This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

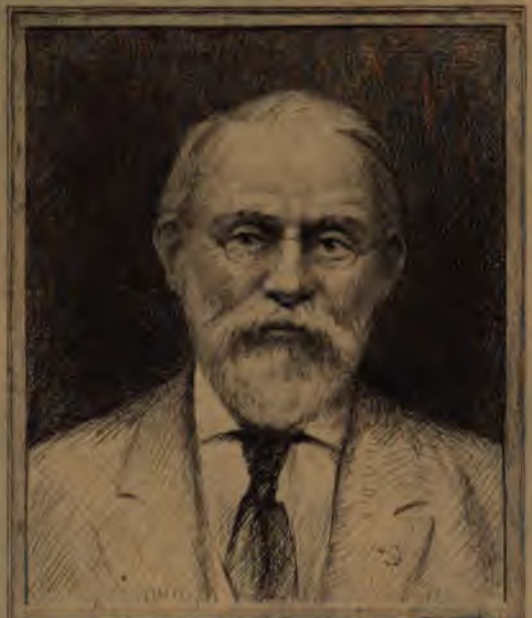

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

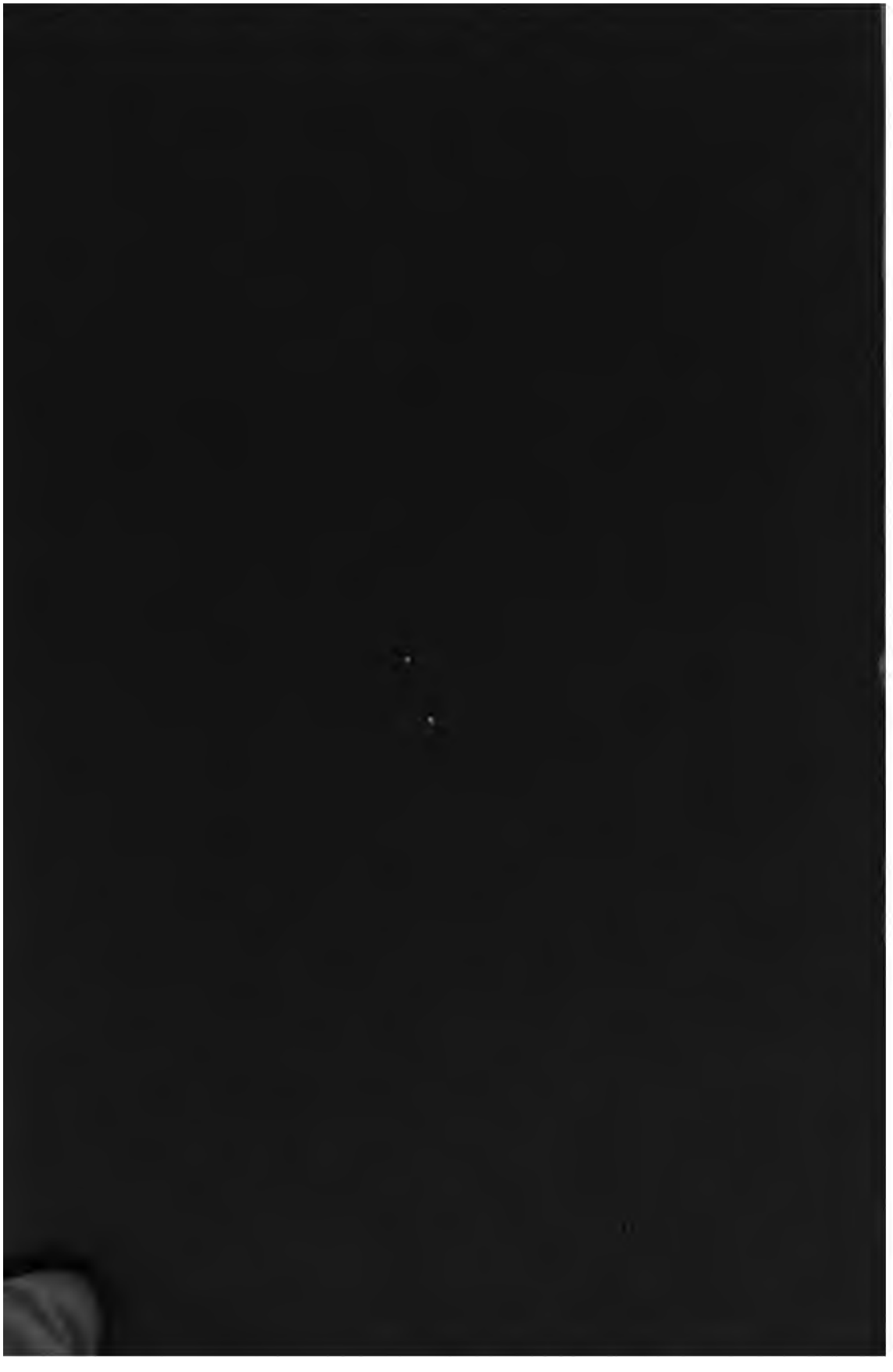

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE.

DEUXIÈME SÉRIE

TOME II. — ANNÉE 1902.

AVIGNON

FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

11, rue Bouquerie, 11

—

1902

AS
162
V952

Dunning
Nijhoff
9-4-26
13603

ACADÉMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR : MM. MORDON ET SAGNIER.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1902.

Président	MM.	BOURGES.
Vice-présidents		DE VISSAC.
		PELLAT.
Secrétaire général		LABANDE.
Présidents de section		LIMASSET.
		JOLEAUD.
		BIRET.
Secrétaire		MÉRITAN.
Trésorier		BONNECAZE.
Bibliothécaire		CHATELET.

I. — MEMBRES HONORAIRES.

MM.

L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
Le GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.
Le PRÉFET de Vaucluse.
Le MAIRE de la ville d'Avignon.
BAYLE, G., ✪ I., sous-bibliothécaire au Musée-Calvet, à Avignon.
FABRE, ✻, docteur ès sciences, à Sérignan.
FUZET (Mgr), ✻, archevêque de Rouen.
GUILLAUME, G. O. ✻, directeur de l'École française, à Rome.
JULLIAN, Camille, ✻, ✪ I., professeur à l'Université de Bordeaux.
LASTEYRIE (Comte de), Robert, ✻, ✪ I., membre de l'Institut, à Paris.
MISTRAL, Frédéric, O. ✻, à Maillane.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHOBAUT, Alfred, ✪, docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie*, à Avignon (5 avril 1889).

EYSSÉRIC, Joseph, ✪, artiste peintre, à Carpentras (1er mars 1895).

L'ÉPINE (Marquis de), Raymond, à Avignon (13 avril 1899).

MEMBRES TITULAIRES (1).

MM.

ABRIC, Maurice, négociant, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, à Avignon (1882).

ALPHANT, O. ✱, docteur en médecine, à Avignon (1er juin 1895).

AMIC, Joseph, avocat, à Avignon (6 mars 1902).

ANSELME (D'), à Avignon (6 janvier 1898).

ARBAUD, Paul, bibliophile, à Aix-en-Provence (1884).

ARNAUD, notaire, à Arles (1886).

ARNAUD, notaire, à Barcelonnette (6 juin 1885).

ARNAUD DE FABRE, docteur en médecine, à Avignon (1883).

* ARTOZOUL, avoué, à Lyon (1896).

* AUBERT, juge de paix, à Chénerailles (Creuse) (1892).

AUGUIOT, docteur en médecine, à Ternand (Rhône) (1885).

AUROUZE (Abbé), professeur, à Avignon (2 décembre 1897).

AUTRAN, ✪, pasteur de la religion réformée, à Avignon (2 avril 1887).

AVON, Émile, propriétaire, à Avignon (1883).

AZÉMAR, docteur en médecine, à Avignon (2 décembre 1897).

BAYOL, dessinateur à la chefferie du 7e génie, à Avignon (2 décembre 1897).

BELLADEN, Louis, artiste peintre, à Avignon (2 décembre 1897).

BIRET, ✪, ferronnier d'art, à Avignon (1882).

BLANC, Léon, instituteur en retraite, à Serviers-Labaume (Gard) (1891).

BONNECAZE, chef de bureau à la Société générale, à Avignon (16 avril 1896).

BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, à Avignon (1882).

(1) L'Académie, en réformant dernièrement ses statuts, a décidé la suppression de la catégorie des membres associés. L'astérisque indique les anciens associés, qui par le bénéfice du nouveau règlement, sont devenus titulaires.

BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, à Avignon (1883).

BONNET, Victor, docteur en médecine à Oppède (6 février 1896).

BOURGES, Gabriel, ✠ I., professeur de dessin au Lycée d'Avignon (1882).

BOURGES, Michel, médecin de la marine, à Madagascar (1er février 1900).

BROELEMANN, Henry, banquier, à Paris (11 octobre 1900).

BRUGUIER-ROURE, au Pont-Saint-Esprit (8 janvier 1887).

BRUN, Pierre, suppléant du juge de paix, à El-Miliah (6 janvier 1897).

BRUNEL, Léon, à Avignon (2 avril 1887).

CAILLOL, Henri, notaire, à Marseille (5 avril 1895).

CAMATTE, notaire, à Avignon (16 janvier 1902).

CAPEAU, Edmond, publiciste, à Avignon (6 janvier 1898).

CARRE, docteur en médecine, à Avignon (1882).

CARTOUX, professeur de rhétorique au Lycée d'Avignon (17 octobre 1901).

CASSIN, Paul, docteur en médecine, à Avignon (1882).

CAUCANAS, ingénieur du canal de Pierrelatte, à Orange (7 février 1885).

CHAMBON, A., juge au Tribunal de commerce d'Avignon (16 janvier 1902).

* CHAMBRE DE COMMERCE D'AVIGNON (1892).

CHAPUIS, publiciste, à Villefranche-sur-Saône (5 juin 1902).

CHANSROUX, Antoine, pharmacien, à Beaucaire (13 octobre 1888).

CHASSANG (Abbé), professeur au Petit Séminaire d'Avignon (1er février 1895).

CHATELET, Casimir, employé à la Préfecture, à Avignon (9 novembre 1899).

* CHRESTIAN, ancien maire, à Sault (1882).

CLAVEL (Abbé), aux Imberts (14 juin 1900).

CLÉMENT (Abbé), ✠, ancien aumônier du Lycée, à Avignon (8 janvier 1887).

CUSSAC (Abbé), vicaire général, à Avignon (11 novembre 1897).

DARÈNE DE LACROZE (Frédéric de), à Avignon (6 décembre 1900).

DARMET, Emmanuel, à Lyon (17 avril 1902).

DAUVERGNE, avoué, à Avignon (2 juin 1898).

DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (6 juin 1901).

DELACOUR, Théodore, à Paris (1883).

DELALY, Alfred, ingénieur à la Cie P.-L.-M., à Avignon (4 juillet 1891).

DELEUZE, avocat, à Paris (1886).
DELMAS, Jacques, ✪ I., professeur hon. au Lycée de Marseille (25 octobre 1899).
* DELORME, sculpteur, à Uzès (1886).
DESCLAIS, sous-intendant militaire, à Nimes (6 juin 1901).
DESTANDAU, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (1892).
DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron (1890).
DIDIÉE, conducteur des Ponts-et-chaussées, à Avignon (17 octobre 1901).
DUCOMMUN, André, électricien, à Avignon (7 juin 1895).
DUCOS, O. ✱, ancien député de Vaucluse (1882).
DU LAURENS (Baron), Guillaume, à Avignon (13 avril 1899).
DUPRAT, Eugène, répétiteur au Lycée d'Aix-en-Provence (16 janvier 1902).
DURAND, ancien professeur, à Bonnieux (1883).
DURAND (Abbé), doyen honoraire, professeur au Petit Séminaire de Beaucaire (4 janvier 1889).
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon (4 juin 1896).
ÉPINAT, Pierre, industriel, à Lyon (17 avril 1902).
ESPÉRANDIEU, Émile, ✪ I., ✱, capitaine professeur à l'École militaire de Saint-Maixent (6 septembre 1895).
FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde (16 janvier 1902).
FAUCHER (De), Paul, à Bollène (1882).
FAUCHIER, notaire, à Orange (5 juillet 1890).
FAURE, Jean-Louis, à Lyon (6 mars 1902).
FICHAUX, O. ✱, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon (1886).
FLORENT, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (11 novembre 1897).
FRANCION, Louis, négociant, à Avignon (16 janvier 1902).
FRUCTUS (Abbé), curé de Crillon (7 mars 1901).
FRUTIÈRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Nimes (4 janvier 1895).
GAP, Lucien, instituteur, à Villars (1882).
* GARCIN, ✪, ancien greffier du Tribunal civil, à Apt (1884).
GENIN, Joseph, ✱, officier principal d'administration en retraite, à Avignon (1er décembre 1899).
GÉRIN-RICARD (Vicomte de), ✪, à Marseille (1882).
GLEIZAL, Albert, ingénieur civil, à Privas (5 juillet 1895).
GONDRAN, avocat, à Avignon (13 avril 1899).
GOUBET, Henri, avocat, à Avignon (13 avril 1899).

GOUDAREAU, Jules, à Saint-Gervasy (Gard) (3 décembre 1896).
GOUELL, ✻, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon (3 mars 1898).
GOUILLON, Jean, à Lyon (6 mars 1902).
GRAILLY (De), inspecteur principal du Crédit foncier, à Paris (7 juin 1895).
GRANET, Léonce, propriétaire, à Roquemaure (1882).
GRÉGOIRE, instituteur, à Bédoin (1893).
GRIMAUD (Abbé), ❖, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Montfavet (2 juin 1890).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, curé de Sorgues (10 janvier 1901).
GRIOLET, ✻, sous-intendant militaire, à Épinal (6 septembre 1895).
GRIVOLAS, Pierre, ❖ I., directeur de l'École des Beaux-Arts, à Avignon (1882).
GUENDE (M^lle), Blanche, à Cavaillon (4 juin 1887).
GUÉRIN, Claude, ❖, professeur à l'École normale, à Avignon (15 novembre 1891).
GUÉRIN, Joseph, propriétaire, à Bonnieux (2 juillet 1896).
GUIBERT, avoué, à Avignon (1883).
* GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
* HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HUGUET (Abbé), Joseph, à Saint-Chamond (Loire) (6 mars 1902).
JOLEAUD, ✻, ❖ I., sous-intendant militaire, à Avignon (8 novembre 1900).
JOUVE (M^lle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
LABANDE, L.-H., ❖ I., conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (7 mars 1891).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ❖, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LAROCHE, Henri, ✻, chef de bureau honoraire au Ministère de l'intérieur, à Avignon (1^er février 1900).
LASSALLE, capitaine trésorier au 7^e génie, à Avignon (2 juillet 1896).
LAVAL, Victorin, ✻, ❖ I., médecin major de 1^re classe au 7^e génie, à Avignon (1882).
LE GRAS, à Avignon (2 juin 1898).
* LEMAIRE, contrôleur des Manufactures de tabac, à Toulouse (1894).
LEVEZOU (Abbé), curé de la Barthelasse (11 novembre 1897).
LEYDET, Victor, artiste peintre, à Avignon (6 juin 1901).
LIMASSET, docteur en droit, à Avignon (1882).
MANIVET, Paul, ❖, juge de paix, à Bollène (1883).
* MARIÉTON, Paul, chancelier du Félibrige, à Paris (1891).

DELEUZE, avocat, à Paris (1886).
DELMAS, Jacques, ✠ I., professeur hon. au Lycée de Marseille (25 octobre 1899).
* DELORME, sculpteur, à Uzès (1886).
DESCLAIS, sous-intendant militaire, à Nimes (6 juin 1901).
DESTANDAU, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (1892).
DEYDIER, Marc, notaire, à Cucuron (1890).
DIDIÉE, conducteur des Ponts-et-chaussées, à Avignon (17 octobre 1901).
DUCOMMUN, André, électricien, à Avignon (7 juin 1895).
DUCOS, O. ✠, ancien député de Vaucluse (1882).
DU LAURENS (Baron), Guillaume, à Avignon (13 avril 1899).
DUPRAT, Eugène, répétiteur au Lycée d'Aix-en-Provence (16 janvier 1902).
DURAND, ancien professeur, à Bonnieux (1883).
DURAND (Abbé), doyen honoraire, professeur au Petit Séminaire de Beaucaire (4 janvier 1889).
DURBESSON, docteur en médecine, à Avignon (4 juin 1896).
ÉPINAT, Pierre, industriel, à Lyon (17 avril 1902).
ESPÉRANDIEU, Émile, ✠ I., ✠, capitaine professeur à l'École militaire de Saint-Maixent (6 septembre 1895).
FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde (16 janvier 1902).
FAUCHER (De), Paul, à Bollène (1882).
FAUCHIER, notaire, à Orange (5 juillet 1890).
FAURE, Jean-Louis, à Lyon (6 mars 1902).
FICHAUX, O. ✠, lieut.-colonel d'artillerie territoriale, à Avignon (1886).
FLORENT, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (11 novembre 1897).
FRANCION, Louis, négociant, à Avignon (16 janvier 1902).
FRUCTUS (Abbé), curé de Crillon (7 mars 1901).
FRUTIÈRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Nimes (4 janvier 1895).
GAP, Lucien, instituteur, à Villars (1882).
* GARCIN, ✠, ancien greffier du Tribunal civil, à Apt (1884).
GENIN, Joseph, ✠, officier principal d'administration en retraite, à Avignon (1er décembre 1899).
GÉRIN-RICARD (Vicomte de), ✠, à Marseille (1882).
GLEIZAL, Albert, ingénieur civil, à Privas (5 juillet 1895).
GONDRAN, avocat, à Avignon (13 avril 1899).
GOUBET, Henri, avocat, à Avignon (13 avril 1899).

GOUDAREAU, Jules, à Saint-Gervasy (Gard) (3 décembre 1896).
GOUELL, ✻, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon (3 mars 1898).
GOUILLON, Jean, à Lyon (6 mars 1902).
GRAILLY (De), inspecteur principal du Crédit foncier, à Paris (7 juin 1895).
GRANET, Léonce, propriétaire, à Roquemaure (1882).
GRÉGOIRE, instituteur, à Bédoin (1893).
GRIMAUD (Abbé), ❖, directeur de l'Institut des sourds-muets, à Montfavet (2 juin 1890).
GRIMAUD (Abbé), Augustin, curé de Sorgues (10 janvier 1901).
GRIOLET, ✻, sous-intendant militaire, à Épinal (6 septembre 1895).
GRIVOLAS, Pierre, ❖ I., directeur de l'École des Beaux-Arts, à Avignon (1882).
GUENDE (M^lle), Blanche, à Cavaillon (4 juin 1887).
GUÉRIN, Claude, ❖, professeur à l'École normale, à Avignon (15 novembre 1891).
GUÉRIN, Joseph, propriétaire, à Bonnieux (2 juillet 1896).
GUIBERT, avoué, à Avignon (1883).
* GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
* HONORAT, Bastide, à Digne (1892).
HUGUET (Abbé), Joseph, à Saint-Chamond (Loire) (6 mars 1902).
JOLEAUD, ✻, ❖ I., sous-intendant militaire, à Avignon (8 novembre 1900).
JOUVE (M^lle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).
LABANDE, L.-H., ❖ I., conservateur de la Bibliothèque et du Musée-Calvet, à Avignon (7 mars 1891).
LAFFONT, docteur en médecine, à L'Isle (17 octobre 1901).
LARCHÉ, ❖, docteur en médecine, à Avignon (1883).
LAROCHE, Henri, ✻, chef de bureau honoraire au Ministère de l'intérieur, à Avignon (1^er février 1900).
LASSALLE, capitaine trésorier au 7^e génie, à Avignon (2 juillet 1896).
LAVAL, Victorin, ✻, ❖ I., médecin major de 1^re classe au 7^e génie, à Avignon (1882).
LE GRAS, à Avignon (2 juin 1898).
* LEMAIRE, contrôleur des Manufactures de tabac, à Toulouse (1894).
LEVEZOU (Abbé), curé de la Barthelasse (11 novembre 1897).
LEYDET, Victor, artiste peintre, à Avignon (6 juin 1901).
LIMASSET, docteur en droit, à Avignon (1882).
MANIVET, Paul, ❖, juge de paix, à Bollene (1883).
* MARIÉTON, Paul, chancelier du Félibrige, à Paris (1891).

MARMOITON, procureur de la République, à Riom (5 avril 1900).
MARTIN, architecte, à Avignon (5 juin 1902).
MARTIN, propriétaire, à Thouzon (Le Thor) (1886).
MAUMET, Rémy, lépidoptériste, à Avignon (6 décembre 1900).
MEFFRE (Mgr), prélat de la maison de Sa Sainteté, à Rome (29 avril 1893).
MÉRITAN (Abbé), Jules, à Avignon (3 février 1898).
MEUNIER (Mgr), évêque d'Évreux (8 juillet 1897).
MICHEL, Fernand (Antony RÉAL fils), à Orange (4 janvier 1895).
MICHEL, Louis, ✪, O. ✱, directeur de la Société générale et président du Tribunal de commerce, à Avignon (10 novembre 1898).
MICHEL-BÉCHET, docteur en médecine, à Avignon (7 juin 1895).
MISTRAL, notaire, à Sault (14 novembre 1901).
MORDON, F., ancien trésorier-payeur général, à Angouleme (2 avril 1887).
MOURAL, ✱, chef du génie, à Avignon (3 mai 1900).
MOUZIN, Alexis, ✪ I., receveur municipal, à Avignon (1882).
* MÜNTZ, Eugène, ✱, membre de l'Institut, conservateur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris (1882).
NAQUET, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, à Avignon (2 juin 1898).
NOURRY, Marcel, à Avignon (7 décembre 1899).
PALUN, Auguste, négociant, à Avignon (1882).
PAMARD, O. ✱, ✪ I., docteur en médecine, à Avignon (1882).
PANSIER, docteur en médecine, à Avignon (3 février 1898).
PARROCEL, Pierre, ✪ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, à Marseille (5 avril 1895).
PAUL, Henri, O. ✱, préfet honoraire, à Avignon (16 juin 1901).
PELLAT, Edmond, O. ✱, inspecteur général honoraire au Ministère de l'intérieur et ancien président de la Société géologique de France, à La Tourette près Tarascon (2 juillet 1896).
PENNE, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1901).
PÉRAIRE, Maxime, ✱, industriel, à Sorgues (2 juin 1898).
PERNOD, Jules, négociant, à Avignon (1882).
PERRET, Marius, homme de lettres, à Avignon (13 février 1902).
PERRIN, instituteur, à Avignon (5 janvier 1892).
PICHENOT, médecin en chef de l'asile des aliénés à Montdevergues (17 octobre 1901).
PRIVAT (Général), O. ✱, commandant la 59e brigade d'infanterie, à Nimes (6 juin 1901).
PROTTON, Pierre, fabricant de meubles, à Avignon (1883).

PUEL, Louis, entomologiste, à Avignon (5 janvier 1899).
PUTHOD, administrateur-directeur de la Société des mines de Sainte-Paule et de Ternand (Rhône) (17 avril 1902).
QUEYTAN, Félix, chanoine titulaire, à Avignon (17 octobre 1901).
RANCHIER, pharmacien, à Carpentras (17 octobre 1901).
RASTOUL, Joseph, à Singapour (6 juin 1901).
RAYNOLT, anc. greffier du tribunal, à Avignon (1er février 1900).
REDON (Abbé), grand-vicaire du diocèse d'Avignon (4 juillet 1901).
* RÉGUIS, docteur en médecine, à Villeneuve-lez-Avignon (1892).
* RENCUREL, conseiller de préfecture, à Avignon (1882).
REQUIN (Abbé), ✠ I., archiviste diocésain, à Avignon (7 février 1885).
RIPERT, professeur de musique, à Avignon (2 décembre 1897).
ROCHE, Gaston, docteur en médecine, à Sorgues (14 novembre 1902).
ROCHER (De), Fernand, homme de lettres, à Paris (17 octobre 1901).
ROCHETIN (Mme), à Arpaillargues (Gard) (11 novembre 1897).
ROUIS, inspecteur-adjoint des forêts, à Carcassonne (5 avril 1895).
ROUSSEAU, Adrien, négociant, à Carpentras (5 décembre 1901).
ROUSSET, Antonin, inspecteur des forêts en retraite, à L'Isle (3 mai 1900).
ROUVIÈRE, avoué, à Avignon (31 mars 1898).
ROUX, notaire, à Cavaillon (1882).
ROUX, Rémy, docteur en médecine, à Avignon (8 juillet 1897).
SAGE (Abbé), curé d'Aubignan (9 novembre 1899).
SAGNIER, Alphonse, docteur en droit, à Avignon (1882).
SAINT-MARTIN, Jean, avocat, à Avignon (6 septembre 1895).
* SALLUSTIEN (Frère), directeur des Ecoles chrétiennes, à Uzès (1886).
SAUREL, Ferdinand, ✠ I., chanoine titulaire, à Montpellier (1884).
* SAUVE, Fernand, à Apt (1892).
SAVINIEN (Frère), anc. inspecteur des Frères des Écoles chrétiennes, à Rome (1886).
SAVOURNIN, conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle (17 octobre 1901).
SEYNES (De), Jules, propriétaire, à Saint-Didier (1882).
TARDIEU, ✠, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).
TERRIS (De), notaire, à Avignon (1882).
THOMAS, Joseph, négociant, à Avignon (1883).
TOURTET, ✠, architecte départemental, à Avignon (2 février 1897).
TROUILLET (Abbé), curé du Thor (3 mai 1900).
VAGNEUR, industriel, à Avignon (1er juin 1899).
VALABRÈGUE, Roger, avocat, à Avignon (1er mars 1899).
VALAYER, Louis, propriétaire, à Avignon (1882).
VALENTIN, ✠, architecte, à Avignon (1882).

VALLA (Abbé), ✪, curé-doyen de Villeneuve-lez-Avignon (7 décembre 1894).

VALLENTIN, juge au tribunal de Montélimar (1883).

VALLENTIN, Roger, ✪, receveur des domaines, à Saint-Péray (5 novembre 1887).

*VAYSSIÈRES, ✪ I., conservateur du Musée d'histoire naturelle, à Marseille (1891).

*VÉRAN, architecte, à Arles (1883).

VERDET, Ernest, ✱, à Avignon (1882).

VERDET, Gabriel, ✱, à Avignon (1883).

VERDET, Marcel, à Avignon (1882).

VERNET, Lucien, ✪ I., sculpteur, à Avignon (6 juin 1885).

VILLARET (De), ✱, lieutenant-colonel à Bellac (2 mars 1899).

VINCENTI, docteur en médecine, à Avignon (14 novembre 1902).

VIONNET, Charles, ✪, professeur à l'École des Beaux-Arts, à Avignon (9 novembre 1899).

VISSAC (Baron de), directeur du Crédit foncier pour le département de Vaucluse, à Avignon (18 octobre 1895).

XAVIER DE FOURVIÈRES (R. P.), au monastère de Frigolet (1er février 1895).

ZACHAREWICZ, ✪, O. ✱, professeur à l'École départementale d'agriculture de Vaucluse (6 juin 1901).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.

BARTHÉLEMY (De), Anatole, ✱, membre de l'Institut, à Paris.

BEAUREGARD, ✱, professeur au Muséum, à Paris.

BERLUC-PÉRUSSIS (De), à Aix.

BLANCARD, ✱, ✪ I., archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

BOISLISLE (De), ✱, membre de l'Institut, à Paris.

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.

DUHAMEL, ✪ I., archiviste départemental de Vaucluse, à Avignon.

GAUDRY, Albert, ✱, membre de l'Institut, à Paris.

GUILLAUME (Abbé), archiviste des Hautes-Alpes, à Gap.

JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.

LACROIX, ✻, archiviste de la Drôme, à Valence.
LECOMTE, adjoint au génie, à Commercy.
LEENHARD, géologue, à Montpellier.
LENTHÉRIC, ✻, ingénieur, à Nimes.
LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).
LOCARD, à Lyon.
LOUBET, ancien magistrat, à Carpentras.
MAS, député de l'Hérault.
MORTILLET (De), Adrien, ✻, à Paris.
NICOT, pharmacien, à Paris.
SAINT-VENANT (De), inspecteur des forêts, à Nevers.
TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.
VILLEFOSSE (Héron de), ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.
Alpes (Hautes-). . . . . — Société d'étude des Hautes-Alpes, à Gap.
Alpes-Maritimes. . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.
Bouches-du-Rhône. . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.
Revue historique de Provence, à Marseille.
Société d'horticulture et de botanique de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Calvados. . . . . — Société d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.
Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
Charente-Inférieure. . . — Revue de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.

Constantine. . . . . — Société archéologique du département de Constantine.

Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Côte-d'Or. . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Doubs. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme. . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.

Académie du Gard, à Nimes.

Comité de l'art chrétien, à Nimes.

Société d'étude des sciences naturelles, à Nimes.

Garonne (Haute-). . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde. . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique de Montpellier.

Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère. . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.

Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loiret. . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Meurthe-et-Moselle. . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Nord. . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Université de Lille.

Pas-de-Calais. . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme. . . . . — Société des Amis de l'Université de Clermond-Ferrand.

Pyrénées (Basses-). . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau.

Pyrénées-Orientales. . . — Société agricole, scientique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan

Rhône. . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Société linnéenne de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Université de Lyon.

Saône-et-Loire. . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.

Savoie. . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-). . . . . Société florimontane de la Haute-Savoie. à Annecy.

Seine. . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
Société nationale des antiquaires de France.
Université de Paris.

Somme. . . . . — Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres e arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne. . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var. . . . . — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Vienne (Haute-). . . . . — Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart.

Alsace-Lorraine.. . . . — Académie de Metz.
Société pour la conservation des monuments historiques, à Strasbourg.

États-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
The Missouri botanical garden.
Lloyd library à Cincinnati.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.

Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.

Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
Historische und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.

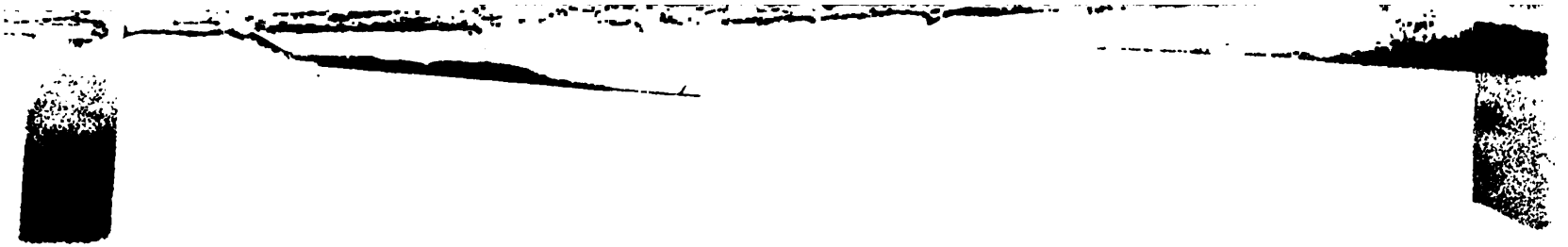

ÉTUDES
d'histoire et d'archéologie romane.

PROVENCE ET BAS-LANGUEDOC.

I. — Région de Bagnols-sur-Cèze. *(Suite.)*

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE ET DESCRIPTION DES MONUMENTS.

BAGNOLS-SUR-CÈZE.

Il est à peu près certain que cette ville (1), chef-lieu d'une ancienne viguerie royale (2) et siège d'un doyenné ecclésiastique des plus importants (3), ait été représentée à l'époque romaine par une petite agglomération d'habitants (4); elle dut son origine et son nom aux anciennes sources minérales, taries par l'éboulement de 1576. Cependant, en dehors du sarcophage qui sera signalé ci-après, on n'y a relevé que peu de vestiges des civilisations antiques; si l'on fait abstraction du plateau de Castel, qui servit de refuge aux populations gauloises et gallo-romaines et où l'on édifia la chapelle de Saint-Victor, le territoire est assez pauvre en souvenirs des premiers siècles: c'est à peine, si, çà et là, on en a exhumé quelques médailles impériales. M. Alègre y avait aussi découvert, au quartier de Cantarellou, un fragment d'épitaphe, gravé au-dessous d'un buste de personnage (5).

(1) Sur les vestiges laissés par les peuplades primitives dans le territoire de Bagnols, pendant la période préhistorique, cf. le Dr Paul Raymond, *L'arrondissement d'Uzès avant l'histoire*, p. 100, 244 et 254.

(2) Qui comprenait 25 villages: cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique... du Gard*, p. 18.

(3) Composé de 33 villes ou villages: cf. *Idem, ibidem*; L. Alègre, *Bagnols en 1787*, p. 143 et 296.

(4) Peut-être même n'y avait-il que des habitations dispersées dans la plaine, sans aucun centre d'agglomération. Même à l'époque carolingienne, c'est Carsan le centre administratif du pays. Bagnols semble n'avoir été le siège du bayle ou viguier qu'à partir du XIe siècle: cf. L. Bruguier-Roure, *Notions générales sur la viguerie de Pont-Saint-Esprit*, dans le *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse*, t. VIII (1885), p. 175 (p. 9 du tirage à part).

(5) N° 52 de son catalogue d'inscriptions; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, [illegible]0, n° 1593.

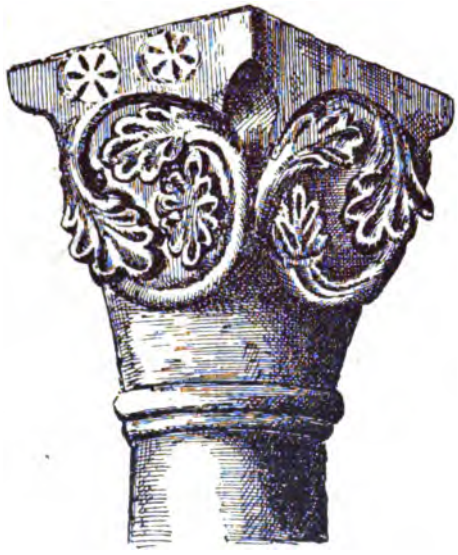

FIG. 1. — Chapiteau roman de Bagnols au Musée Léon-Alègre.
(Dessin de M. Truphémus.)

Plusieurs édifices romans existaient jadis dans l'enceinte de la ville; ils ont tous disparu, sauf l'église paroissiale, qui, on va le voir, a été elle-même grandement remaniée. Est-ce à celle-ci ou à un autre monument qu'appartenait l'intéressant chapiteau, que M. Léon Alègre a recueilli dans son musée et dont le souple enroulement de feuillage dénote la main d'un sculpteur des environs de 1100 (fig. 1)? On ne le sait; en tout cas, il était utile de le signaler dès le début de cette étude.

I. — ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Elle formait jadis un prieuré, qui, avec son annexe, Saint-Julien-de-Pestrin, avait été uni, à une époque qu'on ne peut préciser, à l'office du vestiaire de la cathédrale d'Uzès; il était à la collation du prévôt de la même église. Les plus anciens possesseurs connus (1) sont Pierre Denanis en 1470 (2), Nicolas de Crussols en 1559 (3), et Simon Bouchard, religieux Augustin, en 1565 (4).

Le monument remonte, au moins par sa base, à l'époque romane. Une partie de la façade occidentale, donnant sur la place Saint-Jean, appartient, en effet, à l'architecture de ce temps. On y a conservé l'ancienne baie de la porte, par malheur dépourvue de toute espèce d'ornementation; les sommiers de l'archivolte reposent cependant sur des impostes bisautées.

L'appareil employé était le moyen, très régulier, surtout pour

(1) Le prieur de Bagnols (son nom n'est pas indiqué) avait été chargé, en 1255, d'opérer, au nom des commissaires royaux, des restitutions à différentes personnes des environs (*Histoire générale de Languedoc*, t. VII, *pr.*, col. 183.)

(2) Notes mss. de M. Léon Alègre sur Bagnols: arrentement du bénéfice.

(3) Collation du vicariat à Genêt Dupuy: Archives départ. du Gard, G 1238.

(4) Permission audit Simon Bouchard d'échanger son prieuré contre celui de Saint-Laurent-la-Vernède, 23 janvier 1565: *Idem*, G 932.

les deux derniers tiers de la hauteur ; les injures du temps et des hommes ne permettent plus guère de distinguer si les matériaux étaient décorés d'autres tailles que les arêtes, ou s'ils présentaient des lettres comme signes de tâcheron ; c'est d'ailleurs très peu probable.

Il est difficile de fixer une date à cette construction primitive, mais il semble impossible de la faire remonter au delà du milieu du XI[e] siècle ; la forme de l'appareil s'y oppose absolument.

Il serait téméraire d'essayer de déterminer le plan de l'édifice roman. L'église a, en effet, été reconstruite presque entièrement et agrandie à différentes époques. M. Léon Alègre, dans son livre sur *Bagnols en 1787* (1), a fait remarquer avec raison que les chapelles latérales ont des voûtes sur ogives, datant des XIV[e] et XV[e] siècles, que les larges baies de la nef portent le millésime de 1586, et que celles du chœur sont encore plus récentes. Quant au clocher, qui s'élève au-dessus de la façade occidentale, il a été bâti en 1616 et 1618. A ces indications, je n'ai rien à ajouter, si ce n'est la mention de réparations effectuées par le maçon Claude Labrosse, pour le prix de 3.000 livres, à la suite d'une délibération du 11 avril 1660 (2). D'autres travaux ont eu lieu dans le cours du XIX[e] siècle : il est inutile d'entrer dans leur détail.

M. Léon Alègre a signalé dans ses *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès,* qu'en 1820, en démolissant la chapelle du Sacré-Cœur, on a découvert le tombeau du cardinal Napoléon des Ursins (3) ; l'épitaphe n'a pas été conservée et la pierre qui la portait a servi pour de nouvelles constructions. C'est dans la même chapelle qu'on trouva le superbe sarcophage anépigraphe en marbre, qui sert aujourd'hui de vasque à une fontaine dans la propriété Astier, et dont la place serait tout indiquée au Musée de Bagnols. Ce tombeau, décrit par Garucci (4) et par MM. Edmond Le Blant (5) et Bruguier-Roure (6), est décoré de personnages, dont le groupement donne les représentations sui-

(1) P. 144.

(2) Archives départ. du Gard, C 1292. L'*Inventaire* imprimé mentionne encore une chute accidentelle du clocher en 1668 : M. Bligny-Bondurand, archiviste du Gard, veut bien me faire savoir que dans le document il n'est question que de la réfection de trois nouvelles cloches (10 septembre 1668), « partye des cloches du clocher... estant rompeues par accident ».

(3) Mort le 23 mars 1342. Chanoine de Paris, il avait été créé cardinal diacre de Saint-Adrien, le 15 mai 1288.

(4) *Storia dell' arte cristiana,* t. V, p. 116 et tav. CCCLXXVIII, n° 4.

(5) *Les sarcophages chrétiens de la Gaule,* p. 107, n° 126 et planche XXIX, fig. 1. — M. E. Le Blant avait utilisé les notes, dessins et photographies de M. L. Alègre.

(6) *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit, loc. cit.,* p. 423.

vantes : « le sacrifice d'Abraham, la multiplication des pains et du poisson, une femme en prière debout entre deux arbres symbolisant le paradis, deux bienheureux tenant le *volumen* sont à ses côtés ; le miracle de l'hémoroïsse, Moïse frappant le rocher » (1).

Si la ville de Bagnols s'est trouvée trop riche pour garder dans leur intégrité les monuments romans qu'elle comptait à la fin du XII[e] siècle, il n'en a pas été de même de la campagne qui forme son territoire. On trouve, en effet, au nord de l'agglomération urbaine et au delà de la Cèze, trois chapelles ou débris de chapelles des plus curieuses : c'est, en allant de l'ouest à l'est, Saint-Victor-de-Castel, Saint-Martin-de-Saduran, Saint-Thyrse-de-Maransan. Il en existe une quatrième à l'ouest, en deçà de la Cèze : Saint-Julien-de-Pestrin.

II. — Saint-Victor-de-Castel.

En 1846, il ne subsistait de cette chapelle que l'abside et une partie des murs latéraux ; aujourd'hui l'abside est à moitié ruinée. Le monument s'élève sur le bord méridional d'un plateau escarpé, qui depuis les temps les plus reculés a été habité par les hommes. M. le D[r] Paul Raymond (2) y a vu un *oppidum* gaulois, dont il décrit les murailles, d'ailleurs assez distinctes ; il a encore signalé les morceaux de verre, de bronze et de fer, les débris de poteries néolithiques, romaines et gallo-romaines, dont le sol est jonché ; il a mentionné même la découverte de monnaies seigneuriales ou papales, dont la présence serait un indice de la continuité du séjour des habitants en ce lieu pendant tout le moyen âge (3). Il est à remarquer que les vestiges romains et gallo-romains se rencontrent surtout sur le versant sud de la colline, au-dessous de l'oratoire.

On n'a aucun document sur la chapelle, qui n'a sans doute jamais été luxueuse. M. L. Alègre, dans ses notes (4), dit seulement qu'avant 1789, le prieur du village voisin de Saint-Gervais y venait célébrer la messe une fois par an et y percevait la dîme, consistant en trois sacs de pain.

Le plan, tel que le même savant l'a relevé et tel qu'on peut en-

(1) E. Le Blant, *loc. cit.*

(2) *Op. cit.*, p. 254 et 255.

(3) Cf. L. Bruguier-Roure, *op. cit.*, p. 424 (p. 56 du tirage à part).

(4) *Notes mss. sur les chapelles anciennes isolées dans la campagne des environs de Bagnols*, et *Autel roman du Musée de Bagnols* dans le *Bulletin du Comité de l'art chrétien*, 1879, p. 221.

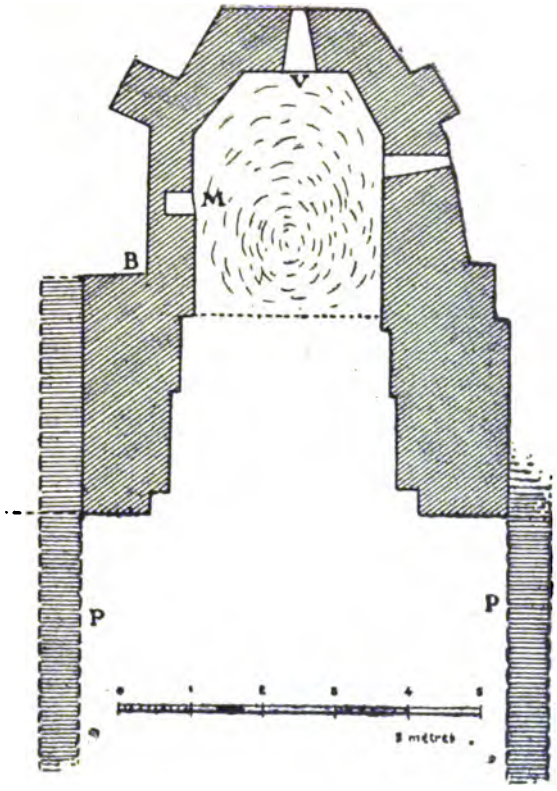

FIG. 2. — Plan de Saint-Victor-de-Castel.
(Dessin de M. Léon Alègre.)

core le retrouver malgré les ruines et les décombres, était assez simple; il diffère cependant d'une façon notable des monuments bâtis entièrement au XI[e] ou XII[e] siècle. Il comprend (fig. 2) : une nef (les murs n'en existent plus), un chœur plus étroit et se retrécissant par des ressauts successifs, une abside, plus basse et voûtée en cul-de-four. Étudions chacun de ces éléments, à commencer par l'abside, qui, ai-je dit, subsistait encore presque intégralement en 1846, date du dessin reproduit ci-dessous (fig. 3).

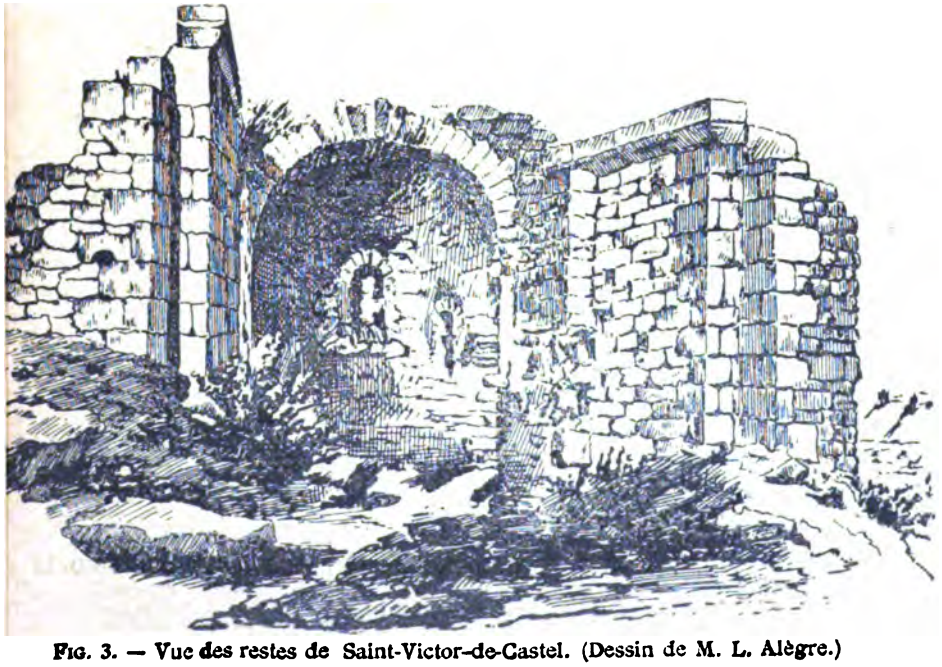

FIG. 3. — Vue des restes de Saint-Victor-de-Castel. (Dessin de M. L. Alègre.)

L'abside est barlongue (3 m. 30 de profondeur sur 2 m. 50 d'ouverture) et de forme pentagonale intérieurement et extérieurement. Elle est éclairée par deux fenêtres, l'une percée dans son axe, et l'autre ouvrant sur le côté sud. Elles ne sont ébrasées qu'à l'intérieur et forment au dehors une longue fente de $0^{m}15$ de large (voir fig. 4). Presque en face de la seconde fenêtre a été pratiquée dans le mur absidal une petite niche en plein cintre et de même style (fig. 5). Servait-elle au dépôt des objets du culte ? Il semble qu'elle ait été bien élevée au-dessus de l'ancien sol, pour être d'accès très facile. Au-dessous et à environ 0 m. 90 de distance, on aperçoit encore une arcature noyée dans la maçonnerie ; elle commence à l'aplomb du côté oriental de la niche en question et va tomber après le retour de l'angle voisin. Quelle était son utilité ? Il est bien difficile de le reconnaître.

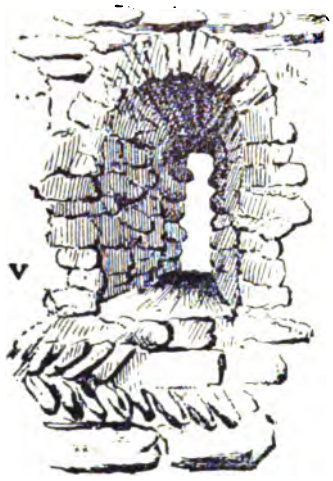

FIG. 4. — Vue intérieure d'une fenêtre de Saint-Victor-de-Castel. (Dessin de M. Léon Alègre.)

FIG. 5. — Niche dans l'abside de Saint-Victor-de-Castel. (Dessin de M. Léon Alègre.)

La voûte de l'abside, qui était simplement en blocage, est aujourd'hui effondrée ; d'après le dessin de M. Alègre et d'après son amorce, on voit qu'elle se raccordait sans transition aucune aux murs latéraux ; les angles des pans coupés devaient être rachetés par des encorbellements dans le même genre que la voûte de Saint-Michelet de Goudargues, qui sera étudiée ci-après.

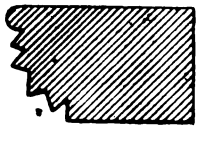

FIG. 6. — Profil de l'imposte à la naissance de l'arc d'ouverture de l'abside à Saint-Victor-de-Castel.

Cependant, malgré l'absence d'arc appareillé pour supporter au moins l'ouverture de l'abside, on a figuré très maladroitement sur le mur de droite une façon d'imposte. C'est tout simplement une unique pierre de 0 m. 17 d'épaisseur, aux moulures grossières, qui a été placée en saillie, un peu trop bas pour être exactement à la naissance de la voûte. En voici le profil (fig. 6). Ajoutons, pour terminer, que deux contreforts

d'inégale puissance soutenaient au dehors l'effort de la poussée de cette voûte.

Le chœur, dont les murs latéraux, moins la corniche, subsistent encore presque dans le même état qu'en 1846, n'a que 2 m. 70 de profondeur et n'était éclairé par aucune fenêtre. Le plan et l'élévation, reproduits aux figures 2 et 3, montrent bien de quelle façon il a été conçu. D'abord légèrement en retrait sur l'abside, deux autres ressauts font passer sa largeur de 2 m. 80 à 3 m. 60; puis, les murailles viennent rejoindre celles de la nef à un peu plus d'un mètre en arrière. Les murs très épais (ils ont jusqu'à 1 m. 50) avaient encore été doublés, au moins partiellement, par la continuation de ceux de la nef; mais cette addition évidente a été supprimée par le temps.

La corniche ou cordon, qui était placée dans le chœur à la hauteur du sommet de la voûte absidale, était d'une composition des plus simples et des plus courantes. Elle paraît avoir eu comme éléments un bandeau et un biseau.

Cette partie de la chapelle était-elle voûtée ? Rien ne peut justifier qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas été. Au-dessus de la corniche, tout à fait au commencement du chœur, M. Alègre avait vu des traces d'un mur supérieur; mais il était impossible d'y reconnaître la naissance d'une voûte. L'épaisseur des murs seule pourrait avoir été nécessitée par elle: c'est tout ce que l'on peut dire. Il n'existait aucun doubleau, par conséquent pas de contrefort.

Si le chœur a pu être voûté en compartiments parallèles nécessités par les ressauts des murailles latérales, certainement la nef ne l'était pas. Les murs, dont les fondations sont parfaitement visibles, étaient trop faibles pour résister à une poussée: ils n'avaient, en effet, que 0 m. 55 d'épaisseur. La longueur totale de la nef était de 8 mètres; à l'ouest, un mur aussi peu épais la fermait. Il faut remarquer les fondations d'autres murailles qui, au dehors, servaient de prolongement aux murs latéraux; elles se perdent d'ailleurs très vite dans les décombres et les broussailles, et l'on ne peut même pas conjecturer leur objet.

Si maintenant l'on passe à l'examen de l'appareil, on sera à même de faire des constatations qui ne feront que confirmer l'impression déjà dégagée de non homogénéité dans la construction de l'édifice. Toute l'abside, avec ses contreforts, a été bâtie avec des moellons non équarris. Ce sont des pierres plates, ramassées sur le plateau, que l'on a ajustées au moyen d'un mortier

très épais. En quelques endroits, on les a disposées de biais, en forme d'arête ou d'épi. On sait que cet arrangement n'est particulier à aucune époque et qu'il a été usité de tout temps dans les constructions rustiques. L'encadrement des fenêtres, comme l'arc initial de la voûte, est formé de ces mêmes matériaux : on les a peut-être choisis avec un peu plus de soin, de façon à ce qu'ils aient l'apparence de claveaux. Au dehors, l'amortissement de l'ouverture des fenêtres a été obtenu par une pierre plus grosse et d'un calcaire plus tendre, que l'on a creusée par dessous en forme de demi-cercle : c'est, comme on le voit, l'enfance de l'art.

Les murs latéraux du chœur témoignent d'une plus grande habileté et d'une recherche d'art plus évidente. Leur revêtement se compose d'un petit appareil équarri assez régulièrement au marteau. Toutes les pierres d'angle, la corniche et quelques chaînes, visibles surtout dans la muraille de droite, sont en moyen appareil ; leur coupe est parfaite, et la taille au ciseau a figuré sur leur face antérieure des traits en forme d'arête ou de feuille de fougère. Ces derniers matériaux sont tellement supérieurs aux autres qu'on pourrait se demander s'ils n'ont pas été apportés lors d'une réfection. Tout bien examiné, je ne le pense pas et je crois qu'il faut reporter la construction de cette partie de la chapelle à une époque intermédiaire, où les appareils carolingien et capétien se sont trouvés employés simultanément, c'est-à-dire au début tout à fait du XI[e] siècle.

Cette date ne pourrait s'appliquer à l'abside, si l'on ne considérait que les matériaux employés et les procédés grossiers mis en usage : l'on serait tenté de l'attribuer à des temps plus anciens. Mais, d'autre part, la forme polygonale qui a été donnée à ses murailles, au dedans comme au dehors, empêche de se montrer aussi affirmatif, car on n'en a pas signalé d'exemple certain, antérieur au XI[e] siècle (1). Faut-il résolument négliger cette objection ? Je ne l'oserais. Dans tous les cas, on devra reconnaître le caractère archaïque que présente évidemment cette partie de l'édifice.

Je ne dirai rien, et pour cause, de la date de la nef : le fait que les murs en venaient doubler ceux du chœur permettrait de conjecturer qu'ils étaient postérieurs, mais rien de plus (2).

En tout cas, on peut constater que sur ce plateau escarpé et de

(1) Cf. R. de Lasteyrie, *Saint-Quinin et la cathédrale de Vaison*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. 49 (1888), p. 46.

(2) M. le D[r] Paul Raymond, *op. cit.*, p. 255, attribue cette chapelle au III[e] siècle. C'est évidemment exagéré.

AUTEL DE LA CHAPELLE DE CASTEL, A BAGNOLS

(Photographie de M. Vareilles.)

difficile accès, les constructeurs ne se sont pas contentés d'utiliser les matériaux qu'ils avaient immédiatement sous la main. Si l'on admet qu'ils l'ont fait tout d'abord à une époque où l'art de bâtir n'existait pour ainsi dire plus, ils avaient changé de méthode, lorsqu'ils refirent certaines parties de l'édifice: ils élevèrent alors une construction semblable à celles qui se trouvaient dans la plaine environnante, en y introduisant même des perfectionnements avec le moyen appareil décoré de tailles. C'est là un fait intéressant, sur lequel il était bon d'insister d'une façon particulière.

On en aurait fini avec la chapelle de Saint-Victor-de-Castel, si M. L. Alègre n'avait pas sauvé, en la faisant transporter dans son musée de Bagnols, la pièce la plus intéressante du mobilier, je veux dire l'autel en pierre. Précipitée au bas de la montagne, elle a servi pendant quelque temps de socle à une croix de bois sur la route de Saint-Gervais.

Ce curieux monument cubique, dont les dimensions sont de 0 m. 95 de hauteur, 0 m. 76 de hauteur et 0 m. 58 d'épaisseur, est bien connu du monde savant : il a d'abord été décrit et figuré, d'après les notes de M. Léon Alègre, par M. H. Révoil dans son *Architecture romane du midi de la France* (1). M. Léon Alègre lui-même en a donné une nouvelle description en 1879 (2), et M. L. Bruguier-Roure y est encore revenu en 1885 (3). Point n'est donc utile d'entrer dans de grands détails : il suffit de se reporter à la planche ci-jointe (n° I), pour observer la petite croix grecque ancrée dans un cercle à bords dentelés, qui décore chacune des deux faces latérales (4) ; la grande croix latine pattée, qui occupe toute la face postérieure, enfin l'ornementation très caractéristique de la face opposée. C'est une croix latine ancrée, ornée d'un ruban en zigags méplats, souvenir altéré des rinceaux antiques ; sa branche supérieure se recourbe en forme de P pour former le chrisme (5) ; une colombe la surmonte et l'encadrement du tout est

(1) T. III, p. 19. La représentation manque un peu d'exactitude.

(2) Dans le *Bulletin du Comité de l'art chrétien*, p. 221.

(3) *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit, loc. cit.*, p. 423.

(4) La même croix et le même encadrement se retrouvent sur des tombeaux chrétiens aux Aliscamps d'Arles et à Saint-Gilles-sur-Rhône, tous deux de l'époque mérovingienne et reproduits par M. Albin Michel, *Nimes et ses tombeaux chrétiens*, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1862, p. 36 et suiv.

(5) Cette forme de chrisme a été signalée pour la première fois par M. Edmond Le Blant dans la fameuse épitaphe de Fœdula, la Viennoise baptisée par saint Martin (fin du IV^e^ siècle) : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n° 412 et pl. n° 292. Depuis,

une arcature en fines dents de scie retombant sur des pilastres, dont la cannelure est accusée par de simples traits. Les quatre encoignures du monument sont garnies de colonnettes trapues, presque entièrement dégagées, dont le profil va en s'amincissant de bas en haut ; leur base est composée de gorges et de tores, et sur leur chapiteau sont figurées des feuilles lancéolées, épanelées assez grossièrement et à nervures très peu profondes (1). La tablette supérieure, d'une épaisseur de 0 m. 08, a été creusée pour recevoir les reliques et la pierre sacrée.

Les auteurs qui se sont occupés de cet autel sont loin d'être d'accord sur sa date ; quelques-uns (2) l'attribuent à l'époque mérovingienne et vont même jusqu'à le rapprocher du sarcophage de Valbonne, qui, lui, appartient à peu près au V^e^ siècle (3) ; M. Léon Alègre y reconnaît une œuvre du XI^e^. La vérité me paraît plus proche de la première de ces deux opinions que de la seconde ; le monument n'est plus, il est vrai, de l'époque des sarcophages de Valbonne ou de Bagnols, car sa facture est plus rudimentaire et son style est plus grossier ; mais, à mon avis, il ne peut être postérieur à la fin des temps mérovingiens. Dans tous les cas, il constitue un document précieux pour l'archéologie de la région, et il faut savoir gré à M. Léon Alègre d'en avoir assuré la conservation.

le même auteur en a signalé d'autres, n° 59 (p. 47) de ses *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, et surtout n° 33 (p. 44) de son *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles* et pl. XXVII). Ce dernier monument, dit M. Le Blant, est d'époque assez basse ; mais les pilastres qui décorent notre autel sont encore plus rudimentaires que ceux du sarcophages d'Arles.

(1) Ces colonnettes sont assez rares à l'époque des monuments décrits par M. E. Le Blant ; pourtant on peut les rapprocher de celles qui sont figurées dans son ouvrage sur les *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XXXIII, n° 1 (sarcophage mérovingien de Bordeaux) et XLII, n° 1 (tombe de Saint-Michel-de-Touch à Toulouse). Il semble que le renflement du fût dans son milieu existe encore légèrement dans ces colonnettes. Des chapiteaux à peu près analogues se trouvent encore sur des colonnes torses figurées dans le sarcophage de Narbonne, reproduit dans la planche XLIII, n° 2 du même ouvrage.

(2) MM. Révoil et Bruguier-Roure.

(3) Il est décrit et reproduit par M. E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 106, n° 125 et pl. XXVIII, n° 1. Il est difficile d'admettre la contemporanéité des deux monuments. Le chrisme du sarcophage de Valbonne a encore, quoique retourné, le type classique, tandis qu'à Saint-Victor il est seulement cruciforme ; les cercles qui l'entourent ne peuvent en aucune façon être comparés avec celui qui inscrit notre croix grecque ; les pilastres de Valbonne ont des bases et des chapiteaux, leurs cannelures sont encore dans le style antique : rien de pareil pour notre autel ; enfin, l'ornementation tout entière de Valbonne est bien supérieure, comme style, à celle qui nous est ici présentée.

III. — Saint-Martin-de-Saduran.

Cette chapelle se trouve dans la plaine, non loin de Saint-Victor-de-Castel. Un chemin romain allant de la Cèze à l'Ardèche, décrit par M. Bruguier-Roure (1), passait devant sa façade occidentale ; d'autres souvenirs de la civilisation antique ont été retrouvés encore dans les environs, notamment un cippe anépigraphe, qui a dû servir jadis d'autel à la chapelle romane et reste aujourd'hui placé près de la porte d'entrée (2).

Aucun document n'existe sur l'église de Saduran avant l'année 1254 (3) ; auparavant, on a bien signalé un Hugon de Saduran en 1205 (4), mais la charte qui donne cette indication est muette sur la chapelle. Quoi qu'il en soit, elle constituait un bénéfice, qui aurait été uni à la Chartreuse de Valbonne par le pape Clément VI, à une date qu'on n'a pas précisée : les revenus, consistant en dîmes (5), étaient affermés, à la veille de la Révolution, au prix de 2.200 livres (6).

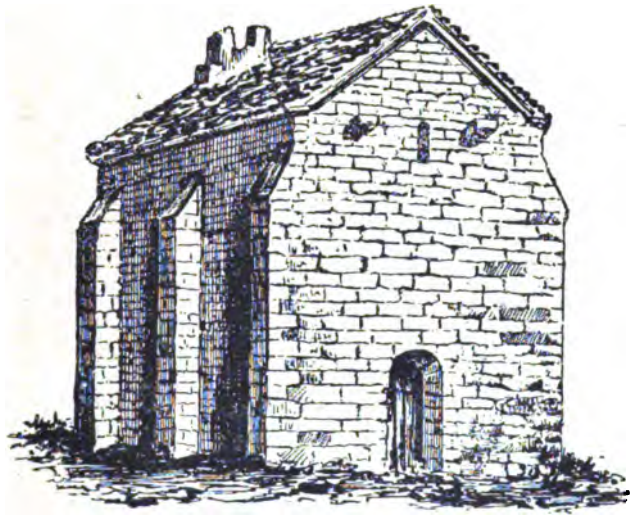

Fig. 7. — Vue extérieure de Saint-Martin-de-Saduran. (Dessin de M. Léon Alègre.)

(1) *Op. cit.*, p. 221 (p. 31 du tirage à part). Le même auteur, p. 424-425 (p. 56-57 du tirage à part), parle aussi de la chapelle.

(2) Il en existe un dessin, très exactement mesuré, dans la collection de M. L. Alègre.

(3) Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 219 : « P. de Sadoirano, rector ecclesiae de Sadoirano », d'après un ms. de la bibliothèque du grand séminaire de Nimes. Le même auteur cite encore l'« ecclesia de Sadoyrano » en 1314, d'après les archives municipales de Nimes, et le « Sanctus Martinus de Sadurano » en 1518, d'après les minutes de Blisson, notaire à Bagnols.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, t. VIII, col. 531. — Cf. L. Bruguier-Roure, *La Chartreuse de Valbonne (chronique)*, p. 37.

(5) M. L. Alègre a consigné dans ses notes mss. sur Bagnols, la mention d'un accord passé, le 15 juillet 1447, entre Guillaume de Monteils, commandeur de Bagnols, et les Chartreux de Valbonne, au sujet de ces dîmes.

(6) Bruguier-Roure, *La Chartreuse de Valbonne*, p. 63-64.

Elle est consacrée à l'apôtre de la Gaule, saint Martin, dont les sanctuaires dans la région sont des plus nombreux. Aujourd'hui encore, les offices y sont célébrés à la seule date du 11 novembre. La dévotion à cette chapelle s'est maintenue grâce à un pèlerinage, saint Martin étant invoqué pour la guérison d'une certaine maladie des enfants, la *rasquettou* (1). Bien que cette piété ne soit plus guère qu'un souvenir, on peut encore voir, suspendus dans l'abside actuelle, les témoignages de reconnaissance de pèlerins qui ont vu leurs prières exaucées.

Tel qu'il est, ce monument semble bien avoir été bâti aux environs de l'an 1100. Une sérieuse restauration, qui a porté sur le mur triomphal et sur la voûte, a dû être effectuée à la fin du XII[e] siècle. Beaucoup plus tard, deux fenêtres rectangulaires ont été ouvertes dans la deuxième travée, au nord et au sud. En somme, la construction est assez homogène, et il n'en sera pas toujours de même pour nos autres chapelles.

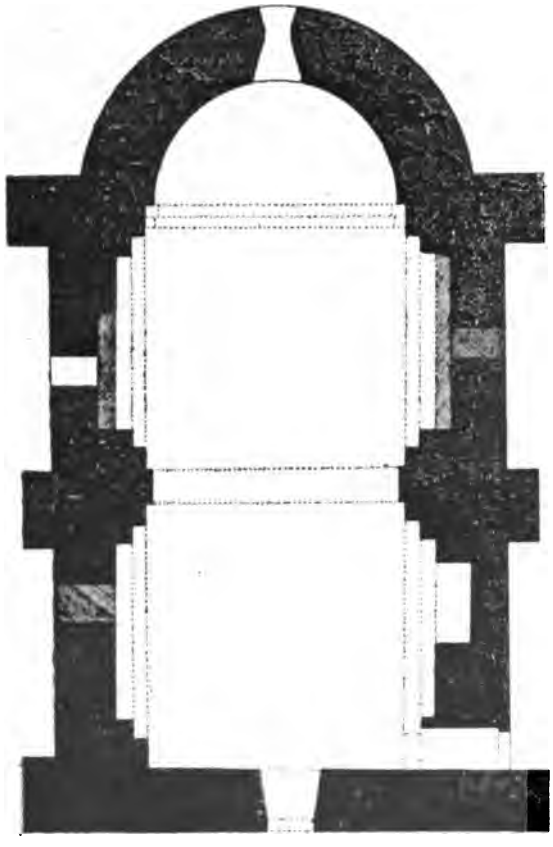

FIG. 8. — Plan de Saint-Martin-de-Saduran.
(Échelle de $\frac{2}{3}$ de cent. par mètre.)

Le plan est très simple en principe (voir fig. 8) ; il a été un peu compliqué, plutôt par fantaisie qu'autrement. On y retrouve d'abord les dispositions classiques de nos églises romanes : une abside légèrement allongée et voûtée en cul-de-four, faisant suite à deux travées de nef voûtées en berceau et séparées par un arc doubleau. Les dimen-

(1) En bon français la teigne.

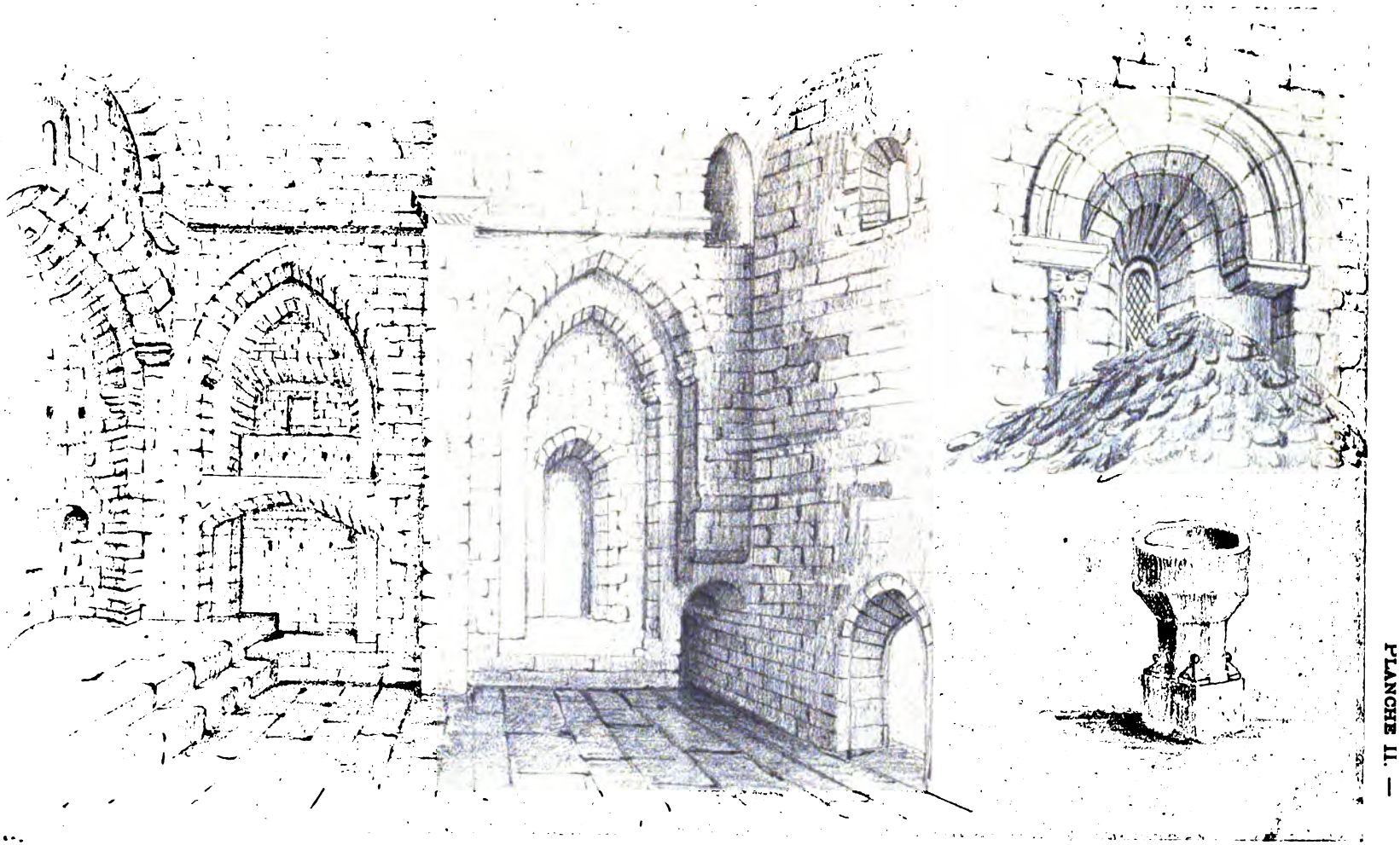

CHAPELLE DE SAINT-MARTIN-DE-SADURAN

(Dessin de M. L. Alègre.)

sions intérieures sont de 14 mètres de long, sur 5 mètres de large entre les pieds-droits des doubleaux.

L'ouverture de l'abside est en tiers point : elle se fait en arrière de l'arc triomphal par un second arc venant se raccorder aux murs latéraux qui forment pieds-droits ; à sa naissance, de part et d'autre, une pierre en ressaut fait fonctions d'imposte ; elle semble devoir former le commencement du cordon qui aurait dû faire le tour de l'abside, mais qui en serait resté là. Le fond de l'abside est éclairé par une fenêtre en plein cintre, largement ébrasée des deux côtés; la baie, à l'endroit le plus étroit, est rectangulaire.

L'arc triomphal est aussi naturellement en tiers point et pourvu d'une imposte, simplement moulurée. Le mur qu'il supporte a été refait à une date postérieure à la construction primitive de la chapelle ; il est percé d'une fenêtre ébrasée des deux côtés et encadrée à l'extérieur par une archivolte retombant sur deux colonnettes inscrites à l'intérieur de son tableau (voir planche II, n° 2).

Les murs latéraux de la nef sont en principe une construction pleine, évidée dans sa masse, à partir de 0 m. 40 du sol, par une double arcature presque en plein cintre (la brisure est moins grande que ne l'indique le dessin reproduit dans la planche II). Il n'y a pas de fenêtre, même au sud. Tel est le principe, qui a été mis en pratique seulement dans la première travée du nord; ailleurs, il a reçu les complications suivantes (voir le plan, fig. 7, et l'élévation, planche II, n° 1).

D'abord la première travée du sud. Le pied-droit occidental du plus grand arc latéral se termine à environ 2 mètres du sol par un encorbellement, sous lequel a été ouverte une porte en plein cintre de 0 m. 80 de large. Celle-ci n'offre aucune particularité digne de remarque, car elle est de la plus grande simplicité. Sous la double arcature, une troisième, plus basse et plus étroite, a encore permis de diminuer l'épaisseur de la muraille, sans en compromettre la solidité ; elle a pu avoir quelque utilité pratique autrefois, aujourd'hui elle n'en a plus.

La travée suivante, la plus rapprochée de l'abside, offre une disposition qui n'a été rencontrée nulle part ailleurs et qui est bien le fait du constructeur roman. A l'exception de la fenêtre percée dans des temps rapprochés de nous, il n'y a, en effet, pas de trace de reprise : tout est de la même époque. La double grande arcade est coupée dans sa largeur au tiers de son élévation, par un arc très surbaissé, dont l'extrados forme plancher. Le mur latéral du fond continue au-dessus, mais après quelques

assises il est encore recreusé. Cette nouvelle ouverture est amortie elle aussi par un arc en anse de panier très maladroitement tracé. Au fond, on a percé rectangulairement la fenêtre moderne dont il a été parlé ; elle a été obstruée depuis.

Cette disposition se retrouve dans la travée d'en face, avec les différences suivantes : le mur latéral n'a pas été recreusé dans toute sa longueur, mais seulement dans les deux tiers et du côté le plus rapproché du doubleau. La fenêtre rectangulaire y est encore ouverte.

On a déjà marqué la simplicité de la première travée du nord ; on n'y reviendra que pour signaler la porte qui primitivement y avait été percée pour communiquer avec l'extérieur. Elle a été fermée à une époque qu'on ne saurait préciser.

Un peu au-dessus de l'extrados des grandes arcades, court un cordon qui marque la naissance de la voûte. Celle-ci, contrebutée à l'extérieur de part et d'autre par trois contreforts, est à peine brisée et repose sur deux arcs doubleaux : l'un sépare les deux travées de la nef et son pied-droit repose sur le sol ; l'autre, plus étroit et près du mur triomphal, retombe sur un corbeau placé juste au-dessous du cordon de la nef. Un doubleau correspondant n'a pas été jugé nécessaire près du mur occidental.

A l'aplomb de la porte sud, a été pratiquée dans la voûte une ouverture en plein cintre, assez commune dans les chapelles romanes : on en retrouve d'à peu près semblables à Maransan, à Boussargues, etc.

La chapelle est fermée à l'ouest par un mur des plus ordinaires. Une porte s'y ouvre dans l'axe de l'édifice, avec un amortissement en plein cintre : ses montants d'abord parallèles obliquent ensuite pour former ébrasement. Au-dessus et à peu de distance de la voûte a été pratiquée une fenêtre ébrasée à l'intérieur et représentée au dehors par une fente étroite.

Tel est le plan de ce monument, sur l'ornementation duquel on reviendra après avoir considéré les matériaux employés à sa construction. Ce sont partout des pierres en moyen appareil, taillées au ciseau et placées sur des fondations qui, au nord, font saillie. La partie supérieure du mur triomphal a été refaite avec des matériaux encore plus beaux et un peu plus petits ; les nouvelles assises ont été établies légèrement en retrait sur les anciennes, juste au-dessous de l'appui de la fenêtre. Il est à croire que cette reprise a été nécessitée par l'obligation de refaire la voûte : ce n'est pas le seul exemple qu'on rencontrera de pareilles restaurations dans la dernière période des temps romans. Il est

probable qu'une partie seulement de la voûte s'est effondrée, car il ne semble pas qu'on ait eu besoin de refaire la première travée : le mur occidental ne porte, quant à lui, aucune trace de reprise et paraît parfaitement homogène.

A l'extérieur, un peu partout, mais surtout à l'abside, on remarque sur l'appareil des tailles en feuille de fougère, en arête de poisson ; quelques-unes forment des encadrements ou des traverses diagonales. D'autres pierres présentent des pointillés reproduisant divers dessins géométriques, etc. Je n'ai relevé aucune lettre de l'alphabet, comme marque de tâcheron. A l'intérieur se retrouvent les mêmes tailles et pointillés ; là cependant on peut y voir une seule lettre : c'est un P à panse très arrondie, qui a été gravé au-dessous de l'arcature en anse de panier de la deuxième travée sud.

Le monument appartient à une époque encore trop rapprochée du XI[e] siècle, pour offrir l'ornementation si diverse et si abondante qui décore les édifices d'une date un peu postérieure. Le premier constructeur de Saint-Martin-de-Saduran y était encore assez malhabile. Un autre le sera moins quand, vers la fin du XII[e] siècle, il reconstruira le mur triomphal dont il encadrera la fenêtre.

A l'intérieur donc, cette ornementation ne comporte que le cordon de la nef, les impostes des doubleaux et de certains arcs latéraux : je ne signale que pour mémoire les pseudo-impostes à la naissance de la voute de l'abside et les corbeaux servant de retombée à quelques arcs. Le cordon de la nef se compose simplement d'un bandeau portant sur un cavet et deux petits filets. Il se superpose aux impostes des pieds-droits des doubleaux. Ces dernières offrent comme éléments un autre bandeau, un listel et un quart de rond décoré au sud de rubans diagonaux méplats, au nord de denticules.

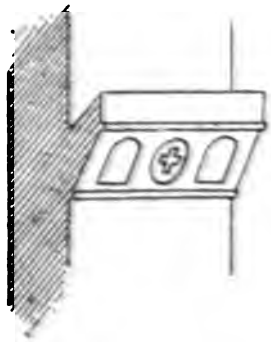

Fig. 9. — Imposte à Saint-Martin-de-Saduran.

Les grands arcs latéraux n'ont pas tous des impostes, et encore ceux qui en ont n'en présentent que sur leur tranche. Les plus simples sont formées par un bandeau, un tore et deux filets. L'une d'elles consiste en un bandeau et un biseau : celui-ci, encadré de deux baguettes, présente en relief méplat au centre une croix inscrite dans un ovale et de chaque côté des arcatures allongées (fig. 9).

A l'extérieur, la principale, pour ne pas dire l'unique décoration, consiste dans l'ornementation de la fenêtre du mur triom-

phal. Elle est encadrée, comme le montre la fig. 2 de la planche II, par une archivolte de profil extrêmement simple ; celle-ci retombe sur une moulure d'imposte servant d'abaque aux colonnettes qui lui font office de pieds-droits. L'une de ces colonnettes a malheureusement disparu depuis assez longtemps : celle qui reste est très élégante et possède un chapiteau de la forme classique dérivée du corinthien : la corbeille en est décorée de feuilles d'acanthe finement fouillées, qui s'épanouissent aux angles. C'est d'une facture réellement supérieure à celle des moulures de l'intérieur.

M. Léon Alègre avait dessiné les détails de l'archivolte d'une porte, dont l'architecture était, dit-il, d'une époque postérieure à celle de la chapelle, et qui communiquait au midi avec logement du desservant (fig. 10). On ne voit guère où elle se trouvait : l'unique porte qui existe au midi est contemporaine du reste de l'édifice et ne comporte aucune décoration. La troisième arcature de la première travée sud n'aurait-elle pas toujours été aveugle ? Mais pourtant les matériaux qui la ferment semblent bien les mêmes que ceux des murs voisins. Il y a là une petite énigme, qui sera résolue le jour où seront démolis les bâtiments adossés à la chapelle, du côté du midi.

Fig. 10. — Décoration d'une porte à Saint-Martin-de-Saduran, relevée par M. Léon Alègre.

Les corniches figurées ci-dessous (fig. 11 à 13) constituent l'appui

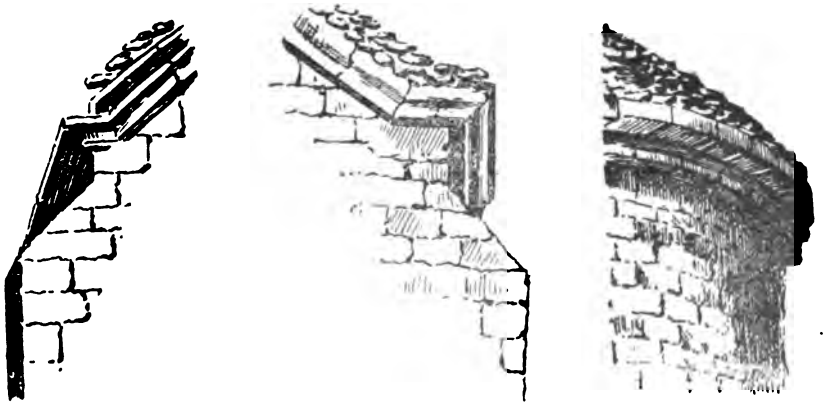

Fig. 11 à 13. — Corniches extérieures de Saint-Martin-de-Saduran : à l'angle sud-est de la nef, à l'angle sud-ouest, à l'abside.
(Dessins de M. Léon Alègre.)

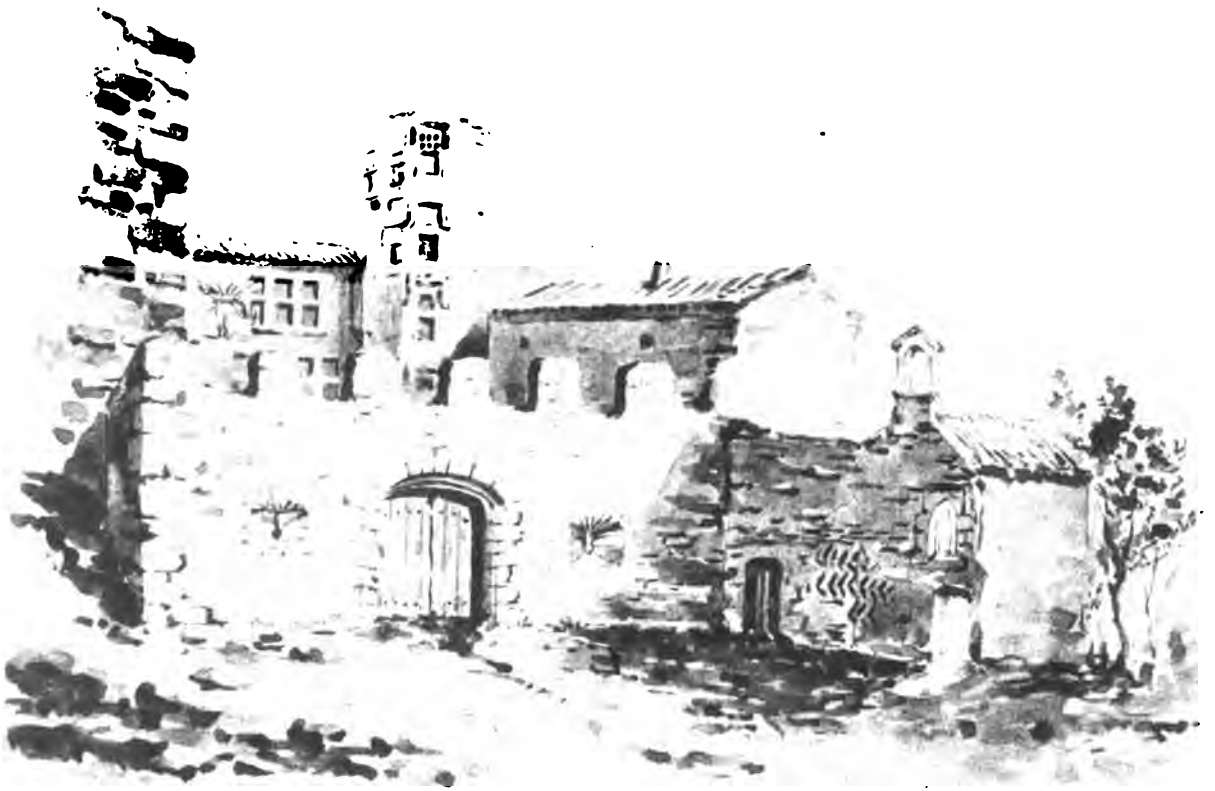

MANOIR DE MARANSAN, AVEC L'ORATOIRE AUJOURD'HUI DÉTRUIT

(Sépia de M. L. Alègre.)

du toit le long des murs latéraux et de l'abside. A remarquer celle de l'abside, composée de deux parties en retrait, l'élément supérieur tenant lieu de larmier.

Sur la façade occidentale et de chaque côté de la fenêtre (cf. fig. 7), on voit encore en saillie une pierre plate percée d'un trou rond de 0 m. 10 de diamètre environ. M. Alègre a remarqué qu'elle est assez semblable à celles qui bordent la corniche des arènes de Nimes; selon lui, l'une et l'autre servaient peut-être à fixer le bâton de bannières, qui, aux jours de fête, flottaient au-dessus de l'édifice. M. Bruguier-Roure, de son côté, les rapproche de celles du théâtre d'Orange et suppose qu'on y plaçait les mâts retenant le *velarium,* sous lequel s'abritaient les pélerins (1).

Primitivement, un clocher en forme d'arcade, s'élevait au-dessus du mur triomphal; il n'en subsiste plus aujourd'hui que des vestiges (cf. fig. 7).

De Saint-Martin-de-Saduran il n'est pas resté un mobilier aussi intéressant que de Saint-Victor-de-Castel ; cependant, on y a conservé une pièce, qui a bien son mérite elle aussi, quoique à un degré moindre: c'est le petit bénitier roman, de 0 m. 60 de hauteur, qu'on a relégué dans un coin de la chapelle. Il a la forme d'une cuve ronde, dont la partie inférieure, bisautée en octogone, surmonte une colonnette trapue de même forme, reposant sur une base carrée. Aux quatre angles de cette base sont de petits champignons, parfaitement indiqués sur le dessin que M. L. Alègre en avait relevé (fig. 3 de la planche II).

IV. — Saint-Thyrse de Maransan.

Cette chapelle, qui a été bâtie dans la partie nord-est du territoire de Bagnols et non loin des montagnes de Gicon, se trouve dans le voisinage immédiat d'une ferme, ancien manoir seigneurial de la seconde moitié du XV[e] siècle. Cette habitation, malgré les dégradations qu'elle a subies depuis 50 ans, a encore conservé un caractère archéologique qui la recommande à l'attention. La cour, encadrée de trois côtés par les bâtiments, était de plus, en 1846 (voir la planche III), fermée au sud par une muraille crénelée. Au-devant s'élevait une chapelle (2), complètement disparue à

(1) *Notions générales sur la viguerie de Pont-Saint-Esprit, loc. cit.,* p. 425.

(2) On ne saurait préciser quel était le patron de cet oratoire ; la tradition a conservé le souvenir de saint Marc et de saint Wilfrid, mais on ignore jusqu'à quel point elle mérite confiance.

l'heure actuelle et dont un autre mur joignait la façade occidentale aux constructions voisines. Autant qu'il est permis de s'en rendre compte d'après le dessin de M. Alègre, cet oratoire, bâti en moellons, dont quelques-uns étaient ajustés en épi, ne se composait que d'une seule travée et ne présentait aucun contrefort. On y avait accès, à l'ouest, par une porte amortie en anse de panier, et il était éclairé par une fenêtre en tiers point percée au-dessus de la porte. Ces deux ouvertures n'étaient pas dans l'axe de l'édifice, mais très rapprochées du mur latéral sud. Sur le pignon de la même façade s'élevait le clocher en forme d'arcade. Je ne crois pas qu'au point de vue de nos études romanes, il faille regretter la disparition de ce petit monument : il paraît, en effet, avoir été contemporain du manoir voisin, par conséquent dater des derniers temps de l'architecture gothique. Ce qui ne veut pas dire, bien loin de là, qu'on ait eu raison de le démolir : de pareils édifices gothiques sont d'une rareté extraordinaire dans la région.

La chapelle de Saint-Thyrse, bien qu'ayant subi de nombreuses vicissitudes, a eu la chance de subsister jusqu'à nos jours à peu près telle que l'a vue le XIII[e] siècle. D'où vient son nom ? Il serait assez difficile de le dire, le vocable de Saint-Thyrse étant tout à fait inusité dans le pays (1).

Les documents sont aussi très rares sur ce monument, siège d'un ancien prieuré ; le plus ancien en date est de 1314 : il est mentionné par M. E. Germer-Durand (2) d'après les archives municipales de Nimes ; puis vient une bulle du pape Grégoire XI, unissant le prieuré au monastère des Bénédictines de Valsauve, qui venait d'être cruellement éprouvé par les ravages des Grandes Compagnies et qui était à la veille d'être transféré dans la ville de Bagnols (12 novembre 1372) (3). On n'avait plus signalé ensuite qu'un acte de 1518 d'après les minutes du notaire bagnolais Blisson (4), mais on ne connaissait pas les rôles des décimes imposés à l'évêché d'Uzès en 1516 et 1555, d'après lesquels Maransan appartenait alors à l'abbé cistercien de Chambon, au

(1) Les *Chartes de l'abbaye de Cluny*, sous le n° 119 (année 909), indiquent une chapelle de Saint-Thyrse, dans le comté de Riez.

(2) *Dictionnaire*, p. 229.

(3) *Regesta Gregorii XI*, n° 283, fol. 168 ; publiée par le P. Henri Denifle, *La désolation des églises ... pendant la guerre de Cent ans*, p. 392, n. 5. — Ce document permet donc de rectifier E. Germer-Durand, *op. et loc. cit.*, qui place à l'année 1375 l'acte d'union ci-dessus. La translation des religieuses de Valsauve à Bagnols eut lieu en 1375 : cf. *Gallia christiana*, t. VI, col. 657.

(4) E. Germer-Durand, *op. et loc. cit.*

diocèse de Viviers (1). Les religieuses de Valsauve n'avaient donc pas conservé ce bénéfice.

Il n'est pas besoin d'un long examen du monument pour reconnaître qu'il a fait l'objet de plusieurs constructions successives. On verra plus loin, lors de sa description, quels travaux ont nécessités les diverses réfections, soit par suite des ruines causées par les gens de guerre, soit par suite de la maladresse des ouvriers et du peu de solidité de la voûte élevée par eux. Il est loisible cependant de constater dès maintenant que les plus anciens paraissent remonter au X[e] siècle, et que les plus récents leur sont postérieurs d'au moins deux siècles. Ne sont naturellement pas compris dans ces derniers certains remaniments de peu d'importance et beaucoup plus modernes, tels que l'obstruction de portes ou de fenêtres et la réfection de la toiture, à laquelle on a voulu donner une pente plus accentuée en surélevant un peu le mur triomphal.

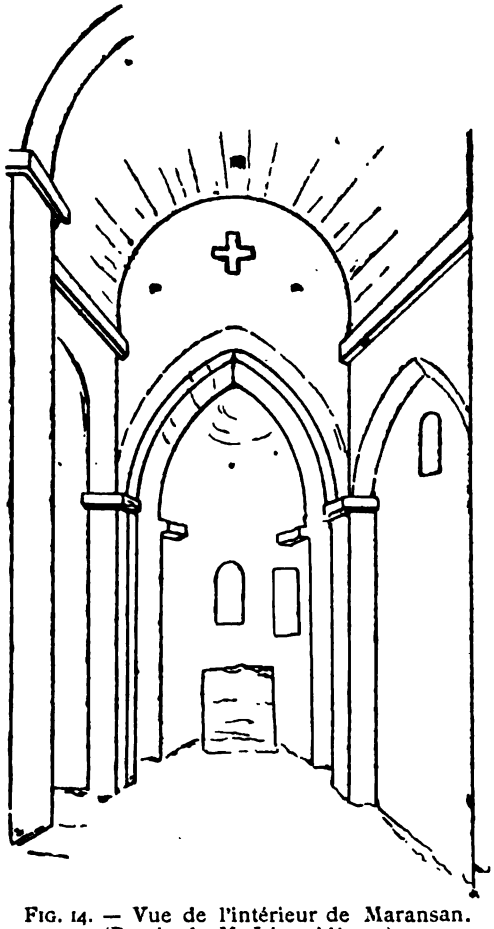

FIG. 14. — Vue de l'intérieur de Maransan. (Dessin de M. Léon Alègre.)

Comme plan, on se trouve ici en présence d'une disposition tout à fait classique : une abside, voûtée en cul-de-four, de 2 m. 50 de profondeur, fait suite à une nef de 12 mètres de longueur, composée de deux travées voûtées en berceau et séparées par un arc doubleau. Un grand arc latéral décore chacune des travées et a permis de diminuer l'épaisseur de la construction. La variante de ce plan classique, particulière à Saint-Thyrse de Maransan, est qu'entre la retombée du grand arc latéral de la première travée et le mur occidental de la nef existe un inter-

(1) Bibliothèque d'Avignon, ms. 3149, fol. 115, et ms. 2765, fol. 81.

valle de deux mètres, qu'évide une autre arcature beaucoup plus basse et ayant plutôt l'aspect d'une baie qu'on aurait fermée à l'extérieur.

Une porte existait primitivement à l'ouest, dans l'axe de l'édifice ; elle a été bouchée à une époque qui paraît assez ancienne. Au-dessus s'ouvre une fenêtre de dimension restreinte, ébrasée seulement à l'intérieur et ayant au dehors l'apparence d'une longue fente rectangulaire.

Les murs latéraux de la nef sont très épais (1 m. 55) et sont percés dans la première travée, au nord et au sud, tout près de la retombée de l'arc doubleau, d'une porte en plein cintre. Celle du nord a été aussi aveuglée. Celle du midi reste la seule qui donne accès à l'intérieur de la chapelle ; son ouverture est amortie d'abord par une arcature en plein cintre s'élevant à 2 m. 50 du sol, et ayant 1 m. 25 de large sur 0 m. 50 d'épaisseur, puis, en venant du dehors au dedans, par une seconde arcature plus élevée de 0 m. 30, plus large de 0 m. 26 et plus épaisse de 0 m. 55.

Les grands arcs latéraux sont légèrement brisés ; leur archivolte retombe sur une simple moulure d'imposte. Dans leur axe s'ouvrent au sud deux fenêtres, ébrasées intérieurement et extérieurement, et dont le niveau d'appui se trouve un peu plus élevé que celui des impostes. La naissance de la voûte est marquée, à une faible distance de l'extrados des grands arcs, par un cordon servant d'imposte à l'arc doubleau. Cette voûte est encore percée, au commencement de la première travée méridionale, d'une ouverture rectangulaire analogue à celle qui a été signalée à Saint-Martin-de-Saduran.

Primitivement, six contreforts, trois au nord et trois au sud, contrebutaient à l'extérieur les murs latéraux de la nef ; ceux du nord ont bien subsisté, mais au midi le plus voisin de l'abside a disparu lors d'une réfection (cf. planche IV).

Le mur triomphal s'élève au-dessus d'un arc en tiers point, en arrière duquel vient aboutir la voûte de l'abside, et qui retombe sur l'imposte des grands arcs latéraux voisins. Une ouverture de forme cruciale y est percée pour éclairer la nef ; c'est là une disposition assez fréquente, et qui se retrouve notamment à Saint-Saturnin près Gaujac.

L'ouverture de l'abside est également en tiers point ; à la naissance de sa voûte a été ébauché, comme à Saint-Martin-de-Saduran, un commencement de cordon sous forme de pseudo-imposte. Dans l'intérieur de l'abside avaient été pratiquées

bandeau et d'un biseau, dont la tranche est décorée en certains endroits d'ornements méplats, tels que croix, petites arcatures, rosaces et ornements géométriques. En définitive, il n'y a rien qui doivent commander spécialement l'attention : pas de chapiteau, pas d'archivolte, même moulurée. M. Alègre a relevé encore l'ornementation de deux trous de boulins, au contrefort voisin de la porte sud ; mais il ne faut guère y voir qu'une fantaisie d'ouvrier (fig. 17).

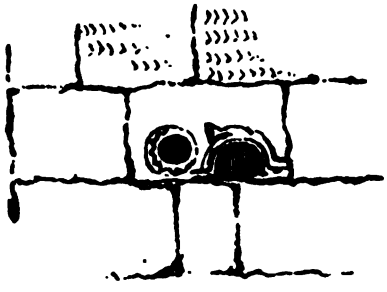

FIG. 17. — Trous de boulins à Saint-Thyrse-de-Maransan. (Dessin de M. Léon Alègre.)

Il n'y a plus de trace de l'ancien clocher ; il est vraisemblable qu'ici, comme à Saint-Martin-de-Saduran, il s'élevait au-dessus du mur triomphal ; mais comme justement à cet endroit la toiture a été refaite dans des temps modernes, il est probable qu'il a été alors abattu, sans que l'on prît la peine de le relever.

La chapelle de Maransan est aujourd'hui transformée en grange : on n'y rencontre donc plus aucune pièce du mobilier qui la garnissait, lorsqu'elle était affectée au culte. En 1846 pourtant, l'autel subsistait ; c'était un gros bloc cubique, possédant à sa partie supérieure une tablette de marbre, que M. L. Alègre a dessinée et dont voici la coupe (fig. 18).

FIG. 18. — Coupe de la tablette de l'ancien autel de Maransan. (Dessin de M. Léon Alègre.)

V. — SAINT-JULIEN-DE-PESTRIN.

Cette chapelle rurale, située à l'ouest de Bagnols, sur le bord de la route qui conduit à Lussan par Saint-Marcel-de-Carreiret, était encore, à la fin du XVIII[e] siècle (1), le centre d'une paroisse qui est signalée dès 1241 (2), et le siège d'un prieuré uni, dès le XVI[e] siècle au moins, à celui de Saint-Jean-Baptiste de Bagnols (3). Le nom de Pestrin est d'ailleurs assez ancien. Un *Petrus de Pistrino*

(1) Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 214.

(2) *Gallia christiana*, t. VI, col. 628. — A citer encore le mariage de Jean Vidal, de la paroisse de Saint-Julien-de-Pestrin, le 23 février 1557 : Archives dép. du Gard, E 468.

(3) Cf. bulle du 23 janvier 1565 : *Idem*, G 932.

deux fenêtres ; elles ont été l'une et l'autre obstruées. Elles étaient ébrasées des deux côtés : la première, en plein cintre, était percée dans l'axe de l'édifice ; la seconde, rectangulaire à l'intérieur et en plein cintre au dehors, était placée au midi près de la retombée de l'arc triomphal. M. Alègre l'avait encore vue ouverte, avec les traces des barreaux de fer qui l'avaient protégée (fig. 15).

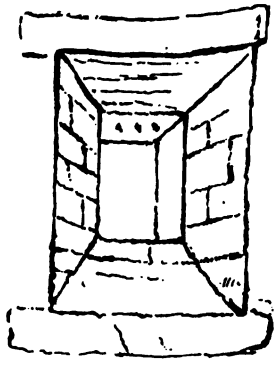

Fig. 15. — Fenêtre au sud de l'abside de Maransan. (Dessin de M. Léon Alègre.)

L'examen de l'appareil va maintenant permettre de distinguer les diverses époques des travaux exécutés dans cette chapelle. A remarquer tout d'abord que le plan n'a pas été modifié depuis le premier jour : on n'a fait que supprimer le contrefort mentionné ci-dessus.

On reconnaîtra très distinctement quatre âges successifs dans la construction actuelle. Tout d'abord, le petit appareil a été employé, équarri au marteau d'une façon rudimentaire : il en subsiste des vestiges visibles à la base du mur latéral du nord, près de la porte aujourd'hui aveuglée ; ces moellons remontent à tout le moins à la fin de l'époque carolingienne.

Un peu plus tard, la chapelle ayant été presque entièrement démolie pour être rebâtie selon les goûts qui prévalaient alors, le moyen appareil fut usité, mais encore mélangé au petit ; il est mieux équarri, et il y a progrès évident sur l'époque antérieure : on l'observe dans les assises inférieures de l'abside, dans une grande partie du mur latéral du nord et dans presque toute la première moitié du mur méridional. Il est d'ailleurs très nettement distinct sur la phototypie ci-jointe (planche IV). Des pierres de plus grandes dimensions ont servi pour les contreforts.

Une troisième réfection, ou si le mot est trop fort, une troisième reprise a porté sur la partie supérieure des murs de l'abside, sur les premières assises du mur triomphal, sur une autre partie du mur septentrional et sur la façade occidentale. La muraille du sud, figurée dans la planche IV, en présente des traces évidentes : toute la partie voisine de l'abside, où se trouvait autrefois le troisième contrefort, appartient à cette période, ainsi que les assises, qui, un peu en retrait des plus anciennes, commencent juste à la hauteur d'appui des fenêtres. Et cela, sans préjudice de quelques réparations dans ce qui subsistait de la construction

antérieure. Cette fois, le moyen appareil seul a été employé ; il est parfaitement taillé au ciseau ; les arêtes en sont vives et les joints en sont fins. C'est un nouveau progrès dans l'art de bâtir.

Peut-être le constructeur n'avait-il pas encore été assez habile pour assurer la solidité de son œuvre. Toujours est-il qu'on dut une quatrième fois reprendre le travail pour refaire la voûte. Cette dernière restauration, caractérisée par un moyen appareil encore plus beau et plus régulier, consista à reprendre, avec la voûte, les assises supérieures des murs latéraux et du mur triomphal, où elles ont encore été placées en retrait. A cette occasion, la façade occidentale subit de profonds remaniments depuis la base jusqu'au sommet.

A quelles époques précises faut-il reporter les réfections opérées depuis la première construction carolingienne ? Il est bien difficile de l'indiquer : la dernière semblerait être de l'extrême fin du XII[e] siècle, l'avant-dernière n'en serait pas très éloignée, et la précédente serait du XI[e] siècle. Mais ce ne sont là que des hypothèses, que ne viennent pas confirmer des documents, et à l'appui desquelles ne vient que faiblement l'étude de l'ornementation. Observons, avant d'aborder cet ordre d'idées, la décoration apportée à l'appareil par les tailleurs de pierre, ainsi que les signes de tâcheron. Il ne faut naturellement chercher ni l'une ni les autres dans les moellons équarris au marteau. Sur les matériaux des époques suivantes, on rencontre les tailles en arête ou en fougère ; à la partie supérieure de l'abside, on remarque même quelques pointillés en demi-cercles concentriques. Les ouvriers de cette époque ont gravé quelques lettres de l'alphabet sur les cubes de pierre sortant de leurs mains, des A, un B, un M, un P : on en voit surtout au mur latéral du sud et à l'abside.

L'ornementation, le lecteur a déjà pu le comprendre, est des plus rudimentaires. A l'intérieur, le cordon de la nef se compose d'un bandeau surmontant une doucine. Quant aux impostes des grands arcs latéraux, elles sont formées d'une succession de petites moulures ; on relève surtout ces deux types : un bandeau au-dessus de trois tores ou boudins ; une torsade séparant un bandeau d'un biseau (fig. 16).

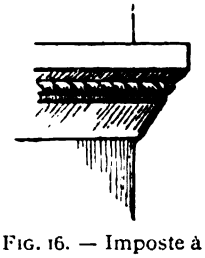

Fig. 16. — Imposte à Saint-Thyrse-de-Maransan.

A l'extérieur, les corniches de la nef appartiennent à la dernière époque de la construction : ce sont deux bandeaux superposés, l'inférieur en retrait et arrondi par le bas. Celle de l'abside (de la troisième époque) est d'un profil différent, elle se compose d'un

bandeau et d'un biseau, dont la tranche est décorée en certains endroits d'ornements méplats, tels que croix, petites arcatures, rosaces et ornements géométriques. En définitive, il n'y a rien qui doivent commander spécialement l'attention : pas de chapiteau, pas d'archivolte, même moulurée. M. Alègre a relevé encore l'ornementation de deux trous de boulins, au contrefort voisin de la porte sud ; mais il ne faut guère y voir qu'une fantaisie d'ouvrier (fig. 17).

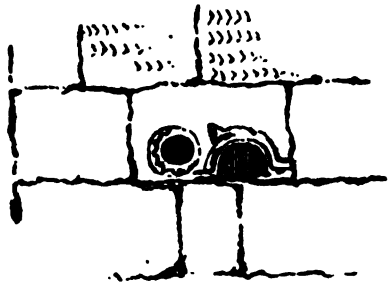

FIG. 17. — Trous de boulins à Saint-Thyrse-de-Maransan. (Dessin de M. Léon Alègre.)

Il n'y a plus de trace de l'ancien clocher ; il est vraisemblable qu'ici, comme à Saint-Martin-de-Saduran, il s'élevait au-dessus du mur triomphal ; mais comme justement à cet endroit la toiture a été refaite dans des temps modernes, il est probable qu'il a été alors abattu, sans que l'on prit la peine de le relever.

La chapelle de Maransan est aujourd'hui transformée en grange : on n'y rencontre donc plus aucune pièce du mobilier qui la garnissait, lorsqu'elle était affectée au culte. En 1846 pourtant, l'autel subsistait ; c'était un gros bloc cubique, possédant à sa partie supérieure une tablette de marbre, que M. L. Alègre a dessinée et dont voici la coupe (fig. 18).

FIG. 18. — Coupe de la tablette de l'ancien autel de Maransan. (Dessin de M. Léon Alègre.)

V. — SAINT-JULIEN-DE-PESTRIN.

Cette chapelle rurale, située à l'ouest de Bagnols, sur le bord de la route qui conduit à Lussan par Saint-Marcel-de-Carreiret, était encore, à la fin du XVIII[e] siècle (1), le centre d'une paroisse qui est signalée dès 1241 (2), et le siège d'un prieuré uni, dès le XVI[e] siècle au moins, à celui de Saint-Jean-Baptiste de Bagnols (3). Le nom de Pestrin est d'ailleurs assez ancien. Un *Petrus de Pistrino*

(1) Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 214.

(2) *Gallia christiana*, t. VI, col. 628. — A citer encore le mariage de Jean Vidal, de la paroisse de Saint-Julien-de-Pestrin, le 23 février 1557 : Archives dép. du Gard, E 468.

(3) Cf. bulle du 23 janvier 1565 : *Idem*, G 932.

apparaît comme témoin dans une charte du mois d'août 1191 (1); un *Martinus de Pistrino* et un *Bertrandus de Pistrino* sont marqués aussi dans un acte d'avril 1216 (2). Par malheur, les documents sur la chapelle elle-même, du moins ceux que l'on a pu réunir pour cette présente publication, ne remontent pas aussi haut. Sur ce qu'on peut appeler l'histoire romane de l'édifice, ce sont les matériaux employés à sa construction, c'est sa décoration qui seuls peuvent renseigner, avec quelle insuffisance, nous le savons. Nous constaterons cependant qu'après une première édification, on y travailla peut-être par deux fois à l'époque romane. Une inscription, placée au-dessus de la porte du sud, apprend encore qu'elle avait dû subir les outrages des guerres religieuses et qu'une réfection, très apparente d'ailleurs, a été nécessaire au commencement du XVII[e] siècle. Voici ce texte, d'une concision par trop lapidaire :

REEDIFICATA EST
1605

On profita de cette restauration pour agrandir le monument par l'adjonction d'une chapelle donnant dans la deuxième travée du nord. Une ordonnance de l'intendant, en date du 13 décembre 1681, autorisa encore, avec la construction d'un presbytère voisin, la réparation du clocher et un achat de cloche (3). Est-ce à cette même date qu'il faut attribuer la surélévation du mur absidal avec des pierres sèches, que surmonte à l'heure actuelle une toiture en appentis ? Saint-Julien-de-Pestrin, dont se sont éloignées successivement les habitations modernes, a perdu, en 1807, sa qualité de paroisse (4). C'est l'église de Colombiers et celle plus récente et plus proche de Combe, qui l'ont absorbé. A l'heure actuelle, le culte y est rare, et le jour n'est peut-être pas très loin où il y cessera complètement. On y vénère comme patron saint Julien, le martyr de Brioude, qui dès le haut moyen âge était fort en honneur dans la région : les églises de Chusclan, la Calmette, Saint-Julien-de-Cassagnas, Saint-Julien-de-la-Nef, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Julien-de-Valgalgue, Valliguière, etc.,

(1) *Cartulaire d'Aniane*, publié par l'abbé Cassan et E. Meynial (Société archéologique de Montpellier, 1900, in-4°), n° 220, p. 352.

(2) *Idem*, n° 256, p. 381 et 383.

(3) Archives départ. du Gard, C 1294. — L'inventaire imprimé de la série C de ces Archives, signale encore, sous le n° 1309 (1749-1789), le paiement d'une somme de 470 livres pour réparations au clocher et au presbytère. M. Bligny-Bondurand a eu la bienveillance de rechercher ce document : il n'a pu le retrouver et c'est sans doute par erreur qu'il a été mentionné dans l'inventaire.

(4) Abbé Goiffon, *Dictionnaire... du diocèse de Nîmes*, p. 511.

lui étaient et lui sont encore consacrées (1). D'autres églises sous le même vocable existaient aussi autrefois à Nimes et à Uzès.

Les constructeurs de la chapelle étudiée ici ont suivi le plan ordinaire : la nef, de 13 mètres de longueur sur une largeur de 5 mètres 80 entre les pieds-droits du doubleau, comporte deux travées voûtées en berceau et séparées par un arc doubleau. Il n'existe aucun contrefort à l'extérieur. Lors de la restauration en 1605, la première travée, presque entièrement rebâtie, a été voûtée sur arêtes : c'est aussi le système que l'on a adopté pour la chapelle rectangulaire ouverte sur la deuxième travée du nord. Les murs latéraux, d'une épaisseur maxima de 1 mètre 70 sont ornés d'une seule grande arcature par travée ; les impostes en sont simplement moulurées, ainsi que les cordons qui courent à la naissance de la voûte dans la nef et l'abside. Deux fenêtres, ébrasées des deux côtés et percées dans l'axe de chacune des travées, éclairent au midi l'intérieur de l'édifice ; à l'aplomb de la première s'ouvre l'unique porte à double archivolte extérieure, la deuxième rentrante et plus étroite ; l'imposte se compose seulement d'un bandeau et d'un biseau. C'est exactement la même disposition qui a été usitée pour la porte de l'église paroissiale de Bagnols.

Si la façade occidentale ne présente pas de trace de porte, elle possède, par contre, deux fenêtres, l'une au-dessus de l'autre : exemple assez rare dans le pays. Toutes deux sont ébrasées à l'intérieur, mais la plus basse, qui est aussi la plus large, l'est seule à l'extérieur.

L'abside est sur plan barlong, elle est profonde de 4 mètres et large de 5 mètres 80 à son ouverture. Le mur triomphal est établi, comme presque partout, sur un arc plus élevé indépendant de la voûte absidale en cul-de-four. Deux fenêtres, percées à une hauteur inégale, éclairent l'abside ; comme à Saint-Thyse-de-Maransan, l'une est au fond dans l'axe de l'édifice (elle est maintenant aveuglée), l'autre au midi. Toutes les deux sont en plein cintre avec ébrasement des deux côtés ; leur ouverture, à l'endroit le plus étroit, est amortie de façon à devenir rectangulaire. La pierre d'amortissement, à celle du sud, est décorée sur sa face externe de trois cercles méplats, dont voici l'arrangement (fig. 19).

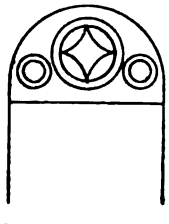

FIG. 19. — Ornementation du tympan de la fenêtre au sud de l'abside de Saint-Julien-de-Pestrin.

(1) Cf. *Vie de saint Julien, martyr, de Brioude...* par le P. Bridaine, publiée par le P. H. Tissot (Bagnols, A. Broche, 1841, in-8°).

Il a déjà été dit que cette chapelle porte dans son appareil la preuve de sa non homogénéité : il en est donc pour elle comme pour la plupart des chapelles rurales de la contrée. On retrouve, en effet, à Saint-Julien-de-Pestrin, le moyen et le petit appareil mélangés, consistant en moellons équarris au marteau, servant de base au mur absidal, au mur latéral du nord et à la façade de l'ouest. Les assises supérieures de l'abside et la plus grande partie romane du mur sud, sont en moyen appareil, au milieu duquel sont encore mêlées des chaînes de petits moellons ; mais cette fois les pierres ne sont plus simplement équarries au marteau, et leurs arêtes sont plus vives ; les assises sont cependant encore assez irrégulières.

Le moyen appareil, à joints plus fins, parfaitement coupé, extrêmement régulier et orné de tailles en arête, qui se remarque aux toutes dernières assises du mur absidal et aux archivoltes de la porte et des fenêtres, qui forme toute l'encoignure du mur latéral sud près de l'abside et qui se retrouve encore au nord et à l'ouest, pourrait faire supposer une troisième époque de construction, ou plutôt des réparations très sérieuses opérées au XII[e] siècle. Cependant il est difficile de se prononcer sur le caractère des travaux qui ont amené sa présence. S'il n'y avait que la partie du mur méridional signalée ci-dessus, on serait moins hésitant. Mais cet appareil n'existe pas que là. En tout cas, il présente une différence assez notable avec les matériaux précédemment employés.

En 1605, lorsqu'on procéda aux réparations déjà signalées, on se servit de moellons noyés dans le mortier pour rétablir les murs supportant la voûte de la première travée et on exhaussa la toiture au-dessus de la corniche primitive en l'appuyant sur une maçonnerie semblable. Les pierres plates qui surélèvent le mur de l'abside, sont posées les unes sur les autres sans liaison de mortier. Pour la réparation du clocher, en 1681, on se servit du moyen appareil. Cet édicule, en forme d'arcade, a été bâti au-dessus du mur triomphal. Assurément il a toujours été là, car un escalier, dont quelques marches anciennes se voient encore près du rempant nord de la toiture, y donnait accès.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur l'ornementation de l'intérieur de l'édifice : à l'exception des moulures des impostes et des cordons, elle est absolument nulle. Au dehors, il n'y a à signaler que la corniche de la nef, se composant de trois petits bandeaux superposés en retrait ; c'est une imitation non équivoque de l'architrave antique. Celle de l'abside, reproduite incomplètement et

FIG. 20. — Motif de décoration à la corniche absidale de Saint-Julien-de-Pestrin.

avec quelques inexactitudes par M. Révoil (1), est formée par un bandeau et un biseau, sur la tranche duquel sont sculptées en faible relief des feuilles d'eau et des ornements tout particuliers (2) affectant la forme reproduite dans la fig. 20. L'assise supérieure du mur joue le rôle d'un large bandeau et la précédente sert de frise, avec sa décoration d'ornements géométriques en creux dérivés de la grecque, et surtout de grains d'orge (voir fig. 21). Les premiers sont rares et ne se rencontrent pas dans la région ; quant aux grains d'orge, ils sont très fréquents dans les monuments romans de tout le midi : on les trouvera dans la région aux églises de Connaux, de La Roque, du Pin, à la chapelle de Saint-Pierre de Castres, etc.

FIG. 21. — Ornements de la frise à l'abside de Saint-Julien-de-Pestrin.

(1) *Architecture romane du midi de la France*, t. III, pl. XII.

(2) De pareils, un peu plus compliqués, se trouvent à la corniche de l'église de la Madeleine, à Béziers (cf. Révoil, *ibidem*).

CAVILLARGUES.

Ce village est situé dans la vallée de la Tave, vers l'extrémité sud-est du canton de Bagnols ; il est placé sur la route qui conduit de L'Ardoise et Laudun à Lussan. De nombreux vestiges de la civilisation romaine (1) ont été signalés dans le territoire de cette commune. En 1820, dit M. Alègre dans ses *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès*, « on y trouva les restes d'une voie antique et une belle tête de Mercure en marbre, qui fut donnée à l'administrateur de l'arrondissement ; un aqueduc en maçonnerie très solide, servant à conduire les eaux de la fontaine d'Auzigue. Un médaillon circulaire en terre cuite, avec représentation des jeux du cirque, fut découvert en 1845. M. Léon Alègre, qui l'acheta, en a fait don au Musée de Nimes (2). » On y voit encore trois inscriptions funéraires, dont une, en marbre, est encastrée dans le mur du presbytère (3).

Le moyen âge et la Renaissance y ont laissé des constructions qui tendent chaque jour à disparaître. L'église paroissiale de Saint-Pierre était romane : nous le savons par plusieurs témoignages (4) et surtout par quelques notes rapides de M. Léon Alègre, qui ont été retrouvées dans ses carnets d'excursion. Elle avait été comprise au nombre des églises données ou restituées au monastère de Goudargues (vers 1130) par l'évêque d'Uzès, Raymond I^er^ (5). L'édifice avait été agrandi plusieurs fois, et l'abside semi-circulaire seule était restée à peu près dans son état primitif. Une chapelle latérale (absidiole ?), à gauche du chœur, avait encore une corniche ou cordon, ornée de dents de scies et supportée par de petits modillons carrés. La voûte de la nef avait été refaite à l'extrême fin du XV^e^ siècle ou peut-être au commencement du XVI^e^ ; ses nervures prismatiques retombaient à 2 m. 50 du sol sur des culs-de-

(1) Et même des temps préhistoriques : on a signalé sur ce territoire le *tumulus* de Calmercier (D^r^ Paul Raymond, *L'arrondissement d'Uzès avant l'histoire*, p. 226 à 230) et l'*oppidum* du Bosquet d'Auzigue, à un kilomètre au nord du village (*Idem*, p. 253).

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 2747 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 733, n° 391.

(3) *Corpus*, n^os^ 2748, 2749 et 2789 ; *Histoire de Languedoc*, t. XV, p. 998, n ° 1544 à 1546.

(4) M. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 52, ne la signale qu'à partir de 1470.

(5) Cette donation fut l'occasion d'un procès assez long, dont les péripéties seront indiquées ci-après au chapitre de Goudargues.

lampe, dont l'un était formé par un buste d'ange. Une autre chapelle latérale au nord-ouest portait des traces de nervures de la Renaissance ; sur un des piliers était une inscription avec la date de 1601. C'était aussi à cette époque qu'appartenait une porte en anse de panier s'ouvrant au sud-ouest. Tout cela a été détruit pour faire place à une construction toute moderne.

Le village a encore des restes de remparts avec grosses tours aux encoignures ; ils sont en moellons noyés dans le mortier et vraisemblablement datent du XIV^e^ siècle, du temps des invasions des Grandes Compagnies. A signaler enfin l'ancien château de La Fare, qui a été édifié aussi à l'époque de la Renaissance.

Il faut sortir de Cavillargues même et s'acheminer dans la montagne, vers la direction de Sabran, si l'on veut retrouver un monument de la période romane.

Chapelle du Saint-Sépulcre.

Le nom seul de cet édifice indique que sa fondation est postérieure à la première croisade. Et de fait, un auteur généralement bien informé en attribue la construction à Guillaume de Sabran, seigneur de Tresques, Sabran, Cavillargues, etc., qui fut le compagnon en Terre-Sainte de Raymond IV de Toulouse (1). Par malheur, le retour de Guillaume de Sabran n'est rien moins que prouvé : ce personnage n'est plus connu après la prise de Jérusalem et son nom ne figure pas dans le testament du comte de Toulouse (31 janvier 1105), ce qui a fait supposer à l'historien de sa famille qu'il était mort avant cette date (2). Par conséquent, le nom du fondateur de ce Saint-Sépulcre reste des plus hypothétiques. Il est à remarquer d'ailleurs que cette appellation n'est officielle que depuis peu de temps : jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, la chapelle fut connue sous le nom unique de Notre-Dame-des-Imbres, qui lui vient du quartier où elle est bâtie (3).

Au début du XV^e^ siècle, elle appartenait, paraît-il (4), au monastère de Saint-Justin-de-Sézade, au diocèse d'Aix. Elle fut bientôt

(1) Abbé T. Bouzige, *L'église et le château de Tresques*, p. 31.

(2) *Généalogie historique de la maison de Sabran-Pontevès*, p. 113.

(3) M. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 155, a relevé pour la première fois le nom de Notre-Dame-du-Saint-Sépulcre sur la carte du Languedoc, dressée par ordre des États en 1789.

(4) Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 208 ; abbé Bouzige, p. 31. — M. l'abbé Goiffon, qui possède de très nombreuses et bonnes informations, n'indique malheureusement pas assez souvent ses références.

desservie par les ermites de Montserrat en Catalogne, qui avaient été établis à Carsan, le 26 août 1424, par Guillaume de Mévouillon, seigneur d'Albaret et sénéchal de Beaucaire et de Nimes (1) : l'acte d'union à cet ermitage est du 1er février 1459 (2). Il n'est pas utile d'en suivre les destinées ; on peut cependant signaler les principales vicissitudes qu'il subit. A la faveur des guerres entre la France et l'Espagne (3), les Carmes de Bagnols s'en emparèrent (1639), mais ils furent déboutés de cette possession au profit des Bénédictins du Pont-Saint-Esprit (1652, 1656 et 1658). Le procès qui s'engagea à cette occasion n'était pas encore terminé en 1689 (4). Une des pièces qui y furent présentées, en 1650, porte que l'église « est en ruynes, les orgues abattues et les murailles en mauvais état » (5). Dès 1683, les revenus du prieuré étaient perçus par les Bénédictins de Rochefort, qui les portaient en recettes pour la somme de 400 livres (6). Ils leur appartinrent jusqu'à la Révolution (7).

Depuis la restauration du culte au XIXe siècle, la chapelle du Saint-Sépulcre, but d'un pélerinage assez fréquenté, est une dépendance de l'église paroissiale de Cavillargues. Elle a subi de nombreuses modifications : la nef a été rebâtie et agrandie d'une travée (il n'y en avait qu'une primitivement) ; deux chapelles latérales ont été ajoutées, l'une dédiée à l'Immaculée-Conception, l'autre à Notre-Dame de la Salette. Enfin une sacristie s'est élevée sur l'emplacement de l'ancien ermitage (8).

Il ne reste donc plus du monument roman que l'abside et une partie de l'ancienne travée. De celle-ci on peut croire que les murs étaient décorés d'arcatures, dont l'archivolte retombait sur les

(1) Archives départ. du Gard, G 1559 ; cf. la charte de l'évêque d'Uzès du 29 janvier 1424 : *Gallia christiana*, t. VI, *pr.*, col. 309. — Sur les donations de Guillaume de Mévouillon, cf. encore Archives du Gard, H 268 et 293.

Carsan est une commune du Pont-Saint-Esprit. L'ermitage de Carsan avait été uni à Montserrat en 1437 : cf. Archives du Gard, G 1272. Il aurait été érigé en prieuré, en 1475, par le pape Sixte IV (*Idem, ibidem*) ; cependant Jean de Fages est qualifié, dès 1459, de prieur du monastère de Carsan et des Imbres (*Idem, ibidem*). La bulle de Sixte IV pourrait n'être qu'une confirmation.

(2) *Idem*, G 1559 et H 293. — Cf. encore G 1272.

(3) Et à la suite de la collation, en 1609, par l'évêque d'Uzès, du prieuré de Notre-Dame de Carsan à Pierre Rohan, Frère Mineur de Bagnols : *Idem*, G 1272, H 293 ; cf. *Inventaire sommaire* de la série H, p. 26.

(4) *Idem*, G 1272.

(5) *Idem*, H 293 ; cf. *Inventaire sommaire*, p. 26.

(6) *Idem*, H 255 ; cf. *Inventaire sommaire*, p. 25 et 71.

(7) Voir une collation du prieuré de N.-D. de Carsan et de N.-D. des Imbres au début du XVIIIe siècle, et un acte d'arrentement des domaines et de la métairie des Imbres en 1772 : *Idem*, G 938 et H 293. — Sur cette métairie au XVIe siècle, voir l'abbé T. Bouzige, *op. cit.*, p. 31 et 32.

(8) Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 208 ; abbé T. Bouzige, p. 32 et 33.

encorbellements conservés dans la nouvelle construction. C'est sur de mêmes culées (voir fig. 22) que retombe l'arc triomphal légèrement brisé, qui est au-devant de l'ouverture de l'abside. Cette dernière, voûtée en cul-de-four, est ornée d'un cordon, dont les éléments sont un bandeau, un cavet et un tore, et qui se superpose aux corbeaux de l'arc triomphal. Une seule fenêtre, dans l'axe du monument, éclaire le fond de l'abside avec ébrasement peu prononcé du dehors au dedans.

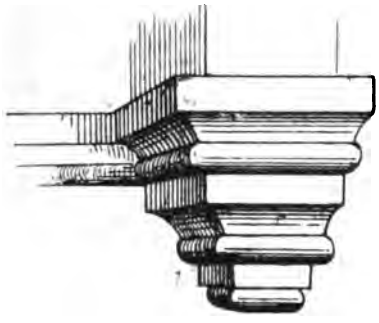

FIG. 22. — Encorbellement soutenant la retombée de l'arc triomphal au Saint-Sépulcre.

A l'extérieur, la corniche qui supporte la toiture de l'abside, se compose seulement d'une assise assez étroite, posée en saillie au-dessus de l'aplomb de la muraille.

L'appareil qui a été employé pour cet édifice roman est le moyen, taillé très régulièrement au ciseau. Malgré la perfection de la coupe de ces pierres, on n'y relève aucune marque distinctive, ni traits, ni pointillés, ni signes de tâcheron.

La chapelle du Saint-Sépulcre est donc d'un intérêt assez restreint : la seule particularité qui méritait d'être signalée spécialement est le système de corbeaux employés comme supports des arcs. Ils ont ici une importance qui ne leur avait pas été donnée à Saint-Martin-de-Saduran, et qu'on ne retrouvera pas davantage dans d'autres édifices de la région, tels que Saint-Pierre-de-Castres et l'église de Connaux. D'ailleurs, il est à remarquer que les exemples aussi complets, présentés par M. Révoil dans son *Architecture romane,* appartiennent à des monuments du milieu du XII[e] siècle : c'est le cas pour Silvacane et Senanque (1). C'est bien aussi à peu près l'époque où l'on serait tenté de placer la construction de la chapelle du Saint-Sépulcre.

(1) H. Révoil, *op. cit.*, t. II, pl. XVIII et XIX.

CHUSCLAN.

C'est une des localités sur lesquelles nous devrons passer rapidement, non parce qu'elles manquent de monuments romans, mais parce que ceux qu'elles présentent ont été beaucoup trop remaniés pour nos études (1).

Le village lui-même, sis sur les bords de la Cèze et séparé du Rhône par quelques collines peu élevées, est bâti sur un sol autrefois habité par les Romains. Les inscriptions qu'on en a extraites sont assez nombreuses : ce sont toutes des épitaphes (2). Au nord-est du territoire, au lieu dit Cadenet, les vestiges de l'antiquité sont bien plus nombreux. Cadenet est une ancienne île du Rhône, depuis longtemps rattachée à la terre de Languedoc ; au moyen âge elle appartenait à la mense épiscopale de Carpentras. On y a découvert (3) de vieux pans de murailles romaines, des tombeaux en briques, des poteries fines de Samos, des débris de colonnes antiques, des monnaies, des inscriptions (4), etc. (5).

Là se voient encore sur une petite éminence les ruines d'une église romane, qui, dédiée à saint Georges, constituait un prieuré dépendant de celui de Cavillargues (6) ; elle a été affectée au culte jusqu'en 1793. Il n'en subsiste debout que le tiers de l'abside circulaire ; tout le reste s'est écroulé (7). On peut cependant en dis-

(1) Cf. dans le *Bulletin du Comité de l'art chrétien* de Nimes, années 1877-1880, une étude de M. l'abbé de Laville sur les *Églises, croix et oratoires du territoire de Chusclan*. M. l'abbé de Laville, aujourd'hui curé-archiprêtre d'Uzès, a bien voulu prendre connaissance du manuscrit de cette notice et me présenter des observations dont j'ai tenu grand compte.

(2) *Corpus*, t. XII, n^os^ 2740-2745 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 724 et 1007, n^os^ 375, 1581 à 1587.

(3) Cf. L. Alègre, *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès*, fol. 2 v°.

(4) Le *Corpus* n'a signalé qu'une seule inscription (n° 2746), qui se trouve actuellement au musée de Bagnols ; M. Allmer, dans l'*Histoire générale de Languedoc* (t.XV, p. 1008, n° 1587), en indique une autre « au mas de la Rouquette, près Cadenet ». Cette liste pourrait, paraît-il, être allongée.

(5) M. Granet, de Roquemaure, a patiemment exploré ce champ et y a fait une ample moisson d'antiquités, sur lesquelles il serait bien désirable qu'il publiât une notice dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*. — M. Léon Alègre en avait recueilli d'autres pour son musée de Bagnols ; il avait dessiné les types les plus remarquables sur plusieurs planches de grand intérêt.

(6) Selon M. l'abbé de Laville, il appartenait, pendant les derniers siècles, à un chanoine de la cathédrale d'Uzès.

(7) M. l'abbé de Laville y a encore vu, il y a une trentaine d'années, des traces de peinture sur des pans de mur renversés.

tinguer le plan, qui ne différait aucunement de celui des églises rurales ; la nef et l'abside avaient une longueur d'une vingtaine de mètres sur six de large. Les murs, d'une épaisseur de 1 m. 30 à l'abside et 1 m. 80 à la nef, étaient bâtis en blocage, avec revêtement de moyen et de petit appareil équarris au marteau ; ils étaient soutenus par des contreforts, dont on reconnaît des vestiges près de l'abside.

S'il faut identifier Chusclan au *Genesanicum* (1) de la charte du mois d'août 945, ce lieu aurait été donné à cette époque à l'abbaye de Cluny et au prieuré de Saint-Saturnin-du-Port, par l'archevêque Gérald, frère d'Amalric, comte probable d'Uzès. Celui-ci exceptait seulement de cette cession un manse qu'il avait déjà laissé à Notre-Dame-de-Goudargues (2). Il n'est pas parlé de l'église dans ce document, et l'on est même complètement dépourvu à son endroit de texte remontant seulement à quelques centaines d'années. On sait seulement que le prieuré dépendait bien effectivement du chapitre conventuel du Pont-Saint-Esprit (3).

Bâtie à la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e] siècle, cette église paroissiale, placée sous le vocable de saint Julien de Brioude, fut construite en pierres de moyen appareil régulier, présentant des tailles en feuille de fougère. Elle se composait, selon la règle, d'une abside voûtée en cul-de-four, faisant suite à trois travées voûtées en berceau et séparées par deux arcs doubleaux. Mais depuis l'époque de sa première construction, elle a subi bien des modifications, que le manque de documents ne permet pas de dater d'une façon certaine. C'est qu'en effet elle avait dû fort souffrir des dévastations exercées à Chusclan, en 1360, par les Grandes Compagnies (4), puis par les routiers et les Tuchins qui, pendant un demi-siècle, ravagèrent le pays ; plus tard encore, les protestants, sous la conduite du baron des Adrets, ne durent pas davantage l'épargner, lorsqu'ils s'établirent dans cette partie du diocèse d'Uzès.

Quoi qu'il en soit, on perça les murs latéraux et on éleva deux

(1) M. L. Bruguier-Roure, *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*, *loc. cit.*, p. 171 (p. 5 du tirage à part), note 6, propose d'identifier ce *Genesanicum* avec Vénéjan et fait remarquer que si les Bénédictins du Pont-Saint-Esprit possédaient le prieuré de Saint-Julien de Chusclan, ils avaient aussi celui de Saint-Georges de Vénéjan. M. l'abbé de Laville propose Saint-Geniès de Comolas.

(2) *Gallia christiana*, t. VI, *pr.*, col. 296 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. V, col. 197 ; *Chartes du Cluny*, n° 724.

(3) E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 213.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, t. X, *pr.*, col. 1304.

nefs nouvelles plus basses, l'une à droite et l'autre à gauche, voûtées d'abord en berceau, puis en arêtes et sans doubleaux ; sur celles-ci à leur extrémité orientale s'ouvrent encore deux chapelles rectangulaires voûtées également en arêtes. On bâtit aussi un clocher au-dessus de la dernière travée de la nef principale ; il se compose d'une tour carrée surmontée d'une flèche octogonale. Toutes ces additions sont relativement récentes (1). Elles n'empêchèrent pas qu'à l'époque des reconstructions d'églises opérées dans la région au XIX[e] siècle, on trouva celle-ci trop pauvre et trop incommode : elle était d'ailleurs encastrée dans les habitations modernes, qui s'étaient accrochées à ses murailles (2). Grâce aux libéralités de Mgr Menjaud, évêque de Nancy, puis archevêque de Bourges, qui affectionnait vivement son pays natal, un nouveau monument fut édifié à côté de l'ancien et consacré en 1855. La vieille église a été subdivisée : une partie est devenue une dépendance de la nouvelle, le reste sert de grange ou d'habitation et perd de plus en plus son peu de caractère.

Outre l'église de Cadenet, mentionnée ci-dessus, le territoire de Chusclan était autrefois riche en chapelles de l'époque romane. En face du village, de l'autre côté de la Cèze, une agglomération d'habitants s'était jadis groupée autour d'une ancienne église, dont on ne trouve même plus les ruines. C'était Saint-Émétery, dont le prieuré fit l'objet d'un échange conclu en 1162 entre l'évêque d'Uzès et les Bénédictins de Saint-Saturnin-du-Port, à qui il appartint (3). C'est ce qui explique que le prieur, Gui, assista, en 1265, à la pose de la première pierre du pont du Saint-Esprit, faite en grande solennité par Jean de Thyanges (4). Selon M. l'abbé Goiffon (5), l'église fut restaurée en 1684 et bénite par le curé de Chusclan le 2 février 1685 (6) ; mais il faut croire que ces réparations furent bien mal faites, car elle tombait en ruines quelque temps après : on dut la démolir complètement en 1785. Dans l'ancien cimetière qui l'entourait, on trouve encore des sépultures de l'époque franque ; les corps sont enfermés dans des tombeaux bâtis avec des briques et tuiles dites sarrasines.

(1) La flèche du clocher, d'après M. l'abbé de Laville, est du XVII[e] siècle.

(2) M. Léon Alègre a, dans ses œuvres, une gouache représentant la place principale de Chusclan ; on y voit surgir au-dessus d'un pâté de maisons le clocher moderne de l'église romane.

(3) *Gallia christiana*, t. VI, col. 620. — Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 57, avec la date erronée de 1121.

(4) L. Bruguier-Roure, *Cartulaire de l'œuvre des église, maison, pont et hôpitaux du Saint-Esprit*, n° III.

(5) *Dictionnaire*, p. 277.

(6) Registres de catholicité de Chusclan. (Note de M. l'abbé de Laville.)

Les montagnes boisées, remplies de vestiges de la préhistoire (1), qui s'élèvent au nord de Chusclan et à l'est de Bagnols, sont encore dominées par les ruines de l'ancien château de Gicon, dont le roi Philippe-Auguste, en 1211, confirmait la possession à l'évêque d'Uzès (2). Cette forteresse, qui, paraît-il, aurait été détruite par les Albigeois (3), avait aussi sa chapelle de style roman ; mais elle a à peu près disparu.

A peu de distance de là et en contre-bas, dans la direction du sud, est encore debout la chapelle rurale de la Madeleine de Gicon. Bien qu'elle remonte certainement comme origine à l'époque romane, elle n'apparaît dans les documents qu'à la date de 1314, si toutefois il faut reconnaître en elle l'*ecclesia de Jocone* citée dans le *Rotulus ecclesiarum* des archives municipales de Nîmes (4). Le prieuré qu'elle constituait avait été uni, dès le XIV[e] siècle, à la Chartreuse de Valbonne, comme l'avait précédemment été Saint-Martin-de-Saduran (5). Le culte y fut abandonné en 1847 ; mais cinquante ans plus tard, il y a été rétabli après de nouvelles et importantes réparations.

En l'état actuel, elle a perdu son abside, dont on aperçoit seulement les fondations à l'est de l'édifice, et sa nef est fermée par un mur plat. Celle-ci, longue de 7 mètres et large de 4 m. 50 (6), est composée de deux travées qui ont subi de profonds remaniments : c'est ainsi que la voûte a été rétablie sur arêtes sans arc doubleau. Les murs latéraux sont ornés dans chaque travée par une seule arcature en plein cintre. Deux portes donnent encore accès à la chapelle, l'une à l'ouest, dans l'axe de l'édifice ; l'autre dans la première travée du sud. Lors d'une réfection ancienne, la toiture a été divisée en deux parties parallèles ; chacune d'elles, couvrant une partie de la nef, se compose de deux rampants perpendiculaires à l'axe du monument. Les murs latéraux ont donc été surélevés de part et d'autre, en forme de double pignon.

(1) Cf. Dr Paul Raymond, *op. cit.*, p. 101, 238, 248.
(2) L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 1273.
(3) Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 137.
(4) E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 100.
(5) L. Bruguier-Roure, *La Chartreuse de Valbonne*, p. 63.
(6) Hors œuvre, elle a 10 m. sur 6 m. 15 ; avec l'abside, elle avait 4 m. 55 de plus en longueur.

CODOLET.

Le village de Codolet, sis sur les bords du Rhône qui en ravage fréquemment le territoire par ses inondations, n'a guère conservé semble-t-il, de souvenir de la civilisation romaine (1). Sa position le condamnait à souffrir des pillages des gens de guerre : de fait, on a vu qu'il avait été occupé par les routiers un jour ou deux avant la prise de Pont-Saint-Esprit (28 décembre 1360) (2). Ce sont les dangers auxquels il était exposé qui l'avaient fait entourer de fortifications en 1379 (3), et qui avaient nécessité la transformation de son église paroissiale en forteresse.

Cette église, placée sous le vocable de saint Michel, a été signalée dès 1314 (4); c'était à l'évêque d'Uzès qu'il appartenait d'en nommer le prieur (5). Son origine remontait sûrement à l'époque romane, mais le dessin ci-contre (planche V), exécuté par M. Léon Alègre vers 1846, montre qu'elle avait subi de nombreuses modifications, dont quelques-unes avaient un caractère tout à fait moderne. L'abside, surélevée et fortifiée dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, avait servi de base à un clocher carré et ajouré de larges baies en plein cintre, qui paraissait être du début du XVIII[e]. Des additions avaient été aussi portées à la nef : elles faisaient saillie sur le mur latéral du sud. On sait d'ailleurs que, le 17 août 1715, la communauté de Codolet avait fait un emprunt de 403 livres pour payer les réparations à son église (6).

L'édifice semblait avoir été bâti selon les règles communes : une nef à deux travées, séparées par un doubleau que contrebutaient des contreforts extérieurs, puis une abside semi-circulaire. Des fenêtres en plein cintre étaient percées dans le mur latéral sud ; à l'aplomb de celle de la première travée, s'ouvrait la porte, dont l'encadrement avait été certainement refait dans les temps modernes.

(1) On n'a signalé qu'une inscription, trouvée dans les démolitions de l'église romane : *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1006, n° 1579.

(2) Voir au chapitre I[er] de la première partie.

(3) Commission du roi pour les bâtir, déjà citée d'après un ancien inventaire des titres de la maison de Caderousse.

(4) E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 60.

(5) Cf. une collation du prieuré à Antoine Girard, signalée dans l'*Inventaire sommaire des archives du Gard*, à l'article G 933 (1591-1599).

(6) Archives départ. du Gard, C 1294.

ÉGLISE PAROISSIALE DE CODOLET

(Sépia de M. L. Alègre.)

Tout cela ne se peut plus vérifier : la vieille église qui, pendant plusieurs siècles, avait résisté aux assauts du temps,a disparu il y a quelque cinquante ans. Elle a été démolie complètement, pour faire place à un nouveau monument, bénit en 1856 (1). M. Alègre (2) a remarqué qu'à cette occasion on a détruit aussi la dernière tour des remparts de Codolet. Le souvenir de l'ancien édifice ne se perdra pourtant pas entièrement, grâce au dessin que nous avons la bonne fortune de reproduire.

(1) Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 96.
(2) *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès*, fol. 2 v°.

CONNAUX.

I. — Église paroissiale de Saint-Benoit (1).

Le village de Connaux est, d'après une tradition difficile à contrôler, de création relativement récente. Ce n'est pas que son territoire n'ait été habité à l'époque romaine (2) : on a trouvé, en effet, en 1881, au quartier des Saules, de nombreux fragments de plaques de marbre, une urne en forme de mortier et des tuyaux de plomb, dont un porte la marque du fabricant (3). Au hameau de Saint-Paul et à la chapelle de Saint-André on a conservé longtemps et l'on conserve encore des marbres romains, dont il sera dit quelques mots aux § II et III de cet article. Tout près est le mont Sarzin (4), où existait probablement un cimetière mérovingien et carolingien ; on y a trouvé, mêlées d'ossements, de ces nombreuses briques qui, à cette époque, recouvraient les tombeaux (5).

La légende prétend que, avant le XIII[e] siècle, les habitants de la vallée de la Tave s'étaient établis, non loin du village actuel, en un lieu appelé Athon ou Daton, sous la domination d'un seigneur, dont le château, aujourd'hui ruiné, se trouvait sur une colline du voisinage. Les crimes de ce seigneur attirèrent la colère royale : le château fut rasé, les habitants furent dispersés et le fief fut réuni à la couronne. Mais les Bénédictins de Saint-Pierre-de-Castres recueillirent les fugitifs : désolés de l'aridité des sommets rocheux sur lesquels ils avaient bâti le monastère, dont nous étudierons plus loin les vestiges, ils étaient déjà depuis longtemps descendus dans la plaine marécageuse qu'ils avaient drainée et fertilisée. C'est donc au milieu de leurs champs et sur une petite éminence, qu'ils auraient donné asile aux habitants de l'ancien Daton ; ils auraient entouré de murs ce nouveau village et ils au-

(1) Le titre de cette église a été modifié dans les temps modernes : c'est aujourd'hui l'Immaculée-Conception.

(2) Et même préhistorique : cf. D[r] P. Raymond, *op. cit.*, p. 91.

(3) Allmer, *Revue épigraphique*, t. II, p. 163, n° 578 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 5701[68].

(4) C'est plutôt un mamelon de roches calcaires ; la voie ferrée d'Alais au Rhône le coupe par une courte tranchée après avoir quitté la gare de Connaux, en se dirigeant vers Laudun.

(5) L. Alègre, *Notes archéologiques...*, fol. 3.

raient élevé dans ce *castrum* l'église paroissiale de Saint-Benoît. Telle serait l'origine du village de Connaux (1).

Cette légende a des parts incontestables de vérité : il est très admissible que l'action des Bénédictins, dont les établissements dans la région étaient assez rapprochés, eut une influence sérieuse sur la mise en exploitation du sol. Il est prouvé, d'autre part, que le prieuré de Connaux, auquel était annexé celui de Saint-Paul, appartenait de bonne heure aux Bénédictins de Saint-Saturnin-du-Port, le Pont-Saint-Esprit actuel (2), qu'une autre légende a fait venir de Saint-Pierre-de-Castres. Quant aux fortifications de Connaux, elles existent encore en très grande partie ; elles enfermaient le village primitif et son église dans une enceinte réctangulaire, flanquée de quatre tours rondes aux angles et percées de quatre portes. Mais ces hautes murailles, dont les matériaux rappellent, comme choix et arrangement, celles de Saint-Laurent-des-Arbres, ont bien plus l'apparence d'avoir été bâties dans la seconde moitié du XIV[e] siècle qu'au XIII[e]. Au milieu de cette enceinte, il n'y avait pas de château, comme aux villages voisins de Tresques et de Gaujac, par exemple ; donc Connaux ne s'est pas formé au pied et sous la protection d'un manoir seigneurial. C'est ainsi, qu'au fond de la légende, on finit par discerner quelques lueurs de vérité.

L'église paroissiale, qui s'élève dans le quartier nord-est de l'enceinte fortifiée, a subi, depuis l'époque romane à laquelle elle remonte, de très importantes modifications. Sa dernière restauration, opérée par les soins de l'administration municipale, ne remonte qu'à l'année 1886.

Primitivement, elle se composait d'une nef de quatre petites travées voûtées en berceau brisé, d'un transept avec coupole

(1) Cf. H. Rivoire, *Statistique du Gard*, t. II, p. 559 ; L. Alègre, *Notes archéologiques...*, fol. 3 ; E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 65 (cet auteur n'a pas relevé le nom de Connaux avant 1384) ; abbé T. Bouzige, *L'église et le château de Tresques*, p. 3 et 4.

(2) E. Germer-Durand, *loc. cit.* — L'abbé de Cluny avait décidé, le 13 décembre 1379, de réunir ce prieuré, avec ceux de Tain, de Piolenc, etc., au monastère-collège de Saint-Martial d'Avignon, sous réserve de certains avantages pour les religieux du Pont-Saint-Esprit,auxquels le prieur de Connaux devait payer leur vestiaire ; il avait fait confirmer cette union par une bulle en date du 22 septembre 1380 (*Histoire des recteurs du collège de Saint-Martial d'Avignon*, p. 37 à 40), mais sur l'opposition du prieur du Pont-Saint-Esprit, il dut, au moins pour Connaux, rétablir les choses en l'état primitif (*Idem*, p. 11). La vicairie était à la présentation du prieur du lieu et à la collation de l'évêque d'Uzès. La maison du prieur, dont le rempart forme le mur de façade, a été bâtie près du chevet de l'église et sert encore aujourd'hui de presbytère. Le prieuré de Gajan, aujourd'hui ferme du territoire de Tresques, était, avec celui de Saint-Paul-lez-Connaux, une dépendance de celui de Connaux.

sphérique sur le carré et voûte en berceau brisé sur les bras, d'une abside semi-circulaire dans le prolongement de la nef avec une légère déviation de l'axe, et de deux absidioles s'ouvrant sur les bras du transept. Examinons chacun de ces éléments anciens, avant d'indiquer les modifications apportées dans la suite des âges.

Les travées de la nef sont séparées par des doubleaux moins brisés que la voûte et par conséquent plus épais au centre de leur courbe; ils se terminent au-dessous du cordon de la nef en encorbellement (fig. 23) et rappellent tout à fait ceux qui seront observés

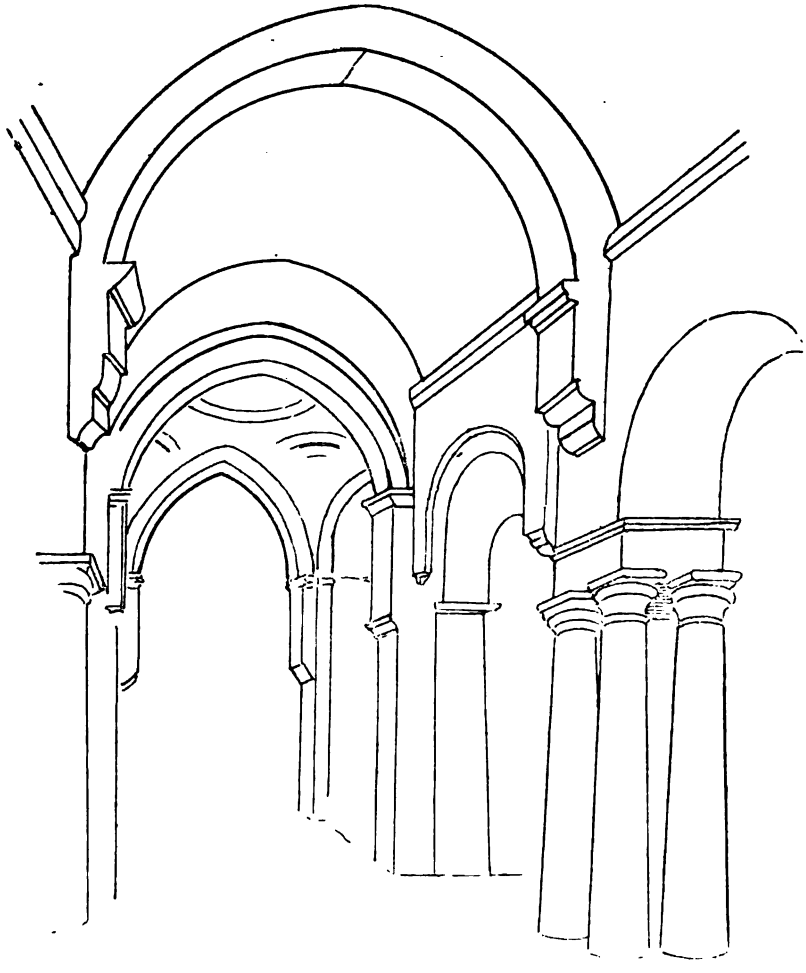

FIG. 23. — Nef de l'église de Connaux en 1846.
(Dessin de M. L. Alègre.)

à la chapelle bénédictine de Saint-Pierre-de-Castres. Le cordon se compose tout simplement d'un bandeau et d'un biseau. De grandes arcades simples décoraient les murs latéraux : il n'en reste

de vestiges que dans la travée voisine du transept ; les autres ont disparu lorsque l'on voulut faire communiquer la nef avec les bas-côtés, et qu'on fit dans les murailles de larges ouvertures, moins hautes cependant que les grandes arcades primitives. Quand se fit cette opération, on dut reprendre la voûte elle aussi, au moins dans les trois premières travées, et on ne laissa subsister que d'énormes piliers carrés entre la nef et les bas-côtés.

Le carré du transept, de 4 m. 50 de côté, est limité par des doubles arcatures légèrement brisées. L'arc triomphal de la nef avait primitivement son pied-droit reposant sur le sol ; depuis il a été échancré à l'imitation des doubleaux. La coupole demi-sphérique qui couvre ce carré est établie sur des trompes, dont le profil forme un quart de cercle complet. A sa naissance règne un cordon et au-dessus s'élève le clocher, dont on aperçoit encore du dehors les anciennes assises circulaires. Les bras du transept se terminent par des pignons triangulaires, où l'on a percé des fenêtres, actuellement en tiers point. A la naissance de la voûte en berceau brisé, est un cordon composé d'un bandeau et d'un talon ; ces moulures servent d'impostes aux piliers du carré. Lorsqu'on édifia les bas-côtés, on les fit communiquer avec ce transept par une arcature assez basse, en anse de panier.

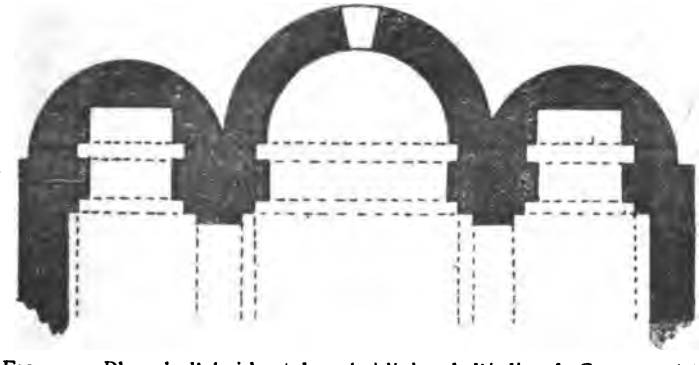

FIG. 24. — Plan de l'abside et des absidioles de l'église de Connaux (1).
Échelle de $\frac{2}{3}$ de cent. par mètre.

L'abside, de 3 mètres 50 de profondeur, s'ouvre en arrière de son arc triomphal, dont elle est séparée par un arc plus élevé et plus large ; elle ne présente aucune ornementation, et la fenêtre romane qu'elle possédait autrefois a été agrandie. Les absidioles, d'ouverture très basse et légèrement brisée, sont sur plan rectangulaire à l'intérieur, semi-circulaire à l'extérieur (cf. fig. 24). Elles sont voûtées en berceau et ne comportent ni fenêtre ni décoration.

(1) Par erreur, la projection des trompes au carré du transept n'a pas été marquée.

Elles offrent d'ailleurs la même particularité que l'abside, avec l'arcature qui semble former une large rainure dans leurs murailles.

Les murs possédaient comme revêtement un appareil moyen et petit, équarri au marteau ; seules l'abside et les absidioles avaient des matériaux plus soignés, appartenant au moyen appareil. Même l'abside montre, à partir de l'appui de sa fenêtre, des traces d'une réfection dans la dernière époque romane. Dans les remaniments ultérieurs elle a perdu sa corniche ; mais elle a conservé l'étroite rangée de grains d'orge, qui constituait toute son ornementation un peu au-dessous. Cette décoration n'existait pas sur les murs des absidioles.

Les modifications apportées à cette église ont eu d'abord pour but de l'agrandir par l'adjonction de bas-côtés ; ceux-ci ont reçu une voûte sur croisée d'ogives, sans doubleau, et ils ont été éclairés par des fenêtres en tiers point, très probablement à la fin du XIV[e] siècle. C'est sans doute à la même époque et à l'occasion des guerres dont souffrait le pays, que le monument a reçu tout un système de fortification ; les murs de l'abside et des absidioles ont été surélevés ; même les pignons des bras du transept ont supporté de nouvelles murailles percées de meurtrières ; enfin sur la façade, une tour carrée avec meurtrières fut flanquée de deux tours plus basses, élevées au-dessus des bas-côtés. Je suis porté à attribuer à une époque encore assez ancienne cet appareil de défense ; cependant, il faut reconnaître qu'il est assez difficile, sans les documents écrits, de se prononcer avec certitude, car ces nouvelles bâtisses sont simplement en moellons, et elles auraient pu tout aussi bien avoir été construites à une date plus rapprochée, en vue, par exemple, d'une résistance aux attaques des protestants. Un escalier, dissimulé dans une tourelle, placée à l'extrémité sud-ouest et ouvrant dans l'intérieur de l'église, donnait accès aux appartements pratiqués pour la défense.

A la fin du XVII[e] siècle appartenaient vraisemblablement les quadruples colonnes, de style dorique, qui avaient remplacé les piliers massifs laissés entre la nef et les bas-côtés. Ils ont été trouvés trop encombrants eux aussi, et on leur a substitué, ces derniers temps, une unique colonne plus trapue.

La façade elle-même a été remaniée : une porte en tiers point donne accès dans la nef ; deux autres portes, amorties en anse de panier très aplati, s'ouvrent sur les bas-côtés et trois oculus éclairent l'intérieur de l'édifice, qui, malgré toutes les percées nouvelles, est encore très sombre.

Le clocher roman a disparu ; il n'en reste, au-dessus de la

coupole, que les premières assises circulaires, signalées déjà. Il a été remplacé dans les temps modernes par une tour carrée, que surmonte une flèche à quatre pans.

II. — Église de Saint-Paul-lez-Connaux.

L'agglomération d'habitations qui s'est formée autour de l'église de ce hameau faisait partie du temporel de l'évêque d'Uzès : la *villa Sancti Pauli* lui fut en effet confirmée par Philippe-Auguste en 1211 (1). Le nom qu'il porte montre assez que ce hameau n'est pas d'une antiquité très reculée, à moins que cette appellation, ce qui n'est pas prouvé, ait été substituée à une plus ancienne. Cependant il est bâti sur une ancienne voie romaine, qu'échelonnent, sur une longueur de quelques kilomètres, les églises romanes de Saint-Paul, de Saint-Martin et peut-être de Notre-Dame-de-Mayran (2). De plus, on y avait trouvé quelques débris romains ; le principal avait été utilisé dans la construction des murs de l'ancienne église, où M. Léon Alègre l'a trouvé : c'est une bande de marbre, fragment d'épitaphe présentant avec l'inscription trois bustes en haut relief, ceux d'une femme, d'un vieillard et d'un jeune homme (3).

On possède malheureusement fort peu de documents sur cette localité et sur son église. On sait seulement que le prieuré était une dépendance de celui de Connaux et appartenait par conséquent aux Bénédictins du Pont-Saint-Esprit. L'église était-elle de fondation bénédictine ? L'archéologie ne peut d'ailleurs nous fournir que de très faibles renseignements : toute la nef de la primitive église a disparu, lors de la construction, au XIX^{e} siècle, d'un nouvel édifice : il ne reste plus de l'ancien monument roman que l'abside, qui sert aujourd'hui de chapelle latérale. Celle-ci est d'ailleurs tellement restaurée, qu'il est bien difficile de tirer quelque profit de son examen. Sa conservation a été cependant utile, puisqu'elle a gardé à Saint-Paul l'unique souvenir des temps romans.

(1) Diplôme déjà cité. — Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 222, avec la date fausse de 1121.

(2) Je n'ai pas assez étudié les voies romaines de la région pour pouvoir fixer l'itinéraire de celle-ci ; mais son passage devant les trois églises ou chapelles ci-dessus mentionnées me paraît assez nettement indiqué. A Saint-Paul, elle devait se croiser avec un autre chemin, se dirigeant sur la chapelle de Saint-André et Ribas.

(3) Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 129, 130, n° 151 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n° 2795 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 996, n° 1538. — Ce monument, après avoir servi de bénitier dans l'église de Saint-Paul, a été encastré dans le mur d'une maison voisine sur la route de Connaux. On n'a pas pu me le montrer et il est probable qu'il a disparu, comme hélas ! bien d'autres du même genre.

III. — Chapelle de Saint-André.

Sur cette chapelle rurale, sise à 1.500 mètres environ au nord-est de Saint-Paul-lez-Connaux, on possède encore moins de documents historiques, puisqu'on ignore tout d'elle (1) ; mais, par contre, le monument est là, ayant subi dans les temps modernes une forte réparation, il est vrai, mais se présentant encore, dans ses parties principales, à peu près tel qu'il se trouvait au début du XIII[e] siècle (2).

Il est bâti sur un terrain, dans lequel on a recueilli de nombreux ossements, mais sans aucun indice qui permît de fixer la date de cet ancien cimetière (3). La pièce antique la plus intéressante est un bloc de marbre cubique, du deuxième siècle environ de l'ère chrétienne, qui est encore conservé dans la chapelle, où il a dû servir longtemps d'autel (4). D'une hauteur de 0 m. 85 sur une largeur de 0 m. 80 et une épaisseur de 0 m. 45, il est décoré sur deux de ses faces de très fines sculptures, qui sont le faire d'un excellent ouvrier. M. Léon Alègre, qui s'était préoccupé d'acquérir ce précieux monument pour son musée de Bagnols, en a relevé le dessin, qui est reproduit ci-contre (fig. 25 et 26). On remarque d'un côté un cep de vigne avec ses raisins, de l'autre une composition formée de fleurs, d'épis de blé, de branches de grenadier et de laurier.

La chapelle est loin de présenter une construction uniforme. On constatera plus loin, en examinant l'appareil (voir encore la planche VI), qu'édifiée tout d'abord dans la première moitié du XI[e] siècle, elle a subi des dégradations si fortes qu'elle a dû être refaite à la fin du siècle suivant. Plus tard, soit à la suite de dévastations du protestantisme, soit pour toute autre cause, la voûte s'est effondrée, entraînant dans sa chute le sommet des murs

(1) M. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 194, dit seulement que c'est une chapelle ruinée de la commune de Connaux et ne signale aucun texte s'y rapportant.

(2) Des constructions s'élevaient au sud de la chapelle : une tradition locale veut qu'elles aient appartenu à un monastère ; c'était tout simplement l'habitation du prieur ou de son vicaire, avec peut-être une grange de dîmerie.

(3) Dans la notice rédigée par M. Léon Alègre sur cette chapelle *(Notes sur les chapelles anciennes isolées...*, p. 20), je lis : « La tradition rapporte qu'à la suite d'une bataille sanglante livrée contre les Sarrazins, les habitants du pays enterrèrent leurs morts en cet endroit et y élevèrent une chapelle. Il est à remarquer que la montagne voisine porte encore aujourd'hui le nom de *Sarsin*, corruption de *Sarrasin*, et que tout à côté de la chapelle on a découvert un grand nombre de tombeaux, pareils à ceux qu'on dit être du *(blanc)* siècle. »

(4) Il a été en effet creusé, dans sa partie supérieure, pour recevoir la pierre consacrée.

CHAPELLE DE SAINT-ANDRÉ SUR LE TERRITOIRE DE CONNAUX

latéraux. Les dernières réparations datent du XVII[e] ou peut-être du XVIII[e] siècle. Cependant depuis le premier jour le plan n'a

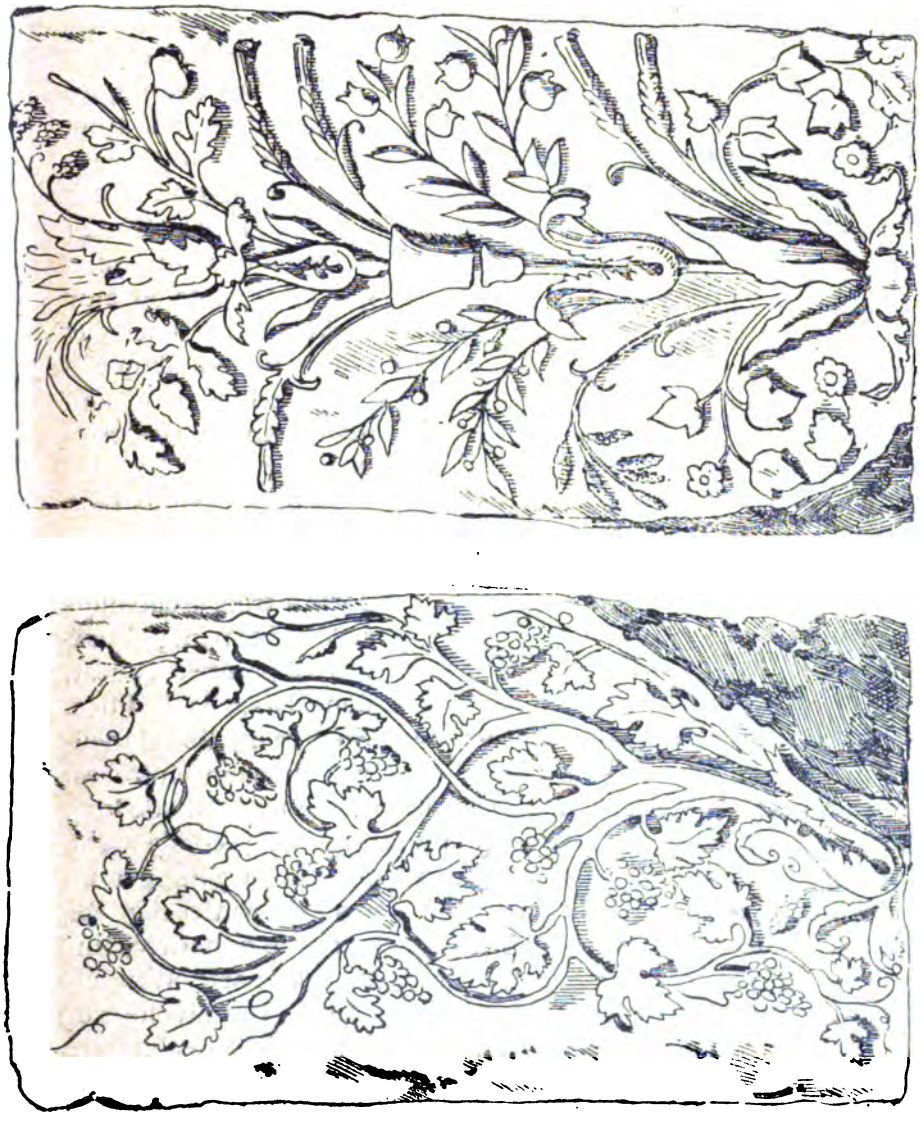

FIG. 25 et 26. — Ornements de la pierre antique qui a servi d'autel en la chapelle de Saint-André. (Dessin de M. L. Alègre.)

pas varié. Toute la décoration appartient à la dernière époque romane, c'est-à-dire à la fin du XII[e] siècle.

Ce plan est d'ailleurs très régulier et très classique. La chapelle comprend (fig. 27) une nef à deux travées, longue de 10 mètres,

large de 4 m. 50 entre les pieds-droits des doubleaux ; elle est voûtée en berceau et cette voûte est supportée par deux doubleaux, l'un au commencement de la nef, l'autre au milieu, et contrebutée au dehors, de chaque côté, par trois contreforts carrés. Des arcatures doubles décorent les murs latéraux ; la retombée du plus grand arc, près du mur occidental, a lieu sur une colonnette d'un élégant profil, dont on donnera ci-après la description (fig. 28 et 30). Un cordon, qui paraît bien être de l'époque romane souligne la voûte. Une porte à trois archivoltes successivement plus larges est percée à l'ouest, dans l'axe de l'édifice. Son archivolte extérieure en plein cintre est remarquable par la beauté des voussoirs qui ont un mètre de long sur 7 et 8 centimètres d'épaisseur (voir fig. 29). La seconde archivolte, celle du milieu, est coupée dans toute sa largeur par un linteau monolithe ; la troisième est en anse de panier (fig. 28). Au-dessus de cette porte s'ouvre, dans la partie restaurée, une fenêtre avec double ébrasement. Une seconde porte avait été pratiquée dans la deuxième travée du sud et l'archivolte s'en distingue aisément à l'extérieur (voir planche VI) ; elle est aujourd'hui aveuglée. Il n'existe aucune fenêtre au nord ; celles du midi sont ébrasées au dehors et au dedans.

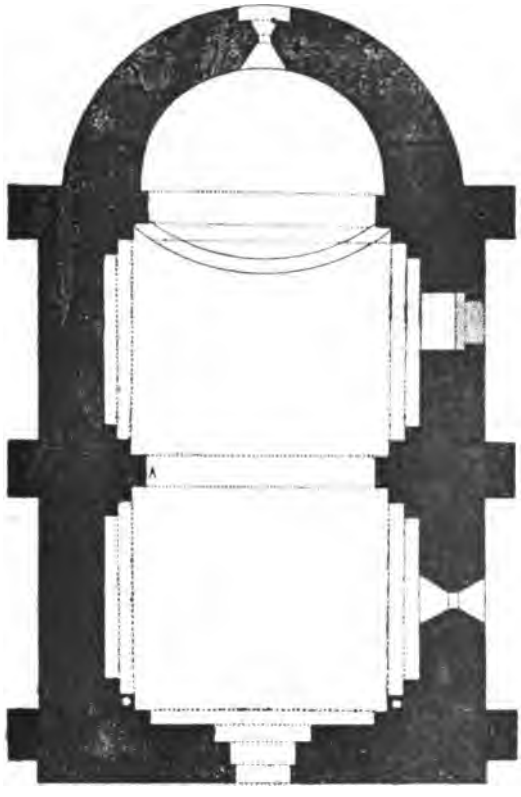

FIG. 27. — Plan de la chapelle de Saint-André. Échelle de $\frac{2}{3}$ de cent. par mètre.

L'abside, demi-circulaire et un peu moins large que la nef, en fait le prolongement sur une longueur de 2 mètres 60. Aucune particularité n'est à signaler pour sa structure : elle s'ouvre au-dessous d'un double arc triomphal en tiers point. Elle était éclairée jadis par une fenêtre ébrasée avec double arcature à l'extérieur, mais celle-ci a été bouchée dans des temps modernes.

L'examen de l'appareil montre que, même dans sa partie ancienne, la chapelle appartient à diverses dates. Les murs, jusqu'au tiers et quelquefois la moitié de leur hauteur, sont bâtis en moyen appareil, mélangé de petit et équarri au marteau ; ces pierres sont d'une couleur plus grise que celles des assises supérieures. Cette première construction pourrait remonter au XI[e] siècle. Au contraire, je ne saurais attribuer qu'au siècle suivant

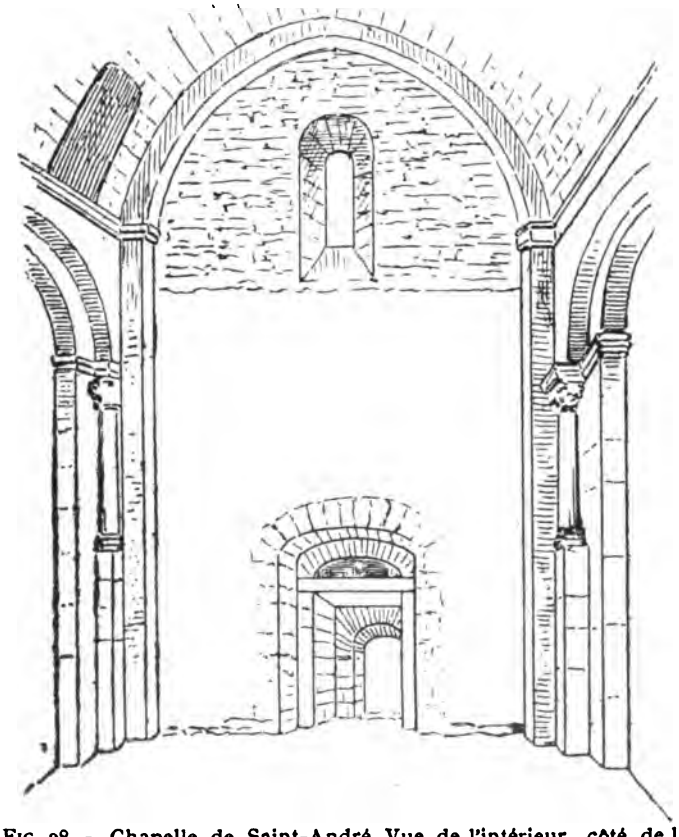

FIG. 28. — Chapelle de Saint-André. Vue de l'intérieur, côté de la porte d'entrée. (Dessin de M. L. Alègre.)

les matériaux parfaitement taillés au ciseau, avec lesquels on a refait la partie supérieure des murs, les archivoltes des portes et les contreforts. On remarque même une troisième espèce de pierres encore plus blanches et plus friables, aux deux dernières assises supérieures du mur absidal ; mais comme la dernière de ces assises encastre les modillons de la corniche, il est possible qu'elles aient été choisies à dessein et qu'elles soient contemporaines de l'appareil voisin. Il n'est rien à dire de la réfection moderne, pour laquelle on a dû utiliser à la voûte les anciens matériaux et aux murs latéraux des moellons et des pierres plates non appareillées.

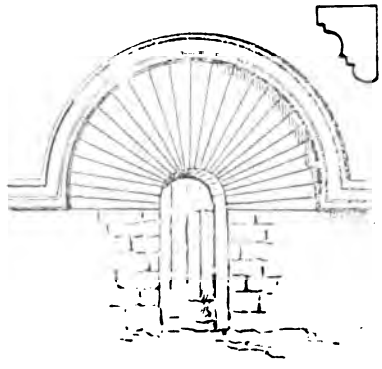

Fig. 29. — Porte d'entrée de la chapelle de Saint-André, avec coupe des moulures de l'encadrement.
(Dessin de M. L. Alègre.)

Toute l'ornementation appartient au second âge de cette chapelle, c'est-à-dire à la seconde moitié du XII[e] siècle. J'ai déjà signalé les voussoirs de la porte occidentale, encadrés d'une série de moulures dont voici la coupe (fig. 29). Une archivolte semblable inscrit la baie des fenêtres du sud ; celle qui se remarque à la deuxième travée est décorée d'un damier. La corniche de l'abside est formée tout simplement d'une assise surplombant les murs et reposant sur des modillons : ce sont des têtes d'animaux, que le temps a rendues très frustes.

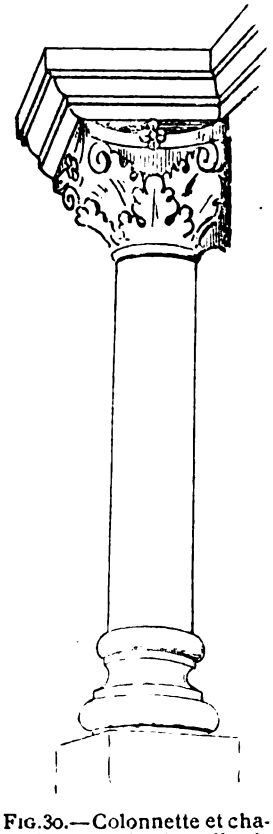

Fig. 30.—Colonnette et chapiteau en la chapelle de Saint-André.
(Dessin de M. L. Alègre.)

A l'intérieur, l'ornementation est plus abondante que dans la plupart des chapelles rurales de la région. Il y a surtout à signaler les colonnettes avec chapiteaux ornés de feuilles d'acanthe assez profondément refouillées et avec base formée de deux tores séparés par une gorge, qui, près du mur occidental, supportent la retombée du plus grand arc latéral (voir fig. 30). L'abaque ou tailloir de leurs chapiteaux est constitué par les moulures de l'imposte de l'arc voisin : bandeau surmontant un filet et un quart de rond répétés une seconde fois. D'autres impostes des arcs latéraux se composent plus simplement d'un bandeau, d'un tore et d'une doucine : celle du pied droit du doubleau, à l'endroit marqué A sur le plan, est décorée de raies de cœur et d'un rang de perles (voir fig. 31), et celles de l'arc triomphal, à l'entrée de l'abside le sont de feuilles d'acanthe (fig. 31). Quant au

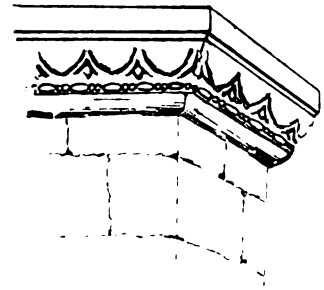

Fig. 31. — Imposte de doubleau en la chapelle de Saint-André.
(Dessin de M. L. Alègre.)

cordon de la nef (voir fig. 33), ses éléments sont un bandeau, un talon et un quart de rond, séparés par des filets.

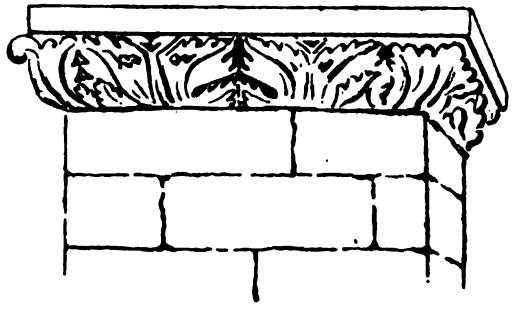

Fig. 32. — Imposte d'arc triomphal en la chapelle de Saint-André. (Dessin de M. L. Alègre.)

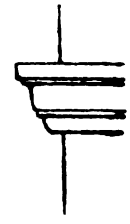

Fig. 33. — Cordon de la nef en la chapelle de Saint-André. (Dessin de M. L. Alègre).

Le clocher en forme d'arcade, qui s'élève au-dessus du mur triomphal, est moderne et appartient tout au plus à l'époque de la réfection de la voûte et du sommet des murs latéraux.

CORNILLON.

Ce village, dont l'évêque d'Uzès était seigneur (1), n'est cité ici que pour mémoire, car son territoire n'a conservé aucun monument roman. On en a retiré un certain nombre d'antiquités romaines (2), surtout au quartier de la Vérune (3), des tombeaux en briques et même un fragment de sarcophage chrétien, qui a été encastré dans le mur de l'église actuelle (4).

L'ancienne église paroissiale, au titre de Saint-Pierre, dont les revenus étaient adjugés, en 1381, à Guillaume « de Brinis » (5), était déjà, dès le milieu du XVI[e] siècle, en très médiocre état. On possède, en effet, une délibération de la communauté, qui décidait, le 11 mai 1550, de contraindre le prieur Jacques de Bozène à réparer ce monument, « qui s'en va ruyné et demoli, y pleuvant partout » (6). Sa destruction ne provint donc pas, comme on l'a écrit (7), du fait des guerres de religion, qui ont particulièrement sévi à Cornillon et dans les environs. Elle fut alors abandonnée (8) au profit de la chapelle du château. Celle-ci semble appartenir au XIII[e] siècle comme origine ; mais elle a été elle-même tellement remaniée, notamment en 1829 et 1830 (9), qu'elle a perdu tout caractère.

De nombreuses chapelles rurales avaient été édifiées sur le territoire de cette commune : on ne connaît même plus l'emplacement qu'occupaient celles de Saint-Nabord et de Saint-Gelly (10). Celle de Saint-Vincent-de-Cros, qui avait été donnée au mona-

(1) Cf. le diplôme de Philippe-Auguste déjà cité.

(2) Au sujet des stations préhistoriques qui ont été signalées sur ce territoire, voir le D[r] P. Raymond, *op. cit.*, p. 88 et 110.

(3) Chanoine Roman, *Cornillon, ses seigneurs, ses prieurs, ses vicaires et ses curés*, p. 1 et 2.

(4) E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 106.

(5) Notes mss. de M. L. Alègre sur Bagnols. Cette ajudication avait été faite à l'encan public de Bagnols.

(6) Archives départ. du Gard, E 465.

(7) Chanoine Roman, *op. cit.*, p. 14. — D'ailleurs le même auteur (p. 27 à 29) ne signale les attaques des protestants qu'à partir de 1559.

(8) On en distingue encore quelques vestiges sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

(9) Chanoine Roman, p. 78. — D'autres réparations eurent lieu en 1834, 1835, 1837 et 1853.

(10) *Idem*, p. 6.

stère de Goudargues vers 1130, puis reprise peu de temps après par l'évêque d'Uzès, constituait un prieuré dépendant de celui de Saint-Pierre : elle est aussi détruite. Une autre, dédiée au Christ Sauveur, existe sur le sommet d'une colline dominant la vallée de la Cèze. Suivant une tradition locale, elle serait « un reste d'une infirmerie (?) des Templiers, dont le couvent maître, d'après la même tradition, s'élevait au quartier appelé Caserneau, où se révèlent encore d'antiques fondations » (2). Des légendes moyen-ageuses s'y rattachent encore et en attribuent la reconstruction complète, en 1426, au seigneur du château voisin de la Roque (3). Quoi qu'il en soit, elle a subi une autre restauration en 1831 et elle est restée le but d'un pélerinage annuel à la date du 6 août. D'une longueur intérieure de 14 mètres 50 sur 4 mètres 50 de large, elle est bâtie en blocage et se compose d'une longue nef, dont la voûte en berceau d'une seule portée est soutenue par quatre contreforts extérieurs terminés en long biseau, puis d'une abside à pans coupés, le tout sans aucun caractère roman. Son clocher, en forme d'arcade, s'élève au-dessus de la façade occidentale, où se trouvent une porte en plein cintre et une fenêtre rectangulaire.

(1) Chanoine Roman, p. 6.

(2) Cf. Jean Roux, *Notice historique sur les châteaux de Verfeuil et de la Roque*, p. 121 ; chanoine Roman, *Verfeuil*, 2e édition, p. 32.

GAUJAC.

Le territoire de Gaujac est adossé au versant nord de la montagne qui sépare les bassins de la Tave et de l'Alzon. Il est extrêmement riche en souvenirs antiques ; on en a exhumé des vases, des *dolia,* des miroirs en bronze, des médailles impériales, etc. (1). De nombreuses inscriptions romaines y ont été relevées (2): l'une d'elles, gravée sur un cippe de pierre assez richement décoré dans le style caractéristique de la région déjà signalé, sert encore d'autel dans la chapelle de Saint-Saturnin (3). Si l'église paroissiale, dédiée à Saint-Théodorit, a subi le sort de beaucoup d'autres et a dû disparaître, en 1843, devant un édifice plus conforme aux goûts du jour, il n'en est heureusement pas de même de toutes les chapelles rurales du pays. Il en subsiste deux, en effet, qui remontent à une date assez reculée. Mais avant de les étudier, il faut en considérer une troisième, qui, sur le sommet de la montagne, était dédiée à saint Vincent.

Elle passe pour avoir été édifiée par les Templiers ou pour leur avoir appartenu. Il n'en reste à l'heure actuelle que des ruines, et le plan en est assez difficile à reconstituer. On distingue cependant assez aisément une abside demi-circulaire, un transept avec deux absidioles s'ouvrant sur les bras, et le commencement d'une nef dans l'axe de l'abside, sans bas-côtés. Le tout est bâti en moellons assez irréguliers, sorte de petit et moyen appareil équarri au marteau, qui très probablement a été ramassé sur le plateau où s'élève l'oratoire. On a conservé pendant quelques années dans la cour du presbytère de Gaujac, et maintenant le musée de Bagnols garde un chapiteau décoré de feuilles d'acanthe et de longues et lourdes palmettes plates, dans le style du début du XII[e] siècle (fig. 34) :

FIG. 34. — Chapiteau de Saint-Vincent de Gaujac, au musée Léon-Alègre de Bagnols. (Dessin de M. L. Truphémus.)

(1) L. Alègre, *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès,* fol. 3 v°.

(2) *Corpus,* t. XII, n°s 2797 à 2803, 2934 ; *Histoire générale de Languedoc,* t. XV, p. 995, n°s 1531 à 1537.

(3) C'est le n° 2803 du *Corpus.*

il provient, paraît-il, de Saint-Vincent. Ce serait donc le seul vestige qui subsisterait de la décoration de cet édifice.

Les deux chapelles romanes encore debout sont connues, la première sous le nom de Saint-Jean-de-Rozilhan, la seconde sous celui de Saint-Saturnin. Ces appellations témoignent assez de l'antiquité de leur fondation : le culte de saint Saturnin, l'apôtre de Toulouse, si en honneur au Pont-Saint-Esprit et dans quelques villages du Gard, a en effet pris naissance à une époque assez lointaine et ne s'est guère propagé après les premiers siècles de la christianisation du pays (1). L'examen de l'un et l'autre de ces édifices confirmera cette impression d'ancienneté ; il n'amènera pas sans doute à y constater les caractères des monuments primitifs, il convaincra cependant, il faut l'espérer, qu'ils sont antérieurs au XI[e] siècle.

I. — Saint-Jean-de-Rozilhan.

Cette chapelle n'est malheureusement plus intacte, car si elle n'a pas été agrandie, elle a sûrement été remaniée. On croit d'ailleurs reconnaître les assises primitives à leur plus grande épaisseur, les plus modernes ayant été établies un peu en retrait. Toutes les voûtes ont dû être refaites : elles sont uniformément en berceau et très basses. Celle de la nef a été divisée en deux parties inégales ; la plus voisine du chœur a été surélevée d'un mètre pour permettre le percement de la fenêtre dans le mur latéral.

En l'état actuel (fig. 35), le monument se compose d'une nef, longue de 11 mètres et dépourvue de doubleaux et d'arcs latéraux ; puis, d'un chœur un peu plus étroit, long de 2 m. 60 ; enfin, d'une abside de mêmes dimensions et séparée du chœur par un arc doubleau retombant sur des colonnettes de 1 m. 75 de hauteur. Cette abside, rectangulaire à l'intérieur, a ses murs arrondis extérieurement. Une porte unique en plein cintre est percée suivant l'axe du monument, dans la façade occidentale ; elle a fait aussi l'objet d'une réfection. Une seule fenêtre éclaire la nef au midi ; elle est plus largement ébrasée au dedans qu'au dehors. Une autre, au fond de l'abside, surmontant une niche rectangulaire qui servait au dépôt des objets du culte, est en plein cintre ébrasé

(1) Sur saint Saturnin, l'apôtre de Toulouse, martyrisé en 257, voir *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 335.

à l'intérieur et n'est représentée à l'extérieur que par une étroite baie rectangulaire.

Fig. 35. — Plan de Saint-Jean-de-Rozilhan.
Échelle d'1/2 centim. par mètre.

Il n'y a de contreforts que pour soutenir le mur latéral du nord ; le monument est, en effet, bâti sur un terrain en déclivité, et la muraille du sud est plus enterrée que l'autre. Donc, au nord, quatre contreforts de dimensions inégales. Les trois premiers, plus épais et présentant des ressauts, ont fait l'objet d'une restauration au moins dans la partie supérieure. Les murs ont été entièrement recouverts, il y a quelque cinquante ans, d'un épais enduit de mortier : ils sont du reste en blocage et l'on ne voit qu'aux contreforts et aux archivoltes des baies, un moyen appareil équarri au marteau.

Il ne reste plus trace de l'ancien clocher ; celui que l'on voit actuellement a été formé par la continuation, en forme de pignon, du mur de la façade occidentale ; il est percé à son sommet d'une baie dans laquelle se balance la cloche.

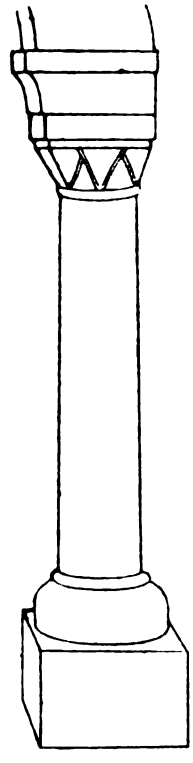

Fig. 36. — Colonnette et chapiteau à Saint-Jean-de-Rozilhan.
(Dessin de M. G. Bourges.)

Toute la décoration intérieure consiste dans un cordon qui court le long des murs latéraux du chœur et de l'abside (c'est un bandeau surmontant un cavet) et qui sert d'abaque aux colonnettes supportant la retombée de l'unique doubleau. Celles-ci ont pour base une baguette et un énorme boudin posés sur une plinthe carrée ; leur chapiteau, simplement épanelé, est décoré de facettes triangulaires en relief les unes sur les autres (fig. 36).

La construction et la décoration de cette chapelle dénotent donc des ouvriers assez malhabiles ; il est difficile, sans doute, de fixer d'une façon précise l'époque à laquelle elle appartient : cependant je ne crois pas m'éloigner beaucoup de la vérité, en la fixant vers la fin du X[e] siècle.

Il ne faut pas quitter Saint-Jean-de-Rozilhan, sans remarquer, près de la porte d'entrée, les anciens fonts baptismaux, utilisés aujourd'hui en guise de bénitier. C'est une cuve ronde s'élargissant de la base au sommet, au rebord chanfreiné et au pourtour orné de cannelures. Elle est supportée par une colonne très trapue et peu élevée, dont elle est séparée par une baguette. Cette colonne n'a pas de base moulurée et s'inscrit dans une base rectangulaire. Le monument tout entier n'a pas plus de 0 m. 80 de hauteur, sur une largeur maxima de 0 m. 40. Il est à comparer avec le bénitier de l'ancienne église de Vénéjan et ne paraît pas remonter au-delà du milieu du XII[e] siècle.

II. — Chapelle de Saint-Saturnin.

Cet édifice, sur lequel manquent absolument des documents anciens, est pour le moins d'un âge aussi respectable que Saint-Jean-de-Rozilhan. Situé au pied de la montagne de Saint-Vincent, il était abandonné depuis longtemps (1), quand tout récemment il fut l'objet d'une restauration ou plutôt d'une consolidation, grâce à des souscripteurs, en tête desquels s'était inscrite la très regrettée M[lle] Marie Pellechet. Dans les travaux qui ont eu lieu pour en dégager l'accès au midi, on a mis au jour des ossements humains qu'accompagnaient des poteries fines de couleur noire, preuve que l'on enterrait en ce lieu des l'époque mérovingienne.

Le plan, quoique gauchement exécuté (2), est plus classique que celui de Saint-Jean-de-Rozillan. La nef a 6 m. 75 de longueur sur 3 m. 80 dans sa partie la plus étroite ; elle est composée de deux travées, séparées par un arc doubleau et décorées sur leurs parois latérales d'une grande arcature unique (voir fig. 37). La voûte en berceau est contrebutée au dehors et de chaque côté par

(1) M. l'abbé Bertrand, curé de Gaujac, veut bien me faire savoir, d'après ses registres paroissiaux, que cette chapelle a été bénite par le prieur de Gaujac, le 13 avril 1687. Cette cérémonie marqua sans doute la fin d'une époque de délaissement et suppose une appropriation de l'édifice, peut-etre de sérieuses restaurations.

(2) Les différentes parties de la chapelle manquent absolument de symétrie : le mur latéral du sud a 0[m]20 de moins de longueur que celui du nord : c'est certainement le fait de l'inhabileté.

trois contreforts de hauteur et d'épaisseur inégales ; il n'existe pas de cordon soulignant sa naissance. Une porte, percée au midi, donne accès dans la première travée ; elle était amortie par un linteau monolithe, avec arc de décharge au-dessus ; dans la dernière restauration, ce linteau a été enlevé par suite d'une erreur. Une fausse porte existe également dans la première travée du nord, près du mur occidental. Une seule fenêtre éclaire la nef ; son archivolte et ses tableaux sont formés de moellons à peine équarris au marteau, et son ouverture est amortie au dehors, comme à

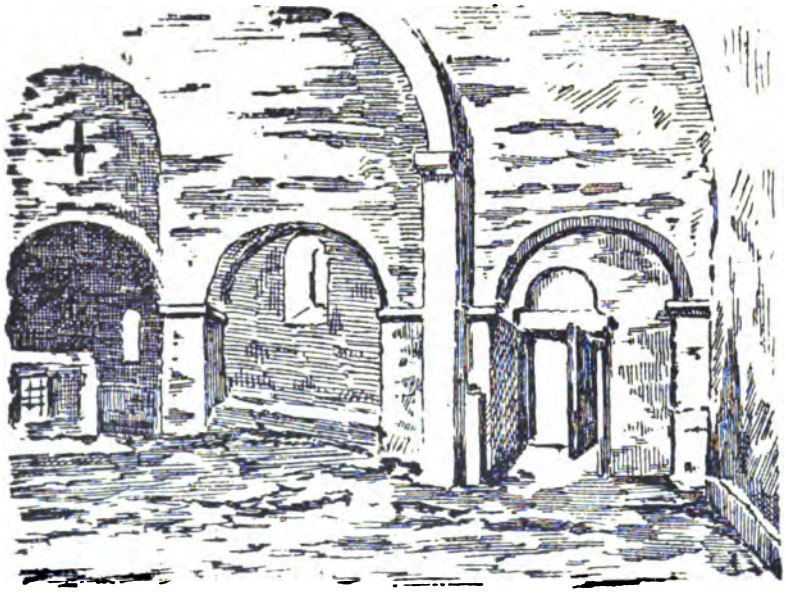

Fig. 37. — Vue intérieure de Saint-Saturnin de Gaujac.
(Dessin de M. L. Alègre.)

Saint-Victor-de-Castel, par une pierre creusée en forme de cintre à sa partie inférieure. Comme à Saint-Victor, elle n'est ébrasée qu'à l'intérieur. Le mur triomphal, au-dessus de l'ouverture de l'abside, est beaucoup moins épais que les murs latéraux, qui eux ont un peu plus d'un mètre ; il est percé d'une ouverture cruciale semblable à celles de Saint-Thyrse-de-Maransan et de Saint-Pierre-de-Castres.

L'abside, de 3 m. 20 de largeur d'ouverture sur une profondeur de 2 m. 40, est, comme partout ailleurs, voûtée en cul-de-four. Dépourvue de toute espèce d'ornementation, aussi bien au dedans qu'au dehors, elle est ou plutôt elle était (car celle du fond est aveuglée) éclairée par deux fenêtres, l'une percée dans son axe,

l'autre sur le côté droit. Ces deux baies sont plus grandes que celle du mur latéral de la nef; elles sont d'ailleurs ébrasées des deux côtés et leur encadrement est formé par des moellons ayant davantage l'aspect d'un moyen appareil.

C'est d'ailleurs seulement là, ainsi qu'aux nervures de la voûte et à l'archivolte de la porte d'entrée que l'on rencontre ces sortes de pierres : partout ailleurs, même aux contreforts, même à la voûte de la nef, ce ne sont que des matériaux ramassés sur place et à peine cassés avec l'aide du marteau. Les granges et les murs de clôture du voisinage ne sont pas mieux bâtis et présentent exactement les mêmes moellons.

Si l'on en vient à examiner la décoration rare et très grossière qui existe dans la nef, aux impostes des arcatures, on ne peut qu'être confirmé dans l'impression qu'on n'a pu manquer d'avoir déjà : c'est qu'on se trouve en présence d'un édifice bâti dans un temps de pauvreté, par conséquent à une époque antérieure au XI[e] et peut-être au X[e] siècle. Donc, ces impostes des grands arcs latéraux, élevées à 2 m. 10 environ du sol, se composent d'un bandeau surmontant un biseau de 0 m. 13, celui-ci décoré de traits en forme de triangles. Voilà le principe, mais comme ici on a eu affaire à des ouvriers très malhabiles, qui n'ont pas pu même placer leurs pierres d'aplomb, on a presque autant de variantes que d'impostes. La hauteur du bandeau n'est pas uniforme : là, elle est de 0 m. 04, ici de 0 m. 035, en face de 0 m. 026, etc. De plus, ici le biseau est remplacé par une succession de petits filets en retrait les uns sous les autres, sur une épaisseur de 0 m. 11 ; là, les filets sont mêlés de baguettes ; plus loin il ne reste plus qu'un filet et deux tores toujours en retrait ; ailleurs encore deux filets encadrant un talon de 0 m. 12 de hauteur. Tout cela d'une grossièreté extrême, les lignes étant d'un tracé pénible et rarement droit. Les impostes de l'unique doubleau sont formées seulement d'un bandeau et d'un biseau.

On se rappelle que l'autel présente encore aujourd'hui, encastré dans sa face antérieure, un cippe funéraire de l'antiquité romaine ; il n'est donc pas besoin d'y revenir. C'est à peu près tout le mobilier que la chapelle ait jamais possédé, si l'on y joint le fût de colonne antique de 1 mètre de hauteur sur 0 m. 35 de diamètre, sur lequel on distingue à peine des traces de lettres et qui sert de bénitier près de la porte d'entrée.

Il ne reste rien du clocher, qui vraisemblablement s'élevait autrefois au-dessus du mur triomphal.

Cet oratoire, dont les murs ont fait l'objet de beaucoup moins

de réparations que ceux de Saint-Jean-de-Rozilhan, doit donc être classé parmi les plus anciens spécimens qui aient subsisté des chapelles rurales. Il est difficile de lui attribuer une date précise : contentons-nous de constater combien rudimentaire était l'éducation de ses constructeurs.

GOUDARGUES.

Le territoire de Goudargues, que l'on a prétendu posséder un menhir gaulois (1), a été plus certainement habité sous la domination romaine. Deux inscriptions (2) et des fragments de sarcophages des premiers temps du christianisme (3) en font foi. Il est cependant peu probable qu'une agglomération d'êtres humains ait existé dès cette époque à l'endroit où s'élève aujourd'hui le village. Celui-ci semble, en effet, tirer son importance et peut-être son origine du monastère qui s'y est établi dans les circonstances qui vont être exposées. Je me permettrai, à cette occasion, d'entrer dans d'assez longs détails ; car ils auront, me semble-t-il, une réelle importance pour l'étude des édifices romans qui subsistent encore à Goudargues (4).

Un diplôme de Louis le Pieux, en faveur de l'abbaye d'Aniane, ouvre la série des documents que l'on possède sur cette localité. On y lit que le feu comte Guillaume, le fameux duc d'Aquitaine, qui fonda Saint-Guilhem-du-Désert et mourut à Gellone sous la robe d'un moine vers 812, avait construit, dans le *pagus* d'Uzès, sur les bords de la Cèze et près du château appelé *Planitium* (5), la *cellula* de Caseneuve en l'honneur de Notre-Dame. Il avait enrichi de biens ce petit monastère, puis il en avait fait don à l'empereur Charlemagne lui-même. Peu après, pour la commodité du lieu, cette *cellula* avait été transférée non loin de là, au

(1) E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 101. — M. le Dr Paul Raymond, *op. cit.*, p. 183, 184, a démontré que ce n'est qu'une borne de séparation, élevée dans les temps modernes. Une station néolithique a cependant existé sur ce territoire, sur les pentes comprises entre le ravin d'Aiguillon et la rive droite de la Cèze (*Idem*, p. 89).

(2) *Corpus*, t. XII, nos 2728 et 2729 ; le no 2728 a été trouvé, en 1872, dans les bois. Ce sont les nos 1600 et 1601 de l'*Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1011.

(3) Le premier de ces fragments avait été dessiné par M. E. Germer-Durand, « dans une maison attenant à l'ancien monastère de Notre-Dame de Goudargues » ; il a été signalé par une lettre de cet auteur à la Société des antiquaires de France, en décembre 1881, et publié par M. E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 77. — Le deuxième se trouve près de Goudargues, dans la propriété de la Bastide ; il a été publié par le même, *ibidem*, p. 105 et pl. XXIX, fig. 4.

(4) Voir l'ouvrage (bien incomplet) publié par M. le chanoine Roman chez Gervais-Bedot à Nimes, 1886, in-12, intitulé : *Goudargues, son abbaye et son prieuré* (Extrait du *Bulletin du Comité de l'art chrétien* de Nimes).

(5) Qui donna le nom à la viguerie de « Planzes », citée dans la charte de février vers 900, indiquée ci-après.

lieu appelé Goudargues, toujours sur les bords de la Cèze. Par dévotion, Louis le Pieux se dessaisit de cet héritage et fit don, le 21 mai 815,. à l'abbaye d'Aniane des deux *cellulae* de Goudargues et de Caseneuve, avec tous les biens en dépendant (1).

Le nom de Caseneuve, qui s'appliquait au monastère primitif, passa bientôt au second et servit à le désigner exclusivement, tandis qu'on perdait le souvenir de sa première signification. On le constate tout d'abord dans la circulaire écrite par les moines d'Inde en 821, à l'occasion de la mort de leur abbé Benoît, fondateur d'Aniane (2), puis dans le diplôme du 21 octobre 837, par lequel Louis le Pieux confirma sa donation (3), enfin dans celui de Charles le Chauve, en date du 21 juin 853 et en faveur de la même abbaye (4). L'appellation de Caseneuve disparut elle aussi assez promptement, et le pieux établissement fondé par le comte Guillaume fut beaucoup plus connu sous le nom de *cella* ou monastère de Notre-Dame de Goudargues.

Les religieux qui y vivaient sous la dépendance d'Aniane, furent gratifiés, en février vers 900, d'une donation de biens *in villa Buxeria* par Asterius et sa femme Suffizia (5). Ils en reçurent une autre, le 1er août vers 932, d'un certain Humbert (6). Mais déjà ils avaient sans doute à souffrir du désordre qui régnait dans les institutions et notamment dans l'administrations des abbayes. Leurs malheurs eurent pour origine l'élévation de Rostang, moine d'Aniane et abbé commun des deux monastères, au siège archiépiscopal d'Arles (871). Non que ce dernier dissipât lui-même les biens des religieux, mais son successeur Manassé, frère de Boson II, comte d'Arles, obtint de l'empereur Louis l'Aveugle de

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. II, *pr.*, col. 103 ; *Cartulaire d'Aniane*, publié par l'abbé Cassan et E. Meynial, p. 60. — Cf. *Gallia christiana*, t. VI, col. 654 ; l'abbé Roman, p. 14, qui, à tort pour cette époque, met l'église de Caseneuve sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-Michel.

(2) Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 461.

(3) *Histoire générale de Languedoc*, t. II, *pr.*, col. 203 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 61.

(4) *Histoire générale de Languedoc*, *ibidem*, col. 292 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 57.

(5) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, col. 109. Je ne sais pourquoi les éditeurs ont daté ce document du 29 février 900 : la charte indique seulement : « Sub die martis, in mense febroarii, regnante Ludovico rege. » — Cette pièce a été republiée par le chanoine Albanès, *Gallia christiana novissima, Arles*, n° 232, avec la date 891-900. Une copie, recueillie par Peiresc, en existe à la Bibliothèque de Carpentras, ms. 1856, fol. 212.

(6) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, col. 158. Cf. *Gallia christiana*, loc. cit. ; abbé Roman, p. 20. — La charte est datée : « Feria tertia, kalendis augusti, luna prima, regnante Rodulpho rege. » Ces termes sont inconciliables : le roi Raoul régna du 13 juillet 923 au 15 janvier 936 ; or, le premier jour de la lune ne tomba le 1er août qu'en 919 ou 938 et et le 1er août ne fut un mardi qu'en 921, 927, 932 et 938. Les éditeurs de l'*Histoire de Languedoc* ont daté : vers 932.

consèrver en sa possession les abbayes d'Aniane, de Goudargues et de Cruas (1er février 921) (1) ; dès lors, les biens de ces monastères semblèrent unis à l'église d'Arles et les archevêques en disposèrent comme s'ils leur appartenaient (2). On le vit bien, lorsque Itier, successeur de Manassé, donna en précaire, le 20 décembre 967, à Teutbert et à Richilde, sa femme, les domaines de Colorgues et *de Pratis,* dans le comté d'Uzès, qui appartenaient, disait-il, à Notre-Dame de Goudargues et à l'église de Saint-Étienne d'Arles. Il semble bien que, dès cette époque, la congrégation religieuse qui avait vécu en ce lieu était dispersée ou près de l'être (3), car on lit dans l'acte de précaire ci-mentionné qu'après le décès de sa femme Richilde, Teutbert paiera le cens dû par elle à l'église de Goudargues, s'il y a des religieux *(si ibi congregatio fuerit monachorum),* ou, s'il n'y en a pas, aux chanoines d'Arles (4). Les moines, hélas ! ne revinrent pas de sitôt, et les biens de l'abbaye parurent sécularisés pour toujours. Ils arrivèrent, on ne sait comment, entre les mains du comte Raymond de Saint-Gilles, qui plus tard fut connu en qualité de comte de Toulouse sous le nom de Raymond IV (5). Celui-ci n'ignorait pas que ses ancêtres et lui tenaient leurs droits d'une spoliation ; il invoqua son repentir pour, au mois d'août de l'année 1065, restituer l'abbaye, non aux religieux d'Aniane, qui en avaient été dépossédés irrégulièrement, mais aux Bénédictins de Cluny, dont le principal établissement dans la région était le monastère de Saint-Saturnin-du-Port. Même il disposa que le prieur de ce dernier monastère administrerait les biens de Goudargues (6). Les Bénédictins de Saint-Saturnin envoyèrent-ils immédiatement des moines pour prendre possession des bâtiments et les occuper ? Ce n'est pas du tout certain : c'est qu'en effet les destinées de Goudargues étaient loin d'être fixées. Selon la *Gallia christiana* (7), les Clunisiens en auraient

(1) Albanès, *op. cit.*, n° 243.

(2) On peut encore signaler pour cette époque la donation d'un manse à Notre-Dame de Goudargues, sis à Chusclan, par l'archevêque Gérald, fondateur du prieuré de Saint-Saturnin-du-Port : elle est rappelée dans la charte du mois d'août 945, citée ci-dessus, p. 33.

(3) C'est certainement à l'un des moines du X° siècle que se rapporte l'épitaphe du Frère Foucauld, moine de Goudargues, conservée au musée Léon-Alègre de Bagnols et publiée par E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques,* dans les *Mémoires de l'Académie du Gard,* 1875, p. 142.

(4) Albanès, *op. cit.*, n° 268. — *Casa nova* est encore cité dans une liste de biens concédés par l'archevêque Annon à Bernard, évêque de Nimes, au mois d'août 987, mais je ne suis pas certain de l'identification avec Goudargues (*Idem,* n° 290).

(5) *Gallia christiana,* t. VI, col. 655, et *instr.*, col. 296 ; abbé Roman, p. 22.

(6) *Chartes de l'abbaye de Cluny,* n° 3404.

(7) T. VI, col. 655. M. l'abbé Roman (p. 25) l'admet sans contestation.

fait abandon aux religieux de la Chaise-Dieu, lors du concile de Clermont en 1095. Cette donation ne me paraît pas prouvée (1). Au contraire, les Bénédictins de la Chaise-Dieu, qui revendiquèrent des droits sur Goudargues dès les premières années du XII[e] siècle, le firent au nom d'une cession que leur aurait consentie l'archevêque d'Arles, auquel ils devaient payer comme redevance un cens annuel (2).

La situation de notre monastère à la fin du XI[e] siècle n'apparaît donc pas très clairement ! Les Clunisiens se seraient-ils vus dépouillés immédiatement par l'archevêque d'Arles, qui serait rentré dans son ancienne possession en vertu de titres antérieurs ? Il faut le croire. Mais comment, d'autre part, justifier l'affirmation donnée par trois religieux d'Aniane, en 1119, que leur abbaye avait détenu Goudargues pendant l'espace de trente ans, avant d'en être dépouillés par l'usurpation des moines de la Chaise-Dieu ? On est là en présence de difficultés inextricables, et je dois avouer mon impuissance à les résoudre.

Il est certain seulement qu'aux environs de l'an 1100 les Bénédictins d'Aniane et ceux de la Chaise-Dieu étaient en querelle pour la possession de Goudargues. On s'explique mal le début de ce procès, dont le dossier nous est à peu près intégralement conservé (3) et qui eut un énorme retentissement. Les religieux d'Aniane n'avaient pas en effet perdu de vue leurs droits sur Notre-Dame de Caseneuve, car ils avaient pris soin de faire confirmer par les papes Nicolas II (4 mai 1061) (4), Alexandre II (7 novembre 1066) (5), Urbain II (14 avril 1099) (6) et Pascal II (9 avril 1100) (7), toutes les donations qu'ils avaient reçues de Charlemagne et de Louis le Pieux. Comment se fait-il qu'ils n'aient pas intenté plus tôt leur action contre l'archevêque d'Arles ou contre les Clunisiens ?

Quoi qu'il en soit, l'affaire fut portée devant le pape Pascal II,

(1) Les différents auteurs qui en ont parlé, remarquons-le, ont confondu le séjour de Calixte II à Clermont avec celui d'Urbain II. On possède bien un traité passé au concile de 1095 entre Cluny et la Chaise-Dieu (*Chartes de Cluny*, n° 3693), mais il n'y est nullement question de Goudargues.

(2) Cf. la bulle de Calixte II du 15 juillet 1119, citée ci-après.

(3) Malheureusement beaucoup de ces documents sont très incomplètement datés et, pour les mettre à leur ordre, il faut se livrer à un travail de critique très long et très minutieux. J'espère avoir réussi à les classer, mais peut-être un érudit plus heureux rectifiera-t-il certains détails.

(4) *Cartulaire d'Aniane*, p. 80 ; Iaffé-Löwenfeld n° 4466.

(5) *Idem*, p. 82 ; Iaffé-Löwenfeld, n° 4597.

(6) *Idem*, p. 85 ; Iaffé-Löwenfeld, n° 5786.

(7) *Idem*, p. 87 ; Iaffé-Löwenfeld, n° 5826.

qui constitua comme juges Richard Ier, évêque d'Albano, Gérard de Blaye, évêque d'Angoulême, Arbert, évêque d'Avignon, Eustache, évêque de Valence, Gautier, évêque de Maguelone, plus cinq cardinaux de son entourage. D'après les titres qui furent présentés, ce tribunal décida que les réclamations d'Aniane étaient fondées et en conséquence le pape lui-même, se trouvant à Valence, redonna à l'abbé d'Aniane l'investiture de Goudargues (juillet 1107) (1).

Une malheureuse phrase insérée dans cette sentence : « sauf le droit des moines de la Chaise-Dieu », devait ranimer le procès, car il fallut déterminer quel pouvait être ce droit. Pascal II constitua aussitôt un nouveau tribunal, composé de Richard, archevêque de Narbonne, Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, Arbert et Eustache, évêques d'Avignon et de Valence. Ceux-ci devaient se réunir le 9 mars 1108 et mettre fin au procès, qui, déclare le pape, durait déjà depuis longtemps (21 juillet 1107) (2). Que se passa-t-il alors ? On ne sait, toujours est-il que les Bénédictins de la Chaise-Dieu, forts de la récente confirmation (4 février 1107) de leurs droits et privilèges (3), réussirent à esquiver une nouvelle décision immédiate. Pascal II dut encore intervenir et donner aux évêques d'Avignon, d'Uzès et de Valence, l'ordre de se réunir à Nimes pour étudier le procès (4). Cependant un de ces commissaires paraissait avoir une attitude à tout le moins embarrassée : c'était l'évêque d'Uzès, Raymond Ier, dont on lira plus loin les agissements contre les moines d'Aniane. Il dut, peut-être récusé par ces derniers, décliner la mission qu'on lui confiait (5), et il fut rem-

(1) Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. V, col. 676 ; *Gallia christiana*, t. VI, *pr.*, col. 257. — Les *Regesta pontificum Romanorum* de Iaffé-Löwenfeld, qui citent cet acte (t. I, p. 732), le placent aux environs du 20 juillet. Il fut accompli en effet à Valence, en présence du pape, qui s'y trouvait à cette date.

(2) *Cartulaire d'Aniane*, p. 125, n° XLIV. — La copie, que ce cartulaire nous a conservée, a omis le nom du pape et donne seulement comme date le 12 des calendes d'août. L'expression *querela diu agitata* m'avait d'abord fait penser que la bulle était du pape Calixte II et avait été promulguée après le jugement du concile de Toulouse en 1119 ; mais elle est adressée à G., archevêque de Vienne, c'est-à-dire à Gui de Bourgogne, le futur Calixte II. Elle est donc certainement de Pascal II. Comme il y est dit que la décision des cardinaux vient d'être rendue, il est clair qu'elle a suivi immédiatement l'acte publié à Valence en 1107, vers le 20 juillet. Sa date est donc bien du 21 juillet 1107.

(3) Iaffé-Löwenfeld, n° 6114.

(4) Bulle datée du 8 février et non connue de Iaffé-Löwenfeld. Elle est publiée dans le *Cartulaire d'Aniane*, p. 106, n° XIV, avec la date 1100-1117. Elle est certainement de 1108 à 1112.

(5) Il est certain qu'il pouvait être taxé de partialité à cause de ses relations avec la Chaise-Dieu : on le vit, le 9 mai 1114, confirmer à ces moines les largesses que

placé par Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, et Ismion, évêque de Die. Les abbés d'Aniane et de la Chaise-Dieu furent invités par le pape à se présenter à Valence devant ce nouvel aréopage (1).

L'archevêque de Vienne cependant ne participa pas au jugement (2), et ce furent les seuls évêques d'Avignon, de Valence et de Die qui déboutèrent une seconde fois de leurs réclamations les moines de la Chaise-Dieu. Ils transmirent leur sentence au pape, qui, par sa bulle du 12 avril 1113, confirma les droits d'Aniane sur Goudargues (3). En même temps, il ordonna à l'évêque d'Uzès de faire rendre aux mêmes Bénédictins l'église de Saint-Martin-des-Plans, qui appartenait à la *cella* (4). Ce fut peine perdue, car il fallut plus tard engager à ce sujet un procès en règle.

Les moines de la Chaise-Dieu étaient trop puissants pour déjà s'incliner. Ils soulevèrent de nouvelles objections : la plus forte était que la sentence, apportée au pape comme étant le jugement des trois évêques, était un faux. Pascal II dut encore, le 25 mai 1114, convoquer les religieux d'Aniane à son audience pour la S. Martin prochaine (5). D'ici là, il fit demander aux juges le texte même de leur décision, qui, une fois arrivé à Rome, fut de nouveau taxé de faux. Ce fut un scandale à la cour pontificale, et les cardinaux n'eurent pas longtemps à délibérer pour rendre justice et imposer silence aux calomniateurs (27 novembre 1114) (6). Mais, hélas ! les sentences étaient plus faciles à prononcer qu'à exécuter. Sous l'inspiration très probable des vaincus et avec la complicité

son prédécesseur leur avait faites dans son diocèse (*Gallia christiana*, t. VI, col. 619). — L'évêque d'Avignon, Arbert, n'était guère plus impartial : il intervint, en 1116, auprès de l'évêque de Maguelone, pour faire donner à l'abbé de la Chaise-Dieu plusieurs églises (*Idem*, t. II, col. 333).

(1) Iaffé-Löwenfeld, n° 6123, avec la date du 10 février 1107 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 129, n° XLIX, avec celle du 10 février 1100-1117. — La bulle porte : « Data Albe, IIII idus febroarii. » Certainement ce nom du lieu ne peut se trouver dans une bulle de 1107, car à cette date le pape voyageait en France. A mon avis, elle appartient à l'une des années 1108 à 1112.

(2) Il s'était sans doute récusé, lui aussi, à cause de ses excellentes relations avec les religieux de la Chaise-Dieu, auxquels il avait donné, vers 1096, l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne et en faveur desquels il fit confirmer cette possession par le pape Pascal II en 1107. (Cf. *Gallia christiana*, t. II, col. 332 ; t. XVI, *pr.*, col. 28 ; Ul. Chevalier, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, p. 140 ; Iaffé-Löwenfeld, n° 6120.)

(3) Iaffé-Löwenfeld, n° 6348 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 90, n° VII, avec la date de 1114.

(4) *Cartulaire d'Aniane*, p. 107, n° XVI. Bulle non datée, mais certainement très proche du 12 avril 1113. — A remarquer que cette église appartenait encore à la Chaise-Dieu à la fin du XVI° siècle : Cf. Archives départ. du Gard, G 933.

(5) Iaffé-Löwenfeld, n° 6388, à l'année 1114 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 106, n° XV. Bulle datée de Latran, 8 des calendes de juin, indiction 7.

(6) Iaffé-Löwenfeld, n° 6409 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 31, n° VIII.

de l'évêque d'Uzès, un de ces chevaliers du XII[e] siècle, dont la violence créait tous les droits, Pons Guillaume de Barjac, s'était emparé de Goudargues et en avait constitué la dot de sa fille. Il avait été de ce fait excommunié, mais l'évêque d'Uzès l'avait absous et les Bénédictins d'Aniane durent porter plainte au pape. Malgré une bulle comminatoire de Pascal II (1), ils ne purent obtenir satisfaction : ils n'étaient d'ailleurs pas près de voir la fin de leurs tribulations.

Est-ce encore à Pascal II qu'il faut attribuer la bulle, où un pape non dénommé se plaint vivement que, malgré ses décisions, les religieux de la Chaise-Dieu aient repris cette querelle et où il donne à l'archevêque de Vienne, aux évêques de Grenoble et de Maguelone le soin de trancher définitivement le litige (2) ? C'est très possible, car il est clair que les Bénédictins n'attendaient que le moment de reprendre les hostilités. La mort de Pascal II et l'élévation de leur bienfaiteur, l'archevêque de Vienne, au souverain pontificat sous le titre de Calixte II (2 février 1119), marquèrent la reprise de la procédure. Le différend entre Aniane et la Chaise-Dieu fut une des toutes premières affaires qui préoccupèrent le nouveau pape. Était-ce la conséquence de la mission qu'il avait reçue de son prédécesseur ? Peut-être bien. En tout cas, dès le 15 avril 1119, Calixte II demandait à l'abbé et aux religieux d'Aniane de se présenter devant lui dans la prochaine octave de la Pentecôte (3). Les parties adverses, avec l'archevêque d'Arles, se rendirent effectivement au rendez-vous à Clermont-Ferrand (4), et après un examen sommaire le pape ordonna aux moines de la Chaise-Dieu de cesser leurs réclamations. Mais l'archevêque d'Arles, Atton, intervint séance tenante et déclara que le monastère de Goudargues avait primitivement appartenu à son église, qui l'avait inféodé à la Chaise-Dieu. Il fallut donc remettre l'affaire en délibéré et renvoyer la décision à la réunion de la cour pontificale, qui devait avoir lieu à Montpellier. Là, les représentants d'Aniane revendiquèrent encore l'église de Saint-Martin-des-Plans contre l'arche-

(1) *Cartulaire d'Aniane*, p. 107, n° XVII. La bulle est seulement datée de Latran, 27 novembre. Elle est probablement du même jour que la bulle précédente.

(2) *Cartulaire d'Aniane*, p. 126, n° XLV. La copie de la bulle a omis le nom du pape et donne seulement comme date : Latran, calendes de novembre. Cet acte pourrait être de 1114 ou de 1115, mais plutôt de 1115. Il n'appartient pas à 1116 ou 1117, car Pascal II ne se trouvait pas à Latran au 1[er] novembre de ces années.

(3) Ul. Robert, *Bullaire du pape Calixte II*, n° 6; *Cartulaire d'Aniane*, p. 108, n° XVIII. Bulle datée du Puy, 17 des calendes de mai.

(4) Cf. la bulle du 15 juillet suivant : Ul. Robert, *op. cit.*, n° 35. — Calixte II se trouvait à Clermont le 19 mai, lundi de la Pentecôte (Ul. Robert, n° 14

vêque d'Arles (entre le 19 et le 28 juin) (1). Ce fut à Toulouse, en plein concile, qu'intervint la solution du procès : après la présentation des titres et la preuve testimoniale à laquelle il a été fait allusion ci-dessus, les droits d'Aniane furent de nouveau consacrés et les religieux reçurent encore une fois l'investiture de Goudargues (15 juillet 1119) (2). Quant à la question de Saint-Martin, elle fut réservée et confiée à Léger, évêque de Viviers, et Gautier, évêque de Maguelone (3), auxquels l'archevêque d'Arles reçut l'ordre de se soumettre (4). La veille, Calixte II avait mandé à l'évêque d'Uzès, Raymond, de faire rendre dans les trente jours par la femme et le fils de Pons Guillaume de Barjac au monastère d'Aniane les biens de Goudargues qui avaient été usurpés (5).

Tous moyens de droit semblaient donc épuisés : restait la violence. On a lu les exploits de Pons Guillaume, dont les héritiers durent lâcher prise. Mais alors, quatre moines de la Chaise-Dieu, au mépris de toute justice, envahirent avec des gens d'armes la *cella* de Goudargues et s'y fortifièrent. Sans doute ils furent excommuniés par l'évêque de Maguelone et le pays fut mis en interdit ; leur abbé les soutenant, le pape Honorius II se vit dans l'obligation de sévir contre eux (6). La querelle parut être assoupie lors de la promulgation de la bulle du 6 avril 1127, qui condamna l'abbé de la Chaise-Dieu à payer une somme de 500 sous melgoriens pour les dommages causés (7). Vers la même époque, le pape ordonnait à tous les archevêques et évêques de respecter les biens du monastère d'Aniane, qui se trouvaient dans leurs diocèses (8).

Ce procès enfin terminé, un autre fut soulevé, à la suite de la donation de quinze églises faite en présence d'Innocent II au prieur de Goudargues par Raymond I^er^, évêque d'Uzès. A vrai dire, ce n'était en grande partie qu'une restitution. Ces églises, dont il est intéressant de relever le nom (la nomenclature s'en trouve dans une bulle confirmative, adressée à Pierre, abbé d'Aniane, le

(1) Cf. la bulle du 15 juillet 1119 : Ul. Robert, n° 37.

(2) Ul. Robert, n° 35 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 93, à la date du 15 juillet 1120.

(3) Ul. Robert, n° 36 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 108, n° XIX.

(4) Ul. Robert, n° 37 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 109, n° XX. — Le même jour, 15 juillet 1119, les Bénédictins de la Chaise-Dieu obtenaient encore du pape une bulle en leur faveur : Ul. Robert, n° 34.

(5) Ul. Robert, n° 33 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 109, n° XXI.

(6) Iaffé-Löwenfeld, n° 7291, à l'année 1127 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 110, n° XXII, avec la date 1125-1129. La bulle est datée de Latran, 6 des calendes de mai. Je la place à l'année 1125 ou 1126.

(7) Iaffé-Löwenfeld, n° 7290 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 110, n° XXIII.

(8) Iaffé-Löwenfeld, n° 7330 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 124, n° XLII. Cette bulle, datée de Latran, 14 des calendes de mars, appartient à l'une des années 1125-1129.

29 novembre 1130) (1), étaient les suivantes : Saint-Étienne-de-Sermentin (2), Saint-Pierre d'Avejan (3), Saint-Privat de Rivières (4), Saint-Martin-des-Plans (5) (la fameuse église qui avait déjà par deux fois motivé l'intervention pontificale), Saint-Étienne de Fons-sur-Lussan (6), Saint-Christophe de Valérargues (7), Saint-Christophe de Camelliers (8), Saint-André-de-Roquepertuis (9), Notre-Dame-de-Bondillon (10), Saint-Castor (11), Saint-Pierre de Cavillargues (12), Saint-Vincent-de-Cros (13), Saint-Étienne-de-L'Herme (14), Saint-Martin « de Casamaur » (15) et Saint-Pierre « de Sudone » (16). Mais le successeur de Raymond Ier, Évrard, n'eut rien de plus pressé que d'obtenir du même Innocent II (mort le 24 septembre 1143) une bulle lui confirmant la possession de toutes ces églises (17). Naturellement le prieur de Goudargues, Bertrand, protesta, et l'affaire fut confiée à l'arbitrage d'Aldebert, évêque de Nimes, et de Guillaume, évêque de Viviers (probablement avant le 11 novembre 1146) (18). Ces juges, influencés sans doute par le crédit de leur collègue d'Uzès, et surtout embarrassés par la présentation de bulles contradictoires, mirent tellement de retard dans leur décision que Eugène III dut intervenir pour les presser et leur rappeler les principes de droit et

(1) Iaffé-Löwenfeld, n° 7432 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 96, n° x.
(2) Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix, cne de Saint-Victor-de-Malcap.
(3) Avejan, Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac, cne de Saint-Jean-de-Maruéjols.
(4) Rivières-de-Theyrargues, Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac.
(5) Les Plans, Gard, arr. et cant. d'Alais.
(6) Gard, arr. d'Uzès, cant. de Lussan.
(7) *Idem*.
(8) Gard, arr. d'Uzès, cant. du Pont-Saint-Esprit, cne de Goudargues.
(9) Gard, arr. d'Uzès, cant. du Pont-Saint-Esprit.
(10) Aujourd'hui chartreuse de Valbonne.
(11) C'est aujourd'hui l'église de Mégier : Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols, cne de Sabran.
(12) Gard, arr. d'Uzès, cant. de Bagnols.
(13) Le Cros, Gard, arr. d'Uzès, cant. du Pont-Saint-Esprit, cne de Cornillon.
(14) Gard, arr. de Nimes, cant. d'Aramon, cne de Montfrin.
(15) Localité que je n'ai pu déterminer et qui doit être disparue.
(16) Peut-être Suzon, Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix, cne de Bouquet, dont le prieuré fut uni à la sacristie du monastère de Goudargues. Mais la difficulté est que ce prieuré avait pour titre Saint-Jean et non Saint-Pierre.
(17) Cf la bulle du 28 juin 1153 citée ci-après. Évrard est signalé comme évêque d'Uzès dès 1139 (*Gallia christiana*, t. VI, col. 191).
(18) En effet, à cette date, le pape Eugène III confirma les biens du monastère d'Aniane, en faisant allusion à la donation de Raymond Ier d'Uzès à Goudargues ; mais, dans l'énumération des églises, il omet celles qui ont fait l'objet de cette libéralité (Iaffé-Löwenfeld, n° 8953 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 98, n° xiv). Cette omission prouve d'une façon non équivoque que le procès était engagé.

d'équité (1). On était alors au 28 juin 1153 et le pape mourait 10 jours après ! Il fallut que son successeur, Anastase IV, renouvelât les mêmes prescriptions (2), à la prière des moines d'Aniane, qui se trouvaient à Rome à ce moment et recevaient de lui, le 17 novembre 1154, une bulle de confirmation de leurs biens (3). Parmi ces moines était Bertrand, le prieur de Goudargues, que l'on a vu engager l'affaire (4). Il obtint, pour commencer, quelques avantages : d'abord, la prescription formelle adressée à l'évêque Raymond II d'Uzès, successeur d'Évrard, d'avoir à respecter davantage les biens appartenant à l'abbaye d'Aniane et de ne pas jeter sur ses églises un interdit non justifié (11 novembre 1154) (5); puis la confirmation de la dîme de Tharaux (6), qu'il prétendait appartenir à son église depuis plus de 60 ans (28 novembre 1154) (7). Mais Anastase IV disparaissait lui aussi quelques jours après (3 décembre 1154) et tout était à recommencer. Adrien IV, par bonheur, se trouva dans les mêmes dispositions que ses prédécesseurs : il renouvela la confirmation des biens d'Aniane (12 décembre 1154) dans les mêmes termes que Eugène III et Anastase IV (8), et adressa les mêmes prohibitions à l'évêque d'Uzès (même date) (9). Il fallut donc en finir : Aldebert de Nimes remplit son office de médiateur et une transaction intervint, qui fut approuvée par le pape le 20 avril 1155. L'évêque d'Uzès abandonna à Goudargues les églises de Camelliers, de Saint-Étienne-de-L'Herme, de Saint-Étienne de Sermentin, de Saint-André-de-Roquepertuis et de

(1) Iaffé-Löwenfeld, n° 9733, à l'année 1153 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 114, n° XXIX, avec 1145-1153 comme date. La bulle porte : « Data Rome, apud sanctum Petrum, XIIII kalendas julii. » Or, Eugène III n'habita Saint-Pierre, à cette époque de l'année, qu'en 1153.

(2) *Cartulaire d'Aniane*, p. 116, n° XXXI. La copie de la bulle ne porte pas de nom de pape et elle est datée de Latran, 4 des calendes de décembre. Elle peut tout aussi bien être du 28 novembre 1153 que du 28 novembre 1154 ; je pencherais plutôt à admettre cette seconde date.

(3) Iaffé-Löwenfeld, n° 9933 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 100, n° XII.

(4) Il est expressément nommé dans une bulle du 28 novembre 1154, adressée à l'archevêque de Narbonne : « Dilecti filii nostri B. Gordanicencis et P. de Aspiriano, priores, ad nostram presenciam venientes... » Iaffé-Löwenfeld, n° 9940 (analyse très fautive) ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 117, n° XXXII.

(5) Iaffé-Löwenfeld, n° 9934 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 118, n° XXXIII. Cette bulle est adressée aussi à l'évêque de Béziers. — L'évêque d'Uzès était d'autant plus mal disposé pour Aniane et Goudargues, qu'il était lui-même un ancien moine de la Chaise-Dieu (cf. *Gallia christiana*, t. VI, col. 621.)

(6) Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac.

(7) Iaffé-Löwenfeld, n° 9939 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 119, n° XXXV.

(8) Iaffé-Löwenfeld, n° 9944 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 103, n° XIII.

(9) *Cartulaire d'Aniane*, p. 129, n° XLVIII.

Notre-Dame-de-Bondillon (1) avec leurs dépendances, plus toute la dîme de Tharaux, avec les églises de Saint-Michel de Gourdon (2), Saint-Étienne de Fons et Notre-Dame d'Arlende (3). Les autres restèrent parmi les biens de sa mense (4).

Le prieur de Goudargues, qui avait si bien défendu ses intérêts, put enfin respirer. Du moins on ne trouve plus de trace de contestations, de procès ou de violences.

Avant d'aller plus loin, une remarque importante s'impose. Ce Bertrand, signalé dans les bulles pontificales comme prieur de Goudargues, est le premier personnage connu remplissant ces fonctions (5). La donation de l'évêque d'Uzès, confirmée le 29 novembre 1130, avait cependant été faite au prieur même de Goudargues (6) : était-ce Bertrand ou un de ses prédécesseurs, peu importe. Le principal est de constater que, très peu de temps après l'éviction des intrus (6 avril 1127), l'abbé d'Aniane avait envoyé quelques religieux occuper, sous la direction d'un prieur, les bâtiments de la *cella* de Goudargues, qui depuis longtemps s'étaient déshabitués du chant des psaumes (7). C'est par ces moines, à une époque qui sera à préciser par cette étude, que furent édifiées les nouvelles constructions dont les vestiges se retrouvent encore nombreux, ainsi que la troisième église du lieu, celle qui encore aujourd'hui sert d'église paroissiale. Le prieur Pons « Salaves », dont une inscription, gravée sur une pierre à la base de ce monument (8) (maintenant dans la nouvelle

(1) Cette église fut échangée, le 10 février 1204 (n. st.), avec Guillaume de Vénéjan, évêque d'Uzès, qui donna au prieur de Goudargues, Gaucelin, abbé d'Aniane, l'église de La Bastide-d'Orniols (*Gallia christiana*, t. IV, *instr.*, col. 302 ; abbé Roman, p. 42, note 1). Les Bénédictines qui habitaient Bondillon, se réfugièrent au Pont-Saint-Esprit, et Guillaume de Vénéjan fonda tout près de là la chartreuse de Valbonne.

(2) Gourdon. Ce ne peut être le hameau de Saint-Jean-de-la-Nef, arr. du Vigan, cant. de Sumène.

(3) Arlende, Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix, c^ne^ d'Allègre.

(4) Iaffé-Löwenfeld, n° 10034 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 126, n° XLVI.

(5) M. l'abbé Roman en indique bien d'antérieurs, mais comme sa critique n'est rien moins que sûre et que son récit ne paraît pas être appuyé sur de véritables documents, je m'en tiendrai seulement aux témoignages des bulles signalées ci-dessus.

(6) « Restitucio ac donacio xv ecclesiarum Gordanicensi priori facta fuerit. » Bulle du 28 juin 1153 déjà citée. Si la donation avait été faite à l'abbé d'Aniane, en tant que prieur de Goudargues, l'expression aurait certainement été différente.

(7) La *Gallia christiana*, t. VI, col. 655, fait remarquer qu'en 1119 la *cella* de Goudargues était vide de moines et n'était plus qu'un simple bénéfice. Il est probable qu'elle devait l'être depuis qu'elle avait été pour ainsi dire sécularisée et confondue avec les biens de l'église d'Arles. C'est ce qui explique l'acte de précaire de 967.

(8) Cette pierre était en place quand elle a été gravée ; par conséquent, l'inscription est un peu postérieure à la construction de cette partie de l'édifice. Aujourd'hui, elle se trouve à une hauteur de 0 m. 45 au-dessus du sol. Elle a déjà été publiée en 1875 par M. E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, *loc. cit.*, p. 143.

d'équité (1). On était alors au 28 juin 1153 et le pape mourait 10 jours après ! Il fallut que son successeur, Anastase IV, renouvelât les mêmes prescriptions (2), à la prière des moines d'Aniane, qui se trouvaient à Rome à ce moment et recevaient de lui, le 17 novembre 1154, une bulle de confirmation de leurs biens (3). Parmi ces moines était Bertrand, le prieur de Goudargues, que l'on a vu engager l'affaire (4). Il obtint, pour commencer, quelques avantages : d'abord, la prescription formelle adressée à l'évêque Raymond II d'Uzès, successeur d'Évrard, d'avoir à respecter davantage les biens appartenant à l'abbaye d'Aniane et de ne pas jeter sur ses églises un interdit non justifié (11 novembre 1154) (5); puis la confirmation de la dîme de Tharaux (6), qu'il prétendait appartenir à son église depuis plus de 60 ans (28 novembre 1154) (7). Mais Anastase IV disparaissait lui aussi quelques jours après (3 décembre 1154) et tout était à recommencer. Adrien IV, par bonheur, se trouva dans les mêmes dispositions que ses prédécesseurs : il renouvela la confirmation des biens d'Aniane (12 décembre 1154) dans les mêmes termes que Eugène III et Anastase IV (8), et adressa les mêmes prohibitions à l'évêque d'Uzès (même date) (9). Il fallut donc en finir : Aldebert de Nimes remplit son office de médiateur et une transaction intervint, qui fut approuvée par le pape le 20 avril 1155. L'évêque d'Uzès abandonna à Goudargues les églises de Camelliers, de Saint-Étienne-de-L'Herme, de Saint-Étienne de Sermentin, de Saint-André-de-Roquepertuis et de

(1) Iaffé-Löwenfeld, n° 9733, à l'année 1153 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 114, n° XXIX, avec 1145-1153 comme date. La bulle porte : « Data Rome, apud sanctum Petrum, XIIII kalendas julii. » Or, Eugène III n'habita Saint-Pierre, à cette époque de l'année, qu'en 1153.

(2) *Cartulaire d'Aniane*, p. 116, n° XXXI. La copie de la bulle ne porte pas de nom de pape et elle est datée de Latran, 4 des calendes de décembre. Elle peut tout aussi bien être du 28 novembre 1153 que du 28 novembre 1154 ; je pencherais plutôt à admettre cette seconde date.

(3) Iaffé-Löwenfeld, n° 9933 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 100, n° XII.

(4) Il est expressément nommé dans une bulle du 28 novembre 1154, adressée à l'archevêque de Narbonne : « Dilecti filii nostri B. Gordanicencis et P. de Aspiriano, priores, ad nostram presenciam venientes... » Iaffé-Löwenfeld, n° 9940 (analyse très fautive) ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 117, n° XXXII.

(5) Iaffé-Löwenfeld, n° 9934 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 118, n° XXXIII. Cette bulle est adressée aussi à l'évêque de Béziers. — L'évêque d'Uzès était d'autant plus mal disposé pour Aniane et Goudargues, qu'il était lui-même un ancien moine de la Chaise-Dieu (cf. *Gallia christiana*, t. VI, col. 621.)

(6) Gard, arr. d'Alais, cant. de Barjac.

(7) Iaffé-Löwenfeld, n° 9939 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 119, n° XXXV.

(8) Iaffé-Löwenfeld, n° 9944 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 103, n° XIII.

(9) *Cartulaire d'Aniane*, p. 129, n° XLVIII.

Notre-Dame-de-Bondillon (1) avec leurs dépendances, plus toute la dîme de Tharaux, avec les églises de Saint-Michel de Gourdon (2), Saint-Étienne de Fons et Notre-Dame d'Arlende (3). Les autres restèrent parmi les biens de sa mense (4).

Le prieur de Goudargues, qui avait si bien défendu ses intérêts, put enfin respirer. Du moins on ne trouve plus de trace de contestations, de procès ou de violences.

Avant d'aller plus loin, une remarque importante s'impose. Ce Bertrand, signalé dans les bulles pontificales comme prieur de Goudargues, est le premier personnage connu remplissant ces fonctions (5). La donation de l'évêque d'Uzès, confirmée le 29 novembre 1130, avait cependant été faite au prieur même de Goudargues (6) : était-ce Bertrand ou un de ses prédécesseurs, peu importe. Le principal est de constater que, très peu de temps après l'éviction des intrus (6 avril 1127), l'abbé d'Aniane avait envoyé quelques religieux occuper, sous la direction d'un prieur, les bâtiments de la *cella* de Goudargues, qui depuis longtemps s'étaient déshabitués du chant des psaumes (7). C'est par ces moines, à une époque qui sera à préciser par cette étude, que furent édifiées les nouvelles constructions dont les vestiges se retrouvent encore nombreux, ainsi que la troisième église du lieu, celle qui encore aujourd'hui sert d'église paroissiale. Le prieur Pons « Salaves », dont une inscription, gravée sur une pierre à la base de ce monument (8) (maintenant dans la nouvelle

(1) Cette église fut échangée, le 10 février 1204 (n. st.), avec Guillaume de Vénéjan, évêque d'Uzès, qui donna au prieur de Goudargues, Gaucelin, abbé d'Aniane, l'église de La Bastide-d'Orniols (*Gallia christiana*, t. IV, *instr.*, col. 302 ; abbé Roman, p. 42, note 1). Les Bénédictines qui habitaient Bondillon, se réfugièrent au Pont-Saint-Esprit, et Guillaume de Vénéjan fonda tout près de là la chartreuse de Valbonne.

(2) Gourdon. Ce ne peut être le hameau de Saint-Jean-de-la-Nef, arr. du Vigan, cant. de Sumène.

(3) Arlende, Gard, arr. d'Alais, cant. de Saint-Ambroix, c^ne^ d'Allègre.

(4) Iaffé-Löwenfeld, n° 10034 ; *Cartulaire d'Aniane*, p. 126, n° XLVI.

(5) M. l'abbé Roman en indique bien d'antérieurs, mais comme sa critique n'est rien moins que sûre et que son récit ne paraît pas être appuyé sur de véritables documents, je m'en tiendrai seulement aux témoignages des bulles signalées ci-dessus.

(6) « Restitucio ac donacio xv ecclesiarum Gordanicensi priori facta fuerit. » Bulle du 28 juin 1153 déjà citée. Si la donation avait été faite à l'abbé d'Aniane, en tant que prieur de Goudargues, l'expression aurait certainement été différente.

(7) La *Gallia christiana*, t. VI, col. 655, fait remarquer qu'en 1119 la *cella* de Goudargues était vide de moines et n'était plus qu'un simple bénéfice. Il est probable qu'elle devait l'être depuis qu'elle avait été pour ainsi dire sécularisée et confondue avec les biens de l'église d'Arles. C'est ce qui explique l'acte de précaire de 967.

(8) Cette pierre était en place quand elle a été gravée ; par conséquent, l'inscription est un peu postérieure à la construction de cette partie de l'édifice. Aujourd'hui, elle se trouve à une hauteur de 0 m. 45 au-dessus du sol. Elle a déjà été publiée en 1875 par M. E. Germer-Durand, *Découvertes archéologiques*, *loc. cit.*, p. 143.

sacristie), rappelle la date de la mort (fig. 38), présida certainement à une partie des travaux entrepris à cette occasion.

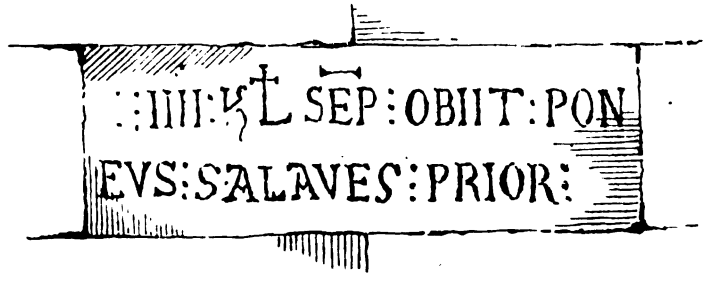

FIG. 38. — Épitaphe d'un prieur de Goudargues du XII[e] siècle.
(Dessin de M. Léon Alègre.)

Quelques lignes maintenant suffiront pour rappeler les faits historiques qui nous intéressent ici (1). M. l'abbé Roman prétend (2), sans en donner la moindre preuve, que les Albigeois firent une incursion à Goudargues, tuèrent le prieur Raymond (3) et ruinèrent le prieuré ; à tel point, dit-il, que les abbés d'Aniane durent procéder à une réfection du cloître de l'église, après 1230. Il est de fait que pour la période comprise entre 1213 et 1263, on n'a relevé aucun nom de prieur et qu'on n'a conservé aucun document sur Goudargues, mais ce n'est pas la seule lacune que l'on ait à signaler et cela ne suffit pas pour prouver la dévastation du monastère.

Les guerres de religion apportèrent des misères et des ruines plus sérieuses. On lit, en effet, dans un acte d'inféodation de 1618, que dès les premiers temps des troubles « l'esglise et toute la maison claustrale du couvent des frères religieux moines... furent entièrement démoly et abattu de fond en comble par ceux de la religion prétendue, sans du depuis avoir esté réédifié, le prieur et moynes ayant demeuré absents et fugitifs pendant tous les troubles et guerres civils qui ont régné au présent royaume(4) ».

(1) De nombreux documents, qui paraissent être inconnus à M. l'abbé Roman, existent sur Goudargues aux Archives départementales du Gard : E 460, 461, 464 à 473.

(2) P. 47 et suiv.

(3) Il y a beaucoup de fantaisie dans le récit de l'abbé Roman. Il fait de ce Raymond « peut-être » le frère ou le parent de Raymond VI, comte de Toulouse (!!). C'est le même prieur qui aurait fait, le 28 juin 1212, l'échange avec le chapitre de Valbonne rapporté p. 46. Or, ce Raymond est tout simplement le Raymond « Calveti », qui assista comme témoin à un acte passé au mois de mars 1213 (*Cartulaire d'Aniane*, p. 149, n° XV) et qui n'était encore que simple moine d'Aniane le 12 juin 1202 (*idem*, p. 321, n° CLXXXII). M. l'abbé Roman a bien connu ce Raymond « Calveti », mais il l'a placé à Goudargues en 1187 (p. 36), et en a fait un personnage différend du Raymond, prieur en 1212.

(4) Abbé Roman, p. 74 et 75.

Il y a certainement de l'exagération dans ce récit; on pourra s'en convaincre lors de la description de l'église. En tout cas, les travaux de restauration s'accomplirent dans le premier tiers du XVII[e] siecle.

La Révolution ne devait pas non plus épargner ce monument: la voûte de la nef fut entièrement détruite; les flèches des clochers (1) furent rasées, le portail fut abattu; mais toutes ces ruines furent réparées dans le courant du XIX[e] siècle. La nef fut recouverte en 1823 et les deux flèches furent réédifiées vers 1840. A la même époque, on substitua un portail d'ordre dorique à celui qu'on avait relevé après la Révolution; il fut lui-même encore démoli et remplacé, en 1880, par un autre de style roman. En 1883, quelques nouvelles réparations furent effectuées; elles ne changèrent rien aux dispositions générales.

Maintenant que les faits sont rapportés, il convient d'examiner de près les monuments religieux ou monastiques qui existent à Goudargues. Ils sont au nombre de quatre:

1° Une petite chapelle presque entièrement ruinée, connue sous le nom de Saint-Michelet. Elle s'élève dans un ancien cimetière, sur une petite éminence, à quelques centaines de mètres au nord-ouest de Goudargues, dans le quartier des Plans;

2° Une église plus grande, élevée dans le village lui-même, et dont l'abside a été relevée et paraît avoir formé une tour des anciens remparts;

3° Une très grande église, voisine de la précédente, servant actuellement d'église paroissiale;

4° Des bâtiments claustraux avoisinant ces deux dernières constructions.

I. — Chapelle de Saint-Michelet.

La chapelle de Saint-Michelet est évidemment la *cellula* de Caseneuve édifiée par les soins du comte Guillaume et donnée par lui à Charlemagne. Sa situation répond bien aux indications du diplôme de 815, qui a révélé son existence (2). On objectera

(1) On a conservé aux Archives du Gard (E 471) le souvenir d'une réparation faite en 1561 aux anciens clochers: c'est une quittance au prieur de Cornillon pour sa part contributive aux frais.

(2) Il n'y a pas à la confondre avec l'église de Saint-Martin-des-Plans dont il a été question ci-dessus. Le quartier des Plans à Goudargues n'est pas la commune des Plans du canton d'Alais.

peut-être que, dans ce document, elle est désignée sous le nom de Notre-Dame et non sous celui de Saint-Michel ou Saint-Michelet. La réponse est, semble-t-il, facile : on a remarqué que le nom de la première église de Caseneuve était passée immédiatement à la seconde. Comment les moines d'Aniane pouvaient-ils alors distinguer l'une de l'autre, si ce n'est en donnant à l'ancienne chapelle le vocable d'un de leurs patrons ? Or, après le Christ Sauveur et Notre-Dame, ils avaient en vénération particulière saint Michel, saint Pierre et saint Paul (1). Ce fut à saint Michel que fut donc dédiée la primitive *cellula,* tandis que la seconde église restait sous l'invocation de Notre-Dame : cela n'a rien que de très rationnel et ne doit surprendre personne.

L'édifice, dont on retrouve les vestiges au quartier des Plans, a bien tous les caractères d'un monument chrétien de la plus haute époque carolingienne : il n'en reste malheureusement que des fragments pour les murs de l'ouest, du nord et de l'est, qui avaient une épaisseur moyenne de 0 m. 80 (voir planche VIII). Parfaitement orientée, l'église se compose de deux parties : la nef et l'abside, celle-ci établie un peu en retrait et précédée d'un pilastre qui devait supporter l'arc de son ouverture. La nef a 8 mètres de longueur sur 4 mètres de large. Rien n'indique la présence ancienne d'un doubleau : c'est qu'en effet cette partie de la chapelle ne devait pas être voûtée. Une porte, depuis longtemps murée, était jadis pratiquée dans la façade occidentale : près de l'abside, au nord, se distingue dans le bas du mur un arc de décharge, dont on ne peut déterminer suffisamment la nature et l'utilité. A l'extérieur aucune trace de contrefort.

L'abside a la forme carrée intérieurement et extérieurement : à l'intérieur elle a un peu plus de trois mètres de côté. Un important fragment de voûte reste encore suspendu entre les deux murs qui subsistent. Il est en blocage, les moellons noyés dans un mortier très épais. Pour établir dans les angles le passage du carré à la circonférence, le constructeur a établi ses pierres en encorbellement. Une niche basse parfaitement cintrée, se remarque dans le mur de droite ; elle a 0 m. 80 de hauteur sur 0 m. 60 de largeur. Une fenêtre, également cintrée et non ébrasée (les tableaux sont tout à fait parallèles), s'ouvrait dans le fond de l'abside ; d'une hauteur de 1 m. 20, elle est large de 0 m. 70.

Les matériaux employés à cette construction sont des plus

(1) Cf. le diplome de Louis le Pieux du 19 octobre 837 (*Cartulaire d'Aniane*, p. 66) ; la bulle du pape Jean VIII (*Idem*, p. 78).

RUINES DE LA CHAPELLE DE SAINT-MICHELET, A GOUDARGUES

PLANCHE VII. —

rudimentaires. Ils se composent de moellons moyens et petits à peine dégrossis, placés sans aucun souci d'ordre ou de symétrie, et liés avec un épais mortier. Au-dessous de la naissance de la voûte, ils sont un peu plus gros : il ne serait pas impossible qu'ils aient été empruntés à des bâtiments plus anciens. Quelques-uns sont posés en arête : ici ce n'est pas fréquent ; mais on observe, surtout à l'extérieur, des arases de pierres plates coupant la construction à intervalles assez irréguliers. Les archivoltes sont nettement formées avec le petit appareil ; celle de la fenêtre, au fond de l'abside, retombe sur une pierre en saillie, faisant office d'imposte. Celle de la porte d'entrée n'a même pas ces moellons équarris.

Comme on doit bien s'y attendre, dans cette bâtisse grossière aux trois quarts ruinée, on ne trouve aucune trace d'ornementation. L'édifice a toujours été trop pauvre pour en comporter : à peine devait-il y avoir quelques moulures servant d'imposte.

Les caractères de cette construction primitive sont donc faciles à dégager : abside carrée, seule voûtée, fenêtre non ébrasée, appareil et moellons très frustres, avec quelques chaînages de pierres plates, murs d'une épaisseur médiocre, pas d'ornementation. Telle est une chapelle bâtie dans la seconde moitié ou vers la fin du VIII[e] siècle.

On fit mieux que cela très peu de temps après et nous allons le constater, en étudiant la deuxième chapelle qui fut élevée à Goudargues même, dans la partie sud-est du village actuel, où elle sert aujourd'hui de grange.

II. — Chapelle de Notre-Dame de Caseneuve.

Le diplôme de 815 enseigne que la *cellula* primitive, enrichie de biens aussitôt après sa fondation, fut donnée à Charlemagne, et que les moines qui l'habitaient se transportèrent ensuite à Goudargues pour leur commodité. Cette petite communauté prenait donc corps : la nouvelle église qu'elle édifia, vraisemblablement avant d'être donnée à Aniane, se ressentit notablement de l'amélioration de sa condition. Il faut donc s'attendre à trouver un monument en rapport avec cette situation nouvelle. Et de fait, la chapelle, que je continuerai à appeler Notre-Dame de Caseneuve, est d'abord plus grande que celle de Saint-Michelet et ensuite mieux bâtie.

On ne doit pas admettre cependant que la construction actuelle, malgré son apparence d'homogénéité, remonte toute à la même

époque. Il y a bien des présomptions de croire qu'après des destructions partielles elle a été reprise, une première fois en-dessous des fenêtres, et une seconde fois au-dessus. Peut-être est-on revenu en dernier lieu pour exhausser encore la toiture de quelques assises. Si nous adoptons ces conclusions, auxquelles amène la constation de certaines différences dans l'arrangement et la forme de l'appareil, nous devrons aussi reconnaître que, lors de toutes ces restaurations, on n'a pas cherché à modifier sensiblement l'aspect de l'ancien édifice, sauf cependant pour les archivoltes et les pieds-droits. L'étude des détails permettra de préciser davantage ces observations.

Cette chapelle, dont les dimensions hors œuvre sont de 13 mètres sur 6 environ, offre le plan classique des églises rurales de la région : une nef de deux travées voûtées en berceau ; une voûte supportée par deux doubleaux, l'un à sa naissance, l'autre au milieu de la nef, et soutenue au dehors par des contreforts s'élevant jusqu'à la toiture ; des murs latéraux, épais de 1 m. 05 et décorés de grandes arcatures simples qui permettent d'en réduire la masse ; une abside, demi-circulaire à l'intérieur comme à l'extérieur, s'ouvrant par un cintre parfait et voûtée en cul-de-four. Faut-il croire que c'est là le plan primitif ? Il n'y a pas de raison d'en douter ; cependant il est à observer que peut-être tout d'abord les contreforts n'existaient pas. Il semble bien que l'appareil ancien continuait sur le même plan : on n'a en effet qu'à considérer d'un peu près les arrachements du deuxième contrefort méridional, qui a été détruit pour fournir des matériaux à des constructions plus modernes. Ces contreforts contrastent d'ailleurs par leur peu d'épaisseur (de 0 m. 30 à 0 m. 40) avec les piliers massifs, que l'on rencontre habituellement dans les édifices romans.

La voûte de la nef, qui, si l'on admet les conclusions ci-dessus, aurait été refaite à la deuxième reprise de la bâtisse, est en tiers point. A priori, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'elle soit une des parties les plus récentes de l'édifice ; dans beaucoup de nos monuments romans se constate un fait semblable. Lors d'une des réfections on a surélevé les murs de l'abside, dont une assise mieux appareillée marque l'arrêt initial. J'ai déjà fait remarquer qu'ils sont entrés dans le sytème de défense du village de Goudargues.

Sous l'intrados des grands arcs latéraux s'ouvrent au sud deux fenêtres ébrasées des deux côtés, une dans chaque travée. Leur archivolte est formée par des pierres de moyen appareil parfaitement taillées au ciseau, absolument comme celles qui ont servi pour les contreforts. Une fenêtre s'ouvrait aussi dans le fond

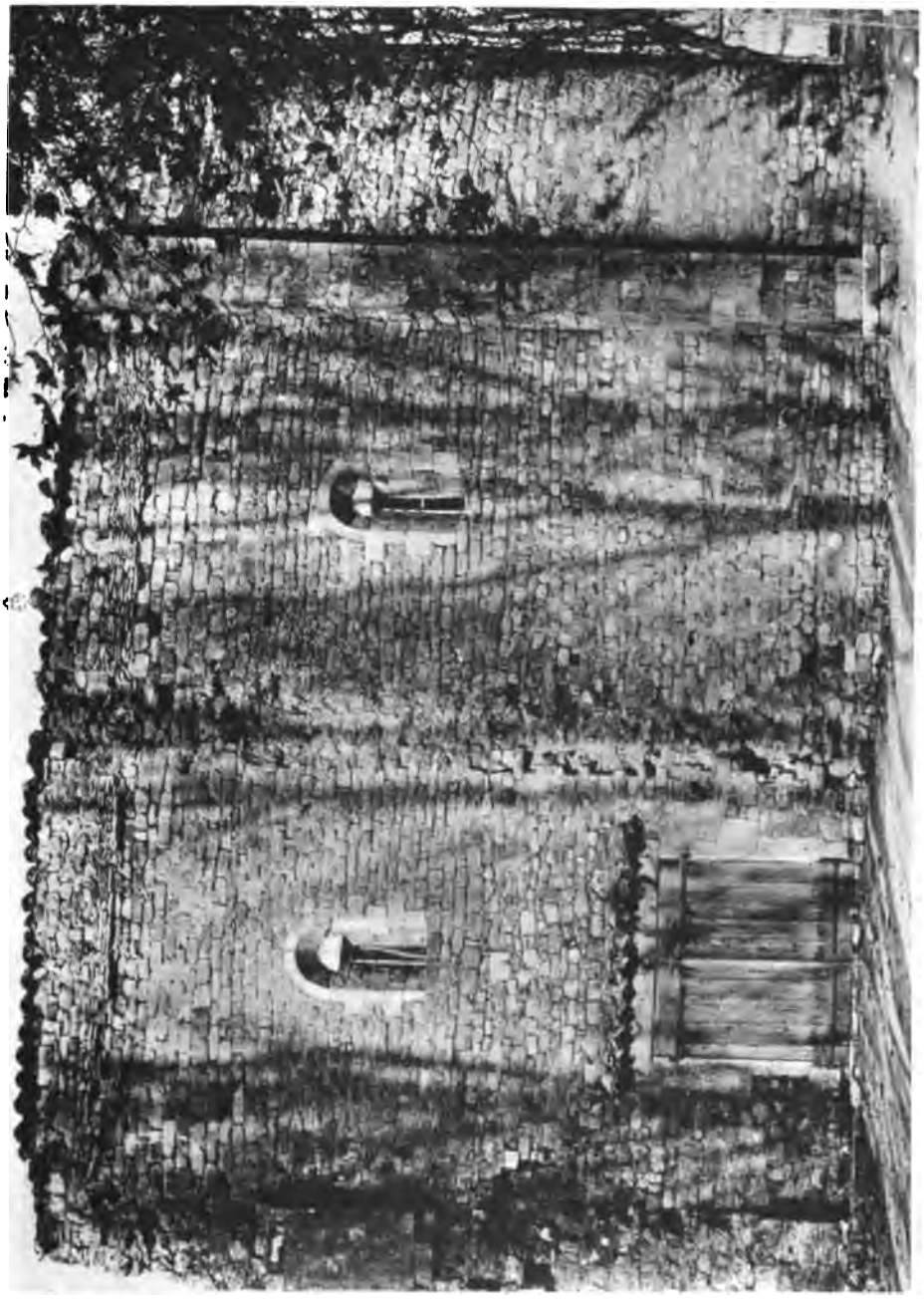

CHAPELLE DE CASENEUVE, A GOUDARGUES

de l'abside ; on n'en peut plus reconnaître maintenant le caractère, tellement elle a été agrandie, lors de la transformation de la chapelle en grange. De même l'unique porte, qui, au sud, donnait accès dans la première travée de l'édifice. Le mur occidental n'est plus dans son état primitif : on n'y relève d'ailleurs aucune trace d'ouverture.

Il n'existe pour ainsi dire pas de décoration, ni intérieure ni extérieure. On ne peut que signaler l'imposte des grandes arcatures, qui se compose d'un bandeau, d'un filet en retrait et d'un cavet. C'est la simplicité même.

Le lecteur pourra juger de l'appareil par la phototypie ci-jointe (planche VIII), qui n'a que l'avantage d'être un document. La partie la plus ancienne, celle qui va du sol jusqu'au-dessous de l'appui des fenêtres est en petits moellons très irréguliers, liés avec un mortier assez épais et équarris simplement avec le marteau. Lors de la première reprise on a utilisé des matériaux à peu près semblables, mais choisis et appareillés avec un soin plus évident. C'est au même moment que l'on a construit les contreforts, l'archivolte des fenêtres et sans doute toutes les arcatures intérieures, avec des pierres de moyen appareil, très finement jointées et décorées de tailles en arêtes. Quant à la reprise ultérieure, elle se distingue par un appareil un peu plus fort, mais toujours équarri au marteau ; les traces les plus nettes sont dans le contrefort méridional le plus voisin de l'abside, dont la partie supérieure est plus étroite et posée en retrait. S'il faut admettre que les ouvriers soient revenus une dernière fois pour exhausser la toiture, on reconnaîtra qu'ils ont employé des matériaux du même genre. C'est ce qu'ils ont fait aussi lorsque les murs de l'abside ont été surélevés en forme de tourelle.

Avec la connaissance que nous avons maintenant des vicissitudes subies par le monastère de Goudargues, il semble que nous puissions placer, avec de très fortes vraisemblances, la première restauration de la chapelle de Caseneuve à l'époque du retour des moines d'Aniane, c'est-à-dire vers 1130. Lorsqu'ils arrivèrent, ils ne trouvèrent sans doute plus que des ruines ; avant d'entreprendre des constructions plus importantes, ils auraient commencé par restaurer la vieille église que leurs prédécesseurs avaient jadis édifiée. La chute de la voûte, à une époque que je ne saurais déterminer, les aurait obligés à une seconde restauration : on sait par d'autres exemples de la région que de pareils événements n'étaient pas rares au XII[e] siècle. La nécessité de se protéger, soit contre les Albigeois, soit plutôt contre les bandes

des Grandes Compagnies qui ravagèrent le pays pendant toute la seconde moitié du XIV[e] siècle, fit élever enfin, avec les murailles d'enceinte du village, la tour, dont la base est formée par l'abside de l'église. Il est dangereux, je crois, d'essayer de préciser davantage.

En tout cas, il est certain que de la chapelle édifiée sous le règne de Charlemagne, il reste à tout le moins le plan général et le tiers des murailles en hauteur. Cela suffit pour renseigner sur le mode de construction à cette époque : certes, ce monument marque dans l'art de bâtir des progrès sur la *cellula* du comte Guillaume, mais il est encore bien loin de la perfection relative à laquelle on arriva plus tard à Goudargues avec l'église du XII[e] siècle. Son principal avantage est d'être pour ses parties anciennes un terme de comparaison parfaitement daté.

III. — Église paroissiale de Goudargues.

La chapelle de Caseneuve était un monument trop modeste pour les moines de la riche abbaye d'Aniane qui la réoccupèrent depuis 1127-1130. S'ils eurent à la relever de ses ruines, ils ne s'en contentèrent pas longtemps et ils entreprirent bientôt une construction beaucoup plus vaste. Les donations qu'ils reçurent à cette date, venant accroître leurs revenus, leur permirent de faire face aux frais engagés : une des plus importantes fut certainement celle de l'évêque Raymond I[er] d'Uzès. On sait qu'elle fut l'occasion d'ardentes contestations entre les successeurs de ce prélat et le prieur de Goudargues : celui-ci dut même s'employer très activement à la solution du conflit et faire un séjour assez prolongé à Rome, auprès du pape. Les difficultés cessèrent par la transaction de 1155. Faut-il croire que la nouvelle église fut commencée presque aussitôt après le retour des Bénédictins, ou seulement après la fin de leurs procès ? Je pencherais plutôt vers cette seconde hypothèse, surtout si l'on admet la réfection, vers 1130, de la chapelle de Caseneuve. En tout cas, la date de l'église de Goudargues ne peut varier que de 25 ans, et l'on peut considérer ce monument comme un type des constructions religieuses du milieu du XII[e] siècle.

J'ai déjà écrit qu'elle n'avait pas eu le privilège de rester jusqu'à nos jours dans l'état où elle avait été primitivement : la voûte, les fenêtres latérales, la porte occidentale, une partie des tours et les flèches des clochers ont été refaites dans le cours du XIX[e] siècle ; de même la porte du sud a été aveuglée. Des modifications avaient

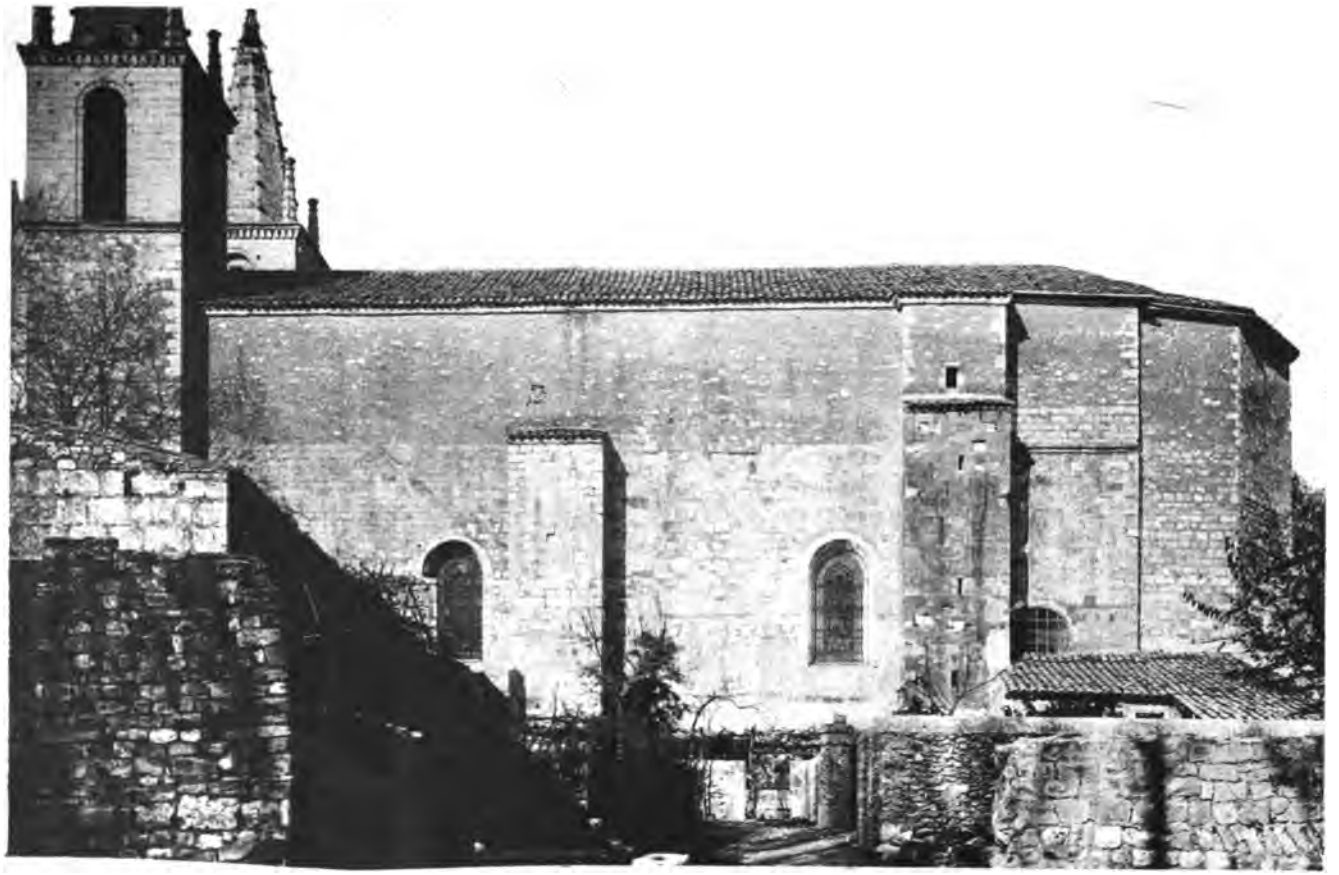

ÉGLISE PAROISSIALE DE GOUDARGUES

déjà été apportées à une époque plus ancienne : les grandes arcatures latérales primitives avaient été dédoublées dans le sens de leur largeur, et les murs de l'abside avaient été repris à une hauteur assez grande et relevés pour contribuer davantage à la défense du monument. Quelques-uns de ces travaux pourraient remonter au XIV[e] siècle.

Malgré tout, le plan des premiers constructeurs apparaît très nettement. L'église, orientée selon les règles liturgiques, mesure dans œuvre 37 mètres de long sur près de 10 de large. C'est donc le plus vaste vaisseau qui existe dans la région. Il se compose d'une nef et d'une abside, séparées par une étroite travée formant chœur.

La nef était dans les premiers temps constituée par deux longues travées, séparées par un arc doubleau que contrebutaient d'énormes contreforts massifs (1). Les murs latéraux étaient décorés de grands arcs d'une largeur inusitée; chacun d'eux, je viens de le dire, a été dédoublé, à une époque plus récente, en deux arcs aigus. L'épaisseur de ces arcatures, à leur retombée sur le sol, est de 1 m. 60, ce qui est anormal et surprend au premier aspect. Mais cela a été voulu pour permettre l'établissement sur leur extrados d'une galerie servant de passage et dissimulée complètement dans la muraille : on y accédait, du côté sud, par un escalier en vis, pratiqué dans la masse de construction, que forment à l'intérieur les retombées de l'arc triomphal de la nef et du grand arc latéral, et à l'extérieur le contrefort ; celui-ci est percé d'ouvertures étroites, bien visibles dans la phototypie ci-contre (planche n° IX) : elles éclairent la montée. Il est absolument certain que cette galerie intérieure avait été prévue dès l'origine pour les besoins de la défense du monument : les moines de Goudargues ne savaient-ils pas par expérience combien il était utile de s'assurer les moyens de résister à leurs ennemis ? J'ai oublié de dire qu'on arrivait à l'escalier par une petite porte s'ouvrant à l'intérieur de l'édifice sur la tranche de l'arc latéral ; la hauteur en a été diminuée par suite de l'exhaussement du sol de la nef. Tout près et toujours dans la nef, une seconde porte, aujourd'hui aveuglée, mettait en communication avec le cloître, qui a complètement disparu. Elle était amortie carrément par un linteau, et s'ouvrait au-dessous d'une arcature rentrante, dont l'archivolte retombe sur deux colonnettes

(1) Au sud, il n'y a que deux contreforts, l'un contrebutant le doubleau du milieu de la nef, l'autre l'arc triomphal à l'entrée du chœur. Au nord on en a ajouté un troisième entre la tour du clocher et le premier. Leurs dimensions sont en moyenne de 1 m. 50 d'épaisseur sur 3 mètres de largeur.

inscrites à l'intérieur de son tableau. Ces colonnes ont malheureusement disparu, il ne subsiste plus que l'abaque de leur chapiteau, formant imposte et composée d'un bandeau et d'un talon.

Un premier arc triomphal, dont la retombée s'effectue sur les chapiteaux simplement épannelés de deux colonnes engagées à demi dans des pilastres, sépare la nef de la travée plus étroite servant de chœur. Deux fenêtres, l'une au nord, l'autre au midi, éclairent cet espace ; mais elles appartiennent à une date très récente et ne sont pas dans le caractère primitif de l'édifice.

L'abside voûtée en cul-de-four et plus basse de 2 m. 25 que la nef actuelle (elle a 14 m. 75 dans sa plus grande élévation) a vraisemblablement été refaite dans sa partie supérieure : je crois discerner dans les murs extérieurs les traces de la reprise (exécutée au XIV[e] siècle ?). Elle est pentagonale à l'intérieur et à l'extérieur. Son ouverture, formant angle rentrant au-dessous du second arc triomphal, est franchement brisée. Ce dernier arc a comme pieds-droits deux pilastres cannelés formant une légère saillie sur des piliers plus larges et plus épais. Un cordon, dont les éléments se composent d'un bandeau, d'un cavet et d'un tore, règne tout autour de l'abside, à la naissance de la voûte. Il repose sur une série d'arcatures, dont le développement est parfaitement indiqué dans le dessin ci-joint de M. Alègre (planche n° X). Je crois cependant devoir en donner la description : chaque côté du mur pentagonal est encadré de longues colonnes à demi-engagées et surmontées de chapiteaux, qui seront décrits ci-après. Les entrecolonnements sont décorés à la partie supérieure de deux arcatures de 0 m. 15 d'épaisseur, retombant à chaque bout sur les chapiteaux des colonnes et au milieu sur un corbeau ; puis une seconde fois, à mi-hauteur, d'une seule arcature, de même épaisseur, dont les pieds-droits forment pilastre en arrière de la colonne engagée. Dans le fond de l'abside et 0 m. 72 au-dessus de l'extrados de l'arcature inférieure s'ouvre l'unique et étroite fenêtre, dont l'ébrasement intérieur et extérieur est assez curieux. Il est formé par une série de sept arcs avec pied-droit commun ; ils sont d'une épaisseur à peu près uniforme et d'une largeur d'abord de plus en plus faible, et à partir du milieu vers l'extérieur de plus en plus grande. Cet ébrasement est exactement du même genre que celui qui a été adopté pour la fenêtre n° 2 de la planche XI. Ajoutons, pour préciser davantage, que les dimensions de la fenêtre absidale sont à son effleurement de 1 m. 96 de hauteur sur 1 m. 02 de largeur, et à l'endroit le plus étroit de 0 m. 80 sur 0 m. 22.

Malgré l'épaisseur formidable que l'on constate à l'ouverture

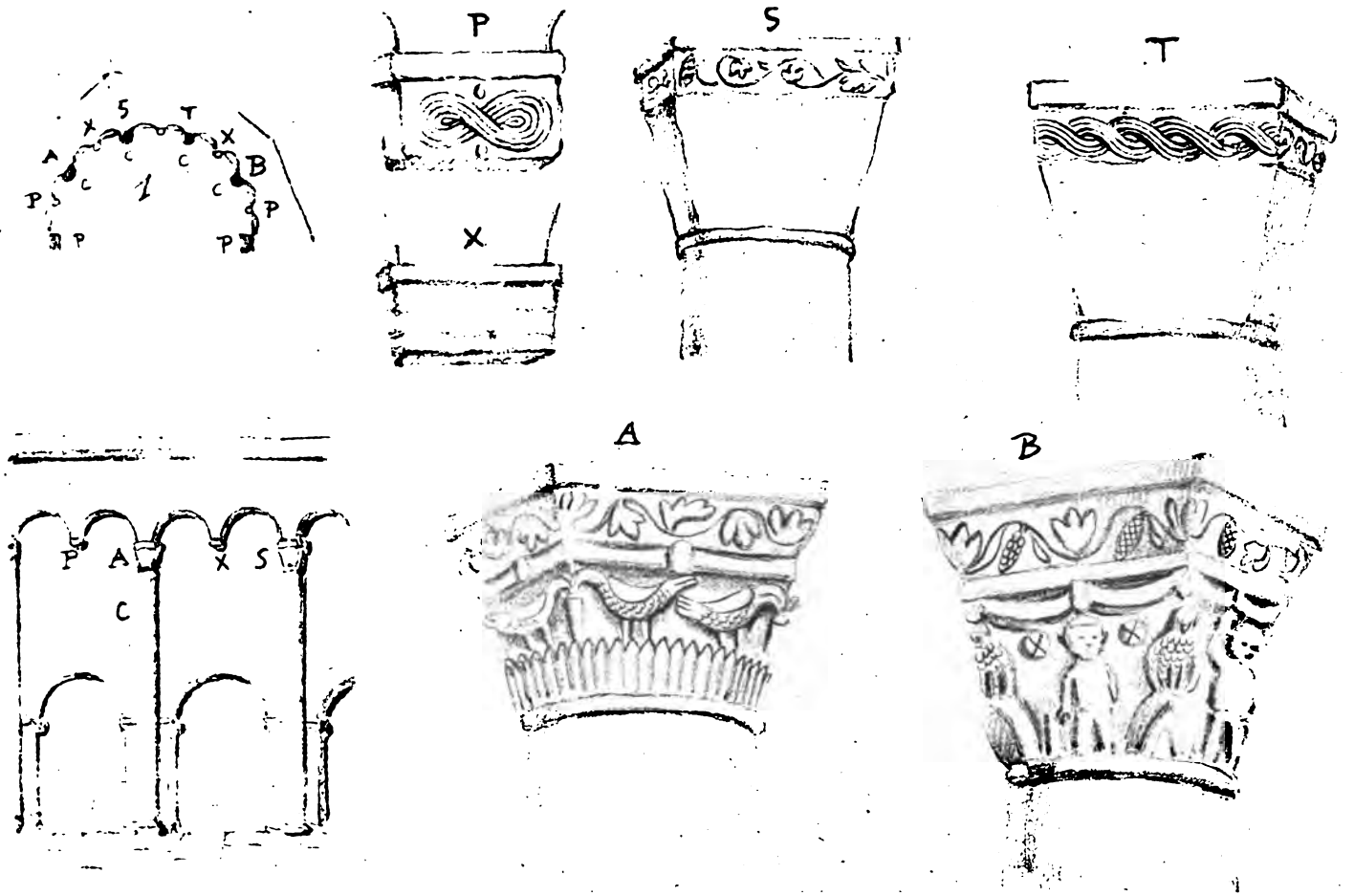

ABSIDE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE DE GOUDARGUES; DÉTAILS DES CULOTS ET CHAPITEAUX (DESSIN DE M. L. ALBERT)

PLANCHE I.

de cette baie (2 m. 80), les murs, à l'extérieur de l'abside, ont encore leur base renforcée par une espèce de glacis jusqu'à une hauteur de 1 m. 50 environ. Ce sont du moins les trois côtés les plus avancés du pentagone que possèdent ce revêtement. De plus en plus, on constate donc la volonté de faire de l'église une forteresse, dont la solidité serait à toute épreuve.

Les constructeurs ont employé, à l'origine, le moyen appareil parfaitement équarri au ciseau, marqué de tailles et disposé par assises très régulières. On sent qu'ils ont accompli des progrès immenses, depuis le temps où ils avaient édifié l'église de Caseneuve et surtout la chapelle de Saint-Michelet. Cet appareil est caractéristique pour la période à laquelle nous sommes arrivés avec la grande église de Goudargues. Les différences assez marquées dans la coupe de pierres, que l'on observe extérieurement au-dessus de la fenêtre de l'abside, ont fait supposer que la partie supérieure des murs avait été reprise, probablement au XIV^e^ siècle. Il est difficile de s'en rendre compte à l'intérieur du monument, la voûte de l'abside ayant été badigeonnée et couverte d'ornements peints.

Cependant si les constructeurs avaient acquis une grande habileté dans la façon de tailler et d'apareiller leurs matériaux, à Goudargues ils étaient encore restés d'assez médiocres sculpteurs et de pauvres ornemanistes. A l'extérieur la décoration est absolument nulle, du moins aujourd'hui, puisque le portail de l'ouest a été refait et que les colonnes servant de pieds-droits à l'archivolte de la porte méridionale ont disparu. C'est à peine si l'on aperçoit à la travée sud du chœur un fragment de corniche, formée de moulures très simples, qui jadis courait le long des murs latéraux.

A l'intérieur, l'abside seule a conservé son ancienne ornementation avec sa double rangée d'arcatures, ses colonnes engagées et son cordon supérieur. Le sol, cependant, a été maladroitement relevé et les bases des pilastres et des colonnes sont enfouies sous le dallage : elles ne l'étaient pas encore quand M. Alègre a relevé le dessin publié ici (planche X), où elles apparaissent très distinctement.

La série d'arcatures inférieures retombe sur des impostes, ayant pour éléments un bandeau et une doucine. Les petites arcatures supérieures sont supportées, ai-je dit, d'un côté par les chapiteaux des colonnes engagées, d'autre part par des corbeaux. On se rendra un compte exact de la maladresse du sculpteur, même au milieu du XII^e^ siècle, en examinant les chapiteaux et corbeaux dessinés par M. Alègre. Les premiers sont de forme cubique ; les uns sont

simplement épannelés et n'ont que leur tailloir décoré d'un rinceau de feuilles assez délicat ou d'une tresse ; les autres, sur le tailloir desquels courent aussi des rinceaux avec feuillages et pommes de pin, présentent la figuration, le premier de colombes plongeant deux à deux dans un vase allongé, le second de personnages entre des griffons. Quant aux corbeaux soutenant les petites arcatures, les uns sont simplement moulurés, les autres sont décorés d'ornements en forme de 8 couché. Toutes ces sculptures sont de faible relief et ne donnent pas une idée bien haute du talent de leur auteur. Celui-ci ne faisait d'ailleurs que reproduire des modèles beaucoup plus goûtés au XI[e] siècle qu'au XII[e]. Il semblait ignorer le parti qu'il pouvait tirer des feuilles d'acanthe, il plaquait encore ses ornements sur leur support ; c'était un traditionnaliste, qui n'avait pas su renouveler et vivifier son art par l'étude de l'antiquité. Son inexpérience et sa maladresse, hâtons-nous de le dire, étaient loin d'être générales à l'époque où nous sommes arrivés. Si, dans les campagnes, de pareils décorateurs trouvaient encore à s'employer, ailleurs des artistes beaucoup mieux exercés sculptaient leurs chapiteaux bien plus élégamment, fouillaient davantage leurs rinceaux qu'ils tordaient avec plus de souplesse, représentaient avec plus de vérité les figures animales ou humaines, avaient surtout un sentiment plus exact des proportions. Il faudrait donc se garder d'ériger en principe ce que nous constatons de ce chef à Goudargues.

Il n'a encore été rien dit du clocher, dont les tours carrées et massives encadrent la façade occidentale de l'église. Mais il a été tellement remanié qu'il est bien hasardeux d'en reconstituer l'état primitif ; contentons-nous de signaler la position qu'il occupe depuis l'exécution du premier plan : les tours d'une part reposent sur les murs latéraux, dont on connaît l'épaisseur extraordinaire, et d'autre part sont bâties en saillie sur les mêmes murailles.

IV. — Batiments claustraux.

Il est nécessaire de ne pas passer sous silence l'édifice en magnifique appareil moyen, qui existe encore à Goudargues, perpendiculaire au mur latéral sud de l'église (voir la planche IX). Sa date est certainement plus proche de la fin du XII[e] siècle que du milieu, et il est très vraisemblable que ce fut une des dernières constructions des moines. Vendu en 1753, il sert à l'heure actuelle d'écurie et de remise, et comme tel il a dû souffrir de regrettables mutilations.

2

3

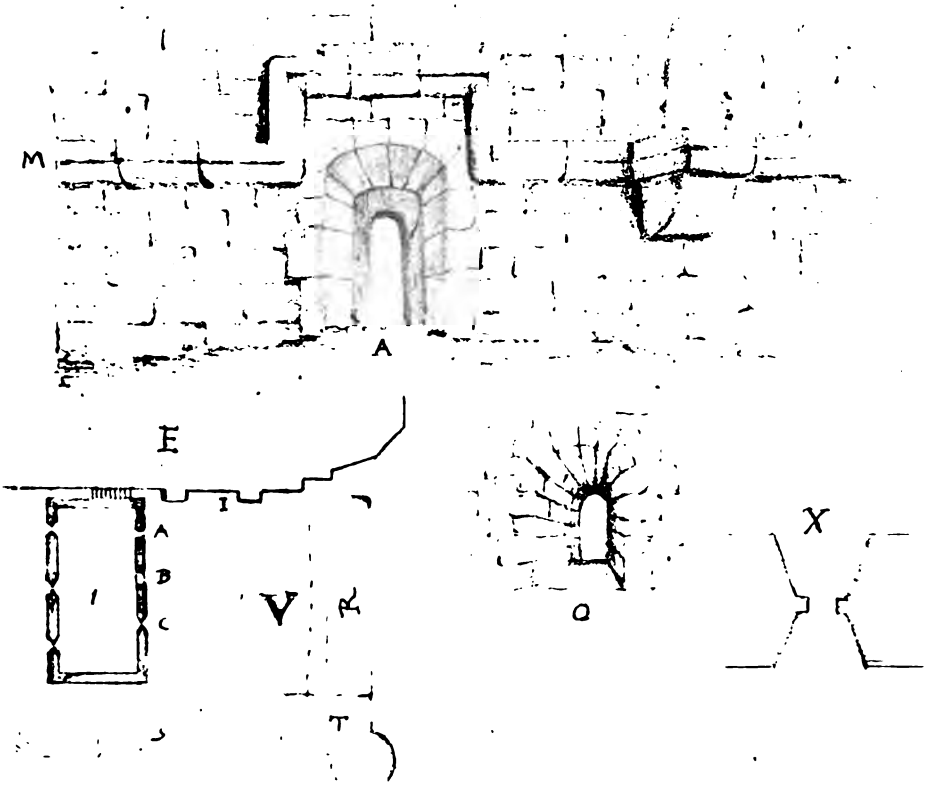

BATIMENTS CLAUSTRAUX A GOUDARGUES

(Dessin de M. L. Alègre.)

Le plan en a été soigneusement relevé par M. Léon Alègre. C'est un vaisseau de 32 mètres de long sur 12 de large, terminé à chaque bout par un mur plat ; il avait été divisé dans sa hauteur en deux parties, par un plancher supporté par une voûte. Celle-ci, en berceau légèrement brisé, était soutenue seulement par deux arcs doubleaux, qui retombaient sur des corbeaux se profilant en quart de rond.

La salle inférieure (voir planche XI), haute de 7 mètres, servait, dit-on, de réfectoire ou de salle capitulaire aux Bénédictins ; elle est éclairée à l'ouest par trois fenêtres et à l'est par une seule (C), toutes ébrasées des deux côtés (cf. la coupe en X et l'élévation en O). Une porte, à double cintre, y donnait accès ; elle est figurée en A. En B est une ouverture oblongue, percée dans l'épaisseur de la voûte, qui a pu autrefois livrer passage au canon d'une cheminée. A remarquer qu'un cordon, encadrant l'archivolte de la porte et des fenêtres et formant abaque sur les corbeaux des doubleaux, courait tout le long des murs de cette salle, à la naissance de la voûte. Il se compose, comme on peut en juger sur la planche XI, d'un bandeau et d'un quart de rond.

Le premier étage, déjà bien ruiné en 1846, a disparu complètement et l'on n'en trouve plus aujourd'hui de vestiges. M. Alègre a pu y dessiner cependant la fenêtre marquée 2 sur la planche n° XI. On observera son ébrasement, qui est obtenu par le même procédé que celui de la fenêtre absidale de la grande église : c'est-à-dire par une série d'arcs parallèles et de plus en plus étroits, reposant sur la maçonnerie latérale.

Les autres bâtiments édifiés par les Bénédictins de Goudargues dans la période romane ont à peu près disparu. Signalons cependant encore le mur, qui, au sud, clôturait le monastère, prolongeant la muraille méridionale de la chapelle de Caseneuve. Il en reste des fragments assez importants, pour lesquels ont été employés des matériaux analogues à ceux de ce dernier édifice ; ils apparaissent au premier plan, à droite et à gauche de la photographie reproduite dans la planche n° IX.

L'étude approfondie des monuments de Goudargues a donc amené des constatations que l'on jugera sans doute intéressantes. Elle a permis de reconnaître, sans hésitation possible, les caractères des chapelles carolingiennes et elle a montré combien, dans cette région, les constructeurs du milieu du XII[e] siècle, devenus plus habiles dans la coupe et l'arrangement de leurs pierres, étaient encore en retard pour la sculpture et l'ornementation.

LA BASTIDE D'ENGRAS.

Chapelle de Saint-Jean-d'Orgerolles.

Le village de La Bastide d'Engras (1), dont le château flanqué de tours édifiées au XIV[e] siècle existe encore, dominant un des plateaux les plus élevés et les moins fertiles du département du Gard, a fourni à l'archéologie plusieurs antiquités romaines, entre autres quelques inscriptions (2). La localité voisine de Pougnadoresse peut lui être assimilée sous ce rapport (3) ; d'ailleurs, elle conserve elle aussi un château, qui n'a pas été trop défiguré depuis le moyen âge. La Bastide d'Engras et Pougnadoresse faisaient encore partie de la mense épiscopale d'Uzès dès le XII[e] siècle (4). Peut-être jadis étaient-ils réunis en une seule paroisse, dont le centre aurait été l'église de Saint-Jean d'Orgerolles (5) : celle-ci se trouve effectivement placée entre les deux villages, mais un peu plus près de La Bastide d'Engras que de Pougnadoresse.

Ce n'était cependant pas, à l'époque romane, le seul édifice religieux qui existât en cette région. A Pougnadoresse se voient encore, à côté de l'église neuve bâtie sur les plans de M. Révoil de 1857 à 1862, les murs en blocage de l'ancienne église de Saint-Michel, dont le prieuré était annexé à Saint-Jean d'Orgerolles.

(1) Aujourd'hui, canton de Lussan.

(2) *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n[os] 2856 et 2857 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 997, n[os] 1540 et 1541 ; É. Espérandieu, *Catalogue des inscriptions antiques du Musée Calvet d'Avignon*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1899, p. 174 et 217, n[os] 107 et 186. — Sur les souvenirs de l'époque préhistorique, cf. le D[r] Paul Raymond, p. 61 et 91.

(3) *Corpus*, n[o] 2796 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 996, n[o] 1539.

(4) Pougnadoresse est cité dans le diplôme de Louis VII confirmant les biens de l'évêque d'Uzès en 1156 (Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, Catalogue n[o] 367) ; La Bastide d'Engras l'est seulement dans le diplôme de Philippe-Auguste de 1211, déjà mentionné. Il paraît que le comte Raymond VI de Toulouse s'en était emparé, car Simon de Monfort, en dédommagement des dommages causés à l'église d'Uzès par Raymond VI rendit ce château à l'évêque, le 6 mai 1214 (*Gallia christiana*, t. VI, *pr.*, col. 365). Cette restitution fut confirmée par Louis VIII en octobre 1226 (Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, Actes, n[o] 422) et par Louis IX, en juillet 1254 (*Gallia christiana*, t. VI, *pr.*, col. 306).

(5) Cf. en 1496, le testament de Barthélemy Roux, de Pougnadoresse, paroisse de Saint-Jean-d'Orgerolles : Archives départ. du Gard, E 381 (*Inventaire*, série E, t. I, p. 292). Peut-être était-ce parce que le prieuré de l'église de Pougnadoresse était une dépendance de celui de Saint-Jean. — Cf. encore aux Archives du Gard (G 935), une collation, dans la première moitié du XVII[e] siècle, du prieuré de Saint-Jean-d'Orgerolles et de la Bastide-d'Engras à Pierre du Plomb.

Sur le territoire même de La Bastide s'élevait une autre chapelle, Saint-Clément-de-Cadens (1), qui, paraît-il, avait été construite sur l'emplacement d'une villa romaine (2) ; les derniers vestiges en ont disparu vers le milieu du XIX^e^ siècle (3).

Il ne reste à l'heure actuelle que l'ancienne chapelle de Saint-Jean-d'Orgerolles, mais dans quel état lamentable ! Aussi peut-on prévoir le jour où elle ne formera plus, elle aussi, qu'un amoncellement de ruines. Une inscription, inscrite sur les murailles vers 1820, portait que ce monument avait été fondé en 541. La chose n'est pas impossible, car on a trouvé dans le cimetière qui entoure son chevet, des fragments de poterie noire, qui ont bien l'apparence de remonter à l'époque mérovingienne. Mais si le fait est probable, il n'est nullement prouvé, et en tout cas il ne subsiste absolument aucun vestige des constructions primitives. Les parties les plus anciennes que l'on y remarque aujourd'hui ne peuvent remonter au-delà du XII^e^ ou peut-être de la fin du XI^e^ siècle. Malheureusement, depuis cette époque, l'édifice a eu beaucoup à souffrir ; il a été reconstruit presque entièrement vers la fin de l'époque gothique ; on y a adjoint, au sud, des chapelles latérales, dont une porte encore à sa clef de voûte la date de 1531, plus une tour massive, qui a servi de clocher et sans doute de poste d'observation pendant les guerres de religion. Une tradition, confirmée par une inscription relevée par M. Alègre sur ses murs extérieurs : « Wive le Roy, wive Bastide, 1588 », une tradition, dis-je, veut qu'il ait subi un siège dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle (4).

Au commencement du XIX^e^, les constructions étaient en assez mauvais état pour nécessiter une sérieuse restauration : on l'exécuta en 1818 et elle porta surtout sur le clocher, dont la flèche fut refaite. Maintenant que le culte y est aboli depuis plusieurs années, il n'y a plus d'espoir que de nouveaux travaux de consolidation viennent sauver ce qui reste de l'ancien monument.

A l'époque romane (voir fig. 39), l'église, un peu plus longue, mais aussi étroite que la plupart des chapelles rurales, se compo-

(1) Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 155 ; abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 267.

(2) Cette hypothèse n'a sans doute pas d'autre fondement que la découverte, dans les substructions, des deux cippes funéraires signalés ci-dessus, note 1.

(3) Le prieuré était uni, dès la fin du XVI^e^ siècle, à celui de Notre-Dame de la Nativité au Pin ; tous deux dépendaient alors de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille (Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 215).

(4) L. Alègre, *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Orange*, fol. 13. — M. l'abbé Goiffon, *op. cit.*, p. 306, dit que cette église « paraît avoir appartenu aux Templiers et, plus tard, aux chevaliers de Malte » ; il n'en donne, par malheur, aucune preuve.

sait d'une nef, dont les dimensions étaient de 12 m. 60 sur 4 m. 60 de largeur entre les retombées des grands arcs, plus d'une abside demi-circulaire de 4 mètres d'ouverture sur seulement 2 de profondeur.

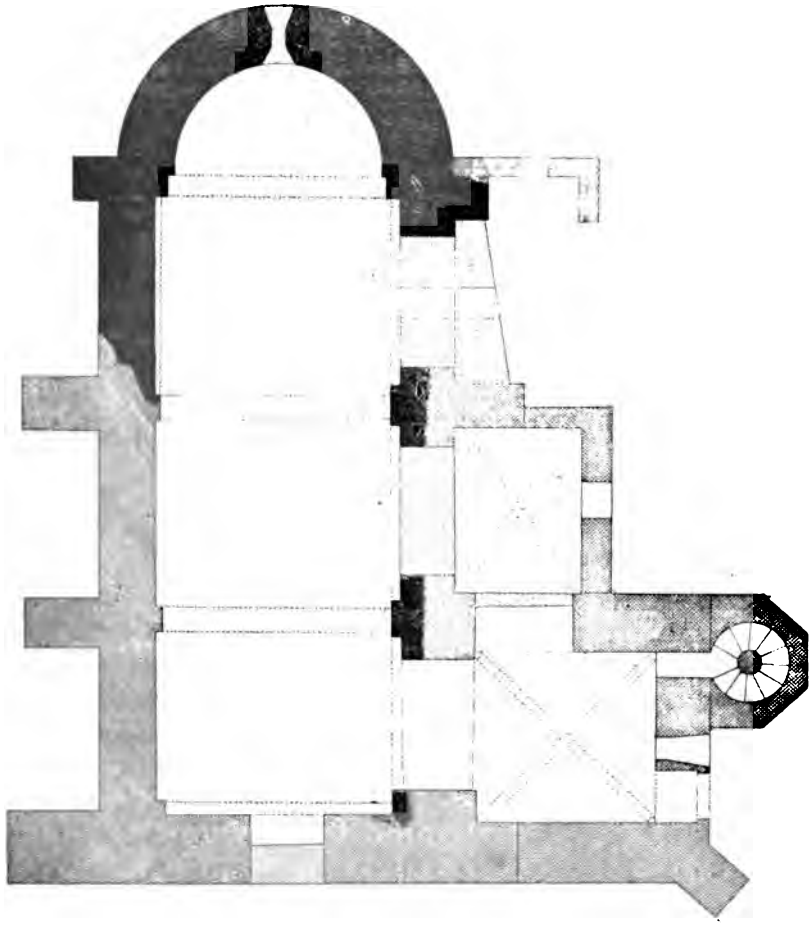

Fig. 39. — Plan de la chapelle de Saint-Jean-d'Orgerolles.
Échelle de $\frac{2}{3}$ de cent. par mètre.
(Les parties teintées noires sont romanes ; le quadrillé indique les constructions des XV^e^ et XVI^e^ siècles ; les hachures simples désignent les murs du XIX^e^.)

La nef, dont les murs étaient soutenus à l'extérieur par huit contreforts, quatre de chaque côté, possédait trois travées, séparées par des doubleaux et décorées latéralement par de grandes arcatures de médiocre épaisseur (0 m. 25 en moyenne). Un cordon, formé d'un bandeau et d'un talon, marquait la naissance de la

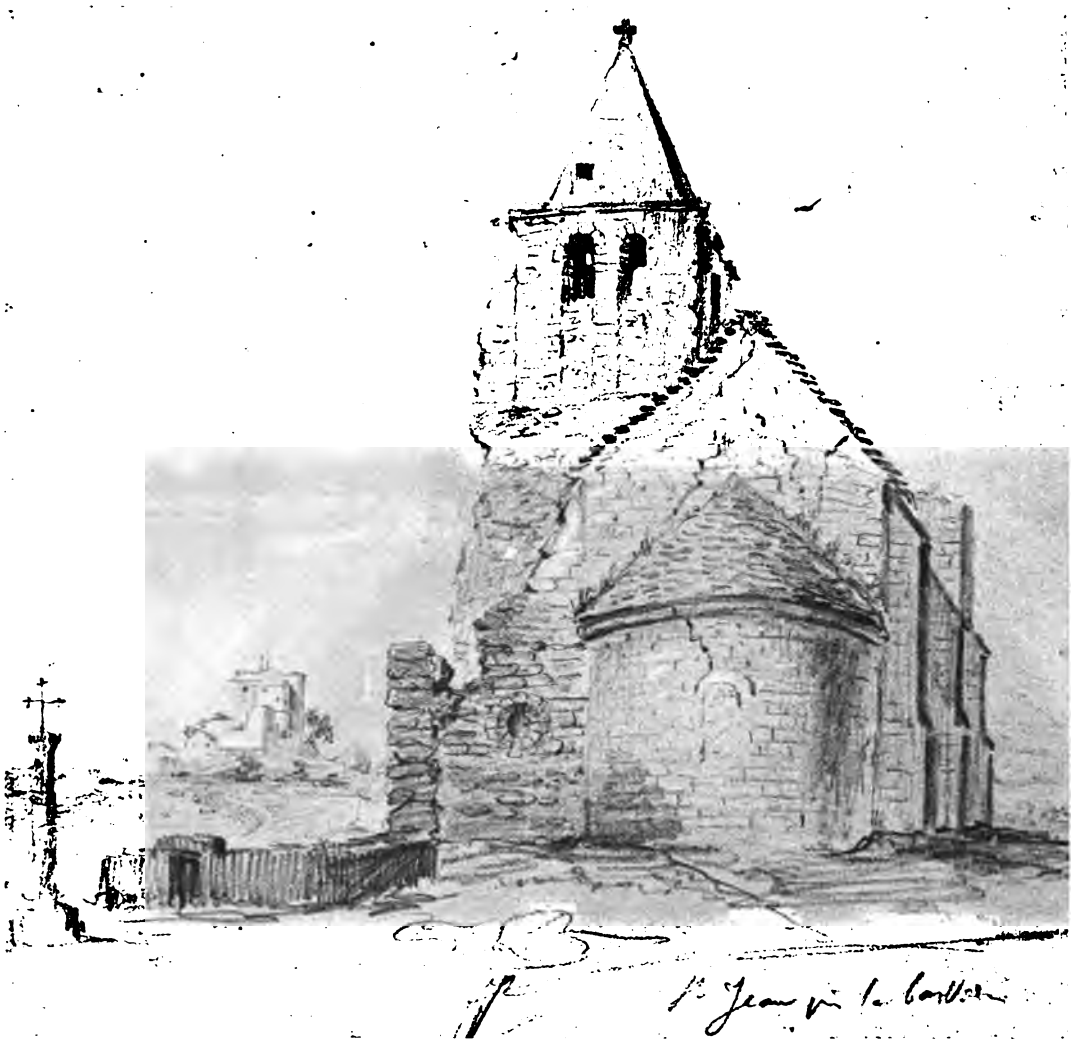

CHAPELLE DE SAINT-JEAN-D'ORGEROLLES A LA BASTIDE-D'ENGRAS

(Dessin de M. L. Alègre.)

voûte en berceau (1). Deux portes pouvaient donner accès à cette nef : une à l'ouest, dans l'axe de l'édifice ; l'autre au sud, dans la première travée. Les fenêtres s'ouvraient vraisemblablement au-dessus de la porte occidentale et sous l'intrados des grandes arcatures latérales du midi. Une baie en forme de croix paraît avoir existé aussi dans le mur triomphal, semblable à celles de Saint-Saturnin à Gaujac et de Saint-Thyrse-de-Maransan.

Quant à l'abside, voûtée en cul-de-four, elle était éclairée par une fenêtre percée dans son axe et ébrasée des deux côtés (2). En dehors du cordon au bas de sa voûte et du tore de sa corniche extérieure au-dessous de l'appui de la toiture, elle ne possède (car elle est conservée à peu près intacte) aucune ornementation.

Il n'y avait d'ailleurs dans tout l'édifice qu'une décoration sommaire pour les impostes des doubleaux et arcs latéraux : celles-ci, du moins celles qui subsistent, dérivent du type le plus commun et le plus vulgaire, celui qui se compose d'un bandeau et d'un biseau. Il n'y eut guère jamais à signaler d'une façon spéciale que la corniche extérieure de l'abside, dont on a déjà indiqué l'élément particulier : le tore s'enlevant en haut relief sur la tranche du biseau.

Voilà donc l'édifice roman, dont les parties aujourd'hui debout sont caractérisées par le bel appareil moyen, orné de tailles, qui a servi à leur construction sur des fondations un peu saillantes, surtout au nord. Mais il a déjà été dit que de très importantes restaurations avaient été effectuées dans la dernière période gothique (3) : toute la voûte de la nef a été refaite (4), le mur occidental a été rebâti entièrement avec sa porte et sa fenêtre ; les deux premières travées du mur latéral nord, avec les trois premiers contreforts, ont été reprises dès les fondements ; les pieds-droits

(1) Il n'en reste qu'une partie à la 3e travée.

(2) Il est à remarquer que son archivolte en plein cintre est au dehors tout entière formée d'une seule pierre : cette particularité, qui n'est qu'une bizarrerie de construction, est cependant à signaler.

(3) Je ne prétends pas dire que toutes les réparations aient été faites en même temps, mais seulement dans le même style. En effet, on voit très bien dans la façade occidentale, entièrement refaite, la limite primitive du mur et de son contrefort avant la construction du clocher : preuve qu'il a dû s'écouler un certain temps, difficile à apprécier, entre la réfection du mur fermant la nef et l'élévation du clocher. Mais toutes ces nouvelles bâtisses sont faites avec les mêmes matériaux et d'après les mêmes procédés.

(4) On y a ménagé, au commencement de la première travée, une ouverture analogue à celles qui ont été observées à Saint-Martin-de-Saduran et à Saint-Thyrse-de-Maransan. Il est à peu près certain qu'on n'a fait que reproduire la disposition romane.

des arcatures de la muraille d'en face ont été mutilés. Au sud, un clocher se juxtaposa sur toute sa longueur à la première travée ; son rez-de-chaussée, auquel donna accès une porte quadrangulaire chanfreinée et qu'éclaira une fenêtre de même forme pratiquée avec ébrasement, fut voûté sur croisée d'ogives et s'ouvrit largement sur la nef par un arc en anse de panier, percé au-dessous de la grande arcature latérale. On accéda aux deux premiers étages (1) de la tour carrée de ce clocher par un escalier en vis, établi dans une tourelle pentagonale accolée à la partie orientale de sa façade du midi.

C'est peut-être au même temps, ou seulement quelques années plus tard, que fut bâtie la première chapelle latérale (celle qui est datée de 1531), voûtée aussi sur croisée d'ogives ; elle s'ouvrit par une porte en anse de panier sur le rez-de-chaussée du clocher, et par un arc très aigu sur la grande travée de la nef. Une seconde chapelle, plus étroite, fut encore établie à la suite ; elle présenta une communication semblable avec la troisième travée de la nef et elle posséda une fenêtre en œil-de-bœuf dans son mur oriental.

Lorsque les guerres de religion firent craindre des attaques de la part des protestants, on crut nécessaire d'effectuer d'autres travaux, pour donner à l'église un caractère de forteresse. On releva donc le mur occidental et en partie le mur septentrional ; on ferma, sans doute aussi à la même époque, les fenêtres du mur triomphal et de l'abside, ainsi que la porte de l'ouest, pour ne laisser subsister que la baie permettant l'entrée dans le rez-de-chaussée du clocher.

Toutes ces nouvelles constructions, faites avec plus ou moins hâte, étaient loin d'avoir la solidité des anciennes : elles étaient d'ailleurs faites en matériaux non appareillés. Lorsqu'en 1818, on s'occupa de rendre le monument au culte, il fallut abandonner les deux chapelles latérales qui étaient déjà ruinées ; on en aveugla toutes les ouvertures donnant dans l'intérieur de l'édifice ; on consolida encore grossièrement le mur latéral sud dans sa troisième travée, et on le perça maladroitement d'une fenêtre ; enfin on rebâtit la flèche qui surmonte la tour du clocher, mais sans restaurer la tourelle de l'escalier, dont on n'aperçoit plus que les fondations, deux ou trois marches branlantes, l'ouverture

(1) Le premier étage n'est éclairée au sud, comme le rez-de-chaussée, que par une petite baie carrée, largement ébrasée ; le second l'est sur les quatres faces par les grandes ouvertures jumelles que l'on aperçoit dans le dessin de M. Alegre (planche XII).

des portes accédant aux étages et l'arrachement des moellons dans la partie est. On sait déjà que cette dernière restauration n'a pas empêché les murs de se lézarder et n'a fait que retarder une ruine de plus en plus imminente.

Il était donc intéressant, à plus d'un égard, de relever soigneusement les indications que fournissent le plan et la construction de cet édifice. Il est d'ailleurs un des rares qui aient subi des réparations aussi importantes à la fin de l'époque gothique, et c'est peut-être le seul de la région qui puisse encore les montrer, depuis que l'ancienne église paroissiale de Cavillargues a été rasée.

LA ROQUE.

Ce village est dans le voisinage de Cornillon et de Goudargues. Il est situé, comme son nom l'indique, sur une colline abrupte, dont le sommet est aujourd'hui abandonné de plus en plus par les habitants. Ce n'était pas en cet endroit pourtant que les populations primitives semblent s'être réfugiées, mais sur le mont de Barri, non loin de là, où l'on a reconnu l'emplacement d'un ancien *oppidum* (1). L'époque romaine a aussi laissé quelques souvenirs sur ce territoire, ne serait-ce que des inscriptions (2). On a prétendu que le pont qui, au bas du pays franchit la Cèze, était d'origine antique (3) : il n'en est rien, et un auteur bien informé a pu démontrer qu'il appartient au moyen âge (4).

Dès le XII[e] siècle, La Roque faisait partie du domaine de l'évêque d'Uzès (5). La position de ce village y avait fait construire un château fort, qui commandait toute la vallée et dont les murs sont encore debout (6). L'église fut bâtie tout à côté, au bord de l'escarpement de la montagne, très probablement au commencement du XII[e] siècle : c'est d'ailleurs à cette époque qu'il serait peut-être permis de faire remonter l'origine du village en cet endroit. Quand il fallut résister aux ennemis qui couraient le pays, l'abside tout au moins rentra dans le système des fortifications. Elle fut surélevée avec des pierres plates et percées de meurtrières : cette disposition ne paraît pas remonter au XIV[e] siècle, mais seulement à la seconde moitié du XVI[e]. Les catholiques s'étaient, en effet, réfugiés à La Roque : ils ne purent cependant pas empêcher les protestants d'y pénétrer en 1573.

Cette église romane, dédiée à Saint-Michel puis à Saint-Pierre ès-liens (7), constituait un prieuré annexé à celui de Saint-Laurent-

(1) Cf. D[r] Paul Raymond, *L'arrondissement d'Uzès avant l'histoire*, p. 253.

(2) *Corpus*, t. XII, n[os] 2731 et 2732 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1011, n[os] 1598 et 1599. La première a été longtemps dans le château ; la seconde sert de piédestal à une croix près du village.

(3) Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arècomiques*, p. 90.

(4) L. Bruguier-Roure, *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*, *loc. cit.*, p. 322 (p. 46 du tirage à part), note.

(5) Le diplôme de Louis VII, de 1156, confirmatif des biens de l'évêché, déjà cité, en fait mention.

(6) La *Notice historique sur les châteaux de Verfeuil et de La Roque*, par Jean Roux, est un roman sous forme dramatique, qui n'a rien ou presque rien d'historique.

(7) Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 186.

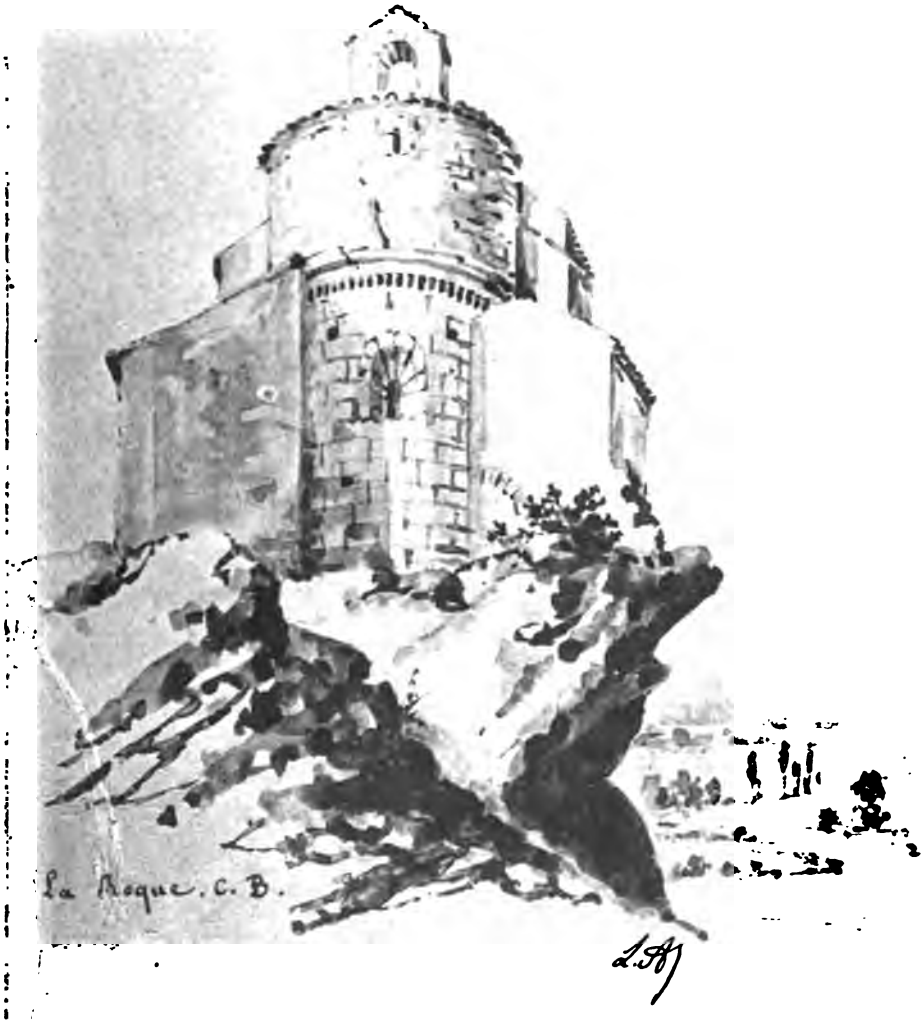

ÉGLISE PAROISSIALE DE LA ROQUE

(Sépia de M. L. Alègre.)

[illegible] dans les premiers [illegible] qui [illegible] qui [illegible] [illegible]

Il est [illegible] depuis longtemps [illegible] le magnifique [illegible] sa bâtisse.

Quant au plan [illegible] C'est le plan habituel des chapelles [illegible] composée de deux travées [illegible] des contreforts [illegible] et percées [illegible] On pénètre à l'intérieur [illegible] une grosse [illegible] Signalons seulement celle de [illegible] abside : elle se compose d'un bandeau [illegible] et deux filets ou listels. Au-dessus [illegible] bandeau, est une [illegible] supérieure à celle de l'église de [illegible] celle de Saint-[illegible].

Sur la planche [illegible] en forme d'arcade, qui est [illegible] c'est la place ordinaire de ce modeste [illegible]

1. Cf. abbé G[illegible], *Dictionnaire* [illegible] à l'article G 93[illegible] [illegible]

2. Archives départ. du Gard, [illegible]

LA ROQUE.

Ce village est dans le voisinage de Cornillon et de Goudargues. Il est situé, comme son nom l'indique, sur une colline abrupte, dont le sommet est aujourd'hui abandonné de plus en plus par les habitants. Ce n'était pas en cet endroit pourtant que les populations primitives semblent s'être réfugiées, mais sur le mont de Barri, non loin de là, où l'on a reconnu l'emplacement d'un ancien *oppidum* (1). L'époque romaine a aussi laissé quelques souvenirs sur ce territoire, ne serait-ce que des inscriptions (2). On a prétendu que le pont qui, au bas du pays, franchit la Cèze, était d'origine antique (3) ; il n'en est rien, et un auteur bien informé a pu démontrer qu'il appartient au moyen âge (4).

Dès le XII^e siècle, La Roque faisait partie du domaine de l'évêque d'Uzès (5). La position de ce village y avait fait construire un château fort, qui commandait toute la vallée et dont les murs sont encore debout (6). L'église fut bâtie tout à côté, au bord de l'escarpement de la montagne, très probablement au commencement du XII^e siècle ; c'est d'ailleurs à cette époque qu'il serait peut-être permis de faire remonter l'origine du village en cet endroit. Quand il fallut résister aux ennemis qui couraient le pays, l'abside tout au moins rentra dans le système des fortifications. Elle fut surélevée avec des pierres plates et percées de meurtrières : cette disposition ne paraît pas remonter au XIV^e siècle, mais seulement à la seconde moitié du XVI^e. Les catholiques s'étaient, en effet, réfugiés à La Roque ; ils ne purent cependant pas empêcher les protestants d'y pénétrer en 1573.

Cette église romane, dédiée à Saint-Michel puis à Saint-Pierre ès-liens (7), constituait un prieuré annexe à celui de Saint-Laurent-

(1) Cf. D^r Paul Raymond, *L'arrondissement d'Uzès avant l'histoire*, p. 253.

(2) *Corpus*, t. XII, n^{os} 2751 et 2752 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1011, n^{os} 1398 et 1399. La première a été longtemps dans le château ; la seconde sert de piédestal à une croix près du village.

(3) Charvet, *Les voies romaines chez les Volkes Arécomiques*, p. 98.

(4) [illegible], *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*, loc. [illegible], p. 46 du tirage à part, note.

(5) [illegible] de Louis VII, de 1156, confirmant des biens de l'évêché, de la cité, en [illegible]

(6) [illegible] *les châteaux de Verfeuil et de La Roque*, par Jean Roux, [illegible] dramatique, qui n'a rien ou presque rien d'historique.

(7) Cf. [illegible], *Dictionnaire*, p. 186.

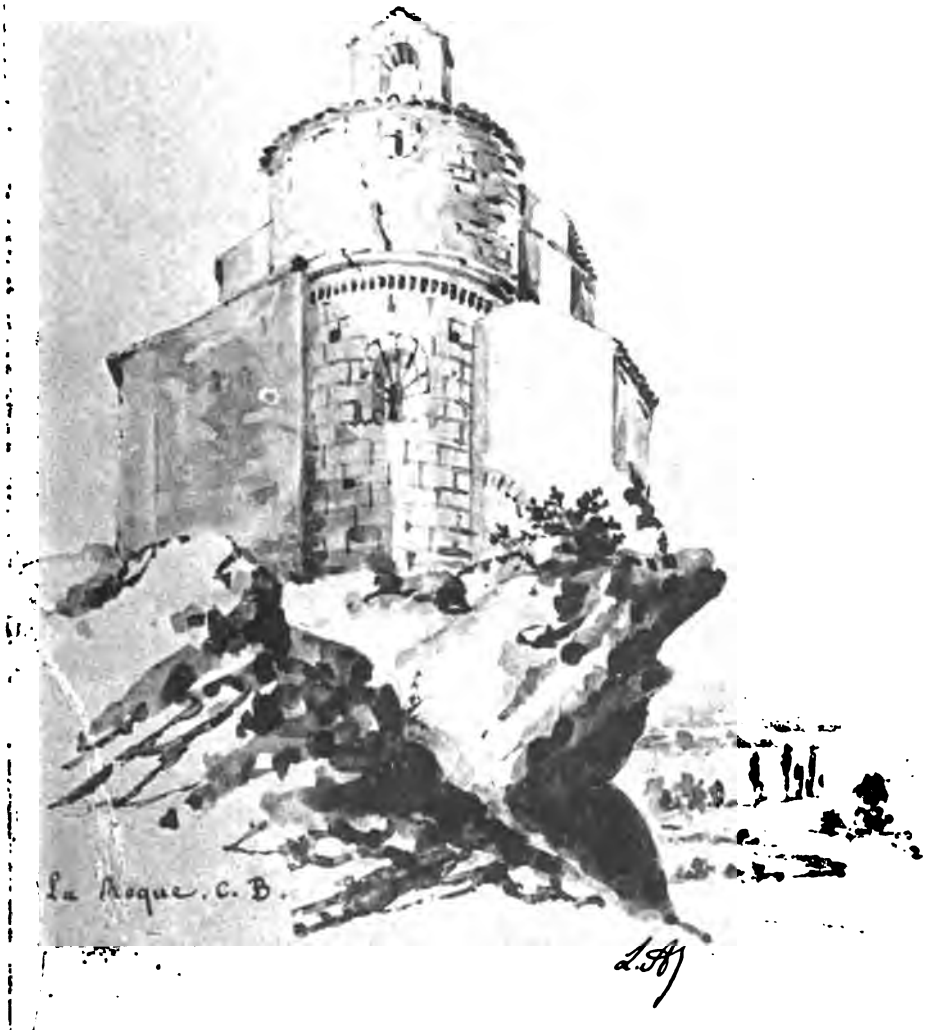

ÉGLISE PAROISSIALE DE LA ROQUE

(Sépia de M. L. Alègre.)

de-Carnols (1). Une chapellenie y avait été en outre fondée dans les premières années du XVI[e] siècle. On peut du moins le croire d'après un codicille d'Isabelle du Teil, dame de La Roque, qui léguait 10 livres tournois pour augmentation de la chapelle que son fils, Accurse de Monteils, voulait établir(2). A l'heure actuelle, elle est abandonnée : la difficulté d'y accéder et son insuffisance pour la population ont décidé à élever au bas du village une nouvelle église, qui date d'une vingtaine d'années.

Il est peu de choses à dire de l'édifice roman, dont les murs sont encore englobés dans des constructions qui l'enserrent depuis longtemps. Il n'y a guère qu'à l'abside, où l'on puisse distinguer le magnifique appareil moyen avec tailles en arêtes qui a servi à sa bâtisse.

Quant au plan, il ne soulève aucune remarque. C'est le plan habituel des chapelles rurales de la région : une nef composée de deux travées séparées par des doubleaux, que consolident des contreforts extérieurs, plus une abside plus basse, demi-circulaire et percée dans son axe d'une fenêtre à double ébrasement. On pénètre à l'intérieur par une porte pratiquée au midi, que flanque une grosse tour des fortifications. En fait de décoration, signalons seulement celle de la corniche extérieure de l'abside ; elle se compose d'un bandeau surmontant une doucine et deux filets ou listels. Au-dessous, et séparées par une assise de pierres formant bandeau, est une rangée de grains d'orge d'une exécution supérieure à celle de l'église de Connaux ; elle pourrait se comparer à celle de Saint-Julien-de-Pestrin.

Sur la planche ci-jointe (n° XIII), on aperçoit le clocher en forme d'arcade, qui est élevé au-dessus du mur triomphal : c'est la place ordinaire de ce modeste édicule, on le sait déjà.

(1) Cf. abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 241. — *L'Inventaire des Archives du Gard*, à l'article G 933 (1591-1599), signale une collation de ce prieuré à Jean Duchier.

(2) Archives départ. du Gard, E 461.

LAUDUN.

Il y aurait beaucoup à dire sur Laudun à l'époque préhistorique et à l'époque romaine. Le plateau qui surplombe cette bourgade et qui a reçu le nom de *Camp de César,* a dû au voisinage du Rhône de présenter une importance exceptionnelle. Aussi a-t-il été habité de très bonne heure et les populations se sont-elles répandues en tout temps non seulement sur le sommet et les flancs de la montagne, mais encore dans toute la plaine environnante.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de décrire les *oppida* de Laudun et tous les souvenirs antiques qu'on a retrouvés dans le territoire de cette localité : il suffit de renvoyer aux savantes publications de MM. Léon Alègre (1), Louis Rochetin (2), Victor Luneau (3) et Paul Raymond (4). Il était pourtant utile, avant d'aborder l'histoire des monuments romans de ce pays, de signaler tout particulièrement sa prospérité dans les temps antiques (5).

Cette prospérité, malgré les désastres qui pendant plusieurs siècles accumulèrent les ruines dans la région, subsistait encore assez dans les premiers temps du moyen âge, pour expliquer la présence de nombreux édifices religieux. Sur le double plateau de Laudun, deux chapelles attirèrent longtemps la foule des fidèles,

(1) Le *Camp de César de Laudun*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1865*, section d'archéologie. Cf. encore le *Bulletin de l'Académie du Gard*, 1866. — La publication de M. Alègre ne comprend qu'une partie du manuscrit qu'il avait rédigé et ne donne pas les magnifiques planches reproduisant la plupart des monuments antiques existant ou trouvés sur le plateau de Laudun, qu'il avait exécutées pour accompagner son mémoire. Il est bien regrettable que ces précieux documents n'aient pas encore vu le jour.

(2) Le *Camp de César de Laudun*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1899, p. 15.

(3) *La numismatique au Camp de César de Laudun*, dans les comptes rendus du Congrès archéologique de France, tenu à Nimes en 1897, p. 222.

(4) *L'arrondissement d'Uzès avant l'histoire*, p. 202 et 246. — Je ne cite que pour mémoire et pour être complet, H. Rivoire, *Statistique du département du Gard*, t. II, p. 613.

(5) Une mosaïque aujourd'hui conservée en partie au musée de Nimes atteste un certain luxe. — Pour les nombreuses inscriptions trouvées à Laudun, cf. *Corpus*, t. XII, n^{os} 2768 à 2788, 5679^{70}, 5682^{75}, $5683^{139, 221}$, $5686^{246, 264, 680, 922, 962}$; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 721, n° 363 ; p. 724, n° 374 ; p. 1602 et suiv., n^{os} 1560 à 1578. — Les n^{os} 2768 à 2774, 2780 à 2783, 2788, 2788, 5679^{70}, 5682^{75} et suivants du *Corpus* proviennent du Camp de César ou plateau de Saint-Jean : les n^{os} 2777 à 2779 et 2786 appartiennent aux alentours de la chapelle de Saint-Geniès.

Saint-Jean-de-Rousigue et Saint-Pierre-de-Castres ; tout près de l'agglomération centrale de la bourgade, il existe encore des ruines intéressantes de l'ancienne église de Saint-Geniès ; on a mentionné enfin l'existence dans le territoire de trois chapelles rurales, que par malheur le temps n'a pas respectées : ce sont celles de Saint-Denis, de Saint-Estève et de Saint-Léger (1). Sur ces trois derniers monuments on manque absolument de renseignements, mais, par contre, il reste assez de Saint-Jean-de-Rousigue, de Saint-Pierre-de-Castres et de Saint-Geniès pour des observations auxquelles on reconnaîtra peut-être un certain intérêt.

I. — Chapelle de Saint-Jean-de-Rousigue.

L'origine de cette chapelle soulève un problème des plus complexes et des plus difficiles à résoudre. Elle se trouve bâtie à l'extrémité orientale du plateau qui porte son nom, et sur lequel on a trouvé le plus grand nombre d'objets antiques. On y distingue encore très bien des murs gaulois et différentes constructions romaines, qui avaient été élevés soit pour la défense de ce sommet, soit pour l'habitation des hommes. Tout d'abord, il est à remarquer que le plateau a dû être abandonné de bonne heure, car les vestiges du moyen âge, les monnaies par exemple, s'y rencontrent assez rarement.

Plusieurs considérations, exposées par MM. Alègre et Rochetin (2), militent en faveur de leur opinion, qui consiste à voir dans la chapelle un temple païen de l'époque gallo-romaine, adapté au culte des chrétiens, en vertu des principes d'assimilation qui faisaient agir l'Église lors des premiers temps de son expansion. Ils ont observé, en effet, qu'une partie des murs subsistant à l'heure actuelle est bâtie selon la méthode antique : « le blocage intérieur, formé de moellons de toutes grosseurs et d'un excellent mortier ayant acquis la dureté du roc, a reçu au dehors un revêtement composé indifféremment de moyen ou petit appareil, mesurant, le moyen, 0 m. 28 de long sur 0 m. 14 de haut, et le

(1) Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 200, 203 et 216 ; abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 146. — Les noms de Saint-Denis et de Saint-Estève ont disparu des cartes, seul celui de Saint-Léger est resté appliqué à une ferme au sud de Laudun. On retrouve cependant les fondations de l'abside circulaire de Saint-Denis, près d'un chemin à l'ouest de l'ancien château de Bor. Quant à Saint-Estève, il faut croire que cette chapelle a disparu depuis longtemps, car depuis plusieurs siècles déjà un autel dans l'église de Laudun est dédié à saint Étienne. Il est à supposer que cette consécration s'est faite après la ruine de la chapelle ou du moins après l'abolition du culte.

(2) Articles cités plus haut.

petit, o m. 09 de hauteur sur o m. 14 de longueur (1). On y voit intercalées, çà et là, à différents niveaux et sur un ou deux rangs, des assises de petit appareil allongé rappelant, par la forme et la disposition, les chaînes de briques qu'on remarque parfois dans les constructions romaines. Ce dernier appareil a o m. 20 de long sur o m. 03 de haut (2) ». Or, rapprochement typique, on a employé un procédé exactement semblable pour bâtir, près d'anciennes murailles gauloises à l'extrémité occidentale du plateau, un mur de défense, qu'on doit forcément attribuer « à une bonne époque, probablement aux premiers temps de l'occupation romaine ».

Outre cela, on sait par de nombreux exemples combien le christianisme naissant respecta les anciennes traditions et s'appliqua à sanctifier des pratiques qui appartenaient au culte païen : c'est ainsi que chez les Grecs la dévotion à Apollon-Soleil est devenu le culte à saint Élie, la dévotion à Minerve a été transformée en dévotion à sainte Sophie, que chez les Latins et les Grecs le culte de Bacchus est devenu celui de saint Denis, aux Déesses-Mères a été substituée la Vierge-mère, qu'aux anciens Gaulois adorateurs du Soleil on imposa la dévotion à saint Jean, etc. Sans aller plus loin, n'a-t-on pas fait, près d'Aix, du temple élevé à la Victoire par Marius après la défaite des Ambro-Teutons, une chapelle à sainte Victoire ? Or, au plateau de Saint-Jean et plus particulièrement à la chapelle de ce nom se rattache la légende de la *Cabro d'or,* qui apparaîtrait le 24 juin de chaque année dans un antre profond étincelant de mille feux (3). C'est, à n'en pas douter, une image altérée du mythe primitif de Belen-Apollon, un souvenir de la fête du Soleil au solstice d'été. Par conséquent, elle se célébrait sur ces sommets aux époques gauloise et romaine, et quand le christianisme s'implanta dans le pays, on la sanctifia par la dévotion à saint Jean-Baptiste, dont on fit la commémoration le 24 juin. On n'a trouvé, il est vrai, dans les décombres de la chapelle qu'un autel votif à Jupiter et un autre à Mercure ; il n'en est aucun consacré à Apollon ou au dieu gaulois qui le représentait : cependant cette absence de la

(1) Les matériaux les plus usités sont des pierres équarries au marteau et mesurant généralement 24 centimètres de long sur 8 et 10 de hauteur. Du côté de l'ouest, les dimensions deviennent un peu plus fortes, elles ne dépassent pas cependant 30 centimètres sur 14.

(2) L. Rochetin, *op. cit.*, p. 26 et 27.

(3) M. L. Rochetin, p. 47 à 50, a indiqué pour plusieurs endroits une semblable légende qui procède du même fond.

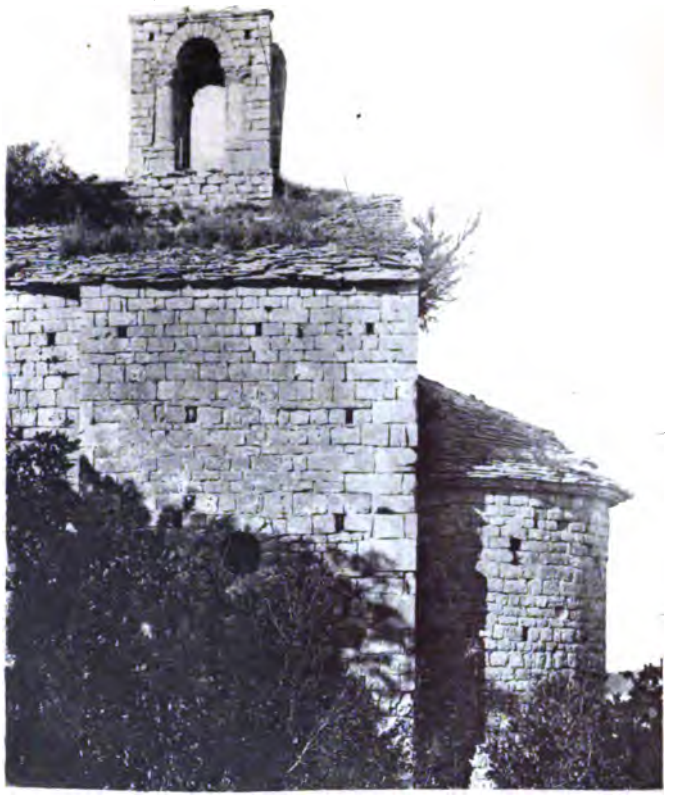

1. APPAREIL DE LA CHAPELLE DE SAINT-JEAN-DE-ROUSIGUE
2. CHEVET DE LA CHAPELLE DE SAINT-PIERRE-DE-CASTRES

preuve matérielle du culte est compensée suffisamment par la tradition (1).

D'autre part, il était encore jusque dans ces derniers temps pour les populations d'alentour une habitude, qui probablement remonte à une époque ancienne et s'attachait aux murs du vieil édifice : « Pour sauver leurs enfants d'une maladie qui traîne et qu'elles désespèrent de guérir, entre autres de la teigne, les mères les portaient là-haut, au milieu de l'édicule en ruines, les dépouillaient de leurs vêtements qu'elles remplaçaient par d'autres, jetaient derrière elles les vieilles hardes empestées et s'en allaient sans se retourner (2). »

Tels sont les arguments mis en avant, pour attribuer à la chapelle de Saint-Jean une origine antique. Il faut reconnaître qu'ils ont une certaine force et qu'ils donnent lieu à de sérieuses réflexions. Je ne crois pas cependant qu'il faille voir dans les murs de l'édifice chrétien ceux d'une antique *cella* ou d'un temple païen. Je ne reviendrai pas sur les caractères essentiellement différents des temples et des églises, qui ont déjà été exposés dans le chapitre I^er^ de la première partie de cet ouvrage. Mais si l'on voulait à toute force que les temples aient pu être transformés en églises, il faudrait pouvoir prouver que dans le cas de substitution d'une dévotion chrétienne à un culte païen (tel, par exemple, le cas de Sainte-Victoire), on n'a pas rebâti le monument primitif; or, jusqu'ici cette preuve ne semble pas avoir été apportée. Par contre, on possède une foule de textes parlant de la destruction complète des édifices du paganisme, avant l'utilisation de leur emplacement ou de leurs débris.

L'argument tiré de l'appareil doit aussi être écarté : il est de notoriété, en effet, que les traditions des constructeurs romains se sont conservées un peu partout pendant le haut moyen âge, c'est-à-dire jusque sous les Carolingiens. C'est ainsi que dans des édifices, dont on a pu préciser la date du VIII^e^ ou du IX^e^ siècle, on retrouve le petit appareil des Romains avec son mélange de chaînes ou arases de briques. Dans la région de Laudun, les briques ont

(1) L. Rochetin, p. 47 à 52.

(2) *Idem*, p. 47 et 48. De là provient le nom de la chapelle, Saint-Jean-de-Rousigue ; « ce mot qui appartient à la langue vulgaire et qui vient du verbe *rousiga*, ronger, s'applique au mal qui ne peut pas guérir et qui ronge en quelque sorte l'enfant malade ». Ci-dessus a été signalée une pareille dévotion à Saint-Martin-de-Saduran ; elle existait encore à Saint-Martin-de-Jussan, près Tresques. — Esprit Calvet, dans ses Œuvres mss. (Bibl. d'Avignon, ms. 2345, fol. 320), dit qu'on lui affirma que les femmes stériles montaient aussi en pèlerinage à la chapelle de Saint-Jean, pour obtenir des enfants.

été remplacées par des pierres plates, dont les dimensions varient en hauteur de 0 m. 03 à 0 m. 05 et en largeur de 0 m. 10 à 0 m. 25. Or, ne les voit-on pas encore usitées à Saint-Pierre-de-Castres, tout près de Saint-Jean-de-Rousigue (voir planche XIV), dont on n'a jamais songé à faire remonter l'origine à l'époque romaine (1). Ne trouve-t-on pas aussi des souvenirs de cette tradition au XI^e^ siècle, alors que l'on bâtissait les murs des chapelles, comme Saint-Thyrse-de-Maransan, en moyen appareil coupé par des chaines de petit ? Si à Saint-Pierre-de-Castres, on objecte que ces arases ont été nécessitées par les défectuosités de l'appareil et par l'inexpérience des ouvriers, cette objection ne vaut rien pour des édifices comme Maransan, où l'appareil est trop régulièrement taillé pour être l'œuvre de maladroits.

Malgré tout, il est un fait certain, c'est que la chapelle de Saint-Jean-de-Rousigue est une des plus anciennes de la région.

FIG. 40. — Vue extérieure de Saint-Jean-de-Rousigue, côté du nord.
(Dessin de M. L. Alègre.)

L'absence de tout motif d'ornementation et l'état de ruine où elle se trouve actuellement rendent bien difficile la fixation d'une date : peut-être est-elle mérovingienne, peut-être ne remonte-t-elle pas plus haut que le IX^e^ siècle. Cependant on remarquera que l'appareil offre des différences notables avec celui de l'église de Caseneuve à Goudargues ; par conséquent il semble qu'on soit en droit de le faire remonter à une époque antérieure, où le flot de la barbarie n'avait pas tout encore submergé et où persistaient encore assez vivaces les traditions des constructeurs romains.

On trouvera d'ailleurs dans le plan de cet édifice des singularités qui lui assigneront une place à part dans la série de nos

(1) « On ne reconnait pas dans ces murs les traces d'une construction romaine. » (Rochetin, p. 54). — Le D^r^ Paul Raymond (*op. cit.*, p. 247) ne serait pas de cet avis, mais il n'étaie son opinion sur aucune preuve.

monuments. Actuellement et depuis les dévastations qu'un brocanteur d'antiquités de Laudun, le sieur Merle, a commises dans cette chapelle, il serait difficile d'en reconnaître toutes les parties si l'on ne possédait le plan levé par M. Léon Alègre, pour accompagner son étude sur le Camp de César. Il ne subsiste plus en effet qu'une partie du blocage du mur absidal, avec quelques traces de son revêtement primitif, le mur latéral du nord (A-Y sur le plan) avec ses deux contreforts jusqu'à une hauteur de 2 m. 50 à 3 m. au dehors (fig. 40), et quelques assises des murs qui le continuent ou qui lui font face : le reste n'est plus qu'un éboulis de pierres, où l'on ne distingue rien de précis (1).

Voici donc, d'après les indications de M. Alègre, vérifiées autant qu'il a été possible, quelles étaient les dispositions générales de la chapelle (cf. fig. 41). Et tout d'abord, il faut remarquer qu'elle comprenait deux parties bien distinctes : la première en avant, de 12 mètres de longueur intérieure, bâtie avec l'appareil dont il a été question ci-dessus et dont on peut voir un spécimen sur la planche XIV; l'autre, longue de 10 mètres, située à l'ouest et édifiée dans le prolongement des murs latéraux, avec des moellons non appareillés ; quelques assises sont disposées en forme d'arête de poisson, comme on en a déjà rencontré des exemples à Saint-Victor-de-Castel, à la *cella* primitive de Goudargues, aux remparts de Connaux et de Saint-Laurent-des-Arbres. Un mur plat, R, séparait ces deux parties : il n'appartenait certainement pas à la construction appareillée ; M. Alègre l'a aussi différencié, par la direction des hachures, des murailles en blocage ; serait-il donc une addition

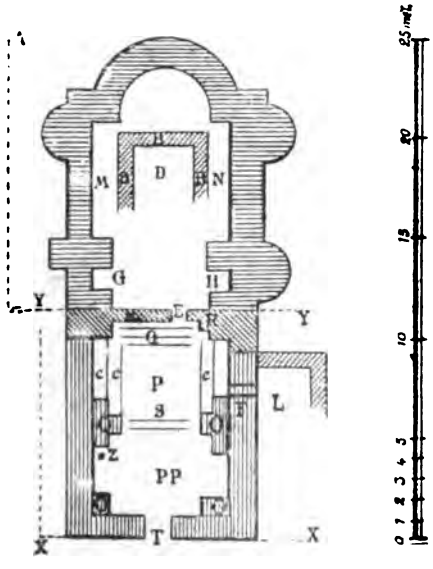

FIG. 41. — Plan de Saint-Jean-de-Rousigue. (Dessin de M. L. Alègre.)

(1) Il est malheureusement avéré que les dégradations de Saint-Jean-de-Rousigue ont eu de nombreux auteurs. Cette chapelle a servi de carrière aux habitants de la commune voisine, qui savaient apprécier l'excellence de ses pierres d'appareil. N'a-t-on pas construit avec elles une partie des nouveaux murs du cimetière de Laudun ?

plus récente? Il était percé d'une étroite porte, E, qui faisait communiquer les deux parties du monument.

La construction primitive, de A à Y, embrassait une abside demi-circulaire et une nef d'une seule travée avec prolongement à l'ouest au moyen d'une arcature étroite, G et H. Les murs, dont l'épaisseur la plus réduite était encore d'un mètre, étaient soutenus à droite et à gauche par deux contreforts affectant la forme inusitée d'un demi-cercle ; seul le premier contrefort du nord est sur plan rectangulaire. Ce côté est assez bien conservé pour qu'on puisse vérifier l'exactitude du renseignement donné par M. Alègre. A l'extrémité de la nef, dont le sol était et est encore plus bas que le terrain avoisinant, était une crypte rectangulaire, dont la voûte était supportée par les murs B ; on n'a pas noté, malheureusement, quelle forme elle affectait, quel était l'appareil des murs, de quelle façon la crypte était éclairée, si elle l'était autrement que par la porte qui y donnait accès. Tout le long de ces murs et en dehors de la crypte, en M et N, on a exhumé des ossements humains, renfermés dans des tombeaux de pierre, sur lesquels on n'a non plus aucun détail. Quel était le mode de couverture de ce bâtiment, comment y arrivait la lumière ? Autant de questions qu'il faut encore laisser sans réponse. On peut cependant supposer avec assez de vraisemblance qu'une voûte, supportée par des arcatures, dont les pieds-droits formaient les saillies visibles à l'intérieur de l'édifice, avaient été édifiée sur cette partie et que l'éclairage se faisait par des baies pratiquées au fond de l'abside et dans le mur latéral du sud.

La construction moins ancienne, Y à X, formait le prolongement de la nef dont elle était séparée par la cloison R. Elle était encore divisée en deux parties P et PP ; pourtant M. Alègre a remarqué que les piliers, cotés O, paraissaient avoir été bâtis après les murs voisins. Il y aurait donc lieu de supposer que dès le début il n'y avait pas de voûte et que, lorsqu'on a voulu en élever une (M. Alègre en a vu les sommiers), on la fit porter sur des doubleaux ; cependant il serait plus logique, semble-t-il, d'admettre la confection d'un seul doubleau au milieu de la voûte et de grandes arcatures latérales, semblables à celles qui existent dans presque toutes les chapelles romanes. A l'extérieur, on avait jugé inutile d'établir de nouveaux contreforts. On accédait dans ce bâtiment par une porte T, pratiquée à l'ouest, dans l'axe de l'édifice. En S, en Q et en C étaient des marches : il faut croire que le sol de la travée PP était plus élevé que celui de la travée P, et ce dernier encore moins bas que celui de la chapelle

ancienne. En Z, le bénitier, au dire du sieur Merle, qui a déclaré qu'il était constitué par une pierre carrée d'environ un mètre de côté et creusée dans sa partie supérieure. Enfin, en L se voyaient les fondations d'un bâtiment, qui paraissait avoir été une tour carrée, peut-être le clocher. On y accédait par un passage pratiqué en F, qui avait dû être obstrué.

Il reste, après cette description que le mauvais état des lieux ne permettait pas de donner plus complète, il reste, dis-je, bien des points obscurs. On comprend facilement l'agrandissement d'un oratoire primitif, jugé de trop petites dimensions, mais pourquoi la séparation des deux parties ? On aurait pu peut-être supposer que le bâtiment nouveau constituait une nouvelle chapelle, distincte de l'ancienne ; mais les marches qui entourent toute la travée P semblent y opposer obstacle. Il est probable qu'en PP et P se trouvait seulement un double vestibule ou des appartements, dont la destination ne nous est pas connue.

En définitive, Saint-Jean-de-Rousigue était, avant son état de ruine (1), un des monuments les plus curieux de toute la région. On ne saurait donc assez flétrir les actes de ceux qui, poussés par le lucre, ont contribué, dans le cours du XIX[e] siècle, à en faire disparaître les principaux caractères. Heureusement on n'a pas pu renverser tous les murs ; il en reste assez pour témoigner du soin apporté à leur structure et pour révéler l'ancienneté de leur construction. Quel dommage qu'on n'ait recueilli aucune moulure, aucun chapiteau, aucun de ces motifs d'ornementation, qui pour les archéologues sont autant de documents précieux !

II. — Saint-Pierre-de-Castres (2).

Il est encore bien difficile de connaître l'origine de cette chapelle. Elle s'élève sur le bord d'un second plateau, de dimensions plus réduites que celui de Saint-Jean, et faisant partie du même massif montagneux. Les traces des défenses élevées en cet endroit à l'époque préhistorique, avec des murs épais en pierres sèches, sont très nettes et très visibles ; on a signalé aussi d'antiques

(1) L'abandon de cette chapelle doit remonter encore assez haut, car on n'a conservé aucun souvenir du culte, en dehors des pratiques superstitieuses rapportées ci-dessus. On ne sait rien non plus sur le bénéfice qu'elle devait constituer. En outre, depuis combien de siècles le plateau est-il désert ?

(2) C'est pour ne pas la séparer de Saint-Jean-de-Rousigue que je place ici la description de cette chapelle. Je ne dois pas cependant laisser ignorer qu'aujourd'hui elle fait partie de la commune de Tresques. Les auteurs, entre autres M. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 223, en font à tort une dépendance de Laudun.

habitations, dont les vestiges se retrouvent assez nombreux, des débris de poterie à pâte noire ou rouge, des tuiles dites sarrasines, etc. (1).

Mais, peut-être plus tôt que celui de Saint-Jean, ce plateau a été déserté de bonne heure ; il n'y resta plus que les Bénédictins desservant le prieuré de Saint-Pierre-de-Castres (2) et dont les bâtiments, aujourd'hui ruinés, étaient situés au sud de la chapelle.

A quelle époque une colonie de moines se fixa-t-elle en ce lieu ? A cette question l'histoire ne répond pas : les flammes qui, au XVI[e] siècle, ont anéanti les archives des Bénédictins du Pont-Saint-Esprit, ont emporté à jamais leurs secrets. Reste la légende, qui sur un fonds de vérité a brodé des fables plus ou moins ingénieuses. Selon elle, les disciples de saint Benoît se seraient établis sur le plateau de Saint-Pierre dès le VI[e] siècle et auraient exercé leur action bienfaisante sur les plaines environnantes, qui forment aujourd'hui les territoires de Tresques et de Connaux, notamment en desséchant l'étang qui, à n'en pas douter, existait en cet endroit, et en construisant les églises voisines de la Madeleine et de Saint-Loup. Les Sarrasins auraient ruiné leur couvent, et lorsqu'il leur aurait été permis de revenir dans leur ancienne demeure, ils auraient préféré se retirer à Saint-Saturnin-du-Port, dans le monastère fondé en 945. Cependant Saint-Pierre-de-Castres serait resté le siège d'un prieuré, et les moines qui l'habitaient auraient continué les traditions de leurs devanciers. C'est à eux qu'on devrait la fondation du village de Connaux. Ils auraient résidé sur le plateau jusqu'au moment des guerres de religion, qui auraient détruit leurs habitations et les auraient chassés pour toujours (3). Le seul fait à retenir de tout ce récit, c'est que le prieuré de Saint-Pierre-de-Castres était une dépendance du monastère bénédictin de Saint-Saturnin-du-Port (4).

(1) Cf. Rochetin, *op. et loc. cit.*, p. 53 à 55.

(2) Selon plusieurs auteurs, le nom du plateau et de la chapelle serait Saint-Pierre-de-Clastres (*clastres* signifiant pierres éclatées), d'où on aurait fait Saint-Pierre-de-Castries et Saint-Pierre-de-Castres. On ne possède d'ailleurs aucun document écrit permettant de fixer cette orthographe.

(3) Cf. surtout abbé Bouzige, *L'église et le château de Tresques*, p. 25, 26, 28, 29, 40. Selon cet auteur, les Bénédictins auraient abandonné définitivement le plateau en 948 pour se retirer à Saint-Saturnin-du-Port.

(4) M. Bruguier-Roure, *Cartulaire de l'œuvre... du Saint-Esprit*, n° III, p. 7, cite parmi les témoins de la pose de la première pierre du pont du Saint-Esprit, le 12 septembre 1265, un *Guillelmus Illaris, prior de Lodoni*. Plus loin (n° XXX, p. 84), à la date du 18 mars 1347, apparaît un *Guillelmus de Planis, monachus Cluniacensis, prior Sancti Petri de Chodons*. D'après M. Bruguier-Roure, ces prieurés *de Lodoni, Sancti Petri de Chodons, alias de Todone, alias de Boulas*, n'en feraient qu'un, et si j'ai bien compris le sens de la note 4 de la p. 7, ce serait Saint-Pierre-de-Castres, auquel était uni Saint-Jean-de-Rousigue. Je ne sais jusqu'à quel point cette opinion

Existait-il avant la fondation de ce dernier établissement ? Cela n'est pas prouvé, et un juge impartial, après avoir examiné le monument encore debout, serait plutôt porté à croire le contraire. Il faudrait donc, semble-t-il, admettre que la chapelle, objet de cette étude, et ses dépendances furent la création des moines Clunisiens déjà établis en la ville qui porta plus tard le nom de Pont-Saint-Esprit.

Il est très possible que les malheureuses guerres des XVI[e] et XVII[e] siècles aient dispersé irrémédiablement les quelques religieux qui vivaient sur ce haut plateau. Ils ne furent remplacés que par des ermites, qui, ici comme auprès des nombreuses églises rurales de la région, vivaient du produit des aumônes des fidèles.

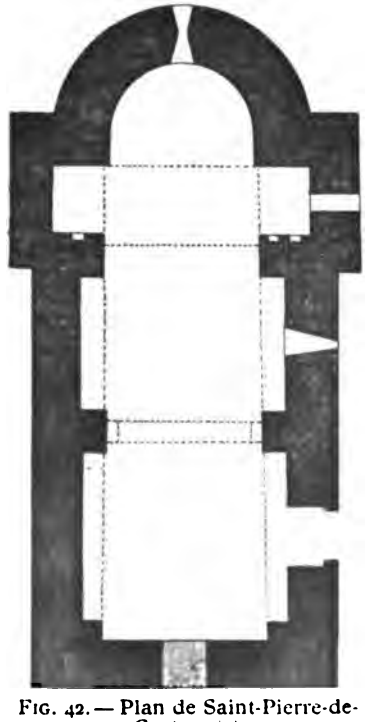

FIG. 42. — Plan de Saint-Pierre-de-Castres (2).
Échelle d' 1/2 cent. par mètre.

Un pélerinage avait, en effet, survécu à la ruine du couvent ; jusque vers le milieu du XIX[e] siècle, il amenait les habitants des villages voisins pour y célébrer la fête de Saint-Pierre ès-liens (1[er] août). « On m'a raconté, écrivait M. Alègre en 1848, que naguère encore on voyait de bons paysans venir intercéder saint Pierre pour les guérir des maux de tête. Autrefois, quand un ermite desservait la chapelle, les malades qui voulaient plus avoir de foi dans leur guérison, apportaient une offrande au bienheureux apôtre : c'était une quantité suffisante de froment pour remplir le chapeau ou la coiffe du malade (1) ».

Le plan (voir fig. 42) va encore présenter quelques variétés intéressantes à relever ; la principale consiste en un rudiment de transept entre la nef et l'abside. Par cette adjonction, le monument arrive à être d'une longueur légèrement supérieure à celle des édifices ordinaires : il mesure un peu plus de 15 mètres dans œuvre,

est fondée, mais j'ai des doutes sur son exactitude : d'ailleurs, la ferme de Boulas, qui existe encore sur le territoire de Laudun, est au bas et à l'est du Camp de César.

(1) *Notes sur les chapelles anciennes isolées dans la campagne des environs de Bagnols*, p. 27.

(2) Le graveur a oublié de marquer sur le cliché la projection des arcs de la porte.

sur une largeur moyenne de 4 m. 20 entre les pieds-droits des arcs latéraux ; l'épaisseur des murs varie entre 0 m. 80 et 1 m. 40.

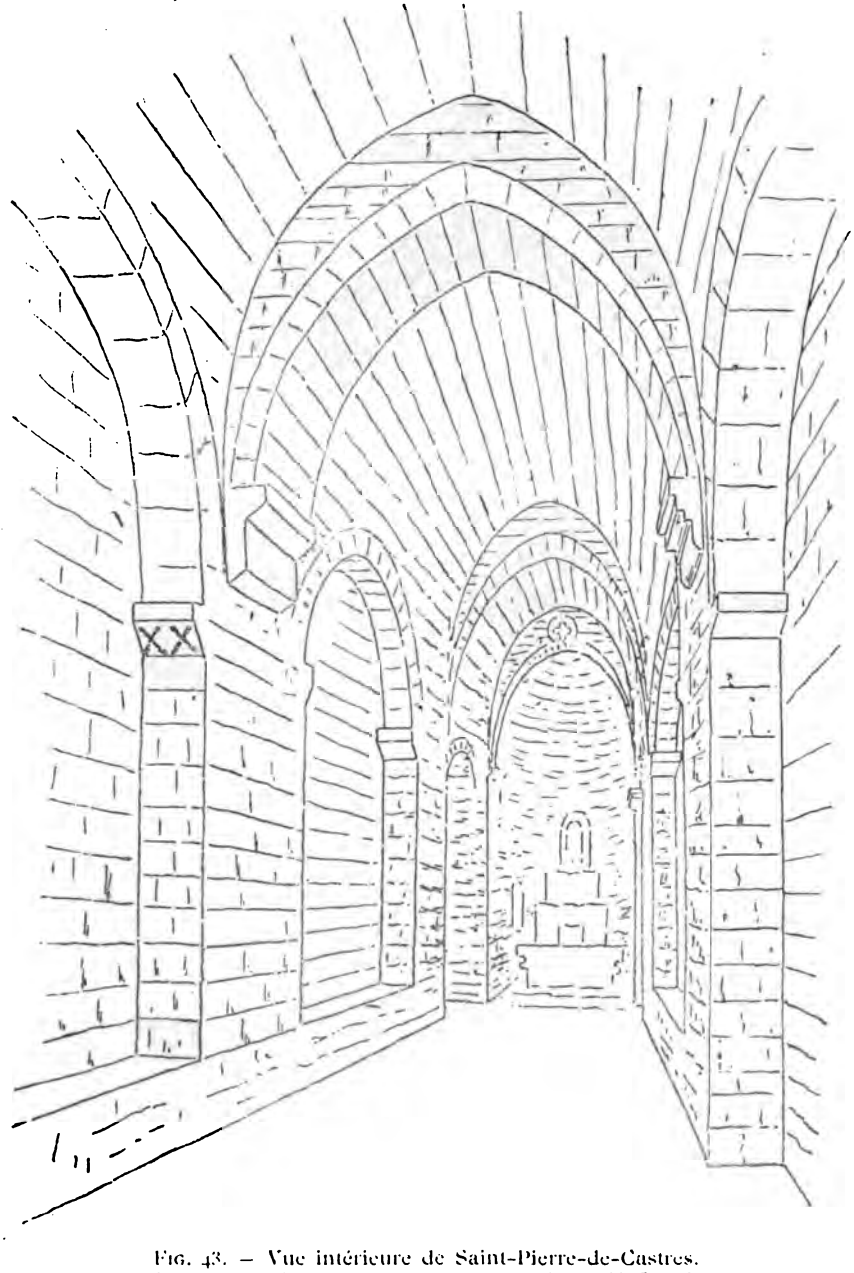

Fig. 43. — Vue intérieure de Saint-Pierre-de-Castres.
Dessin de M. G. Bourges d'après un croquis de M. L. Mègre.

Remarquons d'ailleurs une certaine gaucherie dans la construction, les différences de mesures dans les parties analogues, la

légère inclinaison de l'abside sur le côté gauche (1), etc. Déjà l'on est averti qu'on ne trouvera pas ici une œuvre parfaite du XII[e] siècle.

La nef se compose de deux travées, la première plus longue de 0 m. 50 ; elle est recouverte d'une voûte en berceau franchement brisé. Un doubleau sépare ces travées ; son arc forme un

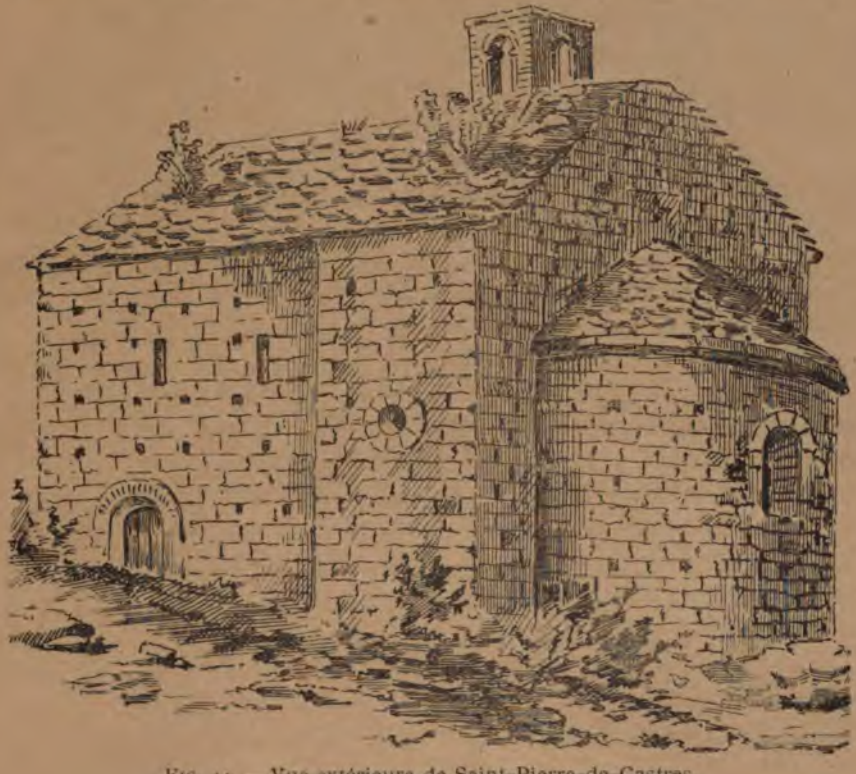

Fig. 44. — Vue extérieure de Saint-Pierre-de-Castres.
(Dessin de M. L. Alègre.)

cintre beaucoup moins brisé que la voûte : celle-ci est donc surélevée au-dessus de son extrados (voir fig. 43). On a trouvé pareil fait à l'église paroissiale de Connaux, qui passe pour avoir été bâtie par les Bénédictins de Saint-Pierre-de-Castres. Ce ne sera, d'ailleurs, pas la seule analogie qu'on signalera entre les deux édifices (2). Comme à Connaux, en effet, les pieds-droits du

(1) On sait qu'on a voulu voir du symbolisme dans cette déviation de l'axe des églises : ce serait l'image du Sauveur dont la tête était inclinée sur la croix. En réalité elle était plutôt due à la maladresse des constructeurs.

(2) L'église de Connaux pourrait être considérée comme offrant la reproduction plus développée du plan de Saint-Pierre-de-Castres. L'élément essentiel, la voûte, est disposée pareillement ; mais à Connaux le transept rudimentaire a pris toute son extension.

doubleau ne retombent pas sur le sol et finissent en encorbellement simple à 1 mètre environ au-dessous de leur imposte. Une seule arcature décore les murs latéraux dans chaque travée et permet d'en diminuer l'épaisseur de 0 m. 55 en moyenne. Deux portes s'ouvraient primitivement dans la nef, l'une au milieu de la façade occidentale (elle est aveuglée), l'autre, avec un double arc, au milieu du mur méridional de la première travée. Trois fenêtres l'éclairent : la première, au-dessus de la porte de l'ouest, est ébrasée assez largement des deux côtés ; les deux autres, percées dans le mur latéral du sud, une dans chaque travée, n'ont d'ébrasement qu'à l'intérieur et ne sont représentées au dehors que par une étroite fente rectangulaire. Il n'existe aucun contrefort (fig. 44).

L'extrémité des bras du transept forme sur les murs latéraux de l'extérieur une saillie de 0 m. 50 et 0 m. 55. Ce transept paraît plutôt un simple prolongement de la nef, avec, sur les côtés, deux profondes arcatures. La partie rectangulaire entre la nef et l'abside, qui dans les monuments plus perfectionnés est devenue le carré du transept, est ici voûtée en berceau brisé, mais cette voûte est établie un peu plus bas que celle de la nef. Quant aux croisillons, ce sont, je le répète, deux arcatures d'une profondeur moyenne de 1 m. 35, en plein cintre parfait et d'une élévation moindre que celle des grands arcs latéraux des travées précédentes. Des petites niches, destinées sans doute à renfermer les objets du culte, ont été pratiquées dans leurs murs, face à l'abside, deux à droite et une seule à gauche. Un oculus non ébrasé (fig. 42 et 44) fait arriver dans le transept la lumière du midi.

Le mur triomphal repose sur un arc en tiers point, qui forme l'ouverture de l'abside. Il est percé d'une baie cruciale, comme à Saint-Saturnin près Gaujac ou à Saint-Thyrse-de-Maransan ; mais ici, cette croix est inscrite dans un cercle dessiné à l'intérieur de l'édifice par l'appareil de la maçonnerie. L'abside, sur plan barlong, est demi-circulaire et ne prête à aucune observation particulière. Les fondations de ses murs font à l'extérieur une saillie d'environ 1 mètre. Elle était éclairée, selon la règle, par une fenêtre à double ébrasement, qui a été obstruée.

Le clocher affecte une forme, que nous rencontrons pour la première fois et qui se retrouvera encore à Saint-Martin-de-Jussan et à Saint-Pierre près Vénéjan. Il est carré et établi sur le milieu de la voûte, en avant du transept ; chaque côté, large de 1 m. 70 et haut de 2 m. 10, est percé d'une large baie, dont l'archivolte retombe au sud et à l'ouest sur deux colonnettes inscrites à l'intérieur du tableau ; au nord et à l'est, les pieds-droits sont sim-

plement en moellons. Son couronnement a disparu, il était certainement en forme de pyramide, comme ses semblables.

Il a déjà été dit, à propos de Saint-Jean-de-Rousigue, quelques mots de l'appareil qui avait servi à la construction de Saint-Pierre-de-Castres ; mais il est nécessaire d'y revenir. C'est le petit appareil, taillé assez irrégulièrement au marteau ; le moyen, un peu mieux taillé, mais pas plus régulier, a été usité seulement pour les angles et certaines archivoltes. Des arases de moellons plats coupent assez fréquemment les assises ; mais on voit très bien que le constructeur ne les a établies que pour racheter les différences de niveaux ; il a intercalé aussi des pierres très étroites dans ses assises de petit appareil pour combler des vides de la maçonnerie. Au dehors, les pierres semblent être ajustées sans l'aide de mortier, absolument à l'instar des murs gaulois, dont les vestiges se retrouvent encore si nombreux sur ce même plateau. Il est certain cependant que le blocage comporte une certaine quantité de mortier ; dans l'intérieur de l'édifice, toutes les pierres sont jointées. Peut-être avait-on voulu pour l'extérieur économiser une eau très rare sur le sommet du plateau.

Ce mode de bâtisse pourrait faire préjuger une ancienneté assez grande pour l'édifice, si les dispositions intérieures (arcs en tiers point, encorbellements, etc.) et la décoration, bien que très sobre, ne témoignaient d'une époque plus tardive.

A l'intérieur, il n'y a pas de cordon à la naissance de la voûte de la nef ; les extrémités seules en existent au bas de la voûte de l'abside, sur une longueur de 0 m. 40 ; elles ont plutôt l'apparence d'impostes de l'arc triomphal. Leur profil à gauche est un bandeau et un biseau encadré de deux baguettes en forme de cordelettes et décoré de quatre trèfles gravés au trait ; à droite, un bandeau, surmontant un tore, un talon, un autre tore plus petit et une baguette.

Les impostes du doubleau ont pour éléments un bandeau et un biseau, ou une succession de petites moulures en retrait. Les grandes arcades n'en ont que sur leur tranche, et c'est toujours le même principe qui a présidé à la confection de ces impostes ; quand leur biseau n'a pas été laissé nu, il présente quelques ornements, tels que deux quarts de cercle en relief adossés et accompagnés d'une tête informe d'oiseau (?), tels que deux croix de Saint-André en relief demi-circulaire, ou tels encore que deux chevrons croisés, de même relief. Ailleurs le biseau est encadré de deux baguettes simples.

A l'extérieur, en dehors des colonnettes du clocher, la décora-

sur une largeur moyenne de 4 m. 20 entre les pieds-droits des arcs latéraux ; l'épaisseur des murs varie entre 0 m. 80 et 1 m. 40.

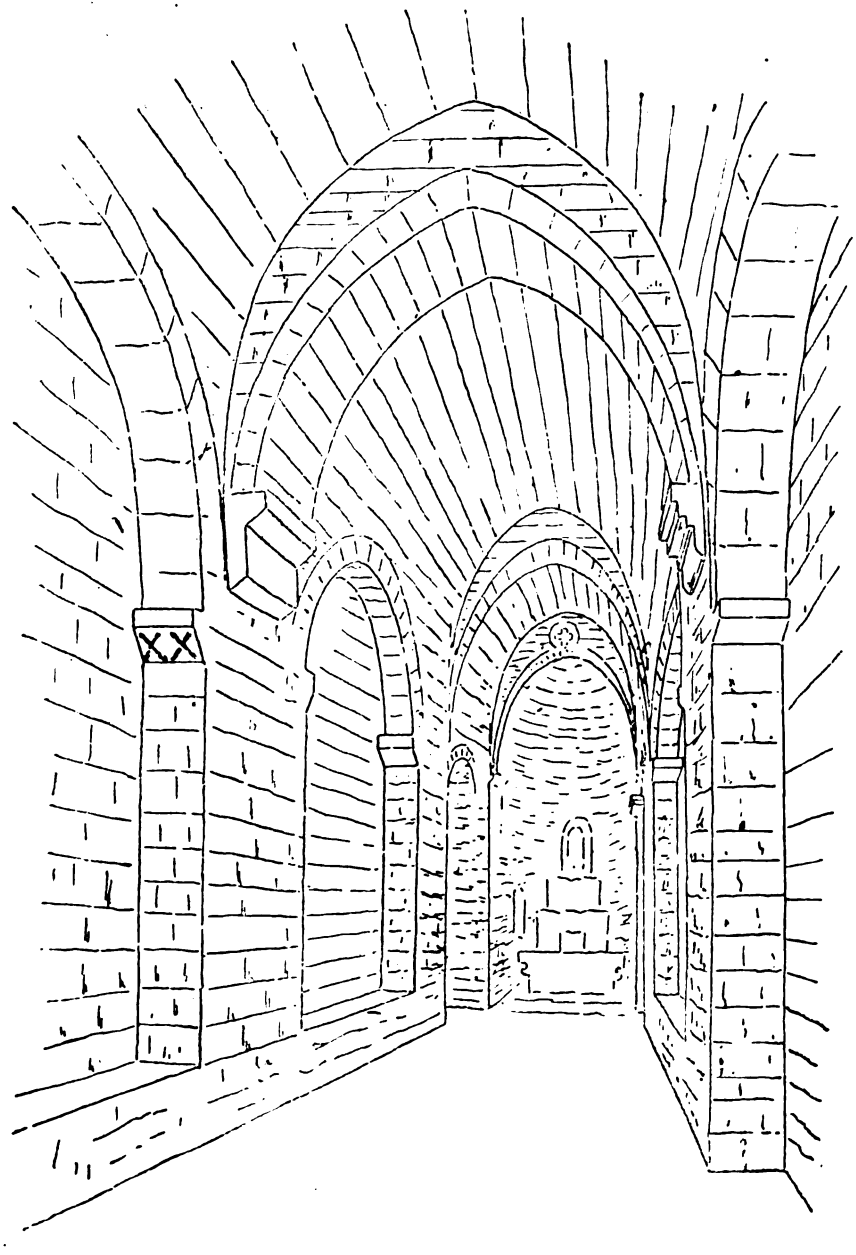

Fig. 43. — Vue intérieure de Saint-Pierre-de-Castres.
(Dessin de M. G. Bourges d'après un croquis de M. L. Alègre.)

Remarquons d'ailleurs une certaine gaucherie dans la construction, les différences de mesures dans les parties analogues, la

légère inclinaison de l'abside sur le côté gauche (1), etc. Déjà l'on est averti qu'on ne trouvera pas ici une œuvre parfaite du XII[e] siècle.

La nef se compose de deux travées, la première plus longue de 0 m. 50; elle est recouverte d'une voûte en berceau franchement brisé. Un doubleau sépare ces travées; son arc forme un

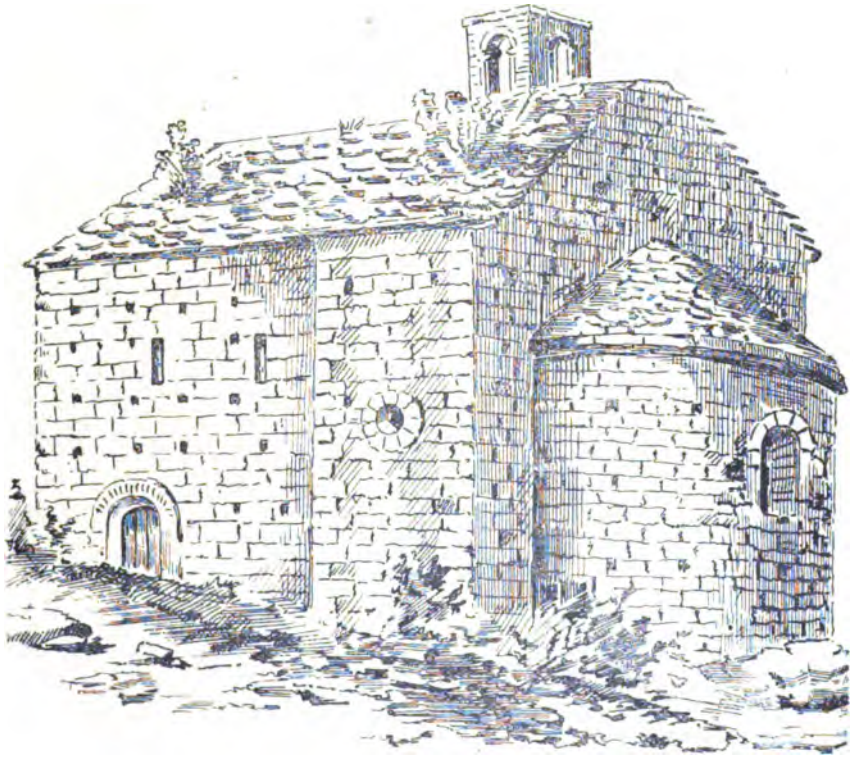

FIG. 44. — Vue extérieure de Saint-Pierre-de-Castres.
(Dessin de M. L. Alègre.)

cintre beaucoup moins brisé que la voûte: celle-ci est donc surélevée au-dessus de son extrados (voir fig. 43). On a trouvé pareil fait à l'église paroissiale de Connaux, qui passe pour avoir été bâtie par les Bénédictins de Saint-Pierre-de-Castres. Ce ne sera, d'ailleurs, pas la seule analogie qu'on signalera entre les deux édifices (2). Comme à Connaux, en effet, les pieds-droits du

(1) On sait qu'on a voulu voir du symbolisme dans cette déviation de l'axe des églises : ce serait l'image du Sauveur dont la tête était inclinée sur la croix. En réalité elle était plutôt due à la maladresse des constructeurs.

(2) L'église de Connaux pourrait être considérée comme offrant la reproduction plus développée du plan de Saint-Pierre-de-Castres. L'élément essentiel, la voûte, est disposée pareillement ; mais à Connaux le transept rudimentaire a pris toute son extension.

doubleau ne retombent pas sur le sol et finissent en encorbellement simple à 1 mètre environ au-dessous de leur imposte. Une seule arcature décore les murs latéraux dans chaque travée et permet d'en diminuer l'épaisseur de 0 m. 55 en moyenne. Deux portes s'ouvraient primitivement dans la nef, l'une au milieu de la façade occidentale (elle est aveuglée), l'autre, avec un double arc, au milieu du mur méridional de la première travée. Trois fenêtres l'éclairent : la première, au-dessus de la porte de l'ouest, est ébrasée assez largement des deux côtés ; les deux autres, percées dans le mur latéral du sud, une dans chaque travée, n'ont d'ébrasement qu'à l'intérieur et ne sont représentées au dehors que par une étroite fente rectangulaire. Il n'existe aucun contrefort (fig. 44).

L'extrémité des bras du transept forme sur les murs latéraux de l'extérieur une saillie de 0 m. 50 et 0 m. 55. Ce transept paraît plutôt un simple prolongement de la nef, avec, sur les côtés, deux profondes arcatures. La partie rectangulaire entre la nef et l'abside, qui dans les monuments plus perfectionnés est devenue le carré du transept, est ici voûtée en berceau brisé, mais cette voûte est établie un peu plus bas que celle de la nef. Quant aux croisillons, ce sont, je le répète, deux arcatures d'une profondeur moyenne de 1 m. 35, en plein cintre parfait et d'une élévation moindre que celle des grands arcs latéraux des travées précédentes. Des petites niches, destinées sans doute à renfermer les objets du culte, ont été pratiquées dans leurs murs, face à l'abside, deux à droite et une seule à gauche. Un oculus non ébrasé (fig. 42 et 44) fait arriver dans le transept la lumière du midi.

Le mur triomphal repose sur un arc en tiers point, qui forme l'ouverture de l'abside. Il est percé d'une baie cruciale, comme à Saint-Saturnin près Gaujac ou à Saint-Thyrse-de-Maransan ; mais ici, cette croix est inscrite dans un cercle dessiné à l'intérieur de l'édifice par l'appareil de la maçonnerie. L'abside, sur plan barlong, est demi-circulaire et ne prête à aucune observation particulière. Les fondations de ses murs font à l'extérieur une saillie d'environ 1 mètre. Elle était éclairée, selon la règle, par une fenêtre à double ébrasement, qui a été obstruée.

Le clocher affecte une forme, que nous rencontrons pour la première fois et qui se retrouvera encore à Saint-Martin-de-Jussan et à Saint-Pierre près Vénéjan. Il est carré et établi sur le milieu de la voûte, en avant du transept ; chaque côté, large de 1 m. 70 et haut de 2 m. 10, est percé d'une large baie, dont l'archivolte retombe au sud et à l'ouest sur deux colonnettes inscrites à l'intérieur du tableau ; au nord et à l'est, les pieds-droits sont sim-

plement en moellons. Son couronnement a disparu, il était certainement en forme de pyramide, comme ses semblables.

Il a déjà été dit, à propos de Saint-Jean-de-Rousigue, quelques mots de l'appareil qui avait servi à la construction de Saint-Pierre-de-Castres ; mais il est nécessaire d'y revenir. C'est le petit appareil, taillé assez irrégulièrement au marteau ; le moyen, un peu mieux taillé, mais pas plus régulier, a été usité seulement pour les angles et certaines archivoltes. Des arases de moellons plats coupent assez fréquemment les assises ; mais on voit très bien que le constructeur ne les a établies que pour racheter les différences de niveaux ; il a intercalé aussi des pierres très étroites dans ses assises de petit appareil pour combler des vides de la maçonnerie. Au dehors, les pierres semblent être ajustées sans l'aide de mortier, absolument à l'instar des murs gaulois, dont les vestiges se retrouvent encore si nombreux sur ce même plateau. Il est certain cependant que le blocage comporte une certaine quantité de mortier ; dans l'intérieur de l'édifice, toutes les pierres sont jointées. Peut-être avait-on voulu pour l'extérieur économiser une eau très rare sur le sommet du plateau.

Ce mode de bâtisse pourrait faire préjuger une ancienneté assez grande pour l'édifice, si les dispositions intérieures (arcs en tiers point, encorbellements, etc.) et la décoration, bien que très sobre, ne témoignaient d'une époque plus tardive.

A l'intérieur, il n'y a pas de cordon à la naissance de la voûte de la nef ; les extrémités seules en existent au bas de la voûte de l'abside, sur une longueur de 0 m. 40 ; elles ont plutôt l'apparence d'impostes de l'arc triomphal. Leur profil à gauche est un bandeau et un biseau encadré de deux baguettes en forme de cordelettes et décoré de quatre trèfles gravés au trait ; à droite, un bandeau, surmontant un tore, un talon, un autre tore plus petit et une baguette.

Les impostes du doubleau ont pour éléments un bandeau et un biseau, ou une succession de petites moulures en retrait. Les grandes arcades n'en ont que sur leur tranche, et c'est toujours le même principe qui a présidé à la confection de ces impostes ; quand leur biseau n'a pas été laissé nu, il présente quelques ornements, tels que deux quarts de cercle en relief adossés et accompagnés d'une tête informe d'oiseau (?), tels que deux croix de Saint-André en relief demi-circulaire, ou tels encore que deux chevrons croisés, de même relief. Ailleurs le biseau est encadré de deux baguettes simples.

A l'extérieur, en dehors des colonnettes du clocher, la décora-

tion ne comporte après la rangée de grains d'orge dans l'archivolte de la porte méridionale, — tracée avec aussi peu d'élégance qu'à l'abside de l'église de Connaux, — que la corniche des murs de l'abside. Cette dernière est de même profil qu'à Saint-Jean-d'Orgerolles : un boudin se détache en demi-relief sur son biseau.

Les colonnettes du clocher ont pour base une double baguette, une gorge et un gros tore ; la corbeille des chapiteaux de ceux de l'ouest ne comporte aucun ornement ; au sud, elle est décorée de feuilles largement épannelées avec crochets les surmontant aux angles ; le tailloir commun à tous est simplement biseauté.

Cette ornementation est peu variée et très sobre, mais elle n'est plus grossière, comme celle que l'on a constatée à Saint-Saturnin de Gaujac et comme celle que l'on remarquera à Saint-Pierre de Vénéjan. Elle est, d'autre part, loin de l'élégance qui caractérise certains détails de Saint-Julien-de-Pestrin, les chapiteaux des colonnettes de Saint-Martin-de-Saduran et de Colombiers, les impostes de Saint-Martin-de-Jussan et de Boussargues. Il semble donc qu'elle appartienne à une époque intermédiaire, qu'on peut placer au XI[e] siècle. Peut-être la forme et la disposition de l'appareil, ainsi que certaines maladresses dans l'exécution du plan, pourraient-ils faire reculer la date de l'édifice jusqu'au début de ce même siècle : il serait difficile, à mon avis, de remonter plus haut. Il faut d'ailleurs observer que l'appareil de Saint-Pierre-de-Castres est moins fruste, plus beau que celui de la seconde *cella* de Goudargues reproduit dans la planche VIII : ce monument est postérieur aux temps carolingiens. Il peut donc être considéré comme un type des constructions que l'on élevait dans la région au début de la renaissance romane, c'est-à-dire aussitôt après l'an mil (1).

III. — Saint-Geniès de Laudun.

Cette ancienne chapelle, autour de laquelle les générations ont continué jusqu'à nos jours à grouper leurs tombes, se trouve au midi de Laudun et à l'extrémité même d'une des rues de la bourgade. Diverses inscriptions romaines ont été trouvées dans

(1) Sur la demande de M. Léon Alègre, la Société française d'archéologie avait, vers 1860, attribué une certaine somme pour aider à la restauration de Saint-Pierre-de-Castres : d'autres souscriptions devaient achever de couvrir les frais ; mais, ces dernières n'étant pas venues, il fallut abandonner la libéralité de la Société d'archéologie et renoncer pour le moment à des travaux qu'il serait grand temps d'effectuer, si l'on veut conserver le monument

son voisinage (1) ; on en voit même encore un débris parmi les matériaux qui ont servi à l'édifier (2). Jadis, des habitations entouraient Saint-Geniès, qui était église paroissiale ; mais les guerre sont fait fuir les habitants, qui se retirèrent à l'abri des murailles de Laudun, pour n'en sortir qu'après la fin des troubles et de l'anxiété.

De ce monument, il ne reste plus, hélas ! que le croisillon droit de son transept ; tout le reste a disparu ; mais l'examen de la partie encore debout permet de reconnaître en gros le plan qui avait été adopté. La nef n'avait pas de bas-côtés, cela est certain. Le carré du transept s'ouvrait sur les bras par une ouverture de 3 mètres de large, amortie par un arc en plein cintre surélevé, dont les pieds-droits avaient l'imposte la plus commune : un bandeau surmontant un biseau. Le croisillon sud, sur plan rectangulaire, est voûté en berceau ; il a, comme dimensions, 6 m. 20 de longueur sur 3 m. 70 de large ; au fond il était percé d'une fenêtre qui a été aveuglée ; son côté occidental est décoré de deux arcatures de près de trois mètres de hauteur et éclairé par dessus d'une fenêtre établie dans son axe ; en face, s'ouvre une absidiole profonde de 3 m. 80, large de 3 mètres à son affleurement et dotée encore d'une fenêtre. Ces baies sont ébrasées seulement à l'intérieur.

Tout cela, excepté les archivoltes, est construit en blocage ; le moyen appareil qui a servi à l'arcade entre le carré et le bras du transept, paraît n'avoir été qu'équarri au marteau. Les joints cependant sont encore assez fins. Au dehors, les archivoltes des fenêtres sont formées de claveaux assez bien taillés, et leurs sommiers reposent sur des pieds-droits de moyen appareil ; les claveaux de la fenêtre de l'absidiole sont les plus beaux ; ils sont même ajustés sans l'aide du mortier. Des reprises postérieures à la construction primitive sont parfaitement visibles le long des murs latéraux qui ont perdu leur corniche : les voûtes, celle du croisillon et celle de l'absidiole, ont été comprises dans ces réfections.

Il est difficile, en l'absence de tout élément de décoration (3), d'émettre même une hypothèse sur la date de Saint-Geniès de

(1) *Corpus*, t. XII, n^os^ 2777 à 2779, 2786 : *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1004, n^os^ 1568 à 1570 ; p. 1006, n° 1577.

(2) C'est un morceau de marbre blanc sur lequel est gravé un E.

(3) L'absidiole n'est décorée, comme beaucoup d'absides de la région, que d'un rudiment de cordon formant imposte de chaque côté de son ouverture.

Laudun. Le plan est déjà développé ; mais, d'autre part, si l'on réfléchit à l'importance donnée à cet édifice et à la grossièreté des matériaux employés à sa construction (1), on ne peut pas l'attribuer à une époque trop basse. Serait-il donc excessif de le placer au début du XI[e] siècle ?

(1) Il faut encore observer que les murs sont d'une épaisseur dépassant la moyenne : ils varient de 1[m] 55 à près de 2 mètres. Il est vrai que, conformément à la règle, les croisillons du transept n'avaient pas de contrefort.

LE PIN.

On sait relativement peu de choses sur l'histoire ancienne de ce village situé à l'extrémité du canton de Bagnols, sur les hauteurs qui délimitent au sud la vallée de la Tave. Un dolmen existe cependant encore sur son territoire (1) et une inscription romaine a été trouvée au quartier de Messeiran entre Le Pin et Pougnadoresse (2). Mais c'est à peu près tout ce qui a été signalé.

Pendant le moyen âge les moines de Saint-Victor de Marseille possédèrent au Pin des immeubles, dont l'origine remontait à une donation à eux faite, vers le milieu du XI[e] siècle, par le prêtre Bernard. Celui-ci leur avait remis ce qui lui était échu du partage de ses parents et des cessions de ses frères, et n'avait réservé que ce qu'il avait livré à son fils et à ses filles (3). L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, appartenait à cette célèbre abbaye de Bénédictins. Au prieuré qu'elle constituait avait été adjoint, dans des temps plus modernes, on l'a déjà dit (4), celui de Saint-Clément-de-Cadens à La Bastide-d'Engras.

Elle avait été bâtie, ou peut-être reconstruite au XII[e] siècle, avec ce bel appareil qui caractérise les édifices de cette époque. Malheureusement elle n'a pas trouvé grâce devant les architectes du XIX[e], qui, avant d'élever de nouveaux monuments, n'ont imaginé rien de mieux que de détruire les anciens. Il a donc fallu qu'elle disparaisse en 1865, pour laisser la place à une église plus conforme aux goûts du jour. Il n'en subsiste que l'abside, dont on avait prévu l'emploi pour des services communaux. Elle est

(1) D[r] Paul Raymond, *op. cit.*, p. 172. — On y avait signalé encore un faux menhir : cf. *idem*, p. 188.

(2) *Corpus*, t. XII, n° 2789.

(3) *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 539, 540, n° 1070. — Ces biens sont situés dans la *villa Bonoiolo, in comitatu Uzetico, in valle Milcianense*. On aurait peine à reconnaître là le village du Pin, d'autant plus qu'il est situé sur la hauteur et non dans la vallée; mais la souscription du moine, rédacteur de l'acte, lève tous les doutes : *Bernardo, presbitero de villa Bonoiolo sive Sancte Marie de Pino rogante.* Il est très posible d'autre part que le village se soit déplacé, que d'abord au pied de la montagne, il soit remonté sur le sommet à la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e] siècle : si cette hypothèse était vérifiée, la fondation de l'église romane du Pin et son mode de construction s'expliqueraient d'une singulière façon.

(4) Cf. ci-dessus, p. 83.

du type ordinaire et ne présente aucune particularité, si ce n'est la rangée de grains d'orge, exécutée avec le plus grand soin, qui décore le haut de ses murs extérieurs, à la façon des absides de Saint-Julien-de-Pestrin et de La Roque.

ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE D'ORSAN

(Sépia de M. L. Alègre.)

ORSAN.

Encore un village auquel les constructeurs du XIX^e^ siècle ont enlevé son ancienne église romane, pour la remplacer par un édifice flambant neuf (1864-1867). Il est vrai de dire, à leur excuse, que le vieux monument avait subi bien des restaurations, qu'il avait été remanié à différentes reprises, qu'il était encastré au milieu de maisons d'habitation, dont une avait été fortifiée au XIV^e^ siècle (1) et avait contribué à le protéger contre les méfaits des Grandes Compagnies, des Tuchins et autres brigands. Le seul souvenir qui en ait subsisté est une sépia de M. Léon Alègre, qui est reproduite ci-contre (planche XV).

L'orientation n'est pas indiquée ; mais il est visible que c'est la façade occidentale qui se trouvait à l'alignement de la rue (2). Elle était toute moderne et remontait au plus au XVII^e^ siècle. Le clocher en forme de tour à deux étages, surmontée d'une pyramide, se serait donc élevé au-dessus de la première travée de la nef, mais il est à remarquer qu'il n'est pas à l'aplomb de la façade. Quelles étaient donc les parties conservées de l'ancien édifice roman ? A cet égard on n'a absolument aucun renseignement. Sur la date de sa construction, il est difficile d'être fixé : le village lui-même, situé au pied du fameux Camp de César, ne doit pas remonter à une époque très reculée (3), et c'est très probablement lorsque les habitants commencèrent à se fixer en cet endroit que l'église fut fondée. Dédiée à saint Martin, saint très populaire dans la région, comme nous le savons déjà, elle constituait un prieuré dont la collation appartenait à l'évêque d'Uzès. A une époque qui n'a pas été précisée, mais qu'on a dit être le XVI^e^ siècle (4), ce bénéfice fut uni à la communauté des quatre chanoi-

(1) Le village lui-même avait été fortifié à cette époque ; mais les murs d'enceinte avaient subi beaucoup de dégâts pendant les guerres de religion.

(2) La nouvelle église, qui a certainement suivi l'orientation de l'ancienne et a été élevée sur son emplacement, a cette même façade sur la rue.

(3) Le D^r^ Paul Raymond n'y a relevé aucun souvenir préhistorique. Le *Corpus* ne signale aussi d'après M. Allmer (*Revue épigraphique*, t. II, n° 667), qu'une seule inscription romaine trouvée à Orsan en 1887 (t. XII, n° 588 ; cf. *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1007, n° 1580).

(4) Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 211.

nes de Bagnols, qui portèrent tous le titre de prieurs d'Orsan (1) et furent chargés à tour de rôle du service paroissial. Plus tard, en 1661, nouvelle modification : aux chanoines furent substitués les Joséphites ou Missionnaires de Saint-Joseph de Bagnols (2), et ce fut un de leurs prêtres qui, jusqu'à la Révolution, desservit l'église.

(1) Les Archives du Gard (G 935 et 947) conservent quelques documents du XVII[e] siècle sur ces chanoines prieurs d'Orsan.

(2) Abbé Goiffon, *op. cit.* — Cf. aux Archives du Gard, H 630.

SABRAN.

Le territoire de Sabran est un des plus étendus du département : il forme encore à l'heure actuelle trois paroisses, et le culte s'y exerce dans six églises. Sur ces six édifices, trois ont été fondés à l'époque romane. En outre, il existait jadis des chapelles rurales : il en reste une, qui est des plus curieuses, celle de Boussargues. Nous allons donc passer en revue tous ces monuments.

I. — Église paroissiale de Sainte-Agathe.

A côté des ruines imposantes du château-fort, qui domine la vallée de la Cèze et qui abrita les membres d'une des plus anciennes et des plus puissantes familles féodales de la région (2), est blottie la petite église de Sabran. Elle est maintenant à peu près isolée sur le sommet de la montagne, les habitants du village ayant transplanté leurs demeures un peu plus bas sur le versant méridional.

L'histoire de l'église est complètement effacée : ce pauvre monument n'a-t-il pas toujours été éclipsé par son redoutable voisin ? Si le château-fort lui valut une certaine sécurité en le protégeant contre les rapines des pillards et compagnons armés, il lui attira aussi par ricochet quelques malheurs : l'église souffrit des attaques dirigées contre la forteresse. Elle fut ainsi une des premières à subir le contre-coup des troubles religieux occasionnés par les protestants (1535) (3).

Le prieuré qu'elle constituait fut uni, en 1540, aux chapellenies fondées en l'église de Tresques (4). Cette union, qui dura plus de

(1) Sabran (le curé dessert l'église de Mégiers) ; Carme (paroisse érigée par décret du 25 août 1856 ; le curé dessert l'église neuve de Donat) ; Colombiers (paroisse érigée par ordonnance du 27 février 1840 ; le curé dessert l'église de Combe, nouvellement bâtie sur les plans de M. Révoil).

(2) La suzeraineté sur Sabran appartenait à l'évêque d'Uzès, auquel elle fut confirmée en 1156, par le diplôme de Louis VII déjà cité.

(3) Abbé T. Bouzige, *L'église et le château de Tresques*, p. 45, 46. — A cette époque, les revenus du prieuré étaient arrentés pour 100 livres tournois par an (*Idem, ibidem*).

(4) Les habitants de Sabran y donnèrent leur consentement le 20 septembre 1540 et l'évêque d'Uzès l'autorisa le 3 octobre suivant (*Idem*, p. 47). L'union fut encore confirmée le 11 janvier 1555 (*Idem*, p. 52).

deux siècles, ne fut rompue que par un arrêt du Parlement, daté de 1758 (1).

Bâtie très vraisemblablement dans la seconde moitié du XI[e] siècle, l'église actuelle a été grandement remaniée. Cependant, on peut affirmer que le plan, si l'on fait abstraction d'une chapelle latérale moderne, n'a subi, depuis le premier jour, aucune modification essentielle. Ce plan n'offre pas d'ailleurs de particularités caractéristiques. La nef se compose de quatre travées, décorées de grandes arcatures latérales doubles et voûtées actuellement en berceau brisé, mais j'établirai plus loin que cette voûte a fait l'objet d'une réfection. Soulignée à sa naissance par un cordon formé d'un bandeau et d'un biseau (on n'en retrouve plus que des fragments dans la troisième travée), elle est soutenue à l'intérieur par quatre doubleaux, le dernier placé en guise d'arc triomphal ou de formeret en avant de l'abside. Ces nervures reposent, au sommet des murs latéraux, sur des culots allongés et d'assez faible épaisseur, placés au-dessus de corbeaux plus étroits. Les uns sont ornés de deux tores aplatis; les autres, voisins de l'abside, de denticules. A l'extérieur, la voûte n'est contrebutée que du côté du midi, où s'élèvent trois contreforts, placés au commencement, au milieu et à l'extrémité du mur latéral. Au nord il n'en existe aucune trace; mais il faut remarquer que toute la muraille de ce côté a été reconstruite et qu'on a pu le faire sans juger utile de rétablir les contreforts primitifs. Ce n'est qu'une hypothèse, je me hâte de le dire, car il se pourrait fort bien que le constructeur roman ait négligé de les édifier : le terrain est en effet assez en déclivité pour qu'il ait agi ici de la même façon qu'à Saint-Jean-de-Rozilhan, où il n'a soutenu que la muraille la moins enterrée dans le sol.

Actuellement on arrive dans la nef par une porte pratiquée dans la façade occidentale; mais celle-ci est tout à fait moderne. A l'époque romane il y en avait une autre, qui s'ouvrait au sud dans la seconde travée. Quant aux fenêtres qui éclairaient cette partie de l'édifice au XII[e] siècle, elles n'existent plus et les diverses restaurations en ont fait disparaître jusqu'aux vestiges.

L'abside est d'une largeur égale à celle de la nef. Le mur qui, d'ordinaire, est supporté par l'arc triomphal, repose ici directement sur son arc d'ouverture, qui lui-même ne possède pas de pieds-droits. Voûtée, comme toutes ses pareilles, en cul-de-four, cette partie de l'église n'offre aucune ornementation, pas même de cordon ou de corniche. Elle était éclairée, jadis, par une fenêtre

(1) Abbé Bouzige, p. 123.

en plein cintre percée dans son axe ; mais cette baie a été aveuglée et on en a pratiqué deux autres au nord et au midi, toutes deux rectangulaires et ébrasées ; la première est cependant de dimensions plus réduites.

L'église de Sainte-Agathe avait été bâtie avec l'appareil moyen, assez régulier, que l'on remarque à l'abside et dans toute la première moitié du mur latéral du midi. A l'abside pourtant, il semble que les tout premiers matériaux employés aient été moins beaux et qu'ils aient été non plus taillés, mais simplement équarris au marteau. Faut-il croire qu'ils représentent une construction plus ancienne ? Je ne saurais le dire, je penserais même plus tôt pour la négative. La partie supérieure du mur méridional, toute la muraille du nord et toute la façade occidentale ne sont plus qu'en moellons et ont fait l'objet d'une restauration, qui eut lieu très probablement lorsqu'on voulut réparer les dégâts commis par les protestants au XVI[e] siècle. Ils n'ont cependant pas été reconstruits entièrement, car une bonne partie des arcatures latérales qui décorent la nef intérieurement du côté du nord et au moins deux culots sur les quatre qui soutiennent les doubleaux, sont anciens. C'est surtout la première travée qui aurait été reprise depuis les fondements, ainsi qu'une grande partie de la seconde. Il n'est pas besoin de dire que, lors de ces travaux, la voûte a dû nécessairement être refaite. Le sommet des murs extérieurs de l'abside a été lui-même relevé avec de simples moellons équarris : opération semblable à celle qui a été constatée en bien des endroits, à Saint-Julien-de-Pestrin, par exemple, à Connaux, à Goudargues, etc. On a profité de cette restauration pour agrandir l'église par une petite chapelle carrée, qui s'ouvrit au sud sur la troisième travée et reçut une voûte d'arêtes. Toutes les baies actuelles datent du même temps : la porte de la façade occidentale, amortie en anse de panier très surbaissée ; l'oculus, percé juste au-dessus ; la grande fenêtre quadrangulaire, qui apporte la lumière du midi dans la seconde travée (1) ; celle de la nouvelle chapelle et enfin les baies rectangulaires de l'abside.

La décoration n'a jamais été bien luxueuse dans un aussi pauvre édifice et le peu qui existait a encore été mutilé. On relève cependant quelques impostes intéressantes pour les grandes arcatures latérales. En voici deux spécimens, qui méritaient d'être relevés (fig. 45 et 46), surtout le premier. On remarquera que d'un côté

(1) Une autre de même forme, mais plus petite, prit jour au nord dans la dernière travée ; mais elle a été aveuglée aussi.

l'imposte présente une série de palmettes, à peine indiquées par un dessin en creux, qui viennent se raccorder sur l'angle extérieur avec les moulures de l'autre côté : bandeau, tore, gorge, onglet et

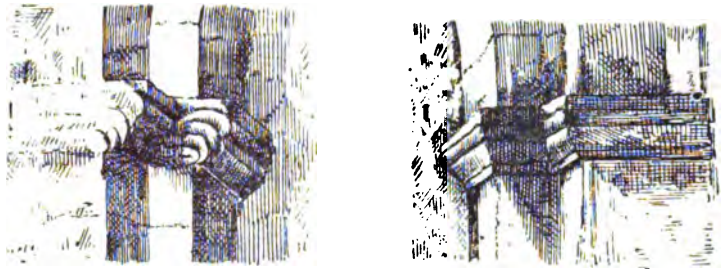

Fig. 45 et 46. — Impostes des grandes arcatures à l'église de Sabran.

quart de rond. Cette ornementation, assez maladroitement exécutée, que l'on retrouvera encore, mais plus grossière, à Saint-Pierre près de Vénéjan, est, à mon avis, antérieure au XII[e] siècle.

Sur l'église se dresse un petit clocher en forme d'arcade, mais tout à fait moderne, il est à peine besoin de le faire remarquer. Si j'en parle ici, c'est que sa place est assez insolite : il est au-dessus de la nef, à l'aplomb du troisième doubleau.

II. — Église de Saint-Castor de Mégier.

Cet édifice s'élève sur le bord de la route qui conduit de Cavillargues à Sabran ; il se trouve même plus près de Cavillargues et à peu de distance de la chapelle du Saint-Sépulcre, dont la description a déjà été donnée dans cet ouvrage.

On se rappelle que l'évêque d'Uzès, Raymond I[er], avait donné une église de Saint-Castor, vers 1130, au prieur de Goudargues, mais que, revenant sur sa décision, il l'avait reprise et s'en était fait confirmer la possession par la bulle du 20 avril 1155 (1). Le prieuré, dont sous l'ancien régime elle était le centre, était une dépendance de celui de Sabran et, comme lui, avait été uni aux chapellenies de Tresques (2).

Un auteur contemporain prétend que « l'ancienne église de Saint-Castor, située dans la campagne, fut démolie en 1783, et [que] les matériaux en furent transportés à Mégier pour la construction de l'église actuelle, qui fut bénite sous le même vocable (3). »

(1) Voir ci-dessus, p. 67 et 68.
(2) Abbé Beuzige, *op. cit.*, p. 46.
(3) Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 168.

Ce fait semble bien extraordinaire et aurait besoin d'être prouvé par un document bien authentique, qui ne laissât aucun doute sur la non préexistence d'un autre monument à l'endroit même où cet édifice a été reporté. Car, il est absolument certain que les bases de l'église de Mégier sont bâties avec des pierres du XII[e] siècle. Est-il admissible qu'elles aient seules subi le transfert que l'on veut bien dire et que l'on n'ait pas utilisé de la même façon les assises supérieures (1) ?

Il est incontestable que les murs actuels, sauf leurs parties inférieures sont modernes, et n'offrent absolument aucun intérêt pour la présente étude. Mais les pierres de moyen appareil très régulier et très beau, qui ont servi à établir les bases, sont des plus remarquables à cause des tailles et des pointillés qui en décorent le côté extérieur. Tantôt les tailles sont en forme d'arêtes de poisson et tantôt elles sont disposées en diagonales ou en bordures ; les pointillés dessinent des figures géométriques dans le genre de celles qui sont ici reproduites (fig. 47).

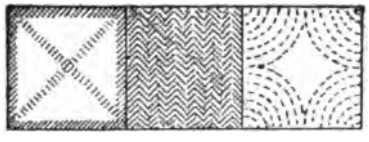

FIG. 47. — Tailles et pointillés de l'appareil qui a servi aux premières assises de l'église de Mégier.

Ces bases, que je persiste à croire celles d'un édifice du XII[e] siècle, en indiquent le plan général. C'était d'ailleurs la disposition classique : une nef en deux travées, précédant une abside demi-circulaire. Ici cependant, comme les constructeurs devaient être très habiles, étant donnée la perfection des matériaux qu'ils employaient, ils n'avaient pas eu besoin de contreforts pour étayer leurs murs.

III. — ÉGLISE DE NOTRE-DAME A COLOMBIERS.

Sur le territoire relevant de cette paroisse on a relevé un grand nombre de souvenirs préhistoriques (2), romains et gallo-romains. Dans le mur de l'église est même encastré un très important fragment d'inscription romaine (3).

(1) Il est beaucoup plus probable que le vocable de saint Castor s'appliquait à un autre monument, et qu'au XVIII[e] siècle il a été transféré à l'église de Mégier.

(2) Cf. D[r] P. Raymond, p. 90 et 152.

(3) C'est le n° 2737 du t. XII du *Corpus*. — D'autres inscriptions romaines ont été trouvées au même endroit (n[os] 2736 et 2738). Le n° 2738 est une inscription double, aux mânes de Lucius Lituccius Secundus et de Servata, fille d'Icarus ; le *Corpus* l'indique comme se trouvant encastrée dans le mur de l'église. Je ne l'y ai pas retrouvée ; mais, tout près, dans une muraille nouvellement bâtie, j'ai vu deux fragments de marbre avec quelques lettres gravées ; à mon grand étonnement, je les ai reconnus pour les débris du magnifique cippe, qui portait cette inscription. C'est

Le monument qui nous intéresse est, hélas! comme la plupart, pour ne pas dire la généralité de ses semblables : aucun document historique ne vient éclaircir son histoire avant les temps modernes (1). Pendant un long temps, il garda à peu près intacte sa physionomie du XII[e] siècle; sauf une tribune en blocage que, vers 1760, on avait édifiée au fond de la nef, sauf un affreux enduit et un horrible badigeon, dont on avait recouvert les murs à l'intérieur, sauf enfin une surélévation de l'appui de la toiture, la reconstruction du clocher et des obstructions de fenêtres, elle n'avait pas subi de transformation sérieuse. Depuis environ trente ans, des modifications ont été introduites dans le plan, par l'adjonction au sud de deux chapelles (2) s'ouvrant sur les deux dernières travées de la nef, par la réfection de la porte méridionale, enfin par une restauration complète de l'intérieur. A cette occasion, on a décoré l'édifice de presque toute l'ornementation qu'on y voit actuellement (3).

Le plan ancien n'offre d'ailleurs aucune complication : la nef se compose de quatre travées, séparées par trois arcs doubleaux surbaissés ; mais seul celui du milieu retombe sur le sol, les deux autres se terminent en encorbellement au-dessous du cordon qui leur sert d'imposte (voir fig. 48). Il n'y a de contreforts à l'extérieur qu'au commencement, au milieu et à l'extrémité des murs latéraux, les doubleaux sans pieds-droits n'étant pas contrebutés. Les grandes arcatures latérales sont simples et n'ont d'impostes que sur leurs tranches. L'unique porte d'aujourd'hui, restaurée il y a peu de temps, s'ouvre au sud depuis l'époque primitive dans la deuxième travée. Une autre existait du même côté, dans la travée précédente, pour communiquer avec la cure ; mais elle a été fermée, ainsi qu'une troisième plus ancienne, qui se trouvait presque en face. Il n'y en a jamais eu, par contre, dans la façade occidentale : celle-ci n'est percée à son sommet

une nouvelle preuve de la nécessité qui s'impose de recueillir au plus tôt dans les musées tous ces souvenirs de l'antiquité, dispersés dans les campagnes, que menace une stupide destruction. — On a signalé encore une inscription fausse comme étant dans l'église (où on ne l'y trouve plus) : *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1198, n° *2212.

(1) Ni M. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 61, ni M. l'abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 98, ne citent de documents sur cette église. Le dernier auteur dit seulement que le prieuré était à la collation de l'évêque d'Uzès, qui avait des droits de suzeraineté sur le pays.

(2) La chapelle s'ouvrant sur l'avant-dernière travée a été depuis complètement fermée et sert aujourd'hui de sacristie.

(3) La plupart des renseignements sur ces modifications et transformations m'ont été fournis par M. l'abbé Fesquet, ancien curé de Colombiers.

que d'un oculus inscrit dans un cercle orné de denticules. La lumière du midi entrait encore par des fenêtres ouvertes dans chaque travée : tout récemment, on en a établi de semblables

FIG. 48. — Vue de la nef de l'église de Colombiers, reconstituée telle qu'elle était à la fin de l'époque romane.
(Dessin de M. G. Bourges d'après un croquis de M. L. Alègre.)

dans le mur du nord, et à l'intérieur de l'église on a fait retomber l'archivolte de toutes ces baies sur des colonnettes surmontées d'élégants chapiteaux.

Le mur triomphal s'élève au-dessus d'un double arc en tiers-

faire état, en effet, depuis les derniers travaux, des moulures qui composent les impostes des arcatures latérales et des doubleaux.

L'abside, bâtie, on le sait, avant le mur triomphal, présentait un rudiment de cordon faisant fonctions d'imposte à son arc d'ouverture : un bandeau orné d'entrelacs surmontait un biseau et trois filets superposés. On en doit d'autant plus déplorer la perte qu'à gauche, on lisait, gravée sur le biseau, l'inscription suivante, que M. L. Alègre a notée sur un de ses cahiers : STEPHANVS BERTRANVS ME FECIT (1) (fig. 50). Cet

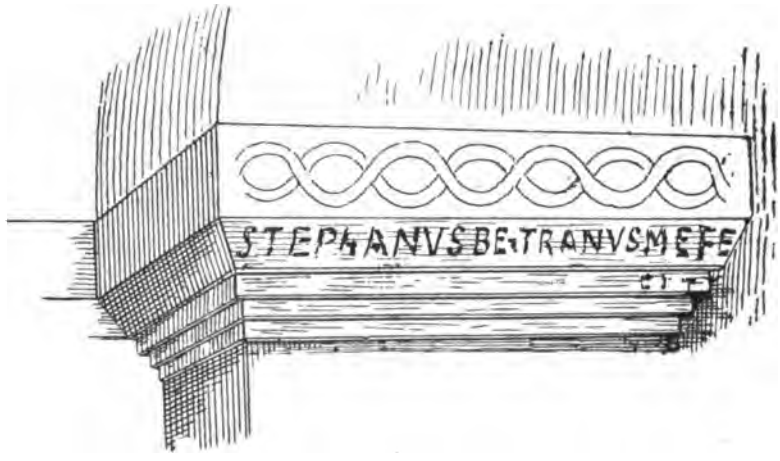

FIG. 50. — Imposte à l'arc d'ouverture de l'abside de Colombiers, avec son inscription. (Dessin de M. G. Bourges, d'après un croquis et des notes de M. L. Alègre.)

Étienne Bertrand était-il l'architecte, c'est-à-dire le chef des travaux qui eurent lieu lors d'une réfection de l'église, était-il simplement le décorateur ? La première hypothèse est la plus admissible. Voilà donc enfin un nom de constructeur. Qui était-il, d'où venait-il, où avait-il appris son art ? Autant de questions, que la pénurie de documents ne permettra sans doute jamais ce résoudre : tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il existait aux environs de 1100.

Avant de terminer cette notice, un mot sur le clocher, dont la base seule remonte à l'époque romane. Il se compose de deux parties : d'un édicule carré, ajouré sur ses quatre faces par une baie en plein cintre, puis d'une flèche de hauteur égale. Il est de

(1) M. l'abbé Fesquet avait fait scier délicatement la pierre, dans le but de faire encastrer l'inscription dans le mur, à la portée du regard ; mais il a dû changer de paroisse (1888) avant d'avoir pu effectuer son projet, et l'on ne sait plus trop où est passée cette pièce

petites dimensions, ce qui a permis de l'établir au-dessus du mur triomphal, sans trop charger les reins de la voûte.

IV. — Chapelle de Saint-Symphorien a Boussargues (1).

Ce petit édifice, aujourd'hui caché dans les bois, se trouve non loin des constructions qui passent pour avoir formé une commanderie de Templiers : elles auraient, dit-on, été données à ces moines guerriers par Guillaume Ier de Sabran, seigneur de Tresques, Sabran, etc. (2). Une chapelle, qui date au plus de la fin du XIIIe siècle (3), existe encore dans ces anciens bâtiments : ce n'est pas celle-ci qui nous intéresse.

Celle de Saint-Symphorien, qui, sous l'ancien régime, constituait un prieuré simple sans cure d'âmes (4), est sous un vocable assez rare dans la région. A-t-elle eu à l'origine des rapports quelconques avec le célèbre monastère de Saint-Symphorien d'Autun. comme il y en eut entre Saint-Symphorien de Caumont (5) et la même abbaye ? On l'ignore.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le monument existait à l'époque carolingienne ; mais il a été depuis presque entièrement démoli, pour être réédifié dans la seconde moitié du XIIe siècle (6) et recevoir une décoration des plus caractéristiques. A l'heure actuelle, ses murs et sa toiture sont dans un état lamentable et, si l'on n'y pourvoit promptement, il n'en restera bientôt plus que des ruines (7) : ce sera grand dommage à beaucoup de points de vue (fig. 51).

Le plan n'a vraisemblablement pas varié depuis les premiers jours, car, avec les proportions les plus régulières, il est des plus classiques. Une nef, voûtée en berceau et composée de deux travées longues de 4 m. 50, que décorent des arcatures latérales

(1) On a voulu, sur la foi de Ménard (*Histoire de Nimes*, t. VII, p. 672), faire venir ce nom de Boussargues de *Bottionis ager*. Ce n'est guère probable. La terminaison *argues* suppose le suffixe latin *anicus*, et, en effet, Boussargues, même encore en 1381, s'appelait *Brossanicae* (cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 34).

(2) Abbé T. Bouzige, *L'église et le château de Tresques*, p. 28, note 3.

(3) C'est sans doute elle qui avait jadis, comme pied de la table de son autel, l'inscription romaine rapportée dans le *Corpus*, t. XII, n° 2739 (cf. *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1008, n° 1588).

(4) Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 61.

(5) Cf. L.-H. Labande, *Saint-Symphorien de Caumont*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1900, p. 179.

(6) Ce n'est cependant pas l'avis des auteurs qui ont jusqu'ici cité la chapelle de Boussargues et qui en ont placé la date au IXe ou Xe siècle : cf. E. Goiffon, *Dictionnaire*, p. 61 ; abbé T. Bouzige, *op. et loc. cit.*

(7) M. l'abbé Bouzige en a donné une vue en similigravure dans son ouvrage déjà cité.

simples et sépare un doubleau, se termine par une abside demi-circulaire, voûtée en cul-de-four et s'ouvrant en arrière de l'arc triomphal. Toutes les courbes sont des cintres parfaits. A noter un détail de construction, indice d'une époque assez avancée : l'arc, pseudo-doubleau sans pieds-droits, qui sous la voûte de la nef tient lieu de formeret le long du mur occidental. Il est orné d'un gros tore sur son angle extérieur : c'est le seul exemple qui se soit rencontré dans la région sous cette forme. Celle-ci a

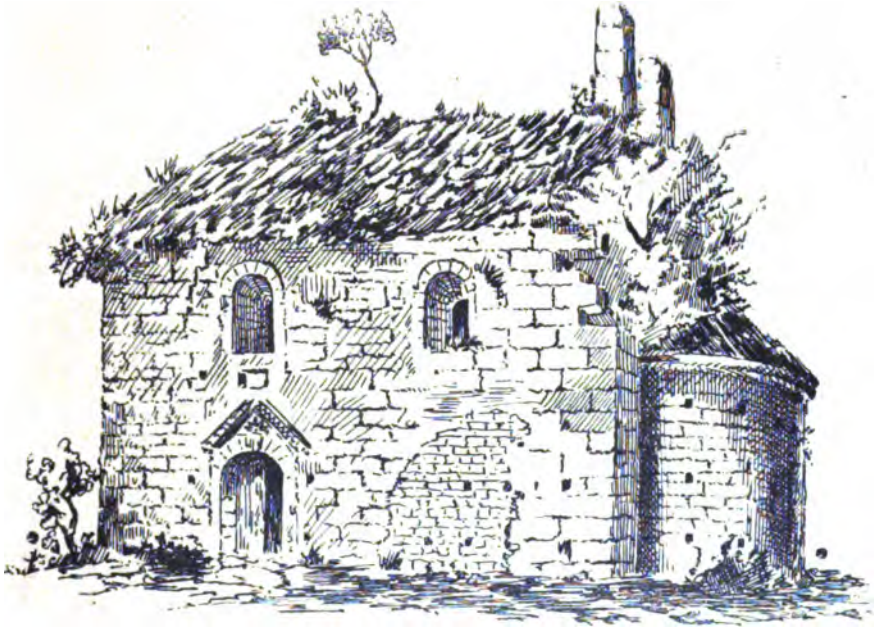

FIG. 51. — Vue extérieure de la chapelle de Boussargues.
(Dessin de M. Léon Alègre.)

d'ailleurs été beaucoup plus en faveur dans le nord et le centre de la France que dans le midi.

Deux portes à double archivolte donnaient accès à l'intérieur de la chapelle : celle qui se trouvait primitivement à l'ouest, dans l'axe de l'édifice, a été aveuglée ; il n'y a plus d'ouverte que la porte méridionale, percée au milieu de la première travée. Les fenêtres à double ébrasement sont aussi très régulièrement placées : l'une au-dessus de la porte occidentale, deux autres dans le mur latéral du sud avec niveau d'appui un peu plus élevé que les impostes des grands arcs, une quatrième dans le mur triomphal, avec baie ramenée à la forme rectangulaire par une pierre d'amortissement qui sera décrite ci-après, enfin une cinquième au fond

de l'abside. Une ouverture avait été aussi établie du côté sud, dans la voûte de la nef, comme à Saint-Martin-de-Saduran, à Saint-Thyrse-de-Maransan et à bien d'autres chapelles.

A l'extérieur, pas de contreforts ; le clocher, en ruines aujourd'hui et autrefois en forme d'arcade, était placé au-dessus du mur triomphal.

Le monument est presque en entier bâti avec ce magnifique appareil de la seconde moitié du XII[e] siècle que nous connaissons déjà. Le constructeur n'a heureusement pas rasé complètement les anciens murs et l'on en voit des fragments assez importants tout au bas de l'abside, puis au nord et au sud dans la seconde travée de la nef (fig. 51) : ils sont formés avec ce petit appareil à gros joints, dont le type se retrouve à l'église de Caseneuve à Goudargues, et dont les dimensions varient de 17 à 30 centimètres de longueur sur 13 de hauteur (1). Les pierres de moyen appareil qui ont servi à la réédification ont, elles, une longueur de 40 à 48 centimètres sur une hauteur de 25 à 30. Elles sont presque toutes décorées de tailles longitudinales et transversales, ou de pointillés affectant les formes les plus diverses et les plus curieuses. On en distingue quelques spécimens sur les phototypies, qui remplissent la planche n° XV. D'autres imitent des branches d'arbre et des rameaux, dessinent des losanges, des chevrons, etc. Les variétés sont extrêmement nombreuses. De toutes les chapelles que nous avons eu à étudier, celle de Boussargues est certainement la plus intéressante à cet égard. Il n'y en a qu'une, à quelque trente kilomètres de là, qui puisse sous ce rapport lui être comparée : c'est Notre-Dame-de-Belvézet, dans le fort de Saint-André à Villeneuve-lez-Avignon. Après elle, celle de Mégier (ou du moins les bases anciennes) s'en rapprocherait le plus

Ce ne sont pas là les seules marques tracées par les tâcherons qui ont taillé les pierres de ce monument. A la voûte de la nef et au dehors, dans la partie supérieure du mur triomphal et de la muraille latérale nord, on observe aussi de nombreuses lettres gravées en creux, des P, des G en forme de faucille et accompagnés de traits de même longueur, des Q semblables à des P re-

(1) Il semble bien extraordinaire que le constructeur du XII[e] siècle ait laissé subsister ces fragments de mur, et tout d'abord j'ai supposé que la présence de ces petits moellons était due à une restauration postérieure. Après un examen minutieux, il a fallu me rendre à l'évidence : le restaurateur n'aurait pas repris un usage oublié depuis la fin de l'époque carolingienne avec le revêtement en petit appareil équarri au marteau et joint grossièrement ; il n'aurait pas pu refaire avec ces matériaux des assises complètes, servant de fondations aux murs de l'abside ; enfin il est probable qu'il n'aurait pas laissé dans sa construction des trous de boulin au niveau des autres.

tournés, des croix à croisillons multiples (fig. 52). On distingue même à la voûte, près d'un de ces G et d'un P à tige très courte, un N renversé, qui n'est pas loin d'être gothique.

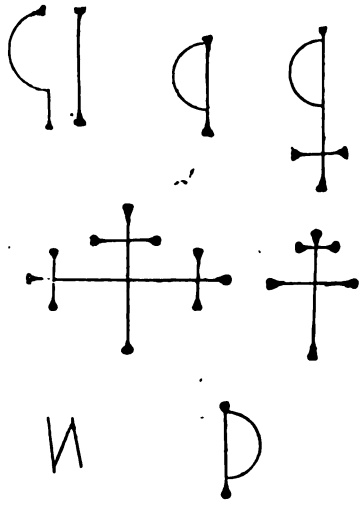

FIG. 52. — Marques et signes des tâcherons qui ont reconstruit la chapelle de Boussargues.

La décoration est telle qu'on doit l'attendre, étant donnée la beauté de l'appareil. Elle a porté à l'intérieur sur les impostes des grandes arcatures latérales, ainsi que sur les cordons de la nef et de l'abside ; à l'extérieur, sur l'encadrement de la porte méridionale, la corniche de l'abside et le tympan de la baie ouverte dans le mur triomphal. Chaque partie mérite d'être étudiée.

Quelques-unes des impostes des arcatures latérales se composent simplement de moulures, dont les éléments principaux sont, au-dessous du bandeau, des filets anguleux, des quarts de rond et des tores. Toutes les autres, taillées en biseau, ont leur tranche décorée soit de feuilles largement épannelées (n° 3 de la planche XV) et à extrémité retombante (on en voit d'analogues aux églises des Saintes-Maries (1), de Saint-Ruf (2) et de Silvacane (3), soit de bouquets de feuilles lancéolées et de palmettes surmontées d'un rang de perles, soit enfin de rinceaux de feuillages ou de marguerites épanouies. On retrouve la même forme de feuilles en haut relief et creusées dans leurs parties pleines, aux cordons des murs latéraux, qui forment impostes au doubleau (fig. 53). A la première travée du sud, le cordon est plus large et sa décoration est divisée en deux parties inégales et superposées : l'infé-

FIG. 53. — Cordon établi au sommet du mur latéral du nord à la chapelle de Boussargues.
(D'après une photographie de M. Vareilles.)

(1) Cf. H. Révoil, *Architecture romane*, t. I, pl. 25 et 26.
(2) *Idem, ibidem*, pl. 30 et 31.
(3) *Idem*, t. II, pl. 18.

rieure présente une rangée d'oves (planche XV). On rencontre des types analogues de corniches à la façade principale de la cathédrale de Cavaillon (1) et le long du mur latéral sud à l'extérieur de Notre-Dame-des-Doms. Le cordon de l'abside de Boussargues est plus sobrement décoré de moulures : bandeau, filet, cavet, petite scotie et baguette.

L'archivolte extérieure de la porte occidentale est surmontée d'une sorte de gâble à double rampant, dans le genre de celui des frontons triangulaires de Notre-Dame-des-Doms, de Saint-Gabriel près Tarascon et de Notre-Dame du Thor. Sa décoration est assez spéciale (fig. 53) : à gauche, ce sont des macarons entourés de

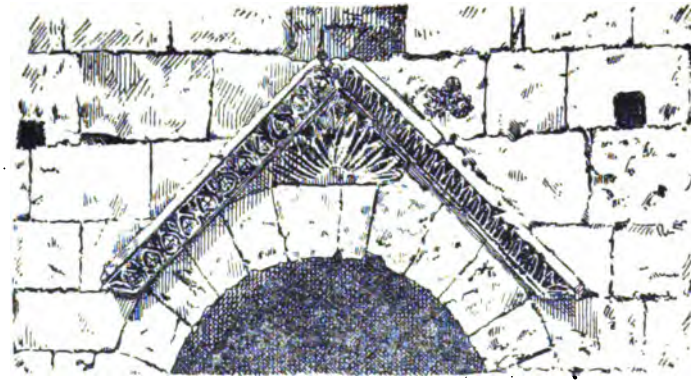

FIG. 54. — Détail du gâble de la porte d'entrée à la chapelle de Boussargues.
(D'après un dessin de M. L. Alègre.)

palmettes ; à droite, c'est une suite de ces feuilles lancéolées qui ont été signalées à l'intérieur, avec, comme bordure inférieure, un rang de perles, insuffisamment indiqué sur le cliché ci-joint. Au-dessous de l'angle du gâble, est une pierre triangulaire décorée d'un faisceau de feuilles : c'est exactement l'ornementation présentée par la pierre qui amortit la fenêtre de l'arc triomphal et lui sert de tympan. A remarquer encore trois petites roses sculptées en méplat près du rampant droit.

Le mur de l'abside n'offrirait aucune particularité, s'il n'était surmonté d'une corniche de 0 m. 36 de hauteur, dont le biseau est divisé en deux parties par un tore ou boudin. La partie supérieure présente en assez faible relief des entrelacs, des rinceaux, des étoiles (fig. 55 à 57) ; la partie inférieure, des animaux fantasti-

(1) Révoil, t. II, pl. 28.

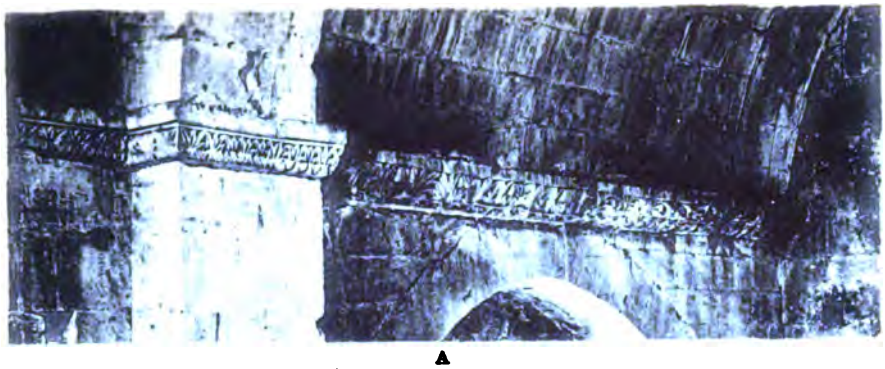

A

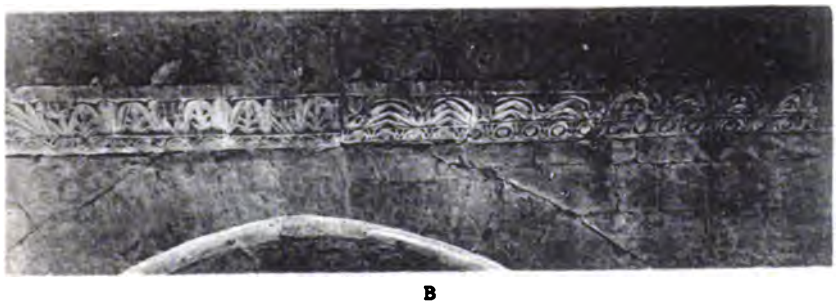

B

1

2

3

DÉCORATION PORTÉE A L'INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE DE BOUSSARGUES

ques (fig. 58), des têtes de béliers, etc. ; mais tous ces ornements sont aujourd'hui très dégradés.

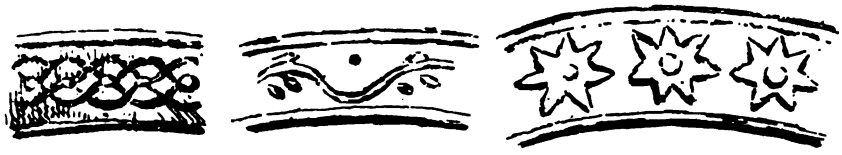

FIG. 55 à 57. — Détails de l'ornementation à la partie supérieure de la corniche à l'abside de la chapelle de Boussargues.
(Dessins de M. L. Alègre.)

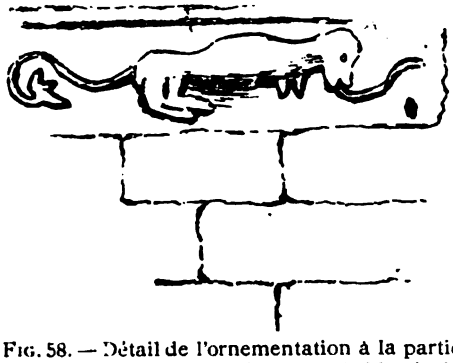

FIG. 58. — Détail de l'ornementation à la partie inférieure de la corniche à l'abside de la chapelle de Boussargues.
(Dessin de M. L. Alègre.)

Ainsi donc, un des éléments principaux de la décoration de Boussargues sont ces feuilles lancéolées que l'on rencontre ici un peu partout ; la manière de les grouper en faisceaux ou rinceaux, ainsi que la façon de les traiter en creusant leurs faces, sont des plus caractéristiques. Les mêmes procédés se remarquent dans certaines parties ornementales des églises de Cavaillon (1), de Montmajour (2), du Thor (3), de Saint-Guilhem-du-Désert (4), des cloîtres de Saint-Sauveur d'Aix (5), de Saint-Michel de Frigolet (6). Or, toutes ces parties ne sont pas antérieures à la seconde moitié du XII[e] siècle. On n'a pas des dates précises pour toutes, il est vrai, mais n'aurait-on que celle de l'église du Thor (fin du XII[e] siècle) que cela suffirait pour juger de l'époque approximative où florissaient les pratiques observées ici. Dans le nord de la France où elles ont existé (7), on en a signalé des exemples parfaitement datés de 1160 à 1180 (8).

(1) H. Révoil, t. II, pl. 28.
(2) *Idem, ibidem*, pl. 34 et 36.
(3) *Idem*, t. I, pl. 64 et 65.
(4) *Idem, ibidem*, pl. 41.
(5) *Idem*, t. II, pl. 6 et 7.
(6) *Idem, ibidem*, pl. 2.
(7) Cette comparaison ne paraîtra peut-être pas justifiée à ceux qui s'imaginent que l'école provençale n'a pas été influencée par celles du nord, sous prétexte qu'elle leur est antérieure. C'est un préjugé que devra déraciner une étude d'ensemble sur l'art roman dans le Midi de la France. L'auteur qui l'entreprendra ne manquera pas d'exemples pour montrer cette influence septentrionale.
(8) Tels sont, par exemple, dans la région picarde, les chapiteaux absolument ca-

Il n'est pas jusqu'à cette imitation de l'antique avec les oves et les rangs de perles qui ne nous reporte à une période de l'art roman assez tardive ; ajoutons à cela le gâble de la porte méridionale, le profil du formeret à l'origine de la voûte couvrant la nef ; considérons encore cette perfection de l'appareil, la décoration avec les tailles et pointillés de presque toutes les pierres, même des surfaces qui devraient rester lisses, telles que les bandeaux des impostes et des cordons, et nous devrons conclure que la chapelle de Saint-Symphorien de Boussargues appartient à une époque avancée et peut-être très proche du XIII[e] siècle.

La plupart des auteurs méridionaux placent ordinairement de pareils monuments à l'époque carolingienne : pour beaucoup, de semblables marques de tâcherons, surtout les G en forme de faucille, ne peuvent qu'être antérieurs au XI[e] siècle. Il n'est pas possible de les suivre dans cette voie : les constructions carolingiennes dans tout le midi sont par trop rudimentaires et par trop imparfaites pour être même rapprochées des édifices du type de Boussargues ; cet ouvrage en a présenté plusieurs exemples et il en montrera encore qui ne laisseront subsister aucun doute.

ractéristiques de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, de Saint-Étienne de Corbie et de Dommartin, publiés par M. C. Enlart dans son splendide ouvrage sur les *Monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde*, p. 64, 65, 95 et 110 à 114.

SAINT-ANDRÉ DE ROQUEPERTUIS.

Ce village, placé sur un sommet qui domine au nord la vallée de la Cèze, est tout à fait à l'extrémité N.-O. de la région explorée par M. Alègre. Une grotte néolithique a été signalée sur son territoire (1), des médailles romaines y ont été trouvées en assez grande quantité (2), mais c'est surtout le moyen âge qui y a laissé des souvenirs avec l'église paroissiale.

L'évêque d'Uzès, dès le XII[e] siècle, était seigneur du pays : le château lui fut confirmé par Philippe-Auguste en 1211 (3). Mais l'église lui appartenait un siècle plus tôt, très probablement par usurpation sur le monastère de Goudargues (4), que se disputaient avec tant d'acharnement les religieux d'Aniane et de la Chaise-Dieu. On sait que l'évêque d'Uzès avait profité de cette lutte et de l'obscurité des droits d'Aniane pour enrichir son temporel. Pris de remords cependant, Raymond I[er] avait restitué au prieur de Goudargues et même, sans doute en compensation de dommages causés, il avait ajouté de son propre fonds : c'est ainsi que l'église de Saint-André-de-Roquepertuis revint à Goudargues et lui fut confirmée par la bulle d'Innocent II, promulguée le 29 novembre 1130. Mais les successeurs de l'évêque Raymond I[er] n'eurent pas les mêmes scrupules et essayèrent de reprendre ce qui avait été abandonné : l'histoire de leurs tentatives a été écrite ci-dessus, il n'y a donc pas à y revenir, si ce n'est pour constater que l'église de Saint-André-de-Roquepertuis fut définitivement acquise aux Bénédictins le 20 avril 1155 (5). Aussi, jusqu'au moment de la Révolution, les prieurs furent-ils nommés sur la présentation du prieur de Goudargues (6). On en connaît au moins deux avant les temps modernes : Pierre de Bagnols, en 1495 et 1510 (7), et Jean Saunier, son successeur (8).

(1) D[r] Paul Raymond, p. 110.
(2) L. Alègre, *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès*, fol. 7 v°.
(3) Cf. le diplôme déjà cité.
(4) L'usurpation est des plus probables : c'est pourquoi l'évêque d'Uzès fut obligé plus tard d'en laisser la propriété au prieuré de Goudargues.
(5) Cf. ci-dessus, p. 68.
(6) E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 195 ; abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 254.
(7) Archives départ. du Gard, E 460, 461.
(8) *Idem*, E 464.

La forme extérieure de l'église (fig. 59), connue longtemps sous le nom de Fort Saint-André, montre assez à quel rôle on l'a destinée pendant les temps de calamités. C'était une véritable forteresse, avec ses murailles élevées et ses étroites meurtrières, avec la tour carrée de son clocher d'où l'on faisait le guet. Il n'est pas bien facile, en l'absence de tout document, de préciser à quelle époque remontent ces constructions défensives, d'autant plus

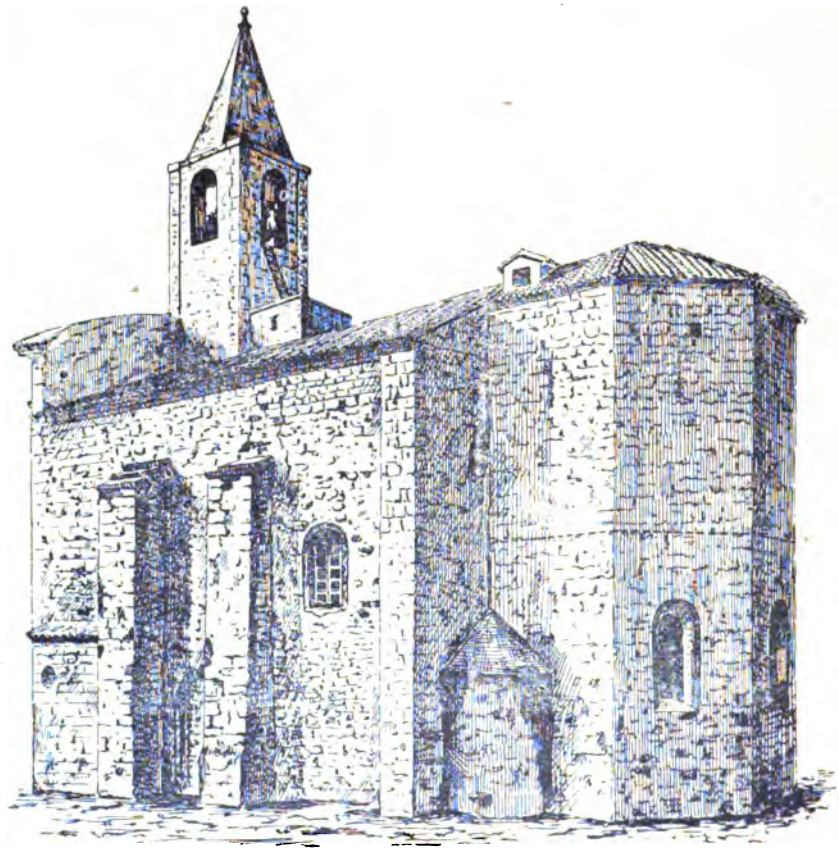

Fig. 59. — Église de Saint-André de Roquepertuis. (A l'abside on a marqué par un pointillé la hauteur primitive des murs.)
(Dessin de M. L. Alègre, complété par une photographie.)

qu'elles ont été effectuées avec des matériaux à peu près semblables à ceux qui avaient déjà servi pour l'édification des murs plus anciens. A l'abside, la ligne de démarcation se distingue avec beaucoup de peine (voir fig. 59), mais aux murs latéraux elle ne se voit plus du tout. Leur sommet pourtant a été certainement surélevé. En somme, on pourrait conjecturer que l'église bâtie

au début du XI[e] siècle, aurait été, soit au XIII[e], soit au XIV[e], mais plutôt au XIV[e], munie des moyens de défense que l'on observe encore aujourd'hui. Ce n'est, hélas ! qu'une hypothèse.

Au XVIII[e] siècle, on jugea bon d'y apporter des modifications : on rebâtit toute la façade occidentale un peu en avant de l'ancienne, une tribune au commencement de la nef, un clocher en avant de la tour primitive. C'est sans doute au même temps que, sous prétexte de donner une plus grande place aux fidèles, on supprima à l'intérieur de l'édifice les piliers que formait la retombée du doubleau et des grands arcs latéraux ; cette opération, sur laquelle nous reviendrons plus loin, enleva au monument beaucoup de son caractère.

Malgré tout, le plan n'est pas difficile à reconstituer tel qu'il était avant ces dégradations ; par ses défauts de symétrie, il dénote d'ailleurs un constructeur trop maladroit, pour reproduire exactement ce qu'il avait vu autre part. L'église se composait et se compose encore d'une nef avec abside dans le prolongement et avec bas-côtés terminés par des absidioles. Remarquons que, dans la région explorée pour ce mémoire, c'est l'unique exemple de bas-côtés remontant à l'époque romane.

La nef primitive, de 10 m. environ de longueur sur 4 m. 35 de largeur, possédait deux travées, qui étaient sans aucun doute séparées par un doubleau ; un autre doubleau, faisant fonctions de formeret, avoisine le mur triomphal. Le premier de ces arcs a disparu dans les remaniments, qui ont eu pour effet de changer complètement la physionomie des parois et arcades latérales et de remplacer la voûte : celle d'aujourd'hui est en berceau surélevé et brisé.

La communication avec les bas-côtés se faisait par deux grandes arcades, d'une épaisseur de 1 m. 10, sur lesquels reposaient les murs latéraux de la nef. Elles ont été supprimées et remplacées par une ouverture presque du double plus large et amortie en anse de panier ; on voit cependant, à droite et à gauche, les amorces des arcs primitifs, avec leurs impostes en biseau. Le mur occidental a été éloigné d'à peu près 2 mètres, lors de sa réfection au XVIII[e] siècle, de façon à agrandir la nef et à laisser plus d'espace pour la tribune qu'on avait le dessein d'adosser contre lui : quant à savoir comment avait été disposé celui qu'il a remplacé, il n'y faut plus songer. Il paraît cependant de toute évidence qu'il était percé de la porte principale et d'une fenêtre. Le mur triomphal, portant sur un arc en avant de l'abside, devait

être, lui aussi, éclairé primitivement par un oculus ou une fenêtre ordinaire ; on a fait disparaître cette baie, lorsque les côtés de l'abside ont été surélevés de façon à ménager avec le mur triomphal un appartement intérieur, où se reposaient et s'abritaient les défenseurs du monument.

Les bas-côtés, de même longueur que la nef et d'une largeur moyenne de 2 m. 50, étaient eux aussi voûtés en berceau et divisés en deux travées. Du doubleau qui les partageait en deux parties, il ne reste plus que le pied-droit, le long des murs extérieurs ; l'arc a disparu lors de la réfection de la voûte. Seul, le bas-côté de droite (celui du midi) était primitivement éclairé par une unique fenêtre, pratiquée au milieu de la seconde travée. Cette baie, qui au dehors a perdu son caractère ancien, est ébrasée à l'intérieur, où elle s'encadre dans une arcature ; celle-ci a pour pieds-droits deux petites colonnettes, dont la base se trouve à la hauteur d'appui de la fenêtre (planche XVII). D'autres arcatures semblables sont répétées à droite et à gauche de la baie, de façon à occuper toute la longueur de la paroi. Le constructeur avait aussi commencé à pratiquer dans la précédente travée une pareille décoration, mais il s'est arrêté après en avoir fait la seule qui avoisine le doubleau.

Le bas-côté du nord a reçu une ornementation différente : dans chacune des deux travées (voir planche XVII) ont été pratiquées deux arcatures doubles et géminées ; les pieds-droits extrêmes retombent sur le sol, celui d'entre les deux travées servant encore pour la retombée du doubleau ; les intermédiaires sont remplacés par des corbeaux. Une troisième arcature, simple celle-là, a été adjointe dans la première travée, pour achever d'en décorer le mur dans toute sa longueur.

Une seule fenêtre, ai-je dit, s'ouvrait dans le bas-côté droit : cet éclairage a paru insuffisant et dans les temps modernes deux autres baies, en forme d'œil-de-bœuf, ont été percées pour amener plus de lumière dans chacun de ces latéraux : l'un est assez bas dans le mur occidental, l'autre très haut, au-dessus de l'absidiole.

Des portes avaient été pratiquées dans le mur extérieur de la première travée au nord et au sud ; toutes deux ont été aveuglées.

Les absidioles, ménagées dans l'épaisseur des murailles sans former une saillie apparente à l'extérieur, du moins dans les temps primitifs, sont rectangulaires, avec un léger ébrasement qui rendrait leur plan plutôt trapézoïdal. Elles ont peu d'élévation et sont simplement voûtées en berceau : elles ont donc l'aspect d'arcatures, un peu plus profondes que celles qui d'ordinaire décorent les murs latéraux de la nef (voir le plan, fig. 60).

L'abside, pentagonale à l'intérieur comme à l'extérieur, s'ouvre en arrière de l'arc triomphal. A l'intérieur, chaque côté du polygone, long de 2 mètres, est décoré d'une double arcature (fig. 61), retombant la plus profonde sur des encorbellements, l'autre sur des colonnettes de 1 m. 50 de hauteur. La base de ces colonnes se trouve au même niveau que l'appui des fenêtres; elle était jadis engagée dans l'épaisseur du mur. Dans le courant du XIX[e] siècle, on a entaillé les murailles dans tout le pourtour de l'abside pour avoir plus d'espace, et l'on a fait reposer les colonnettes sur des consoles grossières. Sous la double archivolte avaient été percées, soit à l'époque primitive, soit plus tard, une fenêtre à double ébrasement; depuis lors, on en a aveuglé deux, les plus proches de l'arc triomphal.

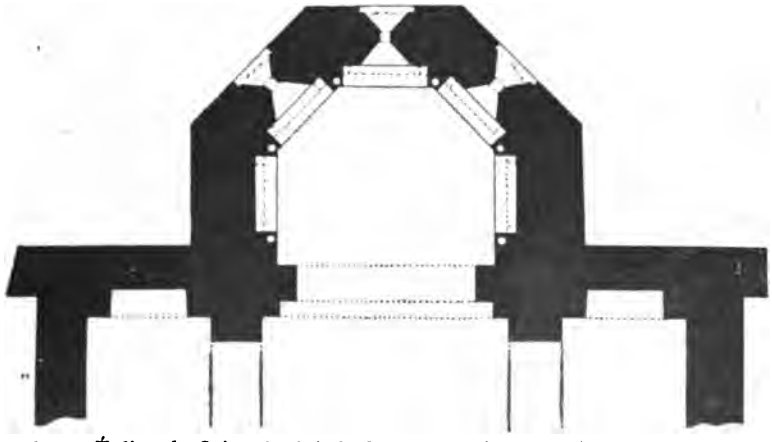

FIG. 60. — Église de Saint-André-de-Roquepertuis : plan (en partie reconstitué) de l'abside et des absidioles.
(Échelle de $\frac{2}{5}$ de cent. par mètre.)

Au dehors, le mur latéral du midi est soutenu par trois contreforts : l'un, sur le même plan que le mur triomphal, a été surélevé jusque sous la toiture ; le second contrebute le doubleau, et le troisième est plus rapproché (fig. 59). Au nord, ces deux premiers contreforts existent aussi; le troisième est remplacé par la tour carrée avec escalier intérieur, qui conduisait au clocher, élevé moitié sur la nef moitié sur le bas-côté gauche, ainsi qu'aux couloirs pratiqués au-dessus des bas-côtés pour arriver à l'appartement dont l'abside forme le rez-de-chaussée.

Il n'est plus besoin de revenir sur les modifications apportées dans la suite des temps au plan primitif; elles ont été assez expliquées précédemment. Cependant il faut encore marquer que la tribune, occupant toute la largeur de la nef et des bas-côtés, repose sur des voûtes d'arêtes; que les fonts baptismaux font

saillie extérieurement, au commencement de la première travée du bas-côté sud, et sont éclairés par un oculus ; enfin que la sacristie, maladroitement juxtaposée à la muraille nord-est de l'église, a son entrée dans l'abside.

Il a déjà été dit que, au dehors, il est assez difficile de reconnaître à quelle hauteur s'arrêtait la construction la plus ancienne.

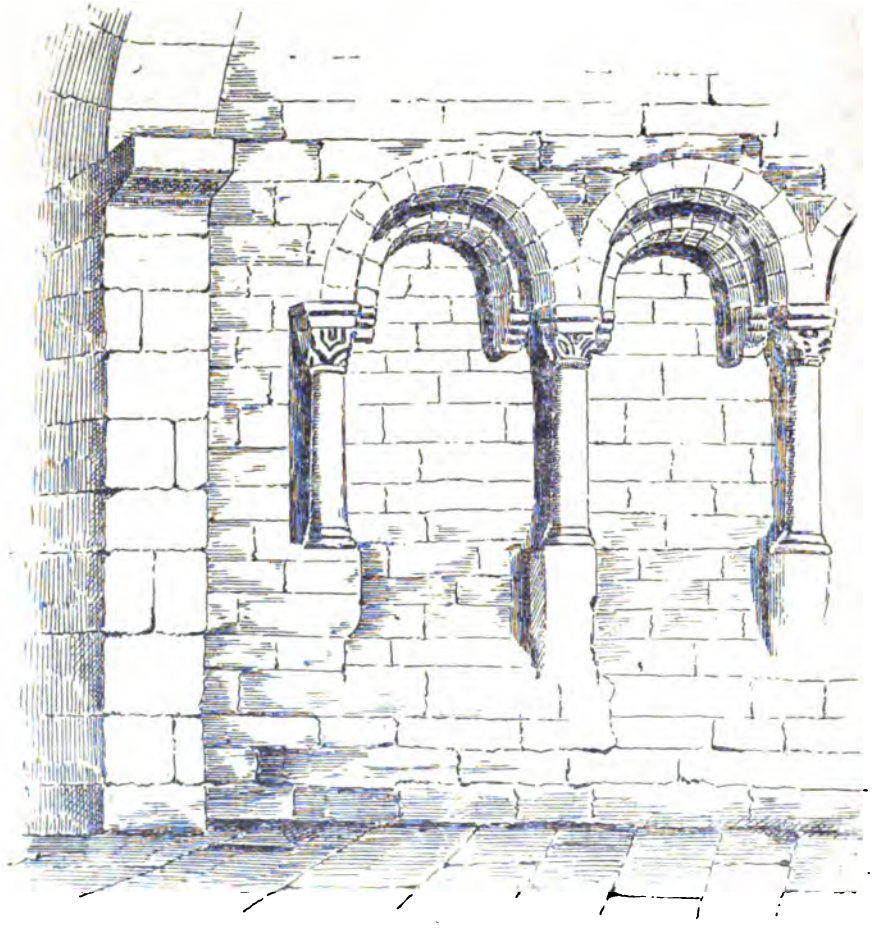

Fig. 61. — Développement des arcatures de l'abside à Saint-André-de-Roquepertuis. (Dessin de M. L. Alègre.)

Pour les reprises et surélévations des murs on a employé, en effet, à peu près les mêmes matériaux. Ceux qui se remarquent au bas de l'abside sont des moellons, petits et moyens, équarris grossièrement au marteau et placés sur d'épais lits de mortier. La partie supérieure de cette abside, celle qui a fait l'objet d'une addition ayant pour but de fortifier l'édifice, est en moyen appareil mieux coupé et mieux jointé. Les murs latéraux semblent

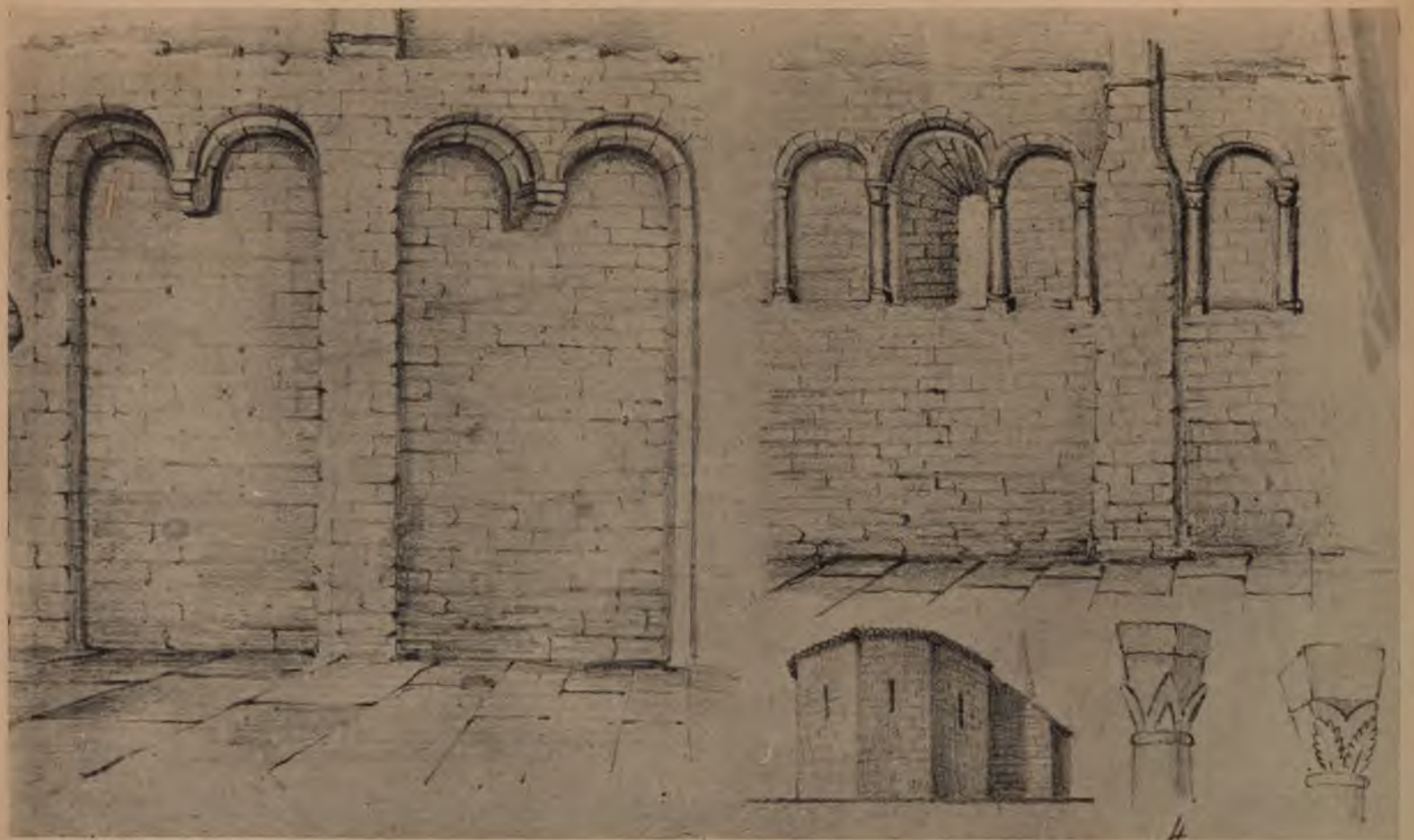

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUERTUIS : DÉCORATION DES BAS-COTÉS

(Dessin de M. L. Alègre.)

offrir plus d'homogénéité : ils sont bâtis entièrement, comme le bas de l'abside, en moellons moyens et petits ; leur aspect est même plus rustique et les pierres, surtout par endroits, semblent simplement cassées au marteau, sans souci de forme rectangulaire ; le sommet cependant paraît plus régulier. Quant aux contreforts, ils présentent des marques plus évidentes de restauration, surtout le plus élevé du sud : les assises, d'abord à joints épais, sont ensuite mieux disposées, l'appareil moyen est plus régulier et taillé au ciseau.

On sait déjà que la décoration de l'église de Saint-André de Roquepertuis était plus riche et plus variée que ce que l'on rencontre d'ordinaire. Il faut y revenir pour en mieux préciser les éléments.

La nef présentait jadis comme ornementation le cordon régnant à la naissance de sa voûte et les impostes de ses doubleaux et grands arcs. Tout cela est à peu près détruit ; il subsiste cependant des fragments du cordon (bandeau et doucine) près de la tribune et du mur triomphal, ainsi que quelques rares impostes : celles-ci sont en biseau, de même que celles des doubleaux dans les bas-côtés. Le mur extérieur du bas-côté gauche est décoré de ces arcatures longues et géminées, dont la figuration est donnée par la planche XVII. Le constructeur les a faites le plus pauvrement possible ; les corbeaux soutenant les retombées intermédiaires se composent d'une succession de moulures : celui de la première travée, d'un bandeau chanfreiné par le bas, d'un gros quart de rond, d'un autre bandeau plus étroit et d'un second quart de rond ; celui de la deuxième travée, d'un bandeau, d'un large cavet et d'un biseau. Par contre, les colonnettes qui décorent le bas-côté droit ont eu quelque prétention à l'élégance, bien que les archivoltes supportées par elles soient entièrement dénuées d'ornementation. Avec l'affreux badigeon qui les a recouverts de plusieurs couches successives, il n'est guère facile de distinguer les détails de leurs chapiteaux. M. Alègre en a dessiné deux, qui sont reproduits dans la planche XVII : on verra que, se rattachant à la famille des chapiteaux cubiques et dotés d'un abaque de proportions diverses, ils présentent une sculpture assez gauchement exécutée : tantôt leur chanfrein est orné de feuillages plats simplement indiqués, tantôt les feuilles, plus en relief, semblent plaquées contre la corbeille. Tous ne sont pas aussi rudimentaires : près de la fenêtre, il en est un ou deux, qui ont l'apparence d'avoir été mieux traités et qui, avec leurs deux rangées de feuilles, se rapprochent davantage du type classique des chapiteaux corinthiens. Peut-être ceux-là auraient-ils été retravaillés à la fin de l'époque romane,

alors que les ornemanistes avaient refait connaissance avec l'antiquité et y puisaient leurs inspirations.

Les doubles arcatures qui décorent chaque côté intérieur du pentagone absidal, retombent (fig. 61), les plus profondes sur des corbeaux formés de quatre tores au-dessous d'un bandeau ; les autres, sur des colonnettes assez lourdes et trop trapues pour leur hauteur qui n'est que de 1 m. 50. Les bases de ces colonnes, dérivées d'une façon lointaine de la base attique, n'offrent rien de particulier : ce sont deux tores séparés par une gorge étroite et reposant sur une plinthe carrée. Quant à leurs chapiteaux, surmontés d'un abaque biseauté, ils sont encore de forme plus ou moins cubique avec leurs angles inférieurs rabattus. Leur décoration se compose de traits peu profonds, formant divers ornements dans le genre de ceux qui sont ici reproduits (fig. 62). Comme il est

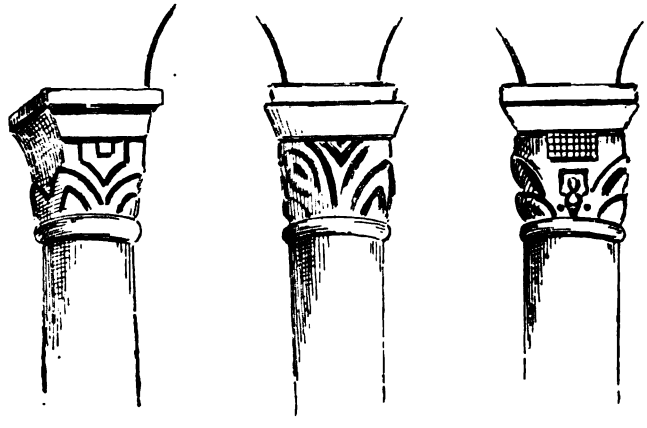

FIG. 62. — Détails des chapiteaux de l'abside à Saint-André-de-Roquepertuis.
(Dessin de M. L. Alègre.)

facile de s'en rendre compte, ces ornements ont la prétention de représenter des feuilles plates au milieu d'autres ornements. Vers le milieu, il en est un autre, décoré sur la façade principale de longues tiges paraissant vouloir s'épanouir sur les angles supérieurs ; mais avec quelle maladresse elles sont traitées ! Il n'est pas besoin de faire remarquer la parenté de ces chapiteaux avec ceux du bas-côté droit, dessinés par M. Alègre dans la planche XVII.

A quelle date faut-il faire remonter cette ornementation ? A quelle époque devons-nous placer la construction de l'édifice tout entier ? Nous savons déjà par l'église paroissiale de Goudargues, qui, ne l'oublions pas, est voisine de Saint-André-de-Roquepertuis, combien, même en plein milieu du XII[e] siècle, les décora-

teurs des monuments de la campagne étaient restés arriérés. Il ne faut donc pas se hâter de conclure d'après les travaux qu'ils ont exécutés. On pourrait examiner, pour se guider, le plan général du monument : il est, en effet, déjà assez compliqué, bien qu'il soit exécuté avec inexpérience et avec de nombreuses erreurs de symétrie ; d'autre part, la forme pentagonale de l'abside ne saurait nous permettre de remonter très haut. Reste l'appareil : il a bien l'apparence d'être très ancien, mais pour comble de malchance, il a continué à être employé pour des réfections, qui n'appartiennent même pas à la période des temps romans. De telle sorte qu'on se trouve gêné pour conclure d'une façon tout à fait satisfaisante. Il semble pourtant qu'il soit permis d'établir que le constructeur n'était pas d'une époque très éloignée de l'an mil, puisqu'il a employé ses matériaux selon les traditions carolingiennes (la réforme de l'appareil n'a-t-elle pas été une des premières améliorations adoptées ?) ; mais certainement il vivait au XI^e^ et non au X^e^ siècle. Son œuvre pourrait donc être placée chronologiquement vers 1025 ou 1050 au plus tard.

SAINT-ÉTIENNE-DES-SORTS.

Ce village, situé sur les bords du Rhône, au nord de Codolet et de Chusclan et au sud du Pont-Saint-Esprit, possède un territoire des plus montagneux. L'admirable position de ses collines devait fatalement séduire les premiers hommes qui vinrent se fixer dans la région, et de fait on y a relevé quelques vestiges des temps préhistoriques (1). Il continua à être habité, et à l'époque romane il posséda au moins deux édifices religieux : l'église paroissiale sur la rive du Rhône et la chapelle de Saint-Pierre sur le sommet de la montagne voisine.

I. — Église paroissiale de Saint-Étienne.

Il n'existe, à ma connaissance, pas de documents anciens sur ce monument (2), et tout ce qu'il est permis de dire à son sujet c'est qu'il était le siège d'un prieuré clunisien, dépendant de celui de Piolenc. Son titulaire, Guillaume « de Bornaio », transigeait avec le seigneur du lieu, Jean de Béziers, le 18 juin 1339 (3) ; un siècle plus tard, on trouva que ses revenus étaient insuffisants et on l'unit (17 mai 1432) à l'office du sacriste de Saint-Martial d'Avignon (4). Guillaume Hugues, le dernier prieur, résigna et Étienne Beissand (5), sacriste du collège-monastère, prit possession de l'église le 3 juin suivant. Rien ne fut changé depuis, dans la condition du prieuré, jusqu'en 1790. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, il rapportait de 330 à 470 livres par an (6).

Pour l'étude du monument lui-même, il n'y a plus rien, hélas ! à tirer de la nef, qui a été entièrement rebâtie, lors d'une restauration entreprise sous la direction de M. Révoil et achevée en 1862. Heureusement, on a pris soin de laisser dans leur inté-

(1) D[r] Paul Raymond, p. 101 et 118.

(2) M. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 205, n'a relevé pour la première fois qu'en 1314 le nom de ce village et de son église.

(3) Archives départ. de Vaucluse, H, *Saint-Martial*, liasse 3.

(4) *Idem, ibidem.*

(5) Dans le nécrologe de Saint-Martial il est ainsi inscrit : « Hic obiit dominus Stephanus Lezandi *(sic)*, alias de Capella, anno Domini 1444, sacrista hujus loci, qui officio sacristie uniri fecit prioratum Sancti Stephani de Sortibus... » (Bibl. d'Avignon, ms. 2466, fol. 113[v].

(6) Archives départ. de Vaucluse, *loc. cit.*

grité le transept et l'abside, qui méritaient certainement cet égard. A remarquer que, même aujourd'hui, il n'existe pas de bas-côtés à la nef et que l'église présente en plan, comme jadis, sous la forme d'une croix latine.

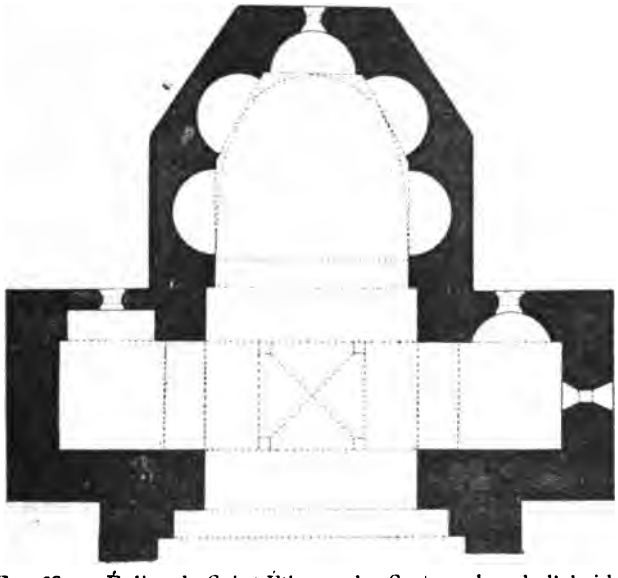

FIG. 63. — Église de Saint-Étienne-des-Sorts : plan de l'abside et du transept.
(Échelle de $\frac{2}{3}$ de cent. par mètre.)

Le transept est d'une construction extrêmement logique : on l'observera sur la figure 63, donnée ci-contre. Il est de dimensions un peu plus réduites que celui de l'église de Connaux ; entre les pieds-droits des arcs triomphaux, il n'a que 2 m. 20 sur 4 m. 30. La profondeur des bas-côtés des croisillons atteint à peine 3 mètres, de telle sorte que la longueur totale du transept, mesurée perpendiculairement à l'axe de la nef et de l'abside, est légèrement supérieure à 10 mètres.

Le carré du transept est délimité d'abord par les deux arcs triomphaux qui ont été doublés, puis par les deux arcs latéraux : seulement, comme la surface à voûter offrait la forme d'un rectangle barlong, le constructeur l'a ramenée au carré en juxtaposant aux arcs latéraux deux arcs semblables plus épais et plus élevés, formant par conséquent encorbellement ; leur naissance est soulignée par une petite imposte. Il ne restait plus, après cette opération, qu'à recouvrir un carré de 2 m. 20 de côté : on y arriva par une voûte d'arêtes, reposant aux quatre angles sur des consoles de profil extrêmement simple, un bandeau et un quart de rond.

Ce procédé de transformation du rectangle en carré a été usité pour les coupoles de l'église de Saint-Laurent-des-Arbres, de Notre-Dame-des-Doms, de Saint-Siffrein à Carpentras, etc. (1).

(1) A Saint-Laurent-des-Arbres (cf. abbé A. Durand, *Études historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres*, III. *La paroisse*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1895,

Mais à Saint-Étienne-des-Sorts, la coupole est plus rudimentaire ; on s'y est contenté du carré sans passer à l'octogone, la voûte n'a pas été surélevée sur des trompes en cul-de-four et n'a pas reçu la forme d'une calotte hémisphérique. A l'église de Connaux, comme à celle de Tresques, sa construction est encore toute différente et dérive d'un autre système.

Les bras du transept sont voûtés en berceau légèrement brisé. Leur plan est rectangulaire et dans l'épaisseur de leurs murailles orientales, sont établies des absidioles de 4 m. 50 de hauteur, sur une largeur de 1 m. 70. Celle de gauche est rectangulaire, comme celles des églises de Connaux et de Saint-André-de-Roquepertuis ; d'une profondeur de 0 m. 58, elle a l'aspect d'une simple arcature. Celle de droite, voûtée en cul-de-four, est sur plan circulaire. Toutes deux étaient éclairées de fenêtres ébrasées, qui ont été aveuglées ; les dimensions de ces baies sont de 1 m. 53 sur 0 m. 55 à leur affleurement. Le croisillon de droite est encore éclairé par une fenêtre percée dans son mur méridional : elle a été l'objet d'une réfection.

L'abside affecte une disposition, qui n'a pas encore été observée dans les monuments faisant l'objet de cette étude. Elle est sur plan pentagonal intérieurement et extérieurement ; mais, sur chacun des côtés du polygone s'ouvrent de petites absidioles semi-circulaires de 0 m. 85 de rayon et d'une hauteur de 5 mètres. Elles sont naturellement voûtées en cul-de-four; au-dessus, court un cordon simplement biseauté, qui marque la naissance de la voûte de la grande abside, également en cul-de-four. Primitivement, l'absidiole du milieu était seule éclairée par une fenêtre à double ébrasement, de 1 m. 30 de hauteur sur 0 m. 60 de largeur à son affleurement. Dans les temps modernes on a pratiqué à droite une seconde baie rectangulaire, ébrasée très maladroitement.

Le clocher, bâti au-dessus du carré du transept, existe encore, sauf la flèche rétablie en 1820, tel qu'il était à la fin de l'époque

p. 110; tirage à part, p. 4 et 5), le rectangle est ramené au carré par trois arcs latéraux en encorbellement les uns sur les autres. Aux angles du carré sont des trompes qui permettent de passer du carré à l'octogone ; la voûte en calotte hémisphérique est encore supportée par quatre nervures en forme de bandes plates avec chapiteaux se réunissant autour de l'oculus percé au centre. C'est tout à fait la disposition de Saint-Siffrein de Carpentras, qui, j'espère le démontrer bientôt, appartient à la seconde moitié du XII[e] siècle. — A Notre-Dame-des-Doms (cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 360 et 361, H. Révoil, *Architecture romane*, t. I, pl. 52), la disposition est la même, mais entre les trompes et la naissance de la voûte est un tambour décoré de colonnettes et d'arcatures inscrivant de larges baies, ce qui a dispensé de pratiquer un oculus au centre de la calotte hémisphérique.

romane (voir le plan fig. 64 et l'élévation fig. 65). Sur une base carrée de 4 m. 50 de côté, dont elles sont séparées par un cordon, ont été établies en retrait quatre grandes arcades doubles, d'une construction des plus simples et des plus logiques. En plan, la

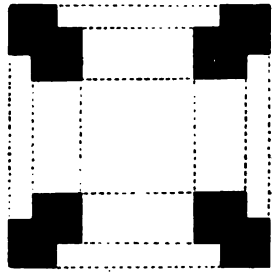

FIG. 64. — Plan du clocher de Saint-Étienne-des-Sorts à la hauteur des arcades. (Échelle d'un cent. par mètre.)

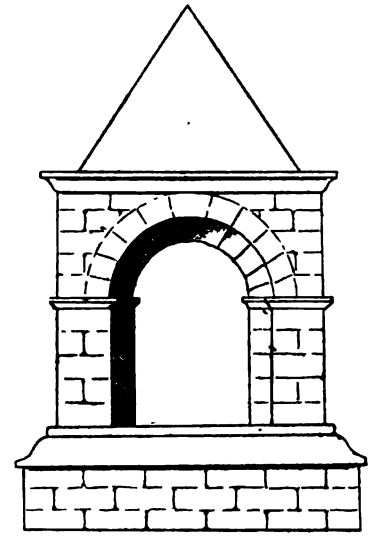

FIG. 65. — Clocher de Saint-Étienne-des-Sorts : élévation. (Échelle d'un cent. par mètre.)

surface à couvrir par elles a 3 m. 50 de côté ; chaque longueur a été divisée en cinq parties égales, la première et la dernière donnant la largeur des pieds-droits de la plus grande archivolte. Les pieds-droits de la seconde archivolte sont établis à 0 m. 30 en arrière et font aussi une saillie de 0 m. 30, de telle façon que la largeur de la baie passe de 2 m. 10 à 1 m. 50. Au centre, entre les quatre arcades, est donc un carré de 1 m. 50 de côté, sur lequel il n'a pas été jugé nécessaire d'établir de voûte. La flèche, creuse à l'intérieur, repose simplement sur les quatre montants, dont elle est séparée par une corniche. Toutes les parties de cet édicule ont été établies avec un souci très évident des proportions, comme le plan l'a déjà démontré ; on remarquera encore que le cordon à la base des arcades est de moitié plus large que la corniche du sommet et celle-ci est elle-même du double des impostes.

C'est d'ailleurs dans tout l'édifice, ou du moins dans tout ce qui reste de l'époque romane, qu'on pourra observer cette logique et cette régularité dans la construction. Son architecte avait donc reçu une éducation qui dénote une époque de progrès.

On devrait s'attendre par conséquent à rencontrer dans les murailles élevées par lui ces matériaux soignés, qui sont la caractéristique du XII[e] siècle dans notre région. Ce n'est que pour les arcades du clocher que ces pierres, décorées de tailles en arêtes, ont été utilisées : ailleurs, c'est-à-dire à l'abside et aux croisillons du transept, on ne trouve que les appareils moyen et petit mélangés et découpés assez irrégulièrement ; tout au bas des constructions (je ne parle plus de l'abside, qui a été établie sur le rocher formant légère saillie), on croit même distinguer des matériaux plus archaïques encore.

Je ne saurais placer beaucoup avant 1100 une construction comme celle de l'église de Saint-Étienne-des-Sorts, élevée d'après un plan aussi étudié et aussi bien suivi. Et cela malgré la rusticité de l'appareil. Je n'hésite pas en effet à écarter l'argument qu'on en pourrait tirer pour une plus grande ancienneté : je me servirais même de cet exemple pour montrer qu'au sujet des édifices romans il ne peut être formulé de règles absolues et qu'il faut se garder de vieillir tel ou tel monument présentant, à côté d'éléments bien déterminés, un caractère jugé archaïque. A l'église paroissiale de Goudargues, c'était le décorateur qui était en retard sur son époque : ici, c'est l'architecte qui n'avait à sa disposition que des matériaux insuffisants.

II. — Chapelle de Saint-Pierre.

Elle se trouve à quelque trois cents mètres au nord du village de Saint-Etienne-des-Sorts et sur le sommet d'une colline aux

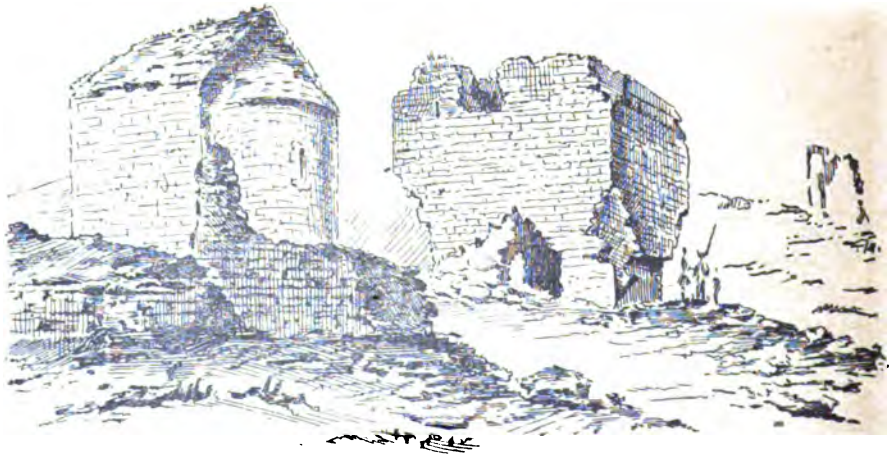

Fig. 66. — Chapelle de Saint-Pierre à Saint-Étienne-des-Sorts.
(Dessin de M. L. Alègre).

pentes roides, plongeant presque dans le Rhône. Faut-il croire que comme son homonyme, Saint-Pierre-de-Castres, et d'autres chapelles de Saint-Pierre, elle appartint aux Bénédictins de Saint-Saturnin-du-Port ? Rien ne le prouve. Elle avoisine une tour carrée, en grande partie ruinée (fig. 66) ; des murs, faisant partie du même système de fortifications, se remarquent encore tout à côté. C'était assurément une situation exceptionnelle pour un poste de résistance aux ennemis et envahisseurs. Malgré tout, il ne paraît pas remonter à une époque antique, car on n'a relevé en cet endroit aucun vestige, aucun débris gallo-romain. Il est probable même que la chapelle a été bâtie tout d'abord et que la tour et les murs de défense l'ont été un siècle ou deux après. Tout cela a malheureusement beaucoup souffert et n'offre plus que des ruines.

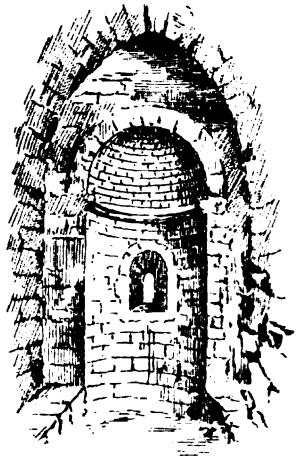

Fig. 67. — Intérieur de la chapelle de Saint-Pierre. (Dessin de M. L. Alègre.)

La chapelle est d'ailleurs de proportions très réduites (voir fig. 67) ; de 7 mètres de long sur 3 de large, elle n'a qu'une travée dans sa nef, avec porte percée dans le mur occidental (les démolitions en ont agrandi la baie) et fenêtre au-dessus. La voûte en berceau brisé, qui couvre la nef, paraît avoir été refaite ; au-dessous, le mur est nu, sans arcature ni ornementation. L'abside, dont l'ouverture est en plein cintre, est semblable à toutes celles des chapelles rurales ; elle est éclairée par une fenêtre simplement ébrasée à l'intérieur. Un cordon, dont la figuration est donnée ci-dessous (fig. 68), marque la naissance de de sa voûte en cul-de-four.

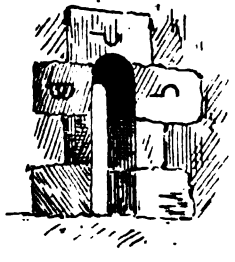

Fig. 69. — Fenêtre à l'abside de Saint-Pierre, avec marques de tâcherons. (Dessin de M. L. Alègre.)

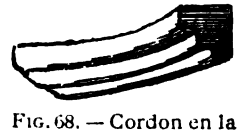

Fig. 68. — Cordon en la chapelle de Saint-Pierre. (Dessin de M. L. Alègre.)

Les murs, d'une épaisseur de 1 m. 25, sont en moellons noyés dans du mortier, mais le revêtement de la voûte absidale, l'encadrement des fenêtres et les pierres angulaires de l'extérieur sont en moyen appareil parfaitement taillé au ciseau. Aux archivoltes on remarque même des signes de tâcherons, exécutés avec une certaine élé-

gance, des B à boucles entrecroisées ou juxtaposées et des G en forme de faucille (fig. 69). Il n'est pas nécessaire, je crois, de supposer une réfection de l'édifice pour expliquer la présence de cet appareil : moellons bruts et pierres taillées ont pu être employés à la même époque. Il est cependant regrettable qu'aucun document ne permette, pas plus ici qu'ailleurs, de préciser une date : celle-ci ne saurait en aucune façon être antérieure à la seconde moitié et peut-être la fin du XI[e] siècle.

La décoration, en dehors du cordon de l'abside, est absolument nulle. De même il ne subsiste plus aucune trace du clocher, qui ne pouvait que présenter la forme la plus rudimentaire.

SAINT-GERVAIS.

L'église paroissiale de Saint-Gervais conserve, encastrés dans ses murs, des vestiges de la civilisation romaine et gallo-romaine : d'abord une magnifique inscription du meilleur temps (1), puis un fragment de couvercle d'un sarcophage du IV^e^ ou V^e^ siècle, avec petits personnages en pied (2). D'autres inscriptions existent encore dans le village (3), où l'on a retrouvé jadis une mosaïque assez grossière (4).

Sur l'église elle-même on n'a signalé aucun document remontant même au moyen âge (5). On sait seulement qu'elle constituait un prieuré au titre de Saint-Gervais et Saint-Protais, dont la collation appartenait à l'évêque d'Uzès (6). Elle avait été bâtie à l'époque romane, mais depuis elle avait subi tant de modifications (7) qu'il y a quelques années on entreprit une restauration assez complète, dont la direction fut confiée à l'excellent architecte qu'était M. Révoil. Le monument actuel est donc à peu près neuf, sauf l'abside romane que l'on a conservée avec juste titre.

L'ouverture de cette abside se fait au-dessous de toute une série d'arcades qui ont pu exister ainsi anciennement et dont nous n'avons pas retrouvé les analogues dans la région. Ce sont d'abord les deux doubleaux qui soutiennent la voûte de la nef près du

(1) *Corpus*, t. XII, n° 2735 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1010, n° 1597.

(2) Il n'a pas été connu par M. E. Le Blant ; il paraît donc inédit.

(3) *Corpus*, t. XII, n^os^ 2738 et 2734 ; *Histoire de Languedoc, loc. cit.*, n^os^ 1595 et 1596. — Une autre inscription dans le mur du jardin Eugène Tinel, au bord du village de Saint-Gervais, me semble inédite. La voici :

D M
Q AVILLO
DIOCATI
IIINVS ⁿ POSVIT *(L'N et le V sont liés.)*
PATRI · PIENTSI
MO

Elle est sur marbre, dans un encadrement formé de rinceaux.

(4) L. Alègre, *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès*, fol. 4.

(5) M. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 207, ne cite pour la première fois le village de Saint-Gervais qu'en 1384 et le prieuré qu'en 1620.

(6) « Dans le territoire de la paroisse est le domaine de Fontézy, probablement l'ancien *castrum de Fontejano*, l'un des lieux dont la possession fut assurée aux évêques d'Uzès en 1211, par un diplôme du roi Philippe-Auguste. » Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 283.

(7) Comment M. l'abbé Goiffon, *loc. cit.*, a-t-il pu dire que « l'église paroissiale est de style roman, quoique construite au XV^e^ siècle » ? Des bas-côtés avaient été ajoutés à la nef en 1836.

mur triomphal ; le plus élevé a comme pieds-droits deux colonnes à demi-engagées, le second retombe immédiatement après sur un pilastre, où il se réunit avec le premier arc triomphal. Un second arc triomphal prend encore en arrière du premier ; ses pieds-droits forment ressaut et il s'élève à une hauteur moindre d'environ un mètre. En définitive donc, il y a deux doubleaux et deux arcs triomphaux : entre l'intrados des uns et l'extrados des autres le mur formant tympan est percé d'un oculus.

L'abside est sur plan demi-circulaire ; son pourtour est décoré de sept petites arcatures, dont la retombée s'effectue tout d'abord sur les pilastres servant de pieds-droits au second arc triomphal, puis sur des colonnes reposant sur le sol. Leur caractère ne paraît pas avoir été trop altéré, à l'exception peut-être des pilastres et des chapiteaux des deux colonnes voisines, qui se composent de moulures. Les autres chapiteaux, surmontés d'un tailloir assez haut, composé d'un bandeau, d'un cavet et parfois d'un filet, ont leur corbeille divisée en deux étages ; au bas, des petites feuilles dérivées de l'acanthe ou des palmettes, et au-dessus des volutes grossières, le tout de très faible relief. Un dernier est de forme plus particulière et ressemble, comme style à ceux de Saint-André-de-Roquepertuis ; il est donc de forme cubique avec angles inférieurs rabattus et décorés de traits figurant une feuille plate. Sur la face antérieure, deux tiges à l'extrémité retourbée encadrent une petite tête humaine (fig. 70). Tout cela, encore une fois, dénote un décorateur peu exercé : il est à observer cependant que, malgré son peu d'expérience, il appartient déjà à cette école qui va produire tant de chefs-d'œuvre de sculpture.

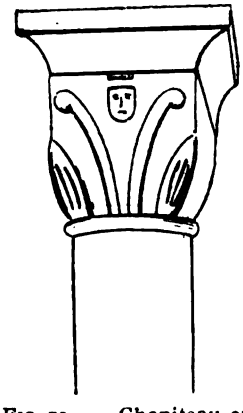

FIG. 70. — Chapiteau en l'abside de l'église de Saint-Gervais.

Au-dessus de ces arcatures et à la naissance de la voûte en cul-de-four, court un cordon du profil le plus simple : un bandeau et un biseau. Une seule fenêtre, agrandie dans les temps modernes, était jadis percée dans l'axe de l'abside, au-dessous de l'archivolte médiane ; on en a ouvert d'autres tout récemment, sur un tracé des plus maladroits.

Il n'est, par malheur, aucun renseignement à tirer de l'appareil ; à l'intérieur, le mur est badigeonné ou peint, et au dehors il a été enduit d'un épais mortier, ne laissant à découvert aucune partie de la construction.

A quelle époque pourrait-on faire remonter cette abside ? Encore une fois, il est difficile de se prononcer d'une façon certaine. On peut cependant émettre quelques conjectures, si l'on a égard à la décoration et notamment à la facture des chapiteaux. Ceux-ci tiennent le milieu entre la grossièreté et la rusticité des temps primitifs et la finesse et l'élégance de la belle époque romane. Il semble donc qu'on pourrait les attribuer à la seconde moitié du XI[e] siècle.

SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS.

L'église de ce village (1), siège d'un prieuré auquel était annexé celui de La Roque, offre quelques particularités que nous ne pouvons pas négliger.

Sa nef présente deux travées, plus une troisième plus petite ménagée avant l'abside comme si l'on avait songé à établir un chœur. Seulement ces trois travées ne diffèrent que par leurs dimensions; pour tout le reste elles sont semblables : même doubleau pour les séparer, même voûte en berceau pour les couvrir, mêmes arcatures simples pour en décorer les murs latéraux. A l'extérieur, ces murs latéraux ne sont soutenus que par un seul contrefort établi au milieu de chaque côté. Chacune des travées est éclairée par une fenêtre pratiquée au sud, avec ébrasement intérieur; au dehors, leur baie a subi une réfection et a reçu une forme rectangulaire. Une autre fenêtre très large est encore percée dans la façade occidentale; au-dessous, s'ouvre l'unique porte, qui a été également refaite au XVII[e] ou XVIII[e] siècle.

L'arc triomphal est en tiers point; mais l'abside qui s'ouvre au-dessous et en arrière a son arc initial en plein cintre.

Cet édifice a été bâti très vraisemblablement dans la première moitié du XII[e] siècle, avec le bel appareil moyen, très régulier et décoré de tailles, que l'on connaît. Les murs latéraux ont eu cependant leur sommet restauré à une époque postérieure; de même l'abside a été surélevée en forme de tour. Cette partie de l'église a été d'ailleurs des plus fortement remaniées, soit au XIV[e] siècle, soit au XVI[e] ou XVII[e], en vue d'offrir une plus grande résistance aux attaques venues du dehors. Ces travaux n'ont cependant pas fait disparaître entièrement la corniche primitive, qui était établie sous la toiture de la nef; on en retrouve des fragments, qui permettent d'en reconnaître la composition. Elle était formée par un bandeau et une doucine.

(1) Après un petit *oppidum* néolithique (D[r] Paul Raymond, p. 254), on n'a signalé qu'une seule inscription romaine pour le territoire de Saint-Laurent-de-Carnols; elle porte le n° 2727 dans le t. XII du *Corpus*, et le n° 1602 dans le t. XV de l'*Histoire générale de Languedoc*, p. 1012.

ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MARCEL-DE-CARREIRET
(Sépia de M. L. Alègre.)

SAINT-MARCEL-DE-CARREIRET.

Sur le territoire de ce village perdu dans la région montagneuse du canton de Lussan, on a signalé quelques tumulus préhistoriques (1) et une seule inscription romaine (2). Nous savons cependant, à n'en pas douter, qu'une population était groupée en cet endroit vers le V[e] siècle; le christianisme y florissait assez pour qu'on y apportât des reliques des SS. Marcel et Valérien, qui souffrirent le martyre dans la *civitas* de Chalon vers la fin du second siècle (3). De la vénération qu'on eut pour ces précieux restes, vient certainement le nom du village.

Plus tard, au XII[e] siècle, il appartenait à l'évêque d'Uzès, qui se le fit confirmer par le roi Philippe-Auguste en 1211 (5). C'est dire que la collation du prieuré lui appartenait : elle lui resta jusqu'à la Révolution.

L'église romane de ce lieu, dont les textes n'ont pas fait mention avant 1314 (6), a disparu, dans le cours du XIX[e] siècle, pour laisser la place à un nouveau monument bâti dans le style gothique et bénit en 1860. Elle avait d'ailleurs beaucoup perdu de son caractère primitif, car elle avait eu beaucoup à redouter des guerres des XIV[e] et XVI[e] siècles. Voici la description qui en avait été faite, en 1848, par M. Léon Alègre (7) :

« L'édifice, bâti à l'intérieur en pierres de taille appareillées, a une voûte en plein cintre, des piliers latéraux [sans doute les pieds-droits des grandes arcatures décorant les murs de la nef] et une abside circulaire. Par addition postérieure, les deux côtés du chœur s'allongent en forme de croix, pour laisser la place à deux autels particuliers (8). A l'extérieur, l'église est flanquée de contre-

(1) D[r] Paul Raymond, p. 233.

(2) *Corpus*, t. XII, n[o] 2768 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1009, n[o] 1592.

(3) Cf. Bollandistes, *Acta sanctorum*, sept., t. II, p. 187 et suiv., et t. V, p. 13 et suiv.

(4) Il faut observer cependant que dans la suite des temps le souvenir des martyrs chalonnais s'est obscurci; on leur a substitué saint Marcel, pape et martyr, qui était beaucoup plus connu.

(5) Le village alors n'était pas fortifié : c'est ce qui ressort de l'expression employée par la chancellerie royale, *villa sancti Marcelli*.

(6) Cf. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 217.

(7) *Les églises des villages des environs de Bagnols*, p. 14 et 15.

(8) Il se pourrait que le plan primitif comportât un transept rudimentaire comme à Saint-Pierre-de-Castres. M. Alègre n'a pas noté si ces autels avaient été placés au fond de ces croisillons, parallèlement à la nef, ou dans des espèces d'absidioles tournées vers l'est.

forts unis, lesquels sont, ainsi que les murs, en moellons irréguliers et bruts. Tout annonce que la chapelle a dû être démolie en partie, excepté l'abside. » Celle-ci (voir la planche XVIII) avait eu ses murs relevés en forme de tour ; des meurtrières étaient percées à son sommet et une petite échauguette y était portée sur deux corbeaux. Cette construction date seulement de l'époque de la guerre de Cent ans, alors que les routiers et bandits de toute espèce ravageaient le pays et apportaient la ruine dans les lieux voisins de Goudargues, Verfeuil et Valsauve. Plus tard encore, l'église avait subi des remaniments : on en trouve la marque dans la forme de la baie ouverte au fond de l'abside : « les anciennes fenêtres, dit M. Alègre (1), ont fait place à des ouvertures plus spacieuses, carrées et irrégulièrement disposées. » Une inscription dans la sacristie actuelle enseigne encore que le prieur Joseph de Bruneau d'Ornac fit ériger à ses frais, vers la fin de 1712, une sacristie et la chapelle contiguë des SS. Joseph et Blaise (2).

Dans cette ancienne église avait été conservé un monument des plus précieux : c'est le bloc de marbre blanc qui, en dernier lieu, y était utilisé comme support à la vasque, en marbre gris, d'un bénitier. C'était primitivement un autel et il était très probablement plus ancien que l'édifice vu et décrit par M. Alègre (3). Il est en effet contemporain des premiers monuments de l'art chrétien connus dans la région, contemporain par conséquent des sarcophages si bien étudiés par M. E. Le Blant. Il date donc des environs du V^e^ siècle. L'examen des détails que nous allons en faire va nous en convaincre (4).

(1) *Op. cit.*, p. 15.

(2) Voici le texte de cette inscription : « Sacerdotes Domini priores, successores mei, in sacrificiis vestris mementote animae confratris vestri nobilis Josephi de Bruneau d'Ornac, prioris Sancti Marcelli, qui sacristiam hanc et capellam ipsi contiguam SS. Josephi et Blasii, non modicis cura et impensis erigere a fundamentis ecit, finiente anno 1712. » (Texte relevé par M. L. Alègre, *op. cit.*, p. 16.)

(3) Il a été déjà signalé et son inscription a été publiée fautivement, d'abord par Angelo Mai (*Collectio Vaticana*, t. V, p. 461, n° 5), puis par M. E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e^ siècle*, t. I, p. 29, et enfin par les Bollandistes, *Acta sanctorum*, sept., t. II, p. 191 (beaucoup moins fautivement). M. Le Blant en place la date au X^e^ siècle environ : « Ce reliquaire, en forme d'autel, exécuté vers le X^e^ siècle, relate... » Il est vrai de dire que cet érudit n'a pas vu le monument, il n'en a même pas eu communication de dessins ou photographies ; autrement sa décision aurait été toute différente et le texte qu'il a publié aurait été plus correct. Ce qui est plus étonnant, c'est que M. Allmer ne l'ait pas connu pour le comprendre dans ses inscriptions chrétiennes de la cité de Nîmes, publiées dans l'*Histoire générale de Languedoc*, t. XII, p. 1080.

(4) L'attention de M. L. Alègre s'était aussi portée sur ce monument, dont il avait relevé soigneusement l'inscription et dont il avait pris plusieurs croquis ; il n'avait pas cependant mis au net ses notes de dessin. C'est regrettable, car je n'aurais pas hésité alors à publier sa planche : elle ne l'aurait certainement pas cédé pour la perfection aux autres planches d'inscriptions romaines qu'il a exécutées avec tant de soin.

AUTEL DE SAINT-MARCEL-DE-CARREIRET

ETABLISSEMENTS J. ROYER NANCY

Ce bloc de marbre, creusé dans sa partie supérieure pour recevoir les reliques, a la forme des cippes funéraires romains ; sa hauteur est d'un mètre, sa largeur de 0 m. 62 à la base et 0 m. 46 au sommet, son épaisseur de 0 m. 45 au bas et 0 m. 35 en haut : il ressemble donc à une pyramide tronquée.

Ses quatre côtés sont décorés avec profusion. La face antérieure présente, au milieu d'un encadrement faisant saillie, l'inscription suivante, gravée assez maladroitement avec des lettres dont la hauteur varie entre 23 et 35 millimètres :

✠ HIC HABIT RELIQVIAS
S C̄E MARIAE
ET S C̄E CROCIS
ET S C̄OR[O]M MARTV
RVM MARCELLI
ET VALERIANI QVI P̄I (1)
SVNT IN TERRITVRI
VM CIVITATIS CABILON (2)
NINSIS (3)

Il serait difficile, si l'on n'avait que la forme des lettres (4) et les particularités d'orthographe (5), de donner une date aussi précise que celle qui a été indiquée ci-dessus ; heureusement l'ornementation abondante est très caractéristique. L'encadrement de l'inscription (voir planche XIX) a pour élément principal une archivolte double en torsade retombant sur deux colonnettes torses : celles-ci ont des bases décorées de palmettes et des chapiteaux composés de longues feuilles aplaties, celles des angles formant crochets (6). Au-dessous de l'archivolte est le chrisme, sans la

(1) C'est avec raison que M. E. Le Blant traduit cette abréviation par *passi : qui passi sunt*. Angelo Mai s'est tout à fait mépris sur le sens de l'inscription, en interprétant : *qui patroni sunt*.

(2) Dans ce mot l'A et le B sont liés.

(3) « *Hic habit reliquias sancte Mariae et sancte Crocis et sanctorom marturum Marcelli et Valeriani, qui passi sunt in territurium civitatis Cabilonensis.* — Ici, l'on a des reliques de Notre-Dame, de la sainte Croix et des saints martyrs Marcel et Valérien, qui ont souffert dans le territoire de la cité de Chalon. »

(4) Les lettres les plus caractéristiques sont les O en losange, les A barrés en diagonale, les Q rapetissés avec boucle inférieure assez allongée, sans parler des S retournés maladroitement, des quelques L qui se distinguent à peine des I, etc. Mais, ces formes de lettres, selon la juste observation de M. Le Blant (*L'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 23) sont loin d'apporter un moyen sûr de dater. D'ailleurs, le même auteur (*Ibidem*, p. 24) n'a signalé l'O en losange qu'à la fin du VI[e] et au VII[e] siècle.

(5) *Habit*, pour *habet*, l'*o* remplaçant l'*u* dans *crocis*, *sanctorom* ; inversement l'*u* substitué à l'*o* dans *territurium*, à l'*y* dans *marturum*.

(6) Les colonnettes torses sont très communes dans les sarcophages ; mais des chapiteaux aussi simples que ceux-ci sont rares (cf. cependant ceux du sarcophage

boucle du P ; il est entouré d'une guirlande ronde, dont les extrémités retombent jusque sur le cadre de l'inscription. Extérieurement à l'archivolte, dans les angles, étaient deux croix latines légèrement patées ; elles ont été en grande partie brisées. Entre les bases des colonnettes est un vase, d'où retombent des tiges à feuilles triangulaires (1). Au-dessous, une frise court tout autour du monument ; elle est formée de quatre-feuilles encadrés dans un double rinceau.

La face opposée a une décoration tout à fait semblable à celle des cippes funéraires romains ou gallo-romains (voir planche XX, n° 1). Elle présente un tableau central, divisé en deux parties : l'inférieure est restée nue ; celle du dessus est ornée d'une croix grecque, surmontée d'une petite rosace et encadrée d'une guirlande en haut relief dans le même goût que celle qui entoure le chrisme (2). La bordure, avec ses courbes concentriques, ses roses, ses rinceaux, ses palmes, est absolument gallo-romaine : le rapprochement qu'on peut en faire avec celle des cippes trouvés dans la région et conservés au Musée-Calvet (3), est à cet égard absolument probant. C'est à tel point, que l'on croirait que l'autel et les cippes sont sortis des mêmes ateliers.

L'ornementation des côtés est plus imitée de celle des sarcophages, en particulier du sarcophage de Valbonne : ce sont deux tiges superposées, qui se bifurquent par le bas pour se relever en volutes, et dont les rameaux se terminent par des feuilles triangulaires (4). En bordure, deux séries de palmettes obliques (planche XIX).

de Rodez, publié par M. E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. XXII) ; par contre, dans les publications de M. Le Blant, je ne trouve reproduite aucune base du genre qui se présente ici.

(1) Un vase à peu près de même forme existe sur le couvercle d'un sarcophage de la fin du V^e^ siècle, publié par M. E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, n° 99 et pl. XX, fig. 2.

(2) Rapprocher cette disposition de celle du monument funéraire reproduit dans la planche XXI, n° 3.

(3) Le monument n° 2 de la planche XX est l'épitaphe de Secundina, découverte à Tresques, au quartier de Saint-Loup (*Inscriptions antiques du Musée-Calvet d'Avignon*, par le capitaine E. Espérandieu, n° 169) ; le monument n° 3 est l'épitaphe de Felicula, trouvée à Laudun, près de l'église de Saint-Geniès (E. Espérandieu, n° 137). — On pourra encore signaler au Musée-Calvet d'autres cippes du même style, notamment l'épitaphe de Sextus A... Titianus, provenant des substructions de l'ancienne chapelle de Saint-Clément-de-Cadens à La Bastide-d'Engras (*Idem*, n° 107). L'ornementation de la bande supérieure de l'encadrement se retrouve encore dans l'épitaphe de Smeria Quintilla (*Idem*, n° 176). De même, les palmettes inférieures sont aussi en haut et en bas de l'épitaphe de Frontinia Servata, dessinée dans le catalogue Espérandieu (n° 170). Ces deux dernières inscriptions viennent de Tresques.

(4) Cf. E. Le Blant, *Sarcophages*, pl. XXVII, n° 1. — Cf. encore les sarcophages du Mas d'Aire (*Ibidem*, pl. XXXVI, n° 1) et de Narbonne (*Ibidem*, pl. XLVI, n° 1).

1

2

3

1. AUTEL DE SAINT-MARCEL-DE-CARREIRET.

Il ne peut y avoir d'hésitation sur l'époque à laquelle appartient ce curieux monument. Il est donc un des plus anciens autels chrétiens qui existent, et à ce titre il offre un intérêt capital. Souhaitons qu'il trouve un jour une place digne de lui dans un musée de la région. Il y serait à l'abri des dégradations toujours possibles dans le lieu où il est conservé et l'on serait assuré qu'il n'irait pas un jour enrichir l'étranger.

SAINT-VICTOR-LA-COSTE.

Le village de Saint-Victor-la-Coste, dominé par les ruines imposantes de son château féodal des Sabran, ne possède plus d'édifices romans. Son église, qui présente cette particularité curieuse d'avoir son clocher bâti dans une des tours des fortifications sur lesquelles elles s'appuie, n'a été commencée qu'en 1662 et n'était pas encore terminée en 1711 (1). Mais, dans la plaine, sur le territoire qui fait partie de cette commune et dont le sol est assez fertile en souvenirs de l'antiquité (2), on aperçoit près d'un ancien chemin romain, les ruines de la chapelle rurale de Saint-Martin, qui, à en juger par ce qui en subsiste, devait être plus luxueuse que la plupart des monuments du même type. Plus à l'est et non loin de Saint-Laurent-des-Arbres, est encore la chapelle romane de Notre-Dame-de-Mayran.

I. — Chapelle de Saint-Martin.

Aucun document n'enseigne à quelle époque elle a été bâtie. Les différents auteurs qui se sont occupés de la géographie historique du pays l'ignorent même ou ne la citent que par une simple mention.

Il est vrai que de l'ancien édifice la plus grande partie a disparu : il ne reste aucune trace de la nef; seuls, l'abside demi-circulaire et la tour carrée du clocher qui l'avoisine au sud sont restés debout (planche XXI). Leur position indique suffisamment qu'il n'y avait pas de transept et pas de bas-côté à la nef. La chapelle était donc sur le même plan que les édifices ruraux que nous connaissons et en particulier de Saint-André sur le territoire de Connaux, distant seulement de deux à trois kilomètres.

L'abside (fig. 71) était précédée d'une petite travée : c'est une sorte de chœur, qui présente à droite une arcature profonde de 1 m. 35 sur 1 m. 20 de large ; elle est légèrement en tiers point et forme le rez-de-chaussée du clocher. Le doubleau qui délimitait ce

(1) Cf. Abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 351.

(2) En dehors des inscriptions de Mayran, dont on parlera plus tard, divers objets de l'époque romaine ont été trouvés dans le territoire : le *Corpus* (t. XII, n° 5883) signale une inscription funéraire (cf. *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 1168, n° 2081). Elle était dans le mur de la chapelle rurale de Saint-Martin.

CHAPELLE DE SAINT-MARTIN A SAINT-VICTOR-LA-COSTE

chœur à l'ouest, ainsi que l'arc triomphal à l'est, retombaient sur des consoles ou encorbellements établis au-dessous du cordon. A remarquer que la voûte de cette travée et celle de l'abside prenaient naissance sur le même plan ; leur différence d'élévation provenait de la seule différence de leur rayon, l'abside étant un peu moins large.

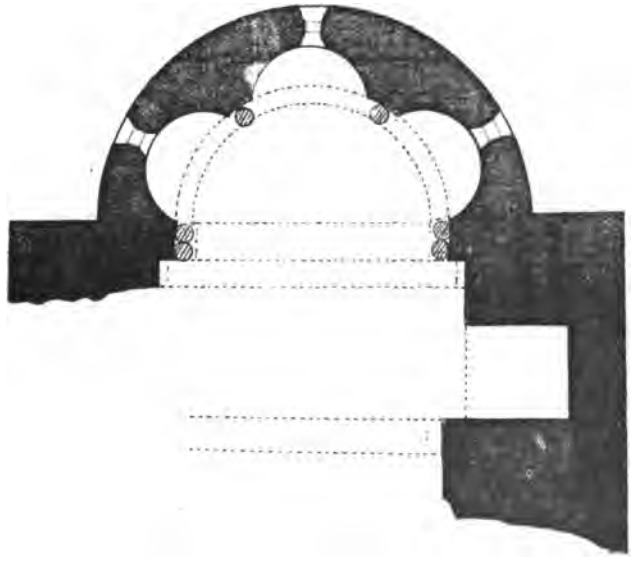

FIG. 71. — Plan des restes de la chapelle de Saint-Martin sur le territoire de Saint-Victor-la-Coste.
(Échelle d'un cent. par mètre.)

Cette dernière partie de l'édifice a perdu sa voûte en cul-de-four, quand elle n'a plus été soutenue par son double arc d'ouverture au-dessous et en arrière de l'arc triomphal. De ces deux arcs d'ouverture placés l'un devant l'autre, le plus élevé et le plus large, qui paraît avoir été décoré d'un grain d'orge, retombait de part et d'autre sur un pilier rectangulaire, au-devant duquel une colonnette engagée, superposée à deux autres accouplées et adossées, servait de pied-droit au second arc (fig. 72).

Sur le pourtour semi-circulaire de l'abside s'ouvrent par une double archivolte trois absidioles voûtées en cul-de-four, chacune possédant un cordon et éclairée par une étroite fenêtre à double ébrasement. Elles sont pratiquées dans l'épaisseur de la muraille (1), de telle façon qu'elles ne sont pas accusées à l'extérieur. Leurs arcs d'ouverture avaient pour support des colonnettes,

(1) A l'ouverture des fenêtres, cette épaisseur n'est plus que de 0 m. 45.

dont seuls subsistent les chapiteaux. C'est l'unique exemple d'une construction aussi régulière et aussi riche dans sa complexité et il appartient encore à une date assez ancienne. Au-dessus des absidioles et pour souligner la naissance de la voûte de l'abside, règne un cordon composé, comme celui des absidioles, d'un bandeau et d'un talon ; ici, il domine encore une rangée de petits grains d'orge.

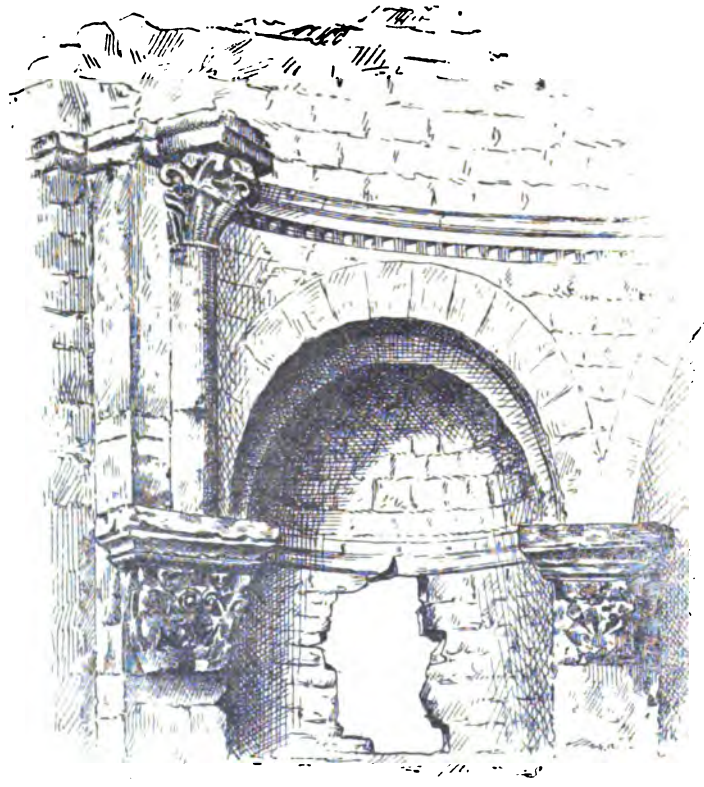

Fig. 72. — Chapelle de Saint-Martin à Saint-Victor-la-Coste : pied-droit des arcs d'ouverture de l'abside et voûte d'une absidiole.
(Dessin de M. L. Alègre.)

La reproduction, qui est donnée dans la planche XXI des principaux chapiteaux, dispense d'entrer dans de grands détails de description. Il faut cependant signaler l'emploi méthodique des têtes humaines ou animales comme élément de leur décoration : deux figures humaines, séparées par une pomme de pin, dominent les palmettes et autres pommes de pin du chapiteau double qui surmonte les colonnettes jumelles de gauche : en face c'est une tête de bélier qui se trouve placée entre les volutes et les palmet-

tes. Le type du chapiteau à feuilles d'artichaut est aussi à remarquer. Cette ornemention n'est d'ailleurs pas encore le fait d'un ouvrier maître complètement de son art ; les feuillages, à l'exception de ceux qui décorent les chapiteaux du 2e étage, sont encore plaqués contre la corbeille et s'en détachent difficilement. Comme les volutes et les palmettes, ils n'ont pas encore acquis toute la souplesse qu'ils auront plus tard.

Il est peu de chose à dire du clocher, dont la position est assez anormale. Mais, à vrai dire, nous l'avons déjà fait remarquer, il n'y a pas de place bien fixe pour cette partie de l'édifice roman, quand il n'est pas établi au-dessus du carré du transept ou de la dernière travée de la nef. La tour carrée, que l'on voit sur la planche XXI, se compose d'un rez-de-chaussée, puis de deux étages superposés, séparés par des cordons et ajourés par de grandes baies : le premier étage n'est éclairé aussi largement qu'au midi. Ces parties supérieures, bâties en plus belles pierres que la base, pourraient d'ailleurs appartenir à une date plus récente. L'intérieur, au-dessus de l'arcature donnant sur le chœur dont il a été question ci-dessus, a, pour le premier étage, la forme d'une longue gaine rectangulaire très étroite ; le plancher et la voûte en sont détruites. Pour le second étage il est circulaire et encore plus étroit, et la voûte s'est aussi effondrée. Avait-on accès dans les étages de cette tour ? La question peut se poser sans se résoudre, car il n'est aucune trace d'escalier. Peut-être n'arrivait-on seulement au second que par une échelle placée au dehors.

L'appareil n'est pas tel qu'on serait en droit de l'attendre : ce sont encore des moellons irréguliers, équarris au marteau, de petite et moyenne grosseur, qui ont été employés pour le revêtement des murs extérieurs. A l'intérieur de l'édifice, on avait utilisé, il est vrai, des matériaux d'une coupe un peu meilleure et moins bruts ; mais leurs assises ne sont pas à joints fins, comme ils le deviendront plus tard. Cela vient bien à l'appui de la remarque qui avait déjà été faite à propos de la sculpture des chapiteaux, et par conséquent il ne faut pas éloigner des environs de 1050 la date de la construction de Saint-Martin ; peut-être faut-il l'attribuer à la première moitié du XIe siècle. Mais il y aurait eu reprise au XIIe pour une grande partie du chœur et les étages du clocher, dont les matériaux sont visiblement très différents de ceux du bâtiment primitif. Dans tous les cas, les parties qui subsistent de cette chapelle sont un charmant spécimen des édifices les plus richement décorés, et pour lesquels on a épuisé toutes les ressources permises par le plan. Comme telles, elles mériteraient d'être

conservées et l'on devrait au moins préserver les chapiteaux déjà mutilés de la destruction complète qui les menace à brève échéance.

II. — Notre-Dame-de-Mayran.

Mayran est une des rares chapelles qui aient conservé comme gardien l'ermite que beaucoup d'autres ont possédé pendant des siècles. Mais cet ermite fuit tellement, par vocation, l'approche des humains, qu'il m'a été impossible à plusieurs reprises de le rencontrer et par conséquent d'avoir accès dans la chapelle. Il faut pourtant signaler ce monument, si l'on ne veut pas se résoudre à négliger le territoire de Saint-Victor-la-Coste. Nous devrons donc nous contenter des dessins que, plus heureux, M. Léon Alègre a pu relever, et des notes très succintes qu'il avait rédigées (1). On sait qu'une inscription romaine a été encastrée dans un pilier de cet édifice : c'est l'épitaphe de Quintus Frontonius Quintinus (2). Une autre, consacrée à la mémoire d'un quattuorvir-trésorier, en a été extraite et transportée à la cure de Saint-Victor-la-Coste (3).

Le plan de la chapelle est celui d'une croix latine ; la nef, particularité très rare, n'est pas voûtée, malgré son étroitesse ; elle est recouverte d'une toiture portant sur des charpentes apparentes. Les murs sont percés à l'ouest d'une porte et d'un oculus, qui ont fait l'objet d'une réfection moderne, et au sud de petites baies. Le transept est bien développé ; son carré, parfaitement délimité par quatre arcades simples, est ramené à la forme octogonale au moyen de trompes en cul-de-four, qui sont parfaitement indiquées au dehors. M. Alègre ne nous dit pas si une coupole a été bâtie en guise de voûte ; mais le contraire semblerait inadmissible. Quoi qu'il en soit, une tour octogonale, sans décoration aucune, émerge au-dessus de la toiture ; son sommet a été refait, on l'a recouvert en pente douce, puis on a élevé au milieu une seconde tour ronde plus étroite, contenant la cloche. Depuis 1848, on a surmonté le tout d'une statue de la Vierge.

Les croisillons ou bras du transept ont reçu une voûte en berceau, que ne soutient aucun contrefort ; sur chacun d'eux s'ouvre à l'est une absidiole, demi-circulaire à l'intérieur comme au dehors. C'est exactement la même forme qui a été donnée à l'abside ;

(1) *Notes sur les chapelles anciennes isolées*, p. 35.
(2) *Corpus*, t. XII, n° 2793 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 994, n° 1527.
(3) *Corpus*, n° 2794 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 690, n° 265.

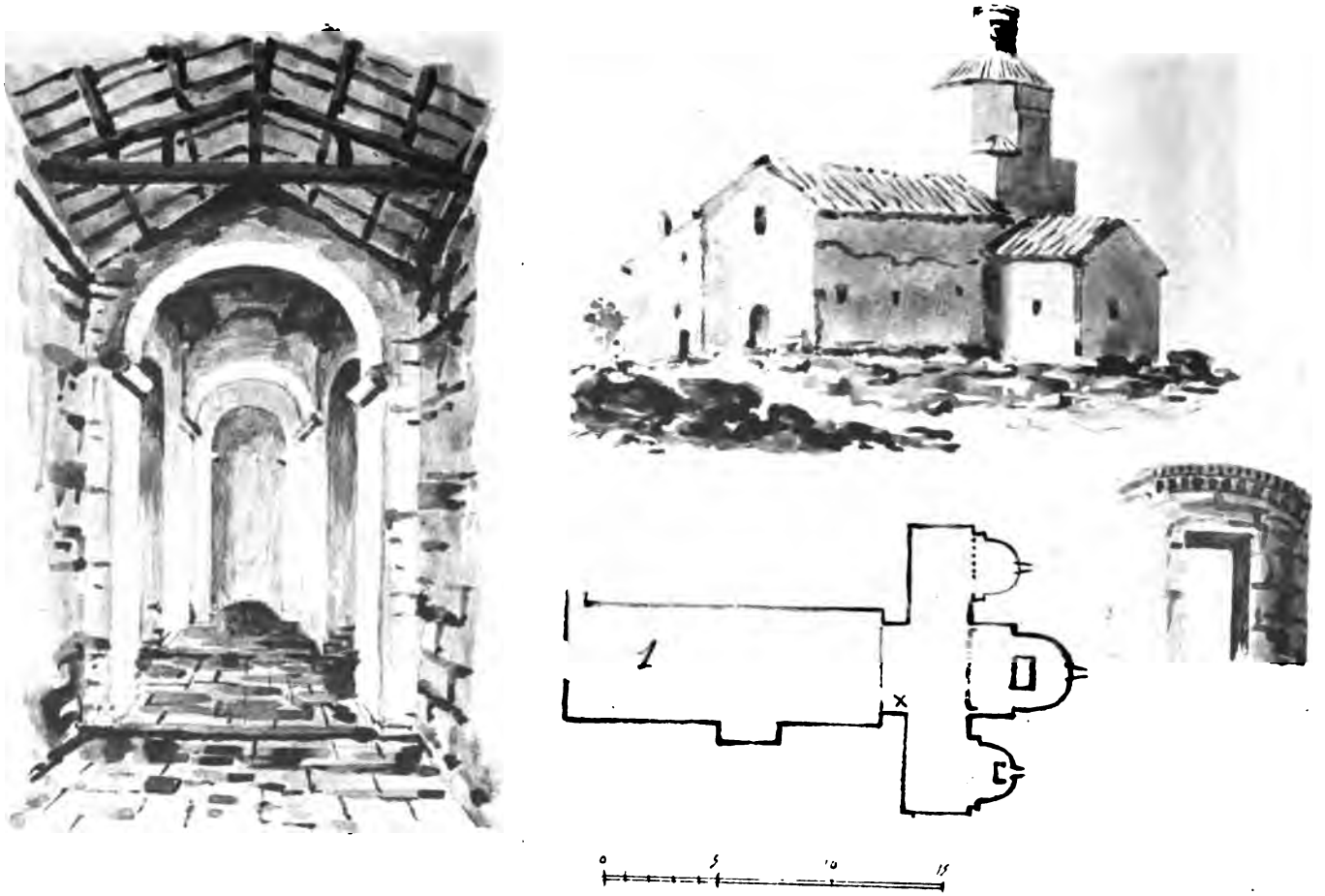

ERMITAGE ET CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DE-MAYRAN

(Sépia de M. L. Alègre.)

celle-ci, à l'imitation des absidioles, est éclairée par une fenêtre percée dans son axe.

Les murs, à l'extérieur du moins, sont bâtis simplement en blocage ; on a utilisé encore comme revêtement des moellons équarris d'une façon sommaire, des cailloux roulés, procédé qui a été en usage aussi pour l'église voisine de Saint-Laurent-des-Arbres et qui n'est particulier à aucune époque. Le sommet des murs a été refait et l'on aperçoit très bien où s'arrêtent les anciennes assises.

Étant donné le peu d'éléments que l'on possède, il n'y a pas à s'aventurer à une discussion sur la date. L'absence de voûte paraîtrait bien indiquer une époque ancienne ; mais il est à présumer qu'il en existait une autrefois et qu'on n'a pas pris la peine de la réédifier, lorsqu'on restaura la chapelle et qu'on fit aux murs la réparation déjà signalée. Il n'y a donc pas de conclusion à tirer de cette circonstance.

TRESQUES.

Ce village, placé à l'ouest de Connaux, sur une petite éminence qui domine la vallée de la Tave, a eu la bonne fortune d'avoir un historien aux informations nombreuses et généralement très sûres (1). Le territoire de Tresques prête, en effet, à plus d'une étude historique ou archéologique : on a découvert, au quartier de Pujols, une grotte préhistorique des plus curieuses (2) ; les souvenirs romains, et notamment les inscriptions (3), qu'on a exhumés ne se comptent plus. D'ailleurs, le voisinage du plateau, qu'on appelle improprement le Camp de César, suffit à expliquer la multiplicité de ces découvertes. Or ici, comme à peu près partout, les monuments romains n'ont jamais été si nombreux qu'aux alentours des chapelles et même de l'église paroissiale actuelle. Au château, voisin de celle-ci, on conserve encore des inscriptions ; près de Saint-Martin-de-Jussan, à Saint-Loup-de-Cervésane, on en a relevé d'autres ; enfin le sol près de la Madeleine a recélé une foule d'objets, que M. Léon Alègre a recueillis avec bonheur pour son musée de Bagnols (4). C'est une nouvelle preuve que les monuments religieux antérieurs au XIII[e] siècle sont l'indice de très anciennes habitations dans le voisinage.

Suivant M. l'abbé Bouzige, l'histoire religieuse de Tresques pourrait se diviser en trois parties ou périodes, et la paroisse aurait eu successivement trois centres différents. Depuis le VI[e] siècle, c'est-à-dire depuis les premiers temps du christianisme et l'établissement des moines à Saint-Pierre-de-Castres, jusqu'au X[e], les habitants se seraient groupés autour de la chapelle de la Madeleine, alors leur église paroissiale. Les invasions des Sarrasins, en ruinant cette agglomération, auraient obligé la population à se disperser ; quand la paix fut rétablie, on aurait bâti la chapelle de Saint-Martin-de-Jussan, où aurait été transféré le titre paroissial. Donc, deuxième période qui irait du X[e] à la fin du XIV[e] siècle. Mais les Tuchins, en promenant la dévastation dans tout le pays, qu'ils

(1) Abbé T. Bouzige, *L'église et le château de Tresques*, 1900, in-8°.

(2) *Idem*, p. 16 ; D[r] P. Raymond, p. 152 à 155.

(3) *Corpus*, t. XII, n[os] 2752 à 2767 ; *Histoire générale de Languedoc*, t. XV, p. 726, n° 378 ; p. 999 et suiv., n[os] 1547 à 1559. — Le n° 1549 de l'*Histoire de Languedoc* était autrefois dans l'église de Tresques ; le n° 1548 provient de la chapelle de Saint-Martin-de-Jussan ; le n° 1555 a été apporté de la chapelle de Saint-Loup.

(4) L. Alègre, *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès*, fol. 6.

mirent à feu et à sang, et en saccageant Saint Martin, auraient encore une fois contraint les habitants à quitter la plaine et à se réfugier sous la protection du château fort, dont la chapelle serait devenue et serait restée l'église paroissiale.

Cette division ne semble pas répondre à la réalité des faits : il n'est pas prouvé, en effet, que la Madeleine existait à une époque aussi ancienne qu'on veut bien le dire ; il n'est pas prouvé qu'elle était détruite, lorsque Saint Martin de Jussan fut livré au culte ; il n'est même pas certain que le titre paroissial ait appartenu à l'une comme à l'autre (1).

En réalité, à Tresques comme en beaucoup d'endroits, il y avait dès l'époque romaine et il y eut pendant de longs siècles une population éparpillée sur tout le territoire, avec quelques centres d'agglomération déterminés par la présence de villas ou que recommandaient certaines commodités (croisement de chemins, sources, qualité du terrain, etc.) : chacune de ces agglomérations eut sa chapelle, en même temps, le seigneur en faisait élever une autre tout près de son château féodal (telle est l'origine des églises et chapelles qui ont existé anciennement dans cette région : deux sont encore debout, grâce aux restaurations dont elles ont fait l'objet (l'église paroissiale et Saint Martin de Jussan) ; une troisième est ruinée depuis le XVIe siècle, mais une partie de ses murs subsiste (la Madeleine) ; deux autres ont complètement disparu (Saint Loup de Cervesane et Gajans). De Saint Loup pourtant on a quelques souvenirs qui méritent d'être relatés dans un court paragraphe spécial ; de Gajans, dont le prieur, bénédictin sans doute, assista à la pose de la première pierre du pont du Saint-Esprit (2), on ne sait absolument rien.

I. — Église paroissiale de Notre Dame.

C'est l'ancien oratoire, agrandi plusieurs fois et restauré récemment, du château fort que les Sabran, seigneurs de Tresques sous la suzeraineté de l'évêque d'Uzès (3), possédaient dès le XIe siècle (4).

(1) Il y a pourtant quelques présomptions de croire au titre paroissial de Saint Martin de Jussan. On lit en effet dans une enquête du 12 juin 1546, que cette église était « au temps passé » celle de la paroisse [illegible] Abbé Rouzaud, p. 91. Mais cela encore n'est-il pas [illegible]

(2) Bruguier-Roure, [illegible] Saint-Esprit, n° III. Le prieur [illegible]

(3) La suzeraineté [illegible]

(4) Ce château est signalé pour la première fois [illegible] Sur les seigneurs de Tresques au XIe siècle, cf. abbé [illegible]

Selon M. l'abbé Bouzige, ce château abritait à cette époque et peut-être depuis plusieurs siècles, « une chapelle aux murailles épaisses, flanquées de deux puissants contreforts, l'un à l'angle nord, l'autre à l'angle sud de sa façade occidentale. Sa voûte massive portait à 9 mètres la hauteur de l'édifice et était recouverte, à l'extérieur, de larges pierres appelées *lauzes,* servant de toiture. A l'intérieur, la nef comprenait en longueur deux travées de 4 mètres chacune, séparées par un pilier engagé, surmonté d'un arc doubleau. Les murs latéraux étaient ornés de doubles arcatures engagées, qui augmentaient de 40 centimètres l'épaisseur des murs à la hauteur de la corniche. Cette nef était terminée par une abside de 2 mètres de rayon du côté de l'orient. Elle mesurait en totalité 10 mètres de long sur 4 mètres de large (1) ».

En définitive, on aurait donc adopté un plan des plus simples et des plus classiques. Si les bouleversements opérés depuis le moyen âge jusqu'à nos jours avaient laissé subsister quelque chose de l'ancienne nef, on pourrait peut-être vérifier, au moyen des matériaux employés, si l'édifice primitif remontait à l'époque carolingienne.

Donc tout d'abord, pas de transept. Ce serait Guillaume de Sabran, seigneur de Tresques et compagnon du comte de Toulouse à la première croisade qui, à son retour de la Terre-Sainte, aurait, tout en fondant la chapelle du Saint-Sépulcre à Cavillargues, apporté à son église les premières modifications : il aurait fait détruire l'abside qu'il aurait rebâtie plus à l'est, en la séparant de la nef par le transept qui existe encore à l'heure actuelle. La preuve de ce fait aurait été donnée par une inscription, gravée sur le linteau de la porte du nord au XVI[e] siècle, et dont tel était le libellé : FUT FAITE IIII (2). S'il est inutile d'insister sur la fragilité de ce pseudo-document, il est deux objections à présenter : on n'est pas certain que Guillaume de Sabran soit revenu de Palestine, et le généalogiste de sa famille serait même porté à croire qu'il y est mort avant 1105 (3); ensuite, il est assez invraisemblable que de pareils travaux aient été faits après coup, et je ne connais pas d'exemples de remaniments analogues et de suppression d'abside pour un transept. Il est beaucoup plus admissible de supposer que l'édifice, remplaçant peut-être un plus ancien (il n'est

(1) Abbé Bouzige, p. 29 et 30.

(2) *Idem*, p. 33.

(3) *Généalogie historique de la maison de Sabran-Pontevès*, p. 113. — Voir ci-dessus, p. 79.

ANCIENNE ÉGLISE PAROISSIALE DE TRESQUES

(Sépia de M. L. Alègre.)

interdit de l'imaginer), a été rebâti sur un plan nouveau, qui comportait nef, transept et abside. Mais, encore une fois, il est bien difficile d'affirmer, depuis la disparition de la nef romane.

Les guerres de la seconde moitié du XIV^e^ siècle et en particulier les dégâts commis par les Tuchins, qui brûlèrent l'église et le château en 1383, obligèrent à effectuer les premières sérieuses réparations et à prendre des mesures défensives. Une énorme tour carrée, à baies gothiques et géminées, « terminée par une plateforme munie de créneaux, fut construite sur la première travée de la nef pour servir de clocher. Les murs du transept et de l'abside principale, surhaussés, reçurent aussi des créneaux, et on réserva du côté du midi une porte à plein cintre pour mettre en communication les fortifications de l'église avec celles du château (1) ». On se serait même, paraît-il, servi pour le clocher de pierres provenant de la démolition de Saint-Martin-de-Jussan : je montrerai ci-après que ce fait est des plus improbables.

A la fin du XV^e^ ou au début du XVI^e^ siècle, le seigneur de Tresques, Philippe de Combe, fit abattre, pour agrandir le monument, la partie du rempart qui, au nord, avoisinait l'église, prolongea le croisillon gauche du transept, qu'il voûta en arêtes et termina par une absidiole, construisit enfin une nouvelle nef, un peu plus large que la première, avec laquelle elle communiqua par deux grandes arcades percées dans le mur latéral. C'est le système qu'on employait partout, lorsque, comme à Connaux par exemple, on voulait adjoindre à la nef principale des bas-côtés. On ne laissait subsister des murs ainsi percés que d'énormes piliers, soutenant la retombée des grands arcs et du doubleau. A Tresques, la seconde nef fut éclairée par le nord au moyen d'une large fenêtre en plein cintre, et communiqua avec l'extérieur par la porte, amortie par le linteau avec la fameuse inscription de 1111. Elle fut dédiée à la Vierge, et le prieuré dont on ignore le titre antérieurement à cette date, fut connu sous le nom de Notre-Dame (2).

L'aspect de l'église ne fut plus sensiblement modifié jusqu'au XIX^e^ siècle. Il faut cependant signaler le tombeau de Philippe de Combe, qui fut édifié en 1545, à 2 m. 80 du sol, dans l'épaisseur du mur méridional avoisinant le transept (3) ; puis, les désastres commis par les protestants, qui en 1567 démolirent une partie de la seconde nef, renversèrent les créneaux, la terrasse et deux côtés

(1) Abbé Bouzige, p. 38.
(2) *Idem*, p. 43.
(3) *Idem*, p. 50.

de la tour du clocher (1) ; les réparations hâtives apportées ensuite par les catholiques ; une seconde destruction par les lieutenants de Montmorency-Damville, en 1588, de la voûte de la même nef (2) : son rétablissement, de 1608 à 1616, sur croisée d'ogives, lorsqu'on ouvrit la grande fenêtre en tiers point de l'ouest (3) ; une nouvelle restauration, en 1657, du clocher, qui fut couronné par une simple toiture surmontée d'une croix de fer (4) ; la construction, en 1679, d'une galerie couverte, mettant en communication le bras droit du transept avec le nouveau château bâti par Louis de Vivet vers 1650 (5), etc.

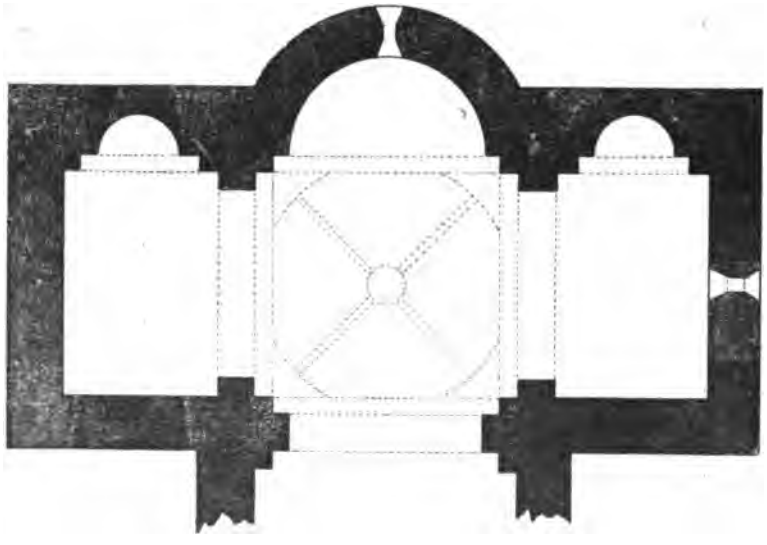

Fig. 73. — Église paroissiale de Tresques : plan reconstitué de l'abside et du transept.

On imagine bien maintenant quel était le plan de l'édifice, avant la reconstruction opérée en 1891 et 1892 (6) ; il n'est donc pas besoin d'y revenir. Cependant le transept, que l'architecte a eu la bonne inspiration de conserver avec l'abside, mérite de retenir encore l'attention (voir fig. 73). Le carré, délimité par des arcs doublés, est amené à l'octogone par quatre trompes en cul-de-four, décorées au centre d'un petit motif (cœur ou écu, personnage, etc.).

(1) Abbé Bouzige, p. 57.
(2) *Idem*, p. 62.
(3) *Idem*, p. 65.
(4) *Idem*, p. 77.
(5) *Idem*, p. 89, 90. — Sur la reconstruction du château, cf. *idem*, p. 74.
(6) M. l'abbé Bouzige a intercalé dans son livre deux planches en simili-gravure, donnant la représentation de la façade occidentale de l'église avant et après la réfection (entre les pages 150 et 151, 246 et 247).

Un tambour, d'environ un mètre de hauteur, sépare ces trompes de la coupole ; celle-ci est demi-sphérique, ce qui ne l'empêche pas d'avoir l'air d'être supportée par deux nervures rondes, affectant la forme d'une croisée d'ogives. Remarquer que ces nervures, remplaçant les bandes plates des coupoles de Saint-Laurent-des-Arbres, de Notre-Dame-des-Doms, etc., sont surtout ornementales, et que leur enlèvement ne compromettrait nullement la solidité de l'œuvre.

Les bras du transept, voûtés en berceau, étaient à l'origine très courts (on se rappelle que celui de gauche a été rallongé) : dans l'épaisseur de leur muraille orientale ont été ménagées deux petites absidioles, s'ouvrant par un double arc et dont les dimensions sont de 1 m. 50 de largeur sur 0 m. 80 de profondeur. Seul, le croisillon de droite était d'abord éclairé au fond par une large fenêtre.

L'ouverture de l'abside principale s'opère par le même procédé d'une double arcade ; elle est légèrement brisée. Postérieurement au XII[e] siècle, une porte a été percée à droite et le pourtour a été entaillé pour donner plus d'espace. La fenêtre du fond a encore été complètement aveuglée.

Les murs extérieurs ont été tellement recrépis et ceux de l'intérieur tellement badigeonnés qu'il est assez difficile de reconnaître l'appareil de leur construction. On distingue cependant aux piliers de l'arc triomphal, des pierres mises à nu par le frottement et présentant des tailles en feuilles de fougère.

Il fallait, du reste, s'attendre à les trouver, car l'ornementation qui a subsisté appartient sans contestation au XII[e] siècle, peut-être aux environs de 1150. Elle consiste seulement dans les cordons de l'abside et des croisillons et dans les impostes des arcs délimitant le carré du transept. Des cordons, simplement moulurés, il n'y a rien à dire ; il faut cependant observer que celui du mur oriental, au croisillon nord, a été décoré de feuilles d'acanthe, disposées sur deux rangs, avec extrémités retombant en crochets. Les impostes près de l'abside se composent d'un bandeau et d'un biseau sur la tranche duquel ont été assez finement sculptés des rinceaux enveloppant des petites rosaces plates (fig. 74). Chose curieuse : ce motif semble emprunté à la décoration de cippes funéraires romains, dont le village de Tresques était si richement doté. En face, les autres impostes

FIG. 74. — Ornementation d'imposte en l'église de Tresques.

ne sont que moulurées ; leurs éléments sont de haut, en bas, un bandeau assez étroit, une gorge, un tore, une gorgerette et un autre tore.

II. — Chapelle de Saint-Martin-de-Jussan (1).

Elle est située à quelques centaines de mètres au nord de Tresques, dans un ancien cimetière. Le domaine sur lequel elle est bâtie, forma pendant tout le moyen âge une enclave où s'exerça la juridiction royale. Il faut y reconnaître très probablement un de ces *fundi* des temps mérovingiens, que leurs possesseurs habitaient et au milieu duquel ils édifiaient un oratoire pour le service particulier de leur famille et de leurs colons. Pendant de longs siècles, en effet, Saint-Martin-de-Jussan se trouva à côté de « forts bâtiments » (2). Des habitants s'étaient donc groupés autour de la chapelle, peut-être plus nombreux qu'autour du château : c'est ce qui expliquerait cette tradition, qui veut qu'elle ait été autrefois l'église paroissiale de Tresques.

La même tradition enseigne qu'elle aurait été fondée en souvenir de la défaite des Sarrasins sur ce territoire (3). Il n'y a pas à y insister : on trouve une semblable légende, je l'ai déjà dit, pour expliquer l'origine de plusieurs édifices religieux de la région ; mais on ne rencontre aucune preuve, permettant d'y ajouter plus de foi qu'elle ne mérite.

Selon l'historien de Tresques (4), la chapelle de Saint-Martin-de-Jussan aurait gravement souffert des dévastations des Tuchins ; ces brigands auraient démoli « le chœur et la moitié de l'église, ainsi que le vaste hôpital qui l'avoisinait ». Des pierres peintes ou sculptées, provenant de cette destruction, auraient été reconnues en 1892, comme ayant été utilisées à l'édification de la tour carrée servant de clocher à l'église paroissiale de Tresques (5).

Ces affirmations ne me paraissent aucunement justifiées. Loin d'avoir été détruites par les Tuchins en 1383-1384, l'abside et la travée voisine représentent les parties les plus anciennes de la chapelle : elles sont bâties avec ce petit appareil carolingien,

(1) M. l'abbé Bouzige (p. 28, note 2) cite l'appellation de Saint-Martin-des-Hussants appliquée à cette chapelle, mais il ne dit pas à quelle date.

(2) Enquête du 12 juin 1543 : abbé Bouzige, p. 49.

(3) *Idem*, p. 27. — Le même auteur (p. 40), place au X^e^ siècle l'époque de sa fondation.

(4) *Idem*, p. 38 et 42.

(5) Il est bien regrettable que ces pierres n'aient pas été conservées : on aurait pu en vérifier la date.

équarri au marteau et si caractéristique ; elles remontent par conséquent pour le moins à la fin du X[e] siècle ou aux premières années du XI[e]. Les autres parties ont fait l'objet d'une réfection très apparente et qu'on ne peut attribuer à une autre époque que le XII[e] : la suite de cette étude le démontrera.

Cela ne veut pas dire que, depuis la fin de la période romane, cet édifice n'ait plus été retouché : on peut, en effet, signaler sur le monument lui-même des traces de restauration. L'enquête du 12 juin 1543 nous révèle d'ailleurs qu'à cette date la chapelle était « mal pourvue et presque découverte » et que « si elle n'est bientôt réparée, [elle] tombera en ruine », car aucune réparation n'y avait jamais été faite ni par les prieurs ni par les vicaires de Tresques, qui y devaient célébrer la messe tous les quinze jours (1). Une dernière restauration eut lieu en 1872 : elle porta sur la toiture, la voûte et l'intérieur de l'abside (2). Avant ces derniers travaux, on y voyait encore, peinte sur les murs extérieurs, une litre funèbre ; M. Léon Alègre la regardait comme l'unique exemple qui existât dans la contrée (3).

Pendant longtemps, l'église fut un but de pèlerinage : on y venait invoquer saint Martin pour la guérison des enfants malades de la teigne. Aujourd'hui, elle est propriété particulière de la famille de Vogüé, à laquelle elle sert de sépulture.

Le plan adopté par ses constructeurs est celui des chapelles rurales, que nous connaissons si bien. D'une longueur totale intérieure de 13 m. 70 sur une largeur de 4 m. 60 entre les pieds-droits des doubleaux, elle se compose d'une abside voûtée en cul-de-four et d'une nef de deux travées, voûtée en berceau. Les murs latéraux sont décorés d'arcatures uniques. La voûte repose sur deux doubleaux, établis l'un au commencement de la nef, l'autre entre les deux travées, et contrebutés au dehors par des contreforts. Ceux-ci sont au nombre de trois de chaque côté de la nef ; ils sont assez massifs et peu élevés (4) ; il en existe encore un autre à droite et à gauche de la naissance de l'abside (voir planche XXIV), ce qui constitue une anomalie.

Les baies sont très régulièrement percées. A l'ouest, il n'a jamais existé qu'une fenêtre : amortie par une pierre formant tympan dans le cintre supérieur et ébrasée des deux côtés, elle s'ouvre au dehors dans une arcature formant encadrement ; aucun ornement

(1) Abbé Bouzige, p. 49.
(2) *Idem*, p. 210.
(3) *Notes archéologiques sur l'arrondissement d'Uzès*, fol. 6.
(4) Le premier contrefort méridional est plus élevé que les autres.

n'a jamais décoré ni l'archivolte ni les pieds-droits de cette arcature, à l'inverse de ce qui a déjà été constaté à de pareilles baies de Saint-Martin-de-Saduran et de Colombiers. Il est vrai que ces dernières se trouvaient établies dans le mur triomphal. Au sud, une porte, d'une coupe tout ordinaire, donne accès dans la première travée de la nef; au-dessus, une fenêtre en plein cintre, à double ébrasement et avec baie amortie carrément ; dans la deuxième travée (la plus ancienne), est une fenêtre semblable mais plus étroite, et la baie en est restée cintrée à la partie supérieure. Au nord, a existé dans la première travée une porte qui a été obstruée ; a été aveuglée de même la fenêtre qui éclairait l'abside par le fond.

J'ai déjà dit quelques mots des différents appareils, qui ont servi à la construction de cette chapelle. Je n'y reviendrai que pour faire observer la grossièreté du plus ancien (abside, deuxième travée et bases de la première travée du nord) et les épais lits de mortier sur lesquels il est posé. Tout différent est celui que j'attribue au XII[e] siècle ; c'est le bel appareil moyen (ici il est encore assez irrégulier) décoré de stries et tailles en arêtes ; on l'observe dans toute la première travée et à la façade occidentale. La partie supérieure de ces murs a été pourtant refaite et assez maladroitement au XVI[e] ou XVII[e] siècle, sans aucun souci de régularité dans la disposition des matériaux.

L'ornementation de cet édifice a été assez soignée : nous allons l'examiner en détail. Il faut tout d'abord établir une distinction entre les parties du monument les plus anciennes et celles plus modernes.

L'abside appartient, nous le savons, au premier âge : si l'intérieur a été tellement remanié et recrépi, qu'il a perdu toute sa décoration, il n'en est pas de même de l'extérieur, où le mur a conservé sur son pourtour toute une série d'arcatures de faible relief, assez irrégulières (mais il faut songer qu'elles sont d'une époque très primitive) ; elles sont par séries de trois, séparées par des pilastres, et les retombées intermédiaires s'effectuent sur de petits culots (planche XXIV). Un exemple de pareille décoration se retrouvera encore à la chapelle de Saint-Pierre, sur le territoire de Vénéjan, qui appartient elle aussi à une époque antérieure au XI[e] siècle.

Si nous continuons l'examen des parties les plus anciennes de Saint-Martin-de-Jussan, en pénétrant dans l'intérieur de l'édifice, nous constaterons que les murs latéraux de la nef n'ont pas de cordon ou corniche, et que les impostes des grandes arcatures sont d'un caractère particulier. Je ne voudrais pourtant pas trop

appuyer sur ces détails, car on aurait très bien pu, à une époque postérieure, retoucher les moulures. Il faut cependant remarquer la disposition de ces impostes, qui affectent des formes comme celle qui est représentée dans la fig. 75 (bandeau, tore, succession de filets anguleux), ou qui se composent plus simplement d'un bandeau et d'un biseau. Serait-ce encore à cet âge plus ancien qu'il faudrait attribuer la sculpture de quelques impostes, qui se trouvent à l'origine de la première travée et qui sont décorées soit d'animaux et d'oiseaux assez maladroitement exécutés (fig. 76),

Fig. 75. — Imposte dans la partie ancienne de Martin-de-Jussan.
(D'après une photographie de M. Vareilles.)

Fig. 76. — Imposte à Saint-Martin-de-Jussan.
(D'après une photographie de M. Vareilles.)

soit de torsades enroulées, dans le genre des cercles concentriques de Saint-Pierre à Vénéjan, le tout de faible relief? Je serais assez tenté de le croire, mais toujours avec cette réserve de la possibilité de retouches.

La décoration qui appartiendrait au deuxième âge (milieu du XII[e] siècle), a porté sur l'archivolte extérieure de la porte sud, sur les impostes des arcatures latérales de la première travée et sur les cordons placés au bas de la voûte de cette même partie de l'édifice. A première vue, les sculptures creusées très peu profondément sur la face extérieure des claveaux à l'archivolte de la porte, paraissent présenter un caractère archaïque (voir planche XXIV); mais si l'on observe plus attentivement la façon dont furent traitées surtout les feuilles, on y reconnaîtra une parenté très évidente avec l'ornementation des impostes de l'intérieur, à propos de laquelle il ne peut pas y avoir d'hésitation. D'ailleurs,

tout l'encadrement de la porte est bâti, sans aucun mélange, avec le bel appareil qui a été signalé ci-dessus. Cette décoration est très particulière et c'est la seule de ce genre que nous ayons observée : les intempéries l'ont malheureusement fort dégradée et la feront disparaître petit à petit. M. Léon Alègre l'a très habilement dessinée et son crayon donne l'idée exacte de ce qu'elle est ou plutôt de ce qu'elle était. On y remarque des arrangements variés de feuillages et de palmettes, des rosaces, des arcatures, des personnages et des oiseaux affrontés, etc. En somme, elle est d'un art très naïf et d'une composition assez barbare : c'est ce qui lui donne cet air archaïque qui frappe tout d'abord. Ajoutez à cela la façon d'exécuter ces sculptures méplates, en creusant la pierre tout autour des sujets représentés. Une pareille habitude était en usage depuis l'antiquité, mais elle s'était maintenue à travers les âges. Tout près de Saint-Martin-de-Jussan, à Saint-Loup-de-Cervésane, n'avait-on sous les yeux des tablettes de marbre, remontant à l'époque mérovingienne, décorées par le même procédé ? Mais combien plus maladroite encore était l'exécution des rinceaux, des palmettes et des spirales (1) ! Ailleurs, notamment à la porte du cloître de Sait-Victor de Marseille, il en exista de plus beaux spécimens ; mais ils appartenaient à une date beaucoup plus récente (2) : ils présentaient du reste un arrangement bien plus savant qu'à Saint-Martin-de-Jussan, où l'archivolte de la porte ne comporte aucune moulure.

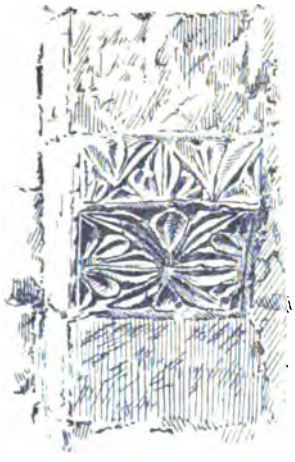

FIG. 77. — Imposte du XII[e] siècle à Saint-Martin-de-Jussan.
(D'après une photographie de M. Vareilles.)

A l'intérieur, les impostes du XII[e] siècle reçurent une décoration qui ne peut être mieux comparée qu'à celle de Boussargues. Voici l'exemple le plus caractéristique (fig. 77). Les archivoltes des grandes arcatures de cette époque sont coupées sur leur tranche intérieure de quelques pierres en ressaut, simulant les dents d'une roue : ces pierres sont aussi sculptées de la même façon et présentent des rosaces et petites palmettes ; quelques-unes ont seulement la forme d'une tête d'animal sommairement traitée.

Les cordons qui soulignent la voûte de la première travée sont

(1) Voir ci-après, p. 173.
(2) Révoil, *Architecture romane*, t. III, pl. 65, n° 1.

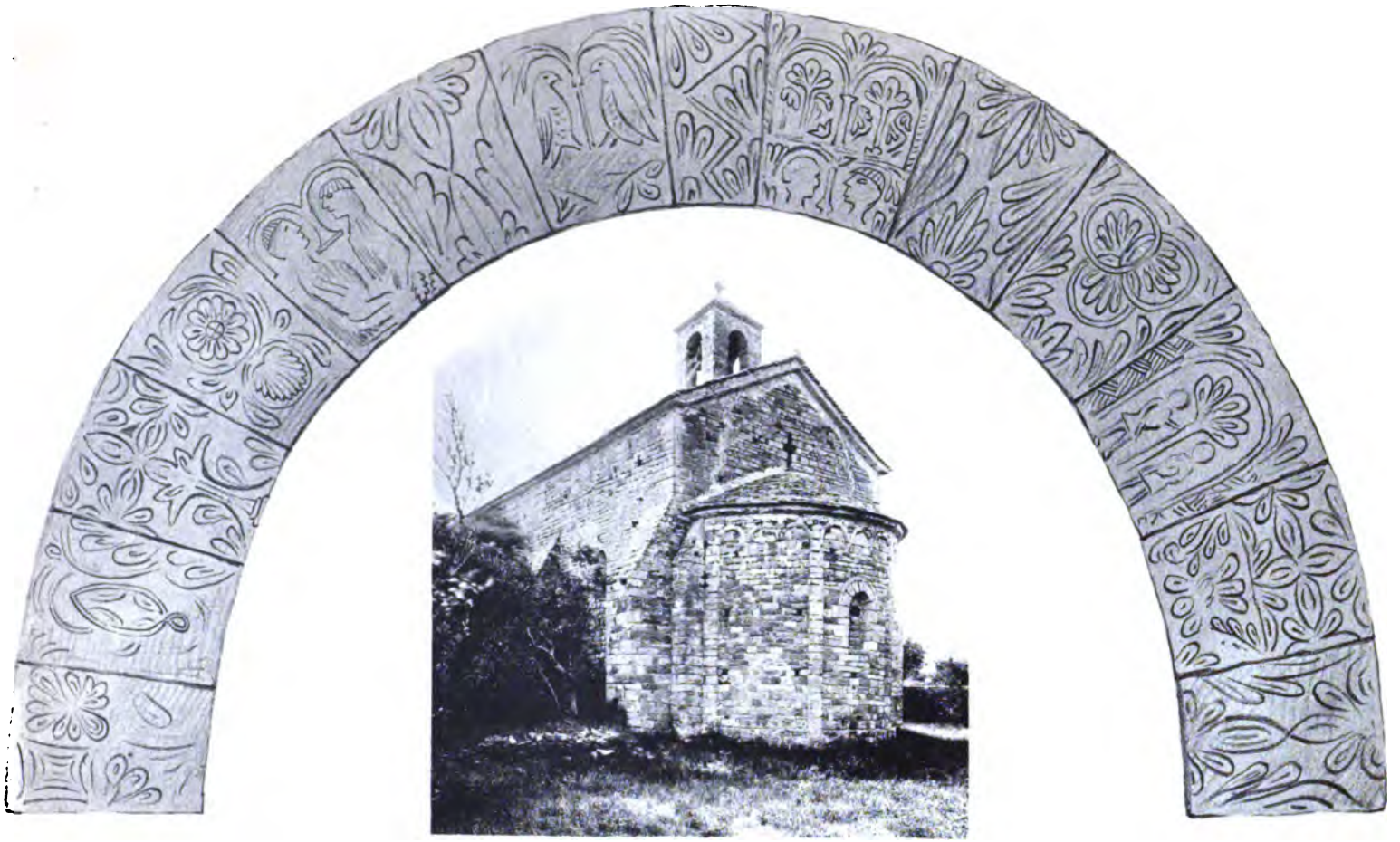

CHAPELLE DE SAINT-MARTIN-DE-JUSSAN, A TRESQUES : VUE DE L'ABSIDE (PHOTOGRAPHIE DE M. VAREILLES)

ET DÉCORATION DE L'ARCHIVOLTE DE LA PORTE (DESSIN DE M. L. ALÈGRE)

constitués essentiellement, à droite par un bandeau et un talon, à gauche par un bandeau et un biseau. Leur ornementation sculpturale, débutant soit par des personnages couchés, soit par des animaux, consiste d'un côté en une rangée de dents de scie sur le bandeau (fig. 78), d'autre part en un rinceau de feuillages sur le biseau (fig. 79). Elle est encore de la même facture que celle des impostes précédemment indiquées.

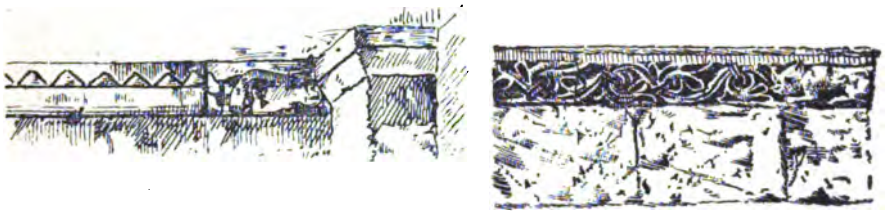

FIG. 78 et 79. — Cordons en la première travée de la nef de Saint-Martin-de-Jussan. (D'après des photographies de M. Vareilles.)

Il ne reste plus maintenant qu'à dire quelques mots du clocher établi au-dessus de la voûte, à l'extrémité de la nef (planche XXIV). On sait déjà qu'il est déjà du même modèle que celui de Saint-Pierre-de-Castres. Il se compose de quatre arcatures simples soutenant une pyramide de faible élévation. Ce petit édicule est de trop petites dimensions pour qu'il ait été nécessaire d'établir une voûte comme support de la pyramide : du reste, des clochers plus importants, tels que celui de Saint-Étienne-des-Sorts, n'en avaient pas davantage.

III. — CHAPELLE DE LA MADELEINE.

C'est celle qui passe pour avoir été la primitive église de Tresques. Située à environ deux kilomètres au nord de ce village, près de la route de Bagnols, elle se trouvait autrefois sur le bord d'un étang, qui aurait été desséché par les Bénédictins de Saint-Pierre-de-Castres. Ce qui prouve que cet endroit était habité anciennement, c'est qu'on y a recueilli, comme il a déjà été dit, une assez belle collection d'antiquités romaines, que M. Léon Alègre a sauvée pour la déposer au musée de Bagnols.

La tradition, à laquelle j'ai déjà fait allusion, veut que la chapelle de la Madeleine ait été construite de très bonne heure par les moines de Saint-Pierre-de-Castres et qu'après avoir servi d'église paroissiale à la population agglomérée en cet endroit, elle ait été ravagée par les Sarrasins au X^e^ siècle. M. l'abbé Bouzige, l'historien de Tresques, qui dans son livre a donné asile à cette légende, reconnait même dans les ruines actuelles « tous les

caractères du VI[e] siècle » (1). En même temps, il remarque que « le soin que l'on prit de donner à cet édifice 81 mètres de superficie dans œuvre, est une preuve que déjà ce quartier était habité par une population catholique supérieure en nombre aux agglomérations du voisinage ».

Hélas ! tout cela ne repose que sur un trop faible fondement. Les matériaux de la chapelle en question prouvent avec évidence que ce n'est qu'un édifice roman et par conséquent qu'elle n'est pas antérieure au XI[e] siècle. Nous verrons même tout à l'heure que sa date doit être plus rapprochée de 1050 que de l'an mil. Sa fondation est donc postérieure à celle de Saint-Martin-de-Jussan, qui remonte, nous le savons, à l'époque carolingienne. Qu'elle ait été bâtie par les Bénédictins de Saint-Pierre-de-Castres, rien ne s'oppose à le croire ; cependant on observera qu'il n'est aucun document en donnant la preuve et établissant même qu'elle appartint aux Clunisiens (2).

Il y a plusieurs siècles déjà qu'elle ne présente plus que des ruines. Les rédacteurs de l'enquête faite en 1543 sur l'état des monuments religieux de Tresques, constatèrent qu' « elle est toute découverte et ressemble une estable. Elle s'en va totalement en ruines, n'a ni porte, ni serrure et les voleurs et larrons y font leur demeure » (3). Elle ne fut pas comprise dans les restaurations exécutées au XVI[e] ou XVII[e] siècle à l'église de Tresques et à la chapelle de Saint-Martin-de-Jussan ; sans doute, elle n'était plus d'aucun rapport ni d'aucune utilité. Aussi Mgr de Grignan, coadjuteur de l'évêque d'Uzès, ordonna-t-il, lors de sa visite pastorale du 8 novembre 1659, « que les mazures de la chapelle Sainte-Madeleine » fussent démolies et que les consuls de Tresques fissent élever une croix à l'endroit où était l'autel (4). Cette ordonnance resta lettre morte en ce qui concerne notre édifice : les ruines en ont subsisté jusqu'à nos jours. Même, depuis quelques années, on en a relevé les murs pour le transformer en grange. Ainsi utilisé, il a encore chance de défier les siècles.

Il aurait été, certes, grand dommage qu'il fût rasé, car il nous présente un exemple unique de chapelle rurale avec crypte.

(1) *Op. cit.*, p. 25 et 40.

(2) Il est vrai que les archives des Clunisiens au Pont-Saint-Esprit ont été brûlées pendant les guerres de religion du XVI[e] siècle ; d'autre part, à Tresques même, on se plaignait, en 1640, que tous les titres concernant l'église paroissiale et les prieurés annexes aient été détruits par les protestants (Abbé Bouzige, p. 71).

(3) Abbé Bouzige, p. 49.

(4) *Idem*, p. 81.

Voici le plan qu'elle affectait dans sa partie supérieure : une nef de 6 mètres dans sa plus grande largeur et de 11 m. 50 de long ; un doubleau large de 0 m. 70 séparant les deux travées, et des arcatures uniques, profondes de 0 m. 45, en décorant les murs latéraux. A la suite, une abside demi-circulaire, de 3 m. 30 de profondeur sur une largeur d'ouverture de 4 m. 50, donc sur plan barlong. Les murs, de 0 m. 85 d'épaisseur, étaient contrebutés au nord et au midi par trois contreforts, ayant en moyenne 1 m. 30 de large sur 0 m. 80 d'épaisseur. Jusqu'ici donc, tout est parfaitement régulier et rien ne ressemble mieux aux dispositions classiques de nos monuments des XI[e] et XII[e] siècles.

Il n'est plus possible de vérifier la position des anciennes ouvertures pratiquées dans la nef ou l'abside ; il y avait vraisemblablement une porte à l'ouest, mais elle a été considérablement agrandie pour y permettre le passage d'une charrette. Il en était une autre au sud, tout près de l'abside, à une place qui n'avait jamais été signalée.

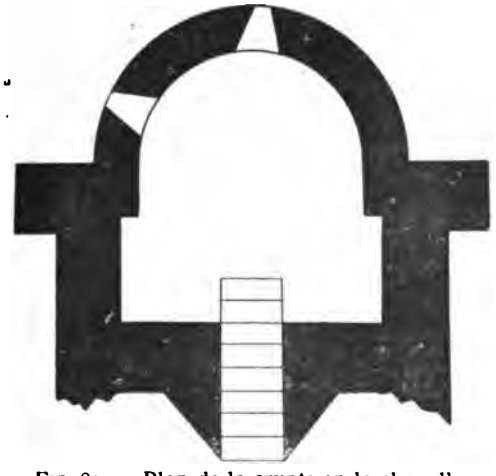

FIG. 80. — Plan de la crypte en la chapelle de la Madeleine de Tresques.
(Échelle de $\frac{2}{5}$ de cent. par mètre.)

La crypte (fig. 80) est établie au-dessous de l'abside et exactement de la dernière moitié de la travée précédente. Le plafond ne paraît pas avoir fait saillie sur le plancher de l'église, et les murs latéraux n'étaient pas autres que ceux de la chapelle elle-même, profondément établis dans le sol. La crypte épouse donc la forme de l'édifice supérieur ; les arcatures des murs latéraux de la nef ont été seulement remplacées ici par une muraille pleine : ç'aurait été un non-sens d'agir autrement. La voûte qui la recouvre est en anse de panier très surbaissée ; vers le fond de l'abside, elle s'arrondit sans constituer le cul-de-four. En somme, l'appareillage en était assez compliqué.

On accédait à cette partie souterraine par un escalier partant du milieu de la nef de la chapelle. Deux fenêtres, très ébrasées par le bas et beaucoup plus faiblement sur les côtés, venaient l'éclairer en traversant la voûte ; elles prenaient jour à l'est et au nord, au ras du sol de l'abside supérieure (fig. 81).

Les matériaux qui ont servi à cette construction ne sont pas uniformes : en général, ils sont en pierre dure et simplement équarris au marteau, en forme de moyen et de petit appareil ; mais la façade occidentale et les supports des nervures à l'intérieur sont dans ce moyen appareil beaucoup plus régulier, taillé au ciseau et ordinairement strié d'arêtes. Faut-il supposer deux époques successives et admettre une reprise des travaux, postérieure de près d'un siècle à la construction primitive ? J'aurais peine à le croire et je placerais plutôt la fondation de la Madeleine à une époque intermédiaire, où l'appareil moyen, régulier et strié, n'avait pas encore entièrement remplacé les anciens matériaux, donc un peu après la date de Saint-Pierre-de-Castres, autrement dit vers le milieu du XI[e] siècle.

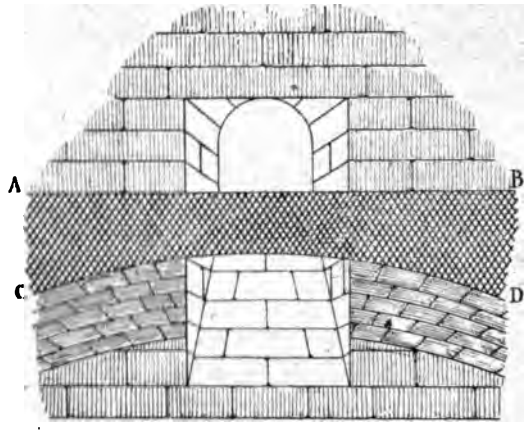

FIG. 81. — Fenêtre éclairant la crypte de la Madeleine. (A B : sol de l'abside supérieure ; C-D : voûte de la crypte.)

(D'après un croquis de M. L. Alègre.)

IV. — Chapelle de Saint-Loup-de-Cervésane.

La chapelle de Saint-Loup-de-Cervésane, Cervéjant ou Servezan, a entièrement disparu. Si elle est citée dans cet ouvrage d'une façon particulière, c'est que le Musée Calvet en a recueilli un débris des plus intéressants.

Sur son histoire, on ne sait rien ou presque rien. Elle devait remonter à la fin de l'époque mérovingiennne et elle avait été bâtie sur un sol fertile en antiquités romaines (1). Les auteurs qui en ont parlé ont écrit qu'elle constituait autrefois un prieuré à simple tonsure ; appartenant d'abord à l'abbaye de Saint-Gilles, elle aurait été, au XVII[e] siècle, à la collation de l'évêque d'Uzès (2). Mais, dès la fin du XVI[e], elle paraissait avoir déjà perdu beaucoup de son importance. Mgr de Grignan, dans sa visite pastorale du

1. Une inscription au moins y a été trouvée, cf. le *Corpus*, t. XII, n° 2765.
2. E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 216 ; abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 315.

Les matériaux qui ont servi à cette construction ne sont pas uniformes : en général, ils sont en pierre dure et simplement équarris au marteau, en forme de moyen et de petit appareil ; mais la façade occidentale et les supports des nervures à l'intérieur sont dans ce moyen appareil beaucoup plus régulier, taillé au ciseau et ordinairement strié d'arêtes. Faut-il supposer deux époques successives et admettre une reprise des travaux, postérieure de près d'un siècle à la construction primitive ? J'aurais peine à le croire et je placerais plutôt la fondation de la Madeleine à une époque intermédiaire, où l'appareil moyen, régulier et strié, n'avait pas encore entièrement remplacé les anciens matériaux, donc un peu après la date de Saint-Pierre-de-Castres, autrement dit vers le milieu du XI[e] siècle.

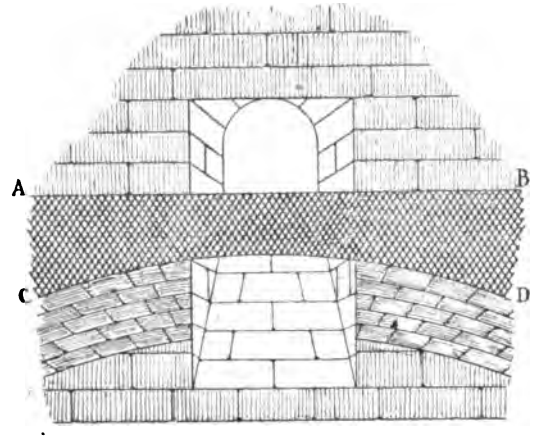

Fig. 81. — Fenêtre éclairant la crypte de la Madeleine. (A-B : sol de l'abside supérieure ; C-D : voûte de la crypte.)
(D'après un croquis de M. L. Alègre.)

IV. — Chapelle de Saint-Loup-de-Cervésane.

La chapelle de Saint-Loup-de-Cervésane, Cervéjant ou Servezan, a entièrement disparu. Si elle est citée dans cet ouvrage d'une façon particulière, c'est que le Musée Calvet en a recueilli un débris des plus intéressants.

Sur son histoire, on ne sait rien ou presque rien. Elle devait remonter à la fin de l'époque mérovingiennne et elle avait été bâtie sur un sol fertile en antiquités romaines (1). Les auteurs qui en ont parlé ont écrit qu'elle constituait autrefois un prieuré à simple tonsure ; appartenant d'abord à l'abbaye de Saint-Gilles, elle aurait été, au XVII[e] siècle, à la collation de l'évêque d'Uzès (2). Mais, dès la fin du XVI[e], elle paraissait avoir déjà perdu beaucoup de son importance. Mgr de Grignan, dans sa visite pastorale du

(1) Une inscription au moins y a été trouvée, cf. le *Corpus*, t. XII, n[os] 2765.
(2) E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 216 ; abbé Goiffon, *Dictionnaire*, p. 318.

7 novembre 1591, ordonnait que le prieur fût assigné pour y assurer le service religieux et y effectuer les réparations nécessaires (1). Quelques jours après, le seigneur du lieu, Jean de Moncalm, conseillait à son héritier, dans son codicille du 20 septembre 1591, de faire unir à la collégiale de Tresques le bénéfice rural de Saint-Pierre et Saint-Loup-de-Cervésane (2). Cette union eut sans doute lieu, car un des chanoines de Tresques fut dit prieur de Saint-Loup dans un acte du 22 juin 1643 (3).

La seule pièce qui en subsiste est une plaque de revêtement en marbre, de 1 m. 13 de long sur 0 m. 80 de large. Son épaisseur de 0 m. 09 est trop grande pour qu'on puisse supposer qu'elle ait fait partie d'un ensemble de décoration des murs latéraux de l'abside ou de la nef. M. Révoil, qui l'a publiée (4), y voit un devant d'autel, qu'il attribue à l'époque carolingienne. Je ne saurais affirmer s'il est dans le vrai, mais je placerais la date un peu plus tôt : je reconnaîtrais dans ce curieux monument le caractère mérovingien.

Cette plaque est entièrement couverte de sculptures méplates obtenues en creusant le marbre tout autour des sujets qu'on a voulu représenter (les canaux les plus profonds n'ont pas plus de 0 m. 012). Le motif principal se compose d'une succession de carrés inscrivant quatre palmettes alternées avec des spirales autour d'un cercle dentelé à l'intérieur avec macaron au centre. L'encadrement est formé d'un double rinceau enveloppant d'autres palmettes semblables ; puis, vient en bordure une suite de petites roses inscrites dans des cercles. Les rinceaux, pétales de roses, feuilles de palmettes, spires, présentent, ai-je dit, des surfaces plates ; mais le sculpteur ou plutôt le graveur a encore creusé ces surfaces de très petits canaux, simulant plutôt de simples traits, de façon à leur donner une apparence de relief. Nous avons déjà constaté la survivance de ce procédé à travers les siècles et nous avons vu que les décorateurs des chapelles de Boussargues et de Saint-Martin-de-Jussan n'ont pas agi d'autre manière, à la plus belle époque romane. Mais au lieu de cette raideur et de cette grossièreté qui s'observent sur la plaque de Saint-Loup, ils ont donné à leurs motifs infiniment plus de souplesse et plus de relief.

(1) Abbé Bouzige, p. 82.
(2) *Idem*, p. 64.
(3) *Idem*, p. 72.
(4) *Architecture romane*, t. III, p. 20 et planche 50. — La représentation donnée par l'ouvrage de M. Révoil manque un peu d'exactitude et ne fait pas assez sentir que toutes les surfaces sont planes.

Il était donc utile de noter d'une façon spéciale le monument conservé au Musée Calvet : c'est un des rares jalons qui permettent de retrouver la voie suivie depuis l'antiquité jusqu'à l'époque romane.

VÉNÉJAN.

Sur le territoire de Vénéjan existent encore trois édifices religieux antérieurs au XIII[e] siècle: Saint-Jean, ancienne église paroissiale, au milieu d'un cimetière et sur une hauteur qui domine le village actuel ; Saint-Pierre, à près de deux kilomètres au nord-est de Vénéjan, également au centre d'un cimetière abandonné depuis très longtemps ; plus loin encore et non loin des rives du Rhône, Saint-Georges. Ces deux dernières chapelles ont peut-être appartenu aux Bénédictins de Saint-Saturnin-du-Port(1) ; mais il est probable qu'elles cessèrent de bonne heure de constituer des prieurés et que le titre en fut réuni à celui de l'église principale. La preuve en serait dans une résignation de l'église paroissiale de Saint-Jean, Saint-Georges et Saint-Pierre de Vénéjan, que fit, le 5 décembre 1380, le procureur du recteur Bernard Dumas entre les mains du cardinal Anglic Grimoard, délégué du pape Clément VII (2). Quoi qu'il en soit, les trois monuments existent encore et peuvent prêter à des observations utiles au sujet qui est ici traité.

I. — Église paroissiale de Saint-Jean.

Elle est sur le sommet d'une colline, en face de l'ancien château aujourd'hui délabré des Ancezune, dont elle est séparée par un ravin assez large. Vue de l'est (planche XXV), elle paraît enterrée du côté du midi, tandis que les murs du nord plongent pour suivre la déclivité rapide du sol. Bâtie vers le milieu du XI[e] siècle, elle a subi de très importantes restaurations, d'abord au XII[e], puis au XVII[e] siècle : cette dernière a été provoquée par les ruines laissées derrière eux par les protestants, qui plus d'une fois occupèrent le pays (3). Sa situation en rendant l'accès difficile, elle fut même peu après dépossédée de son titre paroissial au profit d'une autre

(1) Bruguier-Roure, *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit (loc. cit.)* p. 171 (p. 5 du tirage à part).

(2) Biblioth. d'Avignon, ms. 1594, fol. 139. — Le prieuré de Vénéjan fut plus tard à la collation de l'évêque d'Uzès (E. Germer-Durand, *Dictionnaire*, p. 259 ; abbé Goiffon, p. 399), auquel la suzeraineté sur le château de Vénéjan avait été confirmée par le diplôme de 1211, souvent cité dans cet ouvrage.

(3) Ils auraient même fait de l'église un magasin et un corps de garde (Abbé Goiffon, *loc. cit.*).

église élevée au pied de la montagne et au milieu du village actuel. Mais celle-ci a été moins résistante que son aînée ; menaçant ruine, elle a dû être évacuée à son tour, et les offices religieux se célèbrent à nouveau depuis quelque temps dans le vieux monument, jusqu'à ce que l'on construise un autre édifice.

Primitivement, l'église de Saint-Pierre comportait seulement, avec l'abside demi-circulaire de près de 3 mètres d'ouverture, précédée d'un arc triomphal très épais (1 m. 45 de large), une nef voûtée en berceau et composée de trois travées de 4 mètres, chacune des travées décorée par une double arcature latérale. Le doubleau qui séparait la première de la seconde avait son pied-droit reposant sur le sol, tandis que celui qui soutenait la voûte entre la seconde et la troisième finissait par un triple encorbellement au-dessous du cordon formant imposte. Il n'y eut pas de contreforts à l'extérieur. Mais peu après les restaurations du début du XII[e] siècle on agrandit l'édifice, par l'adjonction d'une chapelle rectangulaire d'aspect roman, qui s'ouvrit au sud sur la dernière travée. Plus tard encore, à la fin du XIV[e] siècle très probablement, eut lieu une seconde addition avec nouvelle chapelle correspondante à la première et située au nord. A la même époque sans doute, on pratiqua au fond de la chapelle plus ancienne une arcature en tiers point, qui dut être fermée en forme de placard et recevoir les objets du culte. Enfin, au XVII[e] siècle, lorsqu'on procéda à la réfection dont il a été question ci-dessus, on éleva au-dessus de la première travée et du premier quart de la seconde, une tribune, qui porta sur une voûte d'ogives surbaissée et à laquelle on accéda par un escalier adossé à la paroi latérale sud. Vers le même temps, on surélева les murs de l'abside, dont on chargea la voûte d'un amas de pierres sèches, comme à Saint-Julien-de-Pestrin et à bien d'autres endroits, et l'on recouvrit le tout d'un toit de tuiles en appentis. Les dalles ou *lauzes* de l'ancienne toiture de la nef firent aussi place à des tuiles posées sur un lit de mortier. Enfin le clocher, en forme d'arcade, fut relevé au-dessus de la facade occidentale.

L'entrée dans l'église se fait par une porte ouverte à l'ouest dans l'axe du monument. L'éclairage était donné tout d'abord par une fenêtre ébrasée des deux côtés placée au-dessus de la porte (elle a été refaite au XVII[e] siècle), par une baie cruciale pratiquée dans le mur triomphal et par une fenêtre en plein cintre au fond de l'abside ; plus tard, la chapelle romane de droite reçut la lumière du midi par une fenêtre assez étroite, en plein cintre, qui s'inscrivit, à l'intérieur de l'édifice, dans une baie rectangulaire

ANCIENNE ÉGLISE DE VÉNÉJAN

largement ébrasée ; puis, ce fut la chapelle du XIV^e^ siècle qui prit jour au nord et à l'est.

Il est assez facile de reconnaître dans le monument ainsi décrit les différentes époques de la construction et des restaurations : les matériaux employés en sont les meilleurs témoins. Ce fut le moyen appareil, cassé au marteau, qui servit pour les assises les plus anciennes : il se distingue très bien au chevet de l'église, au bas de l'abside, sur la phototypie ci-jointe (planche XXV). Le XII^e^ siècle se trahit ensuite par l'appareil moyen, taillé au ciseau, bien que peu régulier ici, avec lequel l'édifice fut presque en entier reconstruit. Les chapelles latérales présentent un mélange de ce moyen appareil avec des moellons à peine équarris. En dernier lieu, les restaurations du XVII^e^ siècle n'ont été faites qu'en blocage : elles ont surtout porté sur les murs latéraux de la première travée et sur la façade occidentale.

La décoration de cette église a toujours été des plus réduites. A l'extérieur, elle est nulle ou peu s'en faut. Il n'y a guère, en effet, qu'à relever le profil de la corniche placée au-dessous du toit de la nef et de l'abside : elle se compose simplement d'un bandeau surmontant une doucine. A l'intérieur, il n'existe pas davantage de traces de sculpture : l'abside n'a même pas de cordon ; ce qui reste de celle de la nef et les impostes des arcs sont des plus simples : un bandeau surmontant une doucine, un quart de rond ou un biseau. L'édifice était donc des plus pauvres en fait d'ornementation.

Fig. 82. — Bénitier roman en l'église paroissiale de Saint-Jean à Venéjan.

On a conservé une pièce de l'ancien mobilier roman : le bénitier de pierre, qui se trouve placé à droite de la porte d'entrée. D'une hauteur totale de 0 m. 75, il se compose d'une colonne trapue, cerclée d'un tore à sa naissance et posée sur une base moulurée, puis d'une vasque demi-circulaire de 0 m. 50 de largeur sur une hauteur de 0 m. 30. Son pourtour est décoré de godrons (fig. 82), dans le goût du petit monument (fonts baptismaux) qui a été signalé à Saint-Jean-de-Rozilhan.

II. — Chapelle de Saint-Pierre.

Voici certainement un des monuments les plus curieux de la région de Bagnols (1). Bâti à l'époque carolingienne, vraisemblablement au X^e^ siècle, il a eu la chance de traverser les âges sans subir de transformations et presque sans être restauré. Le culte y est aboli depuis longtemps, il est vrai, et le cimetière qui l'entoure a perdu, peut-être depuis quelques centaines d'années, les signes extérieurs des sépultures ; mais la chapelle a quand même subsisté. Des familles vinrent s'y loger et construisirent des cloisons pour en diviser l'intérieur en appartements : ces habitants eux-mêmes l'ont abandonnée, sans l'avoir trop dégradée. Somme toute, il suffirait d'une dépense relativement minime pour la rétablir dans son état primitif : il faudrait d'abord et surtout couper les arbustes qui poussent sur la toiture et finiront par en lézarder les murailles ; il faudrait encore rétablir sur la voûte les anciennes dalles de pierre, qui ont été supprimées pour des tuiles aujourd'hui presque toutes brisées.

Faut-il en attribuer la fondation aux Bénédictins ? Rien n'autorise à le faire, car aucun document n'a subsisté sur cet ancien édifice. Il faut donc se résigner à tout ignorer de son histoire.

Le plan qui a présidé à sa construction est certainement des moins compliqués. La nef, voûtée en berceau, sans cordon au sommet de ses murs latéraux, se compose de deux travées séparées par un doubleau et décorées d'arcatures simples. L'abside demi-circulaire et voûtée en cul-de-four, dépourvue elle aussi de cordon, est bâtie dans le prolongement de cette nef ; l'arc triomphal n'est que l'arc initial de sa voûte et ne se trouve pas indépendant comme dans presque tous les monuments de la région. A l'extérieur, trois contreforts de peu d'élévation, mais par contre assez épais, soutiennent les murs latéraux de la nef, au nord et au midi.

Les ouvertures pratiquées dans la maçonnerie consistent dans une porte unique, ouverte au sud dans la première travée, près du pied-droit du doubleau et de la retombée des grandes arcatures, et dans quatre fenêtres situées, la première à la façade occidentale, deux autres au milieu de chaque travée du côté sud, et la dernière

(1) M. Bruguier-Roure, *Notions générales...*, p. 415, 416, en a publié déjà une description, qu'il a accompagnée du dessin de quelques sculptures et de la vue générale.

au fond de l'abside (1). Au XII[e] siècle paraissent appartenir la porte et la fenêtre de la première travée ; elles sont en effet d'assez grandes dimensions, la fenêtre notamment est plus élevée que celle de la seconde travée. Celle de l'ouest est encore bien plus moderne. A remarquer aussi que la porte en plein cintre a sa baie amortie carrément par des pierres formant tympan.

Le clocher est élevé sur la voûte à l'extrémité de la nef et domine l'abside. Comme celui de Saint-Martin-de-Jussan, c'est un édicule carré, ajouré de larges baies sur ses quatre faces et surmonté d'une pyramide, probablement creuse à l'intérieur. Sous l'archivolte de ces baies (excepté à l'ouest) est un tympan soutenu par des colonnettes de pierre formant meneaux.

J'ai déjà fait entendre que toute cette construction portait des traces de non homogénéité ; cependant la plus grande partie de l'édifice appartient bien aux premiers temps de sa fondation. Ce n'est même qu'avec hésitation que je propose de reconnaître certains remaniments. Cette hésitation cependant ne saurait se produire pour le clocher, qui a certainement été refait au commencement du XII[e] siecle, avec le bel appareil moyen, bien taillé et finement joint. Les contreforts, les archivoltes et les montants de la porte et de la fenêtre voisine, ainsi que les angles des murs latéraux sont aussi en moyen appareil, et sur les matériaux qui ont servi à les édifier on distingue même des tailles en arêtes ou en feuilles de fougère. Doivent-ils leur présence à une réfection de la fin du XI[e] ou du commencement du XII[e] siècle ? Je le croirais sans oser trop l'affirmer. Mais, par contre, ceux de tout le reste de l'édifice sont assez caractéristiques pour permettre de les attribuer à l'époque carolingienne : ce sont ces pierres irrégulières, dont les dimensions varient entre le petit et le moyen appareil, qui ont été cassées avec le marteau et que l'on a dû employer avec un mortier épais, surtout dans l'intérieur de l'édifice. Cependant les nervures sont construites avec un appareil mieux soigné et c'est justement cette observation qui est la cause de l'hésitation de tout à l'heure.

D'autre part, la décoration est également caractéristique et dénote bien une époque de barbarie telle que le X[e] siècle. Il est nécessaire de l'étudier d'assez près. Elle a porté sur les impostes des grandes arcatures de la nef, ainsi que sur le pourtour intérieur

(1) Une petite baie rectangulaire s'aperçoit aussi dans le mur triomphal : c'est probablement un reste de l'ancienne ouverture cruciale.

et extérieur de l'abside. A une date plus tardive appartiennent, on le sait déjà, les colonnettes du clocher.

Les impostes que je viens de citer, sont des plus maladroitement exécutées : en fait d'inexpérience, leurs constructeurs ne peuvent pas mieux se comparer qu'à ceux de Saint-Saturnin près de Gaujac. La plupart se composent d'une succession de moulures : l'une présente divers éléments ainsi groupés (fig. 83) ; une seconde n'a qu'un biseau au-dessous d'un bandeau, mais la surface du biseau offre, gravée en creux, une ornementation dérivée de la grecque, mais combien abâtardie (fig. 84) ! Une troisième, sous un très large bandeau plus ou moins droit, montre une combinaison de gorgerettes, tores aplatis ou allongés et onglets, tracés avec une gaucherie remarquable. Une quatrième se rapproche du style de celles qui ont été observées à l'église de Sabran (voir la figure 45) et sa décoration consiste en une suite de tores aplatis et inégaux, venant se raccorder sur l'angle avec des ornements curvilignes tracés sur l'autre côté de l'imposte. Sur une cinquième et une sixième sont sculptés en faible relief des animaux, si grossièrement exécutés qu'on en reconnaît difficilement la nature (fig. 85 et 86). Enfin, celles du doubleau ne sont formées que par un bandeau et un large cavet.

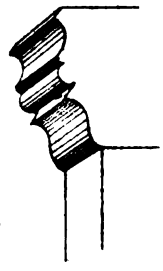

FIG. 83. — Imposte à la chapelle de Saint-Pierre.

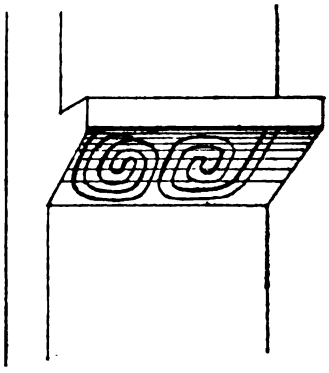

FIG. 84. — Imposte à la chapelle de Saint-Pierre.

L'ornementation de l'abside n'est pas moins barbare. A l'intérieur (voir la planche XXVI), le pourtour est décoré d'une suite de cinq arcatures d'un mètre de large, retombant sur les pieds-droits de l'arc d'ouverture et sur quatre colonnettes adossées, d'un peu plus de 2 mètres de hauteur. Celles-ci reposent à un mètre du sol sur le mur plein ; elles ont pour unique base un bloc de pierre plus ou moins bien équarri, de 0 m. 30 à 0 m. 35 de large et 0 m. 40 de hauteur. Leur fût, composé de tambours assez réguliers de 0 m. 30 de diamètre, est surmonté de chapiteaux de forme cubique, avec angles rabattus. A remarquer que l'astragale fait partie des chapiteaux, excepté pour le premier de gauche, qui est complètement privé de cet ornement (fig. 87). Ces chapiteaux, dépourvus de toute espèce d'abaque ou tailloir et décorés chacun

CHAPELLE DE SAINT-PIERRE A VÉNÉJAN

1. VUE EXTÉRIEURE. — 2. ABSIDE A L'INTÉRIEUR.

d'une façon différente, vont cependant par paires : ceux du milieu, avec leurs cercles concentriques ou rayonnants, sont d'un aspect

FIG. 85 et 86. — Impostes à la chapelle de Saint-Pierre.
(D'après des photographies de M. Vareilles.)

que nous connaissons déjà pour l'avoir relevé dans la partie la plus ancienne de Saint-Martin-de-Jussan ; les deux autres appartiennent à la série des chapiteaux animés (fig. 87 et 88). Sur le premier, deux petits personnages debout sont enlacés ; sur l'autre, une poule gratte le sol, pendant qu'un renard, grimpant sur l'autre côté du chapiteau, s'apprête à la saisir (voir la planche XXVI). Cette sculpture naïve et grossière est plate et de fort peu de relief.

Au dehors, le pourtour de l'abside offre une ornementation analogue à celle de Saint-Martin-de-Jussan, avec sa série de petites arcatures retombant de trois en trois sur des pilastres de peu d'épaisseur. Cette décoration n'est pas mieux traitée ici qu'à Saint-Martin-de-Jussan ; comme à cette dernière chapelle, les archivoltes sont formées de pierres de petit appareil simplement équarries.

Les colonnettes du clocher sont bien plus élégantes, et la corbeille de leurs chapiteaux semblerait plutôt appartenir au type dérivé du corinthien. Mais leur sculpture est encore assez rudimentaire ; tantôt ce sont deux longues tiges creusées peu profondément venant se recourber à l'extrémité supérieure, tantôt ce sont deux rangées de feuilles de peu de relief.

Telle est cette chapelle de Saint-Pierre sur le territoire de

Vénéjan. Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par la description qui en a été donnée et par les reproductions qui ont été jointes,

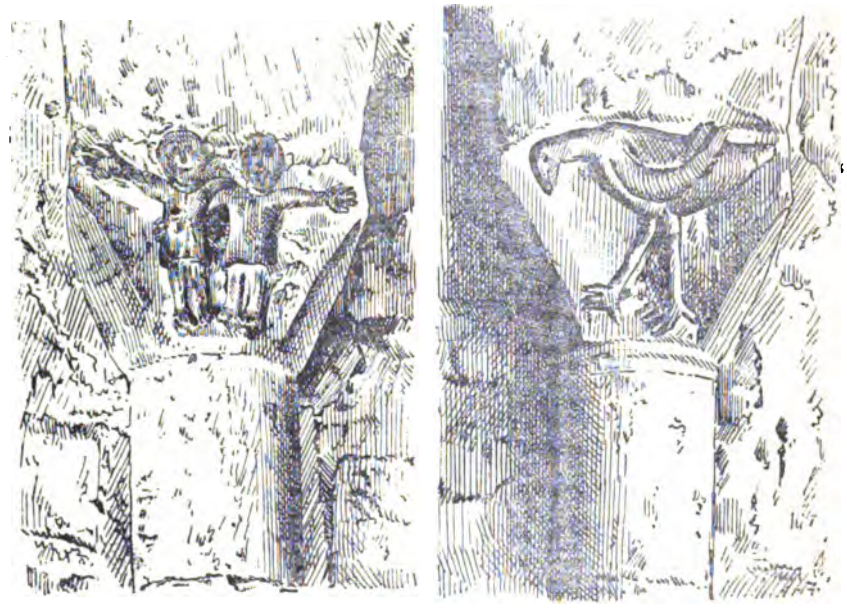

FIG. 87 et 88. — Chapiteaux de l'abside en la chapelle de Saint-Pierre.
(Celui de la fig. 87 est dépourvu d'astragale.)
(D'après des photographies de M. Varcilles.)

elle offre un réel intérêt et mérite d'être classée parmi les monuments historiques. Souhaitons qu'elle soit préservée de la ruine qui menace toutes choses et qu'un propriétaire avisé ait pour elle les égards qu'elle mérite.

III. — CHAPELLE DE SAINT-GEORGES.

Son histoire n'est pas plus connue que celle de la chapelle voisine de Saint-Pierre. Actuellement, elle fait partie d'un ensemble de constructions, servant à l'habitation des métayers du domaine de Saint-Georges; aussi l'a-t-on divisée en plusieurs appartements, après avoir détruit la partie antérieure.

Sa nef, voûtée en berceau et décorée latéralement d'arcatures uniques, comprenait au moins deux travées, éclairées au sud par des fenêtres largement ébrasées. Le doubleau avait son pied-droit retombant jusque sur le sol. L'abside demi-circulaire ne différait aucunement des absides les plus simples que nous connaissons : la baie assez large de la fenêtre qui l'éclairait à l'est a été bouchée.

Cette construction appartient, sans contestation possible, au

XII[e] siècle. Elle est tout entière bâtie avec ce magnifique appareil moyen, très régulier et taillé au ciseau, qui a été signalé dans nombre d'édifices, particulièrement à Saint-Martin-de-Saduran, à la grande église de Goudargues et à la chapelle de Boussargues. Les premières assises de l'abside, posées sur l'extrémité d'une roche saillante, paraissent moins régulières et ne présentent pas tout à fait les mêmes caractères, mais je ne crois pas qu'il y ait lieu de les reporter à une date plus ancienne. Les pierres employées sont très abondamment pourvues de tailles en arêtes ; elles sont nombreuses encore celles qui montrent des lettres de l'alphabet comme marques de tâcherons : on remarque surtout des A de différentes formes, des P, des I, des N, des T, quelques B dont les boucles sont éloignées l'une de l'autre, etc. Par contre, je n'y ai pas relevé le fameux G en faucille, qui est si commun sur les matériaux de cette époque (1).

Malgré son exécution soignée, la chapelle était fort sobrement décorée : on peut même dire qu'elle ne comportait aucune ornementation. Le profil des impostes, des cordons et des corniches est, en effet, d'une simplicité et d'une banalité qui contrastent singulièrement avec la beauté de l'appareil. Il n'existe naturellement aucune trace de sculpture.

* * *

Me voici arrivé à la fin de la tâche que je m'étais fixée. Je n'ai pas à revenir en arrière et à faire ressortir les caractères des édifices étudiés ou à montrer l'enseignement qu'on peut tirer de leur examen. Il ne m'est cependant pas interdit d'espérer que cette étude n'aura pas été sans profit, si elle réussit à permettre de différencier d'une façon absolument nette les monuments bâtis à l'époque carolingienne de ceux qui ont commencé à couvrir le sol lors de la renaissance architecturale du XI[e] siècle ; elle ne le sera pas non plus, si elle parvient à établir que la décoration des églises et chapelles rurales ne fut vraiment remarquable qu'au XII[e] siècle, époque à laquelle les ornemanistes s'inspirèrent de l'antiquité. J'aurai encore atteint mon but, si cet ouvrage contribue à faire estimer un peu plus l'homme de science et de bien qui s'appelait M. Léon Alègre.

L.-H. LABANDE.

(1) Cf. Bruguier-Roure, *Notions générales...*, p. 425.

Séances de l'Académie.

PROCÈS-VERBAUX.

JANVIER-MARS 1902.

Séance du 16 janvier 1902. — Présidence de M. le Dr Laval, président.

Présents : MM. Laval, Bourges, Chobaut, Labande, Paul, de Vissac, Penne, Avon, Alphant, Laroche, Pansier, Limasset, Mouzin, Joleaud, Requin, Brun, Arnaud de Fabre, Michel-Béchet, Capeau, abbé Levezou, Châtelet, J. Didiée et Méritan. — Excusés : MM. Bonnecaze et C. Mistral.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés aux suffrages de l'Académie comme membres titulaires :

MM. Francion, négociant à Avignon, par MM. Laval, Ducos et Requin ;
Camatte, notaire à Avignon, par MM. Laval, de Vissac et Pansier ;
Eugène Duprat, répétiteur au Lycée d'Aix, par MM. Didiée, Laval et Labande ;
Charles Fagniez, entomologiste au château de La Bonde (Vaucluse), par MM. Puel, Châtelet et Chobaut ;
A. Chambon, juge au Tribunal de commerce d'Avignon, par MM. Laval, Chobaut et Labande.

Communication est donnée d'une circulaire du Ministère de l'instruction publique relative au 40e Congrès des Sociétés savantes.

En l'absence de M. le Trésorier, M. le Secrétaire général donne lecture du compte des recettes et dépenses de l'Académie pendant l'exercice 1901 et du projet de budget de 1902. Voici ces deux documents avec l'état de l'actif de l'Académie au 1er janvier 1902.

Comptes de l'exercice 1901.

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1901	131	85
155 cotisations à 12 fr.	1.860	»
29 cotisations à 6 fr.	174	»
Subvention du Ministère	1.000	»
— du Département	100	»
— de la Ville	200	»
Vente de fascicules	16	»
Vente de catalogues Espérandieu	36	»
Rachat de la cotisation de M. Chobaut	200	»
Timbres de quittance recouvrés	12	30
Intérêts du legs Dufossé	45	»
	3.775	15
Dépenses	2.700	90
Solde en caisse	1.074	25

DÉPENSES.

Achat d'un registre	1	45
Impression des Mémoires	1.743	35
Étrennes	20	»
Timbres de quittance	17	70
Timbres-poste	16	65
Versé à la caisse d'épargne :		
Cotisation Chobaut	200	»
Réserve	100	»
Frais d'encaissement des cotisations	41	35
Assurance contre l'incendie	5	05
Appointements de M. Binon	70	»
Loyer du Bureau	200	»
Prix Dufossé	46	»
Frais de convocations	19	45
Frais d'envoi des Mémoires	78	65
Frais de correspondance du Secrétaire général	37	75
Drap pour les obsèques de M. Rouvière	1	»
Reliure des Mémoires	2	50
Dépenses pour les fêtes du Centenaire	100	»
	2.700	90

Projet de Budget pour 1902.

RECETTES.

En caisse	1.074	25
164 cotisations à 12 fr.	1.968	»
25 — 6 fr.	150	»
Subvention de la Ville d'Avignon	200	»
— du Département	100	»
Intérêt du legs Dufossé	45	»
Vente de fascicules et catalogues	40	»
	3.577	25

DÉPENSES.

Étrennes	15	»
Impression des Mémoires	2.800	»
Frais d'encaissement et timbres	60	»
Appointements de M. Binon	70	»
Prix Dufossé	45	»
Loyer du Bureau et assurance	205	05
Frais de convocation	20	»
Frais d'envoi des Mémoires	70	»
Frais de séance publique ou concert	150	»
Réserve à la caisse d'épargne	100	»
Frais de correspondance du Secrétaire général	40	»
	3 575	05
Solde en caisse	2	20
	3 577	25

Actif de l'Académie au 1er janvier 1902.

Capital de 45 fr. 3 "	1.500	»
Livret de caisse d'épargne (sans les intérêts de 1901)	1.051	56
En caisse au 1er janvier 1902	1.074	25
	3.625	81

Conformément au règlement, une commission de trois membres est nommée pour la vérification de ces comptes : elle se compose de MM. Laroche, Vissac et Joleaud.

L'ordre du jour porte ensuite les élections pour le renouvellement du Bureau. Avant d'y procéder, M. de Vissac demande la parole pour une motion. Il fait remarquer que depuis la promulgation de la nouvelle loi sur les associations, le Bureau de l'Académie se préoccupe de lui assurer les avantages de la nouvelle législation et que celui-ci est parfaitement qualifié pour continuer les démarches déjà engagées. Il demande donc qu'il soit sursis aux élections et que les membres du Bureau actuel soient prorogés dans leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient réussi à faire reconnaître l'Académie comme institution d'intérêt public. D'ailleurs, dit-il, les statuts ont besoin d'être modifiés et certains articles devont être entièrement remaniés, ne serait-ce que pour augmenter la durée des pouvoirs du Bureau.

Diverses objections tirées du règlement sont présentées par plusieurs membres de l'Académie. Finalement, il est décidé que le Bureau actuel de l'Académie, auquel s'adjoindra une commission composée de MM. de Vissac, Paul et Mouzin, restera en fonctions pour préparer la refonte des statuts, et les mettre d'accord avec la nouvelle loi sur les associations. Cette prolongation de pouvoirs ne pourra excéder trois mois, au bout desquels les élections devront nécessairement avoir lieu.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Requin.

Il fait l'historique des boiseries du chœur de Saint-Pierre d'Avignon. Il indique que primitivement le fond était décoré d'un magnifique monument, sculpté par le plus grand artiste d'Avignon au XV^e^ siècle, Antoine Le Moiturier. Au moment de la Renaissance, le chapitre voulut mettre la décoration de son église à la mode du jour : un rétable fut exécuté par Pierre Duplan en 1584 ; des stalles furent sculptées par Claude Suchet en 1595 ; un tabernacle en bois, d'après les plans de Martellange, fut l'œuvre de Pierre Nicolas en 1617 ; les boiseries du fond du chœur et d'une partie des bas-côtés furent placées en 1634 par François Gallois (le beau-père et le gendre travaillaient sur les plans de La Valfenière) ; enfin, le reste des boiseries des bas-côtés fut confié, en 1667, à Mathieu Trentoul et Sébastien Laffanous. On mit donc près de 80 ans pour accomplir l'œuvre entière.

M. le D^r^ Chobaut présente ensuite à ses collègues du pain de troupe attaqué par des insectes : l'*Anobium paniceum* et l'*Ephestia elatella*. Ces coléptères et lépidoptères sont attirés par l'amidon que renferme le pain, et s'attaquent avec une ardeur des plus pernicieuses à toutes les matières qui en contiennent. Leur présence serait due, au dire du Ministère de la guerre, à la mauvaise qualité des farines : c'est une erreur, dit le D^r^ Chobaut, et il est facile de le prouver. Ces insectes s'introduisent dans le pain, parce que celui-ci, au lieu d'être conservé dans des boîtes en fer blanc, hermétiquement closes, l'est dans des caisses de bois neuf, qui elles-mêmes attirent les insectes, et qui, en tout cas, les laissent passer par leurs jointures, surtout au moment des chaleurs de l'été.

L'observation est des plus utiles, et il est à souhaiter qu'elle soit prise en considération, car elle épargnerait d'énormes dégâts constatés tous les ans dans les subsistances militaires.

M. le Président donne enfin lecture de quelques poésies de notre nouveau collègue, M. C. Mistral. Elles sont intitulées : *La Violette* et *Une promenade sur le lac d'Annecy*.

Avant de lever la séance, M. le Président, après avoir consulté ses collègues, proclame membres titulaires de l'Académie MM. Francion, Camatte, Eugène Duprat, Charles Fagniez et A. Chambon.

Séance du 13 février 1902. — Présidence de M. le D^r^ Laval, président.

Présents : MM. Laval, Bourges, Paul, de Vissac, Mouzin, Châtelet, Alphant, Michel-Béchet, Capeau, Penne, Brun, Laroche, Pansier, Limasset, Joleaud, Levezou et J. Méritan. — Excusé : M. Labande

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés aux suffrages de l'Académie : comme membre titulaire, M. Marius Perret, homme de lettres au Pontet, par MM. Chobaut, Maumet et Châtelet ; — comme membre correspondant : M. Ludovic Allec, directeur de la *Revue historique de Provence*, à Marseille, par MM. Laval, Requin et Labande.

M. Charles Fagniez remercie par lettre ses collègues de l'Académie de lui avoir accordé leurs suffrages.

M. le Président expose qu'à la suite de la dernière séance le Bureau et la Commission qui lui a été adjointe ont tenu plusieurs séances pour l'élaboration des nouveaux statuts de l'Académie. Leurs travaux ont été hâtés afin de permettre à la Société de profiter le plus tôt possible du bénéfice de la loi sur les associations. Il est donc heureux de présenter dès aujourd'hui à l'approbation de ses collègues la nouvelle rédaction des statuts.

Ces statuts sont lus article par article, puis discutés par les membres présents, qui en arrêtent et approuvent définitivement les termes. La discussion des trois premiers chapitres occupent toute la séance ; la suite, ainsi que les lectures de MM. Paul Manivet et Deydier, portées à l'ordre du jour, sont renvoyées à la prochaine réunion de l'Académie.

Sont élus membres de l'Académie : M. Marius Perret comme titulaire, et M. Ludovic Allec comme correspondant.

Séance du 7 mars 1902. — Présidence de M. le Dr Laval, président.

Présents : MM. Laval, Labande, Bourges, Pellat, Avon, Laroche, abbé Levezou, Fichaux, Capeau, Tourtet, Biret, Pansier, Ranchier, Alphant, Michel-Béchet, Limasset, Manivet, Brun, Mouzin, Didier, Châtelet et Méritan.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'Académie le décès de plusieurs de nos collègues : M. l'abbé Fillet, curé-doyen de Grignan (Drôme), membre associé et auteur d'une Histoire de Saint-Paul-Trois Chateaux, restée manuscrite, et dont la publication est confiée à M. le chanoine Ulysse Chevalier ; M. Laugier, conservateur des médailles du Musée de Marseille, numismate distingué ; M. l'abbé Bonnefille, ancien supérieur du Petit-Séminaire, qui s'intéressait très puissamment à notre Société, et qui malgré une longue maladie courageusement supportée, n'avait pas cessé de lui donner, en la personne de plusieurs de ses membres de persévérantes marques de sympathie. Au nom de tous, M. le Président salue la mémoire de nos collègues disparus, et exprime les regrets que nous cause leur mort.

Sont ensuite présentés aux suffrages de l'Académie, pour être élus membres titulaires :

Mlle Marie-Thérèse Jouve, à Cavaillon, par Mlle Guende ; MM. Bourges et Laval ;

MM. Faure (Jean-Louis), fondateur et président d'organisation du Comité français de défense vinicole et viticole à Lyon ; Gouillon (Jean), à Lyon ; et l'abbé Huguet, à Saint-Chamond (Loire), par MM. Auguiot, Labande et Limasset ; Joseph Amic, par MM. Manivet, Mouzin et l'abbé Méritan.

M. le Président communique une lettre de M. Ludovic Allec, qui remercie l'Académie de l'avoir élu membre correspondant.

L'ordre du jour appelle la suite de la lecture des statuts qui doivent être soumis à l'approbation de l'Académie. Après l'échange entre les membres présents de certaines observations, les statuts sont adoptés, et l'Académie donne mission au nouveau Bureau de les déposer à la Préfecture.

On procède ensuite à l'élection des membres du Bureau. Aux termes des statuts, les présidents et vice-présidents de l'Académie, ainsi que les présidents de section ne sont pas rééligibles dans la même charge. Le vote a lieu au scrutin secret.

Par 15 voix sur 22 votants, M. Bourges est élu président de l'Académie au premier tour de scrutin. MM. de Vissac et Pellat sont élus également au premier tour, par 13 et 12 voix, vice-présidents.

M. le sous-intendant Joleaud est élu président de la section des sciences, au premier tour de scrutin, par 13 voix sur 21 votants, un de nos collègues s'étant absenté de la séance. Mais il est nécessaire de procéder à un second tour pour la section d'histoire et pour la section des arts et belles-lettres, M. Limasset ayant réuni 8 voix dans la première et M. Le Gras, 7 voix dans la seconde. Un nouveau vote concernant ces deux sections donne les résultats suivants : M. Limasset est élu président de la section d'histoire à la majorité relative par 8 voix, et MM. Biret et Le Gras, ayant obtenu le même nombre de suffrages, c'est-à-dire 6 voix, au bénéfice de l'âge M. Biret est élu président de la section des arts.

L'Académie confirme ensuite par un assentiment oral et unanime, la proposition du Bureau de maintenir M. le Secrétaire général et M. le Secrétaire des séances, dans leurs fonctions respectives.

Elle confirme également par 18 voix sur 21 votants, M. Bonnecaze, dans sa charge de trésorier, et nomme M. Châtelet par 13 voix, bibliothécaire-archiviste, pour une nouvelle période biennale.

Le Bureau de l'Académie pour les années 1902-1903 est donc ainsi composé :

Président :	M. Bourges.
Vice-présidents :	MM. de Vissac et Pellat.
Présidents de section :	M. Limasset, pour l'histoire.
	M. Joleaud, pour les sciences.
	M. Biret, pour les arts.
Secrétaire général :	M. Labande.
Secrétaire :	M. Méritan.
Trésorier :	M. Bonnecaze.
Bibliothécaire-archiviste :	M. Châtelet.

Notre collègue, M. Manivet, lit ensuite quelques poésies dans lesquelles il a essayé de peindre quelques scènes de la vie avignonaise. La *Place de l'Horloge*, le *Marché de la Place Pie*, pour ne citer que ces deux pièces, sont de petits tableaux charmants pleins d'exactitude et de poésie, qui permettent à l'Académie de constater une fois de plus le talent de leur auteur.

En l'absence de M. Deydier, lecture est donnée par M. le Secrétaire général d'un travail de notre collègue sur la *Géologie des environs de Cucuron*. La consciencieuse étude des terrains qui constituent le sol de cette commune, et les recherches laborieuses auxquelles il s'est livré sur ce sujet spécial, permettent à l'Académie d'apprécier ce travail et de s'y intéresser.

A la fin de la séance, Mlle Jouve, MM. Faure, Gouillon, Huguet et Joseph Amic, sont élus membres titulaires de l'Académie.

Le Président : Dr Victorin LAVAL.

Le Secrétaire des séances : J. MÉRITAN.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel, publiés par M. G. Picot. — 2° Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie (1172-1361) publiés par Auguste Longnon, t. I^er^. — 3° Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par Robert de Lasteyrie, t. III, 4° livr.

II — Dons des auteurs.

1° M. Marcel Méril : L'Infini et le fini, essai de synthèse philosophique. — M. Michel Jouve, conseiller à la Cour d'appel de Nimes : Le Palais de justice de Nimes. — 3° M. Jacques Delmas, membre titulaire de l'Académie : Histoire de Puget-Théniers. — 4° M. Hippolyte Conry : Pensées sociales ; Hommages à la République. — 5° M. l'abbé Clavel, membre titulaire de l'Académie : Photographie d'une cheminée du château de Gordes. — 6° M. Henry de Gérin-Ricard, membre titulaire de l'Académie : Saint-Savournin et La Bourine. — 7° MM. Les Membres de la Commission administrative des hospices de la ville d'Avignon : Une reproduction de la gravure de saint Bénézet par L. David, dont la planche est aux archives de l'hôpital Sainte-Marthe.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1902, 2° trimestre. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, t. X (1901). — Société languedocienne de géographie, t. XXIV (1901), 4° fasc. — Revue d'Auvergne, 1901, n^os^ 5, 6 ; 1902, n° 1. — Thirty first annual report of the board of trustees of the Ohio state University, 1901, parts I-II. — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica. Mycological series, n° 1. — Revue des langues romanes, 1902, fasc. 2, 3. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1902, n^os^ 1 à 5. — Académie delphinale : Bulletin, t. X (1896, et XIV (1900) ; — Documents inédits relatifs au Dauphiné, 2° série, t. I, lettres du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble (1632-1707), par le P. Ingold. — Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 10° série, t. I. — Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2° série, t. XX. — Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XL. — Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1901, 4° livr. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône, n^os^ 571 à 573. — Pubblicazione periodica dell' Accademia di conferenze storico-giuridiche, anno XXII (1901), fasc. 3 et 4. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, t. LI (1901). — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 7° série, t. I (1901). — Bulletin de la Société Les Amis des sciences et arts de

Rochechouart, t. XI, nos v, vi. — Revue historique de Provence, 1901, nos 3, 4. — Bulletin de l'Académie du Var, LXIXe année (1901). — Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXIX (1901). — Bulletin de la Société départementale d'archéologie et statistique de la Drôme, 141e livraison. — Mémoires de la Société éduenne, t. XXIX (1901). — Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, t. XVIII (1901), nos 2 à 6. — Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon : Sciences et lettres, t. 6 (1901). — Annales de la Société linnéenne de Lyon, t. 47 et 48 (1901). — Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques, t. XXII, 3e livr. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, nos 14 et 15. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde, I Bd (1902), H. 2. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon : Bulletin, 1901 ; — Table générale des Bulletins de 1805 à 1900. — Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, 1902, 1re livr. — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1901. — Revue savoisienne, 1902, 1re livr. — Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. XI, 1er fasc. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : Mémoires, t. XXVIII ; — Bulletin, t. XII, n° 172. — Bulletin de La Diana, t. XIII, n° 1.

Installation du nouveau Bureau.

En sa séance du 6 mars 1902, l'Académie de Vaucluse a procédé à l'élection des membres du nouveau Bureau, qui auront à exercer pendant les années 1902 et 1903.

Ont été élus :

MM. G. BOURGES, *président.*
DE VISSAC, E. PELLAT, *vice-présidents.*
LABANDE, *secrétaire général.*
LIMASSET, JOLEAUD, BIRET, *présidents de section.*
J. MÉRITAN, *secrétaire.*
BONNECAZE, *trésorier.*
CHATELET, *bibliothécaire-archiviste.*

L'installation du nouveau Bureau a eu lieu le 17 avril suivant. M. le Dr Victorin Laval, président sortant, en remettant ses pouvoirs à son successeur, a prononcé l'allocution suivante :

Mes chers collègues,

Arrivé au terme de son mandat, le Bureau que vous aviez élu en janvier 1900, vous a déjà remis ses pouvoirs. Avant de rentrer dans le rang, il vous doit et se doit à lui-même de vous remercier de la bienveillance que vous n'avez cessé de lui témoigner et de votre constant empressement à lui faciliter sa tâche. Aussi bien est-ce aux efforts et à la bonne volonté de vous tous, mes chers collègues, que nous devons l'état prospère de notre Société et cette heureuse constatation que ses intérêts matériels et moraux n'ont point périclité entre nos mains. Le nombre toujours croissant de nos recrues, votre assiduité aux séances, la variété des lectures et des communications intéressantes, originales, et dont

quelques-unes ont eu la portée de véritables découvertes scientifiques, l'intérêt et le choix des mémoires publiés pendant l'exercice 1900-1901, la célébration enfin de notre Centenaire, marqué par des solennités mémorables, témoignent de la vitalité de l'Académie de Vaucluse et sont du meilleur augure pour l'avenir. Nos finances, sinon prospères, suffisent du moins à nos charges et nous permettent presque de vivre à l'abri de trop grands besoins.

Ce bilan matériel et moral de notre association s'améliorera encore sous l'impulsion féconde de vos nouveaux élus.

Quel choix plus heureux, en effet, pouviez-vous faire, de collègues qui fussent à la fois et plus dévoués et plus remarquables dans la diversité de leurs talents !

M. Bourges, notre président, est un professeur distingué, au sens artistique très sûr et très apprécié. Ce n'est pas seulement un spirituel et fin critique. Mais de lui il n'est pas vrai de dire que, si la critique est facile, l'art ne l'est point, car son crayon et son burin savent nous traduire fidèlement les chefs-d'œuvre que son esprit a conçus. M. Bourges est, de plus, dans notre Académie, un ouvrier de la première heure, et depuis 1881, date où elle fut renovée, il a dépensé pour elle sans compter son temps, son zèle et son entier dévouement.

Je connais comme vous, mes chers collègues, nos deux vice-présidents.

Historien, poète, littérateur, M. le baron de Vissac est plus que tout cela ; il est encore le causeur aimable, le conférencier plein de charme, que nous avons si souvent applaudi, soit qu'il nous ait raconté quelque sombre drame de la Révolution ou quelque grande épopée de l'Empire, soit que la fantaisie d'un cœur toujours jeune le transportant dans un idéal bien flatteur pour ses héroïnes, il se soit appliqué à nous faire accepter pour des réalités ce qui souvent, hélas! n'est que la trompeuse illusion d'une admiration généreuse. Croyez bien que le talent si personnel de M. de Vissac nous réserve encore plus d'un enchantement.

De M. Pellat, j'ai eu l'honneur de faire ici même l'éloge lorsque aux élections de 1900, il fut nommé président de notre section des sciences. Il a, permettez-moi la comparaison, la science robuste et solide comme les rocs qu'il explore, et entre ses mains le marteau du géologue fait toujours éclater la vérité et jaillir la lumière.

Mais M. Pellat ne me démentira pas si je dis que M. Joleaud, président de la section des sciences, est aussi un géologue des plus compétents. Sa réputation date de loin et, récemment encore, les découvertes géologiques qu'il a faites en Algérie et dont le monde savant a retenti, lui ont donné une nouvelle consécration. Mes éloges ne pourraient qu'en affaiblir la portée; je ne puis cependant pas ne pas ajouter que la rosette d'officier de l'Instruction publique qu'il vient de recevoir est le témoignage flatteur de la haute estime en laquelle ses travaux sont tenus en haut lieu.

M. Limasset, président de la section d'histoire et belles-lettres, fut déjà porté, il y a quelques années, par vos suffrages à la vice-présidence de l'Académie. En l'appelant de nouveau aux honneurs du Bureau, vous avez voulu vous souvenir qu'il n'a cessé de bien mériter de notre Société. Laissez-moi rappeler aussi qu'il en a été le premier historien, et qu'il a su nous retracer, en quelques pages fort bien écrites et très documentées, les origines et le développement d'une institution qui, après des fortunes diverses, est maintenant dans le plein épanouissement de son séculaire printemps. Quiconque voudra à nouveau travailler à l'histoire de l'Académie de Vaucluse ne pourra, s'il veut faire œuvre utile et sérieuse, se dispenser de consulter le travail original de M. Limasset. C'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire. Voilà pour l'historien ; mais notre collègue ne dédaigne pas non plus les belles-lettres, la poésie, la littérature, les arts. Il a l'esprit ouvert à tout, et comme si notre monde sublunaire ne suffisait pas à tant d'activité, il se complaît dans les problèmes les plus troublants et les plus ardus de l'être humain dont l'esprit survivrait à l'enveloppe terrestre, et qui, pour communiquer avec les êtres vivants à travers l'infini du temps et de l'espace, n'aurait peut-être besoin que de mettre en vibration cet éther subtil dans lequel, au dire de certains physiciens philosophes, baignent les mondes habités.

Théories imaginaires, irréalisées et irréalisables, pures chimères que tout cela, est-on tenté de s'exclamer ; le sage cependant se contente de douter et de dire : qui sait ? peut-être ? car le paradoxe d'aujourd'hui est souvent la vérité de demain. Et c'est pourquoi je loue M. Limasset d'avoir consacré quelques-unes de ses veilles à l'étude des problèmes du surnaturel, et pourquoi, à ses autres mérites littéraires, je veux aussi ajouter celui d'avoir écrit sur ce sujet des pages pleines d'érudition et d'aperçus originaux.

C'est une tardive justice que vient de vous rendre l'Académie, M. Biret, en vous élisant président de la section des beaux-arts. Cet honneur vous était dû depuis longtemps, et ce n'est pas tant notre oubli que votre modestie qu'il faut en accuser s'il a été si lent à venir. Vous fites partie de notre Société depuis 1881 : c'est dire que votre adhésion et vos sympathies vinrent à nous dès le début, et depuis, modestement, patiemment, vous avez su tracer un sillon fécond dans une terre inexplorée et vierge, pour ainsi dire, de toute culture. Car tandis que votre habileté professionnelle créait des chefs-d'œuvre que chacun peut admirer, vous étudiiez l'histoire de l'art de la ferronnerie, vous faisiez plus, et, aidé de votre instinct d'artiste et de votre flair de connaisseur, vous formiez, pièces par pièces, morceaux par morceaux, cette superbe collection peut-être unique aujourd'hui, et qui, dans tous les cas, est le témoignage le plus probant de ce que peut l'intelligence servie par un labeur opiniâtre. Vous avez bien voulu nous réserver pour cette séance même d'installation les prémisses de votre histoire de la serrurerie à travers les siècles. Nous vous en remercions, et comptez d'avance sur nos applaudissements.

Ce serait mal à moi, Messieurs les secrétaire général, secrétaire adjoint, trésorier et bibliothécaire-archiviste, de vous oublier dans cette justice distributive de compliments et d'éloges. De notre foyer académique vous êtes comme les dieux lares ; vous en êtes aussi les vestales, dirais-je, si je ne craignais, Monsieur l'abbé, de ne par trop vous effaroucher par cette réminiscence du monde païen. Passez-moi cependant la figure en faveur de l'idée qui est juste, et continuez les uns et les autres à tenir toujours allumé ce pur foyer de lumières, dont l'entretien vigilant est toute la raison d'être de notre Société, et que par vous et par nous ses rayons ne cessent de se diffuser loin, toujours plus loin, par le monde des intelligences éprises du bon, du beau et du vrai, pour notre honneur et pour la gloire prospère de la grande et de la petite patrie.

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Gabriel Bourges a répondu en ces termes à l'allocution de M. le Dr Laval :

Je vous prie tout d'abord, Messieurs et chers collègues, de ne pas trop remarquer ce que mon allocution aura d'improvisé et d'insuffisamment préparé. Je comptais bien vous remercier du très grand honneur que m'ont fait vos suffrages spontanés, et

vous confier en même temps les appréhensions que j'éprouve en m'asseyant pour la première fois au fauteuil de la présidence. J'étais loin de me douter que j'aurais à répondre à un éloge comme celui que vous venez d'entendre. Le portrait que l'ancien président a fait du nouveau est tel que celui-ci serait tenté de le laisser pour compte à son auteur, s'il ne connaissait les sentiments qui le lui ont inspiré. Le Dr Laval est l'ami d'enfance de mes deux frères d'adoption : l'un d'eux nous fut ravi, il y a déjà longtemps, d'une façon aussi subite que prématurée. Permettez-moi de rappeler ici son souvenir, que j'ai l'habitude d'associer à tout ce qui m'arrive d'heureux. Or, depuis que les péripéties de la carrière militaire ont ramené dans son pays, et d'une façon définitive, je l'espère, depuis surtout que l'administration de l'Académie a créé entre nous des relations, pour ainsi dire journalières, le Dr Laval, cela ne m'a pas échappé, a reporté sur moi l'affection qu'il avait pour notre cher défunt. C'est l'amitié qui lui a dicté ce portrait trop embelli.

Non, mon cher prédécesseur, je ne suis pas l'artiste que vous avez représenté. Il m'a manqué trop de choses, nul ne le sait mieux que moi, et tout d'abord la faculté créatrice ; faut-il en accuser mon esprit trop porté à l'analyse, ma première éducation, ma curiosité qui s'est dispersée sur trop de sujets ou simplement mon indolence ? Je ne sais. Mais aujourd'hui, je suis presque tenté de me féliciter d'un défaut que je me suis reproché si souvent : le dilettantisme, c'est dans ce mot que je résumerai les traits par lesquels j'essayais de retracer mon être intellectuel. Ce dilettantisme m'a permis de suivre avec intérêt tous les travaux si divers de nos collègues, et cela depuis la fondation ou plutôt la renaissance de l'Académie. A plus forte raison m'intéresserai-je à ces travaux, maintenant que j'ai l'honneur de vous présider. Les résumés de vos communications ne seront pas dictés, croyez-le bien, par la simple courtoisie, mais seront l'expression d'un intérêt très vif et très sincère.

Vous avez agi très sagement, Messieurs, en donnant à un président qui manque un peu de foi en lui-même, deux vice-présidents qui inspirent à tous la plus grande confiance. M. le baron de Vissac et M. Pellat représentent l'un les lettres, l'autre les sciences, avec une autorité et une lumière qui s'étendent bien au delà des limites un peu étroites de notre Société. Vous ne serez pas trop à plaindre lorsque la laryngite qui guette toujours les professeurs me retiendra loin de vos réunions. Ces jours-là

le maître en l'art de bien dire, le panégyriste des filles d'Avignon vous consolera bien vite de mon absence, et à son défaut M. Pellat, à qui la géologie a appris à compter pour peu le temps et l'espace, n'hésitera pas à franchir celui qui sépare Saint-Étienne-du-Grès d'Avignon ; son zèle bien connu pour vos réunions nous en est un sûr garant.

J'adresse la plus cordiale bienvenue aux nouveaux membres du Bureau, à M. l'intendant Joleaud, président de la section des sciences, à M. Limasset, président de la section des lettres, à M. Biret, président de la section des arts.

Vauclusiens de naissance, ou nouveaux venus qui ont déjà conquis droit de cité, tous collaboreront avec un zèle égal au développement et à la renommée de notre Société.

Est-ce illusion d'un vieil Avignonais ? mais il me semble que du pays que nous habitons se dégage un charme qui s'exerce aussi bien sur les natifs, si lents à le quitter, si prompts à y revenir, que sur les étrangers, si empressés à l'adopter en grand nombre. Notre Société n'est-elle pas l'image de la région d'où elle tire son nom ?

Ce charme, nous le devons aux traditions que mes prédécesseurs ont su donner à l'Académie de Vaucluse. Il a paru dans toute sa valeur pendant les fêtes du Centenaire, qu'on pouvait rêver plus somptueuses : grâce au Dr Laval, fidèle gardien de la tradition, elles ne pouvaient être plus rayonnantes de cordialité et de courtoisie.

Cet héritage précieux, c'est le seul que nous possédions ; nous le garderons jalousement, et s'il suffit pour cela de continuer à éloigner de nous les questions politiques, ainsi que nous l'enjoint du reste notre règlement, eh ! bien, nous les écarterons. Les événements que nous traversons ne sont pas pour nous le faire regretter.

Est-ce à dire que notre existence s'écoulera monotone, sans discussions, sans péripéties ? Non certes ; comme par le passé nous aurons nos combats, nos passions, combats didactiques, passions archéologiques, et nos tempêtes, s'il s'en déchaîne, ne dépasseront pas les parois du verre d'eau où elles auront sévi.

Jean-Ignace Jalla-Lagardette

CURÉ D'AUBIGNAN

(1784-1831)

Sources.

Les sources du présent travail ne sont pas nombreuses. Voici ce que nous avons consulté :

1. Les vieux papiers de la paroisse, registres de diverses sortes où l'on ne trouve souvent que des listes de noms ou des quittances ;

2. Les archives de la commune, et en particulier les délibérations du conseil municipal ;

3. Le *Journal de mon émigration*, écrit par M. Lagardette pour garder le souvenir de ses aventures pendant la Révolution. C'est un manuscrit in-12, bien relié, écrit tout entier de la main de M. Lagardette. Il renferme une introduction de 32 pages, le journal lui-même en 20 chapitres et 184 pages, enfin, en guise de conclusion, un sermon de M. Lagardette à ses paroissiens sur les événements de la Révolution, le testament de Louis XVI et son vœu au Sacré-Cœur, encore 38 pages. Ce manuscrit se trouve entre les mains de M. Lafayolle, ancien juge de paix, au Chaylard (Ardèche) ;

4. Quelques papiers de la famille de Seguins (Sainte-Barbe, Loriol, Vaucluse) cartable portant le titre Aubignan et renfermant des lettres de M. Lagardette ;

5. Les traditions locales, discutées aussi sérieusement que possible.

Cette étude se divise en trois parties : Avant, pendant et après la Révolution.

I. — Avant la Révolution.

Jean-Ignace Jalla-Lagardette naquit au Chaylard, aujourd'hui dans le département de l'Ardèche, le 1er juillet 1755. Il eut pour père Jean-Baptiste Jalla-Lagardette, chirurgien juré, et pour mère Marie-Antoinette-Françoise Duburquoy, originaire du Comtat. Nous connaissons d'autres enfants de cette famille, peut-être tous : Jean-Pierre, celui-là probablement que M. Lagardette attira plus tard à Boulogne ; Jacques-Bonnet, qui se fit bénédictin et que nous retrouverons plus tard sous le nom de M. Labaume, nous ne savons pourquoi ; Marie-Henriette, l'aînée de la famille,

décédée à Aubignan en 1827, âgée de 74 ans (1); Marie-Françoise, en religion Sœur Saint-Joseph, supérieure de Saint-Joseph du Chaylard de 1791 à 1843. Cette dernière fut l'héritière des deux abbés Lagardette. Nous trouvons un autre membre de la famille Lagardette juge de paix au Chaylard et dont le fils, Jean-André-Xavier, fut confirmé à Baumes en 1806 avec les enfants d'Aubignan ; mais nous croyons que c'est le même que celui que son frère avait établi à Boulogne. Famille bénie, qui sur cinq membres en donna trois à Dieu. D'ailleurs, les autres branches de la famille des Lagardette étaient également religieuses, et le curé avait un cousin, Jacques Jallat-Lagardette, dans l'ordre des Capucins.

Le jeune Lagardette, que ces pages ont pour objet de faire connaître, né d'une souche pareille et dans un pays de montagnes, où les catholiques et les protestants avaient été longtemps en lutte, trouva naturellement dans le sang de ses pères et dans le milieu physique et moral où il grandit, une grande source d'énergie et de convictions. Ces convictions furent fortifiées encore par ses études et surtout par son séjour au grand séminaire de Viviers. Il y avait alors, dans ce séminaire, un sulpicien nommé Devie, remarquable par sa science, qui fit une impression profonde sur tous ceux qui le connurent. M. Lagardette fut de ce nombre, et ceux qui l'ont vu de près nous disent qu'il ne perdit jamais l'empreinte de ces premiers jours (2).

En 1784, M. Lagardette était prêtre, il avait trente ans, il était bachelier de l'Université de Valence. C'est alors que nous le voyons quitter Orange, où il était vicaire à la cathédrale, et arriver à la cure d'Aubignan, laissée vacante par la mort de M. Coste-Calde (3).

Aubignan est un charmant village qui se trouve dans la plaine, mais près des montagnes. Son territoire, mélange de collines et d'anciens marécages desséchés, est très fertile. Aujourd'hui le canal dérivé de la Durance en a fait un jardin où poussent toutes sortes de primeurs ; mais, avant le canal, avec ses coteaux couverts

(1) Le registre, écrit de la main de son frère, porte : « Ensevelie dans le cimetière de la paroisse, en présence de M. Bourdet, curé de Baumes, officiant, de M. Chantrier, prêtre de Carpentras, de Rodet, clerc de l'église de Baumes, et de Xavier Rabasse, clerc de notre église. » (Registre des décès, 1827.)

(2) Article du *Mercure Aptésien*, 7 mars 1841, signé Marin, d'Aubignan.

(3) Avant la Révolution, Aubignan, quoique près de Carpentras, dépendait de l'évêché d'Orange et du canton de Baumes. Ce n'est qu'en 1819 qu'Aubignan a été rattaché à Carpentras administrativement.

M. LÉON ALÈGRE

(1813-1884)

d'oliviers et de vignes, avec sa plaine couverte de céréales et de prairies, quoique moins riche, il n'était pas sans exciter l'admiration et quelquefois l'envie des étrangers.

Sa population, alors comme aujourd'hui, était d'à peu près 1,500 habitants. Elle était travailleuse, ouverte, de mœurs simples et profondément attachée à la religion.

Les seigneurs, de la famille des Seguins-Pazzi, descendants de cette illustre famille des Pazzi de Florence à laquelle l'Église doit sainte Magdeleine, avaient toujours donné l'exemple de la vertu et même de la piété. Leurs noms sont toujours en tête des associés de Saint-Fiacre. Ils aimaient la population et ne craignaient pas de faire pour elle des sacrifices. A preuve, cet acte curieux, passé chez M. Guillaume, notaire, en 1791, et par lequel l'ex-seigneur remet aux habitants tout ce qu'il leur a avancé pour payer leurs tailles, c'est-à-dire leurs impôts personnels (1). Il est rare de voir des chefs de pays solder ainsi les impôts pour leurs subordonnés.

Il n'y avait pas à Aubignan de grandes fortunes. Nous voyons en effet qu'il y avait trois notaires, ce qui suppose évidemment un sol très divisé et des transactions nombreuses. Il devait y avoir beaucoup de ces bons petits propriétaires qui vivent et travaillent sur leurs terres et qui possèdent à la fois l'indépendance des biens et par là l'indépendance du caractère. Les plus heureux des hommes, comme dit Virgile..., s'ils savaient connaître leur bonheur.

La vie à Aubignan était à bon marché. Le 8 avril 1751, l'adjudication de la boucherie, qui était communale, portait que le boucher « s'obligeait à fournir aux particuliers d'Aubignan de bonne et grasse chair de mouton, bœuf et fœde pour le prix et raison de quatre sols roy la livre (10 sous le kilo actuel) du dit mouton, et de trois sols celle de bœuf et de fœde, excepté les mois de septembre, octobre et novembre, que la livre de mouton ne sera qu'à quatre sols patac, et le mois de mai, juin, juillet, août octobre et novembre, la livre de bœuf et fœde ne sera qu'à trois sols patac » (2).

La bourgeoisie ne manquait pas au village, et même la société devait y être fort agréable. Nous avons cité la famille du seigneur. Citons encore les Baroncelli de Javon dont on a vanté les salons somptueux (3), les Châteaubert de Vignes, les de Veye, les de

(1) *Le domaine de Saint-Joseph, à Aubignan*, par le chanoine Timon-David, introduction, p. VII, note.

(2) *Domaine de Saint-Joseph*, p. X, note.

(3) *Voyage humouristique dans le Midi*, par Louis de Laincel, 1869, p. 276.

Planet, les de Bouteille, les Jourdan, les Perrot, les Guillaume. La paix, il est vrai, n'était pas toujours parfaite entre ces diverses familles influentes, et l'on raconte un trait fort piquant arrivé entre le seigneur et le sieur de Veye. M. de Veye refusait de saluer le seigneur le premier, se disant son égal. De là procès. M. de Veye fut condamné, mais à partir de ce moment il ne porta plus de chapeau. N'ayant plus de chapeau, il ne saluait plus du tout. A la fin une transaction intervint, qui obligeait les deux personnes à se saluer simultanément sans distinction de préséance. Heureux temps où les querelles se terminaient par un coup de chapeau !... (1).

La société ecclésiastique valait peut-être mieux encore. Aubignan, comme tous les pays franchement chrétiens, a toujours fourni des prêtres en assez grand nombre. A l'époque où nous sommes, c'est-à-dire en 1784, date de l'arrivée de M. Lagardette, il y avait à Aubignan plusieurs prêtres du pays formant avec le curé et le vicaire une société connue sous le nom d'agrégation.

« L'agrégation d'Aubignan n'était composée d'autres membres que le curé, son vicaire et les prêtres natifs de ce lieu appelés par le dit curé à l'aider à l'acquittement des fondations. Aubignan était pour lors du diocèse d'Orange, et jamais les évêques n'ont voulu reconnaître les prêtres habitués de cette église paroissiale comme composant un corps ; ils n'ont jamais eu d'autres titres que le libre consentement des curés qui leur faisaient part des fondations » (2).

Cette agrégation avait cependant une certaine existence légale puisqu'elle recevait des legs, à charge de dire des messes, faire des processions, donner des bénédictions, etc. Le livre de ces fondations existe encore, et l'on voit qu'en 1772 les rentes s'élevaient à 531 fr. 6 patas.

En 1778, six ans avant l'arrivée de M. Lagardette, une délibération des prêtres agrégés porte les signatures suivantes : Coste-Calde, curé ; Joseph Guillaume, secondaire ; Joseph de Vignes, Basile Perrot, Joseph-Antoine Perrot (3).

Donnons quelques détails sur ces deux derniers que nous re-

(1) Récit oral de M. Paul de Faucher, de Bollène.

(2) Délibération du conseil de fabrique, 1815, 27 août.

(3) Ces agrégations existaient ailleurs qu'à Aubignan. Nous lisons dans un travail de l'abbé Duffaut, curé de Montgiscard (diocèse de Toulouse), présenté au Congrès des savants catholiques à Fribourg (1897), qu'une société absolument semblable à l'agrégation d'Aubignan, et nommée consorce, exista pendant de longs siècles dans sa paroisse et ne cessa qu'avec la Révolution.

trouverons plus tard et qui auront une place particulière dans cette histoire.

Ils étaient fils tous les deux d'Alexis Perrot et de Magdeleine de Veye.

L'abbé Basile Perrot était né en 1730. Après son ordination, il reçut l'autorisation de passer dans le diocèse d'Aix, en 1756. En 1760, le 30 octobre, nous le voyons revenu dans son pays et nommé curé de Violès. A partir de 1777, il se retire à Aubignan, fait partie de l'agrégation, et le curé le nomme prieur de la congrégation du Rosaire.

L'abbé Joseph-Antoine Perrot, son frère, surnommé le Prieur, naquit à Aubignan en 1737, fut ordonné en 1761 à Avignon et nommé prieur de Javon, diocèse de Carpentras, en 1768, puis chapelain de Saint-Jean-Baptiste, à Jonquières, le 17 août 1777. L'année suivante, nous le trouvons avec son frère membre de l'agrégation. Il est probable qu'il ne quitta plus le pays. Nous verrons son frère fuir en Italie pendant la persécution, et lui rester au village et essayer d'y continuer le bien.

Il y avait enfin sur la paroisse, depuis le milieu du XVIII[e] siècle, un couvent de Minimes, dont la large demeure existe encore au sud-est d'Aubignan, toujours connue sous le nom de « couvent ». C'était une fondation de Pierre-François-André, un bourgeois du pays. La condition de cette fondation était que les religieux seraient au nombre de quatre et qu'ils veilleraient auprès des malades de la paroisse, sans les quitter, depuis le moment où ils auraient été administrés par le curé jusqu'à leur mort. Au moment de la Révolution, les constructions n'étaient pas encore achevées. Aussi il n'y eut jamais que deux religieux dans la maison. Le père Arquier (Jean-Baptiste), natif de Rognes, est celui qui y resta le plus longtemps. Dans la paroisse, il était très apprécié. Il fut de longues années aumônier des Pénitents blancs de la paroisse, et il avait mis dans cette confrérie beaucoup d'ordre et d'entrain.

A ces prêtres et à ces religieux, qui formaient le monde ecclésiastique ordinaire d'Aubignan, nous pourrions ajouter d'autres prêtres qui, originaires du pays, venaient de temps en temps en augmenter la société ou qui de loin contribuaient à sa vie par l'importance de leur situation. Citons l'abbé Arnaud, de l'Académie française, un critique d'art, et dont on montre encore à Aubignan la maison paternelle (1) ; l'abbé Jourdan (Esprit-Jean-Fiacre), cha-

(1) Voici ses titres : François Arnaud, abbé de Grandchamp, de l'Académie française et de celle des Inscriptions et belles-lettres, lecteur et bibliothécaire de Monsieur,

noine de Saint-Louis du Louvre, à Paris, et qui a été, dit-on, confesseur de Marie-Antoinette (1); l'abbé Cardinal, chanoine de Saint-Ruf-lez-Valence, qui vint de bonne heure se fixer à Aubignan et y mourut en 1805 (2); l'abbé Ripert (Pierre-Martin), mort prêtre habitué à Avignon, en 1813, à l'âge de 84 ans.

Et maintenant allons faire un tour à l'église paroissiale.

Nous saluons d'abord le château qui n'a rien de remarquable et que la Révolution détruira bientôt, agrandissant ainsi la place de l'église. Puis, voici l'église s'ouvrant sur la petite place qui la sépare du château. C'est un joli édifice de style roman et presque neuf, ne datant que de 1732. Une inscription sur la façade indique qu'elle est dédiée à saint Victor, martyr, et à l'Annonciation de la Sainte Vierge. Son clocher, les archives le disent souvent, est un des plus jolis du Comtat. Quand on est sur la petite place et qu'on a l'église devant soi, on a à sa droite, entre l'église et les remparts, le cimetière, trop étroit pour la population mais bien recueilli, et, à sa gauche, le presbytère, ou mieux le prieuré, comme on disait alors (3). Ce presbytère est vaste, mais peu commode. On y trouve surtout deux pièces remarquables : une cuisine avec une cheminée monumentale et un salon à l'avenant. Pourquoi deux pièces à si vastes dimensions? Ce n'est pas un pur caprice d'architecte ou de propriétaire. Deux fois par an, il était d'usage jadis que le prieur, en retour des dîmes, régalât tous les chefs de famille de la paroisse ; or, il fallait du large pour préparer et manger un tel repas. Cet usage n'existait plus depuis quelques années seulement à l'arrivée de M. Lagardette ; mais le presbytère conservait et conservera encore longtemps ses larges proportions. En entrant dans l'église, un vaisseau à trois nefs et très régulier, nous remarquons, à droite et à gauche de nombreuses chapelles dédiées aux saints aimés du pays et qui toutes ont leur prieur, souvent leur

historiographe de l'ordre de Saint-Lazare. Il mourut à Paris, le 2 décembre 1784, âgé de 63 ans. (D'après une gravure conservée au presbytère de Saint-Siffrein, Carpentras).

(1) Outre cet abbé Jourdan, nous en trouvons deux autres du même nom : Dominique-Paul Jourdan, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Paul de l'Estrée à Saint-Denis en France, et Maurice-Siffrein Jourdan, mort curé de Baumes en 1851.

(2) Cet abbé Cardinal, en 1799, prêta 2.000 francs à la municipalité au 4,50 o/o pour acheter du blé.

3) A Aubignan, à cette époque du moins, il fallait distinguer entre le prieur et le curé. Le prieur était un chanoine de la cathédrale d'Orange, qui jouissait des bénéfices de la cure d'Aubignan avec la charge d'y entretenir un curé résidant et s'occupant de la paroisse. Les revenus du curé étaient de 500 livres, fournis en partie par la commune, le reste pris sur les revenus du prieur.

confrérie, mais toujours leurs fêtes et leurs fondations. Chacune est comme une petite paroisse dans la grande paroisse. Les chapelles nous indiquent les dévotions populaires. Ce sont : le Saint-Sacrement, auquel le village se consacra lors de la peste de 1629 ; la sainte Vierge, sous le titre de N.-D. du Rosaire (1) ; saint Fiacre, le grand saint d'Aubignan, connu et vénéré au loin, avec son célèbre pélerinage le dimanche qui suit le 29 août, jour de sa fête (2) ; saint Victor, le titulaire de la paroisse ; saint Blaise, le patron des « mesnagers » ; saint Marc, à la procession duquel « tous les habitants, riches et pauvres, assistent avec un zèle édifiant » (3) ; saint Antoine de Padoue, un saint bien connu à Aubignan avant de devenir ailleurs populaire.

Outre l'église paroissiale, on trouvait plusieurs chapelles dans le village ou les environs : la chapelle de l'hôpital qui existe encore ; la chapelle des Cinq-Plaies, dont il reste seulement un tableau dit de Mignard d'Avignon et qui est dans le sanctuaire de la paroisse (4) ; la chapelle de Saint-Pierre, sur le chemin de Carpentras, dont la vieille clef sert encore à bénir les animaux menacés de la rage et que l'on amène à Aubignan de tous les environs (5) : la chapelle des Minimes, ouverte au public ; Saint-Sauveur, appelée aussi Saint-Sixte, qui appartenait au chapitre Saint-Agricol d'Avignon, un petit monument d'une architecture romane admirable ; enfin la chapelle des Pénitents blancs, tout près de l'église, avec un autel dédié à N.-D. de Pitié. Il y avait aussi une chapelle dédiée au Saint-Sacrement, dans « la Bourgade », mais elle avait été abandonnée peu de temps avant l'arrivée de M. Lagardette, sur l'ordre de l'évêque d'Orange, et ses fondations rattachées à la chapelle du seigneur dans la paroisse (6). De toutes ces chapelles, il ne reste plus que celle de l'hôpital et celle du Saint-Sauveur. Cette dernière n'est pas livrée au culte ; elle sert de hangar.

(1) La confrérie du Rosaire date à Aubignan de 1578. Elle a été fondée par le R. P. Donzelly durant une prédication, puis confirmée par lui en 1615. Le jour du Rosaire on gagne dans la chapelle l'indulgence plenière *toties quoties*.

(2) La dévotion à saint Fiacre est très ancienne dans la paroisse. Le plus ancien titre que nous en connaissions, est un don fait à la confrérie de Saint-Fiacre en 1521. (Papiers de la paroisse.)

(3) Registres de la confrérie de Saint-Marc.

(4) Cette chapellenie avait été fondée en 1640 par Dominique de Panisse-Pazzi.

(5) Cette bénédiction a été donnée dix-sept fois en deux ans : 1828-1829.

(6) Cette chapellenie avait été fondée par le seigneur d'Aubignan, Alleman de Pazzi, en 1551. Voilà pourquoi à sa suppression, en 1781, ses fondations furent rattachées à la chapelle du seigneur, son descendant et successeur.

Il y avait aussi à Aubignan deux congrégations florissantes : une d'homme et de jeunes gens, dirigée par le vicaire et qui tenait ses réunions le dimanche à midi dans la chapelle des Cinq-Plaies ; l'autre, de femmes et de filles, dirigée par M. le curé et qui tenait ses réunions à la paroisse. Elles avaient été fondées, l'une et l'autre, en 1713, par M. Coren, curé de la paroisse, et approuvées la même année — du moins celle de femmes — par Mgr Jean-Jacques d'Orbeil, évêque d'Orange, « pour retirer les fidèles des danses, fréquentations, promenades suspectes et autres divertissements profanes, sources funestes de crimes et de désordres » (1).

Ajoutons enfin l'association des confrères de la Très-Sainte-Trinité, fondée, en 1737, par M. Coste, curé, avec l'autorisation de Messire Jean-Raynaud Duflandray, vicaire général de l'évêque d'Orange. Elle pouvait recevoir des confrères et des « *confréresses* », avait sa chapelle, sa fête et ses fondations. Son but a l'air d'avoir été surtout la piété et le soulagement des âmes du Purgatoire. Cependant les lettres d'agrégation à l'ordre, données par François de Piaroza, commissaire général de l'ordre dans le Comtat, recommande au curé, directeur de la confrérie, de bien garder et de lui remettre en temps opportun l'argent nécessaire pour la délivrance des captifs. Cette confrérie se confondit avec celle de Saint-Antoine. Nous lisons en effet dans les statuts, article 3 : « Les quêtes ou fondations, faites ou à faire en faveur de la confrérie de Saint-Antoine de Padoue, seront censées faites en faveur de la confrérie de la Sainte-Trinité et vice-versa, parce qu'elles ont été unies, comme il conste par une permission obtenue de M. le révérendissime grand vicaire en date du 8 juin 1737. »

Encore quelques traits qui pourront faire connaître l'état des esprits dans le village d'Aubignan à la fin du XVIII[e] siècle.

Les donations pieuses et fondations de messes ou de saluts ne cessent pas jusqu'à la Révolution. Elles ne sont pas bien considérables, mais il ne se passe pas un an sans que les registres en inscrivent plusieurs.

Un autre fait plus typique encore. Les Minimes avaient acheté un pré, terroir de Loriol, devant, prétendait la communauté d'Aubignan, certaines rentes ou lods qui devaient lui être payées tous les neuf ans. Cela s'appelait un *novennium*. Cet argent servait à marier des filles pauvres. Les Minimes ne refusaient pas de payer, mais s'ils devaient réellement, et ils demandaient qu'on

(1) *Statuts de la confrérie.*

leur montrât le titre de la fondation. Or ce titre, on ne le trouvait plus. Le secrétaire de la mairie le chercha partout, même à Carpentras; il ne trouva rien. Un jour, se trouvant à la mairie et pensant à cette affaire, il eut l'idée de la recommander à saint Victor, patron de la paroisse, lui promettant de faire chanter une messe en son honneur, si le titre était retrouvé. Et le secrétaire se mit à repasser un tas de vieux papiers. Il met la main sur un vieux parchemin, à moitié mangé par les rats. Bonheur ! c'était le titre en question. Le secrétaire fit part de sa découverte et de sa promesse au conseil, et on alla demander au curé quel jour il pourrait chanter cette messe. Les deux consuls et tous les conseillers y assistèrent (1).

On le voit, à Aubignan, comme partout d'ailleurs dans le Comtat et en France, il y avait union étroite entre le spirituel et le temporel. Nous en citerons encore deux preuves : 1° C'est le conseil municipal qui nommait chaque année aux charges de prieurs des chapelles ; 2° c'est encore lui qui, le 20 mars 1791, demanda à l'évêque d'Orange et obtint la réduction des fondations de messes, les revenus n'étant plus suffisants pour payer les frais.

En retour, l'église s'occupait des choses civiles. Toutes les décisions importantes de la municipalité étaient annoncées au prône du dimanche. Les deux pouvoirs se soutenaient mutuellement.

La commune, ou plutôt la communauté existait à peu près dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Seulement, au lieu d'un maire, il y avait deux consuls ; au lieu de quinze conseillers, il y en avait vingt ; enfin, la délibération du conseil avait toujours lieu en présence du viguier, le représentant du seigneur ; c'était un souvenir du don que le seigneur avait fait aux habitants, en leur octroyant la commune.

En somme, dans ces villages de l'ancien Comtat, tous les hommes étaient enrôlés dans des associations pieuses, et c'est pour ainsi dire autour de la religion que rayonnait toute la vie privée ou publique. On avait une pauvre maison, mais on avait une belle église, et dans cette église beaucoup de prêtres et de belles cérémonies ; toutes les fêtes religieuses — et elles étaient nombreuses — étaient des réjouissances, et toutes les réjouissances étaient des fêtes religieuses. Que de messes, de bénédictions, de processions à la paroisse ou aux diverses chapelles ! Beaucoup d'ailleurs de liberté avec des seigneurs qui avaient cédé presque

(1) Délibération du conseil, dimanche 6 avril 1777.

tous leurs droits une commune dont les membres étaient éligibles, et une autorité supérieure qu'il suffisait de reconnaître, puisqu'elle ne demandait ni conscription ni impôts. Sous la crosse, il fait bon vivre, disait alors le proverbe, et il serait difficile de le démentir.

Tel était Aubignan et son état d'âme, comme on dit aujourd'hui, quand M. Lagardette y arriva comme curé en 1784.

M. Lagardette, nature calme, régulière, un peu froide même, n'était pas homme à tenter l'extraordinaire. C'était un homme de devoir ; il y entrait simplement, mais pleinement, toujours partagé entre ses fonctions de pasteur et l'étude. « Puissant par la parole et par l'exemple, s'il ne ramenait pas aussitôt tous ceux qui lui paraissaient s'égarer, il restait dans leur souvenir pour leur montrer encore le chemin de la vie et du salut » (1). Il y avait cependant quelque chose de tendre dans cette nature robuste, et il nous dit lui-même que quand il apprit à Boulogne la mort de sa mère, il en fut malade longtemps : « Cette accablante nouvelle fut pour moi un coup de foudre ; une maladie des plus longues et des plus opiniâtres en fut la suite » (2).

Malgré la présence du secondaire et des prêtres agrégés, le nouveau curé — du moins dans le commencement — faisait à peu près tous les baptêmes, les mariages et les sépultures, puis de sa belle et lente calligraphie il en écrivait les procès-verbaux sur les registres. Il faut voir ces grands registres de M. Lagardette — registres qu'il écrivit deux fois, car ils furent enlevés à l'église pendant la Révolution — pour connaître son esprit régulier et soigneux, peut-être même un peu étroit ; et, s'il est permis de dire ici que le style c'est l'homme, M. Lagardette devait être l'homme d'ordre par excellence.

Aussi, connaissant maintenant l'état de la paroisse et l'état d'esprit du curé, nous pouvons dire que l'histoire des années qui précèdent la Révolution est toute faite : nous savons ce qu'il a fait par ce qu'il devait faire ; il ne s'est pas écarté du chemin tracé devant lui par la situation et par son caractère. Deux ou trois détails seulement achèveront de faire connaître cette époque.

Poussé par cet esprit méthodique, M. Lagardette voulut, en 1786, régulariser la situation de la congrégation des hommes et des jeunes gens. M. Coren, curé de la paroisse, l'avait établie en

(1) *Mercure Aptésien*, article cité.
(2) *Journal de mon émigration*, p. 116.

1713, à peu près en même temps que celle des femmes ; mais il n'en avait pas demandé la confirmation à l'ordinaire. M. Lagardette demanda et obtint cette confirmation en 1786 de Mgr du Tillet, évêque d'Orange.

Un acte plus important fut, en 1788, la fondation de la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier, à faire du 4 au 12 mars. M. Lagardette fit cette fondation en son nom et au nom de messire Antoine de Nolhac, chanoine et curé de Saint-Symphorien d'Avignon, et de Claude Joseph Cardinal, prêtre, ancien chanoine du chapitre abbatial de Saint-Ruf-lez-Valence, décoré de la croix des ordres de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare, résidant à Aubignan. Cette fondation fut faite en faveur de l'agrégation des prêtres, et trois cents livres d'argent, au coin de France, furent versées aux mains de l'abbé Basile Perrot, administrateur des rentes et revenus de la dite agrégation. L'acte de cette fondation fut passé le 28 février, dans la sacristie de l'église paroissiale, par Pierre-Joseph-François-Régis Guillaume, notaire apostolique d'Aubignan.

Y eut-il, aux approches de la Révolution, une mission donnée dans Aubignan par les soins de M. Lagardette ? C'est probable, car le conseil municipal, par une délibération du 3 mai 1789, vote « une gratification de six livres à Gaspard Girard, pour avoir sonné les cloches pendant la mission. »

Telle était la vie calme, régulière et religieuse de M. Lagardette et de la paroisse d'Aubignan, quand éclata la tourmente révolutionnaire.

II. — Pendant la Révolution.

La Révolution de 1789 n'arriva pas en coup de vent, ainsi qu'on se l'imagine quelquefois. La tempête arriva peu à peu, avec des reculs, des calmes, des rafales. En 1789, dans beaucoup de villages, ce n'était encore qu'une brise un peu chaude ; l'orage ne fut violent qu'en 1792 et surtout en 1793.

Nous devons ajouter aussi pour être exact, que la Révolution fut moins violente à Aubignan qu'en d'autres endroits. Elle y fit peu de victimes : parmi les 332 victimes d'Orange, aucune n'est d'Aubignan ; on ne cite guère qu'une mort directement causée par la Révolution, celle d'un nommé Caillet, pendu derrière l'église pour rebellion lors d'une perquisition domiciliaire. Il y eut d'ailleurs toujours des prêtres dans le pays, quelquefois

cachés, qui administraient les sacrements. Évidemment, cela se faisait en secret; mais de pareils secrets peuvent-ils être longtemps gardés dans une petite localité ? Il faut en conclure qu'on n'était pas très sévère pour ces insermentés rebelles.

M. Lagardette quitta Aubignan en 1792, le 21 août, à trois heures après minuit ; mais ce n'est que lentement, très lentement, qu'il se décida à cet acte. Comme la plupart des curés, il participa d'abord au mouvement, même, peut-on dire, avec une certaine joie ; il y joua aussi son rôle. Qui aurait cru alors que cette révolution deviendrait si mauvaise ? Au commencement, elle ne paraissait devoir être qu'un renouvellement heureux de la société.

Le 10 avril 1790, le vice-légat, Mgr Casoni, donnait à toutes les communes du Comtat le droit d'organiser une milice bourgeoise. La chose fut immédiatement exécutée à Aubignan. Dès le lendemain, en effet, 11 avril, un comité était formé à l'effet de procéder à cette formation. Le curé en fit partie. Il est vrai qu'il donna bientôt sa démission, dès le 16 du même mois, mais pour des motifs religieux : « Mon état ni ma place, disait-il, ne me permettent d'être plus longtemps d'un comité devenu militaire par le fait, et dont les membres se sont si généreusement voués au service de la patrie en prenant les armes pour sa défense. »

Mais voici qui est plus sérieux. Le Souverain Pontife ayant accordé la réunion des États-Généraux du Comtat, le 18 avril eut lieu à Aubignan, dans la chapelle des Pénitents blancs, l'assemblée primaire qui devait nommer les délégués destinés à rédiger le cahier des doléances et à créer un député. Cette assemblée nomma le curé président. Les délégués furent choisis. Séance tenante, le président leur fit prêter serment de fidélité à la patrie et à N. S. Père le Pape, heureusement régnant. On le fit par acclamation. Le lendemain, la même cérémonie se renouvela à l'église. Tout était à la joie, à l'espérance, presque à l'enthousiasme.

Un mois après, les délégués avaient rédigé le cahier des doléances, et le 22 mai, encore présidés par M. Lagardette, ils choisissaient leur député aux États-Généraux. Ce fut Pierre-François-Régis Guillaume, notaire apostolique d'Aubignan. Sur les saints Évangiles et entre les mains du président, il prêta serment de fidélité au bien public, au pape, au culte établi.

Au mois suivant, il fallut procéder à la nomination des nouvelles municipalités créées par les États. D'après le règlement du 22 juin, publié par le vice-légat, les électeurs devaient se partager en autant de sections qu'il y avait de milliers d'habitants dans la paroisse.

A Aubignan, il y en eut deux. Le curé fut nommé président de la première ; le vicaire, l'abbé Arnoux, président de la seconde ; et le jour où les deux sections réunies nommèrent définitivement les officiers municipaux, le curé, président général, y alla de son petit discours. Ce discours est une pièce à conserver : elle indique bien l'état d'esprit du clergé et par lui de la religion.

« Messieurs, dit-il, qu'il est doux et consolant pour M. le vicaire et pour moi d'être les premiers à éprouver les heureux effets de ce nouvel état de choses, que l'auguste assemblée de cette province opère avec tant de succès ! Honorés de votre confiance dans nos augustes fonctions, vous voulez encore nous confier vos intérêts temporels, en nous plaçant l'un et l'autre à la tête de vos plus sérieuses délibérations ; obligés de vous partager en deux sections, vous nous avez choisis pour vous présider. Aujourd'hui que nous sommes réunis en une seule, nous ne pouvons nous empêcher de vous témoigner notre satisfaction, non pas tant par rapport à l'honneur dont vous nous avez comblés, mais bien plus particulièrement à cause de l'harmonie douce et paisible avec laquelle vous vous êtes comportés dans les sections respectives. Je vous avoue pour ce qui me concerne, et je crois mon coopérateur plein des mêmes sentiments, que vous auriez trouvé dans la paroisse plusieurs citoyens qui, par leurs talents, auraient rempli avec plus de dignité que moi le poste où votre indulgence m'a élevé, mais il vous aurait été difficile d'en trouver de plus dévoués à la cause publique. Quoique le travail que vous nous avez imposé soit pénible, nous avons garde d'exiger de vous la moindre reconnaissance : nous sommes trop contents, nous vous le répétons, d'être d'une assemblée où règne la paix et une parfaite soumission aux décrets de l'assemblée représentative. Continuez de recevoir respectueusement ceux qui en émaneront, et nous serons toujours payés de nos peines au centuple. Aussi nous vous promettons de nous livrer sans relâche aux travaux qu'exigera de nous le bien public, pourvu toutefois qu'il ne rencontre rien d'incompatible avec notre saint ministère. »

A la suite de ce discours, le curé fut envoyé aux États-Généraux pour les remercier de leur œuvre, et, quelque temps après (27 janvier 1791), le conseil municipal ayant établi « un bureau d'administration pour le bon ordre et la sûreté publique » et voulant appeler dans ce bureau les citoyens les plus apparents et les plus éclairés de ce lieu », nomma d'abord M. Lagardette, puis M. Arnoux, vicaire, MM. Basile Perrot et Antoine Perrot, le Père

Arquier, Minime, le Père Joannis, Minime, des laïques en égal nombre, en tout quatorze membres.

Cependant les affaires commencèrent à devenir mauvaises pendant la première partie de 1791. Le mois de mai surtout fut troublé : le 12 mai, le conseil municipal envoie un délégué à Gigondas, terre de France, pour examiner une certaine malle envoyée là par le Père Joannis et qu'on prétendait contenir, non des effets personnels, mais des objets appartenant au couvent ; le 24 mai, le conseil municipal loue la maison et les jardins des Minimes qui venaient de disparaître ; le 31 mai, M. Lagardette et son vicaire se plaignent que les fermiers du prieur ne leur paient pas leurs pensions (150 livres au curé, 94 au vicaire). Sous la pression des événements et des meneurs, on parle de l'union du Comtat à la France. La question est étudiée au conseil municipal, où toutes les voix sont pour la France excepté deux, puis dans une assemblé primaire où le pape n'a que vingt-cinq voix sur cent vingt. D'autre part on impose des tributs considérables et arbitraires aux familles riches, sous prétexte de bien public. En même temps les récoltes sont mauvaises, les oliviers sont morts, les grains manquent, et les soldats de passage pillent ce qui reste encore dans les champs et dans les fermes. Aussi les débiteurs, constatent les registres du Rosaire, « ne purent payer leurs pensions ». Le calme revint pourtant. Le 14 septembre la réunion officielle du Comtat à la France était définitive, et le 20 novembre le conseil décide de faire annoncer cette nouvelle au prône du dimanche et de chanter un *Te Deum*. Le soir, toutes les maisons devaient être illuminées, sous peine de six livres d'amende.

Entre temps, les Pères Minimes, qui avaient fui l'orage, étaient revenus à Aubignan ; ils avaient repris possession du couvent ; ils y reçurent, le 24 décembre, le vice-légat Casoni et le recteur Pierrachi, qui fuyaient et qui repartirent le 10 janvier pour s'en aller à Bouchet, sur les limites du Haut-Comtat, et de là à Rome. Les inquiétudes avaient déjà recommencé. Le 4 décembre, la municipalité avait demandé aux Minimes soixante draps pour les soldats qu'il fallait loger ; le 10 janvier, elle leur réclama de l'argent pour acheter des grains.

Bientôt la marche des événements se précise encore et tourne évidemment à la persécution. Le 10 mai (1792), les prêtres qui se trouvent dans le pays : MM. Lagardette, Basile Perrot, Antoine Perrot, les PP. Arquier et Joannis (le vicaire Arnoux était parti après avoir donné sa démission), sont appelés à la maison com-

mune et doivent répondre aux cinq questions suivantes : « Avez-vous prêté serment à la constitution civile du clergé ? Étiez-vous fonctionnaire sous le régime précédent ? Où habitez-vous ? Où dites-vous la messe ? Recevez-vous un traitement ? » Le serment n'avait été prêté par aucun.

Le 12 juin, on planta, dans Aubignan, l'arbre de la liberté, mais la fête n'eut aucun caractère religieux ; on se contenta de distribuer « vin et brassedeaux ».

Le 14 juillet, fêté cette année pour la première fois, eut plus d'éclat. Après la messe, on se rendit autour de l'autel de la patrie, on prêta serment, on renouvela « ce pacte d'union entre tous les enfants d'une même famille » et on décida que la fête serait toujours chômée à l'avenir. Le lendemain, 15 juillet, on décidait également que la fête de saint Victor, patron de la paroisse, serait chômée de par la loi. La religion et la patrie semblaient inséparables ; et peut-être qu'elles l'auraient été sans cette fatale constitution civile du clergé, qui fut la grande faute de la Révolution et la cause de ses violences et de son insuccès.

Le 22 juillet, le maire d'Aubignan, Alexis-Chrysostome André, vint de la part du conseil municipal et des autorités supérieures, demander à M. Lagardette de vouloir bien prêter le serment demandé. M. Lagardette reçut le maire très poliment, le remercia de sa demande, mais ne prêta ni ne promit de prêter aucun serment. Il se contenta de donner au maire un certificat de sa démarche. C'était peu, trop peu aux yeux de l'autorité ; et M. Lagardette fut sacrifié. Le 15 août, le conseil municipal, qui avait communiqué à l'autorité supérieure l'insuccès de sa démarche, recevait la nouvelle que l'assemblée électorale du département avait nommé à la cure d'Aubignan Antoine-Laurent Arnoux, ancien vicaire, natif d'Orange ; et on se préparait à recevoir avec éclat le curé patriote.

Que faisait cependant M. Lagardette ?

Si nous consultons les registres de la paroisse durant les quelques mois qui précèdent, il semble vraiment que rien d'insolite ne se passe dans le pays. Le 25 mars 1792, a lieu la première communion : il y a 21 garçons et 27 filles. Le jour de Pâques, le curé, selon l usage, nomme les nouvelles dignitaires de la congrégation : Marie Chiron pour les filles, Marie Chauvin-Guichard pour les femmes. Durant le mois de mai, il y a plusieurs mariages avec trois publications, dispense de parenté et présence du clerc de la paroisse, Jean-François-Roch Coren. Le 26 juillet, M. Basile

Perrot, qui était directeur du Rosaire, règle avec M. le curé les comptes de la confrérie, et le 30, M. le curé place cet argent, 32 livres 13 sols, en rente quatre pour cent, sur Marie-Magdeleine Clavel. Le 14 août, M. Lagardette fait encore un baptême avec la solennité ordinaire.

Cependant, à travers ce calme apparent, à la fin surtout, il nous semble voir un homme qui prépare son départ. Après ce baptême du 14 août, arrivent sur les registres deux attestations datées du 15 et du 16, certifiant que deux enquêtes ont été faites, l'une en 1789, l'autre en 1790, pour savoir si deux enfants, dont les noms manquent sur les registres, ont été réellement baptisés. Le baptême a été attesté par les parents. Ce fait n'avait pas été relaté et le curé le note. Qui attestera ces baptêmes si lui ne le fait pas ? M. le curé se recueille, il jette un regard sur son administration pour voir si rien ne reste en désordre par sa faute.

Enfin, tout étant réglé, cinq jours après l'arrivée de la nomination du curé assermenté, cinq jours avant qu'il prenne possession de son poste, ayant d'ailleurs reçu de la municipalité, dans la journée du 20, l'ordre de partir dans les 24 heures, et pensant que les prêtres du pays qu'il laissait feraient plus facilement que lui le bien qui pourrait être fait, le 21 août, à trois heures du matin, M. Lagardette s'éloigna d'Aubignan. D'autres, peut-être, auraient agi autrement ; mais qui oserait le blâmer de ce départ ? Si on l'accuse de manquer de hardiesse, peut-on dire que la hardiesse eût été plus utile que la prudence ?

M. Lagardette, parti au mois d'août 1792, revint à Aubignan au mois d'août 1800. En tout, 8 ans d'absence. Que devint-il pendant ce temps ? Où alla-t-il ? Prit-il la route d'Italie, comme le firent beaucoup de prêtres de nos contrées, comme le fit bientôt après M. Basile Perrot ? Alla-t-il vivre dans les montagnes du Vivarais où il aurait été près de sa famille ? Se dirigea-t-il du côté du Nord où il avait des relations de parenté ?

Quand nous avons posé ces questions aux plus anciens du village, même à ceux qui dans leur enfance furent ses servants de messe et un peu ses familiers, nous n'avons reçu aucune réponse, ou bien nous avons entendu les récits les plus curieux. On dit, par exemple, que M. Lagardette, le jour de son départ, habillé en laïque et un ruban rouge à son chapeau, suivait tranquillement le chemin de Carpentras, quand il fut atteint par trois étrangers qui firent voyage avec lui. Ces trois hommes le cherchaient, mais heureusement ne le connaissaient pas. Naturellement, il était

l'objet de la conversation et en termes peu agréables à son oreille. A la fin, craignant d'être trahi par quelque rencontre fâcheuse, M. Lagardette prit un chemin de traverse. Bien lui réussit. Les trois chercheurs rencontrèrent alors un copain qui leur dit : « Vous cherchez M. Lagardette ? vous étiez avec lui. » De là, colère. Ils partirent de son côté en courant. M. Lagardette eut de meilleures jambes. Il courut deux heures. Les malfaiteurs perdirent sa piste. Il était sauvé.

Un autre récit nous montre M. Lagardette caché au château dans un tas de foin. On l'y cherche. Tout à coup, un des chercheurs met la main sur sa tête. M. Lagardette se tient coi. L'autre, mû par un bon sentiment, continue ses recherches d'un autre côté sans faire semblant de rien, crie contre ces calotins qui se cachent comme des taupes, et détourne l'attention de ses collègues qui probablement auraient été moins indulgents. C'est de la frayeur que lui causa cet événement que serait venue à M. Lagardette sa surdité.

On a dit aussi que pendant ces années d'absence, M. Lagardette avait été soldat et même capitaine. Il paraît qu'il avait une vieille épée suspendue dans son salon, souvenir, dit-on, de sa vie militaire. Et chose curieuse, nous trouvions aux archives de la municipalité dans un registre de notes, un extrait de procès-verbal des archives de Valence, copié évidemment pour un détail, la nomination de Mariton Lagardette au grade de capitaine des grenadiers à Crest (5 mai 1793). Pourquoi cet extrait ? ne serait-ce pas une confirmation du récit populaire ?

Nous en étions là, inclinant à croire ce que disait le peuple, quand il nous a été donné de feuilleter — et avec quel bonheur ! — un manuscrit de M. Lagardette sur sa vie pendant la Révolution et que possède M. Lafayolle, ancien juge de paix au Chaylard. La vérité est moins pittoresque, parce qu'elle est la vérité, et la voici dans sa simplicité :

« L'an 1792 et le 20 août, je reçus ordre de la municipalité de ma paroisse d'en sortir dans moins de vingt-quatre heures.

« Le 21, je dis la messe à 2 heures du matin ; je demandai à Dieu un heureux voyage. Ma mère et ma sœur y prièrent pour la même fin ; et une heure après nous partimes pour le Chaylard, notre patrie. Nous primes la route du Haut-Comtat par Sainte-Cécile et Bollène ; nous vîmes dans plusieurs villages des traces de la fureur des soldats du fameux Jourdan.

« Nous arrivâmes à Bourg-Saint-Andéol à 7 heures du soir

nous fûmes accueillis aux portes de cette ville par des cris redoublés : *Ça ira, La constitution ou la mort, Vivre libre ou mourir*. Les mêmes vociférations nous furent prodiguées le lendemain aux approches de Viviers » (1).

En vérité, on ne voit pas sur quel fond a brodé la légende.

M. Lagardette arriva au Chaylard le 24 août. Il n'y fut pas longtemps tranquille. Le juge de paix d'Aubignan, Joseph-Benoît Marquet, donna des ordres pour le faire arrêter et conduire dans les prisons de Carpentras. Ces ordres étaient si pressants que M. Lagardette se vit obligé de partir inopinément du Chaylard, sans même pouvoir embrasser sa vieille mère.

Ici commence son exode qui dura plusieurs années et qui fut rempli de toutes sortes de péripéties, souvent tragiques, parfois amusantes. Il serait curieux de suivre le voyageur à travers la France, la Belgique et les Pays-Bas ; mais cela nous écarterait de notre sujet, qui est proprement l'histoire de la vie religieuse dans la paroisse. Énumérons cependant les pays qu'il a visités, et essayons de retrouver au milieu de ces aventures les sentiments toujours vivants du curé d'Aubignan.

Absolument déguisé, portant sur le dos une espèce de sac de soldat dont les courroies le blessent, il traverse le Vivarais, passe dans le Dauphiné et se dirige sur Vienne, puis sur Lyon. De là, il pensait pouvoir aller en Italie et à Rome, mais l'occupation de la Savoie par le marquis de Montesquiou le fit renoncer à ce projet, et il résolut de se rendre à Boulogne-sur-Mer, où il avait un oncle maternel qui lui faciliterait le passage en Angleterre ou dans les Pays-Bas. Il y alla en passant par Paris, où il vit beaucoup de soldats et eut toutes les frayeurs. Les circonstances le poussent ensuite de Boulogne à Calais et à Dunkerque. Enfin il passa la frontière le 10 mars 1793 et arriva à Furnes, ville de la Flandre autrichienne. Fuyant devant les armées de la République, il traversa les principales villes et bien des villages de la Belgique et de la Hollande occidentale, aujourd'hui heureux, demain dans les transes, souvent sans argent et pouvant rarement s'en procurer. Le 2 octobre 1795, il rentra en France, s'arrêta encore à Dunkerque, à Calais, à Boulogne, partit enfin de Boulogne le 27 avril 1797 et retourna au Chaylard, où il arriva le 25 septembre. Depuis cette date, il resta caché dans sa famille ou dans les environs, jusqu'à son retour à Aubignan en août 1800.

(1) *Journal de mon émigration*, p. 1 et 2.

Au milieu de ses aventures diverses, M. Lagardette n'oubliait pas sa paroisse et souvent il tournait ses regards vers elle. Au commencement, il en reçut quelques lettres, bientôt ce fut le silence forcé. Et le curé allait, ayant au cœur cette blessure des chers absents. Un jour, à Bruxelles, il crut que l'exil allait finir, qu'il pourrait bientôt revoir ses ouailles, et il composa à leur intention un sermon qu'il devait leur adresser à son retour. Ce sermon « le pasteur légitime rendu à son troupeau », sent son ancien régime par les idées, par la composition et par le style, mais il ne manque pas de valeur. Le sujet c'est la Révolution, ou plutôt ses causes et ses remèdes. Ces causes, c'est l'oubli de la religion, et les remèdes le retour à la religion. Ce n'est pas, on le voit, d'une grande philosophie, mais le sermon est plein de cœur et l'âme du curé s'y épanche avec un abandon plein de charmes. Pages d'abord étonnantes, mais qui prennent bientôt quelque chose de touchant, quand on pense que M. Lagardette les méditait à Bruxelles, si loin de ceux à qui il les destinait (1).

Aussi, on n'est pas étonné de l'entendre dire, en partant de Boulogne, en 1797 : « Empressé de revoir ma famille et mes paroissiens, je fis mon possible pour surmonter la douleur que j'éprouvais de laisser dans un pays lointain un frère que j'y avais attiré et placé, et des parents maternels à qui j'étais sincèrement attaché » (2).

Une autre fois, il écrit mélancoliquement après une belle cérémonie dans l'église de Newport : « Le soir, à vêpres, l'officiant, après avoir encensé le maître-autel, au cantique du *Magnificat*, encensa ceux des chapelles, ce qui me rappelle un semblable usage de ma paroisse aux fêtes solennelles » (3).

Plus tard, quand il était caché dans une chambre de la maison paternelle au Chaylard, il essaya, dans un jour d'accalmie, de réunir des enfants pour les instruire de la doctrine chrétienne et les préparer à leur première communion (4). Il s'y amusa aussi à faire un grand autel en carton avec tabernacle, colonnes et arcs de triomphe. Il en était lui-même fort content. Le 4 avril, jeudi-saint de l'année 1798, cet autel servit pour la première fois. Douce consolation d'un prisonnier qui faisait un abri à un autre prisonnier (5).

(1) *Journal de mon émigration*, p. 185-210.
(2) *Idem*, p. 125.
(3) *Idem*, p. 37.
(4) *Idem*, p. 162.
(5) *Idem*, p. 144 et 148.

Après cette digression, revenons à Aubignan. Il en est temps, car les événements s'y sont depuis longtemps précipités.

M. Lagardette était parti le 21 août, un mardi. Le dimanche suivant, 26, son ancien vicaire, M. Laurent Arnoux, natif d'Orange, nommé curé constitutionnel, fut installé solennellement. Le nouveau curé, si toutefois on peut lui donner ce nom, monta en chaire et lut le procès-verbal de son élection et sa nomination par l'évêque de Valence. Le maire alors prit la parole et dit :

« Monsieur le curé, vous venez d'être élu par le peuple pour remplir la place de pasteur dans cette paroisse. Un décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre 1790, sanctionné par le roi le 26 décembre suivant, vous appelle à la prestation du serment ordonné par la même loi. Vous devez une inviolable soumission aux puissances supérieures. Les citoyens d'Aubignan vous reconnaissent pour un homme instruit par la conduite et la doctrine de Jésus-Christ, non seulement des apôtres mais des papes et des évêques. Nous reconnaissons que les abus énormes et sans nombre qui dégradaient le clergé vont être extirpés jusqu'à racine. Et nous voyons, la joie dans nos cœurs, que cette heureuse révolution n'opèrera aucun changement qui puisse alarmer nos consciences. Nous désirons et nous voulons vivre et mourir dans la religion de nos pères, religion catholique, apostolique et romaine. Je vous requiers, Monsieur, en qualité de chef fidèle observateur des lois, et organe du conseil général de cette commune, de dire si vous jurez de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui vous est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout votre pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Et de suite, continue le procès-verbal, M. Arnoux a dit :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Le maire était toujours Alexis-Chrysostome André.

On le voit, ces Messieurs, probablement par ignorance, prenaient la nouvelle religion au sérieux, et ils voulaient rester catholiques romains tout en détruisant l'église catholique romaine. Une chose triste aussi, c'étaient les moyens employés pour attirer les fidèles au nouveau culte : « A l'arrivée de l'intrus, on avait fait publier que tous ceux qui refuseraient d'assister à ses

offices, seraient promenés sur un âne et conduits devant l'arbre de la liberté pour le baiser, s'y prosterner et prêter le serment. » Peine qui fut toût de suite infligée à une femme, Marie Mignoret, femme d'Alexandre Laget, qui était enceinte et qui en fut gravement malade (1).

Le nouveau culte n'en devint pas plus populaire. On s'éloignait du curé assermenté. Les prêtres surtout qui étaient restés dans le pays le tenaient en suspicion. Cela amena de nouvelles prestations de serment demandées à tous les prêtres non fonctionnaires, même à un frère-lai des anciens Observantins de Carpentras, originaire d'Aubignan, Louis Charbonnel. Voici la cérémonie de prestation de serment des abbés Joseph-Léon Guillaume et Maurice-Siffrein Jourdan. On va voir que le serment était assez anodin et qu'on pouvait le prêter sans blesser sa conscience.

« Messieurs, dit le maire, un prêtre non fonctionnaire doit fréquenter la paroisse comme auparavant, dire la messe, si tel est l'avis du pasteur, éviter tout discours qui pourrait faire connaître que ce prêtre n'est pas ami de la liberté et de l'égalité. Si ce prêtre avait l'habitude d'assister aux processions, vêpres et bénédictions, il doit continuer pour ôter toute idée de suspicion. Enfin, il est nécessaire, très nécessaire, qu'il passe dans l'opinion publique pour un patriote ami de la Convention nationale, abjurant toute erreur passée; moyennant quoi, il passera pour un vrai prêtre assermenté et personne ne l'inquiètera. — Messieurs, je vous prie de faire attention. Jurez-vous d'être fidèles à la nation, à la loi, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant? »

Les deux prêtres jurèrent (15 septembre 1792).

Le dimanche 23 septembre, nouvelle cérémonie à l'église pour l'installation du vicaire constitutionnel, un nommé Barbier. Les choses se passèrent exactement comme pour le curé, avec cette différence que le vicaire ne prêta que le serment des prêtres non fonctionnaires, probablement parce qu'on ne lui demanda pas davantage.

Le 7 novembre, le nouveau culte est encore à l'honneur. Nos armées venaient de remporter des victoires, surtout du côté de l'Italie. Le conseil municipal décida de célébrer une fête en actions de grâces: les membres de la municipalité, accompagnés de 36 hommes de la garde, se rendirent à l'église paroissiale pour y

(1) *Journal de mon émigration*, p. 4.

assister à la messe et y entendre chanter l'hymne *Domine salvos fac,* au bruit des boîtes.

Chose curieuse, ce conseil municipal, presque en pleine Terreur, le 27 janvier 1793, s'occupe à munir l'église d'ornements et autres objets nécessaires au culte : « Vu le défaut d'ornements dans l'église paroissiale, le conseil a délibéré de s'adresser au district pour lui permettre de laisser transporter le peu d'ornements qui se trouvent au ci-devant couvent des Minimes ; et, attendu l'insuffisance même d'ornements, malgré ceux qu'il plaira au district de faire transférer, il a pareillement délibéré de demander deux écharpes, deux aubes et deux dais pour le Saint-Sacrement, ainsi que plusieurs linges nécessaires dont la dite église se trouve dépourvue. »

Bientôt, il est plus clérical encore, il fixe l'heure des messes : « Considérant que, pour l'utilité et la commodité du peuple, il serait très nécessaire de fixer les heures pour célébrer les offices divins et éviter toute confusion dans la célébration du culte », l'abbé Perrot dira la messe à 7 heures, puis assistera à l'office paroissial et à la procession si elle a lieu ; l'abbé Jourdan (Esprit-Jean) assistera également à l'office paroissial, puis dira la messe à 9 heures.

Enfin, le 10 septembre 1793, le conseil municipal s'occupe du clerc de la paroisse. Celui qui était en fonctions était vieux et infirme, on le remplaça par Pierre Chauvin, ancien frère minime.

Le zèle des dévotes du culte nouveau allait plus loin, et on les voyait, en se rendant à la messe, gratter aux fenêtres ; une manière de dire : Venez, c'est l'heure.

Hélas ! malgré ces soins, le culte constitutionnel se mourait. Il était sans âme, et tout ce qui est sans âme n'est pas viable. L'église fut dépossédée de ses cloches, à l'exception d'une, et de ses boîtes, à l'exception de deux, durant ce même mois de septembre qui vit la nomination d'un clerc (1). On les porta à Carpentras et on les fondit pour en faire des canons. Le 6 ventôse an II, les abbés Esprit-Jean-Piacre Jourdan, Dominique-Paul Jourdan, Joseph-Antoine Perrot, se séparent définitivement de ce cadavre, auquels il ne restaient attachés que par crainte et « font leurs démissions de leurs fonctions ecclésiastiques ». Le vicaire Barbier donne aussi sa démission, et bientôt le curé lui-même, muni d'un certificat de civisme, part, à son tour, on dit comme chef de

(1) Les habitants d'Aubignan n'ont pas oublié que l'homme qui abattit les cloches mourut le jour même où on en remonta de nouvelles, en 1845.

bataillon du canton d'Aubignan. C'est ce qu'il avait de mieux à faire (1). En conséquence, le 4 floréal an II, le conseil municipal demande la reddition des comptes de la fabrique. L'église constitutionnelle n'existe plus. Les hommes de la Révolution pouvaient être des fondateurs politiques, certainement ils n'étaient pas des fondateurs religieux.

Le pouvoir civil, qui jadis prétendait ramener le culte à sa pureté première, finit par se faire persécuteur. Les prêtres du pays furent incarcérés (2). C'étaient les trois Jourdan, Antoine Perrot et Francois-Roch Barbier. Basile Perrot avait fui en Italie, dès la fin de 1792, avec l'autorisation du département de la Drôme qui lui traça même son itinéraire. A l'époque où nous sommes arrivés, ses biens, qui étaient indivis avec ceux de son frère, furent séparés et mis sous le sequestre (3). Cependant le culte ancien était prohibé, même en particulier, et M^lle^ Guillaume se souvenait de la poutre du grenier où, entre deux leçons, on cachait le catéchisme.

L'église, non seulement n'était plus fréquentée, mais vide. Le 11 germinal an III, il fut dressé un inventaire des objets qui y restaient encore. On y trouva : 1° deux mauvais bancs ou caisses aux ci-devant confrères ; 2° dans la sacristie un autre vieux banc, sans dessus, manquant de clef et de serrure ; 3° vis-à-vis la sacristie, sous la tribune, deux grosses pierres : « Et n'ayant plus rien trouvé à inventorier, conclut le secrétaire-greffier, nous sommes retournés à la maison commune et avons dressé ce présent procès-verbal ». La Révolution avait le génie et le goût de la destruction des choses religieuses. « Qu'est-ce que tu portes là ? » disait un maçon à un enfant qui sortait de l'église. — « Voyez. » C'était une petite statue de saint. Le maçon prit la statue et d'un coup de marteau lui cassa la tête (4).

(1) Nous ne savons vraiment ce que faisait ce singulier curé à Aubignan. Dans les registres de la paroisse, il n'y a pas un acte signé de lui. Ils le sont tous de son vicaire Barbier. Un curé constitutionnel n'administrait donc pas les sacrements ? Que nous sommes loin de M. Lagardette qui se réservait à peu près spécialement ce travail !

(2) Les trois Jourdan, Antoine Perrot et Joseph-François-Roch Barbier, ci-devant prêtres, furent incarcérés sous Robespierre, puis élargis après sa chûte, grâce au conseil municipal qui demanda cet élargissement au représentant du peuple Goupilleau, parce que « enfermés en un temps où le fanatisme était à craindre et la présence des ci-devant prêtres très nuisible dans notre commune... ils n'avaient pas porté atteinte à la Révolution par des paroles inciviques ». 1^er^ sans-culottide an II.

(3) L'abbé Basile Perrot passa dix ans en Italie : quatre ans à Cento, diocèse de Bologne ; six ans à Venise, sur la paroisse de la *Santa-Croce*. Il en revint en 1802 avec des témoignages de la régularité de sa conduite dans les deux séjours de son exil.

(4) Récit d'un vieillard, fils de l'enfant d'autrefois.

C'est alors que l'église fut louée par le district de l'Ouvèze, siégeant à Carpentras, au sieur Antoine Aymard, pour la somme de 55 francs par an. Cet homme voulait probablement sauver l'édifice. On ne tint aucun compte de ses droits (1). Le club d'Aubignan, qui avait pour devise « Le peuple est souverain », s'en empara pour tenir ses séances. Plus tard, le club ayant cessé d'exister, l'église servit officiellement pour la lecture du Bulletin des lois et les instructions décadaires. Le juge venait aussi y rendre ses sentences du haut de la chaire. Entre temps, elle servit de bal, et pendant longtemps on montra du doigt celles qui avaient eu le triste courage d'y danser. Nous avons vu que l'église avait perdu ses cloches ; elle perdit aussi son clocher. La flèche en fut abattue, et le toit de l'église, couvert de ruines, laissa suinter l'eau de toutes parts.

Le clocher fut démoli par Noël-Fiacre Dumain, maçon, sur l'ordre d'Alexis-Chrysostome André, ancien maire, alors juge de paix d'Aubignan, ayant avec lui son fils Xavier André, membre de la commission de Bedoin (2). On détruisit en même temps la chapelle des Cinq-Plaies. Le maire, à cette époque, était Antoine Auphand. Il dirigea souvent ces tristes travaux.

Cependant, comme le peuple a toujours besoin de fêtes, on essaya de remplacer les fêtes religieuses par des cérémonies civiques. Chaque décadi, il y avait réunion et instruction décadaire. Le 9 thermidor an II, le conseil décida de fixer cette réunion à 4 heures après midi. Auparavant, l'heure était variable, ce qui empêchait « les grangers d'assister à l'instruction malgré leur bonne volonté ». Ces réunions se tenaient dans l'église où l'autel avait été transformé en montagne ; c'est à ses pieds qu'on venait entendre la parole sainte.

Mais, comme fête civique, rien ne vaut le transfert des arbres de la liberté. Le 10 messidor an II, le conseil délibère :

« Les arbres de la liberté, plantés un peu partout dans le village, ne sont pas en sûreté. Il faut les mettre à couvert des ennemis de la République, non de cette commune, car nous avons le bonheur de n'y en connaître aucun, mais des étrangers qui, dans le criminel projet de détruire la bonne réputation de notre commune et de lui nuire, pourraient commettre nuitamment quelque

(1) Quoique Antoine Aymard ne jouît pas de l'édifice, on lui en réclamait le loyer. Celui-ci ne voulait pas payer. La question fut réglée en 1810 par une entente entre l'ancien locataire et la fabrique.

(2) Déclaration du conseil municipal, 17 messidor an III.

attentat, avec d'autant plus de facilité que notre commune n'est point fermée par des remparts. Et pour rendre la garde des dits arbres moins pénible et calmer les inquiétudes de la majorité des citoyens.... le conseil arrête de changer de place tous les arbres de la liberté plantés dans cette commune, et de les réunir tous au devant de la maison commune, où ils seront de nouveau plantés avec toute la solennité que faire se pourra; et, par ce moyen, nous aurons la douce satisfaction de voir sans cesse devant nos yeux le signe précieux de notre liberté. »

La fête ne se fit pas attendre. Elle eut lieu 10 jours après, le 20 messidor. En voici le récit : « Ce jour d'hui, 20 messidor an II de la République, une et indivisible et impérissable, en exécution de l'arrêté du conseil général de la commune du 10 courant, le corps municipal, revêtu des écharpes, assisté du concours et de l'aide de tous les citoyens de cette commune, a procédé à la transportation des arbres de la liberté. En conséquence, tous les dits arbres ont été transportés en grande cérémonie au devant de la maison commune où ils ont été plantés avec la plus grande pompe, aux cris redoublés de : Vive la République ! Vive la Montagne ! Après quoi, il a été donné au peuple lecture des lois et surtout lecture du maximum. Les applaudissements ont redoublé et tous les citoyens ont montré le plus grand attachement pour la République et pour l'exécution des lois. Ensuite, tous les citoyens ont été invités à célébrer ce jour de fête par un repos civique et général. Sur le champ, des tables ont été dressées sur la place publique, tous les chefs de famille se sont rassemblés ; et, dans cette réunion fraternelle, la frugalité, la liberté et l'égalité ont été les ornements et la joie : des hymnes patriotiques ont fait retentir les nues de l'allégresse publique, et une illumination générale a terminé cette heureuse journée, où nous aurions voulu avoir pour témoins tous nos frères de la République. Jamais dévouement pour la liberté n'a été plus vif ; jamais l'égalité n'a mieux été reconnue ; tous se sont embrassés fraternellement et tous ont prêté le serment terrible pour les tyrans : la république ou la mort ! »

Cependant, la religion n'avait pas disparu : il y eut toujours des prêtres à Aubignan qui exercèrent leur ministère. Le premier est assurément l'abbé Joseph-Antoine Perrot, surnommé le prieur, parce qu'il avait été prieur de Javon. Il fut délégué au soin de la paroisse par M. Boussier, administrateur du diocèse d'Orange ; et il est probable que, depuis le 3 mars 1793, jour où son nom paraît

pour la première fois sur les registres, il ne quitta pas la paroisse, administrant les sacrements en secret dans la maison paternelle, et vivant dans le plus grand silence. M^lle^ Guillaume, de sainte mémoire, racontait que vers l'âge de 7 ou 8 ans, elle se confessa à lui. C'était sa première confession. A la fin de la petite cérémonie, M. Perrot lui dit : « Mon enfant, tu ne diras pas que tu t'es confessée, sans quoi on me couperait le cou. » L'enfant n'oublia jamais l'impression profonde que firent sur son esprit ces simples paroles tombant des lèvres de ce vieillard à cheveux blancs. C'est cet abbé Perrot qui fit alors la plupart des baptêmes et des mariages ; en vertu de ses pouvoirs, il dispensait de la publication des bans ; d'autres fois, il autorisait les partis à aller célébrer leur mariage devant un autre prêtre, par exemple M. Decor à Crillon, M. Joannis à Jonquières, M. Durand à Caromb, M. Mazoyer à Sarrians. Il était vraiment l'âme de ce qui restait de la paroisse.

On dit que M. Jourdan, l'ancien chanoine de Saint-Louis du Louvre, aux jours les plus mauvais de la Révolution, se cacha à Lafare dans une propriété de sa famille, que parfois il y gardait les troupeaux et qu'il venait la nuit visiter ses parents. Son neveu — Maurice-Siffrein Jourdan — le futur curé de Baumes, et qui était alors jeune prêtre, fut nommé procuré de Vaqueyras. De Lafare à Vaqueyras, pour des jambes qui ne craignent pas la montagne, il n'y a qu'une promenade. Évidemment l'oncle et le neveu étaient souvent ensemble, dans les mêmes cachettes. En tout cas, il y a des actes signés de leurs noms dans les registres de la paroisse.

Hélas ! il y a bien d'autres noms au bas de ces actes, noms variés, étonnés de se trouver là ensemble, et qui indiquent à la fois le trouble qu'il y avait partout et le zèle des fidèles à rester chrétiens. Cette liste que nous avons recueillie et que nous allons donner est un des meilleurs signes de la tristesse des temps. Les chrétiens, et beaucoup le restaient, ne voulaient pas être privés des sacrements ; ils voulaient que leurs enfants fussent baptisés, que leurs mariages fussent bénits par l'Église; ils allaient aux premiers prêtres qu'ils pouvaient rencontrer. Il n'y avait plus d'église, mais toute maison pouvait devenir un sanctuaire. M. Tirat a célébré un mariage à Saint-Joseph, dans la grange de M^lle^ de Saint-Véran, avec les fermiers pour témoins. La famille Aymard, d'Aubignan, conserve le souvenir d'un prêtre qui était caché dans une de leurs terres, sur le chemin de Va-

quyras, tantôt sous les vignes, tantôt dans une cabane, à qui on portait de la nourriture et on demandait des services. Souvent on ne pouvait même pas avoir un prêtre, et l'enfant était ondoyé par les parents. Quant au mariage, on le faisait bénir le plus tôt possible.

Voici la liste de ces prêtres qui passaient dans le pays, y séjournaient peut-être, et au ministère desquels on a recouru. Nous ne nommons pas les prêtres d'Aubignan, dont il est fait mention dans cette histoire :

Ambroise Petit, curé de Chantemerle, diocèse de Troyes ;
François Honorat, du diocèse d'Aix :
Louis-Jude Bertrand, vicaire de Séguret ;
Servan, vicaire perpétuel de Cairanne ;
François-Xavier Tirat, prêtre délégué du Saint-Siège ;
Gardiolle, curé de Baumes ;
Claude Beaumes, curé de la Roque-sur-Pernes ;
Jean, procuré de Gigondas ;
Thomas, capucin, desservant Camaret :
Anrès Barthélemy, prêtre de Carpentras :
Père Philippe, capucin ;
Arnavon, curé du Crestet, diocèse de Vaison.

Sans doute, dans cette liste, des noms sont oubliés ; mais nous avons transcrit ici ceux que les documents nous signalent.

Il y avait des moments où l'on respirait et où la religion semblait près de revenir. En 1795, nous voyons M. Perrot célébrer plusieurs mariages après trois publications de bans. Assurément ces publications devaient être modestes, mais elles indiquent un état nouveau des esprits. Les églises ne sont pas encore ouvertes, mais les oratoires ne sont pas complètement fermés. Ce culte était loin d'être public. Le dernier acte public du culte avait été la nomination de l'abbas (prieur de Saint-Marc, le 25 avril 1793. Cet abbas fut Joseph Astay, remplacé seulement en 1803 par Antoine Cardinal.

La réaction en faveur de l'ancien culte nous apparaît plus réelle encore dans les délibérations du conseil municipal.

Le mois de vendémiaire an III fut particulièrement agité par cette réaction. Les femmes se mirent dans la tête de reprendre leurs anciens bijoux, croix, médailles, chaines et autres objets semblables ; elles s'excitaient mutuellement, disant que ce n'était pas défendu, qu'il n'y avait pas de mal, qu'on pouvait bien porter ce qu'on voulait. Assurément non, il n'y avait pas de mal ; mais

il y eut grand émoi dans le camp révolutionnaire : les mots de fanatisme, d'ancien régime, d'anti-patriotisme éclatèrent sur les lèvres, et neuf femmes furent dénoncées et appelées devant le conseil municipal pour rendre raison de leur conduite. On les accusait de lever l'étendard de la rebellion, d'inquiéter le patriotisme, d'arrêter l'essor de l'esprit public, de mettre le trouble parmi les sans-culottes, et d'être préjudiciables au maintien de la Révolution. Ces pauvres femmes furent étonnées d'avoir fait tant de mal et promirent de se soumettre. Soumission peu sérieuse, car le lendemain, nouvelle délibération sur leur compte : on les accuse de n'avoir pas tenu leur parole, et on va les traiter de mauvaises citoyennes, si elles portent encore un signe de fanatisme et de luxe.

Cela se passait le 1er et le 2 vendémiaire. Quelques jours après, le 14, une autre femme, la citoyenne Hélène Bernard, accable de sottises un citoyen, Joseph Laugier, qui ramassait du fumier à la Porte-Neuve ; c'était un dimanche. La femme lui reprochait de travailler ce jour-là, et elle accompagnait ses reproches d'une série de termes peu parlementaires. Le même jour, le citoyen Laugier dénonça cette femme qui fut prise et conduite à la maison d'arrêt jusqu'à nouvel ordre.

De leur côté, les hommes se réveillent aussi. Ce même dimanche, 14 vendémiaire, deux patriotes se présentent au conseil municipal et accusent bon nombre d'hommes de ne pas travailler. Ils sont, au contraire, réunis au grand cabaret, où ils parlent contre la municipalité et contre la Révolution. C'est un danger public. Le maire envoie à ces citoyens coupables un ordre de sortir de la maison. On n'en tient pas compte. Il vient alors lui-même en écharpe avec quelques hommes de la garde. Ils n'obéissent pas davantage. Ils arrachent même aux mains des gardes le citoyen Roch Brulat, qui se montrait le plus animé et que le maire avait fait saisir. L'émeute triomphe. Le surlendemain cependant, mardi, la loi redevenait maitresse, et Roch Brulat était en prison.

Le dimanche suivant, 21 vendémiaire, ce fut pis. La veille était un décadi, et bon nombre d'hommes avaient demandé au maire la permission de travailler, vu l'urgence des travaux. Puis, le lendemain, voilà ces mêmes hommes qui ne font rien, mais qui se promènent endimanchés sur la place de la Liberté ; et, si on leur demande raison de leur conduite : « Nous faisons toujours fête le dimanche », répondent-ils. Le conseil municipal délibère de nouveau : mais il manque

de moyens pour faire cesser la cabale. Il défend pourtant aux cabarets d'ouvrir leurs portes. Les rebelles s'en vont par petits groupes boire et surtout rire dans des maisons particulières. La nuit fut tranquille, malgré les craintes de l'autorité ; mais, dès le lendemain, le conseil décidait « d'exposer le fait aux autorités supérieures, aux fins qu'elles prennent des mesures pour arrêter le progrès d'un fanatisme qui se glisse journellement dans toutes les communes du département (1). »

Était-ce là un commencement de renaissance ? Peut-être.

En tout cas, jusqu'en 1800, c'est-à-dire pendant cinq ans, nous ne trouvons presque plus trace d'événements religieux.

Le 11 et le 17 messidor, le conseil municipal fait comparaître devant lui tous ceux qui ont contribué à la destruction du clocher, « un domaine national » ; mais cette enquête n'a ni cause ni but religieux.

Le 6 brumaire an IV, le conseil municipal, ayant reçu la loi sur le libre exercice du culte et le règlement sur la police extérieure du culte, en prend acte et décide de communiquer sa décision « à celui qui fait les fonctions du culte dans cette commune ». Allusion probable à M. Antoine Perrot, qui, dans le silence et quelquefois le secret, administrait toujours les sacrements de l'Église, peut-être aussi à M. Ambroise Petit, curé de Chantemerle (diocèse de Troyes), dont les registres constatent une présence assez longue sur la paroisse.

III. — Après la Révolution.

C'était le 22 août. Il était 5 heures du soir. Après une absence de 8 ans, jour par jour, M. Lagardette arrivait dans sa paroisse. Il l'avait quitée en des jours tristes ; les jours nouveaux n'étaient pas sans espérances, mais, en attendant, Aubignan n'offrait à ses yeux que ruines et désolation. M. Perrot était toujours là ; c'est lui qui le reçut probablement et qui lui raconta l'histoire des mauvais jours. Ces deux hommes avaient vieilli l'un et l'autre : les souffrances, encore plus que l'âge, avaient couvert leurs fronts de rides ; mais ils ne se découragèrent pas. Tout était à refaire, et dans une situation plus précaire que jamais, avec des

(1) A cette époque, le conseil municipal était en permanence. Aussi, les registres ont quelquefois plusieurs délibérations par jour.

ressources dont on n'avait pas le premier centime. Le cévenol Lagardette et le confesseur de la foi ne pensèrent pas un moment à reculer ; tout de suite ils se mirent à l'œuvre, le curé surtout qui était plus jeune. Il travailla encore 30 ans. A sa mort, la paroisse était refaite aussi prospère qu'avant les mauvais jours.

M. Lagardette était arrivé le 22 août. Le 27, il administre un baptême ; le 28, il donne une bénédiction nuptiale avec messe, mais dans son oratoire particulier, ce qui signifie dans quelque appartement de la cure ou d'ailleurs, modestement transformé en chapelle ; le premier dimanche de l'Avent, il fait faire la première communion à 42 garçons et 7 filles dans la salle basse de l'hôpital. Donc il avait déjà fait le catéchisme et instruit les enfants.

La congrégation de la Sainte-Vierge ne tarda pas à se rétablir. La première réunion eut lieu dans le courant de 1801 dans la chapelle de l'hospice. La première présidente des filles fut Thérèse Jourdan, la première présidente des femmes Élisabeth Clément, veuve de Léon Guillaume. En 1803, reparaît aussi la congrégation des hommes et des jeunes gens : le premier recteur des hommes fut Joseph Semayne, le premier recteur des jeunes gens Grégoire Soumille.

Cependant, M. Lagardette administrait la paroisse d'après ses anciens droits. Le Concordat intervint en 1802 ; et le 3 juillet 1803, M. Lagardette fut nommé officiellement curé d'Aubignan par Mgr Perier, archevêque d'Avignon, puis solennellement installé le 6 novembre par M. Coste, curé de Baumes, son doyen (1). Ce fut une fête dans la paroisse, s'il faut en croire le procès-verbal et les nombreuses signatures qui suivent. Ce procès-verbal, détail significatif, se trouve parmi les actes de mariage. Il prouve, d'autre part, que l'église avait été rendue au culte. Le vicaire, M. Perrot, avait été également nommé officiellement le 3 juillet.

Dans ce procès-verbal d'installation, on nous dit que M. Lagardette, selon l'usage, sonna la cloche de la paroisse. Quelle cloche ? L'église n'avait plus de clocher et probablement plus de cloches. Bientôt, d'ailleurs, le conseil de fabrique demandera des fonds au gouvernement pour acheter une cloche, « dont la privation fait que les fidèles manquent souvent les offices ». La cloche que sonna M. Lagardette devait au moins être fort modeste. Peut-être ce fut une simple clochette agitée à l'intérieur et un peu à l'extérieur de l'église.

(1) Nous avons déjà dit qu'Aubignan resta du canton de Baumes jusqu'en 1819.

Le 22 mai 1806, Mgr Perier donnait la confirmation à Baumes. Tous les enfants du canton, ou plutôt tous les confirmands — car il y en avait qui n'étaient plus des enfants — devaient s'y rendre. Le curé d'Aubignan en conduisit 240. Il y avait des hommes et des femmes mariées, quelquefois des familles entières.

Cependant l'Empire organisait l'administration temporelle des églises, d'abord par la création de deux fabriques, l'une interne, l'autre externe, la première s'occupant de l'intérieur de l'église, c'est-à-dire du culte, la seconde s'occupant de l'extérieur, c'est-à-dire des réparations des édifices et des revenus ; ensuite, en 1809, par l'union des deux fabriques en une seule, chargée de tout ce qui a rapport au culte en général. C'est la législation qui existe encore de nos jours, du moins en grande partie.

A partir de cette époque, nous avons les registres de la fabrique et du bureau des marguilliers, qui nous montrent dans ses détails, quelquefois dans ses minuties, dans ses difficultés et ses désunions, ou encore dans ses joies, ce qu'on peut appeler la vie matérielle de la paroisse.

Voici quelques-uns des détail les plus frappants que nous prenons d'abord dans les délibérations du conseil de fabrique :

C'est la permission demandée à l'évêque et au préfet de vendre l'ancienne chapelle des Pénitents blancs et d'en employer l'argent à faire des réparations au toit de l'église et du clocher (7 avril 1811 (1) ;

C'est la concession des bancs de l'église avec leurs mille exigences de préséance, de commodité ou d'anciens droits (7 juillet 1811) ;

C'est la nomination annuelle des administrateurs des chapelles de l'église : nous disons administrateurs, car on ne voit là que des noms d'hommes, même pour l'autel de la sainte Vierge ;

C'est une pétition à l'archevêque pour la réduction des fondations anciennes, dont les revenus sont trop modiques pour le nombre des messes (23 mai 1812) ;

C'est la demande motivée de la conservation du vicaire qu'il était question de supprimer, parce que la fabrique ne pouvait pas lui faire de traitement et la commune guère plus. « La paroisse, disent fièrement les fabriciens, est de 1,450 âmes, son étendue a cinq quarts de lieue de diamètre, elle est traversée par deux torrents et contient 60 granges ou fermes. » Le vicaire resta avec un traitement de 438 francs, mais son état financier fut toujours

(1) La flèche du clocher n'a été reconstruite qu'en 1844 et 1845.

précaire, la commune le payant quand ses ressources le lui permettaient (21 janvier 1813) ;

C'est un règlement pour que, la nuit de saint Fiacre, que l'on passait dans l'église, il n'y eut ni abus ni indécence, ce qui malheureusement n'était pas toujours vrai. Le conseil remarque toutefois que ces actes répréhensibles n'ont été commis que par des étrangers. En tout cas, à l'avenir, les hommes se tiendront dans une nef, les femmes dans une autre, et personne dans le sanctuaire (4 juillet 1813) ;

C'est le don d'une petite cloche fait à la paroisse par les membres du bureau des marguilliers (3 octobre 1813) ;

C'est la commande d'un confessionnal à Joseph-Jean Gourgeon, menuisier de la paroisse, pour la somme de 33 francs (3 juillet 1814) ;

C'est la création, puis, quelques années après, l'annulation des marguilliers d'honneur : on trouva, par l'usage, qu'ils étaient inutiles (5 avril 1812-6 octobre 1816) ;

C'est l'autorisation donnée à plusieurs particuliers d'élever au quartier des Aires, jadis du Moulin-à-vent, un oratoire à la sainte Vierge, à sainte Anne, saint Joseph et saint Victor. Il y a aujourd'hui un oratoire à saint Marc (6 juillet 1817) ;

C'est la nomination d'un bedeau pour le maintien du bon ordre dans l'église, aux gages de 30 francs. Ce bedeau fut Joseph Plantevin. La fabrique s'engagea à lui fournir « une robe d'étoffe noire convenable à son nouvel état, ainsi que le premier petit bonnet et petit collet. » Le bedeau fut supprimé quelques années après. Celui-là était-il aussi devenu inutile ? (5 avril 1818) ;

C'est une pétition à la municipalité, à l'effet de créer un nouveau cimetière, l'ancien étant trop étroit et obligeant à des exhumations peu respectueuses (3 janvier 1819) ;

C'est une autre pétition à la municipalité pour obtenir une cloche, l'église n'en ayant plus depuis un an. Les pétitionnaires « espèrent que, vu la modicité des ressources de la fabrique, vous, monsieur le maire, et votre conseil viendrez à son secours pour l'achat d'un objet si important à notre religion et si utile à vos administrés. » (8 avril 1830.)

Les délibérations du bureau des marguilliers offrent des détails plus curieux encore et plus significatifs sur la vie sur la paroisse : « Il a été décidé unanimement de ne laisser entrer au chœur que les personnes utiles au service divin. A cet effet, on a nommé pour maître de cérémonies M. Jean-Baptiste Biscarel, qui s'est

chargé de faire exécuter non seulement le présent article, mais de ne point permettre l'entrée de l'église aux personnes habillées immodestement et de n'y souffrir ni chiens ni autres animaux. » (26 février 1804.)

Plus tard, nous voyons nommer deux sacristains honoraires, et l'un d'eux « syndic du Saint-Sacrement », qui surveillera le luminaire, les quêtes, les caisses, les troncs, la tenue décente des ornements, nappes et autres linges appartenant au maître-autel. (5 juin 1808.)

« Monsieur le curé ayant été prié d'avertir à la messe du prône que les pères et les mères eussent soin de ne pas laisser monter leurs enfants au clocher et sur les toits de la sacristie et de l'église, MM. les marguilliers ont fixé une amende de 25 centimes, payable par les parents de ceux des enfants trouvés en faute une première fois, et de 50 centimes pour la seconde. » (26 février 1804.) — Les enfants furent toujours sans pitié. Malgré l'amende, ils continuèrent leurs dégradations, et le 20 octobre 1805, nouvelle délibération : on a peur que les enfants ne se tuent, et on décide de mettre à l'entrée du clocher une porte fermée à clef.

« Les membres de la fabrique désirant attirer les bénédictions du ciel sur tout ce qu'ils ont fait et souhaitent faire pour l'église dont ils sont marguilliers, ont manifesté à M. Lagardette, prêtre desservant de cette paroisse et président de la fabrique, leur intention bien prononcée de se mettre sous la protection de quelque saint et de le prendre pour patron de la fabrique de cette paroisse. M. le président leur a répondu que saint Pierre, premier vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant été déclaré par notre divin Maître le chef de l'Église, il convenait de prendre ce grand saint pour protecteur et modèle. De suite toutes les voix se sont réunies pour exprimer avec une sainte allégresse que saint Pierre, apôtre, chef de l'Église, vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et son représentant sur la terre, était et serait longtemps avec l'aide de Dieu le patron de MM. les marguilliers de la fabrique de l'église paroissiale de Notre-Dame et de Saint-Victor d'Aubignan.» (6 mars 1805.)

« On décide d'établir une académie de chant sous la présidence de M. le curé desservant et sous l'enseignement de Joseph Plantin, premier chantre de la paroisse, où seront admis, après un examen, les hommes, jeunes hommes et enfants, qui, outre la lecture courante, auront les dispositions requises et voudront acquiescer au règlement et conditions qui seront proposées à cette fin. » (20 octobre 1805.)

A cette époque, c'est-a-dire avant le décret de 1809, les trois nouveaux marguilliers qui remplaçaient les trois marguilliers sortants devaient être nommés à la mairie à l'élection par les vingt-quatre chefs de famille les plus imposés de la commune. Cette élection eut lieu pour la première fois le 22 juin 1806.

Le 24 juin 1806, la statue de saint Victor fut commandée à M. Cerry, sculpteur à Carpentras, pour 121 francs 10 sols : puis elle fut dorée par M. Sauve, de Séguret, pour 29 francs 7 sols.

Le 26 juin 1808, eut lieu une installation particulièrement solennelle des nouveaux marguilliers. Anciens et nouveaux partirent du salon du presbytere, lieu ordinaire de leurs séances. Les anciens accompagnèrent les nouveaux à l'église et leur cédèrent solennellement leurs places. Pour que cette installation fût plus solennelle, M. le président exigea que les nouveaux marguilliers reçussent de leurs prédécesseurs le flambeau avec l'écusson et le baiser de paix : ce qui fut exécuté au milieu des chants d'allégresse de la paroisse et de divers morceaux joués par la musique de la commune. Il y eut discours du curé aux nouveaux marguilliers sur la gloire et les devoirs de leur charge. La paroisse était en liesse, et le proces-verbal signale les étrangers qui étaient accourus à la fête.

Les registres relatent parfois des choses bien différentes. En ce temps-là, la religion était mêlée à la politique, et nous voyons Mgr Perier écrire, le 14 juin 1814, aux curés de son diocese : « Les circonstances exigent que vous instruisiez spécialement les fidèles sur la nécessité de payer exactement les impositions, soit directes, soit indirectes : c'est un devoir de conscience, c'est l'obligation imposée par Jesus-Christ et le grand apôtre à tout chrétien, à tout citoyen : c'est le moyen le plus efficace de prouver par des faits à notre roi l'amour et l'attachement inviolable que nous lui devons. »

Le curé était peut-etre encore plus chaud que l'évêque, un politique pourtant. Le comte de Seguins-Vassieux, maire d'Aubignan, était mécontent de son adjoint et menaçait de donner sa démission. Aussitôt le curé intervint : « Je vous prie, M. le comte, dit-il, de ne pas penser à donner votre démission. Je suis persuadé que si la commune venait à éprouver cette disgrâce, il ne se passerait pas six mois sans que l'écharpe des lis ne tombât entre des mains indignes de la toucher. — Au reste, M. le comte, j'ai appris que l'attestation que j'ai délivrée a été souillée des signatures de Morel père et fils. Un profond mépris pour leurs

opérations de ténèbres est le seul parti que je prends, et c'est la seule récompense que vous devez leur accorder. » Il était passionné, ce curé, surtout à certains moments. « Honorez-moi d'un mot de réponse, ajoutait-il, pour ma tranquillité et pour fermer la bouche au curé de Baumes, qui s'est très mal comporté dernièrement envers un curé royaliste. » Puis, comme le comte persiste dans sa décision, le curé travaille en faveur de son candidat : « Si un tel est écarté, dit-il, tout ira de mal en pis. Alors je serai obligé de ne plus prendre aucun intérêt au bien de mes paroissiens. Je vous prie de le croire. »

Dans un pareil milieu, il était facile de se compromettre. Le vicaire, M. Dupuy, fut dans ce cas. Qu'avait-il fait? Ce n'est pas bien clair. Il avait prêté le flanc à la critique royaliste par quelque gage donné à M. Morel, percepteur, chef du parti contraire. M. le curé dut l'excuser, dire que la paroisse perdrait beaucoup en le perdant, qu'il serait plus prudent à l'avenir. Enfin, le vicaire fit un petit discours patriotique le jour où la garde nationale vint assister à la messe. Il enchanta son monde et resta.

Il resta, mais ce ne fut pas pour la joie du curé. Bientôt, en effet, ce vicaire, esprit peu juste et caractère imprudent, peut-être homme ambitieux, se mit dans la tête de supplanter son curé. Par ses discours, par ses prévenances, par toute sa conduite, il monta la population contre lui. La population se laissa faire. Le curé devint antipathique au grand nombre; le vicaire, comme on dit au pays, était porté sur le bout du doigt. Le dimanche, alors que l'église était pleine de monde pour la messe, si c'était le curé qui sortit de la sacristie pour la célébration, à un signe de quelque notable, presque tout le monde se retirait. Le pays était plein de disputes : les uns voulaient le curé, beaucoup ne le voulaient plus. « Un sourd! disait-on, que faire d'un sourd comme curé? » Les disputes dégénéraient en menaces et les menaces allaient dégénérer en coups. La police intervint. Une brigade de gendarmerie vint de Carpentras, poursuivit ceux qui faisaient du tapage, et quand on les prenait, on les obligeait à nourrir les chevaux des gendarmes. Mais les enfants montaient sur les remparts où les chevaux ne pouvaient les atteindre et faisaient là-haut le tour du village, en criant : « *Lou voulen plus l'embu !* » Allusion au cornet acoustique dont se servait le curé. Tout se termina par le départ du vicaire. D'aucuns ajoutent que l'autorité, pour donner une marque éclatante de sa confiance a M. Lagardette, lui offrit la cure d'Orange, mais que

lui voulut vaincre la calomnie par sa présence plutôt que par la fuite. La nomination comme maire du comte de Seguins et le départ du percepteur Morel contribuèrent aussi à l'apaisement des esprits.

Mais si la religion était mêlée à la politique, de son côté la politique se mêlait pas mal à la religion. En 1824, le conseil municipal, qui n'était pas riche, eut l'idée de prendre un certain reliquat des fondations, attesté par le budget de la fabrique, pour payer l'idemnité due au curé et au vicaire. La fabrique se plaignit, disant que, d'après la loi, c'étaient les communes qui devaient porter secours aux fabriques, non les fabriques aux communes, que l'argent des fondations était sacré, que les octrois, jadis établis pour payer cette indemnité, existaient toujours, que ce reliquat de 132 francs était nécessaire à l'église pour des réparations. Le conseil municipal faisait la sourde oreille et voulait aller de l'avant. Les choses s'envenimaient. On avait omis, peut-être volontairement, d'inviter le comte de Seguins-Vassieux aux délibérations de la fabrique. Il écrivit de Carpentras, le 15 janvier 1826, à M. le curé : « Monsieur, je suis étonné que vous connaissiez si peu vos devoirs au point d'ignorer qu'en ma qualité de membre de la fabrique je dois être averti chaque fois qu'elle s'assemble. Il ne dépend pas de vous d'en convoquer quelques-uns et d'en exclure. De pareilles exceptions frappent de nullité toutes vos délibérations. »

D'autre part, le bureau de la fabrique ayant nommé M. de Villelongue, percepteur à Aubignan, receveur des fondations, dut bientôt en choisir un autre et dans son sein. Le maire crut que le curé faisait tout cela pour être indépendant, que ce receveur-marguillier n'était qu'un prête-nom. De là des lettres pleines de soupçons, auxquelles M. Lagardette répondait le 25 mars 1826 : « Quoique je dusse être familiarisé avec le ton méprisant et menaçant que vous prenez depuis si longtemps en m'écrivant, j'avoue que celui de la lettre à laquelle je réponds m'a frappé d'étonnement. Je veux me persuader qu'il est l'effet d'une surprise calomnieuse faite à votre religion. » Les choses allèrent plus loin encore, car deux mois après, le 2 mai, le maire adressait à Mgr d'Hermopolis, ministre des cultes, un mémoire où il demandait une bonne retraite pour ce curé qui avait rendu bien des services, mais dont les facultés affaiblies ne lui permettaient plus de remplir convenablement ses fonctions.

« M. l'abbé Lagardette, desservant de la succursale d'Aubi-

gnan, disait-il, a rempli pendant plus de trente ans les fonctions de son ministère à la satisfaction de ses paroissiens et de tous ceux qui l'ont connu. Curé d'Aubignan avant la Révolution, il a repris le gouvernement de sa paroisse, lorsqu'il a pu le faire sans blesser ses principes et ses sentiments religieux. Malheureusement, depuis quelques années, les facultés intellectuelles de cet ecclésiastique ont tellement baissé que sa présence dans la commune est devenue plus dangereuse qu'utile. Mgr l'archevêque d'Avignon me croit prévenu contre lui, et tout ce que je lui ai écrit à son sujet est resté sans résultat.

« Il y a quelques années que des troubles sérieux se manifestèrent dans la commune d'Aubignan ; l'auteur de ces troubles était un percepteur, que sa conduite et ses malversations ont dû faire remplacer. Le prétexte était un vicaire reconnu par ses supérieurs comme étant et ayant toujours été un mauvais sujet. Ces troubles étaient dirigés contre M. le curé qu'on accusait d'avoir instruit Mgr l'archevêque de la conduite de son vicaire, l'abbé Dupuy. Le désordre durait depuis longtemps, et M. Lagardette éprouvait tous les désagréments possibles. L'autorité locale n'étant pas assez forte pour comprimer les mutins et rendre la tranquilité à la commune, M. le préfet et M. le sous-préfet me pressèrent vivement de me charger de nouveau de la mairie, que j'avais dû laisser lorsque j'avais été nommé commandant des gardes nationales de l'arrondissement de Carpentras. Malgré ma répugnance à prendre l'administration d'une commune où tout était dans le plus grand désordre, le désir de me rendre utile et l'espoir de faire quelque bien me déterminèrent à accepter.

« Il n'y avait pas quinze jours que j'exerçais les fonctions de maire, l'ordre était déjà rétabli, et M. le curé à l'abri des insultes et des attaques d'une population soulevée. Le vicaire fut envoyé ailleurs, et j'obtins de Son Excellence Mgr le ministre des finances la destitution du percepteur. C'est de cette époque que date le changement qui s'est opéré en M. le curé. J'ai toujours cru que le chagrin qu'il avait éprouvé par suite de la conduite de ses paroissiens envers lui en était la cause. Parmi nombre de traits que je pourrais citer à l'appui de ce que je viens d'avancer, je me bornerai à en mettre quelques-uns sous les yeux de Son Excellence, pour qu'elle puisse juger combien M. Lagardette est changé.

« Il y a environ six semaines que, faisant le prône, il dit à son auditoire que tous les habitants d'Aubignan étaient damnés ; il en excepta seulement trois : M. Léon Guillaume, notaire, M. l'abbé

Jourdan, et un cordonnier nommé Plantin. Dans une autre circonstance, ayant aperçu quelques personnes qui sortaient de l'église au moment où il montait en chaire, il s'arrêta sur les degrés et les apostropha en leur donnant des noms ridicules, tels que celui de Margot, par lequel il désigna une personne qui était présente.

« M. Lagardette est très sourd, et tellement que souvent on ne peut s'en faire entendre, malgré le cornet dont il se sert. Néanmoins, il tient beaucoup à confesser. Un jour, ayant été appelé pour entendre la confession d'un enfant de quatorze ou quinze ans qui était malade et sans espérance, cet enfant lui dit : « Monsieur le curé, je ne puis me confesser avec votre cornet.— Bien, bien, » lui répondit-il. L'enfant répéta la même chose plusieurs fois. M. le curé lui disait de continuer, lorsque l'enfant, voyant qu'il ne pouvait se faire entendre, cessa de parler. Alors, M. le curé croyant que la confession était finie, lui donna l'absolution et lui dit qu'il allait chercher le viatique. Après le départ de M. le curé, la mère du jeune homme trouvant son fils dans l'affliction, lui en demanda la cause ; il lui répondit qu'on allait apporter le viatique et qu'il n'était pas confessé. On envoya chercher le vicaire à qui le jeune homme raconta ce qui s'était passé. Le vicaire envoya de suite à l'église pour faire suspendre l'arrivée du viatique, que l'on n'apporta au jeune moribond que lorsqu'il eût été confessé (1). »

Il y eut à Aubignan, au commencement du XIX[e] siècle, toute une floraison de prêtres : les abbés Collonge, Caillet, Plantin, Clavel, Coren et d'autres encore en sont la preuve. C'était tellement vrai que M. Clavel, maire, qui avait cependant un fils prêtre, disait un jour à M. Labaume qu'il se faisait trop de prêtres à Aubignan, que le sacerdoce n'est fait que pour une élite et que dans Aubignan plusieurs y aspiraient avec des vues trop peu élevées. C'était exagéré, l'avenir de ces prêtres l'a montré, car ils ont tous fait honneur au pays. M. Labaume était homme d'ailleurs à mettre les choses au point. Il dut répondre que le bien spirituel ne saurait se faire sans les prêtres et qu'après la Révolution il fallait avant tout obvier à une pénurie qui aurait été désastreuse. C'est ce que comprenait M. Lagardette : il pensait à sa paroisse, mais il s'intéressait aussi à tout le diocèse, et alors il choisissait des enfants, cherchait à les rendre pieux, les aidait parfois de son argent, s'entourait d'eux pendant les vacances. Au

(1) Mémoire au Ministre des cultes, papiers de la famille de Seguins.

jour de sa mort, ce fut assurément là un de ses meilleurs mérites devant Dieu.

Quelques filles entrèrent aussi en religion. Citons au moins Mélanie Clavel, en religion Sœur des Saints, qui entra à Saint-Joseph du Chaylard, où la sœur de M. Lagardette était supérieure. Elle y fut elle-même supérieure de 1845 à 1851 ; puis elle entra au Carmel d'Avignon, où elle mourut bientôt.

Une chose toute spéciale à la paroisse et qui est encore plus l'œuvre de M. Lagardette, c'est la grande mission qui fut donnée dans Aubignan en 1818. Elle fut donnée par l'abbé Reboul, l'intrépide curé de Malaucène, accompagné de MM. de Prilly, le futur évêque de Châlons : Jouvent, ancien gardiste ; Gardet et les curés de Crillon et de Villes (1). Six missionnaires dans Aubignan, on comprend que le pays en ait été renouvelé. Nous citerons de cette mission seulement un fruit, mais remarquable entre tous : c'est la « conversion de M^lle^ Guillaume », comme elle le disait elle-même. M^lle^ Guillaume, qui devait plus tard, par ses exemples et ses ressources, faire tant de bien au pays, était alors une fille de 28 ans. Elle avait toujours été chrétienne et pieuse, mais la mission lui montra qu'elle pouvait, qu'elle devait faire davantage pour son Dieu et elle le promit en une amende honorable qu'elle écrivit de sa main, qu'elle signa de son nom et dans laquelle on croit entendre la voix de ces saintes âmes qui s'appellent des criminelles devant Dieu pour quelques légères infidélités à la grâce (2). L'avenir montra combien cette protestation était sincère et profonde. Depuis cette époque, pendant 62 ans, M^lle^ Guillaume fut l'édification et la bienfaitrice de sa paroisse.

M. Lagardette chercha à atteindre les âmes plus profondément encore, en apprenant à ses fidèles et surtout aux personnes pieuses à honorer Notre-Seigneur dans le saint sacrement de l'autel. La dévotion au Saint-Sacrement a toujours été une des dévotions d'Aubignan. Pouvait-on mieux correspondre aux désirs des âmes et en même temps à la gloire de Dieu que de la favoriser ? C'est ce qui donna à M. Lagardette l'idée de publier un petit livre appelé *Les délices du pieux adorateur*. Nous avons parcouru ce modeste in-32 au Musée-Calvet à Avignon, et nous

(1) Plusieurs de ces missionnaires étaient logés chez des particuliers et nous avons trouvé dans plusieurs familles le tableau que M. Lagardette avait donné comme souvenir à leurs hôtes. Chaque tableau porte avec la signature du curé le motif du don.

(2) Cette amende honorable est conservée dans la chapelle du domaine Saint-Joseph.

avons été vraiment charmé : sa méthode pour faire adorer le Saint-Sacrement et sa doctrine sont également frappés au coin de la vérité et du bon sens.

Nous touchons à la fin de cette vie sacerdotale, si longue et si bien remplie. Avant de la voir s'éteindre; justifions M. Lagardette d'un reproche qui lui a été fait assez gratuitement : on a dit que M. Lagardette était avare. Voici, au contraire, un témoignage de sa générosité vis-à-vis de sa paroisse. Écoutons ces paroles du conseil municipal quelques jours après la mort du curé : c'est une espèce d'oraison funèbre laïque, non sans mérite, faite à propos du presbytère.

« A l'époque où les églises furent démolies ou fermées, les prêtres de toutes opinions chassés ou dans les prisons, la municipalité d'alors permit aux personnes sans aveu de s'emparer de tout l'édifice, qu'elles dégradèrent à tel point qu'après le rétablissement du culte par l'Empereur, M. Lagardette, notre vénérable pasteur, de sainte et pacifique mémoire, étant venu se réunir à son troupeau, il ne se trouva pas un seul appartement logeable. » Le curé fit donc les réparations nécessaires, et en retour le conseil lui donna, sa vie durant, la jouissance de toute la maison, qui renfermait la cure et le prieuré. Le conseil fit davantage : après la mort du curé, il céda le prieuré à son frère, M. Labaume, « dont le patriotisme, les lumières et le zèle n'ont pas peu contribué à l'excellent esprit de cette commune, » à condition qu'il dirait le dimanche la troisième messe gratis, tant que sa santé le permettrait.

Depuis quelques années, on vient de le voir, M. Lagardette vivait avec son frère, M. Labaume (1). Ce M. Labaume, ancien bénédictin, qui avait étudié pour se faire médecin, puis avocat, était un homme très instruit et, paraît-il, grandement estimé du barreau de Carpentras. Il avait écrit la biographie de M. Justiniani, premier curé de Carpentras après la Révolution, et il a laissé dans Aubignan le souvenir d'un homme savant et bon, même familier. Il ne portait jamais la soutane, excepté à l'église, et avait une très belle bibliothèque. A Aubignan, il était membre de la commission des hospices.

Cependant M. Lagardette était vieux et cassé ; il était sourd et avait souvent les yeux fatigués. Le grand et bel homme d'autre-

(1) Nous ne savons à quelle époque précise M. Labaume vint demeurer chez son frère. Le 28 prairial an XI (17 juin 1803), il était encore domicilié à Dunkerque.

fois n'était plus qu'une ombre de lui-même. Il restait cependant sur la brèche ; de sa plume belle et régulière, il tenait toujours les registres. Le 13 mars 1831, il rédige une délibération du conseil de fabrique ; le 22 du même mois, il fait un baptême et rédige le procès-verbal ; le 11 avril, il rédige encore une note pour la congrégation. Il mourait le lendemain, 12 avril, à l'âge de 77 ans. Il était resté 47 ans curé d'Aubignan.

Ses restes furent ensevelis dans le cimetière de la paroisse. A ses funérailles, étaient présents : M. Jourdan, curé de Baumes ; X., curé du Barroux ; M. Vial, vicaire à Aubignan ; M. Colonge, vicaire à Baumes ; M. Coren, vicaire à Sarrians. Étaient aussi présentes les différentes administrations de la paroisse, la confrérie des Pénitents, les deux congrégations, celle des hommes et celle des femmes et des filles.

Par son testament, fait en faveur de son frère M. Labaume et de sa sœur la religieuse, M. Lagardette laissait 300 francs à la fabrique d'Aubignan, avec charge d'une messe basse dite une seule fois, le 27 décembre qui suivrait sa mort ; 300 francs à l'hospice d'Aubignan, avec charge d'une messe basse dite une seule fois le 31 juillet qui suivrait sa mort, et enfin 100 francs aux pauvres du Chaylard, son pays natal, et 100 francs pour 100 messes à dire le plus tôt possible pour le repos de son âme. Ce testament est du 23 mars 1831 (1). Autrefois, les hommes étaient peu surpris par la mort, et ils testaient quand ils la sentaient approcher.

M. Labaume, frère de M. Lagardette, le suivit de près dans la tombe. Il mourut assez rapidement un mois après son frère, le 27 mai, et fut enterré également dans le cimetière de la paroisse. Il avait 66 ans.

Il ne restait désormais à Aubignan de M. Lagardette et de sa famille qu'un souvenir, mais un bon souvenir, je dirai presque un grand souvenir, qui a continué et qui, nous l'espérons, continuera encore son action bienfaisante.

J. SAGE, *curé d'Aubignan*.

1) Minutes de M. Jourdan, notaire à Baumes.

LETTRES INÉDITES

DE ROVÈRE

MEMBRE DU CONSEIL DES ANCIENS,

A SON FRÈRE

EX-ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

1er janvier 1796 — 15 août 1797.

NOTES LIMINAIRES

En vendémiaire an VI, le prêtre Rovère, ex-évêque constitutionnel du département de Vaucluse et plus récemment vice-consul à Livourne, habitait à Avignon la somptueuse demeure des Crillon. Son frère, après avoir joué un rôle considérable dans la Révolution et siégé sans interruption à l'Assemblée législative, à la Convention nationale et au Conseil des Anciens, avait été arrêté au 18 fructidor an V, comme complice de la conspiration royaliste et déporté à la Guyane, où il devait bientôt succomber victime de ce climat pernicieux.

Frappé dans ses plus chères affections, l'ex-évêque ne demandait qu'à se faire oublier et vivait sans bruit dans l'isolement, livré à la tristesse de ses souvenirs et au regret d'avoir perdu sa place de vice-consul. Il n'était pas d'ailleurs sans crainte pour sa propre personne. Il se sentait entouré d'ennemis qui étaient ceux de son frère, et ayant tout à craindre de leur haine, il songeait à se mettre à l'abri de leurs poursuites, en quittant une ville désormais peu sûre pour lui. Déjà ses préparatifs de départ étaient faits. Encore quelques instants et il serait loin de leur atteinte, lorsque le 16 vendémiaire, au moment même où il allait sortir de la ville, il fut arrêté à deux heures de l'après-midi, dans la rue Bonneterie, sur une dénonciation de plusieurs citoyens

de la commune, les pires ennemis de son frere (1). Le même jour, on l'incarcérait au Fort ; mais, préalablement, une perquisition fut faite, en sa présence à son domicile, « pour y être fait vérification des papiers suspects dont il pourrait être nanti. » De fait, la perquisition amena la découverte de 116 lettres, toutes écrites au prêtre Rovère « par son dit frère déporté ». Une copie de ces lettres fut envoyée par le prochain courrier au Directoire exécutif. Quant aux originaux, ils furent déposés en mains du greffier du tribunal de la police correctionnelle, pour être tenus à la disposition du directeur du jury criminel et y être statué ce qu'il appartiendrait (2).

(1) DÉNONCIATION OFFICIELLE DE PLUSIEURS CITOYENS DE LA COMMUNE D'AVIGNON AUX ADMINISTRATEURS DE LA MÊME COMMUNE.

« L'an sixième de la République française une et indivisible et le 16 vendémiaire, les soussignés demeurant dans cette commune d'Avignon, exposent qu'à deux heures de l'après-midi d'aujourd'hui, ils ont aperçu passant dans la rue de la Bonneterie, le nommé Rovère, prêtre, lequel se disposait à partir de cette dite commune ; qu'ayant considéré et rappelé à l'instant la ressemblance de la conduite dudit Rovère avec celle de son frère, le déporté, ses relations avec les principaux agitateurs de ce département ; ne doutant pas que par ses liaisons avec son frère, il ne fut le principal agent des conspirateurs dans ces contrées, qui depuis son influence ont été journellement rougies du sang des républicains ; se rappelant ses intrigues à l'assemblée électorale, son grand crédit dans les principales assemblées des clichiens ; considérant d'ailleurs que le frère d'un aussi grand conspirateur, est d'une suspicion légitime par ses menées dans le temps des égorgements ; considérant le départ précipité dudit Rovère, au moment où il paraît que les administrateurs prennent des mesures pour découvrir la trame de l'affreux complot qui, tendant à égorger la liberté, allait relever le trône sur les monceaux des cadavres des républicains ; considérant d'ailleurs que le dernier mouvement qui a organisé l'armée royale dans ce département a des ramifications très étendues, qui ne laissent pas à douter que ledit Rovère n'y ait pris indirectement une part ; que les soussignés sous tous les rapports considèrent ledit Rovère d'être l'homme le plus dangereux contre lequel le Directoire exécutif devrait, conformément à l'article 24 de la loi du 19 fructidor an V, ordonner la déportation ; que tout ce que les soussignés avancent outre ce qu'ils ont effectivement vu, peut être constaté par une exacte recherche dans les papiers dudit Rovère ; c'est pourquoi portent devant l'administration municipale la présente dénonciation officielle aux fins qu'elle procède contre ledit Rovère, et à leur égard conformément à l'article 83 du code des délits et des peines, attendu qu'il importe à l'ordre public de vérifier l'existence et les circonstances des délits énoncés en ladite plainte. » *Suivent soixante-quinze signatures.*

(Archives municipales d'Avignon.)

(2) Voici relativement à cette perquisition domiciliaire, à l'arrestation du prêtre Rovère et à son incarcération, trois documents originaux très importants :

I

« *L'administration municipale de la commune et canton d'Avignon,*

Délibérant sur l'arrestation du citoyen Rovère, ci-devant prêtre, frère du député conspirateur du même nom, frappé par la loi du 19 fructidor, laquelle arrestation a été effectuée aux portes de cette commune, par les commissaires chargés de la vérifica-

Ce sont ces lettres que nous allons publier. La première porte la date du 11 nivôse an IV (1er janvier 1796) et la dernière, la 116e, celle du 28 thermidor an V, qui correspond au 15 août 1797.

Dans cette période de dix-neuf mois qu'elles embrassent, bien des événements s'étaient passés tant à Paris qu'à Avignon. Les deux frères se mettaient réciproquement au courant de ceux dont ils étaient les témoins ; ils échangeaient les impressions qu'ils faisaient naître en eux et les appréciaient, les jugeaient, chacun avec son tempérament, ses intérêts personnels et ses propres aspirations.

A cette époque, leur état d'âme différait sensiblement.

L'un, marquis sous l'ancien régime, après avoir été forcené jacobin sous le nouveau, tendait manifestement à revenir à son premier état. Son mariage avec une riche héritière avait puissamment contribué à cette métamorphose. La marquise d'Agoult, en prenant empire sur son cœur et en lui donnant sa main, avait

tion des passe-ports des étrangers et de la surveillance des mesures relatives aux réquisitionnaires ;

« Considérant qu'il ne peut être révoqué en doute d'après la rebellion du cy-devant comte de Saint-Christol, se disant général des deux conseils, que le département de Vaucluse ne renferme un grand nombre d'agents des députés conspirateurs, que la salutaire loi du 19 fructidor a bannis de la République ;

« Que le susdit Rovère est accusé par la voix publique d'avoir entretenu pendant le règne de la terreur royale, une correspondance très active avec son dit frère déporté ; que cette correspondance était très influente sur les événements politiques qui ont affligé cette malheureuse commune, comme il en résulte du tout par une dénonciation souscrite par plusieurs citoyens ;

« Que dans cet état de choses, il est du devoir de l'administration municipale secondant les vues du gouvernement, de découvrir les ennemis de la République, pour qu'ils reçoivent la juste peine de leurs prévarications ;

« Que les remplacements dans les autorités judiciaires, nécessités par suite de la loi du 19 fructidor, ne sont point encore faites ; qu'il est cependant instant de s'assurer de la vérité des faits puisqu'ils sont essentiellement liés à la sûreté publique ;

Ouï le commissaire du Directoire exécutif en remplacement :

Arrête que ledit Rovère sera invité de se transporter dans son domicile pour y être fait en sa présence vérification des papiers suspects dont il pourrait être nanti ; à laquelle invitation il a obtempéré. » (Archives nationales AF. III — 50, dossier 182.)

II

« *L'administration municipale de la commune et canton d'Avignon.*

Sur le vu du procès-verbal dressé par les commissaires chargés de vérifier les papiers suspects dont le citoyen Rovère, prêtre, pouvait être nanti, et des 116 lettres qui lui ont été saisies par lui cotées et paraphées comme étant toutes écrites par son dit frère déporté ;

« Considérant qu'il résulte évidemment que ledit Rovère, prêtre, n'est point à l'abri des soupçons élevés contre lui par la clameur publique ;

Ouï le commissaire du Directoire exécutif en remplacement ;

eu sur ses déterminations la même influence que Mme de Fontenay sur celles de son collègue Tallien. L'un et l'autre, obéissant aux mêmes mobiles et sacrifiant à la même divinité, avaient été les acteurs principaux de la Révolution du 9 thermidor et la chute de Robespierre avait été en quelque sorte la rançon de leur roman d'amour. Et maintenant Rovère, sans être royaliste, flirtait avec la noblesse, n'ayant nulle peine à se persuader que, du moment qu'il était à son tour comblé des dons de la fortune et heureux en ménage, la Révolution devait être et était bien définitivement terminée et qu'il ne restait plus à chacun, pour assurer l'harmonie sociale, qu'à reprendre sa place naturelle, le pauvre et le malheureux au bas de l'échelle, le riche et le repu tout en haut.

Le prêtre, au contraire, avait moins de raisons d'être satisfait. Abbé de cour, la Révolution avait brisé ses premières espérances d'avenir. En vain avait-il embrassé l'ordre nouveau avec ardeur

Arrête :

1° Sa détention provisoire ;

2° Que copie de ces lettres sera envoyée par le plus prochain courrier au Directoire exécutif ;

3° Que les pièces originales, ensemble tous procès-verbaux seront déposés de suite en mains du greffier du tribunal de la police correctionnelle, pour les tenir à la disposition du directeur du jury qui remplacera celui de cet arrondissement qui, se trouvant compris dans la loi du 19 fructidor, a, en vertu d'icelle, cessé toutes fonctions, et y être statué ce qu'il appartiendra ;

4° Qu'extrait du présent arrêté sera notifié au concierge de la maison d'arrêt, pour être inséré dans son registre de geôle et lui servir de décharge jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par l'autorité compétente. »

(Archives nationales, *ibidem*, et archives municipales d'Avignon, D 1, n° 10, fol. 23.)

III

« Du 19 vendémiaire l'an VI de la République Française, une et indivisible, présents : Minvielle, président ; Morel, Rousseau, Cabrit, Baireau, administrateurs municipaux ; Guarigan, commissaire du Directoire exécutif en remplacement ; Gleize, secrétaire greffier.

« L'administration municipale, vu son arrêté du 16 courant, qui ordonne l'arrestation provisoire du prêtre Rovère, frère du conspirateur de ce nom frappé par la loi du 19 fructidor, qui fut arrêté aux portes de la ville par le commissaire à la visite des passeports et amené devant elle par la clameur publique comme rangé dans le dispositif de l'article 24 de la loi du 19 fructidor ;

« Vu les cent douze lettres écrites par son frère, à lui saisies dans ses papiers, qui laissent planer le soupçon que ledit Rovère, prêtre, n'était pas étranger par ses liaisons intimes avec son frère et par celles avec les messieurs de la contre-révolution du Haut-Comtat à la conspiration que la journée du 18 fructidor a anéantie ;

« Vu la dénonciation civique, en date du 16 courant, adressée à ladite municipalité contre ledit Rovère, prêtre, par nombre de citoyens, portant qu'il est dans le cas d'être frappé par l'article 24 de la loi du 19 fructidor ;

« Considérant que le prêtre Rovère se trouve par la clameur publique, par la

et lui avait-il donné tous les gages qu'il lui avait demandés. Qu'en avait-il reçu en retour ? un titre peu lucratif de vicaire général, puis un évêché dont il avait été bientôt obligé de se démettre par l'abdication, et plus tard, comme tardive compensation, un poste de vice-consul, qu'il n'avait pas tardé non plus à perdre, victime on ne sait au juste de quelles intrigues.

Réellement, la fortune n'avait pas fait entre les deux frères une part équitable, et l'on comprend par les lettres de l'aîné que cette ambition déçue ulcérait le cœur de son cadet, et que de là à un peu de jalousie de sa part, il n'y avait pas loin.

Aussi, n'est-il peut-être pas une lettre dans laquelle Rovère aîné ne s'efforce d'amener son frère à une appréciation plus juste de la situation. Non, l'avenir n'est pas perdu. Patience, et bientôt, en échange de son emploi de vice-consul, c'est un grand et beau consulat, voire même une ambassade, qu'il lui fera obtenir.

dénonciation civique précitée, par la correspondance suspecte de son frère, saisie dans ses papiers, dans le cas de l'article 24 de la loi du 19 fructidor, qui soumet à la déportation le prêtre qui troublerait la tranquilité publique, qu'au Directoire seul appartient, d'après l'article ci-dessus de la susdite loi, le pouvoir de prononcer ; que l'article 26 de la dite loi ordonne à tout administrateur, sous la peine de deux ans de fer, de faire exécuter ponctuellement, en ce qui le concerne, les dispositions relatives aux émigrés et aux ministres des cultes désignés dans cette loi ; considérant encore que son arrêté du 16 de ce mois, portant renvoi dudit Rovère au directeur du jury de l'arrondissement d'Avignon ne peut recevoir son exécution, attendu que par l'effet salutaire de la loi du 19 fructidor, le tribunal civil élu du département de Vaucluse se trouve réduit à six juges, parmi lesquels sont les présidents de deux sections, qui dans aucun cas ne peuvent remplir les fonctions de directeurs du jury, et que les quatre juges restant doivent passer suivant l'ordre du tableau à la section criminelle, en sorte que aucuns des juges existants ne peuvent être directeurs du jury ; qu'il est même incertain quand et de quelle manière les tribunaux civils et criminels seront organisés ; que sous ce rapport il importe de recourir à l'autorité nationale, la seule légitime pour qu'elle décide sans délai et dans sa sagesse sur le sort du dit Rovère ;

« Ouï le commissaire du Directoire exécutif en absence :

« Arrête :

1° Que son arrêté du 16 dudit mois est rapporté relativement au renvoi dudit Rovère, prêtre, devant le directeur du jury ;

2° Qu'en exécution de la loi du 19 fructidor, ledit Rovère, prêtre, restera en arrestation dans la prison du Fort jusqu'à ce que le Directoire exécutif ait prononcé à son égard d'après l'envoi qui lui a été fait par lettre chargée dans le courrier du 20-22 courant, de copies de la dénonciation contre ledit Rovère et des lettres de son frère ;

3° Qu'extrait du présent sera notifié au concierge de la prison, afin qu'il écroue de suite sur le livre de la geôle ledit Rovère, prêtre, et le détienne en arrestation jusqu'à ce qu'il en soit autrement dit et ordonné par le Directoire exécutif, à qui expédition en forme du présent sera transmis sans délai.

« Signés : Minvielle, président ; Baraud, Rousseau, Morel, Guariguan, commissaire du Directoire exécutif ; Cabrit, Gleize, secrétaire greffier. »

(Archives municipales d'Avignon, D 1, n° 10).

Préfère-t-il reprendre ses fonctions ecclésiastiques ? Le moment est propice, car sous l'influence et par les soins zélés de l'évêque Grégoire l'église constitutionnelle va reprendre une nouvelle vie, et le siège épiscopal d'Avignon sera relevé. Est-ce la fortune de son frère qui lui fait envie ? Mais ne sait-il pas que de tout ce qu'il possède, ce frère est prêt à lui sacrifier la moitié pour qu'il soit heureux ? Au surplus, son cadet n'est pas sans moyens; il possède plus qu'une honnête aisance, et avec un peu de philosophie il lui serait possible de se contenter de ce qu'il a. « Je ne désire rien tant, lui écrit-il le 12 fructidor an IV, que de vous voir content et heureux ; car on ne peut jouir d'aucun bonheur sans tranquilité d'esprit. Six mille livres de rente en fonds de terre sont un apanage qui me paraît passable ; il fut un temps où nous aurions abonné vous et moi à la moitié. » Cet apanage, d'ailleurs, il sera possible de l'augmenter, car il reste encore des biens nationaux à vendre, et les deux frères savent l'un et l'autre comment on les achète. Achats, échanges, reventes, trafics de biens nationaux reviennent, en effet, dans toutes les lettres, et c'est ainsi que nous connaissons par elles les biens fonds de cette provenance que possédaient les deux frères, les uns indivis, les autres pour le compte particulier de chacun.

Pour être plus intime, cette partie de la correspondance n'en est pas moins intéressante et nous montre que les deux frères, l'aîné surtout, tout en s'appliquant à faire les affaires du peuple, ne négligeaient pas d'améliorer les leurs; aussi bien un tel aveu ne répugne pas à la conscience de l'aîné, et si un jour son cadet, pris de quelque scrupule à l'annonce de nouvelles et grandes acquisitions à faire à bon compte, hasarde timidement qu'il pourrait peut-être leur mésarriver, si par malheur les jacobins reprenaient un jour leur sanglant empire, il se hâte de le rassurer par cette déclaration dépourvue de tout artifice : « Vous devez vous rappeler, lors de vos scrupules sur les acquisitions, que je vous observai que si nous survivions à la Révolution il serait fort agréable d'avoir placé utilement ses économies, et que ce ne serait pas une ou deux acquisitions de plus qui nous feraient perdre la vie » (1). On ne saurait être plus cyniquement sincère ! Au surplus, la morale de Rovère, telle que ces lettres nous la révèlent, est à la portée de quiconque a la conscience élastique, et ne craint ni Dieu ni diable. Le lecteur aura occasion d'en juger.

(1) Lettre du 24 floréal an IV.

Que dire maintenant de ses principes politiques ? Était-il devenu royaliste après thermidor, comme l'en accusa l'ancien girondin Louvet, et comme en prit prétexte le Directoire pour le faire déporter à Sinnamary, après l'avoir englobé dans la conspiration du 18 fructidor ?

Si nous nous en rapportons à ses lettres, non, l'ex-montagnard qui, à la Convention, avait voté la mort du roi sans appel et sans sursis, ne s'était pas fait royaliste. Cette correspondance avec son frère démontre au contraire que tout en rendant service à des royalistes, tout en fréquentant leurs salons, Rovère n'appartenait point, ostensiblement du moins, à leur parti, et ne partageait en aucune manière leurs illusions. Il ressort encore de cette correspondance que les deux frères devaient être par intérêt sinon par conviction partisans de la République et de la constitution de l'an III. N'était-ce pas une constitution idéale et qui leur convenait merveilleusement que celle qui consacrait toutes les conquêtes de la Révolution au profit de la classe bourgeoise, entre les mains de laquelle le peuple venait d'abdiquer tous ses droits ? Sous l'égide de cette constitution, la propriété était maintenue contre les convoitises du prolétaire ; la liberté, suspendue par la dictature révolutionnaire, était rétablie au profit de cette même classe politiquement privilégiée et prémunie contre le retour du règne tyrannique de la populace par l'abolition du suffrage universel. Libre après cela à chacun de ces républicains bourgeois de vivre à sa guise, de faire avantageusement ses affaires ; les relations n'étaient plus suspectes, on pouvait pratiquer son culte, et il n'était même pas défendu de médire des hommes du Directoire, n'eût-ce été que pour se donner un air de bon ton et d'homme à principes.

Tel est le parti de Rovère, celui auquel il s'est rallié, car il répond le mieux à sa situation spéciale, ne l'obligeant à rien désavouer de son passé, et cependant lui permettant de jouir librement et au grand jour de ses richesses et de satisfaire son amour des plaisirs et son goût pour le luxe et la bonne compagnie.

D'ailleurs, l'avenir restait réservé. Il n'y a pas de constitution qui, à bref délai, ne devienne caduque ou tout au moins révisable, et Rovère pouvait déjà entrevoir le moment où telles modifications seraient introduites dans celle de l'an III, qui permettraient a un homme de sa valeur, dont le rôle politique était actuellement effacé, de tenir dans l'État le rang le mieux en rapport avec son insatiable ambition et son désir immodéré du pouvoir.

Présentement, il ne veut pas que le moindre doute plane sur sa foi républicaine et sur son attachement à la constitution ; ses convictions il les affirme bien souvent et comme à plaisir dans ses lettres, soit qu'il fasse le procès des trois partis d'opposition — jacobins, orléanistes et royalistes, — qui dans les deux conseils luttaient contre les républicains constitutionnels, employant, dit-il, pour faire prévaloir leurs principes « toutes les ruses, toutes les intrigues, toutes les machinations des Italiens qu'ils ont pris pour modèles », soit qu'il célèbre les bienfaits de cette constitution, qu'il représente comme seule capable d'assurer la liberté des citoyens et la prospérité de la nation.

C'est aussi comme républicain constitutionnel que l'ex-évêque Rovère en attendant ce consulat si ardemment souhaité et si fermement promis par son frère, se présente aux élections législatives de l'an V dans le département de Vaucluse. Il ne fut d'ailleurs pas élu. Mais on trouvera dans les lettres des détails piquants et pleins d'intérêt sur ces élections et sur les passions qu'elles soulevèrent dans ce département si bouleversé. Le rôle d'un grand nombre de personnages partisans ou ennemis de cette candidature et de quelques-uns des candidats eux-mêmes, y est précisé, détaillé. On a ainsi le tableau politique et moral d'Avignon et du département de Vaucluse en l'an IV et en l'an V, c'est-à-dire dans la période qui précéda et qui suivit les élections jusqu'aux approches du 18 fructidor.

Nous venons d'en dire assez dans ce qui précède pour justifier l'intérêt que présente la publication de ces lettres. En ce qui nous concerne personnellement, nous résumerons l'impression que nous avons éprouvée à leur lecture, en déclarant qu'elles ont à la fois pour le temps qu'elles embrassent, la valeur d'un livre de raison très détaillé et toute la saveur d'une page de mémoires très personnels et très vécus (1).

(1) Les originaux de ces lettres ont disparu. Le texte que nous en donnons a été pris sur la copie qui en fut faite par ordre de la municipalité d'Avignon, immédiatement après leur saisie. Cette copie fut envoyée au Directoire exécutif à Paris, en deux liasses, expédiées l'une le 18 vendémiaire an VI, et l'autre le 20 du même mois. La première liasse comprenait 69 lettres numérotées de 1 à 69, et l'autre 47, de 79 à 116 inclus. Ces deux liasses distinctes correspondant aux deux envois successifs de la municipalité d'Avignon, sont déposées aux Archives nationales sous la cote AF 111-50, dossier 182.

Chaque lettre est pour copie conforme authentiquée et contresignée par Minvielle, président de l'administration municipale de la commune et canton d'Avignon.

D'autre part, la Bibliothèque d'Avignon possède également, sous le n° 2315 du

Le lecteur partagera sans doute cette impression, mais qu'il nous permette de lui présenter d'abord l'auteur et le destinataire de ces lettres:

ROYÈRE-FONTVIELLE

(JOSEPH-SANISLAS-FRANÇOIS-XAVIER-ALEXIS DE).

Dit ROVÈRE.

Il naquit à Bonnieux, au Comtat-Venaissin, le 16 juillet 1748, de noble Joseph-Louis de Royère de Fontvielle (1) et de dame Élisabeth de Demandol de la Forest. Son père appartenait à cette petite noblesse comtadine, qui n'était pas difficile sur la valeur de ses titres. Il comptait dans sa famille des docteurs en droit et en médecine, voire même des consuls ; cela suffit pour lui faire obtenir des brefs, qui lui confirmant toute une généalogie de fantaisie, lui conférèrent un titre de noblesse primordiale et transmissible. Barjavel se trompe donc (2) et avec lui tous les biographes qui ont écrit que ce Royère était aubergiste et issu d'un

catalogue de ses manuscrits une copie de ces mêmes lettres, à l'exception toutefois des lettres n^os^ 11, 21 et 62 qui manquent. Ce manuscrit, relié en volume in-8° de 285 pages, et formé de la réunion de toutes ces lettres et de quelques autres pièces, a été acquis par la Bibliothèque le 15 novembre 1856, de M. Amédée Chaillot, qui n'en a pas indiqué la provenance. On lit sur la première page et de la même main qui a fait la copie des lettres :

« État des papiers trouvés chez le citoyen Rovère : cent trente pièces cotées et paraphées par ledit Rovère, depuis n° 1 jusqu'au n° 130, dont les dix dernières sont des titres de propriétés.

« Fait à Avignon, dans l'appartement dudit citoyen, en sa présence et en celle des administrateurs municipaux Minvielle et Barreau, et de nous secrétaire, ce 16 vendémiaire an VI de la République française, une et indivisible.

« Pour copie conforme :

« *Signés :* MINVIELLE, président; BARREAU ; J.-S. ROVÈRE : DESCOURT, secrétaire.

« Pour copie conforme :

« MINVIELLE. »

On voit par cette note que le manuscrit d'Avignon, outre les 116 lettres qui forment le dossier de Paris, renferme encore quelques papiers, titres et documents divers, dont nous aurons ultérieurement l'occasion de parler : la municipalité ne jugea pas utile d'expédier à Paris une copie de ces dernières pièces.

(1) Joseph-Louis de Royère tenait son titre de Fontvielle du chef de sa mère Claire d'Amat de *Fontvielle*, native de Cadenet, dont le mariage avec noble Joseph-Dominique Royère ou Rouyère eut lieu le 5 juin 1703.

(2) *Dictionnaire historique et biographique du département de Vaucluse*, t. II, à l'article *Rovère*.

boucher. Son fils se chargera au reste d'ajouter de nouveaux titres à ceux qu'il tiendra de son père et c'est ainsi qu'au moment où éclata la Révolution, le petit hobereau de Bonnieux était devenu le haut et puissant seigneur de Rovère de Fontvielle Saint-Marc, seigneur de la Ramède, de Claret, du Villars-lez-Gap et autres lieux. A Aix, où il fréquentait alors les salons, on ne le connaissait plus que sous le nom de marquis de Rovère-Fontvielle. Ce qui ne l'empêchera pas lorsque son intérêt politique l'exigera, de se réveiller un beau matin roturier et plébéien, pour ne plus s'appeler que Rovère tout court.

Un contemporain, qui connaissait bien son personnage, nous le dépeint de la façon suivante dans un livre qu'il publia à Rome en 1793 (1) :

« Royère, dit *Fontvielle,* fils d'un bourgeois annobli, naquit avec cette ambition qui étouffe dans le cœur de l'homme tout sentiment de probité et de vertu. Jetant ses regards autour de lui, son premier acte fut d'enlever en corsaire l'héritage de M. de Saint-Marc. Les parents de celui-ci, s'élevant contre une donation odieuse, le traînèrent devant le parlement d'Aix où il fut décrété de prise de corps avec son père et sa mère qu'il avait entraînés dans ce forfait. De là, d'appel en appel, ce procès le porta à Paris, où il n'en retira d'autre fruit que d'avoir consumé sa propre fortune à la poursuite de celle qui lui échappa, et une retraite honteuse dans Bonnieux sa patrie. Ne sachant comment écarter les poursuites de ses nombreux créanciers, après avoir enveloppé dans sa ruine le sieur Clareton, mari de sa sœur, il acheta du sieur Dolci la charge de capitaine des suisses de la légation d'Avignon (2). Il crut par là trouver le moyen de satisfaire ses créanciers. Voulant ajouter à sa considération et oubliant la faveur dont le souverain avait honoré son père en lui accordant les lettres de noblesse, on le vit parcourir les offices des notaires, y effacer dans tous les actes la queue de l'Y de son nom et chercher ensuite à persuader au public qu'il était issu de l'illustre famille des Rovère, ducs d'Urbin. Ses créanciers ne le laissèrent pas pour cela plus tranquille (3). Pressé par le vice-légat lui-même, il prit

(1) *Mémoires sur la Révolution d'Avignon et du Comtat-Venaissin* (en italien et en français), Rome, 1793, t. II, p. 218. Ouvrage anonyme généralement attribué à Giorgi, dernier datataire de la vice-légation d'Avignon.

(2) La provision de la charge de capitaine de la garde suisse du vice-légat en faveur du marquis de Rovère de Fontvielle porte la date du 18 août 1777.

(3) Dès le 12 novembre 1778, saisie-arrêt était mise sur ses appointements par le vice-légat Filomarino « jusqu'à ce qu'il ait payé à Messieurs les recteurs de l'Aumône générale d'Avignon les arrérages de pension qu'il leur doit. »

le parti de vendre sa charge avec l'agrément de la cour de Rome et acquitta une partie de ses dettes (1). Bientôt il en joignit de nouvelles à celles qui restaient. »

« Cherchant de tous côtés à réparer sa fortune, il jeta les yeux sur une demoiselle de Sisteron, dont la famille possédait de grands biens. Il l'enleva par la plus lâche perfidie du sein de l'asile paternel ; mais, quoiqu'il vint à bout de l'épouser, après un procès très vif, son crime ne lui produisit d'autre fruit que d'avoir fait une malheureuse, qui fut obligée à se séparer de lui. Ayant épuisé presque tous les genres d'industrie, il s'érigea en généalogiste, et, à l'aide d'un faussaire, cet art fournit quelque temps à ses besoins sans faire disparaître sa misère. Espérant d'assouvir son ambition dans le vaste champ des forfaits qu'ouvrit la Révolution, il trahit son prince et sa patrie. Cet homme qui se faisait descendre du sang des souverains, devint un des agents de la faction avignonaise, s'associa à tous ses crimes et ne rougit pas d'être un des lieutenants-généraux de Jourdan (2). »

C'est ce même Rovère, que plus tard ses ennemis appelèrent « le portier de la Glacière ». La vérité est cependant qu'il se trouvait à Paris à l'époque de ces horribles massacres. Il se contenta de les approuver et de se faire le défenseur des assassins, qu'il contribua puissamment à faire amnistier (3) !

Au point de vue politique, Rovère est le type le plus frappant du politicien sans convictions et sans principes. Il servit tous les partis et les trahit tour à tour, suivant les intérêts du moment. Après avoir été à l'Assemblée législative et à la Convention successivement girondin et dantoniste, il se fit thermidorien. Membre du club de Clichy sous le Directoire, et député au Conseil des Anciens, il fut, par dépit sans doute d'être tenu à l'écart, un des chefs de l'opposition contre les trois directeurs Barras, La Reveillère-Lepeaux et Rewbel. Mais cette opposition lui fut funeste et entraîna sa perte au 18 fructidor.

(1) Ce fut le baron Monier des Taillades qui acheta cette charge à Rovère. Il fut le dernier capitaine de la garde suisse.

(2) Il s'agit du fameux Jourdan *Coupe-têtes*, dont Rovère fut en effet le lieutenant dans l'expédition que les braves brigands avignonais dirigèrent contre Carpentras en avril et mai 1791. Au cours du siège mémorable de cette ville, Rovère reconnu par un des artilleurs de la place au cheval blanc qu'il montait, fut si bien ajusté par lui qu'un boulet vint lui briser le sabre qu'il tenait à la main et qu'un autre perça les flancs de son cheval de part en part. Le *Courrier d'Avignon*, rendant compte de ce fait de guerre, ajoute que Rovère conserva son sang-froid et continua de commander à pied.

(3) Voy. sur les massacres de la Glacière les *Grands épisodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat* (Avignon, Guigou, éditeur, 1901), t. II.

Rovère avait épousé à Bonnieux, le 25 juillet 1780, Marie-Marguerite-Élisabeth de Chaix de Claret, fille de noble Joseph de Chaix, écuyer, seigneur de Claret, etc., et de Madeleine-Renée de Saurin de Murat (1). Elle lui apporta en dot le fief et la seigneurie de Villars et Sigoyer, et aussi le domaine de Peiroret en Dauphiné. Au bout de quelques années d'une union mal assortie, il y eut séparation de corps, puis le divorce fut prononcé à Bonnieux le 24 ventôse an II par l'officier de l'état civil. Rovère fut assez habile dans cette circonstance pour mettre les torts du côté de sa femme. Un des considérants de l'acte de divorce, qu'on peut lire tout au long dans les registres de l'état civil de Bonnieux à la date indiquée, porte textuellement : Considérant que par un acte de notoriété du 16 du présent mois, il est justifié que la citoyenne Marguerite-Élisabeth Chaix a abandonné depuis plus de cinq ans le citoyen Joseph-Stanislas Rovère, son mari, et qu'il existe depuis lors une séparation de corps et de biens entre les deux époux, etc. (2). »

La citoyenne Chaix fit défaut au prononcé du divorce qu'elle

(1) Marie-Marguerite-Élisabeth de Chaix de Claret était née à Claret, au diocese de Gap et non à Sisteron, comme le dit l'auteur des mémoires de 1793, le 5 septembre 1756. Elle était donc âgée de 24 ans lorsqu'elle épousa Rovère, Son père mourut à Claret le 11 décembre 1783.

La famille Chaix avait été annoblie en la personne de Jean Chaix, qui avait acquis par lettres de provision du 21 avril 1637 (Voy. registre *Calamitas* de la Cour des Comptes de Provence, fol. 47), l'office de conseiller du roi, chauffe-cire, scelleur héréditaire en la chancellerie près la Cour des comptes de Provence, qui venait d'être créé par édit royal de mai 1635.

Joseph de Chaix, père de M^me^ de Claret, était fils d'autre Joseph, seigneur de Claret et de Marguerite de Borelly. Il avait épousé Renée de Saurin de Murat, à Aix, en la paroisse de Sainte-Madeleine, le 17 octobre 1754, laquelle mourut le 24 janvier 1788. Nous n'avons pu établir depuis quelle date les de Chaix étaient seigneurs de Claret et du Villars en Dauphiné. Ce que nous savons, c'est qu'en 1697 la terre du Villars appartenait encore à Jean-Baptiste de Castellane qui, à cette même date, était qualifié de seigneur de Claret et du Villars.

Le frère de M^me^ de Claret, qu'on appelait Monsieur de Claret, eut un fils au service de l'Espagne et deux filles, dont l'une épousa Jean-Baptiste Capussi, capitaine d'infanterie, et l'autre M. Bouisson de Borne. La fille de ce dernier épousa M. Philip de Varages.

(2) En 1783, les époux Fontvielle faisaient encore bon menage, car dans un acte du 23 février de cette année, M. de Chaix tient un enfant sur les fonts baptismaux de l'église de Claret, « le marquis de Fontvielle prêtant la main » et « la marraine étant M^me^ la marquise de Fontvielle, née de Claret ».

Le 31 juillet 1785, autre baptême à Claret, célébré en présence de M^me^ de Fontvielle, qui signe : « Claret, marquise de Fontvielle. » Enfin, en 1788, la marraine de Payan Jean-Joseph Bruno est noble dame Marie-Marguerite-Élisabeth de Chaix de Fontvielle, dame de Claret, qui signe encore : « Claret de Fontvielle ». Il est donc probable que c'est vers l'année 1788 qu'eut lieu la rupture des deux époux,

tint pour valable, et le 21 floréal de la même année, elle épousait à Aix, où elle habitait depuis huit ans, Antoine-Joseph-Bruno Lesbros, propriétaire (1).

Rovère, de son côté, ne tarda pas à convoler à un nouvel hymen. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de préciser ni le lieu ni la date exacte de son second mariage avec Marie-Augustine-Angélique de Briançon Vachon de Belmont (2), épouse divorcée pour cause d'émigration du marquis d'Agoult (François-Édouard-Augustin-Wenceslas-Hippolyte), ex-colonel en deuxième au régiment d'Agenois (3). Ce mariage eut lieu proba-

(1) Elle est morte à Aix, en son domicile, rue du Mouton, n° 20, le 5 août 1821, âgée de 65 ans. Elle n'avait pas eu d'enfants de son union avec Rovère. Un fils, Lesbros Toussaint-Bruno-Marius-Louis, lui naquit de son second mariage, le 13 brumaire an VII.

(2) Elle était fille de François de Briançon Vachon de Belmont, lieutenant-général. C'était une très ancienne famille parlementaire du Dauphiné, possédant de très nombreuses seigneuries dans cette province. Guy Allard en a donné la généalogie. Elle était représentée au commencement du XVIII[e] siècle par Nicolas. Jean de Belmont, président au parlement de Grenoble. Son fils François, père de la marquise d'Agoult, releva le nom et les armes de Briançon, en vertu d'un testament de son cousin Nicolas de Briançon en 1735. Il prit alors le titre de marquis de Belmont par suite de l'érection en marquisat sous Louis XVI de la terre et village de Belmont en Dauphiné.

Le dernier descendant de cette famille a été Marie-Louis-Julien-Alfred-Ladislas de Briançon, marquis de Belmont, chambellan de l'empereur Napoléon III, élu en mars 1856 député au Corps législatif par le département de la Seine-Inférieure, mort en 1870 sans postérité. Il avait épousé Marie-Suzanne-Armande Posuel de Verneaux.

Armes de la famille de Briançon Vachon de Belmont : écartelé aux 1 et 4 de sable à la vache d'or qui est de Vachon, aux 2 et 3 d'azur à la croix d'or qui est de Briançon.

A Grenoble, l'hôtel de Belmont, situé sur le quai de l'Isère, non loin de la préfecture actuelle, avait une très belle bibliothèque qui fut vendue en 1807. C'est dans ce même hôtel que logea en 1809 le cardinal Pacca, lors du passage et du séjour à Grenoble du pape Pie VII. (Voy. *Annuaire de la noblesse* de Borel d'Hauterive et les *Chroniques du Dauphiné* de M. Champollion.)

(3) Agoult (François-Édouard-Auguste-Wenceslas-Hippolyte, marquis d'), né le 17 janvier 1746, à Grenoble, paroisse de Saint-Hugues, fils de César d'Agoult, chevalier, conseiller au parlement de cette ville, et de Marie-Anne-Catherine de Lovat. Il entra comme cornette à l'âge de 16 ans au régiment d'Orléans-cavalerie (1762), fit la guerre de Sept-ans, capitaine au même régiment en 1772, colonel en 2[e] au régiment d'Agenois en 1784, chevalier de Saint-Louis le 4 avril 1784. Il émigra en 179·, alla à Coblentz et fit la campagne de 1792 comme aide-de-camp de Monsieur, frère du roi ; il servit ensuite dans la cavalerie noble de l'armée de Condé, de 1795 à 1797, en même temps que son frère le vicomte Antoine-Jean, mestre de camp. Rentré en France en 1802, il fut nommé, le 9 novembre 1814, maréchal de camp pour tenir rang de 1797 et admis à la pension de retraite par ordonnance du 20 février 1815. Il mourut à Grenoble le 15 février 1837. Le marquis d'Agoult possédait une grosse fortune en biens fonds, situés principalement dans les départements des Hautes-Alpes et de l'Isère. Son émigration fut constatée par arrêtés des départements de l'Isère, le 3 novembre 1792, et des Hautes-Alpes, le 10 septembre 1793. Ses biens furent

blement à Paris, dans la période comprise entre brumaire an II et vendémiaire an III. Le certificat de résidence qui lui fut délivré par la municipalité d'Avignon le 17 brumaire an II (7 novembre 1793), au nom de Marie-Augustine-Angélique Belmont d'Agoult, *séparée* (1), prouve qu'à cette date la marquise d'Agoult n'était pas encore mariée à Rovère, et, d'autre part, la mort à Avignon, le 8 brumaire an IX (30 octobre 1800), à l'âge de 5 ans et 4 mois de son fils aîné Adolphe Rovère, doit nous faire supposer qu'elle l'était dans les premiers jours de vendémiaire an III (fin septembre 1794) (2).

La marquise d'Agoult était une fort jolie personne, à nous en tenir tout au moins à son signalement. De riche et aristocratique famille, elle comptait dans le monde de la distinction et de l'élégance. Nous savons encore par les *Souvenirs d'un page à la cour de Louis XVI* que la danseuse par excellence de cette cour était précisément cette même demoiselle de Belmont (3).

C'est le 12 février 1783 qu'elle avait épousé le marquis d'Agoult,

confisqués et vendus, si bien qu'à sa rentrée en France il était dans une gêne voisine de l'indigence.

Le marquis d'Agoult était le frère cadet du comte d'Agoult, pair de France, cordon bleu et lieutenant général sous la Restauration, qui avait épousé la comtesse de Choisy.

Ils appartenaient à la branche des d'Agoult de Pont-de-Beauvoisin, qui s'est éteinte dans les mâles en 1837, et dont la dernière représentante a été la comtesse de Chaponay Saint-Jullien, fille du marquis d'Agoult.

Armes des d'Agoult : D'or au loup ravissant d'azur, armé, lampassé et vilainé de gueules ; support : deux anges ; devise : *Avidus commitere pugnum*.

(1) « Marie-Augustine-Angélique Belmont d'Agoult, séparée, domiciliée à Paris, âgée de 27 ans, taille de cinq pieds, cheveux blonds, sourcils de même, yeux bleus, nez fort joli, bouche agréable, visage ovale, demeurant actuellement à Avignon, maison du citoyen Petris, plan de Costebelle, section de Saint-Pierre et qu'elle y réside ou y a résidé depuis le 26 septembre dernier jusqu'à ce jour (17 brumaire an II) sans interruption. » — Certificat de résidence extrait des archives municipales d'Avignon, série I², registre n° 6, n° 162. Il y a au bas la signature Belmontd'Agoult. A la date du 27 novembre 1792, M^me^ d'Agoult, domiciliée à Paris, était déjà portée sur la liste des émigrés.

(2) 8 brumaire an IX (30 octobre 1800), décès à 5 heures du matin, de Joseph-Adolphe de Rovère, natif de Paris, âgé de 5 ans et 4 mois, fils de feu Joseph-Stanislas-François Xavier-Alexis de Rovère et de Marie-Justine-Angélique Briançon-Vachon-Belmont, mariés, domiciliée rue de la Croix, etc. (Registres de l'état civil d'Avignon, décès, an IX.)

Les registres de l'état civil de la ville de Paris ayant été brûlés en 1871, aucune recherche n'est possible, relativement aux actes antérieurs à cette année.

(3) *Souvenirs d'un page à la cour de Louis XVI*, par le comte d'Hezecques (Paris, 1895), p. 228.

dont elle eut deux filles, Marie-Césarine, née le 23 novembre 1783, et Marie-Stéphanie, née en 1787 (1).

En donnant plus tard sa main à Rovère, la jeune marquise d'Agoult acquittait-elle une dette de reconnaissance? Lui devait-elle sa liberté, comme l'ont avancé certains biographes? Rovère l'aurait-il même arrachée à l'échafaud, ainsi que le prétendent quelques-uns? Nous ne voulons contredire ni à l'une ni à l'autre de ces suppositions, car de pareils exemples ne sont pas rares à une époque où l'étrangeté des actions semble être la règle, où les plus grands dévouements cotoient les plus grands crimes, où les romans d'amour se déroulent jusques sur les marches de l'échafaud. Céda-t-elle plutôt à la fascination que cet homme vraiment extraordinaire exerçait sur ceux qui l'approchaient et au prestige que les événements venaient de donner à son nom? On peut encore l'admettre. On était en effet en thermidor et depuis le neuvième jour de ce mois désormais fameux, au *Ça ira* et à la *Carmagnole,* chant de haine, de deuil et de mort, avait succédé l'hymne de Chénier, hymne de délivrance, de joie et d'amour :

Salut, neuf thermidor! jour de la délivrance,
Tu vins purifier un sol ensanglanté.
Pour la seconde fois tu fis luire à la France
Les rayons de la liberté!

Oui, liberté aussi d'aimer tout à sa fantaisie et à son caprice. Les émigrés et les morts sont, hélas! bien oubliés à cette heure, où tout à la joie de se sentir vivre et d'avoir échappé à l'échafaud, on veut prendre sa revanche des angoisses obsédantes et des indicibles terreurs. Dans ce besoin irrésistible de sentiments qui s'épanchent et de tendresses qui s'exaltent, on se donnerait pour un sourire à qui voudrait vous prendre, à plus forte raison si le prince charmant vous apparaît dans tout l'éclat du triomphe et avec l'auréole d'un sauveur providentiel. Or, tel est bien Rovère au lendemain du 9 thermidor an II! Nul n'est plus grand ni plus puissant que lui. On a voulu oublier qu'après avoir applaudi aux massacres de la Glacière d'Avignon, il avait été l'instigateur des massacres de septembre à Paris et que de ses mains encore teintes du sang de Capet, il avait applaudi au

(1) L'aînée mourut sans alliance, nous ignorons à quelle date. La cadette, Marie-Stéphanie, mariée en 1819 au comte de Chaponay Saint-Julien, décéda le 5 septembre 1855 au château de Montellier, âgée de 68 ans, sans postérité.

supplice de la Gironde, pour ne se souvenir que du héros de thermidor, de celui qui hier encore adulateur de Robespierre et courtisan du chien de Couthon, était devenu de forcené terroriste plus fougueux réacteur, et frappait avec d'autant plus de fureur ses complices de la veille qu'il le faisait au nom de la clémence et de l'humanité ! Et Rovère dominait maintenant la Convention, était le maître au Comité de sûreté générale, en imposait au Comité de salut public, trônait dans les salons, régnait dans les faubourgs, inspirait la presse, dirigeait l'opinion. On aurait dit que la France ne vivait plus que par lui et pour lui. Sa fortune politique n'avait d'égale que sa fortune militaire : colonel sous Robespierre, thermidor allait le faire général (1).

Certes, c'était, on le voit, un parti fort sortable que ce Rovère et tel sans doute il apparut à la jeune femme qui n'hésita pas à lui sacrifier l'époux qui aurait dû lui être doublement cher comme émigré et comme père de ses deux filles encore en bas âge.

Mais ce mariage devait leur être fatal à tous les deux. L'union fut courte ; la séparation cruellement déchirante. La mort vint ensuite. Rovère, embarqué sur la frégate *la Vaillante* le 22 septembre 1797 à destination de la Guyane, ne put résister à ce climat meurtrier et mourut à Sinnamary, six mois après son arrivée. Il expira loin de l'épouse ardemment aimée, loin de ses deux enfants, dans une case misérable, où il n'eut pour l'assister à l'heure suprême de l'agonie que la pitié de quelques pauvres noirs, qui, voyant ce blanc si cruellement frappé, imploraient pour lui la miséricorde du grand Esprit !

Mme Rovère décéda à Avignon le 28 février 1818. Elle avait survécu vingt ans à son mari, mais vingt ans de chagrins et de

(1) Voici les états de service militaire de Rovère, établis de sa propre main et qu'il adressa le 20 thermidor an III au citoyen Pille, en le priant de lui faire expédier le brevet de général, grade auquel le Comité de salut public l'avait nommé précédemment : « Entré aux mousquetaires gris en 1772 ; lieutenant de cavalerie à la suite des armées en 1776 ; capitaine de cavalerie à la suite en 1787 ; lieutenant de la garde nationale de Bonnieux en 1790 ; nommé par l'assemblée électorale d'Avignon, en mars 1791, lieutenant-général de l'armée patriotique de Vaucluse : ayant commandé en chef en cette qualité à la bataille de Sarrians et dans diverses affaires, où il a eu un cheval sous lui emporté par un boulet de canon et un sabre emporté dans la même journée. Lieutenant-colonel au 15e régiment de dragons le 8 janvier 1793 ; chef de brigade du 14e régiment de chasseurs à cheval le 22 mai 1793 ; général de brigade pour être employé à l'armée des Alpes et d'Italie le 25 prairial an III. » (Voy. *Archives du ministère de la guerre.*)

Rovère oublie, avec intention sans doute, d'indiquer qu'il a été aussi capitaine de la garde suisse du vice-légat.

déboires. La mauvaise administration de sa fortune, les procès sans nombre qu'elle eut à soutenir contre les créanciers de son mari, les voleries des uns, les duperies des autres amenèrent sa ruine et celle de ses enfants, si bien qu'elle mourut dans la plus extrême misère, après avoir dissipé dans les dix dernières années de sa vie une fortune de plus de six cent mille francs en biens dotaux. On raconte que cette femme qui, autrefois, avait fait une entrée triomphale à Bonnieux en superbe équipage et dans une toilette de reine, y reparut plus tard dans une telle indigence, qu'un jour d'hiver une dame Lapeyre, la voyant passer sous ses fenêtres sur un tombereau de paysan, fut prise de si grande pitié a l'aspect de son dénument, qu'elle lui jeta un châle pour la garantir du froid !

Des deux fils de Rovère, l'aîné, celui dont il est si souvent question dans les lettres, le petit Adolphe, qui donnait de si belles espérances et sur lequel s'était concentrée aussi toute l'affection de son oncle l'ex-évêque, décéda, comme nous l'avons dit, tout enfant. Jules, le cadet, né après la déportation de son père, mourut vers le milieu du siècle dernier, on ne sait où ni exactement à quelle date. Englobé dans la ruine de sa mère, il vit l'héritage paternel passer dans les mains de ses créanciers. Lui-même dissipa en peu de temps la part qui lui revint dans la succession de son oncle l'ex-évêque. Sans profession et sans ressources, il finit par se faire escamoteur et courut le monde faisant les cartes et jouant des gobelets sous le nom d'Auguste ! Le fils de M^lle^ de Briançon Vachon de Belmont, ex-marquise d'Agoult, est qualifié dans un bordereau d'inscription d'hypothèque du 18 décembre 1819, de *prestidigitateur et directeur du spectacle des délassements à la mode,* domicilié à Paris, boulevard du Temple, n° 52. A ce métier, il acquit, il faut le dire, quelque réputation et eut même l'honneur de travailler devant des têtes couronnées. Les contemporains ont gardé longtemps le souvenir d'une de ces séances de gala dans laquelle il s'était surpassé. Il donnait un soir d'hiver une grande représentation devant le roi Charles X, lorsqu'a la fin de la séance, il annonça qu'il allait offrir à chaque dame de la cour sa fleur de prédilection, à la condition qu'elle voulut bien la lui désigner elle-même. Aussitôt de demander l'une l'œillet, l'autre l'héliotrope, celles-ci le camélia, la rose, etc., et au fur et à mesure que le nom de la fleur était prononcé, Rovère ouvrait sa boîte magique et la fleur désirée apparaissait

comme par enchantement. Quand il eut ainsi fait à ses spectatrices une abondante distribution des fleurs les plus belles et les plus rares, il s'adressa directement au roi et lui demanda la permission de lui laisser choisir lui-même la fleur qu'il destinait à Sa Majesté. Instantanément, un voile tomba et comme dans une apothéose apparut au fond de la salle, un superbe tableau représentant la famille royale dans un cadre de fleurs de lys et d'immortelles (1).

ROYÈRE-FONTVIELLE

(SIMON-STYLITE-FRANÇOIS-RÉGIS DE)

Dit l'abbé ROVÈRE-FONTVIELLE.

Né à Bonnieux le 16 janvier 1756 (2), Rovère cadet reçut comme son frère une éducation soignée. Après de bonnes études au petit séminaire d'Apt (3), où il eut pour condisciples des jeunes gens qui, plus tard, occupèrent de hautes situations ou s'acquirent de la notoriété par leurs talents, tels que le comte de Tournon, préfet de Rome sous l'Empire, auteur des Études statistiques sur Rome, pair de France; l'abbé Rive, savant bibliographe; l'abbé Aude, prédicateur, vicaire général de Mende; l'abbé Boze, historien d'Apt; Chaix d'Est-Ange, procureur général; le baron Mezard, etc., etc., il vint à l'Université d'Avignon étudier le droit ou du moins y prendre ses grades. Le droit ouvrait, en effet, aux

(1) Nous tenons ce récit de M. Fauque, de Bonnieux, dont le père qui avait connu Jules Rovère, se plaisait, alors que ses fils étaient enfants, à leur faire pour les amuser, des tours de cartes et d'adresse qu'il disait avoir appris de Rovère lui-même.

(2) Du mariage de Joseph-Louis de Royère-Fontvielle et de dame Élisabeth de Demandol de la Forest naquirent trois autres fils, Joseph-Louis-Gonzague-Gervais-Protais, le 3 février 1751, André-Édouard, le 15 octobre 1753 et Jean Baptiste-Antoine-Casimir, le 24 juin 1758, tous trois morts en bas âge, et plusieurs filles, entr'autres Marie-Ursule-Adélaïde, née le 11 décembre 1745, qui épousa, le 16 janvier 1769, Jean-Baptiste-Édouard Clareton, de Cavaillon, dont nous aurons à parler ultérieurement, et Delphine-Éléonore, née le 23 décembre 1759 et mariée, le 11 mars 1766, à noble Paul-Elzéar de Solliers ou de Sollery, fils de François et de Madeleine Bermond de Vachères, domiciliés à Ansouis.

(3) Le collège d'Apt était très florissant. A la fin du XVIII[e] siècle, il avait pour principal l'abbé Beauchamp, qui était en même temps curé de la ville. Le P. Jacques Brun, prieur des Grands-Carmes d'Apt et l'abbé Barbezy y enseignaient les belles-lettres et l'abbé Sollier la philosophie. Ce collège comptait encore, en 1791, soixante-dix élèves

jeunes abbés de famille une carrière plus brillante et leur permettait d'aspirer aux degrés les plus élevés de la hiérarchie ecclésiastique. Nul clerc ne pouvait d'ailleurs postuler un bénéfice, s'il n'avait au moins le grade de licencié en droit d'une Université fameuse. L'abbé de Royère-Fontvielle prit sa première inscription le 10 novembre 1772, — il avait alors 16 ans — et sa dernière le 10 mai 1781. Après avoir ainsi accompli le temps de sa scolarité et suivi, sur le papier tout au moins, les cours complets de droit civil et canonique et de droit français, il fut reçu bachelier *in utroque* le 12 novembre 1781 et licencié en la même Faculté deux jours après, soit le 14 du même mois. Il était censé avoir fait cinq ans de droit canonique et cinq ans de droit civil et français. Le 4 mars 1782, il obtenait des lettres de nomination aux bénéfices dans les diocèses de Bordeaux, de Chartres et de Béziers (1). Entre temps, il avait pris les ordres et reçu la prêtrise. C'était déjà un véritable abbé de cour, à l'extérieur élégant, aux manières engageantes, « n'ayant du prêtre que juste ce qu'il fallait pour être apte et idoine à impétrer un bénéfice. » Il partit alors pour Paris, pent-être pour y prendre un dernier vernis d'élégance et de bon ton, mais plus vraisemblablement pour y trouver un emploi qui répondit mieux à l'idée qu'il se faisait de ses mérites et de l'avenir auquel il se croyait destiné. A Paris, il s'agrégea aux prêtres de la paroisse Saint-Roch ; des documents certains établissent que, dès le mois de mars 1782, il faisait partie de leur communauté (2). Tout en se consacrant à la pratique des devoirs de son état, l'abbé Royère ne négligeait pas de se pousser dans le monde et de se faire des relations profitables. Il utilisait dans ce but sa qualité de mandataire de M^me^ la marquise de Doni, qui l'avait chargé, à son départ d'Avignon, d'activer le procès qu'elle avait devant le Conseil privé du roi.

Ce procès, engagé en l'année 1739, était plaidé depuis cette époque devant toutes les juridictions : parlement d'Aix, auditeur de la légation d'Avignon, auditeur de la Chambre apostolique de

(1) Voir Archives départementales de Vaucluse, série D, fonds de l'Université d'Avignon, registre 151, *passim*.

(2) 25 mars 1782. Le marquis de Royère-Fontvielle demeurant à Bonnieux, mais se trouvant casuellement à Avignon, constitue son frère prêtre, « demeurant dans la communauté de Saint-Roch à Paris » pour son procureur à l'effet d'acquérir de M. le marquis de Galliffet, tous et chacun les fiefs, directes, censes et autres droits seigneuriaux que ledit marquis de Galiffet possède à Bonnieux et dans son territoire. (Procuration aux minutes de Louis Faulcon, notaire apostolique à Avignon, actuellement étude Vincenti.)

Rome, la rote de Rome, le Conseil privé du roi, etc. Il s'agissait d'un gros héritage, dont la possession était revendiquée par les parties adverses à coups d'exploits et à grands renforts de procédure. Or, au cours de ce procès, Joseph-François-Xavier-Alexis de Rovère Saint-Marc, marquis de Fontvielle, commandant honoraire de la garde suisse de Sa Sainteté à Avignon, momentanément retiré à Bonnieux, avait eu par son voisinage avec la marquise qui habitait le château de Goult l'occasion de lui offrir ses services et l'habileté de se faire nommer son procureur pour toutes les instances à introduire soit à Aix, soit à Avignon. Comme il y avait aussi procès à Paris, l'abbé Rovère fut tout indiqué pour veiller là-bas aux intérêts de la marquise. Il put ainsi rendre à celle-ci quelques services, qu'elle sut reconnaître en les payant un bon prix et en comblant l'abbé de petits cadeaux, parmi lesquels les bas de soie figurent par douzaines (1).

Le séjour de Rovère cadet à Paris ne fut cependant pas de longue durée. Bientôt, sur la réputation de ses talents non moins que grâce aux sollicitations de sa famille et au crédit de ses amis, Mgr Éon de Cély, évêque d'Apt, se l'attachait en qualité de grand vicaire. L'abbé Rovère pouvait maintenant caresser l'espoir d'arriver à l'épiscopat (2). Il prit dès ce moment une grande part dans l'administration du diocèse et dans les réformes que le prélat y apporta. Nous savons notamment qu'il présida le comité chargé par l'évêque de la refonte du bréviaire, qui était alors pour le diocèse la grande question à l'ordre du jour et que déjà, en 1784, il n'avait pas été étranger à l'adoption pour le diocèse d'Apt de la liturgie parisienne.

Mais quand la Révolution arriva, l'abbé Rovère en adopta les principes aussi ardemment que son frère. Dès la fin de l'année 1790, s'il gardait encore le titre de vicaire général de l'évêque d'Apt, du moins il s'était séparé de ses collègues et ne signa pas « la déclaration des vicaires généraux de Mgr Éon de Cély, évêque d'Apt, adressée le 5 janvier 1791 aux administrateurs du Directoire du district d'Apt et aux officiers municipaux de cette ville, protestant contre l'apposition

(1) Voy. à la Bibliothèque d'Avignon n°s 3653 à 3660 et 3667, 3673 du Catalogue des mss. les lettres échangées entre les deux frères Rovère, pendant les années 1783 et 1784 relatives au procès Doni et des lettres de l'abbé à la marquise de Doni sur le même objet.

(2) Les lettres de grand vicaire étaient très recherchées à la fin du XVIII[e] siècle par les abbés appartenant à l'aristocratie, parce qu'elles étaient une condition *sine qua non* pour arriver à l'épiscopat.

des scellés sur le dépôt d'archives de l'évêché. » Son patriotisme exalté le mit en grande faveur auprès des patriotes de Bonnieux, qui en firent désormais leur député et leur mandataire attitré toutes les fois qu'il y eut une mission patriotique à accomplir à l'extérieur. C'est ainsi qu'il fut député comme notable à la fédération qui eut lieu à Avignon le 6 février 1791 et qu'il apposa sa signature, en qualité de député de Bonnieux, au procès-verbal du pacte fédératif conclu le lendemain entre Avignon et les principales communes du Comtat.

Le 11 mars, l'assemblée primaire de Bonnieux nomma comme électeurs à l'assemblée électorale du département de Vaucluse les deux frères Rovère, chauds patriotes, acquis de cœur à l'annexion et qui avaient déjà donné des preuves de leur ardent civisme.

L'assemblée électorale tint sa première séance le 19 mars au ci-devant palais archiépiscopal, dans la salle de doctorat de l'Université. La séance fut précédée d'une messe à l'église des Carmes.

Ce fut l'abbé de Fontvielle, l'un des électeurs, grand vicaire de l'évêque d'Apt, qui officia et prononça un discours dans lequel il rapprocha fort habilement, au témoignage du *Courrier d'Avignon* (1), les principes de la religion et ceux de la Constitution et en montra l'identité. Il fut très applaudi. Il entonna ensuite le *Veni Creator* et célébra la messe, qui fut terminée par le chant des versets : *Domine, salvam fac legem! Domine, salvum ac regem* (1).

Nous ne dirons pas par le menu le rôle qu'il remplit dans cette assemblée électorale, dont il fut nommé vice-président le 16 avril 1791, sur la proposition même du président Duprat. Cette assemblée, dont le but avoué était de préparer l'annexion à la France de l'ancienne enclave pontificale, s'arrogeant la double puissance législative et exécutive, après avoir fait table rase de tout ce qui constituait l'ordre ancien, y substitua de sa propre autorité un régime politique et religieux basé sur l'application des lois et décrets de l'Assemblée nationale de qui elle se réclamait. Elle poursuivit même par l'emploi de la force armée contre les opposants, la mise en activité de la nouvelle constitution.

Appelé à en diriger les travaux, l'abbé Rovère se maintint constamment en évidence par ses motions révolutionnaires et sa ténacité à les faire adopter.

A partir du 22 juin 1791, il cumula les fonctions politiques de

(1) *Courrier d'Avignon*, n° du 22 mars 1791.

vice-président de l'assemblée électorale de Vaucluse avec celles de vicaire épiscopal de l'évêque du département du Gard. Il avait été appelé à ce poste par le choix que fit de sa personne Jean-Baptiste Dumouchel, ancien recteur de l'Université de Paris, élu le 27 février de la même année évêque constitutionnel du département par l'assemblée électorale du Gard. Apparemment que ces dernières fonctions étaient peu absorbantes, car l'abbé Rovère continua à siéger à l'assemblée électorale de Vaucluse, après s'être démis toutefois de la vice-présidence, le 3 août, en faveur de son frère.

Nous avons d'ailleurs peu de renseignements sur son séjour à Nimes. Un des rares documents qui s'y rapportent est le procès-verbal de sa prestation par devant la municipalité de Nimes, le 22 septembre 1792, du serment prescrit par la loi du 15 août de la même année, serment dit de la liberté et de l'égalité. Nous savons aussi qu'il fit partie de l'administration du district de Nimes, dont il fut même président.

La vérité est que ces titres d'administrateur de district et de vicaire général étant purement honorifiques, l'abbé Rovère qui avant tout était homme pratique, n'en avait souci et visant à mieux, ne demeurait que le moins possible dans une ville où il avait peu d'intérêts. A partir du mois d'avril 1793, il n'y parut pour ainsi dire plus. Le district s'en plaignit, et voici la réponse qu'il fit à ses collègues :

« Avignon, le 25 may 1793.

« Citoyens, chers collègues.

« Ce n'a été qu'avec le plus grand regret que je me suis séparé pour quelques instans de vous. Ma santé délabrée et mes affaires négligées m'avoient appelée chez moy. Je me proposois à chaque instant d'aller vous rejoindre, lorsque vers le commencement de ce mois, j'ai été appelé à une commission importante par le pouvoir exécutif. Je pars dans le moment pour me rendre à Paris. A mon arrivée, je me feray un devoir de vous écrire. Ce qui me console un peu de notre séparation, c'est que j'espère qu'elle ne sera que momentanée, et que je ne cesseray pas pour cela d'être votre collègue, votre concitoyen et toujours uni avec vous par nos anciens rapports.

« S. ROVÈRE,

« *Président de l'administration du district de Nimes* (1). »

(1) Archives départementales du Gard, série L 4-2.

Pure eau bénite de vicaire épiscopal que cette lettre ou mieux première bénédiction du futur évêque de Vaucluse, car l'année ne devait pas finir sans que par la protection de son frère, l'abbé Rovère ne ceignit la mitre.

Depuis que Mgr Giovio, archevêque d'Avignon, ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, avait quitté cette ville (mai 1790), on y était en pleine crise religieuse. Le conseil général de la commune avait d'abord déclaré le siège vacant, puis avait contraint le chapitre métropolitain de nommer un vicaire capitulaire *sede vacante*. Les chanoines cédant aux menaces portèrent leur choix sur un de leurs collègues, le chanoine Malière (Benoit-Jean-François), vieillard octogénaire. Mais requis à leur tour de prêter le serment constitutionnel, ils s'y étaient tous refusés, à l'exception du nouveau vicaire capitulaire et d'un autre chanoine (26 février 1791). Le chapitre fut alors dissous et Malière resta seul, chargé de l'administration épiscopale, jusqu'au jour (26 août 1792) où Benoit Roux, évêque métropolitain des Bouches-du-Rhône, département dont dépendait alors le district de Vaucluse, ayant déclaré les fonctions de vicaire capitulaire contraires à la lettre de la constitution civile du clergé, il cessa désormais toute fonction ecclésiastique ou sacerdotale, après avoir préablement résigné entre les mains de son métropolitain les pouvoirs qui lui avaient été attribués dans la délibération du 26 février.

Telle était la situation lorsque, à l'occasion de l'insurrection fédéraliste de Marseille, le département de Vaucluse fut créé par décret du 26 juin 1793. Les représentants Rovère aîné (1) et Poultier furent envoyés immédiatement à Avignon pour y organiser le nouveau département qui, à l'instar de tous les autres, dut avoir ses juges, ses administrateurs et son évêque. On se doute bien que le représentant Rovère avait son candidat tout indiqué pour le siege épiscopal de Vaucluse et qu'il s'employa au mieux auprès de l'assemblée électorale pour faire élire son frère.

Le 12 août, la proclamation officielle du DÉPARTEMENT fut faite solennellement à Avignon. Le 19, les deux représentants Rovère et Poultier convoquèrent les assemblées primaires, et le 22 l'assemblée électorale ouvrait ses séances dans la ville de l'Isle, ancien chef-lieu d'une des trois judicatures du Comtat-Venaissin. Ce fut dans la séance du jeudi matin, 29 août, qu'on procéda à l'appel

(1) Rovère aîné avait été élu député à la Convention nationale par l'assemblée électorale des Bouches-du-Rhône réunie à Avignon le 2 septembre 1792.

nominal pour l'élection de l'évêque. Chaque électeur vota ensuite à haute voix. Sur 373 votants, l'abbé Rovère, « vicaire épiscopal dans le département du Gard » réunit 360 voix. Les 13 voix restantes allèrent quatre à Arnoux, curé d'Aubignan, et les autres à différents prêtres du pays, ayant déjà donné des gages certains à la Révolution. L'abbé Rovère fut proclamé séance tenante évêque du département de Vaucluse.

Le nouvel élu était depuis plusieurs semaines en Suisse, y remplissant une mission dont il avait été chargé par le pouvoir exécutif dans les premiers jours du mois de mai. Dès que son élection lui fut notifiée, il écrivit à l'administration du département de Vaucluse pour lui annoncer qu'il acceptait les fonctions qui lui étaient confiées.

Cette lettre porte la date du 11 septembre 1793 ; elle mérite de trouver place ici, car elle nous dévoile l'état d'âme de Rovère cadet à cette époque. Apparemment qu'il se rendait compte combien allait devenir précaire la situation d'évêque constitutionnel et qu'une petite mission de l'exécutif à l'étranger valait à tous les points de vue infiniment mieux :

« Citoyens administrateurs, leur écrit-il, je viens d'apprendre ma nomination à l'évêché du département de Vaucluse. Si je ne consultais que la conscience de mon mérite et de mes moyens, certainement je ne devrais pas accepter une place aussi importante. Mais on observe que le refus pourrait entraîner des longueurs et des dépenses à la République pour la convocation d'une autre assemblée ; alors je n'hésite plus, surtout quand j'ai appris les vœux des administrateurs qui doivent faire renaître le calme et la tranquillité dans un pays si malheureux depuis longtemps. Je me voue donc à y concourir dans la portée de tous mes moyens.

« Chargé d'une mission importante pour la République, je ne pourrai me rendre auprès de vous que quand je l'aurai terminée ou que j'aurai un successeur que j'ai demandé au ministre.

« En attendant, citoyens administrateurs, je vous prie de choisir vous-mêmes la paroisse que vous jugerez la plus convenable à être la cathédrale. N'ayant que le bien public en vue, je ne voudrais pas consulter mon goût particulier dans une pareille détermination (1).

(1) Le 30 du même mois, le conseil général de la commune d'Avignon désigna la paroisse Saint-Agricol « comme étant l'église la plus propice et la plus convenable pour la cure du citoyen évêque. »

« Les lois me donnant la faculté de nommer douze vicaires, je crois, citoyens administrateurs, que vous ne désapprouverez pas que je restreigne le nombre à quatre ou cinq. La nation y trouvera une économie dans un temps où toutes les ressources doivent être employées contre les ennemis de notre liberté.

« Amitié, fraternité, union républicaine, voilà, citoyens administrateurs, les sentiments qui ne cesseront d'être gravés dans mon cœur et qui seront le mobile de toutes mes actions comme l'objet de toutes mes pensées (1). »

La consécration du nouvel évêque eut lieu très solennellement le 6 octobre 1793, dans l'église des Grands-Carmes, devenue la paroisse Saint-Symphorien. Le matin du même jour, à 7 heures, il avait reçu de l'évêque Roux, son métropolitain, la confirmation canonique de son élection (2).

Donc, le 6 octobre, à 10 heures du matin, un magnifique cortège précédé de tambours, d'une musique guerrière et d'un détachement de la garde nationale avignonaise, parti de l'hôtel Crillon, faisait son entrée dans l'église des Carmes. On remarquait en tête les corps constitués, les administrateurs du département et du district, les membres des tribunaux civil et criminel ; venaient ensuite les deux représentants décorés de leurs insignes, puis revêtus de leurs vêtements pontificaux le métropolitain des Bouches-du-Rhône, les évêques des départements du Gard et de l'Ardèche, et enfin l'évêque élu du département de Vaucluse. Un

(1) Délibérations du conseil général du département de Vaucluse, du 4 septembre au 16 octobre 1793. (Archives départementales, série L, Révolution.)

(2) « L'an mil sept cent quatre-vingt treize, le second de la République française une et indivisible, et le six octobre, jour de dimanche, à sept heures du matin.

« Le citoyen Siméon-Stylite-François-Régis Rovère, prêtre, vicaire épiscopal dans le département du Gard, domicilié à Nimes, et présentement à Avignon, logé maison Crillon, élu à l'évêché du département de Vaucluse, dont le siège est à Avignon, en l'arrondissement de la métropole des Côtes-de-la-Méditerranée, suivant le procès-verbal de l'assemblée électorale dudit département de Vaucluse, séance du vingt-neuf août, dont copie est signée Cottier Julian, prosecrétaire général et proclamé audit évêché en la séance dudit jour vingt-neuf août par le président de ladite assemblée électorale, conformément à la loi,

« S'est transporté en la demeure du citoyen Charles-Benoît Roux, évêque du département des Bouches-du-Rhône, métropolitain des Côtes-de-la-Méditerranée dont le siège est à Aix, sise en cette ville d'Avignon, rue de la Croix, n° 4, où étant et parlant audit citoyen évêque, ledit citoyen Rovère luy a représenté le procès-verbal sus énoncé et daté de l'assemblée électorale du département de Vaucluse, contenant l'élection de sa personne à l'évêché de ce département, ainsi que sa proclamation audit évêché, comme il vient d'être dit.

« En conséquence, ledit citoyen Rovère a prié et même requis ledit citoyen Roux, évêque métropolitain, de vouloir bien luy accorder la confirmation canonique de

grand nombre de prêtres parmi lesquels les curés et vicaires des paroisses de la ville, tous en surplis entouraient les évêques et leur constituaient comme une garde d'honneur. A l'entrée de l'église était massé le 14e régiment de chasseurs à cheval.

Le métropolitain célébra la messe pontificalement et procéda ensuite à la consécration de Rovère dans les formes liturgiques.

Le nouvel évêque bénit alors son peuple et le peuple reçut avec acclamation les bénédictions de son pasteur. « Son patriotisme et ses vertus, dit à ce propos le *Courrier d'Avignon* (1), lui ont présagé la conversion prochaine de ces cœurs qui pourraient être encore endurcis par l'aristocratie. Le discours qu'il prononça et son serment sont les plus sûrs garants de cette conversion. » La cérémonie se termina par la bénédiction des étendards du 14e régiment de chasseurs à cheval, dont le représentant Rovère, récemment promu au grade de chef de brigade, était le commandant. Ce dernier fit à son tour à ces braves républicains une harangue, dans laquelle la raison parlait par sa bouche et comme un nectar délicieux enivrait toutes les âmes. François Poultier, représentant du peuple, parla aussi et tous deux furent couverts d'applaudissements (2). Telle est la relation pour ainsi dire

ladite élection. Sur quoi, ledit citoyen évêque métropolitain, après avoir pris communication de ladite élection, l'avoir attentivement examinée et trouvée régulière et en bonne forme, et après avoir pris du dit citoyen requérant le serment mentionné en l'article 8 du titre de la loi du 24 août 1790, a par ces présentes déclaré acquiescer à ladite réquisition, et a accordé au dit citoyen Rovère l'institution canonique et la confirmation de la dite élection faite de sa personne à l'évêché du département de Vaucluse, en l'arrondissement de la métropole des Côtes-de-la-Méditerranée, dont le siège est à Avignon ;

« Et sur la prière présentement faite audit citoyen évêque métropolitain d'Aix par ledit citoyen Rovère, de vouloir bien faire la cérémonie de sa consécration, ou en déléguer le pouvoir à un autre évêque, ledit citoyen évêque métropolitain a répondu qu'il désirait faire luy-même ladite cérémonie à laquelle il allait concourir dans l'instant, et tout de suite ledit citoyen évêque métropolitain s'est rendu processionnellement en compagnie dudit citoyen Rovère et des citoyens évêques des départements de l'Ardèche et du Gard dans l'église paroissiale Saint-Simphorien, cy devant Carmes, pour procéder à la consécration dudit citoyen Rovère.

« A Avignon, dans le cabinet dudit citoyen Roux, évêque métropolitain, l'an, jour et heures susdicts.

« C.-B. Roux, *évêque métropolitain*.

« Par mandement :

« Germane, secrétaire. »

(Archives municipales d'Avignon, série P, période révolutionnaire P.)

(1) Voy. Archives municipales d'Avignon, D i, n° 9 et *Courrier d'Avignon*, n° d'octobre 1793.

(2) Discours de J.-S. Rovère, représentant du peuple délégué dans les départements méridionaux, prononcé le 6 octobre, en présence du 14e régiment de chasseurs

officielle et très authentique de cette cérémonie mi-partie religieuse, mi-partie profane, qui se termina dans l'église même, aux acclamations mille fois répétées de : Vive la République!

A midi, un banquet de cent couverts à vingt livres par tête fut offert par l'évêque de Vaucluse à ses invités. Sur le soir, les quatre prélats se rendirent à l'église Saint-Didier, où l'on célébrait la fête de l'Ange gardien. L'évêque Rovère y donna la bénédiction du Saint-Sacrement.

Ce fut la première et la plus belle journée d'un épiscopat qui s'annonçait sous d'heureux auspices et qui au demeurant fut absolument stérile.

Nous ne connaissons de l'évêque Rovère ni écrits, ni mandements et sa carrière épiscopale ne nous est signalée par aucun acte de quelque importance, si ce n'est peut-être la division de son diocèse en cures ,à chacune desquelles il attribua un nombre de vicaires en rapport avec sa population. Rovère nous dit lui-même dans un document officiel que nous donnerons plus loin, qu'il n'exerça aucun acte de juridiction épiscopale et qu'il se borna à donner des bénédictions. Il ne parait pas d'ailleurs qu'il ait jamais eu beaucoup de goût pour son état. Ajoutons enfin que son épiscopat fut de courte durée et qu'il s'exerça dans une période de temps où le mouvement de déchristianisation de la France marchait à pas de géant.

Le 5 octobre 1793, la veille même du sacre de Rovère, un décret de la Convention nationale abolissait l'usage du calendrier grégorien, en haine de l'esprit catholique et religieux dont il était tout empreint. Ce décret qui établissait l'ère nouvelle fut publié en grande pompe à Avignon, le 21 octobre, par les administrations du département, du district, la municipalité et les tribunaux.

Le 17 brumaire an II (7 novembre 1793), Gobel, évêque métropolitain de Paris, sous la pression de la commune, vint à la Convention abdiquer publiquement son métier d'évêque et déposer ses lettres de prêtrise. Ce fut le prélude du culte de la Raison inauguré le 20 brumaire, trois jours après l'abdication de Gobel. Le poète Chénier célébra le nouveau culte en un hymne enthousiaste, dont il nous suffira, pour en indiquer l'esprit, de rappeler la première strophe :

à cheval, dans l'église des ci-devant Grands-Carmes d'Avignon, à l'occasion de la double cérémonie de la consécration de l'évêque du département de Vaucluse et de la bénédiction des drapeaux du 14e régiment (*Courrier d'Avignon*, n° d'octobre 1793).

Descends, ô liberté, fille de la nature !
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel.
Sur les pompeux débris de l'antique imposture
Ses mains relèvent les autels !

A Avignon, le même élan emporta les esprits dans la même voie.

Le 26 pluviôse an II (14 février 1794), moins de quatre mois après la publication du calendrier républicain, l'évêque Rovère, suivant l'exemple de Gobel, se présentait spontanément devant le Directoire du département et faisait à haute voix lecture de son acte d'abdication conçu en ces termes :

ABDICATION DU CITOYEN ROVÈRE.

« Citoyens,

« Le vœu du peuple m'a appelé à remplir les fonctions d'évêque dans ce département. La situation de la République dans le moment de mon élection était propre à effrayer les âmes pusillanimes : l'infâme Toulon vendu à nos ennemis ; les rebelles de Lyon opposant une résistance aussi audacieuse que criminelle ; le territoire français souillé au nord, aux Alpes et aux Pyrénées par les vils satellites des despotes, la trame des complots liberticides plutôt aperçue que coupée. Dans ces circonstances, refuser la nomination du peuple, c'eût été pour ainsi dire douter de sa souveraineté et participer aux projets perfides des ennemis de l'égalité. Tels sont les motifs qui m'ont porté à accepter des fonctions qui n'avaient aucune analogie avec mes goûts. Enfin, la réduction du traitement eut lieu dans l'intervalle entre ma nomination et mon acceptation et me confirma dans cette détermination.

« Mais, aujourd'hui, les circonstances sont heureusement bien différentes : autant le tableau était alors rembruni, autant s'est-il éclairci. Les conspirations sont déjouées de toute part ; nos armées partout victorieuses inspirent la terreur à nos lâches ennemis. Le peuple est à la hauteur de la Révolution. Je vais donc suivre mon inclination et vous déclarer que je renonce à mon état d'évêque, à tout traitement et salaire et que j'abdique toutes fonctions ecclésiastiques, pour vivre en citoyen uniquement occupé de concourir aux progrès de la raison, de la liberté et de l'égalité, décidé à répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour soutenir l'édifice majes-

tueux que les Français ont élevé à leur divinité chérie, heureux d'y poser une pierre. »

« *Signé :* S. ROVÈRE (1). »

L'exemple de l'évêque fut suivi par les curés constitutionnels d'Avignon, la plupart de leurs vicaires et un grand nombre de prêtres du district. Dès le lendemain, ils vinrent faire leur abdication devant le Directoire du département, qui leur témoigna par ses applaudissements la satisfaction qu'il éprouvait d'une conduite aussi « civique ».

Le service divin pratiqué par les prêtres constitutionnels fut dès lors supprimé et dans les églises, dépouillées de leurs autels et de tout ce qui pouvait rappeler la religion catholique, les jacobins vinrent s'assembler à chaque décade pour y célébrer le culte nouveau de la déesse Raison.

L'épiscopat de Rovère avait duré très exactement quatre mois et huit jours.

(1) La réserve observée dans les termes de son abdication par l'évêque constitutionnel à l'égard de la religion et de ses ministres ne fut pas imitée dans la réponse que lui fit le président du Directoire du département. « L'esprit public, citoyen, tenterait en vain, répondit-il, de se dégager des entraves religieuses dont il a été enchaîné pendant tant de siècles, si des fourbes ou des fanatiques sous le nom de prêtres de tout culte continuaient de répandre parmi nous les principes superstitieux et mensongers avec lesquels ils ont si longtemps abusé de la crédulité de nos imbéciles ancêtres.

« Les maux que ces scélérats, couverts du masque de la piété, ont fait à l'espèce humaine sont incalculables et presque toutes les guerres cruelles qui ont ensanglanté les quatre parties de notre globe ont été les suites funestes de leurs suggestions perfides. Mais, grâce aux lumières de notre siècle, les ténèbres se sont dissipées et le monstre hideux de la superstition n'ose se montrer à découvert. Un peuple libre, le Français régénéré ne veut professer d'autre culte que celui de la raison, de la justice, de l'humanité ; ne veut plus avoir d'autre temple pour adorer l'Être suprême que les limites les plus reculées de l'horizon et la voute azurée du firmament. Il ne doit plus écouter d'instructions que celles qui tendent à lui inspirer l'amour de la patrie, de la liberté, de l'égalité et l'obéissance aux lois.

« Patriote prononcé depuis le premier moment de la Révolution, tu n'avais accepté la place d'évêque que pour déférer au vœu de tes concitoyens, qui avaient cru alors les fonctions de cet état utiles à la chose publique. Les temps sont changés et le Français, monté à la hauteur de ses destinées, a secoué le joug du fanatisme ; les brillants succès des républicains nous assurent pour toujours cette liberté d'opinions. Dès lors, fidèle à tes principes, tu veux abdiquer tes fonctions dans le moment où tu crois pouvoir le faire sans danger pour la patrie. Ton exemple sera imité par ceux qui étaient placés sous ta surveillance et en abjurant comme toi un culte absurde, ils deviendront les propagateurs zélés des vérités sublimes de la philosophie. Le Directoire du département, à qui ton civisme était connu, n'attendait rien moins de ta part, et la Convention, à qui il fera parvenir l'acte de ta démission et la marque de l'état auquel tu renonces, verra sans doute avec intérêt le sacrifice que tu fais à la chose publique et en appréciera le mérite. »

N'ayant plus maintenant ni prêtres, ni culte, et pas davantage de fidèles, rendu en un mot à la vie privée, l'ex-évêque sentant sa situation fausse et sans issue à Avignon, alla rejoindre son frère à Paris. Que fit-il dans la capitale? rien, sinon qu'il y vécut le plus ignoré possible. On était, en effet, au plus fort de la Terreur et son frère n'avait pas trop de toutes les ressources de son esprit ingénieux et fertile en expédients pour se préserver lui-même du pire sort.

Le 9 thermidor vint heureusement mettre un terme à leurs alarmes réciproques. Dans la carrière de sanglantes réactions et d'atroces représailles qui s'ouvrit avec cette journée, il ne paraît pas que l'ex-évêque ait jamais applaudi à la conduite de son frère quand il poursuivait les anciens terroristes avec tant d'acharnement. Il semble, au contraire, qu'il l'ait à cette époque très sévèrement jugé, si nous nous en rapportons du moins à ce passage des Mémoires du conventionnel Baudot (1) :

« Rovère était un tyran qui avait tous les dehors de la sensibilité à sa disposition. Ingrand me racontait un jour qu'il reçut une lettre de Ruamps et de Montaut, qui étaient renfermés dans un cachot si infect que Ruamps en avait perdu un œil. Ces malheureux détenus priaient Ingrand de solliciter le président du Comité de sûreté générale qui était alors Rovère et de tâcher de faire adoucir leur captivité, sans toutefois demander grâce. Ingrand fut donc au domicile de Rovère, qui donnait audience comme un ministre et qui avait plus de cent personnes dans son antichambre ; n'ayant pas voulu attendre, il monta chez l'abbé Rovère, évêque constitutionnel et frère du député qui demeurait dans le même hôtel. Ingrand fut très bien accueilli par le vénérable ecclésiastique. Après avoir parlé de sa demande, le bon évêque lui dit : « Mon frère est un pervers qui a trahi la liberté, « qui vous promettra tout et dont vous n'obtiendrez rien. » En effet, le député Rovère monte dans l'appartement de son frère, dit à Ingrand qu'il porte ses collègues dans son cœur, verse des larmes de crocodile, part en assurant qu'il va donner des ordres pour adoucir le sort de ses honorables collègues Ruamps et Montaut qu'il aime particulièrement. « Vous l'avez entendu, « dit l'évêque, eh bien ! il n'en sera rien. C'est un scélérat qui a « trahi la liberté, n'attendez rien de lui. » En effet, Ingrand fut obligé d'employer d'autres moyens pour rendre le sort de Ruamps et de Montaut plus supportable. »

(1) *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, etc.*, par Marc-Antoine Baudot, ex-membre de la Convention nationale. (Paris, imprimerie D. Jouaust, 1893.)

Cette appréciation, quelque peu flatteuse qu'elle soit, ne tirait toutefois pas à conséquence entre les deux frères et certainement que le bon évêque jugeait avec plus d'indulgence son aîné, lorsque quelques mois après, — c'était le 13 ventôse an III — il obtenait par son crédit le poste de vice-consul à Livourne. Il entrait enfin dans cette carrière des consulats pour laquelle il se croyait une véritable vocation et dont il avait déjà fait un court apprentissage dans la mission diplomatique qu'il remplissait en Suisse au moment où les électeurs le choisirent pour évêque. Il alla rejoindre son poste vers le milieu de germinal, décidé à représenter avantageusement la République, non seulement par la dignité de sa personne, mais encore par son train de maison ; il emportait à cet effet une somme conséquente en numéraire et de l'argenterie comme un diplomate de l'ancien régime(1). Il était loin de se douter alors que sa carrière diplomatique ne serait guère plus longue que son épiscopat et qu'associé à la fortune de son frère, il en subirait les fluctuations, s'élevant aujourd'hui avec elle, pour sombrer demain dans la même catastrophe. C'est cependant ce qui arriva.

Le 24 vendémiaire an IV, sur la dénonciation de Louvet, Tallien, Dubois-Crancé et autres, Rovère avait été décrété d'arrestation avec son collègue Saladin comme auteurs de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire. Il dut pour éviter la prison fuir et se cacher, « privé de la plus douce des consolations de voir une épouse chérie, de caresser un enfant nouvellement né. » Ce ne fut point assez pour ses persécuteurs. Tandis que « sa correspondance était journellement enlevée par des mains criminelles, son frère était destitué de la place de consul à Livourne, malgré les témoignages avantageux du ministre de la République française qui préconisait ses talents, son ardent amour pour la

(1) Par arrêté des Comités de salut public et des finances réunis du 13 ventôse de l'an 3e de la République française, une et indivisible, « le citoyen François-Régis Rovère, vice-consul de la République française à Livourne, natif de Bonnieux, département de Vaucluse, domicilié à Paris, département de Paris, âgé de 39 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, cheveux châtains bruns, sourcils idem, yeux châtains, front moyen, nez pointu et long, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, se rendant à son poste, est autorisé à exporter du territoire de la République : 1° la somme de cinq mille deux cent douze livres dix sols, valeur métallique ; 2° sa vaisselle d'argent ouvré du poids de 15 à 20 marcs ; six malles contenant linge et effet à son usage, etc.

« Donné à Paris, le 6 germinal an III.

« *La Commission des relations extérieures, etc.* »

Une copie de cette pièce fait partie du manuscrit n° 2315de la Bibliothèque d'Avignon sous le n° 118. L'original fut saisi au domicile de Rovère jeune, en même temps que les 116 lettres de son frère.

liberté et les services réitérés qu'il n'avait cessé de rendre à la nation. » Voilà ce que nous apprenons de la bouche même de Rovère (1). Sans doute, élu l'avant-veille même du décret d'arrestation qui le frappait, député au nouveau Corps législatif par l'assemblée électorale du département de Vaucluse (2), le conseil des Cinq-Cents avait, dans la séance du 16 brumaire an IV, décrété sa mise en liberté, mais la révocation de son frère n'en fut pas moins maintenue et celui-ci dut reprendre la mort dans l'âme le chemin de la France. Son retour s'effectua à la fin de la première ou au commencement de la deuxième décade de pluviôse an IV, soit du 26 janvier au 6 février 1796.

Nous ne savons rien de sa carrière diplomatique, et à défaut de documents de quelque importance, nous ne pouvons que signaler deux lettres qu'il écrivit en vendémiaire an IV, au marquis Descorches, diplomate de carrière alors en disponibilité et qui se trouvait au lazaret de Livourne, purgeant sa quarantaine avant de rentrer en France. Ces deux lettres d'ordre tout intime et ne touchant en rien aux choses de la diplomatie, ont cependant le mérite de nous renseigner sur la mentalité de notre vice-consul. Elles nous le montrent suivant d'un œil attentif les événements qui se passent en France et n'étant pas sans inquiétude pour l'avenir. Après tant d'orages, ayant abordé au port, loin des passions qui s'agitent, va-t-il enfin jouir du calme repos que lui promet une carrière qui répond le mieux à ses goûts et aux aspirations de toute sa vie politique? Combien il le désire! Mais il se rend bien compte que tant que le gouvernement n'aura pas définitivement triomphé des partis qui lui font une guerre sans merci, sa situation à lui-même restera précaire et son lendemain incertain. C'est pourquoi il fait des vœux pour le succès de nos armes, qui amenant la paix à l'extérieur, contribueront à assurer à l'intérieur la pacification des esprits et le triomphe d'une république sage et libérale (3).

(1) « Lettre de J.-S. Rovère, député du département de Vaucluse, à J.-B. Louvet, député de la Haute-Vienne, inventeur du remède universel contre les conspirations, intitulé *La Preuve morale*, » brochure in-8° de 16 pages. Paris, de l'imprimerie de Guerbart.

(2) Cette assemblée électorale se réunit à Avignon le 22 vendémiaire an IV. Rovère fut élu député du département par 182 suffrages sur 200 votants.

(3) Voici quelques courts extraits de ces deux lettres :

« Livourne, 20 vendémiaire an IV.

« S.-S. Rovère, consul adjoint, au citoyen Marie Descorches.

« Citoyen,

« Tout nous prouve que les courriers nous apporteront d'heureuses nouvelles; la

Hélas ! quelques semaines après, il recevait son ordre de rappel et le 17 pluviôse an IV il abordait à Nice.

C'est à ce moment que commence entre les deux frères cette correspondance, dont la lecture devait amener l'arrestation de celui qu'on n'appelait plus alors que le prêtre Rovère. Nous avons relaté les circonstances de cette arrestation dans les premières pages de ces notes liminaires.

C'était, on se le rappelle, le 16 vendémiaire an VI. L'administration municipale y avait fait procéder avec un raffinement de brutalité et de sévices, dont la victime se plaignit au Directoire dans une lettre que nous n'avons pu retrouver, mais sur le contenu de laquelle le citoyen Dugat, commissaire du Directoire exécutif, va nous renseigner dans une certaine mesure. Voici, en effet, ce que ce fonctionnaire écrivit, le 12 frimaire an VI, au Directoire exécutif, en réponse à sa demande d'informations :

« J'ai reçu, avec votre lettre du 26 brumaire dernier, copie de celle qui vous étoit écrite le 19 vendémiaire précédent par le citoyen Rovère, détenu dans les prisons du fort d'Avignon et que vous m'avez envoyée pour prendre des renseignements sur la manière dont son arrestation avait été effectuée. Je me suis conformé à vos ordres et voici le résultat des informations que j'ai prises.

« Le citoyen Rovère fut effectivement consigné au corps de garde de la maison commune ; de là, conduit dans son appartement accompagné de deux officiers municipaux et de quatre fusilliers de la 34e demi-brigade en garnison à Avignon, faisant dans ce moment partie du poste de la commune ; on procéda à la

victoire est toujours fidèle aux amants de la liberté. Demain nous aurons des nouvelles encore plus essentielles, celles de l'intérieur. Nos succès contre les coalisés ne seraient rien si la sagesse n'établissait le bon ordre dans l'intérieur.

« Dans cette époque essentielle, toutes les passions, tous les intérêts se sont réveillés pour écraser l'édifice de notre liberté. Les dernières nouvelles, en rapportant des tentatives sacrilèges, nous présageoient déjà leur inutilité. La prise de Mayence se confirme toujours ; on fait courir le bruit de la paix non seulement avec l'empire, mais même avec la maison d'Autriche. Nous n'aurions donc plus que nos ennemis naturels. J'ai lieu de penser que cette paix n'est pas encore faite, mais certainement elle se fera. Le combat finit par la victoire, etc... »

Dans la seconde lettre, datée du 26 vendémiaire, on lit : « Les nouvelles de France, citoyen, nous laissent toujours dans cette perplexité cruelle; cependant les derniers rapports sont plus rassurants pour les vrais républicains : demain, nous aurons quelque chose de plus certain, etc... »

Ces deux lettres font partie de la collection d'autographes de M. Arbaud, d'Aix, qui a bien voulu nous les communiquer avec son obligeance habituelle.

vérification de ses papiers. Le citoyen Rovère fut ensuite ramené de la même façon à la maison commune et sa correspondance ayant paru assez suspecte pour vous être communiquée, la municipalité crut devoir, par mesure de sûreté, s'assurer de sa personne jusqu'à votre décision ; il fut en conséquence conduit dans la maison d'arrêt.

« Le citoyen Minvielle et son collègue ne s'étoient point environnés, comme ledit le citoyen Rovère, d'une troupe d'affidés ; ils n'étoient accompagnés, outre les quatre fusilliers, que de deux individus, les citoyens Descours et Dutome. Je n'ai pas appris que le détenu ait été insulté ni menacé, soit dans son appartement, soit à la maison, soit dans sa translation à la maison d'arrêt, par aucun membre de la municipalité ni par les assistans. Il n'y a de vrai dans sa plainte que son arrestation et la vérification de ses papiers, tous les accessoires sont exagérés.

« Si la municipalité d'Avignon s'est déterminée à cette mesure vis-à-vis le citoyen Rovère, elle y étoit en quelque sorte autorisée par les circonstances et les derniers événements ; il étoit notoire ici qu'il entretenoit une correspondance tres active avec son frère.

« Ce dernier connoissoit toutes les ramifications de la conspiration qui a été déjouée le 18 fructidor ; il en étoit un des agents principaux et l'on a pensé que le frère d'un conspirateur, en correspondance réglée et assidue avec lui, pourroit bien lui-même être dans ce païs l'agent d'une faction qui y avoit de si nombreux partisans. On ne pouvoit s'en assurer que par la vérification de ses papiers ; ils sont tous sous vos yeux, citoyen ministre, et l'administration municipale attend votre décision sur cette affaire.

« Tels sont, citoyen ministre, les renseignements que je me suis procuré sur le citoyen Rovère et les motifs de son arrestation. Quant à mon opinion particulière sur cet individu, la voici : Je ne crois pas qu'il fut du nombre des conspirateurs, ni instruit de leurs manœuvres, ni de leurs projets. Il avoit embrassé dans le principe la cause de la Révolution, qu'il a bien servie pendant un tems et s'il n'a pas toujours montré le même empressement, si même dans les derniers tems il paroissoit séparé des patriotes, il n'est cependant jamais venu à ma connoissance qu'il ait fait cause commune avec les contre-révolutionnaires, ni qu'il ait servi ou favorisé leurs desseins.

« Voilà, citoyen ministre, en mon âme et conscience, ce que je

pense sur Rovère ; si je le croyois un conspirateur, je vous le dirois avec la même franchise et impartialité.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* DUGAT (1). »

Les administrateurs municipaux de leur côté cherchaient à justifier la mesure rigoureuse qu'ils avaient prise envers le prêtre Rovère, en le signalant non seulement comme le complice de son frère, mais encore comme un fauteur de troubles et de conspiration dans le département. Le 18 vendémiaire, ils écrivaient au Directoire exécutif : « Vous jugerez par les copies des lettres que nous vous faisons passer que le susdit Rovère prêtre n'était pas étranger, d'après ses liaisons intimes avec des personnages plus qu'influents, dans les mouvements de ces contrées, à la conspiration qui se tramoit contre la République et ses généreux directeurs. Par l'ensemble de cette correspondance, vous serez à même de connoître si les dispositions de l'article 24 de la loi du 19 fructidor envers les prêtres qui troublent la tranquillité, ne doivent pas lui être appliqués. »

Le 24 du même mois, dans une nouvelle lettre ils renchérissent encore sur leurs précédentes affirmations : « Nous sommes persuadés, citoyens directeurs, disent-ils, que ces différentes pièces réunies vous mettront à portée de statuer sur le sort ultérieur de cet homme, à l'égard duquel nous ne nous permettons ici aucune réflexion, sinon que nous avons appris que son arrestation a déconcerté les meneurs contre-révolutionnaires dans la partie de notre département dite le *Haut-Comtat*.

« Soyez bien convaincus, citoyens directeurs, que nous sommes entièrement dévoués au service de la patrie et que notre zèle et notre vigilance poursuivront partout les ennemis des lois et du gouvernement républicain (2). »

Malgré de si pressantes instances, le Directoire ne se hâtait pas de répondre. A la date du 24 pluviôse an VI, il n'avait pas encore prononcé. Le ministre de la justice s'était borné à accuser réception aux administrateurs municipaux de leur envoi des 18 et 20 vendémiaire.

Ces derniers n'y comprenant plus rien, s'inquiétaient d'autant plus de ce silence prolongé, que le prisonnier devenait en réalité un embarras pour eux. Le 24 pluviôse, ils tentent une nouvelle

(1) Archives départementales de Vaucluse, série L, fonds 1, n° 142.
(2) Archives nationales, AF 111-50, dossier 182.

démarche auprès du ministre de la justice. Les termes mêmes de leur lettre trahissent d'une part leur impatience de voir le Directoire se prononcer sur un individu qui leur paraît compris « dans les dispositifs de l'art. 24 de la loi du 19 fructidor », et de l'autre la crainte que la décision ne réponde pas à leur attente (1).

Cette crainte n'était pas chimérique ; elle allait se réaliser à leur grand désappointement.

A Paris, le dossier des lettres saisies avait eu son odyssée, passant successivement d'un ministère à l'autre ; tour à tour examiné par le ministre de la police générale, par celui de la justice, par le secrétaire général du Directoire exécutif, etc. (2).

(1) *Lettre écrite par l'administration municipale d'Avignon au ministre de la police générale.*

24 pluviôse an VI.

L'administration ordonna le 16 vendémiaire dernier l'arrestation du prêtre Rovère, soupçonné d'avoir pris part à la conspiration déjouée le 18 fructidor, en suite d'une dénonciation contre lui par un grand nombre de nos concitoyens et d'après la recherche qui fut faite dans ses papiers, où il se trouve une correspondance de 112 lettres à lui écrites par son frère. Nous vous fîmes passer au Directoire exécutif copie de l'arrêté et des lettres que nous avions à ce sujet pour qu'il statuât sur le sort du prévenu. Nous le fîmes également passer au ministre de la justice et de la police. Comme nous n'avons reçu depuis cette époque qu'une lettre du ministre de la justice, qui nous accusoit réception de notre envoi, nous vous prions, citoyen ministre, attendu que le susdit Rovère est dans le cas d'être frappé par l'article 24 de la loi du 19 fructidor et qu'il appartient au Directoire de prononcer sur un individu qui nous paraît compris dans les dispositifs de la loi précitée, de solliciter une décision quelconque de la part du gouvernement à son égard.

Salut et fraternité.

Signé : MINVIELLE, président ; CABRIT, GARRIGAN, BARREAU, L. ROUSSEAU, ad. municipaux.

(Archives municipales d'Avignon, série D[2], n° 11, lettre 497.)

(2) I.

Paris, 29 nivôse an VI.

Le ministre de la justice au secrétaire général du Directoire exécutif.

Le ministre de la police générale m'annonce, citoyen, que des copies de la correspondance saisie chez le prêtre Rovère, frère du député du même nom, ont été adressées au Directoire exécutif par son commissaire près le tribunal correctionnel d'Avignon, ou par l'administration centrale du département de Vaucluse. Je vous invite à faire rechercher ces pièces et à me les faire parvenir, pour que je puisse les examiner et proposer au Directoire exécutif les mesures qu'elles provoquent.

Salut et fraternité.

Signé : LAMBRECHT.

(On lit en marge : Les pièces ont été envoyées au ministre le 4 pluviôse an VI.)

II.

Paris, 9 pluviôse an VI.

Le ministre de la justice au secrétaire général du Directoire exécutif.

J'ai examiné, citoyen, la correspondance saisie chez le prêtre Rovère. Je vous la renvoie ci-joint.

Salut et fraternité.

Signé : LAMBRECHT.

(Archives nationales, AF III-50, dossier 182.)

chacun y cherchant le délit qui comportait application de la loi. Mais il faut bien le dire, loin de cette atmosphère de passions et de haines politiques qui à Avignon enveloppait l'ex-évêque, les lettres ne parurent point renfermer la preuve des graves accusations dont l'administration municipale le chargeait.

Leur texte même, en démontrant que Rovère cadet n'avait pas trempé dans le complot royaliste déjoué au 18 fructidor, se retourna contre ses accusateurs. Et il fut facile de reconnaître que dans cette dénonciation échaffaudée de toutes pièces, les administrateurs municipaux avaient plus cherché l'occasion d'assouvir sur la personne de Rovère jeune la haine qu'ils nourrissaient de longue date contre le représentant Rovère, qu'ils n'avaient eu souci de la vérité et de la justice. Le rapport de Dugat, commissaire du Directoire exécutif à Avignon, confirmait pleinement cette appréciation.

Le résultat fut qu'au lieu de la déportation, le Directoire exécutif rendit un arrêt de mise en liberté. Le 22 germinal an VI, l'administration municipale d'Avignon recevait en effet cet arrêté du ministre de la police générale, et elle y obtempérait immédiatement par l'ordre suivant :

« L'administration municipale de la commune et canton d'Avignon du département de Vaucluse ordonne au concierge de la maison d'arrêt du Fort de mettre de suite en liberté le citoyen Rovère, d'après les ordres du ministre de la police générale, reçus aujourd'hui à 4 heures après midi. »

Le même jour elle rendait compte au ministre (1).

On croit qu'à sa sortie de prison, Rovère vint à Paris et qu'il y était à l'époque de la journée du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799). D'aucuns prétendent même qu'il aurait fait acte public d'adhésion au coup d'État de Bonaparte et à la nouvelle constitution de l'an VIII. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur ce point et n'étant en possession d'aucun document pour ou contre susceptible de nous éclairer, mieux vaut nous abstenir de toute supposition ou hypothèse.

(1) *La municipalité d'Avignon au ministre de la police générale.*

22 germinal.

Nous avons reçu à 4 heures du soir de ce jour l'ordre que vous nous addressés de mettre en liberté le prêtre Rovère. Nous avons de suite fait exécuter cet ordre et ledit prêtre Rovère est actuellement en liberté. Nous n'avons mis dans cette exécution que le temps le plus indispensable qu'elle exige.

Salut et respect.

Signé : GARRIGAN, BARREAU, ROUSSEAU.

(Archives municipales d'Avignon, D 2, n° 10.)

Ce que nous savons pertinemment, c'est qu'en brumaire an X, Rovère habitait Avignon, et que le 10 de ce mois, qui correspond au 1er novembre 1801, il y accomplit le dernier acte de sa vie politique. Voici dans quelles circonstances :

Le mouvement de déchristianisation de l'an II n'avait eu qu'un temps et la violence même avec laquelle les jacobins l'avaient poursuivie n'avait pas tardé à amener une réaction en sens inverse. A la faveur de lois plus libérales, le clergé constitutionnel, animé d'un zèle méritoire, avait, sous la direction des évêques réunis, poursuivi et obtenu à force de démarches et de sollicitations, la réouverture de nombreuses églises qu'il dota de curés et de desservants. De nouveaux évêques avaient été créés, des conciles nationaux, des synodes diocésains avaient été tenus dans lesquels furent traités les grandes questions de la liturgie, de la discipline ecclésiastique et de l'exercice du culte. On avait assisté en un mot à une véritable résurrection de l'Église constitutionnelle. D'autre part, à côté de ces prêtres en étaient d'autres, qui non seulement avaient pour eux l'auréole de la persécution, à laquelle cependant n'avaient pas échappé sous la Terreur les prêtres constitutionnels eux-mêmes, mais qui surtout, restés en communion avec le Saint-Siège, étaient considérés par les fidèles comme les seuls pasteurs légitimes. C'était à ces derniers que venaient les âmes croyantes et vraiment catholiques et aussi, il faut bien le dire, cette classe de la société qui se piquait d'être gens du monde et de bon ton.

Le clergé constitutionnel, au contraire, par le vice même de son origine et l'appui officieux du gouvernement, ne ralliait autour de lui que les petites gens, le monde officiel et cette catégorie de personnes qui, à défaut d'une foi sincère, avaient cependant conservé quelque religiosité, et qui jugeant seulement par les yeux, ne discernaient pas bien clairement la différence qui pouvait exister au point de vue de l'orthodoxie entre deux églises, dont les cérémonies du culte étaient identiques et qui administraient les mêmes sacrements dans les mêmes formes extérieures.

En réalité, un grand malaise régnait dans l'Eglise de France. Bonaparte, devenu premier consul, résolut d'y porter remède, autant dans des vues d'intérêt personnel que pour le bien supérieur de la pacification des consciences. Telle fut la raison du Concordat, qu'il signa le 15 juillet 1801 avec le pape Pie VII. Les lois organiques qui le suivirent, quoique tout au profit de

l'ancien clergé, tinrent cependant compte dans une certaine mesure des services en somme très réels, qu'avait rendus le clergé constitutionnel pour le rétablissement du culte. Sur les soixante sièges épiscopaux qui furent créés par la nouvelle circonscription diocésaine, quinze furent attribués à des prélats assermentés.

C'est à cette date du 1er novembre 1801, que l'ex-évêque Rovère, obéissant aux injonctions pontificales qui pour faciliter l'application du Concordat et le rétablissement en France de la religion catholique, apostolique et romaine, avaient demandé à tous les évêques tant légitimes que constitutionnels, le sacrifice volontaire de leurs sièges, fit sa soumission au Saint-Siège et se démit de tous ses droits à l'évêché d'Avignon par une lettre rendue publique, qu'il adressa au pape Pie VII par l'intermédiaire du cardinal Spina, un des négociateurs du Concordat (1).

La lettre d'envoi au cardinal qui accompagnait son acte de soumission et de démission était ainsi conçue :

« Avignon, le 1er novembre 1801.

« *A Son Éminence Monseigneur le cardinal Spina.*

« Monseigneur,

« Je viens d'avoir connaissance du bref que notre Saint Père le pape vous a adressé, en date du 15 août dernier. J'attendais depuis longtemps l'occasion favorable qui se présente de faire éclater mon amour pour l'unité de l'Église et ma soumission au Saint-Siège.

« J'ai été nommé à l'évêché d'Avignon en 1793, époque à laquelle le département de Vaucluse fut établi et son territoire distrait de celui des Bouches-du-Rhône. Mgr Giovio, dernier archevêque d'Avignon, était mort alors ; le territoire qui me fut assigné était déjà occupé par l'évêque métropolitain et constitutionnel du département des Bouches-du-Rhône.

« J'avoue, Monseigneur, que j'apportai la plus grande répugnance à accepter cette nomination : j'envoyai deux fois mon refus soit à l'assemblée électorale, soit à l'administration départementale. Je m'étais même retiré en Suisse avec un passe-port du gouvernement français pour me mettre à l'abri des sollicitations, mais l'assemblée électorale et cette même administration m'envoyèrent des députés pour m'engager à accepter.

(1) Cette lettre en latin est reproduite dans l'*Histoire des deux Concordats*, par le P. Theiner, préfet des archives secrètes du Vatican, t. I, p. 373.

« Le motif qui agit le plus puissamment sur moi fut l'espoir d'éviter des persécutions à mes concitoyens. Ma conduite a répondu à ce motif; tant que j'ai eu quelque crédit, je l'ai employé en faveur des persécutés et plus particulièrement pour les personnes ecclésiastiques.

« Après avoir reçu la consécration épiscopale, je me suis borné à célébrer la messe et à donner des bénédictions, n'ayant jamais voulu faire aucun acte de juridiction, ni aucun exercice du caractère épiscopal. Je n'ai donc fait aucune ordination, je n'ai point confirmé ni donné aucun pouvoir aux prêtres et aux curés.

« En 1797, en l'an V du calendrier français, je fus convoqué au concile des évêques constitutionnels de France; je ne crus pas apercevoir dans cette assemblée les moyens de réunion et je m'abstins d'y paraître. Peu de temps après, le 18 fructidor ayant ramené les proscriptions, je fus jeté dans un horrible cachot dont la divine Providence m'a seule tiré après huit mois de souffrances et de mauvais traitements; mes liaisons avec les illustres proscrits d'alors furent le prétexte de mes persécutions ; le véritable motif fut de me faire déporter pour rendre mon siège vacant ; et sans attendre même cet événement, un particulier de ce pays, fort lié avec mes persécuteurs, s'intitula évêque d'Avignon (1) ; il a même, à ce que l'on dit, donné sa démission de sa qualité entre vos mains (2). Quant à moi, toujours fidèle à mes principes de ne faire aucun acte de juridiction, je ne lui ai rien disputé. Mais dans les fréquentes disputes avec les prêtres non assermentés, on lui a toujours reproché son défaut de qualité par l'existence de mon titre qui n'a été détruit par aucun acte. J'ai cru, Monseigneur, devoir entrer dans ces détails pour vous expliquer la singularité de deux démissions du même siège.

(1) Il s'agit de François Étienne, ex-religieux trinitaire et successivement depuis la Révolution, vicaire constitutionnel à Uzès, curé de Collias (Gard) et curé de l'église Saint-Pierre d'Avignon, église dont le Directoire du département lui avait concédé l'usage en l'an VI. Au refus de Rovère de reprendre les fonctions épiscopales et sans doute avec l'assentiment de Grégoire, il se fit élire évêque par ses paroissiens dans des formes évidemment peu conformes à la loi, mais sur lesquelles on ferma les yeux. La constitution civile du clergé était d'ailleurs tacitement abrogée, la loi ne reconnaissait plus aucun culte, mais tolérait l'exercice de tous. Étienne fut sacré solennellement dans cette même église Saint-Pierre le 29 avril 1798 (10 floréal an VI) par l'évêque de Digne, assisté de celui de Viviers et avec un cérémonial analogue à celui du sacre de Rovère. A l'encontre de ce dernier, l'évêque Étienne exerça pendant la durée de son épiscopat qui fut de plus de trois ans, les pouvoirs d'évêque dans toute leur plénitude : il fit des mandements, administra le sacrement de confirmation, tint des synodes, etc., etc.

(2) La lettre de soumission et de démission de l'évêque Étienne est du 26 octobre 1801 et est également rapportée par Theiner, *loco citato*.

« Je vous adresse, Monseigneur, ma lettre au Souverain Pontife ; daignez, en la lui faisant parvenir, l'accompagner de votre recommandation et suppléer à ce que j'aurais pu omettre; mon intention étant de vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, soumis à ses décisions, tant pour la doctrine que pour la discipline ; ne voulant y occuper que le rang où je pourrai le mieux servir à l'édification du prochain et opérer ma propre sanctification.

« Je suis avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Simon-Stylite-François-Régis ROVÈRE. »

Les termes même de cette lettre indiquent qne la soumission de Rovère fut entière et sans réserve. Ils montrent aussi « que tout sentiment de morale, de religion et de foi n'était pas éteint en lui et qu'au milieu même du schisme, il rendit hommage à la foi catholique et à la doctrine de l'Église, en s'abstenant de tout acte épiscopal et de tout ce qui tenait à la juridiction du titre qu'il avait usurpé. »

Pour les catholiques, cette soumission, faite sans arrière-pensée, honore la mémoire de Rovere et répare dans une certaine mesure le scandale de son apostasie du 14 février 1794, qui avait imprimé à son nom une infâmie sans égale.

Mais d'autres pourront croire qu'un mobile plus humain dicta sa conduite et que le désaveu de sa carrière schismatique ne fut si formel que parce qu'il avait le secret désir et caressait l'espoir d'être choisi pour un siège concordataire, visant peut-être même celui d'Avignon. S'il en fut ainsi, il ne tarda pas à voir s'évanouir ses illusions, car à aucun moment il ne fut question de lui pour un des quinze sièges réservés aux anciens constitutionnels (1).

Quoiqu'il en soit, à partir de ce moment le silence se fait dans l'existence de l'ex-évêque. Sans doute on lui a attribué la publication, dans un recueil périodique qu'on ne désigne pas autrement, de réflexions sur la loi organique du Concordat, dans lesquelles il aurait blâmé avec sévérité la discipline imposée par Napoléon à l'Eglise de France, soutenu que l'autorité épiscopale sans contrôle est exposée à faire fausse route, et se serait prononcé contre les censures fulminées *motu proprio* sans les formes pro-

(1) On sait que l'évêché d'Avignon fut donné à Jean-François Perier, ex-évêque assermenté du Puy-de-Dôme. — Voy. le très remarquable ouvrage que vient de publier M. l'abbé Albert Durand, membre de l'Académie de Vaucluse, sous le titre de : *Un prélat constitutionnel, Jean-François Perier, etc* (Paris, Bloud, 1902.)

tectrices de l'officialité (1). Mais alors même qu'il serait l'auteur de semblable écrit — ce que nous ne sommes pas en mesure d'établir en présence du vague de l'indication — il est certain que le bruit qui put s'en faire se perdit rapidement dans la confusion de tant d'écrits retentissants qui suivirent le Concordat.

Désormais, la vie de Rovère va s'écouler errante et sans but dans une infinie tristesse, tantôt à Avignon, tantôt à Bonnieux, tantôt à Apt, ne pouvant se fixer nulle part, car partout il est obsédé de souvenirs amers et d'images délirantes, partout le présent lui apporte une nouvelle réserve de surprises douloureuses, partout l'avenir se dresse devant lui avec un cortège de funestes pressentiments. Et cela jusqu'au jour où son cœur meurtri de tant de coups cessera de sentir, et que, par une sorte de choc en retour, son cerveau sera lui-même frappé de stupeur. Arrivé à ce point de décrépitude organique, ses facultés intellectuelles et morales s'affaibliront progressivement, et si, à de rares intervalles, une lueur fugitive vient éclairer encore les ténèbres de son esprit, ce ne sera plus que pour se souvenir qu'il est toujours prêtre et clamer son remords (2).

Mais déjà des parents avides convoitant sa fortune ont pu

(1) Voy. Barjavel: *Dictionnaire historique, biographique, etc., du département de Vaucluse*, t. II, à l'article *Rovère*.

(2) Voici une très curieuse lettre de l'abbé Raspaud de nature à nous éclairer sur les sentiments religieux manifestés par l'ex-évêque quelques mois avant sa mort. Le destinataire de la lettre nous est malheureusement inconnu :

« Saignon, le 5 février 1817.

« Monsieur,

« C'est avec le plus grand regret que je n'ai pu passer chez vous dans le court espace de temps que j'ai passé à Apt. Monsieur Rovère me témoigna son désir de se confesser à moi. Je me suis rendu à ses désirs, mais pour terminer sa confession, je désirerois sçavoir ce que porte la lettre que le Souverain Pontife lui écrivit en réponse à la sienne, par laquelle il demandoit l'absolution des censures qu'il a encourues. Il me dit que par cette lettre le Pape donnoit pouvoir à tout prêtre approuvé quelconque à qui il s'adresseroit, de lui donner l'absolution desdites censures; d'autres m'ont dit que la lettre portoit que ce fut un grand-vicaire de l'Évêque, ce qui est absolument nécessaire de savoir positivement pour lui donner l'absolution et des péchés et des censures Il me dit que cette lettre du pape étoit dans ses papiers à Bonnieux. Je vous prie de vouloir bien le chercher au plus tôt et de me faire part de ce qu'elle contient.

« Il me dit qu'il pourroit réciter son office au moins en partie ; je vous prie de prendre dans sa bibliothèque un de ses bréviaires et de le lui faire tenir. La confiance qu'il avoit en vous et sa volonté expresse que vous fussiez chargé de ses affaires me font espérer que vous porterez autant d'intérêt au salut de son âme qu'à ses affaires et qu'en soignant si bien son corps, vous soignerez aussi son âme.

« Je vous prie de présenter mes respects à Madame votre épouse et m'excuser

obtenir son interdiction, après l'avoir fait placer l'année précédente, sous la tutelle d'un conseil judiciaire comme dément et hors d'état de gérer ses affaires 1).

Enfin, le 4 décembre 1818, le malheureux décédait à Bonnieux, dans sa maison dite le couvent, à l'âge de 63 ans, dans un état d'inconscience absolue, suivant ainsi de très près dans la tombe la veuve de son frère. Par son testament mystique du 22 novembre 1810, déposé aux minutes de Me Fage, notaire à Apt, il avait institué pour héritier universel son neveu, Jules Rovère, à la charge par lui de servir des pensions viagères de quotités déterminées à Marius Lesbros, fils de dame Élisabeth Chaix de Claret, première épouse de son frère, et à ses deux neveux, Théodore et Louis-Philippe-Édouard Clareton, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Adelaïde-Ursule de Rovère, sa sœur.

(A suivre.) Dr Victorin LAVAL.

auprès d'elle de ce que lui ayant dit à Saignon que j'aurois l'honneur de la voir à Apt, je n'avois pas tenu parole. M. Rovère m'a pris quasi tout mon temps, et comme c'étoit pour une bonne œuvre, qu'elle aime à en faire et qu'elle est d'ailleurs très indulgente, elle me pardonnera facilement.

« Je suis, avec considération, etc...

« *Signé:* RASPAUD, recteur de Baumont.

P. S. — Si M. Rovère venoit à être dangereusement malade, je vous prie de m'envoyer de suite un exprès pour que je vienne le voir. »

(Pièce de la collection Garcin, d'Apt.)

(1) A la requête de sa belle-sœur la veuve Rovère, et de ses neveux Jules Rovère et Théodore-Joseph-Benoît Clareton, un conseil judiciaire fut donné à l'ex-évêque par jugement du tribunal d'Apt du 3 mai 1816. Le 2 juillet de l'année suivante, un jugement de ce tribunal, sur requête des mêmes, prononçait l'interdiction. (Renseignements dus à l'obligeance du très érudit M. Garcin, greffier du tribunal civil d'Apt.)

La grotte de Thouzon.

Tous les voyageurs qui ont parcouru la ligne d'Avignon à Pertuis ont remarqué, en passant près de la station du Thor (Vaucluse), un monticule isolé qui, vers le nord, se dresse au beau milieu de la plaine. Cette élévation, d'une soixantaine de mètres d'altitude environ, est couronnée par les ruines pittoresques d'un vieux château qui était une dépendance de l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve, et par deux chapelles, celle de Sainte-Croix, datant du X^e^ siècle, et celle de Saint-Pierre, beaucoup plus ancienne. Les flancs de cette minuscule montagne sont faiblement boisés de chênes-verts et plantés de quelques champs de maigres amandiers et d'oliviers rabougris. A la base, on exploite quelques carrières d'un calcaire grossier, principalement destiné à macadamiser les routes. C'est là ce qu'on appelle la colline de Thouzon, but de nombreuses excursions et de pélerinages populaires.

Or voici ce monticule en passe de devenir célèbre, depuis qu'on a découvert dans ses flancs une grotte qui constitue une petite merveille de la nature.

Le 23 janvier de cette année, un ouvrier carrier, M. Émile Pépin, faisait partir un coup de mine dans une masse rocheuse qui se trouve au nord-est de la montagne, à peu de distance de la route qui va du Thor à Bédarrides. Quarante kilogrammes de poudre détachèrent plus de cinq cents mètres cubes de pierres. La fumée de l'explosion dissipée, quelle ne fut pas la stupéfaction de notre artificier en apercevant l'orifice d'une caverne au fond de l'excavation ainsi produite. Il y introduisit d'abord la tête, puis, observant une sorte de salle garnie de stalactites et de stalagmites d'une éblouissante blancheur, ruisselante de gouttelettes d'eau qui brillaient comme des diamants, il prit un pic et agrandit l'ouverture afin de pouvoir y passer. Il appela quelques amis, et muni d'une bougie, il pénétra avec eux dans la grotte. Le spectacle qu'ils virent était réellement féérique. Ils se crurent dans quelque palais enchanté. Le coup de mine avait malheureuse-

ment brisé les plus délicates de ces concrétions qui gisaient pêle-mêle sur le sol. Mais les plus volumineuses avaient résisté à la pression de l'air, formant une véritable forêt de colonnettes, simulant des tables, des autels, des draperies, des animaux bizarres, tous ces objets d'une blancheur immaculée. Se croyant le jouet de quelque fée souterraine, nos explorateurs furent pris de cette peur instinctive que les ténèbres et l'inconnu inspirent à à l'homme, et, après quelques pas seulement, ils remirent une visite plus complète au lendemain.

Le lendemain, en effet, armée de lampes et de bougies, une véritable petite expédition s'organisa pour visiter la grotte. Mais cette fois encore la caravane, dans la crainte de s'égarer, ne dépassa pas le milieu de la caverne. Elle ne fut complétement explorée que quelques jours plus tard par M. Martin, ancien instituteur, notre collègue à l'Académie de Vaucluse et propriétaire de cette petite merveille, et par ses domestiques, MM. Henri Péssin et Eugène Hasard.

Le bruit de cette découverte se répandit bien vite dans les environs, et de toute part on vint visiter cette remarquable curiosité naturelle. Malheureusement, dès les premiers jours, des dégâts furent commis, des colonnettes brisées, des stalactites et des stalagmites renversées, des noms inscrits de tous côtés.

Comprenant tout l'intérêt pittoresque et scientifique que peut offrir cette étrange bizarrerie de la nature, M. Martin fit bientôt placer une porte de fer à l'entrée de la grotte pour en interdire l'accès aux importuns, établit un droit de visite pour limiter le nombre des touristes, employa comme moyen d'éclairage l'acétylène qui ne dégage pas de particules charbonneuse comme les torches ou les lampes à huile, et fit accompagner les touristes par des hommes chargés de les guider, de les empêcher de commettre des dégradations. Félicitons-le de cette initiative, qui conservera longtemps à cette cavité souterraine sa blanche robe de carbonate de chaux et son éclatante parure de draperies, de dentelles et de diamants.

Rien n'est plus facile qu'une excursion à la grotte de Thouzon. Elle ne se trouve qu'à deux ou trois kilomètres de la gare du Thor. Une belle route conduit jusqu'à quelques mètres de son ouverture dans le rocher. On y accède par un sentier que peuvent affronter les plus mignons pieds féminins. La porte franchie, il faut allumer des bougies ou se servir des lampes à acétylène des guides.

On est dans un couloir, qui oblique bientôt à gauche et qui plonge légèrement sous terre. Au milieu des stalactites grosses comme la cuisse ou minces comme de fragiles tubes de verre, qui pendent de la voûte, on remarque tout d'abord de curieux

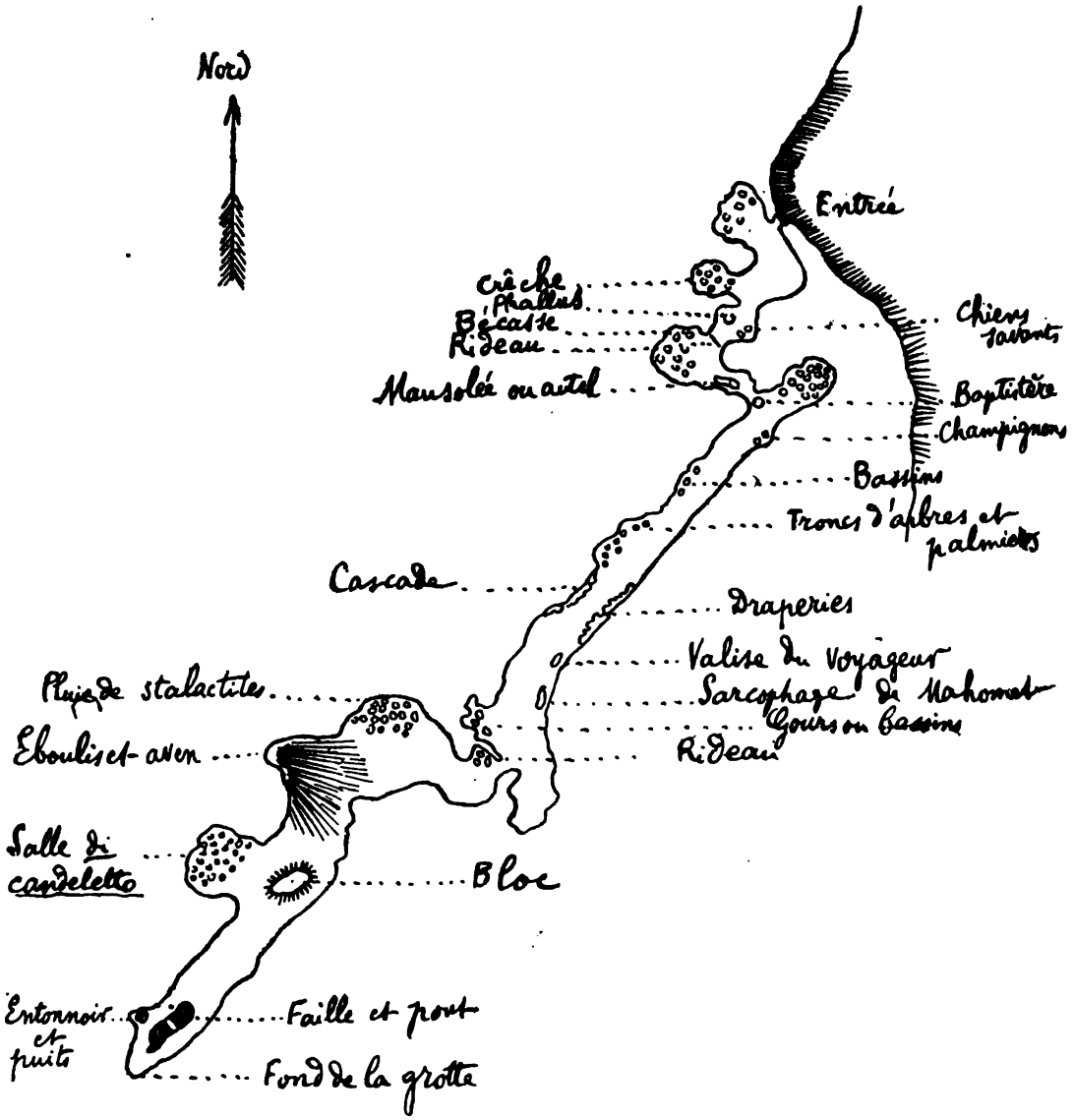

Plan de la grotte de Thouzon, dressé par M. Martin, propriétaire, à l'échelle par m.

paquets noirâtres ruisselants de gouttes cristallines et formant comme des touffes de singulières plantes chevelues. Ce ne sont pas autre chose que les racines des arbres, qui viennent plonger

à travers un plafond rocheux de peu d'épaisseur jusque dans cette obscure cavité. Le sol est inégal, couvert de bosselures et d'aspérités, de stalagmites en voie de formation.

Sur la droite, voici d'abord une sorte de *crèche,* bizarre assemblage de personnages et d'animaux comme les enfants de nos pays en constituent aux approches de la Noël, en souvenir de la naissance du Christ.

Puis, un immense *phallus* se dresse au milieu du chemin.

Un peu plus loin, c'est un *autel* ou un *mausolée,* précédé d'une sorte de rideau de théâtre à demi-baissé.

A gauche, dans un coin de rocher, de mignons *petits chiens savants,* dressés sur leurs pattes de derrière, sont en train d'exécuter leurs tours les plus remarquables.

Quel est donc cet étrange oiseau qui pend de la voûte, avec son long bec, sa tête bien reconnaissable, ses ailes étendues ? C'est, à n'en pas douter, une *bécasse,* qui attend d'être à point pour passer sous les feux de l'âtre.

Un immense bloc carré semble barrer maintenant le chemin. Est-ce une *table ?* Est-ce un *baptistère ?*

Après quelques détours tortueux, et à partir de ce point, le long couloir que forme la caverne change brusquement de direction et oblique à droite pour suivre une direction à peu près rectiligne jusqu'à la fin, sauf quelques sinuosités vers les deux tiers de la longueur.

Remarquons à gauche quelques *champignons* qui imitent à s'y méprendre des cryptogames vivants.

Voici maintenant d'épaisses stalagmites, ressemblant à des *troncs d'arbres* coupés à peu de distance du sol. Sont-ce les restes de quelque mystérieuse forêt ?

Un peu plus loin on aperçoit des *troncs de palmiers.* Une brûlante oasis côtoyait-elle jadis la sombre et froide forêt ?

Mais poursuivons notre chemin sans nous attarder à toutes ces réponses.

D'élégantes *draperies* tombent de la voûte. On les dirait même soulevées par un coup de mistral. Quelques-unes sont bordées d'un feston d'une parfaite régularité. N'est-ce point la garde-robe de la fée souterraine ?

Voici une *cascade* blanche d'écume qui descend du plafond. Nous ne nous mouillerons pas et passerons sans danger : ses flots sont de pierre, son écume est figée.

Qu'est-ce que ce gros bloc de rocher qu'une mince colonnette

calcaire tient ainsi suspendu en l'air, contrairement, en apparence, à toutes les lois de la pesanteur ? Ne voyez-vous pas que c'est une *valise* oubliée par un voyageur trop étourdi ou trop pressé ? Primitivement, le bloc reposait sur une couche d'argile. Une stalactite descendue de la voûte est venue le rejoindre et le fixer dans cette position impossible, tandis que les eaux faisaient disparaître la glaise qui lui avait tout d'abord servi de support.

Là, c'est une *scie* aux dents toutes semblables, toutes régulièrement espacées.

Un peu plus loin on montre le *sarcophage de Mahomet*. Je salue en ma qualité de vieil Algérien, mais sans bien reconnaître un sépulcre dans la masse bizarre que l'on me fait remarquer.

Un gros trou d'une rondeur parfaite met sa tache noire sur un pan de rocher. Il rappelle l'orifice par lequel le conducteur d'une locomotive regarde sa route. C'est la *lunette du mécanicien*.

La grotte s'élargit, et après avoir franchi en se baissant un peu un nouveau rideau de théâtre à peine soulevé, nous arrivons à une sorte de salle assez spacieuse.

Au pied d'un immense pilier qui va du sol au plafond, nous remarquons de bien curieux petits *bassins* aux bords relevés comme ceux d'une cuvette. Ce sont des *gours* en miniature, remplis d'eau au moment des pluies.

Un immense cône d'*éboulis* semble nous barrer tout à coup la route. Un coup de jarret nous en fait facilement franchir la base, bien que nos souliers soient imprégnés d'une boue grasse et noire comme du charbon et que nous glissions sur des pierres branlantes et gluantes. Cet éboulis a évidemment dévalé d'un *aven*, situé au-dessus du sommet du cône de déjection. Mais cette poix épaisse, semblable à de la tourbe, qui recouvre ici le sol de la caverne, dont la couleur sombre tranche sur l'éclatante blancheur de la voûte et des parois, n'est pas sans exciter vivement la curiosité. D'où peut-elle provenir ? L'explication n'arrive pas de suite, mais à la réflexion, on voit clairement qu'elle est due aux racines des arbres qui ont traversé la voûte, ont vécu plus ou moins longtemps, puis sont mortes, tombées en poussière, et ont finalement formé cette singulière couche charbonneuse. De longs siècles ont été sûrement nécessaires pour la constitution de ce fort intéressant dépôt.

Nous sommes maintenant dans une nouvelle salle, qui est certainement la plus curieuse de toute la caverne. Des milliers de stalactites en forme de minces tubes de carbonate de chaux, pen-

dent de tous les points du plafond et vont, graciles et élégantes, rejoindre le sol de la grotte. On dirait d'une immense toile d'araignée aux mailles toutes parallèles. C'est la salle des *macaronis* ou mieux *di candeletto,* charmante expression provençale qui signifie *petites chandelles.*

La salle se retrécit et redevient couloir. Le passage est difficile, car un trou profond s'ouvre sous nos pas. En marchant à quatre pattes, en s'aidant des pieds et des mains, on peut encore le franchir. Nous sommes au bout de notre course. Le plafond s'abaisse et rejoint le plancher. Sur la droite, la caverne finit par un *entonnoir,* qui s'ouvre au-dessus d'un *puits* vertical et cylindrique de 7 mètres de profondeur. Nous venons ainsi de parcourir de 200 à 250 mètres sous terre. Il n'y a plus qu'à retourner sur nos pas et à retrouver, pleins de joie, la lumière du jour, le soleil, la verdure, avec en face de nous, au-delà de la vaste plaine, *lou Ventour espectaclous* chanté par Aubanel, le majestueux Mont Ventoux.

Comme on le voit par la description bien imparfaite que nous venons d'en donner, la baume de Thouzon intéresse le simple touriste, l'amateur de sites pittoresques, le curieux des beautés de la nature.

En dehors de ces attraits, elle peut être pour le savant l'objet d'intéressantes recherches, qui, pour lui, doivent en doubler le charme. Nous venons de voir comment on peut y expliquer la présence d'une espèce de tourbe. Un autre intéressant problème consiste à savoir quelle est l'origine de cette longue galerie souterraine. Je n'aurai pas la prétention de la résoudre, n'étant pas géologue. Néanmoins, si l'on remarque les parois polies du rocher, tous les angles aigus limés, effacés, le couloir d'autant plus large qu'il est plus bas, d'autant plus creusé, sculpté, fouillé qu'il est plus près du sol, il est difficile de ne pas songer à l'action érosive d'un cours d'eau souterrain, ayant passé par une faible fissure préexistante, comme dans les belles grottes de Saint-Marcel d'Ardèche, pour ne citer que les plus voisines de nous. Cette rivière hypogée coulait probablement dans le sens même de notre visite à l'aller, car dans ce sens le sol va légèrement en s'abaissant. Elle allait s'engouffrer dans l'entonnoir et se perdre dans le puits dont les parois très lisses semblent bien avoir subi jadis l'action d'un violent courant.

D'où venait cette rivière ? Où allait-elle ? A quelle époque géologique coulait-elle ? Ce sont toutes questions auxquelles il m'est

impossible de répondre et que je me permets de poser à de plus compétents que moi. Toujours est-il qu'à un moment donné la rivière s'est tarie, l'orifice d'entrée s'est bouché, et que les eaux des pluies filtrant à travers le plafond de la grotte y ont formé, dans une longue suite de siècles, les plus capricieuses concrétions de carbonate de chaux qu'il soit possible de rêver.

Sur le terrain de l'histoire naturelle, je me sens mieux à l'aise. Dès que la découverte de cette baume est parvenue à mes oreilles, j'ai pensé à l'explorer au point de vue des êtres vivants qu'elle pouvait recéler dans ses flancs obscurs. La surface de la terre n'est pas seule habitée. Sa profondeur est aussi peuplée par une faune et une flore bizarres, qui n'ont été bien étudiées que depuis un petit nombre d'années. La faune se compose de deux sortes d'êtres vivants : des êtres primitifs, archaïques, qui sont les descendants directs des premiers animaux de notre globe, et des êtres qui, provenant de la surface, se sont adaptés à un tout autre genre de vie, à une existence hypogée, perdant graduellement leurs couleurs, leurs yeux, mais développant en revanche leurs sens tactiles, leur ouïe, leurs membres, leurs poils.

C'est à ce double titre que la faune cavernicole mérite toute l'attention des zoologistes. Elle nous permet de rencontrer des formes voisines des premiers animaux qui ont apparu sur notre globe et qui se sont lentement perpétués jusqu'à nous dans le silence des cavernes, dans ce milieu à température à peu près constante, loin des bruits, des bouleversements et des agitations de la surface. Elle nous permet encore de voir comment un être vivant peut graduellement se transformer, s'adapter de la vie au grand jour à l'existence dans l'obscurité, de lucicole en un mot, devenir obscuricole.

Mon jeune ami, M. Léon Vareilles, et moi, avons exploré la grotte de Thouzon à deux reprises différentes, dans le but d'y trouver des animaux vivants. Une première fois nous avons placé des pièges formés de morceaux de fromage de Roquefort puant à souhait, et lors d'une seconde excursion nous avons visité nos différents appâts. Le résultat a été maigre. Nous n'avons pris qu'un seul exemplaire d'un Myriapode, très voisin des Iules qui vivent à la surface du sol. Cet animal n'a pas encore été déterminé, mais il sera prochainement soumis à un spécialiste, à M. Brölemann, qui fait précisément partie de l'Académie de Vaucluse.

A quoi peut bien tenir cette absence d'êtres cavernicoles dans

la grotte de Thouzon, quand presque toutes les cavernes des Pyrénées, des Cévennes et des Alpes, pour ne parler que de la France, possèdent des représentants variés de la faune hypogée ? Je crois qu'on peut l'expliquer par le peu d'épaisseur du plafond, qui permet ainsi aux variations de la température atmosphérique de faire sentir leurs effets jusqu'à cette faible profondeur. En été, quand le soleil calcine la colline calcaire, il est évident qu'une assez forte chaleur doit régner dans le souterrain. Par contre, en hiver la température doit s'y abaisser considérablement. On sait que les êtres délicats qui vivent dans les profondeurs des cavernes sont très sensibles aux écarts du thermomètre, et qu'il leur faut, pour vivre, une invariabilité presque absolue des conditions atmosphériques. Un peu de chaleur les tue aussi bien qu'un peu de froid.

Les grottes ont été les premières demeures de l'homme, quand il est apparu dans nos contrées. C'est là qu'il cherchait un refuge contre les animaux sauvages en face desquels il se trouvait presque sans défense, aussi bien que contre les intempéries auxquelles la nudité de sa peau le rendait plus sensible. La plupart des cavernes de nos environs renferment des traces du passage de l'homme préhistorique. Les belles recherches de M. Hector Nicolas, notre cher collègue décédé depuis quelques années, sur les grottes de Roquemaure sont encore présentes à la mémoire de chacun de nous et peuvent être citées à l'appui de ce fait.

La caverne de Thouzon a-t-elle été habitée par les premiers hommes ? Je ne le pense pas ; d'abord parce qu'elle ne communiquait à l'extérieur par aucune issue depuis un temps fort long, depuis probablement qu'a cessé de couler la rivière souterraine ; ensuite parce qu'aucun vestige, aucune trace, aucun objet n'est venu y révéler la présence, à un moment donné, de nos ancêtres préhistoriques.

Cette constatation n'a pas empêché un journal du département (1) de nous raconter, à propos de la découverte de cette caverne, qu'elle communiquait jadis par un souterrain avec le château de Thouzon. Il y a même, à ce sujet, une légende que je me reprocherais de ne pas vous raconter, et que j'extrais d'ailleurs telle quelle dudit journal. C'est la légende de la *Dame blanche du Thor*, qui reposerait, paraît-il, sur un fait historique.

« Vers l'an 1207, un peu avant la croisade albigeoise, Raymond VI,

(1) *Le Petit Radical d'Orange.*

comte de Toulouse, avait une fille d'une incomparable beauté qu'il désirait marier à un puissant voisin. Mais la belle No (on l'appelait ainsi par abréviation de Noélie), s'était éprise d'un pauvre troubadour, avec lequel elle s'enfuit loin du pays. Furieux, le comte son père jura la mort du ravisseur et envoya des émissaires à la poursuite des amants.

« On apprit qu'ils s'étaient réfugiés en Vaucluse, dans le château de Thouzon, et on pensa les prendre là comme dans une souricière. Mais chaque fois que les sbires se présentèrent, ils trouvèrent la place vide. Il fut impossible de saisir les deux amoureux, malgré les plus minutieuses recherches, et cependant on voyait souvent une silhouette de femme se glisser sur les remparts du château et disparaître à la première alerte.

« Il est certain aujourd'hui que les deux fugitifs connaissaient une entrée secrète de la caverne, circonstance qui leur permit d'échapper à toute poursuite et de créer autour d'eux une légende protectrice. »

Aux historiens de notre Académie de nous dire maintenant ce qu'il y a de vrai dans cette légende.

Je ne saissi j'ai fait passer dans l'esprit la conviction qu'un véritable petit bijou de la nature vient d'être découvert dans notre département, déjà riche cependant en curiosités de ce genre. Je ne sais si j'ai réussi à montrer qu'en dehors de son intérêt pittoresque, elle offre au chercheur plus d'un problème à résoudre. Mais il me semble que la grotte de Thouzon par la facilité de son accès, par son développement, par la beauté et la variété de ses concrétions calcaires, va devenir aussi populaire que la célèbre fontaine de Vaucluse, et que désormais on n'ira plus à l'Isle admirer le vallon si poétiquement chanté par Pétrarque, sans s'arrêter au Thor pour donner un coup d'œil en passant à la caverne de notre collègue M. Martin.

Dr A. Chobaut.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1901, 3e livr. — Bulletin historique et philologique, 1901, nos 3 et 4. — Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques : section des sciences économiques et sociales, 1901.

II. — Dons des auteurs.

1° M. le Dr Pansier, membre titulaire de l'Académie : Histoire des prétendus statuts de la reine Jeanne et de la réglementation de la prostitution à Avignon au moyen âge. — 2° M. Jacques Delmas, membre titulaire de l'Académie : Étude sur la géographie physique de la Provence. — 3° M. le Dr A. Chobaut, membre titulaire de l'Académie : Description d'un carabique cavernicole nouveau du midi de la France. Description d'un rhipiphoride nouveau du nord de l'Afrique.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Société archéologique du Midi de la France à Toulouse : Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes, par M. Léon Joulin. — Société des antiquaires de France : Mettensia, n° III. — Société d'horticulture et de botanique des Bouches-du-Rhône : revue horticole, nos 574 et 575. — Comité de l'art chrétien de Nimes : bulletin, n° 45. — Société des Amis de l'Université de Clermont : revue d'Auvergne, 1902, n° 2. — Studj e documenti di storia e diritto, 1902, fasc. 1, 2. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : bulletin, 1902, n° 6. — Société des langues romanes : revue, 1902, juillet. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 1902, 4e fasc. — Revue historique de Provence, 1902, n° 5. — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze; bulletin, 1902, 2e fasc. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1902, n° 16. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : bulletin, 1902, 142e livr. — Société scientifique et littéraire d'Alais : mémoires, t. XXXI (1900) et XXXII (1901). — Société des antiquaires de la Morinie : mémoires, t. XI (1902), 2e fasc. — Société neuchâteloise de géographie : bulletin, t. XIV (1902-1903). — Société Les amis des sciences et arts de Rochechouart : bulletin, t. XII (1902), n° 1.

ENTRÉE DE LA GROTTE.

Cliché de M. Vaneilles.

PLANCHE I. - VUE GÉNÉRALE DE LA COLLINE DE THOUZON

PAR SA FACE MÉRIDIONALE, C'EST-A-DIRE EN ARRIVANT DU THOR.

Cliché de M. Labande.

PLANCHE II. - MONUMENT SUR LE SOMMET DE LA COLLINE DE THOUZON.

Royer et Cie, Nancy, 1903. Cliché de M. Varetlies.

PLANCHE III. - GROTTE DE THOUZON : L'AUTEL OU MAUSOLÉE.

Royer et Cie, Nancy, 1903. Cliché de M. Varoilles.

PLANCHE III. - GROTTE DE THOUZON : L'AUTEL OU MAUSOLÉE.

Royer et Cie, Nancy, 1903. Cliché de M. Vareilles.

PLANCHE IV. - GROTTE DE THOUZON : LES DRAPERIES.

Cliché de M. Vareilles.

PLANCHE V. - GROTTE DE THOUZON : LES GOURS OU BASSINS.

Notice géologique et agronomique de la région de Cucuron.

Avant-propos.

Le travail qui va suivre a été fait en vue de donner un petit aperçu, complet, quoique succint, sur la géologie de la région de Cucuron (Vaucluse), si intéressante à ce point de vue, et aussi pour donner la description des terrains qui figurent sur la carte agronomique du territoire de Cucuron, publiée en 1899, par les soins de la Société d'agriculture de Vaucluse.

Cette carte est signée de MM. Zacharewicz et Torcapel et de nous; mais nous croyons utile, pour l'intérêt de notre travail, de faire remarquer que ces Messieurs ont bien voulu nous confier le soin du levé de la carte, le trait, le figuré, etc., et des détails géologiques; elle est au 10,000e et mesure 1m sur 0,80 environ.

Pour la confection de cette carte, nous ne nous sommes pas borné à copier simplement le plan cadastral de la commune; nous avons apporté tous nos soins à mettre la carte au courant, jusqu'à ce jour, pour le tracé des routes, des chemins, des ravins et pour les bâtiments ruraux, ainsi que pour les noms des propriétaires actuels; au point de vue géologique, nous y avons également mis tous les soins minutieux exigés par l'intérêt agronomique, qui était le plus en vue.

Nous avons enfin la satisfaction de voir que, sauf quelques erreurs insignifiantes, notre plan original a été fidèlement rendu par le graveur qui en a fait une belle carte coloriée.

Comme notre travail s'adresse à un public très étendu, aux cultivateurs, aux propriétaires comme aux amateurs et à ceux qui désirent connaitre la géologie et la paléontologie de la région,

nous n'avons pas jugé à propos de le surcharger de descriptions stratigraphiques minutieuses, de coupes détaillées de terrains ; nous pensons qu'une coupe générale et une ou deux coupes de détail, accompagnées des notions géologiques que nous donnons dans le texte, suffiront à guider l'amateur pour la recherche des fossiles et aussi celui qui voudra faire une étude approfondie en se rendant sur les lieux.

Les nombreuses espèces d'invertébrés fossiles, que nous avons recueillies dans la région de Cucuron et de Cabrières-d'Aigues, dont nous avons soumis, à diverses reprises, une grande partie aux savantes déterminations de MM. Fischer et Tournoüer, de M. Fontannes et du Dr Depéret, ne sont pourtant pas encore toutes déterminées ou publiées, surtout pour les marnes de Cabrières. La faune du Tortonien constituerait une monographie des plus intéressantes, que nous pourrons entreprendre ultérieurement, si quelque savant plus autorisé ne vient pas prendre en mains ce travail long et minutieux, à cause des variétés innombrables par lesquelles passent la plupart des espèces.

Par contre, sur nos instances, M. Depéret, aidé de M. Sayn, a bien voulu mettre à jour, pour le calcaire lacustre de Cucuron, une monographie complète des espèces que nous avions recueillies dans cette zone de l'étage pontique.

SIGNES ABRÉVIATIFS EMPLOYÉS DANS CET OUVRAGE.

cc, espèce très commune.
c, — commune.
ac, — assez commune.
ar, — assez rare.
r, — rare.
rr, — très rare.
rrr, — rarissime, à un seul exemplaire.

L'appréciation est basée sur le nombre des échantillons observés, bons ou mauvais, mais sans tenir compte de l'état de conservation dans lequel on a rencontré les espèces.

SITUATION ET STATISTIQUE.

CUCURON, en latin CUCURO (XI[e] siècle), est situé sur les plus bas contreforts méridionaux de la montagne du Luberon (1), dont le point culminant (signal) est à 1,125 mètres d'altitude.

Il est agréablement bâti en amphithéâtre autour de deux mamelons, surmontés l'un par une vieille tour romane, dite de Saint-Michel, et l'autre par une tour ronde qui fait partie des vieux remparts.

Le village est à 343 mètres au-dessus du niveau de la mer (seuil de l'église). Sa position est 3°6'15" de longitude est, et 43°46'20" de latitude.

Le territoire s'étend du nord au midi, sur une longueur d'environ 8 kilomètres ; sa plus grande largeur, qui est au sud, est d'environ 5 kilomètres 1/2. Au nord, il monte jusque sur la crête du Luberon. Il a pour limites : au nord, les territoires de Sivergues et d'Auribeau ; à l'est, le torrent du Vabre, qui le sépare des terroirs de Cabrières-d'Aigues et de Sannes ; au sud, le terroir d'Ansouis et une étroite bande de celui de Vaugines, qui s'enfonce vers le sud-est ; à l'ouest, le terroir de Vaugines tout au long.

Sauf dans ses parties septentrionales qui servent d'abord de contreforts au Luberon et s'élèvent ensuite avec lui, le territoire est en plaine ou en pente très douce et la culture y est facile ; les quartiers de la Sable, des Conques, du Plan, de Soulière, etc., au sud-ouest, forment la plaine la plus vaste ; ceux du Plan de Ribe, des Vasses, de la Resparine en offrent une de grande étendue au sud-est et qui s'étend plus encore vers le nord par les quartiers de Perrussargues, de Galon, de Biadouire, etc.

Comme vallées, celle qui du village s'étend au Martinet, est la plus riante et la plus riche par ses prairies, ses jardins et ses terres d'une fertilité de premier ordre.

A environ un kilomètre au nord du village, le terrain cesse d'être cultivable, et après les collines arides et caillouteuses des Malières, de l'Ermitage, de Saint-Razat, etc., collines que l'on pourrait utilement planter de pins, on trouve une vallée profonde, au-delà de laquelle sont, à une altitude variant de 600 à 800 mètres, les quartiers de la Piboule, de la Tuilière, des Dau-

(1) En patois du pays : *Liberoun* ; la plupart des auteurs ont écrit *Léberon*.

phins, de Terre-Rouge, de la Reynaude, qui sont en partie cultivés. Vient ensuite plus au nord le massif abrupt du Luberon, entièrement boisé ou inculte.

Aucune rivière, aucun cours d'eau ni canal n'arrose le territoire. Les torrents ou ruisseaux du Vabre, de Canaux, de Saint-Joseph, de l'Ermitage, qui descendent du Luberon et vont, en temps de crues, déverser leurs eaux dans le Marderie qui se jette dans la Durance, sont complètement à sec pendant la saison d'été, alors que l'eau serait nécessaire pour l'irrigation. Il existe cependant quelques belles et précieuses sources que nous procure le Luberon. Celle de la *Figuière*, celle de la *Deboullière* et une troisième se réunissent en un seul courant qui, en arrosant les propriétés riveraines sur son parcours, faisait mouvoir, il n'y a pas bien longtemps encore, quatre moulins a farine ; il alimente le vaste bassin appelé l'Étang, lequel, avec les magnifiques platanes qui l'entourent, fait le plus bel ornement naturel du pays. Les égouts des sept fontaines qui se trouvent disséminées dans l'intérieur du village et qui sont alimentés par une belle source venant de l'Ermitage, servent aussi à l'irrigation des jardins et des prairies qui bordent le village.

Cucuron, d'après le recensement de 1896, a une population de 1,307 habitants.

La superficie totale du territoire est de 3,266 hectares, se décomposant approximativement comme suit :

Surface cultivée.	2,160	hectares.
— inculte.	1,022	—
— non agricole.	84	—
Ensemble. . .	3,266	hectares.

Bibliographie scientifique.

La richesse et la conservation des fossiles, que l'on trouve dans la région de Cucuron et de Cabrières-d'Aigues, avaient attiré depuis longtemps l'attention des amateurs et des savants. Après Papon et le Dr Darluc qui, dans son intéressante *Histoire naturelle de la Provence* (1) signala déjà, au siècle dernier, la richesse en fos-

(1) *Histoire naturelle de Provence* (Avignon, 1782), t. I, p. 177 et suiv.

siles et l'intérêt que présente cette région aujourd'hui classique et connue des savants du monde entier, sont venus plus tard : MM. de Christol, Paul Gervais (1), Matheron (2), Dumortier, Scipion Gras (3), Émile Arnaud, etc., qui ont publié des études stratigraphiques ou paléontologiques plus ou moins étendues sur les terrains de cette région.

Mais plus tard encore, de grands maîtres en géologie et en paléontologie ont été attirés à leur tour par l'intérêt que présentent ces terrains, et nous ont doté d'études très sérieuses et savantes sur la géologie, aussi bien que de déterminations de nombreuses espèces de mammifères et d'animaux invertébrés que l'on y trouve.

Le premier de cette nouvelle série de savants est le très distingué professeur du Muséum de Paris, M. Alb. Gaudry, membre de l'Institut, qui, en 1862 et en 1866, se transporta sur les lieux pour faire de longues et patientes fouilles méthodiques, dont les résultats importants ont fait l'objet d'un remarquable mémoire paru en 1873 (4), faisant connaître les théories géologiques du professeur et donnant la description, avec de belles planches à l'appui, des mammifères qu'il avait recueillis. Dans le même ouvrage, MM. Fischer et Tournoüer furent chargés de la description des mollusques connus jusque-là des marnes de Cabrières, en même temps que de l'étude géologique du terrain qui les contenait.

Après M. Gaudry, le savant regretté M. Fontannes a fait aussi une étude approfondie des terrains miocènes qui nous occupent et a publié, en 1878, *Les terrains néogènes du plateau de Cucuron, Cadenet, Cabrières-d'Aigues,* faisant la IV^e^ partie de ses belles *Études stratigraphiques et paléontologiques pour servir à l'histoire de la période tertiaire dans le bassin du Rhône.* Dans la V^e^ monographie de cet ouvrage, Fontannes donne la description d'un certain nombre d'espèces nouvelles de notre collection, provenant des marnes de Cabrières-d'Aigues.

A peu près en même temps, M. Fischer faisait paraître sa *Note paléontologique sur la mollasse de Cucuron,* d'après nos maté-

(1) *Zoologie et paléontologie française,* 1859. — *Compte rendu de l'Académie des sciences,* séance du 10 septembre 1849 (d'après le *Mercure Aptésien,* n° 539, année 1849).

(2) *Passim,* publications diverses, depuis 1838.

(3) *Description géologique du département de Vaucluse* (Avignon, 1862), avec coupes et carte.

(4) *Animaux fossiles du mont Luberon* (Vaucluse). (Paris, 1873, texte et pl.).

riaux. Dans cette note, l'auteur donne le résumé des caractères généraux de la faune et le catalogue des espèces trouvées dans la mollasse de Cucuron, dont les documents avaient jusque-là fait défaut (1).

Un autre infatigable et savant professeur, M. Depéret, le sympathique doyen de la Faculté des sciences de Lyon, correspondant de l'Institut, a publié (2) la découverte que nous avions faite d'une tortue gigantesque du poids de 1,100 kil., provenant des limons rouges à Hipparion de l'Aumane et qui se trouve aujourd'hui au musée de la Faculté des sciences de Lyon, à laquelle nous l'avons offerte. Il a en outre établi définitivement la contemporanéité du calcaire lacustre et des limons rouges de Cucuron, qui avait été contestée jusqu'alors par la plupart des savants étrangers (3). De nouvelles fouilles, que nous avons faites en commun avec le Dr Depéret, nous ont procuré diverses espèces et nous ont en outre permis la reconstitution complète d'un squelette d'hipparion, qui enrichit les collections de la Faculté des sciences de Lyon.

M. Depéret a été chargé du levé des terrains tertiaires de la feuille de Forcalquier (carte géologique détaillée de la France) qui comprend la région de Cucuron ; le crétacé de la même carte a été confié aux distingués professeurs MM. Leenhardt et Kilian. M. Depéret a reçu la mission, à deux reprises, de conduire dans notre région les membres des congrès de géologie tenus en France en 1889 et en 1900 ; et il a été chargé de rédiger le fascicule n° XII a : *Les bassins tertiaires du Rhône,* du LIVRET-GUIDE publié pour les congressistes par le comité d'organisation du congrès international de 1900. Dans d'autres productions encore, notamment dans sa *Note sur la classification et le parallélisme du système Miocène* (4), M. Depéret a été amené à parler de nos terrains et de nos fossiles. Enfin, nous devons à M. Depéret et à M. Sayn, d'après nos collections, une *Monographie* complète, telle que nous la désirerions pour les espèces marines de la région, des espèces lacustres du calcaire si riche de Ratavoux, au terroir de Cucuron (5).

(1) *Note paléontologique sur la mollasse de Cucuron (Bulletin de la Société géologique de France,* séance du 27 janvier 1879).

(2) *Compte rendu des séances de l'Académie des sciences,* séance du 28 avril 1890.

(3) *Bulletin de la Société géologique de France,* séance du 4 novembre 1889.

(4) *Société géologique de France, Compte rendu sommaire* : Bulletin, 1893, p. 170.

(5) *Monographie de la faune fluvio-terrestre du Miocène supérieur de Cucuron (Vaucluse)* (Lyon, 1900, texte et planches).

Tout en faisant connaître les principales publications sur nos terrains, nous avons tenu à rendre un juste hommage aux principaux auteurs de travaux sur la région de Cucuron, dont la liste, déjà longue, pourrait comprendre encore, à des titres divers : MM. l'abbé Caire, Collot, Fournier, Mayer-Eymar, Moirenc, Nicolas, Pellat, etc.

DESCRIPTION DES TERRAINS.

Les terrains de la région de Cucuron se rapportent à deux époques, au point de vue géologique : la *Période crétacée*, du groupe secondaire, et la *Période tertiaire*.

I. — Période crétacée.

Les géologues divisent le crétacé en deux séries, savoir :

I. L'*infracrétacé*, dont nous allons parler.

II. Et le *supracrétacé*, dont nous n'aurons pas à nous occuper, aucun des étages qui composent cette série ne se trouvant dans la région de Cucuron.

L'infracrétacé des environs de Cucuron comprend :

1° Tout le massif de la montagne du Luberon, qui forme un vaste *pli anticlinal*, dirigé sensiblement de l'ouest à l'est.

2° Le dôme ou *soulèvement de la Deboullière*, de Fontannes, qui forme sur la partie des territoires de Cucuron et de Vaugines appelée la Garrigue, un petit plateau rocheux, boisé, qui s'étend, sur 2,500 mètres environ, de l'est à l'ouest, depuis le four à chaux de Cucuron jusqu'au domaine de Coutouras, au terroir de Vaugines.

La *Deboullière* est un pli contemporain du Luberon et de même direction ; il est séparé de cette montagne par un synclinal de terrains tertiaires ; mais la poussée qui lui a donné naissance a été de beaucoup moins violente que celle de l'anticlinal du Luberon, où les couches miocènes ont été emportées presque jusqu'au sommet de la montagne et relevées, sur le versant sud, jusqu'à la verticale.

Le crétacé inférieur, formant le squelette profondément disloqué de la montagne, compris entre la Bastide-des-Jourdans, à l'est, et Robions, à l'ouest, se divise en deux étages (1), si nous ne

(1) Tous ces terrains étaient désignés précédemment sous les noms de *Néocomien* pour la partie inférieure et d'*Urgonien* pour la partie supérieure. Actuellement les géologues divisent le grand étage néocomien en trois sous-étages : le *Néocomien inférieur* ou *Valanginien*, le *Néocomien moyen* ou *Hauterivien*, et le *Néocomien supérieur* nommé par Coquand *Barrémien*. L'Urgonien n'est qu'un *faciès* latéral plus ou moins coralligène de ce dernier sous-étage.

tenons pas compte d'un pointement de Valanginien qui se trouve à Vitrolles et de quelques petits lambeaux d'Aptien, qui sont aussi fort éloignés de notre région. Ce sont de bas en haut :

1° L'*Hauterivien* (teinte jaune clair, lettre N) (1); ce sous-étage, que l'on trouve sur d'autres points du Luberon, est développé sur le versant sud sous la forme d'une large bande, qui commence au nord de Vaugines et se prolonge jusqu'au-delà de Vitrolles, où il entoure un lambeau de Valanginien ; en ce qui concerne le terroir de Cucuron, il comprend une partie des quartiers du Rocher de Curet, de Beaumatrone, de Ginouveau, du Saint-Esprit, de la Piboule, de la Tuilière, des Dauphins, de Terre-Rouge, de la Reynaude et de la Coustière. Il comprend, en outre, en entier le plateau de la Garrigue, dont nous avons déjà parlé, aux terroirs de Cucuron et de Vaugines.

L'Hauterivien est caractérisé lithologiquement par un calcaire blanchâtre, contenant parfois de larges taches bleues marneuses et contient entr'autres : *Hoplites radiatus, Holcostephanus Astieri, Pinna sulcifera,* etc.

2° Le *Barrémien* (lettres U^1 et U^2, teintes bleues pour la carte ci-jointe ; mêmes lettres, teintes jaunâtres pour la carte agronomique), très développé sur le versant nord du Luberon, comprend la partie la plus élevée de la montagne, et particulièrement en majeure partie les quartiers de Beaumatrone, de Ginouveau et de la Coustière au terroir de Cucuron.

Cet étage, très puissant, est formé de calcaires stratifiés, grisâtres, avec silex, plaquettes blanchâtres et sonores, et parfois avec gros bancs, bleuâtres par places.

Au point culminant du Luberon (signal), nous avons remarqué dans cet étage une couche pétrie d'Astartes et d'autres bivalves qui n'ont pas été étudiés.

La stratigraphie des puissantes couches infracrétacées du Luberon peut être plus avantageusement étudiée dans la *Cluse* de Lourmarin, cette combe pittoresque qui coupe profondément ces couches du midi au nord, et où l'on peut se faire une idée de l'énergie des plissements, que peuvent occasionner, lorsqu'elles sont en jeu, les forces intérieures de la terre.

Gisements fossilifères. -- La plupart des gisements des terrains infracrétacés des environs de Cucuron laissent à désirer sous le rapport de la conservation des fossiles et du nombre des espèces.

(1) Ces indications et autres analogues qui suivront, renvoient à la carte qui accompagne ce mémoire et à la carte agronomique du territoire de Cucuron.

Le gisement le plus intéressant est celui de la Garrigue, où l'exploitation des carrières du four à chaux, qui rend les recherches plus faciles et plus avantageuses, nous a permis, quoique dans un assez long espace de temps, de nous procurer quelques bonnes espèces faisant partie de la liste ci-après. Au Luberon, les fossiles sont dispersés, sans gisement bien déterminé; nous mentionnerons toutefois un petit point, au quartier de la Coustière, sur le chemin qui longe le flanc de la montagne, où l'on trouve un *Dysaster* assez commun, mêlé à quelques autres espèces de la même famille. (Voir le signe '+' sur la carte qui accompagne cette notice, indiquant des points fossilifères.)

Agronomie. — Ces étages du crétacé inférieur, souvent composés de calcaire dur et compacte, sont impropres à la culture; le roc est à nu la plupart du temps; en outre de la Garrigue, où végète assez bien le chêne vert, s'il n'est pas totalement privé de terre végétale, ces étages constituent les hauts plateaux et les pentes supérieures du Luberon, où croissent également le chêne vert, sur le versant sud, et le chêne blanc sur le versant nord, concurremment avec le fayard et le noisetier, dans les parties à demi-ombragées.

Paléontologie. — Voici la liste des fossiles de l'infracrétacé des environs de Cucuron :

1° Fossiles recueillis dans l'étage Hauterivien, carrières du Four a chaux, a la Garrigue.

Crioceras cf. *Duvali;* d'Orb.
Desmoceras cf. *Cassidoïdes,* Uhl. r.
Hoplites Cryptoceras, d'Orb., c.
— *amblygonius,* Neûm. et Uhl.=*H. noricus,* Rœm), c.
— nov. sp. du même groupe.
— *radiatus,* d'Orb., c.
Amaltheus Fabrei, Torcapel.
Holcostephanus Jeannoti, d'Orb., r.
Pulchellia sp.
Ostrea Couloni, d'Orb., c.
— — passant à *O. Aquila.*
— *Aquila,* d'Orb., passant à *O. Couloni,* a. c.
Pinna sulcifera.
Arca ?
Cardium gallo-provinciatis, Math. ou *Cyprina rostrata,* d'Orb.
Isocardia cf. *neocomiensis.*
Tapès ou *Venus ?*
Panopæa neocomiensis, d'Orb.

2° Fossiles recueillis sur divers points du Luberon, sans distinction d'étages.

Nautilus pseudo-elegans, d'Orb.
— ***neocomiensis,*** d'Orb.
Crioceras Duvali, d'Orb.
Holcostephanus astucianus.
Rhynchonella multiformis, Rœm (Peypin-d'Aig.), cc.
Terebratula cf. *Sella,* Sow.
Terebratula prœlonga, d'Orb. (Peypin-d'Aig.).
Ostrea Couloni, d'Orb. passant à *O. Aquila.*
— *rectangularis,* Rœm (Vitrolles).
Pecten colltaldinus, d'Orb.
Janira alava, d'Orb. (Lauris).
Lima ?
Pinna sp. (Barrémien).
Lucina sp.
Corbis corrugata, Forb.
Panopœa recta, d'Orb.
Astarte oblonga, Deshayes (Barrémien).
— ***numismalis,*** d'Orb.

Panopæa cf. *recta*, d'Orb.
Toxaster complanatus, d'Orb. (= *Spatangus retusus* auct., = *Echinospatagus cordiformis*, Breyn), c.
Toxaster sp.
Pinces de crustacés et fragments de gros os indéterminables.
Il reste quelques espèces à déterminer.

Toxaster complanatus, Ag.
Dysaster cf. *anasteroïdes* Gras, cc.
Dysaster sp.
Pinces de crustacés, plusieurs espèces.
Il reste quelques espèces à déterminer.

II. — Période tertiaire.

Les couches tertiaires qui vont suivre sont en transgression manifeste avec les étages crétacés qui précèdent, les terrains géologiques intermédiaires faisant défaut dans notre région.

Les couches du Tertiaire sont plus ou moins inclinées dans un sens ou dans l'autre, mais toujours parallèlement à la direction générale de la montagne, suivant qu'elles ont été entraînées par l'ondulation de la Deboullière, à la Garrigue, ou par le Luberon, lors de leurs soulèvements.

Par la seule inspection de l'inclinaison des couches crétacées et tertiaires, on acquiert la preuve que deux soulèvements ont élevé la montagne du Luberon à son niveau actuel : l'un, peu accusé, survenu avant l'époque miocène, et l'autre, très important, survenu après le miocène, puisque les couches qui composent cet étage ont suivi le mouvement du crétacé, mais certainement avant l'arrivée de la mer pliocène, laquelle du reste n'est pas montée jusqu'à la région qui nous occupe, s'étant arrêtée dans les vallées anciennes de la région de Mérindol (1) et du bassin de Saint-Christophe.

Par sa vaste étendue, par ses caractères géologiques, par ses richesses paléontologiques, par la fertilité et la culture facile des terrains mollassiques qui les composent en très grande partie chez nous, les terrains tertiaires offrent le plus grand intérêt et le plus d'utilité pour Cucuron, Ansouis, Cabrières-d'Aigues, Vaugines, Cadenet, Lourmarin, etc., ainsi que pour d'autres régions,

(1) Le *Canyon du Régalon*, cette étroite, longue et si profonde fissure taillée dans le roc infracrétacé du Luberon, près de Mérindol, décrit par M. David Martin dans le *Bulletin de la Société d'études*, 3e trimestre 1900, avait été envahi primitivement par la mer pliocène, dont il reste quelques traces dans les anfractuosités et les grottes qui bordent cette curieuse gorge, étudiée pour la première fois par M. Martel, l'infatigable et courageux explorateur des avens, des abîmes souterrains et des cavernes, dans *la Nature*, n°s des 26 mai et 4 août 1900.

telles que La Tour-d'Aigues et jusqu'à Reillanne, Forcalquier, etc., où les terrains marno-sableux tertiaires occupent de larges surfaces partout livrées à la culture.

Le Tertiaire de nos contrées comprend les divisions et les étages suivants :

A — Éocène.

L'Éocène (teinte rouge, lettre R^1) n'est représenté dans la région qui nous occupe que par quelques pointements ou quelques bandes étroites de très peu d'importance et cachés le plus souvent sous les éboulis de la montagne du Luberon.

Sur le versant sud de cette montagne, on ne rencontre guère que l'Éocène moyen, caractérisé généralement par des marnes et sables rouges, blancs ou jaunâtres, etc., avec bancs de silex couleur lie de vin et bigarrés, à moins, ce que nous ne pensons pas, qu'une partie de ces marnes et sables ne doive être rattachée au système crétacé qui leur est subordonné, ainsi que le cas se présente à Roussillon, Goult, Gargas, etc., d'après les observations judicieuses de MM. Kilian et Leenhardt (1). L'âge, très difficile à apprécier, des sables et argiles bigarrés, sans fossiles, de ces derniers pays, a donné lieu à de nombreuses discussions, mais ces derniers auteurs paraissent l'avoir définitivement établi.

Pour ce qui concerne particulièrement le terroir de Cucuron, nous trouvons l'Éocène moyen relevé verticalement par les couches de l'infracrétacé, sur deux points différents, le long du Luberon ; l'un aux quartiers du Saint-Esprit et de la Piboule ; l'autre, à un kilomètre environ, plus à l'est, aux quartiers de Terre-Rouge et de la Reynaude.

Dans ce dernier pointement, au haut du torrent de Canaux, nous avons rencontré un lambeau de calcaire compacte à *Planorbis pseudo-ammonius* et *Limnæa-Michelini ;* nous n'y avons pas rencontré le *Bulimus Hopei,* que l'on trouve dans le calcaire Éocène de Mérindol, des environs d'Apt, et surtout de Murs, où il est abondant.

Dans le bassin d'Apt, on trouve sur des points différents une série intéressante de couches éocènes, variant depuis les marnes

(1) *Note sur les sables de la vallée d'Apt,* Bulletin n° 16, t. II, *des Services de la carte géologique de la France,* septembre 1890.

et sables verdâtres ou bariolés de couleurs foncées, avec des grès recouverts par le calcaire lacustre à *Bulimus Hopei* et *Pl. pseudo-ammonius,* jusqu'aux bancs gypsifères de Gargas qui surmontent, à Sainte-Radegonde (la Debruge des auteurs), la riche couche de marne sableuse et ligniteuse, noire, renfermant le gisement classique des mammifères de Gargas : *Palœotherium magnum,* etc., décrite par P. Gervais.

B. — Oligocène.

Les terrains oligocènes font défaut à Cucuron et aux environs. Toutefois une pointe de Tongrien avec empreintes de poissons (assez rares), beaucoup plus développée à l'est de la route allant de la Bastide-des-Jourdans à Reillanne, s'avance en passant par Peypin-d'Aigues en une étroite bande jusqu'au nord de Cabrières-d'Aigues, entre la mollasse et le crétacé inférieur du Luberon. Divers petits lambeaux de Tongrien supérieur sont échelonnés au fond du vallon de l'Aiguebrun, faisant suite au développement que l'on rencontre à l'est du Castellet ; n'oublions pas de mentionner encore la pointe venant des Tourrettes et qui finit tout près des Chapelins, terroir de Bonnieux, où se trouve un gisement classique de belles empreintes de poissons et d'insectes, malheureusement devenues rares.

L'Aquitanien, qui occupe des surfaces étendues à La Bastide-des-Jourdans (Aquit. inférieur) et à Grambois (Aquit. moyen), s'avance seulement à quelques centaines de mètres à l'est de Saint-Martin-de-la-Brasque, sans arriver plus près de nous. A propos de cet étage, nous mentionnerons un intéressant gisement d'empreintes de plantes : *Laurus primigenia, Cinnamomum spectabile, Populus* sp., etc., mêlées à des Limnées déformées ; ce gisement, classé dans l'Aquitanien inférieur, est situé à droite de la route qui conduit de Grambois à La Bastide-des-Jourdans, à peu près à mi-chemin, dans un tout petit ravinet aboutissant à la route, un peu avant d'être au droit du Moulin des Marchands, de l'autre côté de la route, appelé la Vallat des Faïsses.

C. — Miocène.

Dans la région de Cucuron, les étages *Burdigalien, Helvétien, Tortonien* et *Pontien* constituent le Miocène, avec ses subdivisions.

Étage Burdigalien.

L'étage Burdigalien (teinte violet foncé, lettre M[1]), n'est représenté sur le versant sud du Luberon, sauf une forte écaille à l'entrée de la Combe de Lourmarin, que par quelques petits lambeaux de minime importance au point de vue géologique, et sans intérêt au point de vue agronomique.

Pour Cucuron, il n'en existe qu'une étroite bande en écaille verticale sur le penchant du Luberon, plus visible dans le haut des torrents de Canaux et du Vabre et qui part non loin de la campagne le Roure ou mieux la Tuilière, et se prolonge vers l'est, en suivant les couches géologiques qui précèdent et en traversant les quartiers de la Tuilière, de Pinchinette, de Terre-Rouge et de la Reynaude.

On remarque, dans cet étroit pointement, le *Pecten præscabriusculus*, caractéristique du *Burdigalien supérieur*, *Pecten* cf. *substriatus* d'Orbigny, quelques *Ostrea*, des *Bryozaires* en abondance, ainsi que des *Nullipores* encore plus abondants.

Mais le Burdigalien forme de puissantes assises sur le versant nord du Luberon : le vaste plateau des Claparèdes depuis Buoux jusqu'à Rocsalière, et depuis Auribeau jusqu'à Bonnieux. Il se compose le plus souvent de bancs coquillers compactes, de marnes safreuses grises ou bleuâtres parfois très dures. Sur divers points on y recueille de fort beaux fossiles : *Pecten Restitutensis*, dans les carrières de pierre de Bonnieux et autres; le même Pecten et *Pecten Burdigalensis*, *P. præscabriusculus* et divers autres Pecten se trouvent à Reillanne, où l'on a recueilli encore de belles Scutelles (*S. Paulensis*), des Amphiopes, des Spatangues (*Spatangus Deydieri*, Cotteau), etc.

L'étage Burdigalien, proposé par M. Depéret et admis par les auteurs, correspond au Miocène inférieur; il était antérieurement compris dans les terrains appelés : *Mollasse inférieure*, *Mollasse à nullipores*, ou *Mollasse à Pecten præscabriusculus*, etc.

Notre savant collègue, M. Pellat[1], a proposé de diviser l'étage Burdigalien en trois sous-étages : le sous-étage *Burdigalien inférieur*, qui, dans le bassin du Rhône, n'a pas, selon lui, dépassé la côte de Provence et qui n'existe pas dans la contrée; le sous-étage *Burdigalien moyen* (mollasse à *Pecten Davidi*, de Fontannes), composé de mollasse tantôt marneuse, tantôt sableuse, parfois

(1) *Livret-Guide* du Congrès géologique international de 1900 (excursion à Saint-Remy et aux Baux).

verdâtre, que nous trouvons avec ces caractères et contenant le *Pecten Davidi*, sur la route de Lourmarin à Bonnieux, superposé au Tongrien, ainsi qu'à Rocsalière, à Saignon et sur les bords abruptes du pittoresque vallon de l'Aigue-brun (cassure); toutefois, sur ces deux derniers points, nous n'avons pas rencontré le *P. Davidi*; les importantes carrières de pierre de Crillon contiennent aussi le *P. Davidi*, concurremment avec le *P.* cf. *subpleuronectes*, d'Orb, et beaucoup de bryozaires; à l'égard des belles carrières de pierre de Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, etc., où nous trouvons le *P. Restitutensis*, peut-être qu'elles doivent être, au moins en grande partie, rattachées au Burdigalien moyen, malgré l'assertion de quelques auteurs qui le placent dans le niveau à *P. præscabriusculus*, car nous n'y avons pas trouvé cette espèce caractéristique. Il est vrai que le *P. Davidi* et le *P. Restitutensis*, quoiqu'étant des espèces caractérisant le Burdigalien moyen, montent tout près du niveau à *P. præscabriusculus*, si même elles ne se mêlent pas un peu avec lui. Et enfin le sous-étage *Burdigalien supérieur* (mollasse à *Pecten præscabriusculus* et mollasse marneuse de Fontannes) et que nous apercevons à peine sur le versant sud du Luberon, tandis qu'il constitue le vaste plateau des Claparèdes, situé au nord de cette montagne; on en trouve aussi de beaux affleurements à Reillanne, à la Roque d'Anthéron, etc.

Galets verts. — Nous croyons devoir dire un mot ici sur un côté particulièrement intéressant qu'offrent les galets et silex à patine verte ou noire, disséminés souvent abondamment dans les conglomérats plus ou moins puissants qui précèdent les couches stratifiées de la mer mollassique. Tous ceux qui se sont occupés du Miocène dans la région provençale ont remarqué, comme nous, la présence de ce conglomérat sur un grand nombre de points en Provence, dans le Comtat, dans les Basses-Alpes.

M. Pellat a montré (1) que ce conglomérat à galets verts, considéré par Fontannes comme une assise spéciale à la base de la mollasse à *Pecten Davidi*, se retrouve à tous les niveaux du Burdigalien, et même à la base de l'Helvétien, sur les points où la mer Miocène est en transgression, atteint et déborde des couches précédemment émergées.

Nous avons constaté l'exactitude de cette assertion sur plusieurs points : tantôt ces conglomérats, alors plus puissants et à

(1) *Bulletin de la Société géologique de France*, 3e série, t. XXIV; *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1897, p. 283 et suiv.

gros éléments, reposent sur des couches crétacées comme à la Combe de Lourmarin, tantôt sur des assises aquitaniennes comme à Reillanne, où l'on rencontre des conglomérats ayant plusieurs mètres d'épaisseur; tantôt sur des assises tongriennes comme à Saint-Symphorien, sur la route d'Apt, à Rocsalière, à Saignon, à Crillon, etc., où les bancs sont plus minces et les galets de plus petites dimensions ; les galets sont également petits et les bancs amincis, lorsqu'ils sont intercalés dans l'intérieur des couches mollassiques, ce qui arrive parfois, alors que pour des causes quelconques, la stratification a été reprise, après avoir été interrompue.

Les éléments de natures et de grosseurs diverses qui constituent ces lits ou bancs de conglomérats ne sont, en effet, que des galets roulés au fond de la mer, pendant les grands mouvements, et déposés par elle en reprenant sa tranquillité ; mais il est vrai de dire que les dépôts en sont d'autant plus puissants et les éléments en sont d'autant plus gros, que les bancs et les lits se trouvent à des niveaux plus inférieurs, à partir du Burdigalien moyen et dans le Burdigalien inférieur, surtout vers leur base ; il est encore utile de faire observer que les galets verts au lieu de former des bancs réguliers sont souvent disséminés dans les couches, surtout dans les niveaux plus élevés.

A côté du titre intéressant qui concerne la géologie, nous attribuons à ces galets un autre intérêt particulier qui réside dans un point de vue préhistorique, dont personne encore n'a parlé, que nous sachions : c'est que les silex roulés à patine verte qui se trouvent dans le conglomérat qui nous occupe ont été très souvent la source où puisait l'homme primitif pour se fabriquer des lames, des pointes, des marteaux, des outils de toutes sortes pour les usages de la vie, alors que le fer et les autres métaux lui étaient inconnus.

Dans un grand nombre de stations préhistoriques que nous connaissons, nous avons constaté quantité de silex taillés ou des éclats portant encore des traces indubitables de la patine verte qui les recouvrait ; ces silex provenaient de bancs de conglomérats voisins de la station.

Dans un travail que nous avons entrepris sur le préhistorique, cette question de provenance de silex patinés ou non, utilisés par l'homme primitif, formera un chapitre qui, nous l'espérons, offrira quelque intérêt (3).

(3) Ce mémoire, avec l'article qui précède, était déjà déposé à l'Académie de Vaucluse, depuis le 10 février (lecture du 7 mars), lorsque le 3 avril suivant (1902),

Coupe. — En terminant cet étage, nous ferons remarquer que nous avons observé plusieurs fois des changements dans la direction des strates, indiquant la cessation de continuité dans la stratification des couches du Burdigalien de la région, notamment sur la route de Bonnieux à Lourmarin, entre les bornes kilométriques 11 et 12. Sur ce point, on peut relever la coupe suivante, contenant un lit de petits galets verts qui coupe obliquement les strates qui lui sont subordonnées et qui forme le point de départ d'une succession de strates inclinées dans un autre sens.

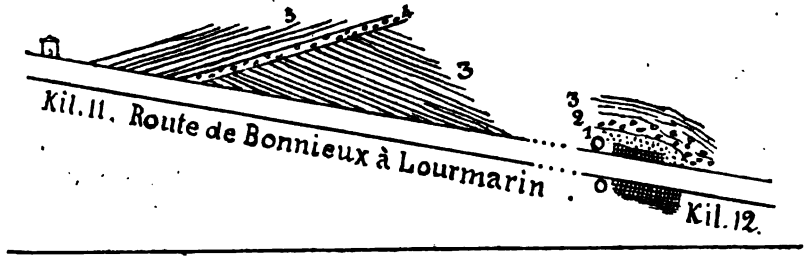

FIG. 1.

0. Tongrien avec Limnées.
1. Banc de sable verdâtre, plus développé au bas de la Combe, près l'entrée.
2. Conglomérat avec galets verts, à *Pecten Davidi*, Font.
3. Mollasse grise, sableuse, sans fossile, avec petits bancs de safre, dont les strates sont inclinées dans le sens de la route.
4. Lit d'environ 0m10 d'épaisseur, contenant de petits galets calcaires et quelques autres siliceux à patine verte.
5. Mollasse grise, sableuse, avec petits bancs plus durs, comme au n° 3, mais dont les strates sont inclinées dans un autre sens et coupent la route obliquement.

M. Moulin, de Toulon, a donné lecture au Congrès des Sociétés savantes d'un mémoire sur l'âge de la station préhistorique de la Baoume des Peyrards, station qu'il ne connaissait qu'imparfaitement, du reste, il le sait bien, et dans lequel il a avancé ce que nous lui avions appris et indiqué, ce dont il ne saurait disconvenir, relativement à la provenance des rognons (galets verts) de silex utilisés par l'homme primitif de la région ; mais ce que nous ne lui avons pas dit, par exemple, ni M. Depéret non plus, c'est, d'après le compte rendu au *Journal officiel*, qu'il existât dans la région « *des dépôts d'origine tertiaire, parmi lesquels d'immenses* ASSISES VOLCANIQUES. » (*Journal officiel*, p. 2486, 2e col.) — Où donc M. Moulin a-t-il pu voir ces assises volcaniques au Luberon ?

Paléontologie. — Liste des fossiles du Burdigalien des environs de Cucuron.

Poissons (dents de poissons). N'ont pas encore été examinés pour la région de Cucuron.

Halitherium fossile, Cuv. (vertèbres et côtes) (Loc. Rocsalière (1) et Combe de Lourmarin).

Crustacés, Les pinces de crustacés n'ont pas été étudiées.

Pecten pusio, Linné (Loc. Cucuron, haut Canaux).

— ***præscabriusculus,*** Font. (Loc. Cucuron, haut Canaux, Lourmarin, Claparèdes, etc.).

— ***Restitutensis,*** Font. (Loc. Lacoste, etc.).

— ***Davidi,*** Font. (Loc. La Combe de Lourmarin, etc.)

— ***opercularis,*** Font. (Loc. La Combe de Lourmarin).

— ***Justianus,*** Font. (= *P. Rhodani* Font.) (Loc. La Combe de Lourmarin).

Echinolampas hemisphæricus, Agassiz. (Loc. Rocsalière.)

— ***scutiformis,*** Leske (Loc. La Combe de Lourmarin, Rocsalière).

Clypeaster sp. (Cucuron, haut Canaux).

Spatangus cf. ***Deydieri,*** Cotteau (Loc. vallon des Agnels, Claparèdes).

Scutella cf. ***Paulensis*** Ag. (Loc. Combe Raybaude, terroir de Saignon, près de Rocsalière).

Bryozoaires, non déterminés.

Polypiers, —

Nullipores (Cucuron, haut Canaux, etc.)

Il reste quelques espèces qui n'ont pas été déterminées.

Étage Helvétien.

L'étage *Helvétien* correspond au *Miocène moyen* (teinte violet clair, lettre S). Cet étage, créé plus spécialement pour la mollasse suisse par M. Mayer-Eymar, était divisé primitivement par les auteurs, pour la région provençale, en trois parties : l'*Helvétien inférieur,* dans lequel on faisait entrer tout ou partie du *Burdigalien* actuel ; l'*Helvétien moyen,* qui comprenait une grande partie de la *Mollasse moyenne,* dite aussi *Mollasse grise* à *Ostrea crassissima,* deuxième niveau, ou à *Pecten Fuchsi,* et qui n'est autre que celui qui fait le sujet de la présente section sous le nom d'*Helvétien ;* et enfin l'*Helvétien III* ou *Helvétien supérieur* qui englobait la *Mollasse de Cucuron,* dite aussi *Mollasse jaune,* et les *Marnes de Cabrières.*

Aujourd'hui, nous n'avons plus qu'un seul *Helvétien,* dans lequel on comprend toute la *Mollasse grise.* La *Mollasse jaune* a été jointe au *Tortonien* avec les *Marnes de Cabrières* (2).

(1) De la part de notre ami M. Lazard, qui a bien voulu nous communiquer divers fossiles de sa région de Rocsalière.

(2) *Note sur la classification et le parallélisme du système Miocène,* Depéret, Soc. Géol. Fr. 1893.

Diverses assises composent l'étage Helvétien de la région : vers la base, les sables et grès ou safres à *Ostrea crassissima,* Lam., *O. Hyotis,* L., var. *O. Oligocenica* Depéret, espèces rares à ce niveau, et à *Amphiope perspicillata* Desor, assez commun ; vers le haut, nous avons recueilli une mandibule de *Schizodelphis* sp. Immédiatement au dessus de ces sables plus ou moins incohérents, se trouve un banc marno-calcaire, parfois gréseux, assez constant et contenant, au Moulin à vent et Saint-Estève : *Pirula* cf. *cornuta, Turritella, Ostrea* sp., grande espèce commune, non déterminée, et des moules de : *Venus, Tapes,* etc. (voir la coupe détaillée ci-après). Ce banc précède de quelques centimètres les bancs puissants de calcaire servant de pierre à bâtir du Moulin à vent, de Saint-Estève, etc., contenant : dents de poisson, *Turritella* sp., *Bryozoaires,* etc., et caractérisés par quantité de moules de petits *Cardium* et *Corbula*, cités par Fontannes. Puis, apparaît la puissante zone de mollasse grise ou bleue, parfois jaunâtre, à grain fin, caractérisée, suivant les auteurs, par le *Pecten Fuchsi,* Font., *Pecten* qui chez nous occupe toute cette zone et monte jusqu'aux abords des couches Tortoniennes. Quelques bancs de cette mollasse grise sont assez bons comme fossiles, malheureusement à l'état de moules ; outre les *Pecten Fuchsi* et *Gentoni,* nous y avons recueilli : *Turritella* sp., *Ostrea caudata, Anomia ephippium, Cardium* sp., petite *Venus, Tapes, Lucina* sp., *Diplodonta* sp., *Pinna* sp., *Thracia* sp., etc., et même des *Helix*. Au-dessus de cette mollasse grise avec bancs de safre, nous trouvons une masse de sables jaunes avec bancs compactes gréseux et des plaques ou des points bleus par places, caractérisée par *Scutella Paulensis* et *subrotunda*, mais contenant aussi : *Dinotherium giganteum, Alitherium fossile,* dents de poissons divers, *Ostrea* sp., *Pecten Gentoni, Pecten* aff. *tenuisulcatus, P.* cf. *subpleuronectes,* etc. Enfin, la série de couches Helvétiennes se termine par quelques bancs de sables, assez compactes parfois, généralement jaunâtres avec des points ferrugineux, qui contiennent les *Pecten improvisus* et autres qui sont les précurseurs des *P. scabriusculus* et *Cavarum.*

L'Helvétien, très développé à Reillanne, Forcalquier, etc., est l'étage qui occupe le plus d'étendue dans la région de Cucuron, Vaugines, Lourmarin, Cadenet, Ansouis, Sannes, Cabrières-d'Aigues, La Tour-d'Aigues, Pertuis, etc.

Sa puissante masse, que l'on peut évaluer chez nous à plus de 300 mètres d'épaisseur, en parcourant le torrent du Vabre, comprend cette partie mollassique sur laquelle est bâti le village,

ainsi que les terrains cultivés qui se poursuivent au sud, depuis la barre du Rocher de Cucuron, et se continue jusqu'au pied des collines d'Ansouis et de Cousteyguière, embrassant ainsi cette vaste plaine et tous les quartiers qui se trouvent au sud du Rocher, sauf l'Hauterivien de la Garrigue que nous avons déjà vu, et sauf également les parties recouvertes par les éboulis graveleux dont il sera question plus loin.

Les couches qui le composent, à Cucuron, sont de nature généralement sableuse ou safreuse, comme aux quartiers de Gramenon, de la Sable, du Plan, de Saint-Estève, de la Palunaque, mais on y rencontre aussi des couches d'argile plastique ou argilo-sableuses, qui apparaissent notamment aux deux quartiers de la Tuilière (Montagne et Bosquet) et sur divers points de Gramenon, des Vautes, à la Mérindole, à la Ferrage et à Saint-Joseph (partie plantée d'oliviers).

On observe, intercalés dans cette mollasse, divers bancs de pierre coquillère calcaire, compacte, servant de pierre à bâtir, savoir : pour Cucuron, au Moulin à vent, à Saint-Estève, à Roque-Bugne, au Nord-Est de Canaux, à Gramenon ; à Ansouis, près le village, aux Gasquets ; à Vaugines, aux Banquets, à la Corrège, etc.

C'est dans cet horizon géologique que se trouve, à la Bastidonne et à Mirabeau, une épaisse couche de grès rougeâtre, à faune terrestre, riche en : *Helix Aquensis*, Matheron ; *H. Sylvana*, Klein ; *H. Gallo-provincialis*, Matheron ; *Glandina Aquensis*, Matheron : *G. costellata*, Sandberger ; *Cyclostoma Draparnaudi*, Math.

Dans les couches Helvétiennes des environs de Cucuron : Saint-Mitre, Gramenon, Pibaraud, etc., nous avons recueilli également plus d'une fois des *Helix*, qui sont des indices des apports d'eau douce du voisinage. Ce fait avait déjà été constaté par Fontannes.

A la Garrigue, l'étage Helvétien, par ses sables jaunâtres ou blanchâtres, repose directement sur le roc infracrétacé, qui a dû former rivage, la surface du roc étant perforée par des milliers de pholades sur divers points. Des perforations de pholades et d'autres bivalves, dont le moule est conservé, existent aussi sur la rive gauche du torrent qui prolonge le Vabre, au sud et à peu de distance du chemin de Saint-Martin ; mais ici, ces perforations ne sont pas dans le roc crétacé, mais bien dans un *banc de sable peu dur* de l'étage Helvétien lui-même, fait qui, du reste, n'est pas isolé.

Agronomie. — Sauf quelques rares points par trop calcaires ou rocheux, trop safreux ou siliceux, ou bien trop argileux, les couches Helvétiennes, moyennement riches par elles-mêmes, possèdent assez d'éléments fertilisants, lorsqu'elles sont mélangées, ce qui arrive souvent, avec les éboulis de limon rouge qui les recouvraient jadis ; ce mélange produit un sol léger qui se prête merveilleusement à toutes les cultures, notamment celles de la vigne, des céréales, des prairies artificielles, etc., et même aux prairies naturelles, dans les bas-fonds, un peu humides, quoique très peu arrosés. Les pommes de terre, les betteraves, les courges, les melons et autres légumes y prospèrent aussi très bien, mais leurs produits seraient autrement importants si les plantes pouvaient être arrosées dans ces sols sablonneux et chauds.

Gisements. — L'ensemble des couches Helvétiennes de Cucuron n'est pas riche en fossiles ; on rencontre les espèces disséminées un peu partout ; les points les plus intéressants sous ce rapport sont : le Moulin à vent, Saint-Estève, la Tuilière du Luberon (César Chauvet), le torrent du Vabre au-dessus et au-dessous des affleurements de l'étage Tortonien, le Pigeonnier, près de Vaugines, et enfin les quartiers de Saint-Mitre et des Vautes, à Cucuron, sur la route.

Coupe des terrains helvétiens de Cucuron à Ansouis.

(Pl. I, fig. 1.)

L'étage Helvétien est si développé dans la région, il présente une succession de couches si nombreuses avec divers points de repère intéressants, que nous croyons devoir en donner la coupe suivante, une des meilleures. Nous la faisons partir du Rocher de Cucuron et de l'assise à *Pecten Solarium*, avec laquelle apparaît le *Pecten planosulcatus*, sans tenir compte du *Pecten scabriusculus* qui commence plus bas ; c'est, par conséquent, à cette assise que nous croyons devoir fixer le commencement de l'étage Tortonien. Après avoir traversé tous les talus de Gabaru, cette coupe va prendre et suivre, cent cinquante mètres plus à l'ouest, le flanc des quartiers des Grands-Vergers, de Pierre-à-Feu, des Vautes et de Saint-Mitre, pour suivre ensuite le chemin vicinal de Cucuron à Villelaure jusqu'à Blanqui, point où elle prend le chemin rural qui conduit au mamelon dit du Moulin à vent, où se trouve l'anticlinal, le sommet de l'ondulation prolongée du crétacé de la Garrigue.

Les assises de cette coupe plongent vers le nord. Près du Rocher de Cucuron, elles atteignent environ 40 degrés d'inclinaison, mais en s'avançant vers le sud, vers l'anticlinal, les couches s'abaissent insensiblement et deviennent même horizontales au sommet de la voûte. Les effets du soulèvement sont donc beaucoup plus considérables, les couches sont donc beaucoup plus relevées vers le synclinal que vers l'anticlinal, ce qui s'explique par la grande épaisseur qu'avait l'ensemble des couches Helvétiennes.

Nous prolongerons cette coupe, en sens inverse, au point de vue de la succession des couches dont elle remontera la série de bas en haut ; elle continuera sa direction vers le sud, en passant par le banc épais de calcaire à lumachelles du Moulin à vent, par Gastoule et Gastoulette au terroir d'Ansouis et par les hameaux des Gasquets et de la Beauchanne, pour aboutir à l'autre barre tortonienne, au pied de laquelle coule le torrent du Marderie. Ce sera pour ainsi dire deux coupes qui se compléteront l'une l'autre. Dans la première, nous verrons les couches bien marquées à *Pecten Fuchsi,* que nous n'apercevons pas dans la seconde, et dans celle-ci nous trouverons d'autres points de repère intéressants (calcaires à petits *Cardium,* sables à *Amphiope*), que nous n'apercevons guère dans la première, ces couches étant probablement cachées sous les terres labourables ou faisant naturellement défaut.

La série des couches de cette coupe est la suivante, de haut en bas, en laissant immédiatement au-dessus la couche à *Pecten solarium,* début du Tortonien :

1. Sable marneux, gris jaunâtre ; fossiles très rares ; épaisseur approximative 15m
2. Calcaire à petits pecten avec *Anomia, Ostrea, Pecten* voisin de *P. scabriusculus, Pecten* sp. 2m
3. Marne grise, sableuse, avec bancs calcaires intercalés, à *Pecten* sp., visible sur une certaine étendue entre les labours. . . . . mémoire.
4. Ensemble de couches mollassiques, grises ou jaunâtres, tendres, avec bancs plus durs, visible à travers les cultures sur une épaisseur d'environ. 60m
5. Banc sableux, très fossilifère, chargé de mica noir, avec filets, nodules et lits marneux, chemin des Grands-Vergers, contient : dents de poissons c., *Pecten Fuchsi* et autres Pecten, *Ostrea, Anomia,* fragments un peu roulés de *Scutella.* 0m20

5 *bis.* Ensemble de couches grises ou jaunâtres avec bancs gréseux, durs, près du chemin des Grands-Vergers ; contient grande *Scutella subrotunda,* var., épaisseur environ. 50m

6. Argile sableuse et marne grisâtre, cachées sous les cultures (ouest de la fontaine de Fontvieille), environ. 10m

7. Sable jaunâtre avec petits bancs compacts, gréseux, à *Scutella Paulensis*; banc compact à la base (chemin des Vautes) 15m
8. Marne grise, bleuâtre, sableuse 4m
9. Sable grisâtre ou jaunâtre, à nodules calcaires blancs ; petits bancs de safre ; contenant *Pecten Fuchsi, Pinna* sp., *Modiola*. . . 20m
10. Marne sableuse grise ou bleue foncée, à *Pecten Fuchsi*, pinces de crustacés. 30m
11. Sables grisâtres sous les cultures. 25m
12. Bancs marno-sableux et gréseux, avec dents de poissons, *Turitella* sp., *Pecten Fuchsi, P. Gentoni, Ostrea caudata, Anomia*, moules de bivalves. 2m
13. Marne argileuse, d'un bleu plus ou moins foncé, parfois grisâtre avec de gros bancs ou blocs gréseux, safre, en forme de gros rognons arrondis et avec bancs de safre à la base. 10m
14. Mollasse bleue avec bancs sableux intercalés, contenant des fossiles difficiles à déterminer : moules de bivalves ; visible sur une épaisseur d'environ 50m, mais en partie sous les labours. . . . . mémoire.
15. Couches marneuses jaunâtres cachées en grande partie sous les labours, avec nodules de calcaire blanc, des couches sableuses et argileuses. . . . . mémoire.
16. Argile plastique, jadis exploitée, aujourd'hui cultivée. . . . . 4 à 5m
17. Couches marneuses ou sableuses avec nodules de calcaire blanc, environ. 2m
18. Ensemble de sables et de bancs gréseux, jaunâtres, avec plaquettes et nodules marneux constituant la butte du Roucas et s'étendant sous les cultures jusqu'à Blanqui ; couches très peu inclinées, plongeant toujours au nord ; pas de fossiles ; épaisseur approximative de l'ensemble, occupant environ 400m de longueur, . . . 10m
19. Argile sableuse, grise ou bleue, avec *Pecten Fuchsi*, visible au sud du domaine de Blanqui, chemin du moulin à vent ; cette couche argileuse se poursuit à la Mérindole ; son épaisseur, difficile à apprécier, peut avoir environ. 10m
20. Banc très fossilifère, très peu incliné, gréseux, ferrugineux au sud de Blanqui, à l'est du moulin à vent, aux Nattes, au Bosquet, terroir d'Ansouis, mais calcaire et plus épais au nord et au sud du chemin de Saint-Martin (Moulin à vent) et à Saint-Estève. Contient beaucoup de fossiles, la plupart altérés : *Conus* sp., grande *Pirula* cf. *cornuta, Ostrea* sp. (grande espèce très commune) ; *Pecten* cf. *pusio*, moules de bivalves, tels que : *Venus Islandicoïdes, cc, Tapes* sp., *c.* . . . . . 0m50 à 1m
21. Ensemble de sables incohérents ou tendres, avec petits bancs de safre, gris ou blanchâtres, quelquefois ferrugineux avec nodules de calcaire blanc dans le bas ; il forme tout à fait le fond de la cuvette sur ce point et contient : mandibule de *Schizodelphis* sp., dents de poissons ; petit banc, vers le haut, d'*Amphiope perspicillata* ; visible sur plus de 20m d'épaisseur. 20m

A partir d'ici, nous reprenons une nouvelle coupe de terrains, mais de bas en haut, et sans suivre un ordre bien régulier dans les couches.

Banc fossilifère, le même que celui du n° 20 ci-dessus, lettre e de la coupe I, mais qui devient plus épais, plus calcaire sous la couche qui suit, pour redevenir encore mince et gréseux (torrent des Nattes).

Banc calcaire. — Nous ne remarquons pas, de ce côté, l'argile sableuse à *Pecten Fuchsi* du n° 19. Par contre, à quelques centimètres au-dessus du banc fossilifère qui précède, nous trouvons un autre banc puissant de calcaire à lumachelles (**b**), avec mica et nodules marneux, exploité comme pierre à bâtir, constituant le petit plateau de l'ancien Moulin à vent; dans sa partie septentrionale, les couches sont horizontales, mais elles s'abaissent et plongent au sud dans sa partie méridionale; elles descendent même dans la plaine, s'enfoncent sous les cultures et les sables blanchâtres (**a**) presque incohérents formant la butte sableuse qui est à l'ouest, et réapparaissent plus bas pour former le petit plateau au nord-ouest du domaine de Gastoule et suivre ensuite à peu près à découvert la pente naturelle du sol; il s'amincit, devient moins calcaire et finit par disparaître à quelques centaines de mètres plus bas; nous le retrouverons au hameau des Gasquets; sur la rive droite du torrent des Nattes, on remarque très bien ce banc de calcaire devenir gréseux, changer de nature et même disparaître.

Pétri de débris de fossiles, au Moulin à vent, ce banc très mince vers le nord, très épais vers le sud, est composé, sur divers points, de plusieurs bancs alternant avec des lits sableux, gréseux; il contient beaucoup de moules, de petites *Corbules* et surtout de petits *Cardium*; puis, dents de *Lamna*, de *Myliobates* et autres poissons, pinces de *Crustacés*, moules de *Turritella* sp., *Cerithium* cf. *lignitarum*, *Conus* cf. *canaliculatus*, *Venus*, *Tapes* cf. *vetulus*, *Bryozaires*.

Ce banc de calcaire est analogue à ceux des quartiers de Roque-Bugne et de Canaux à Cucuron, à ceux des Banquets à Vaugines et à celui très puissant sur lequel est bâti le village d'Ansouis, lequel se prolonge à l'ouest jusqu'au hameau des Gasquets. Ici, ce calcaire fait partie d'un ensemble de bancs jaunâtres, gréseux, compacts, avec lits marneux feuilletés, très micacés, le tout ayant une épaisseur d'environ 20m et constituant la butte qui se relève brusquement et presque verticalement, par suite d'une faille, et sur laquelle est bâti le hameau. Sous cet ensemble, toujours au hameau des Gasquets, nous trouvons une épaisse couche argileuse ou marneuse bleuâtre (**e**), que nous n'avions pas aperçue dans les terrains précédents.

Enfin, dans le fond de cette seconde cuvette et depuis Gastoule et Gastoulette jusqu'à la butte des Gasquets, apparaissent (**d**), en un beau développement, les sables à grains fins, incohérents, avec bancs de safre tendre, contenant *Amphiope perspicillata*. Les couches supérieures, ainsi qu'au Moulin à vent (n° 18), sont plus ternes et un peu plus compactes, tandis que les couches inférieures sont plus tendres et plus blanches.

A partir du hameau des Gasquets, jusqu'à la barre tortonienne au sud, nous rencontrons deux bancs calcaires assez épais (**g**, **h**), séparés par des cultures, et nous aboutissons au Tortonien en traversant des couches analogues (**i**, **j**) à celles que nous avons vues dans le haut de la coupe ci-dessus, mais paraissant moins riches en fossiles.

Paléontologie. — Voici maintenant la liste des fossiles de l'étage Helvétien des environs de Cucuron:

MAMMIFÈRES.

Dinotherium giganteum Kaup, fragment de molaire, *rr* (Loc. La Motte d'Aigues).

VERTÉBRÉS.

Halitherium fossile, Cuv. Loc. Vabre, Caramone à Cucuron.

Schizodelphis sp., mandibule et vertèbres, Loc. Caramone et Moulin à vent, à Cucuron.

Lamna cuspidata, Agassiz.

— *lepida*, Gervais, *c*.

— *denticulata*, Ag.

— *crassidens*, Ag.

Odontaspis contortidens, Ag.

NOTICE DE M

Terrains helvétiens

Fig. 1.

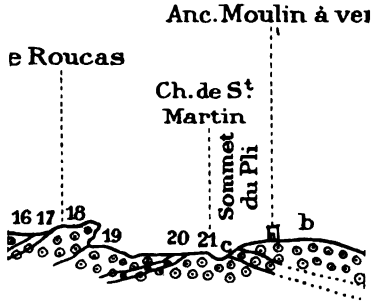

5 1/4 Kil.

érale du Lubero

Figu

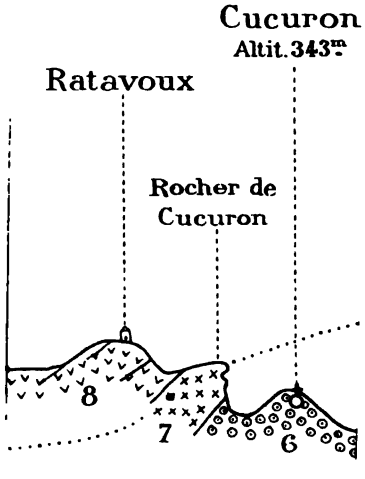

B. Anti

14 Kilomèt

5 Burdigalien

6 Helvétien

Oxyrhyna xiphodon, Ag.
Hemipristis serra, Ag.
Galeocerdo aduncus, Ag.
Myliobates Girondicus, Pedroni.
Notidanus primigenius, Ag.
Zygobates sp.

CRUSTACÉS.

Pinces, esp. indét.

CIRRHIPÈDES.

Balanus Delphinus, Defrance.
— sp.
— *scalpellum* sp.

MOLLUSQUES.

I. — Gastéropodes.

Murex rudis, Borson.
— sp.
Pirula cf. *cornuta*, Ag.
Turitella sp.
Pleurotoma ?
Cerithium cf. *lignitarum*, Eichwald.
Conus cf. *canaliculatus*, Eichwald.
Vermetus sp
Calyptraea deformis, Lamarck.
Helix sp. (moules charriés).

II. — Ptéropode.

Vaginella depressa, L.

III. — Acéphales.

Ostrea crassissima, Lamarck, *r.*
— *Gingensis*, Schlotheim.
— *digitalina*, Dubois, var.
— *caudata*, Munster.
— *hyotis*, Linné, var. *O. oligocenica*, Depéret, *rr.*
— *plicatula*, Lam.
Anomia ephippium, Linné *in* Mayer.
— *costata*, Brochi.
Pecten improvisus, Flsc. et T., var. div.
— aff. *improvisus*, F. et T., var. à côtes élevées, *alticostata*, n. var.
— *Cavarum*, Font. type et var. div.
— — var. passant à *P. improvisus*, F. et T.
— — var. à côtes atténuées, var. *depressicosta*, n. v.
— très petits, du groupe de *P. Cavarum*, Font.
— *Fuchsi*, Fontannes, type et var. *cc.*
— *substriatus*, d'Orb. *in* Tourn. (= *P. pusio*, Linné *in* Mayer).
— *Restitutensis*, Font ?
— voisin de *P. scabriusculus*, Math.
— *Gentoni*, Font. = *P. Celestini*, Mayer.
— sp. (du groupe *diprosopus*, Font.).
— aff. *Tenuisulcatus*, Smith.
— *subpleuronectes*, d'Orb. var. passant à *P. cristatus*, Broc.
Pecten Crestensis, Font.
— *Celestini*, Font.
— *varius*, L., var. *alternicostata*, Sacco.
Modiola sp.
Lithodomus sp.
Pinna aff. *tetragona*, Brocchi.
Cardium cf. *Darwini*, Mayer.
— *Avisanense*, Font. var.
Lucina sp.
Diplodonta sp.
Venus islandicoïdes, Lam.
Tapes sp.
Tellina planata, L.
Fragilia abbreviata, Dujardin.
Modiola sp.
Pholadomya Alpina, Matheron, *r.*
Parapholas Branderi, Bast.
Pholas sp.
Teredo sp.

ÉCHINODERMES.

Scutella subrotunda, Linné, var.
— *Paulensis*, Ag.
— cf. *Jacquemeli*, de Loriol.
Echinolampas scutiformis, Leske.
Amphiope perspicillata, Desor.
Psammechinus sp.

Astéroïdes.

2 ou 3 espèces non déterminées. (Loc. Moncenis, Vaugines, etc.)

BRYOZOAIRES ET POLYPIERS.

Les bryozoaires et polypiers n'ont pas été étudiés à fond, mais on trouve sûrement :

Hornera reteporacea, Mil. Edw.
Membranipora reticulum, Bl.
Radiopora socialis, Reuss ?
Cellepora sp.
Retepora sp.

Fossiles lacustres de la Bastidonne, Mirabeau, etc. (Lentille d'eau douce intercalée dans l'Helvétien.)

Cyclostoma Draparnaudi, Matheron, *cc.*
Planorbis Mantelli, Dunker, *cc.*
Glandina Aquensis, Matheron, *cc.*
— *costellata*, Sandberger, *cc.*
— *rugulosa*, Sandberger, *ac.*
Bulimus sp ? *cc.*
Helix Aquensis, Matheron, *cc.*
— *Galloprovincialis*, Matheron, *cc.*
— *Sylvana*, Klein, *cc.*

Nota. — Il y a bien quelques autres espèces marines et d'eau douce, qui n'ont pas encore été déterminées.

Les espèces déterminées ou les genres cités en la liste qui précède, s'élevent au nombre de 80, pour l'ensemble des couches Helvétiennes des environs de Cucuron, sans y comprendre quelques espèces non déterminées, ni les espèces d'eau douce de La Bastidonne et de Mirabeau. C'est la plus longue liste formée jusqu'ici, de l'étage Helvétien de la région.

Elle comprend :

Mammifère, vertébrés et poissons.	14
Cirrhipèdes.	2
Mollusques : Gastéropodes 9, Ptéropode 1, Acéphales 41, soit.	51
Échinodermes et Astéroïdes.	8
Bryozoaires.	5
Total.	80

Étage Tortonien.

Le Tortonien (lettre M^2 pour les deux cartes ; teintes : marron clair pour la carte ci-jointe, gris noir pour la carte agronomique) fait suite naturellement à la mollasse helvétienne, mais il marque nettement un nouvel étage par une nouvelle faune très riche et très variée, caractérisée par l'abondance de quelques espèces caractéristiques : *Cardita Jouanneti, Pleurotoma Jouanneti, Nassa Cabrierensis, Ancilla* (*Ancillaria*) *glandiformis* (très commun), *Pecten scabriusculus* et *planosulcatus.*

Dans notre contrée, cet étage est divisé en deux zones bien distinctes au point de vue lithologique et qui semblent avoir été séparées par une différence de conditions relatives au dépôt de fonds, calcaréo-gréseux d'abord, sableux ensuite.

Tortonien, 1re zone.

La première zone, dénommée *Mollasse de Cucuron,* constitue la barre saillante du Rocher de Cucuron, *la Roco*, à quelques mètres au nord du village ; elle se prolonge à gauche, jusqu'au-delà de Vaugines, à trois kilomètres environ, et à droite, à plus de 10 kilomètres en passant par Sannes et l'Étang de la Bonde, sauf quelques petites interruptions.

Cette première zone est formée par une série de bancs marneux avec quelques bivalves, mais peu fossilifères, alternant avec deux ou trois bancs gréso-calcaires durs, pétris de fossiles de grandes

dimensions. Les *Pecten scabriusculus* et *planosulcatus*, l'*Ostrea Boblayei*, l'*Anomia costata*, etc., très abondants dans quelques bancs, atteignent ici leurs plus grandes dimensions ; malheureusement leur extraction de la gangue très dure qui les entoure, offre beaucoup de difficultés. Les dents de poissons n'y sont pas rares et M. Fischer y a étudié une jolie série d'espèces que nous lui avions communiquées et dont nous donnons la liste ci-dessous. Un des bancs un peu moins durs renferme une grande quantité de *Bryozoaires* et quelques *Polypiers*.

Au-dessous de ce banc, vers la base de cette première zone, se trouve une couche plus tendre, bleuâtre, sablo-marneuse, qui renferme le beau *Pecten solarium* var. *Cucuronensis* Font., lequel devient plus rare dans le banc au-dessus et disparaît même presque totalement dans les *marnes de Cabrières*, où il reste de petite taille.

La *Mollasse de Cucuron* avait fait l'objet de quelques difficultés de classement ; après avoir été placée dans l'Helvétien supérieur, M. Depéret l'a comprise définitivement dans le Tortonien, avec les *Marnes de Cabrières*, par suite de l'analogie de sa faune avec la faune des marnes.

Cette première zone du Tortonien se trouve également à Cabrières-d'Aigues, immédiatement au-dessous des marnes, mais moins fossilifère qu'à Cucuron.

Agronomie. -- La mollasse de Cucuron, variant de dix à quinze mètres de puissance, est impropre à la culture à cause de sa nature compacte ; on la retrouve bien developpée également à Vaugines, Cadenet, Ansouis, la Tour de Ferrier, Roqueventraine, Sannes, la Bonde, etc. ; partout elle forme une barre saillante, escarpée ; dans la plupart de ces pays, comme à Cucuron, elle est connue sous le nom de *Roco*. Tandis que, près du domaine des Baumelles, au terroir de Lourmarin, cette barre saillante se trouve très rapprochée de la montagne du Luberon, elle s'en écarte sensiblement, en se dirigeant vers le sud-est ; de manière qu'à l'étang de la Bonde, elle se trouve éloignée de près de quatre kilomètres de la montagne.

Gisements. — Les plus beaux et les plus riches affleurements de la première zone se trouvent à Cucuron, à Vaugines, à Cadenet et à Sannes, où il est facile de les trouver, en suivant simplement la barre de rocher, toujours visible au-dessus des terres cultivées.

Paléontologie. — La faune de cette première zone du Tortonien comprend beaucoup d'espèces ; malheureusement, les Gastéro

Les espèces déterminées ou les genres cités en la liste qui précède, s'élevent au nombre de 80, pour l'ensemble des couches Helvétiennes des environs de Cucuron, sans y comprendre quelques espèces non déterminées, ni les espèces d'eau douce de La Bastidonne et de Mirabeau. C'est la plus longue liste formée jusqu'ici, de l'étage Helvétien de la région.

Elle comprend :

Mammifère, vertébrés et poissons.	14
Cirrhipèdes.	2
Mollusques : Gastéropodes 9, Ptéropode 1, Acéphales 41, soit.	51
Échinodermes et Astéroïdes.	8
Bryozoaires.	5
Total.	80

Étage Tortonien.

Le Tortonien (lettre M^2 pour les deux cartes ; teintes : marron clair pour la carte ci-jointe, gris noir pour la carte agronomique) fait suite naturellement à la mollasse helvétienne, mais il marque nettement un nouvel étage par une nouvelle faune très riche et très variée, caractérisée par l'abondance de quelques espèces caractéristiques : *Cardita Jouanneti, Pleurotoma Jouanneti, Nassa Cabrierensis, Ancilla* (*Ancillaria*) *glandiformis* (très commun), *Pecten scabriusculus* et *planosulcatus*.

Dans notre contrée, cet étage est divisé en deux zones bien distinctes au point de vue lithologique et qui semblent avoir été séparées par une différence de conditions relatives au dépôt de fonds, calcaréo-gréseux d'abord, sableux ensuite.

Tortonien, 1re zone.

La première zone, dénommée *Mollasse de Cucuron,* constitue la barre saillante du Rocher de Cucuron, *la Roco*, à quelques mètres au nord du village : elle se prolonge à gauche, jusqu'au-delà de Vaugines, à trois kilomètres environ, et à droite, à plus de 10 kilomètres en passant par Sannes et l'Étang de la Bonde, sauf quelques petites interruptions.

Cette première zone est formée par une série de bancs marneux avec quelques bivalves, mais peu fossilifères, alternant avec deux ou trois bancs gréso-calcaires durs, pétris de fossiles de grandes

dimensions. Les *Pecten scabriusculus* et *planosulcatus*, l'*Ostrea Boblayei*, l'*Anomia costata*, etc., très abondants dans quelques bancs, atteignent ici leurs plus grandes dimensions ; malheureusement leur extraction de la gangue très dure qui les entoure, offre beaucoup de difficultés. Les dents de poissons n'y sont pas rares et M. Fischer y a étudié une jolie série d'espèces que nous lui avions communiquées et dont nous donnons la liste ci-dessous. Un des bancs un peu moins durs renferme une grande quantité de *Bryozoaires* et quelques *Polypiers*.

Au-dessous de ce banc, vers la base de cette première zone, se trouve une couche plus tendre, bleuâtre, sablo-marneuse, qui renferme le beau *Pecten solarium* var. *Cucuronensis* Font., lequel devient plus rare dans le banc au-dessus et disparaît même presque totalement dans les *marnes de Cabrières*, où il reste de petite taille.

La *Mollasse de Cucuron* avait fait l'objet de quelques difficultés de classement ; après avoir été placée dans l'Helvétien supérieur, M. Depéret l'a comprise définitivement dans le Tortonien, avec les *Marnes de Cabrières*, par suite de l'analogie de sa faune avec la faune des marnes.

Cette première zone du Tortonien se trouve également à Cabrières-d'Aigues, immédiatement au-dessous des marnes, mais moins fossilifère qu'à Cucuron.

Agronomie. -- La mollasse de Cucuron, variant de dix à quinze mètres de puissance, est impropre à la culture à cause de sa nature compacte ; on la retrouve bien developpée également à Vaugines, Cadenet, Ansouis, la Tour de Ferrier, Roqueventraine, Sannes, la Bonde, etc. ; partout elle forme une barre saillante, escarpée ; dans la plupart de ces pays, comme à Cucuron, elle est connue sous le nom de *Roco*. Tandis que, près du domaine des Baumelles, au terroir de Lourmarin, cette barre saillante se trouve très rapprochée de la montagne du Luberon, elle s'en écarte sensiblement, en se dirigeant vers le sud-est ; de manière qu'à l'étang de la Bonde, elle se trouve éloignée de près de quatre kilomètres de la montagne.

Gisements. — Les plus beaux et les plus riches affleurements de la première zone se trouvent à Cucuron, à Vaugines, à Cadenet et à Sannes, où il est facile de les trouver, en suivant simplement la barre de rocher, toujours visible au-dessus des terres cultivées.

Paléontologie. — La faune de cette première zone du Tortonien comprend beaucoup d'espèces ; malheureusement, les Gastéro

podes et une quantité de bivalves ne s'y trouvent qu'à l'état de moules, souvent peu déterminables.

La détermination de nos espèces de la *Mollasse de Cucuron* est due en grande partie au regretté M. Fischer, du Muséum de Paris. M. Fontannes et le Dr Depéret en ont déterminé quelques-unes, le Dr Depéret surtout.

Voici la liste des espèces de cette faune :

MAMMIFÈRES.

Phoca (Dents du genre).

VERTÉBRÉS.

Delphinus (Vertèbres de).

REPTILES.

Crocodilus (Dents de).

POISSONS (1).

Sphyrna prisca, Ag.
Lamna cuspidata, Ag. *c.*
— *lepida*, P. Gervais, *r.*
— *denticulata*, Ag., *c.*
— *crassidens*, Ag., *c.*
Odontaspis cyclodonta, Pedroni (*Oxyrhina*), *r.*
— *contortidens*, Ag., *c.*
Oxyrhina xiphodon, Ag., *r.*
— *hastalis*, Ag., *cc.*
— *Desori*, Ag., *c.*
Carcharodon Megalodon, Ag.
Hemipristis serra, Ag.
Galeocerdo aduncus, Ag.
— *minor*, Ag.
Notidanus primigenius, Ag.
Raja sp.
Myliobates Girondicus, Perdroni, *an M. meridionalis*, P. Gervais.
Zygobates ind.
Chrysophrys Pedronii, Fisch. et T., *cc.*
Pagrus Oudryanus, Delfortrie, *c.*
Labrodon Gaudryi, Sauvage (*Nummopalatus*).

CRUSTACÉS.

Pinces de crustacés non déterminés.

CIRRHIPÈDES.

Balanus tintinnabulum, L.
— *Delphinus*, Defrance.
— *sulcatus*, Bruguière.

MOLLUSQUES.

I. — Gastéropodes.

Ancilla (*Ancillaria*) *glandiformis*, Lamark, *c.*
Conus Aldrovandi, Brocchi.
— *canaliculatus*, Brocchi.
— *Mercati*, Brocchi.
Pleurotoma calcarata, Grateloup.
— *ramosa*, Brocchi.
Voluta Fischeri, Font., *ac.*
Dolium denticulatum, Deshayes.
Ficula sallomacensis, Mayer.
— *clathrata*, Lamark.
Nassa Ayguesii, Font.
— *conglobata*, Brocchi, *ac.*
Murex Arnaudi, Fisch. et Tourn., *ar.*
— *rudis*, Borson, *r.*
Cancellaria spinifera, Grateloup.
Tudicla (*Pirula*) *rusticula*, Basterot, *ac.*
— — *Agassizi*, Mayer.
Chenopus sp. d'après Fisch. et T.
Xenophora Deshayesi, Michelotti.
Natica Volhynica, d'Orbig.
— *Moirenci*, Fisch. et Tourn.
— *Josephinia*, Risso.
Proto rotifera, Lamark.
Turritella bicarinata, Eichwald.
— *cathedralis*, Brongniard, var.
— *turris*, Basterot, var.
— *subangulata*, Broc.var.
Mesalia Cabrierensis, Fisch. et Tourn.
Serpula sp.
Turbo carinatus, Borson ?
Turbo sp.
Trochus millegranus, Philippi ?
Rotella subsuturalis, d'Orbigny.
— *mandarinus*, Fisch. et Tourn.
Calyptraea ornata, Basterot.

(1) Les poissons de la *Mollasse de Cucuron* ont été déterminés par M. Fischer.

Calyptraea Chinensis, L.
Bulla sp.

II. — Lamellibranches.

Ostrea lamellosa, Brocchi.
— *Boblayei*, Deshayes *in* Fisch. et T. (1).
— *digitalina*, Dubois, *c.*
— *frondosa*, de Serres.
— *caudata*, Münster.
— *plicatula*, Lam.
Anomia costata, Brocchi (2).
— *ephippium*, L.
— *porrecta*, Partsch.
Pecten solarium, Lamark, var. *Cucuronensis*, Font. (3).
— — — autre var. très grande (4).
— *scabriusculus*, Matheron, type.
— — Math. var. *Deydieri*, Font. (inédite).
— — Math. var. passant à *P. improvisus* et
— — autres var.
— — Math. var. passant à *P. Cavarum* et var. diverses.
— *Cavarum*, Font. type.
— — Font. var. diverses.
— *improvisus*, Fisch. et T.
— *scabrellus*, Lamarck ? d'après Fisch. et T.
— *Nimius*, Font. *c.*
— *planosulcatus*, Math., type et var. diverses (5).
— *aduncus*, Eichwald (= *P. subbenedictus* Font. var.).
— *Escoffierae*, Font. (d'après Fontannes).
— *diprosopus*, Font.
— *substriatus*, d'Orb. *cc.*
— *subvarius*, d'Orb.
Pecten Restitulensis, Font. ? (mesurant 185mm sur 200mm).
Avicula phaloenacea, Lamarck.
Perna soldanii, Deshayes.
Mytilus suzensis. Font. = *M. Aquitanicus* Mayer.
Modiola Matheroni, Font. var.
Arca (anomalocardia) Turonica, Duj. *cc.*
— — *Fichteli*, Desh. *r.*
Pectunculus glycimeris, Linné *in* Fisc. et T.
— *polyodontus*, Bronn.
Cardium discrepans, Bast.
— *Darwini*, Lam.
— *Burdigalinum*, Lam.
— *Turonicum*, Mayer.
— *Avisanense*, Font.
— *papillosum*, Poli.
Lucina sp.
Cardita Jouanneti, Des Moulins, *c.*
Venus islandicoides, Lam., *c.*
— *plicata*, Gmelin.
— *Arnaudi*, Fisch. et Tourn., *c.*
— *umbonaria*, Lamark, *c.*
Cytherea Bernensis, Mayer (d'après Fisch. et Tourn.)
Tapes vetulus, Basterot, *c.*
— *oenigmaticus*, Fisch. et Tourn.
Lutraria elliptica, Lamarck.
Tellina lacunosa, Chemnitz, *cc.*
— *planata*, Brocchi, *cc.*
Solen marginatus, Pultney, *c.*
Cultellus sp.
Tugonia ornata, Basterot.
Gastrochoena sp.
Corbula gibba, Olivi (d'après Fontannes).
Panopaea Rudolphii, Eichwald.
— *Menardi*, Deshayes.
— *declivis*, Mayer, *c.*

BRYOZOAIRES (d'après Fischer).

Cellaria fistulosa, Linné ?
Membranipora reticulum, Blainville.

(1) Un ex., valve bombée, atteint : longueur, 179mm ; larg. 130mm ; poids net : 2 k. ; les deux valves, poids total : 2 k. 865 gr. (De nos collections.)

(2) Un ex. mesure 120mm de hauteur sur 150mm de largeur ; un autre, 130mm de hauteur sur 140mm de largeur. (De notre collection.)

(3) Un de nos ex. mesure 195mm de hauteur sur 220mm de largeur. Le *P. Solarium* var. *Cucuronensis*, disparaît avec les derniers bancs de la mollasse de Cucuron.

(4) Nous comprenons sous ce nom une variété bien différente des précédentes et qui mesure 220mm de hauteur sur 248mm de largeur. (Nos collections.)

(5) Un de nos ex. atteint 165mm de hauteur sur 187mm de largeur. Fontannes en cite un qui atteint 250mm de diamètre.

— *fenestrata*, Reuss. ?
— *subhippocrepis*, d'Orb. ?
— *platystoma*, Reuss. ?
Escharipora scripta, Reuss ?
Discopora appensa, Hassal ?
Mollia Ansata, Johnston ?
Escharella crassilabris, Reuss ?
— *pertusa*, Manzoni.
Levralia lata, Busk ?
Porina sturi, Reuss ?
Cellepora palmata, Michelin.
Hornera reteporacea, Mil-Edw.
Tubulipora palmata, Wood ?
— *fimbria*, Lam. ?
Discoporella hispida, Fleming ?
— *crassiusculus*, Smitt. ?
Meandropora cerebriformis, Blainville.
Radiopora socialis, Reuss.
Heteropora intricata, Michelin ?
Heteropora pustulosa, Busk.
Reptomulticava pumicosa, Michelin ?
— *globulus*, Reuss ?
— *cylindrica*, Reuss.

ÉCHINODERMES.

Schizaster sp.
Echinolampas hemisphericus, Lam. c. (1).
Scutella subrotunda, L. var.
— *Faujasi*, Defrance (d'après Fontannes).
Psammechinus sp.
Ellipsechinus Miqueli, Lambert (d'après M. Pellat).

ANTHOZOAIRES.

Flabellum sp.

AMORPHOZOAIRES.

Dendrina Europaea, Fischer (dans les valves des *Pecten scabriusculus*).
Cliona falunica, Fischer (dans les *Balanus*).

VÉGÉTAUX.

Débris de végétaux, assez rares dans la mollasse grise à *Pecten Fuchsi*.

La liste des fossiles que nous venons de citer, s'élève à 160, non compris les crustacés, ni quelques autres espèces non déterminées, mais en y comprenant quelques simples variétés intéressantes.

Fontannes n'en citait que 48, tandis que Fischer, d'après nos premiers matériaux, en donnait 111 (*Note paléontologique sur la Mollasse de Cucuron*, 1879).

Les espèces ou genres, que nous mentionnons dans la liste ci-dessus, se décomposent ainsi :

Mammifères et vertébrés	2
Reptile	1
Poissons	21
Crustacés	non déterminés.
Cirrhipèdes	3
Mollusques.	
1° Gastéropodes	37
2° Lamellibranches	62
Bryozoaires	25
Echinodermes	6
Autres genres	3
Total, non compris les crustacés, ni quelques autres espèces non déterminées, ni quelques restes végétaux indéterminables	160

(1) Un ex. atteint : largeur antéro-post. 157mm ; largeur, 137mm ; hauteur, 65mm ; poids, 3 k. 350 gr. (De nos collections.)

Tortonien, 2me zone.

La *deuxième zone* du Tortonien de la contrée, connue généralement sous le nom de *Marnes de Cabrières,* parce qu'elle est très développée et riche à Cabrières-d'Aigues, existe aussi à Cucuron, Vaugines, Ansouis, Cadenet, Mirabeau, etc., mais elle y est souvent beaucoup moins riche, beaucoup moins belle ou intéressante qu'à Cabrières-d'Aigues.

Elle est caractérisée par les mêmes espèces que la première zone, mais par une plus grande variété d'espèces, surtout de Gastéropodes, et par un état de bonne conservation du test de la coquille, qui, malheureusement, n'est pas toujours entière.

Les *Pecten scabriusculus* et *planosulcatus,* les *Panopaea*, sont plus rares et moins grands dans les marnes de Cabrières que dans la mollasse de Cucuron ; par contre les types caractéristiques suivants, plus rares dans celles-ci : *Ancilla glandiformis, Pleurotoma Jouanneti, Rotella subsuturalis, Proto rotifera, Anomalocardia (Arca) Turonica, Cardita Jouanneti, Eastonia rugosa, Ostrea crassissima,* abondent dans les marnes.

La riche faune de cette zone contient un grand nombre d'espèces nouvelles, qui ont été décrites par MM. Fischer et Tournoüer, M. Fontannes et M. Depéret, dans leurs ouvrages plus haut cités ; mais il reste encore dans nos collections bien quelques formes qui n'ont pu encore être étudiées.

Cette partie du Tortonien, à Cabrières et dans le torrent du Vabre, se compose de plusieurs couches marno-sableuses ; dans la première, très fossilifère, qui repose directement sur le banc rocheux de la mollasse de Cucuron (1re zone), se trouve souvent mêlée une certaine quantité de galets roulés ; on y remarque plus particulièrement quelques espèces telles que : *Tellina planata, T. elliptica, Venus islandicoïdes, Crassatella provincialis, Lutraria oblonga, Thracia* sp., *Gastrana gigantea,* nov. sp., etc., qui deviennent un peu moins abondants ou n'existent même pas dans les bancs au-dessus.

Ensuite, vient un banc où abonde la belle *Venus Arnaudi ;* le magnifique *Murex Gaudryi* n'y est pas très rare ; malheureusement ces espèces sont très souvent altérées par la nature des sédiments, moins sablonneux, plus marneux de ce banc.

La couche qui vient ensuite, moins marneuse et moins chargée de galets, est la plus épaisse, la plus commode à exploiter, parce

qu'elle est plus sableuse et plus tendre, mais elle n'est pas riche en fossiles ; les quelques coquilles que l'on y trouve sont généralement assez bien conservées.

La couche supérieure, celle qui se trouve immédiatement sous l'argile à *Ostrea crassissima*, est un banc de galets très serrés, emballés dans une mollasse marno-sableuse, tendre ; elle est très riche en Gastéropodes et en bivalves, mais ils sont assez difficiles à extraire des galets, entre lesquels ils se trouvent déjà plus ou moins écrasés, cassés ou déformés.

Ce banc est caractérisé par diverses espèces, notamment par le fragile *Eastonia rugosa*, qui y est très abondant mais souvent écrasé ; les petites *Nassa accrostyla*, *N. Sallomacensis*, *N. Dujardini*, y abondent également, ainsi que *Lucina borealis* et *L. Haidingeri*, dans la partie du banc tout à fait supérieure.

Enfin, le système franchement marin se termine par une couche d'argile presque pure, bleu foncé, parfois blanchâtre, d'environ un mètre d'épaisseur et renfermant des groupes nombreux d'*Ostrea crassissima*, dernier niveau de cette espèce dans la région ; *Nassa accrostyla*, un petit *Cardium* et *Mytilus Taurinensis*, Micheloti, se trouvent encore dans cette couche argileuse.

Les galets sont disparu ou à peu près dès le commencement de cette couche, dont la partie supérieure devient plus sableuse et tourne à la zone de transition entre le marin et le lacustre ou terrestre, et dans laquelle se trouvent mêlés les *Helix*, les *Planorbis*, les *Auricula*, avec de petits *Cardium*, des petites *Tellina*, des petits *Mytilus*, des *Nassa*, etc. ; les premiers appartiennent au lacustre, les derniers aux sédiments marins.

L'ensemble de toutes ces couches a une épaisseur variant de trois à six mètres, à Cabrières et au Vabre ; ailleurs, elle est souvent moindre ou très réduite.

Les gros galets qui se trouvent dans l'ensemble de cette zone contiennent souvent des coquilles perforantes et d'autres qui ont été introduites accidentellement dans les perforations.

Ces bancs de galets, parfois perforés, ainsi que le faciès d'un certain nombre d'espèces de la faune, indiquent surabondamment que nous sommes en face d'un rivage qui prenait fin un peu plus haut, ce que l'on peut observer en étudiant les talus du torrent du Vabre avec un peu d'attention.

Parmi les galets de plages que l'on rencontre dans les *Marnes de Cabrières*, dont on trouve les pareils parmi ceux que roulent actuellement les eaux de la Durance, on remarque les espèces

suivantes, originaires du Briançonnais : la *Variolite* avec diverses variétés *c*, la *Serpentine c*, l'*Euphotide* à *smaragdite r*, des *Porphyrites* à diallage *ar* (partie plus compacte des Euphotides), du *Jaspe rouge ar*, des *Quartz de filon* et enfin beaucoup de calcaires alpins dont quelques rares écrasés anciennement.

En outre des coquilles fossiles, nous avons recueilli, dans ces couches, des cônes de pins, des éclats de bois dont un mesurait environ $0^{m}30$ de largeur sur $1^{m}50$ de longueur ; mais toutes nos précautions n'ont pu le préserver des effets de la lumière et de l'air, en sortant des profondeurs ou il était. Les cônes et débris végétaux sont presque toujours enveloppés d'une épaisse couche ferrugineuse. Nous avions soumis quelques-uns de ces cônes de pins, dont un très beau, au regretté savant M. Marion, qui avait reconnu le *Pinus pinea*.

Généralement cette zone n'occupe qu'une bande très étroite, sauf dans le territoire de Cabrières-d'Aigues, où elle offre plusieurs affleurements d'une certaine étendue, ce qui est dû à la déclivité peu prononcée du terrain et aussi parce que les couches fossilifères sont à découvert ; tandis qu'ailleurs elles sont souvent cachées par les couches des étages suivants. Cependant, la puissance de l'ensemble des couches de cette zone de marnes, même en y comprenant la couche supérieure d'argile bleue à *Ostrea crassissima*, n'a guère que 5 à 6 mètres.

Gisements. — Les gisements que l'on peut fouiller avec fruit, au terroir de Cabrières-d'Aigues, sont notamment : celui qui se trouve au bas du village, sur la route de Pertuis, le long du torrent ; un petit, mais très bon gisement au pied N.-O. du mamelon de calcaire blanc qui est sur le chemin, à gauche, de Cucuron à Cabrières ; mais les plus beaux gisements à fouiller se trouvent aux quartiers de Saint-Jean et des Espinettes, dans les petits ravins qui descendent du côté de la Sérène, au Nord, et dont un passe à l'Ouest et à deux pas de la campagne Jean.

Un très beau gisement se trouve au S.-E. de la campagne de Caramone, au terroir de Cucuron ; il est coupé en deux par le torrent du Vabre, torrent que nous ne saurions trop engager les amateurs et les savants à visiter sur tout son parcours, car, en même temps que ce riche gisement, il présente la meilleure coupe de terrain et les meilleures conditions pour étudier les couches successives de l'Helvétien, du Tortonien et du Pontien.

Ailleurs que dans cette région, les gisements de cette zone sont loin de donner les mêmes satisfactions. Toutefois, à Cucuron

même, à la Baume, dans le ravin de l'Ermitage, on trouve la série des bancs de la première zone, les couches de la deuxième zone du Tortonien, et ensuite quelques autres qui séparent la mollasse marine d'avec le calcaire et les marnes lacustres qui sont à deux pas de là, à Ratavoux.

Agronomie. — Au point de vue agronomique, les couches tendres et marno-sableuses de cette deuxième zone du Tortonien sont très favorables à la culture de toutes les plantes, mais, sauf au terroir de Cabrières-d'Aigues, l'étendue qu'elles occupent est très réduite, notamment à Cucuron, Vaugines, etc.

Paléontologie. — Suit la liste des espèces (1) que nous avons recueillies dans l'ensemble des *Marnes de Cabrières* :

Tortonien, 2me zone.

POISSONS.

Sphyrna prisca, Ag., *r.*
Lamna cuspidata, Ag., *ar.*
— *denticulata*, Ag., *r.*
Odontaspis contortidens, Ag., *r.*
Myliobates Girondicus, Pedroni, *r.*
Chrysophrys Pedronii, F. et T.
Pagrus sp., *r.*

CRUSTACÉS.

Pinces de crustacés non déterminés, *ar.*

CIRRHIPÈDES.

Balanus tintinnabulum, L.
— *Lajonkaireanus*, Basterot.

MOLLUSQUES (2).

I. — Gastéropodes.

Murex Gaudryi, Fisch. et Tournouër, *ar.*
— — var. *perfoliacea*, Font. inédite *rr.*
— *Dujardini*, Tournouër (= *M. Aquitanicus*, Grat.), *c.*
— *Arnaudi*, Fisch. et Tourn., *rr.*
— *striæformis*, Michelotti, *cc.*
— *perplexus*, Fischer et Tourn., *c.*
— *pentodon*, Fisc. et Tourn., *c.*
— — var. *Deydieri*, Depéret (inédite), *c.*
— *Vindobonensis*, Hornes, var. *ar.*
— *lapilloïdes*, Fisch. et Tour., *ac.*
— *subproductus*, Font., *r.*
— *Dertonensis*, Mayer, *ac.*
— *incisus*, Broderip, *ar.*
— *aratus*, Bellardi, *rr.*
— *Cabrierensis*, n. sp. (inédite), *rr.*
— *electus*, Bellardi, *rr.*
— *inflexus*, Dod., var. *ac.*
— cf. *Latilabris*, Michelotti, *rr.*
— *lingua-bovis*, Bast.
— *Sowerbyi*, Michelotti, *rr.*
Triton affine, Deshayes, *rr.*
— *Doderleini*, d'Auc. var. (*Triton Sugensis*, Font.), *rr.*
Pollia Tournouëri, Font.
— *exsculpta*, Dujardin, var. passant à *P. Meneghinii.*
Purpura Dumortieri, Fisch. et Tourn., d'après Font.
Fusus Pachyrhynchus, Fisch. et Tourn. (= *F. Mayeri*, F. et T.), *rr.*
— *provincialis*, Fisch. et Tourn., *cc.*
— *clavatus*, Brocchi, *rr.*
Fasciolaria Tarbelliana, Gratel., *rr.*
Cancellaria Westiana, Gratel., *rr.*

(1) La liste publiée par M. Fontannes se composait de 178 espèces dont 115 gastéropodes et 63 lamellibranches. Les espèces que nous pouvons y ajouter aujourd'hui sont au nombre de 170, ce qui porte approximativement au chiffre respectable de 350 le nombre d'espèces que nous avons recueillies dans les *Marnes de Cabrières* et dont nous donnons la liste, sauf une trentaine d'espèces qui ne sont pas encore déterminées.

(2) Nous devons à l'obligeance du Dr Depéret la détermination des espèces que n'avaient pas vues MM. Fischer et Tournouër, ni M. Fontannes, des *Marnes de Cabrières.*

Cancellaria Brocchii, Crosse, *ac.*
— *Druentica*, Font., *r.*
— *Deydieri*, Font., *rr.*
— *Gaudryi*, Font., *rr.*
Ficula Clathrata, Lamarck, *ar.*
— — var. *Cabrierensis*, F., *r.*
Tudicla (Pirula) rusticula, Basterot, *c.*
Nassa eburnoides, Matheron, (= *Nassa Caronis*, Brongniart), *ar.*
— *conglobata*, Br. var. *Cabrierensis*, Font., *ar.*
— *Ayguesii*, Fontannes, *rr.*
— *Caudellensis*, Font.
— *mutabilis*, L., *rr.*
— *Dujardini*, Deshayes var. Υ. F. et T., sans dents (1).
— — var. de F. et T., spire plus étroite que le type.
— — var. β. (dents) de F. et T.
— — var. *Deydieri*, Depéret (inédite), *rr.*
— — var. passant à *N. Sallomacensis*, *rr.*
— *Accrostyla*, F. et T, *cc.*
— *Cytharella*, F. et T., *cc.*
— *Sallomacensis*, Mayer, *cc.*
— *Cabrierensis*, Font. (= *N. semistriata*, var. *Cabrierensis*, F. et T.), *cc.*
— *semistriata*, type extrême, var *N. Cabrierensis*, F. et T.
— *subduplicata*, d'Orb. var. *Druentica*. Font., *c.*
— *sublapsa*, Font., *c.*
— *Dextræ*, Font., *c.*
Ringicula buccinea, Desh., *rr.*
Cassis sp.
Terebra modesta, Defrance, var. div., *cc.*
— *acuminata*. Borson, *ac.*
— *cacellensis*, da Costa *in* F. et T.
— — var. *minor*. F. et T., *rr.*
— *Algarbiorum*, Costa, var. *c.*
Terebra Bellardi, Coppi (= *T. cuneana*, da Costa), *ac.*
Ancilla (*Ancillaria*) *glandiformis*, Lam. type et var. diverses.
Conus mercati, Brocchi, type, *c.*
— *maculosus*, Grat., *c.*
— *Aldrovandi*, Brocchi, *rr.*
— *canaliculatus*, Brocchi, *cc.*
— *clavatus*, Lam., *rr.*
Pleurotoma ramosa, Bast., *c.*
— *Jouanneti*, des Moulins, *cc.*
— — passant à *Pl. semimarginata.*
— *calcarata*, Grat. type et var. diverses, *cc.*
— *asperulata*, Lam., *c.*
— — var. passant à *Pl. calcarata*, *ac.*
— — 2e var. tournant à *Pl. interrupta*, *r.*
— (*clavatula*) *gradata*, Defrance, *c.*
— — *consularis*, Mayer.
— *granulatocincta*, Munster, *r.*
— *tenuilirata*, F. et T., *ar.*
— *pseudobeliscus*, F. et T.. *c.*
— *Saportai*, F. et T., *rr.*
— *Caudellensis*, Font., *r.*
— aff. *romana*, Defrance, *ar.*
Defrancia calathiscus, Fisch. et Tourn., *ar.*
Voluta miocenica, Mayer, *rr.*
Mitra fusiformis, Brocchi, et var. *ac.*
— *bathmophora*, Font., *ar.*
— *aperta*, Bellardi, var. *rr.*
— *ebenus*, Lam., *c.*
— *Manzoni*, F. et T., *c.*
— aff. *confinis*, Bellardi, *rr.*
Columbella Turonica, Mayer, *cc.*
— — var. F. et T., *c.*
— *porcata*, F et T., *cc.*
— *filosa*. Dujardin, *ac.*
— n. sp. *rr.*
Erato lævis, Donovan, *c.*
Cypræa præsanguinolenta, Font., *ar.*
— *affinis*, Dujardin, *rr.*
Ovula spelta, Lam., *rr.*
Natica hypereuthele, Font., *c.*
— *euthele*, F. et T. (= *N. Matheroni*, F. et T.), *c.*

(1) MM. Fischer et Tournoüer (*Fossiles du mont Lèberon*) s'étaient bornés à faire deux variétés du *Nassa Dujardini*, de Cabrières ; mais les différences qui existent entre elles sont trop importantes pour ne pas en faire deux espèces : la var. β est caractérisée notamment par de nombreuses petites côtes au bout de la spire, et par des tubercules dentiformes à l'intérieur du pérystome, tandis que la var. Υ est totalement dépourvue de ces caractères.

Natica redempta, Michelotti.
— *Josephinia*, Risso, *c.*
— *Volhynica*, d'Orbigny, *c.*
— *Moirenci*, F. et T. (=*N. Hornesi*, F. et T.), *cc.*
— *Luberonensis*, F. et T., *cc.*
Sigaretus haliotideus. L., *rr.*
Cerithium lignitarum, Eichwald, *ar.*
— *papaveraceum*, Bast., *ar.*
— *prædoliolum*. F. et T., *c.*
— *Derlonense*, Mayer.
— — var. extrême, *polygonale* (Depéret).
— *pictum*, Bast., *c.*
— — Bast., var. *rr.*
— *trilineatum*, Philippi, d'après Font.
— *Deydieri*, Font., *r.*
— *Duboisi*, Hornes, d'après Font.
Pyramidella plicosa, Bronn.
— *perversa*, L., d'après Font.
Eulima subulata, Donovan.
Turritella bicaricanata, Eichwald, *ac.*
— *pusio*, F. et T., *cc.*
— *subangulata*, Brocchi ?
Proto cathedralis, Brongniard, *r.*
— *rotifera*, Lam., *cc.*
Mesalia Cabrierensis, F. et T., *c.*
Rissoa aff. *Curta*, Dujardin, *rr.*
Vermetus carinatus, Hornes, *ac.*
— *intortus*, Lam., *ar.*
— *subcancellatus*, Bivona (d'après Fischer), *ac*,
Scalaria Turtonis, Turton, *ar.*
— *varicosa*, Lam., *rrr.*
Solarium simplex, Bronn.
Xenophora Deshayesi, Michelotti.
Fossarus Costatus, Brocchi, *ar.*
— — Br., var. *crassicostata* Font. (type), *c.*
Turbo muricatus, Dujardin, *c.*
Trochus millegranus Philippi, var. *ac.*
— *Martinianus*, Math.. *ac.*
— *Cabrierensis*, Font., *ac.*
Trochus prælineatus, Font., *ar.*
— *Ayguesii*, Font., *ar.*
— *angulatus*, Eichwald, var. *ar.*
— *conulus*, L. var. (d'après Fischer), *r.*
Gibbula fanulum, Lam. *rr.*
Clanculus Araonis, Bast.
— — var. *Valdocincta*, F. *ar*
Rotella subsuturalis, d'Orbigny, *c.*
— *mandarinus*, Fischer. *c.*
Adeorbis Woodi, Hoernes (d'après Font.).
Fissurella Italica, Defrance, *c.*
Emarginula clathratæformis, Eichwald.
Calyptræa chinensis, L., *c.*
— *deformis*, L.
Crepidula gibbosa, Defrance.
— *unguiformis*, Lam.
Capulus sulcosus, Brocchi.
Actæon semistriatus, Gratel., *ar.*
Auricula sp. *rr.*
Bulla lignaria, L., *ac.*
— *Lajonkaireana*, Bast., *r.*
Dentalium fossile, L., *c.*
Chilon sp. (plusieurs espèces ou variétés *ar.*)

Nota. — En outre des espèces qui précèdent, il nous reste une dizaine de Gastéropodes minuscules ou microscopiques qui n'ont pas été examinés, des *Marnes de Cabrières.*

II. — Lamellibranches.

Ostrea crassissima, Lam. (1), *cc.*
— *Gingensis*, Schlotheim ?
— *Boblayei*, Desh., *ar.*
— *digitatina*, Dubois, *cc.*
Anomia costata, Broc., *r.*
— *ephippium*, L.. *cc.*
Pecten improvisus, Fisch. et T., *r* (2).
— *cavarum*, Font., *ar.*
— — var. *Delphinensis*, Font, *r.*
— — var. tournant au *P. scabriusculus*, var. *Deydieri*, Font., *ar* (3).
— — Font. var.

(1) L'*Ostrea crassissima* se trouve uniquement dans la couche d'argile presque pure, qui termine les *Marnes de Cabrières*; elle y atteint un beau développement; mais sauf quelques petits *cardium*, une petite *modiola* et quelques petites *Tellines*, cette couche ne contient pas d'autres fossiles, si ce n'est encore, vers sa partie supérieure, quelques espèces d'eau saumâtre ou d'eau douce, provenant des marnes lacustres qui le surmontent.

(2) Tous les *Pecten* deviennent rares ou moins communs dans les *Marnes de Cabrières*, malgré la richesse de la faune.

(3) Le *P. Scabriusculus* a disparu; il n'est plus représenté que par la var. *Deydieri*, tenant beaucoup du *Cavarum*.

Pecten scabriusculus, Mat. var. *Deydieri*, Font. (inédite).
— *Gentoni*, Font. var. *Celestini*, *r.*
— sp.
— *planosulcatus*, Math. (1).
— *nimius*, Font., *ac.*
— *Justianus*, Fisch. var.
— *pusio*, L.
— *substriatus*, d'Orbigny, *ac.*
— *multistriatus*, Poli (=*P. pusio*, F. et T.)
— *Suzensis*, Font. var. *rr.*
Lima inflata, Chm.
— n. sp. voisine de *L. strigillata*, Broch.
Spondylus Gœderopus, L., *rr.*
Plicata mytilina, Dujardin, *rr.*
Avicula phalœnacea, Lam., *c.*
Pinna Brocchii, d'Orbigny, *r.*
Perna aff. *P. Rollei*, Hoernes, *ac.*
Mytilus Suzensis, Font.. *ac.*
Modiola cf. *Matheroni*, Font.
Lithodomus cf. *Avitensis*, Mayer.
Anomalocardia (Arca) Turonica, Dujardin, *cc.*
— — — var. *trigonula.*
— *Rhodanica*, Font.
— *diluvii*, Lam.
Barbatia barbata, L.
Arca lactea, L.
— *Rollei*, Hoernes.
— *Noœ*, L.
— *variabilis*, Mayer, d'après Font.
— *clathrata*, Defrance.
— *umbonata*, Lam. ?
— *firmata*, Mayer ?
— *Breislaki*, Bast.
Soldania mytiloides, Brocchi, *ar.*
Pectunculus glycimeris, L., *c.*
Nucula nucleus L.
Leda fragilis, L.
Chama gryphoïdes, L., *cc* (sp. à enroulement normal).
— *gryphina*, Lam., *r.* (sp. à enroulement inverse).
Cardium Darwini, Mayer.
— *papillosum*, Poli.
— *Avisanense*, Font.
Axinus rostratus, de Pecchioli.
Lucina globulosa, Desh.
Lucina dentata, Bast.
— *commutata*, Philippi.
— *borealis*, L., *r.*
— *Haidingeri*, Hoernes.
Diplodonta rotundata, Montagu, type.
— — var. *Woodi*, Font.
— *Fischeri*, Font., type.
— — var. passant à *D. trigonula.*
— *trigonula*, Bronn.
Crassatella provincialis, F. et T.. *cc.*
Cardita crassa, Lam., *cc.*
— *goniopleura*, Font., *ac.*
— *Jouanneti*, Bast.. *cc.*
— *Lœviplana*, Depéret, *ar.*
— *Partschi*, Golduff, var.
— *Bollenensis*, Font.
Venus excentrica, Ag.
— *clathrata*, Dujardin, *ar.*
— *plicata*, Gmelin, *cc.*
— *islandicoïdes*, Lam.. *c.*
— — var. *ectata.*
— *umbonaria*, Lam., *ar.*
— *Arnaudi*, F. et T., *c.*
— *Basteroti*, Desh., *ac.*
— *multilamella*, Lam., *rr.*
Cytherea Pedemontana, Ag., *c.*
— aff. *Erycina*, Lam.
Tapes œnigmaticus, F. et T.
— *eurinus*, Font., *rr.*
— *vetulus*, Bast., d'après F. et T.?
— *Basteroti*, Mayer, *rr.*
— *Saxatilis*, Fleurian, var. perforante qui ne se trouve signalée nulle part dans le Miocène (Depéret).
— cf. *pullastra*, Montagu, *rr.*
— *Deydieri*, Depéret, n. sp. inédite, *rr.*
Erycina Austriaca, Hoernes.
Venerupis decussata, Philippi, *c.*
— *Irus* L.. *rrr.*
Petricola lithophaga, L., *rr.*
Gastrana gigantea n. sp. inédite, *ar.*
— *abbreviata*, Dujardin.
Lutraria elliptica, Lam.
— *oblonga*, Chem., *ac.*
— nov. sp. du groupe de *L. Sanna*, Bast.
Tellina planata, L., *cc.*
— *elliptica*, Lam.
— cf. *compressa*, Brocc.
Fragilia abbreviata, Dujardin, *c.*

(1) Le *P. Planosulcatus* devient rare et moins grand dans les *Marnes de Cabrières*, où il conserve cependant tous ses caractères.

Arcopagia ventricosa, de Serres, cc.
Arcopagia crassa, Pennant, *r*.
Eastonia rugosa, Chemnitz, *cc*.
Psammobia Labordei, Bast., *ar*.
Donax semistriatus, Poli. var.
— *intermedia*, Hoernes, var.
— sp.
Solen marginatus, Pultney, *cc*.
— *vagina*, Lam.
Pharus legumen, L., *r*.
Solecurtus candidus, Renieri, *ar*.
— *Basteroti*, des Moulins, *c*.
Tugonia anatina, Gmelin, *c*.
— *ornata*, Bast., *rr*.
Corbula Escoffieræ, Font., *cc*. (= *C. Basteroti*, Fisch. et Tourn.)
— *revoluta*, Brocchi, *ac*.
— *carinata*, Dujardin, *ar*.
— *Gibba*, Olivi, *c*.
Panopœa Menardi, Desh., *rr*.
Thracia ventricosa, Philippi, *r*.
— sp. *r*.
Sphenia (saxicava) anatina, Bast., *r*.
Saxicava, cf. *arctica*, L.
Gastrochœna dubia, Pennant.
Parapholas Branderi, Bast., *c*.
Pholas Luberonensis, Font., *rr*.
— *candida* Lam.
Dactylina aff. *Dactylus*, Linné ?

III. — Bryozoaires.

Cellaria sp., d'après F. et T.
Cupularia Cuvieri, Defrance.
Dendrophyllia Collongeoni, d'Orb.
— *Digitalis*, Blainville.
Radiopora socialis, Reuss?
Membranipora sp.

ÉCHINODERMES.

Quelques fragments roulés de *Scutella* et d'*Echinolampas*, avec des baguettes d'oursins indéterminables.

VÉGÉTAUX (cônes de pin et éclats de bois).

Pinus pinea, ou du moins un prototype du *Pinea*, et des *Abies* (d'après M. Marion).

Nous ajoutons la liste suivante de fossiles que renferme la couche de transition, se trouvant entre le banc d'*Ostrea crassissima* et le banc gréseux (safre) qui précède immédiatement le calcaire lacustre. (Loc. au Vabre, *Caramone.)*

Fossarus costatus Broc.
Cerithium sp.
Nassa sp.
Hydrobia sp.
Bithynia sp.
Helix sp.
Planorbis sp.
Planorbis sp.
Auricula sp.
Cardium papillosum Poli.
Modiola sp.
Tellina sp.
Tellina sp.
Un ou deux bryozoaires ou polypiers.

Étage Pontien.

En même temps que prenaient fin les couches que nous venons de passer en revue, la mer miocène se retirait.

De même que la mer crétacée avait dû séjourner dans nos parages pendant une fort longue période pour arriver à former les dépôts si considérables, aujourd'hui soulevés, qui forment la montagne du Luberon et dont on a un aperçu en suivant la Combe de Lourmarin, de même la mer miocène avait dû séjourner dans notre région et le bassin du Rhône, pendant très longtemps, en laissant comme sa devancière des traces nombreuses et irréfutables de sa longue présence sur ces lieux.

Après la retraite de cette mer, la mer pliocène fera plus tard dans le fond de la vallée de la Durance une nouvelle incursion ne paraissant pas avoir dépassé les régions de Mérindol et de Saint-Christophe. Après le Pliocène, la mer n'est plus revenue dans notre région.

Nous allons donc, dorénavant, observer des formations exclusivement continentales ou lacustres, mais dont la puissance est encore considérable, puisqu'elles englobent les terrains blancs et calcaires de Ratavoux et du Coulet-Blanc, et les terrains rouges qui les surmontent et qui forment, à Cucuron, les coteaux de l'Ermitage, des Malières, de Saint-Razat, de l'Aumane ; à Vaugines, ceux de Peycaud et de Puyvignon ; à Cabrières-d'Aigues, celui de Roubian, etc.

Tous ces terrains font encore partie du Miocène supérieur, et, par conséquent, du tertiaire ; ils représentent, d'après les travaux de M. Depéret, l'étage *Pontique* ou *Pontien* des géologues de l'Orient.

Dans le Dauphiné, cet étage est représenté par les sables ferrugineux à *Nassa Michaudi,* et par les argiles et sables à *Helix Delphinensis,* tandis que dans notre région il forme deux horizons très intéressants au point de vue paléontologique, mais bien distincts par la faune respective de chacun d'eux et par les causes qui ont présidé à leurs formations, puisque l'un est *lacustre* et l'autre *terrestre.*

Nous diviserons donc cet étage en deux parties, l'une, inférieure, constituée par les marnes et calcaires d'eau douce ou palustres ; l'autre, supérieure, par les poudingues et limons rouges à Hipparion.

I[p] Marnes et calcaires d'eau douce ou palustres, à *Helix Christoli.*

(Lettre L[1] des cartes ; teintes : vert pâle pour la carte ci-jointe, jaune or pour la carte agronomique.)

Après le retrait de la mer miocène, il se forma au sud du Luberon un grand lac ou un marais légèrement saumâtre, dont il reste encore des traces nombreuses à Vaugines, Cadenet, Ansouis, Cabrières-d'Aigues et surtout à Cucuron, où il en existe un très beau développement, dont les mamelons de Ratavoux et du Coulet-Blanc sont les points saillants, à dix minutes au nord du village ; une autre bande, plus au nord, qui traverse les quartiers de la Tuilière, des Dauphins, de la Reynaude, etc., a été soulevée par

le Luberon, tandis que l'affleurement ci-dessus, incliné en sens opposé, avait subi l'influence du soulèvement de la Garrigue.

Cette zone se compose de diverses assises marneuses avec lits de lignite, alternant avec des bancs de calcaire blanc plus ou moins compacts, durs.

A Ratavoux, les premières couches et les premiers bancs sont très peu fossilifères ; mais une première couche marneuse, noirâtre, cachée en partie par les terres arables, contient en abondance le *Melanopsis Narzolina,* avec *Neritina Dumortieri, Helix Duvernoyi.*

Après quelques lits ligniteux englobés dans des couches marno-calcaire blanchâtres, on trouve une autre assise contenant : *Limnœa Cucuronensis* et *L. Deydieri,* au-dessus de laquelle se trouve une couche plus blanche de calcaire tendre, caractérisée par l'abondance de *Planorbis Matheroni, P. præcorneus, Limnœa Heriacensis,* etc.— *Helix Christoli* fait son apparition dans la partie supérieure de cette couche.

Un peu plus haut encore, apparaissent de nouveau les filets ligniteux avec *Melanopsis* et *Neritina* et en plus *Succinœa primœva*, puis, encore au-dessus, d'autres couches moins ligniteuses ou plus dures contenant les mêmes espèces qu'auparavant, avec *Helix Christoli.*

Bref, ce système offre toute une longue suite de couches marneuses ou calcaires, isolées par des filets de lignite ou des petits bancs compacts, mais devenant moins riches et même sans fossiles vers les couches supérieures.

Le tout, sur une épaisseur d'environ 100 m. à Ratavoux. Mais ces couches ne se poursuivent pas bien loin dans le même ordre ; elles se modifient latéralement d'une manière insensible ; c'est ce qu'on observe à quelques centaines de mètres plus à l'est sur plusieurs points différents et le long du Vallat de la Veyrière qui offre un petit affleurement intéressant par la présence de *Glandina Aquensis,* Math., *Cyclostoma Draparnaudi,* Math., rares sur ce point, introuvables sur les autres.

Nous ferons maintenant les observations suivantes :

1° Dans les premières couches marneuses de Ratavoux, nous avons recueilli sûrement : *Hipparion gracile, Tragocerus amalthœus*, espèces qui caractérisent les limons rouges qui sont plus haut, et en plus *Castor Jœgeri;* mais les restes de ces mammifères sont très rares dans les couches qui nous occupent.

2° Un deuxième niveau de calcaire lacustre avec une bonne

partie des mêmes espèces, quoique moins riche qu'à Ratavoux, se rencontre plus haut, intercalé entièrement dans les *limons rouges à Hipparion*; ce deuxième niveau, très bien développé à Vaugines, est moins visible à Cucuron, où il est moins développé, et où, de plus, il est caché par les terres arables vers la campagne de Bouquet.

Ce fait indique bien que les deux horizons du Pontien de la région sont de la même époque géologique, ainsi que le Dr Depéret en a fait la démonstration devant le Congrès géologique international de 1889, à Paris, après que nous lui eûmes fait constater le fait sur le terrain même.

Agronomie. — Au point de vue agronomique, nous dirons que les bancs calcaires de cette zone ne peuvent être cultivés avec avantage, mais que les céréales, la vigne et l'olivier viennent très bien dans les marnes argilo-calcaires, peu étendues, du reste, quoique moyennement riches en azote, acide phosphorique et potasse; toutefois, pour la vigne, il faut avoir le soin d'y planter des espèces réfractaires à la chlorose.

Gisements. — Les meilleurs gisements à explorer sont d'abord celui de Ratavoux, le plus beau, le plus grand, et celui du Vallat de la Veyrière, à Cucuron; un autre intéressant gisement existe à Vaugines, quartier de Paradis.

Paléontologie. — Nous donnons ci-après la liste complète des espèces que nous avons recueillies dans ces gisements marno-calcaires; ces espèces ont fait l'objet de la monographie du Dr Depéret et de M. Sayn, que nous avons citée dans la Bibliographie scientifique. Suit cette liste :

Hipparion gracile, Kaup, *r.*
Tragocerus amaltheus, Gaudry, *r.*
Castor Jægeri, Kaup., *rr.*
Testacella Deshayesi, Mich.?
Glandina Aquensis, Math. var. *obtusa*, Depéret.
Helix Valentinensis, Fontannes.
— *Christoli*, Math., type et var. div.
— cf. *Moguntina*, Deshayes.
— *Dufrenoyi*, Matheron.
— *pseudo-conspurcata*, Matheron?
Patula ruderoïdes, Michaud.
Vertigo sp.
Succinea primæva, Matheron.
Auricula Viennensis, Fontannes.
Ancylus Neumayeri, Fontannes.
Limnæa Heriacensis, Fontannes.
— — Font. var. *Gaudriana*, Font.
Limnæa Deydieri, Fontannes.
— *Cucuronensis*, Fontannes.
— *Druentica*, Depéret.
Planorbis Heriacensis, Fontannes,
— *præcorneus*, Fisch. et T.
— *Mariæ*, Michaud.
— *Matheroni*, Fisch. et T.
— *(Segmenticna) filocincta*, Sandb.
— *Bigueti*, Fontannes.
Melanopsis Narzolina, Bonelli.
— *Bonellii*, Sismonda.
Hydrobia (Belgrandia) Deydieri, Depéret.
Bithinia Leberonensis, Fisch. et T.
Cyclostoma Draparnaudi, Math., var. *Minor*, Depéret.
Neritina Dumortieri, Fontannes.
Pisidium Idanicum, Locar, var.

II° Poudingues et limons rouges.

(Teinte rose, lettre R^1 des Cartes.)

La zone des poudingues et limons rouges, très développée aussi à Cabrières-d'Aigues, mamelon du Coulet-de-Roubian et à Vaugines, mamelons de Peycaud et de Puyvignon, constitue à Cucuron, sur une vaste étendue, les coteaux de Bouquet, de l'Ermitage, de Saint-Razat, de l'Aumane, etc., ces coteaux ravinés, escarpés et dénudés qui, par leur couleur rougeâtre, frappent la vue quand on approche de Cucuron.

Cette masse se compose en grande partie d'un terrain rougeâtre, limoneux, argilo-sableux; mais, principalement dans sa partie supérieure, il s'y trouve intercalés en grande quantité, par places, des bancs de graviers et cailloux anguleux ou légèrement roulés, souvent même encore encroûtés de gangue gréseuse.

Ces bancs atteignent parfois plusieurs mètres d'épaisseur et contiennent souvent d'assez gros éléments, dont quelques-uns atteignent la grosseur de la tête. Aux Malières et sur d'autres points, on rencontre la plupart de ces bancs ayant acquis une grande compacité et beaucoup de dureté par suite de l'agglutination des éléments avec la gangue qui les entoure.

Ces limons et cailloutis étant de même nature et composition que les éléments crétacés, et ceux-ci étant les seules roches du voisinage qui aient pu fournir une pareille abondance de matériaux, on peut assurer que ces pierres et graviers et aussi les terrains dans lesquels ils se trouvent, tirent leur origine de la montagne du Lubéron, d'où ils ont été descendus par de grands courants, les mêmes peut-être qui ont détaché de cette masse et transporté plus bas, dans la plaine, sur les couches helvétiennes, cette nappe d'éboulis dont nous parlerons plus loin.

Notons à ce propos que les couches de limons rouges à hipparion et les brèches qui les surmontent ont absolument la même inclinaison que celle des différents étages, l'infracrétacé compris, que nous avons décrits de la région de Cucuron ; ce qui prouve d'une manière évidente que le même soulèvement, très accentué, a relevé le Luberon et tous ces terrains avec lui, et que ce soulèvement s'est produit après la formation de nos limons rouges à hipparion, mais avant la période pliocène, ainsi que nous l'avons déjà dit.

La richesse de l'un des gisements, celui de l'Aumane, caractérisé par l'*Hipparion gracile,* etc., et l'intérêt scientifique que pré-

sente la faune, avaient depuis longtemps attiré l'attention des amateurs et des savants, et déjà plusieurs musées possédaient des échantillons de ce gisement, plusieurs espèces avaient été déterminées, lorsque M. le professeur Gaudry, de retour de sa mission à Pikermi, où il avait fait des fouilles très importantes dans un terrain identique au nôtre et du même âge géologique, vint faire les belles fouilles dont nous avons parlé et dont le résultat fut des plus heureux, puisqu'il emporta plus de 1,200 pièces au Museum de Paris, sans compter les doubles qu'il distribua à des amis et à d'autres musées. Il consigna ses riches trouvailles, avec la description des espèces, dans son mémoire cité à l'article Bibliographie de cette notice.

Depuis lors, nous avons fait des fouilles à différentes reprises, soit seul, soit avec le Dr Depéret, mais sans découvrir de nouvelles espèces, si ce n'est la *Testudo Luberonensis,* dont nous avons déjà parlé.

Les nombreux ossements que nous avons recueillis ont permis à M. Depéret la reconstitution complète d'un squelette d'hipparion qui se trouve aujourd'hui exposé, avec la grande tortue, dans la salle des collections de la Faculté de Lyon ; c'est le seul squelette complet d'hipparion français que l'on ait jusqu'à ce jour, celui de Paris et celui de Munich provenant du gisement de Pikermi.

Gisements. — Un seul gisement, celui de l'Aumane, était connu lors des fouilles de M. Gaudry ; mais, pendant mes courses géologiques, j'avais été assez heureux pour en découvrir un deuxième, situé au nord-ouest de Vaugines, à 6 kilomètres au moins à l'ouest de celui de l'Aumane ; les résultats des fouilles que j'y ai faites seul ou en commun avec M. Depéret indiquent une faune identique à celle du gisement de l'Aumane. Sauf les restes relativement communs, mais informes, de tortues terrestres que j'ai observées sur plusieurs points, ces deux gisements sont les seuls connus jusqu'à ce jour dans la région (1).

Agronomie. — Quant à l'agronomie, nous nous bornerons à dire que le terrain cultivé des limons rouges de Cucuron serait assez riche en matières fertilisantes et serait, par suite, de bonne qualité ; mais les pierres et les graviers qu'il renferme réduisent considérablement la teneur de la bonne terre ; de plus, sa nature argileuse ou limoneuse le rend d'une culture peu facile. La

(1) Je suis heureux d'avoir pu acquérir le droit exclusif de fouilles sur ces deux gisements de mammifères, dans le but d'éviter le gaspillage des fossiles qu'ils contiennent.

vigne et le blé s'y comportent assez bien, mais c'est surtout le terrain des amandiers, dont les plantations couvrent d'assez grandes surfaces, notamment aux quartiers de la Graille et de l'Arrinier, où les pierres sont trop nombreuses pour y faire avantageusement d'autres cultures.

Paléontologie. — La faune des mammifères fossiles découverts par M. Gaudry dans nos limons rouges est la suivante :

Machairodus cultridens, Kaup., *rr.*
Hyœna eximia, Roth. et Wagner, *rr.*
Ictitherium hipparionum, Gaudry, *rr.*
— *Orbigny i*, Gaudry, *rr.*
Dinotherium giganteum, Kaup., *rr.*
Rhinoceros Schleiermacheri, Kaup., *r.*
Acerotherium incisivum, Kaup., *r.*
Hipparion gracile, Kaup., *cc.*
Sus major, Gervais, *ac.*
Helladotherium Duvernoyi, Gaudry, *rr.*
Tragocereus Amaltheus, Gaudry, *cc.*
Gazella deperdita, Gervais, *cc.*
Palœoreas Lindermayeri, Roth. et Wagner, *rr.*
Cervus Matheroni, Gervais, *ac.*
Testudo Luberonensis, Depéret, *ac.*
Testudo de taille moyenne, *r.*
Testudo de petite taille, *r.*
Helix sp. (terrestre), *ar.*

Éboulis.

(Lettre E des cartes ; teintes : orangé pour la carte ci-jointe, et gris-clair pour la carte agronomique.)

C'est ici qu'il nous paraît utile de mentionner une couche puissante, sans fossiles, qui a recouvert jadis à peu près toute la mollasse grise helvétienne, au sud du Rocher de Cucuron, et dont une grande partie a été emportée anciennement par de grandes crues ou par l'érosion. Les parties découvertes aujourd'hui et laissant à nu l'Helvétien, sont notamment les parties basses de Lunès, de la Joanne, de Pourrière, du Bousquet (la Seigneurie), de Saint-Victor, etc.

Cette couche, qu'au premier abord on sépare difficilement de la mollasse qui lui est subordonnée et avec laquelle elle se trouve souvent mélangée superficiellement, est une couche parfaitement distincte et de nature différente de celle-ci, ce qui se voit aisément sur de nombreux points, là où la culture n'a pas mélangé intimement les deux terrains, notamment aux quartiers des Grands-Vergers et des Vautes (le long du talus de la route départementale), du Collet-de-Ribe, de la Sable, etc., au terroir de Cucuron.

Cette couverture, de nature généralement limoneuse, rougeâtre et toujours plus ou moins graveleuse ou pierreuse, se trouve encore aujourd'hui très répandue sur divers points du territoire ; elle ne s'étend guère au-delà, sauf sur une partie du territoire de Vaugines.

Les lambeaux les plus importants occupent, à Cucuron, une grande partie des quartiers des Vaucèdes, des Briands, de Chantecoucou, de Perrussargues, du Collet-de-Ribe, du Plan-de-Ribe ; on en trouve encore en abondance aux quartiers des Blaques, des Patins, des Grands-Vergers, des Vautes, des Carreirets, de Saint-Mitre, etc.

Cette nappe immense, dont l'épaisseur varie depuis quelques centimètres juqu'à plusieurs mètres, n'est autre qu'un *éboulis* considérable, détaché des puissantes assises de poudingues et de limons rouges à Hipparion, qui se trouvent plus au nord et dont il a été question plus haut. Les éléments de cette nappe ont été déplacés et transportés jusque dans la plaine, sur des couches géologiques, par de véritables déluges, en des temps reculés, probablement quaternaires, c'est-à-dire longtemps après la formation des terrains mollassiques marins sur lesquels ils reposent.

A l'appui de ce qui précède, nous ferons remarquer encore :

Que plus on s'avance vers les poudingues et les limons en place, plus l'éboulis en question est limoneux et de teinte rougeâtre, et aussi moins sont usés les graviers qu'il renferme ; on comprend, en effet, que plus on s'éloigne des limons, plus les graviers ont roulé et plus longtemps ils ont été soumis au lavage, ce qui explique que les points graveleux de la plaine sont souvent plutôt mollassiques que limoneux ;

Que ces éboulis s'avancent parfois plus au nord, au-delà de la Barre du Rocher, parce qu'alors ils ont pris naissance dans les couches profondes dont ils procèdent (sud de Cayonne, sud de Saint-Vincent, sud de la Boissière, à l'est de Lunès, etc.).

Toutefois, il ne faut pas confondre cette nappe d'éboulis avec la bordure pierreuse ou graveleuse descendue de la montagne, dans les terres de la Reynaude, Terre-Rouge, etc., qui sont des éboulis de pente récents.

Agronomie. — Les terres arables faisant partie des éboulis provenant des poudingues et limons dont il est question ci-dessus, sont souvent d'assez bonne qualité par la quantité de matières fertilisantes qu'elles contiennent : azote, potasse, acide phosphorique. On peut y cultiver le blé, la pomme de terre, la betterave, la vigne et l'amandier dont il y a de grandes plantations ; mais les pierres et les graviers qu'elles renferment réduisent considérablement la teneur de la bonne terre. Ces graviers forment même parfois des bancs compacts, cimentés et durs, comme sur la pointe du Coulet-du-Bousquet et à l'est de Canaux, près de la route.

COUPE GÉOLOGIQUE D'ENSEMBLE.
CARTE GÉOLOGIQUE.

Il nous paraît utile, pour compléter ce travail, de donner une coupe géologique d'ensemble, en même temps qu'une carte géologique de la région de Cucuron, en outre de la carte agronomique qui existe déjà pour le territoire de Cucuron.

La coupe (pl. I, fig. 2), donnera au lecteur une idée très précise de la succession générale des terrains que nous avons décrits et de leurs relations stratigraphiques ; les cartes géologique et agronomique lui indiqueront d'une manière commode et précise les principaux gisements fossilifères de la région.

Rappelons en quelques mots, en nous reportant à la coupe générale et à la carte géologique, les étages géologiques que nous avons vus.

Période crétacée ou secondaire.

Nous avons l'*Infra-crétacé* avec les sous-étages suivants, de l'étage *Néocomien :*

1° *Hauterivien* à la base (teintes jaune clair et or, lettre N, des cartes ; n° 1 de la coupe) : Plateau de la Garrigue et montagne du Luberon, où il est caractérisé par l'abondance de : *Hoplites Amblygonius,* Neum. et Uhl. ; *H. radiatus,* d'Orb. ; *Pinna sulcifera.*

2° *Barrémien* (lettres U^1 et U^2 des cartes ; teintes : bleu foncé et bleu pale, pour la carte ci-jointe, et jaune-ocre pour la carte agronomique ; n^{os} 2 et 3 de la coupe), qui comprend aujourd'hui l'*Urgonien* de la région, se trouvant à la montagne du Luberon, et dont les espèces les plus communes sont : *Lucina* sp., *Toxaster complanatus,* Ag., *Dysaster* cf. *Anasteroïdes,* Gras ?

Période tertiaire.

I. *Éocène moyen,* dont quelques pointes insignifiantes apparaissent sur le penchant sud du Luberon (teintes rouges, lettre R^1 des cartes ; n° 4 de la coupe) caractérisé par des marnes et des sables de diverses couleurs et par un banc calcaire à *Planorbis pseudoammonius* et *Limnœa Michelini.*

II. — *Oligocène,* qui n'est représenté que par une bande étroite de Tongrien s'avançant jusqu'au nord de Cabrières-d'Aigues et quelques pointements dans la vallée de l'Aiguebrun (teintes vermillon et vert fort, lettre T des cartes, non représenté sur la coupe), avec empreintes de poissons, etc.

III. *Miocène,* avec les étages suivants :

1° *Burdigalien :*

a) sous-étage *Burdigalien moyen,* caractérisé par *Pecten Davidi, P. Restitutensis,* et dont on aperçoit seulement quelques bandes de l'autre côté du Luberon, au haut de la Combe de Lourmarin, etc.

b) sous-étage *Burdigalien supérieur* (teinte violet-foncé, lettre M^1 des cartes ; n° 5 de la coupe), caractérisé par *Pecten præscabriusculus* Font., et *Nullipores,* n'est représenté, aux environs de Cucuron, que par une petite bande sur le flanc de la montagne du Luberon, mais il l'est bien à l'entrée de la Combe de Lourmarin, à la Grande-Roche (lambeau resté isolément sur la montagne du Luberon) et surtout aux Claparèdes, etc.

2° *Helvétien* (teinte violacée, lettre S des cartes, n° 6 de la coupe) est l'étage le plus développé dans la région de Cucuron, où il occupe principalement les plaines situées entre la barre tortonienne de Vaugines, de Cucuron et de Cabrières-d'Aigues, et l'autre barre tortonienne des Gardis, de Serres, d'Ansouis, etc.; étage qui est caractérisé dans la région par : sables à *Amphiope perspicillata,* vers la base; calcaires à petits *Cardiums,* puis mollasse grise et safre avec *Pecten Fuchsi, P. Gentoni,* vers le centre; et sables marneux, jaunâtres à *Scutella Paulensis et S. Subrotunda,* puis quelques derniers bancs avec *Pecten improvisus, P.* cf. *Cavarum,* vers le haut de l'étage.

3° *Tortonien* (teinte brun pâle, lettre M^2 des cartes; n° 7 de la coupe), divisé en deux zones pour la région de Cucuron :

a) *Mollasse de Cucuron,* formant principalement la barre calcaire très en relief à Vaugines, Cucuron, Sannes, la Bonde, Roqueventrenne (Ansouis), Serres, Cadenet, etc., et contenant les espèces caractéristiques suivantes : *Pecten Solarium,* var. *Cucuronensis, P. Scabriusculus* et *Planosulcatus,* etc.

b) *Marnes de Cabrières,* dont les principaux affleurements se trouvent à Cabrières-d'Aigues, au sud du village, au quartier des Espinettes et dans le torrent du Vabre, et qui sont caractérisées par l'abondance de : *Ancilla glandiformis, Pleurotoma Jouanneti, Proto rotifera, Rotella subsuturalis, Anomalocardia*

Turonica, Cardita Jouanneti, Eastonia rugosa, Ostrea crassissima, etc.

4° *Pontien* ou *Pontique,* qui se divise en :

a) *Marnes et calcaires d'eau douce* (lettre L4 des cartes ; teintes : vert pâle pour la carte ci-jointe, jaune or pour la carte agronomique ; n° 8 de la coupe), qui existent principalement à Ratavoux au Coulet-Blanc, Vallat de la Veyriere à Cucuron ; quartiers de Paradis et du Roucas-Blanc, à Vaugines, avec les espèces caractéristiques suivantes : *Helix Christoli, Succinea primœva, Limnea Heriacensis, Planorbis Matheroni, Melanopsis narzolina, Hydrobia Deydieri, Bithinia Luberonensis, Neritina Dumortieri,* etc.

b) *Poudingues et limons rouges* (teinte rose, lettre R4 des cartes, n° 9 de la coupe) à *Hipparion gracile, Gazella deperdita, Tragocerus amaltheus, Testudo Luberonensis,* etc. Ce terrain, rougeâtre, limoneux, avec bancs de poudingue, occupe principalement le Coulet-de-Roubian à Cabrières-d'Aigues, le coteau des Malières à Cucuron, les mamelons de Peycaud et de Puyvignon à Vaugines.

Une partie de ces poudingues et limons avait été détachée de leurs couches primitives et transportée dans la plaine par de grands courants, probablement à l'époque quaternaire, et avait recouvert les terrains inférieurs, mis antérieurement à découvert par érosion ; il en reste encore les larges plaques que nous avons désignées sous le nom d'éboulis (teintes gris clair pour la carte agronomique, orange pour la carte ci-jointe ; lettre E des cartes), non figurés sur la coupe générale.

En terminant, nous prions nos collègues d'accepter avec indulgence ce modeste travail, qui est un guide aussi bien pour le débutant géologue, pour le collectionneur de fossiles de nos terrains, que pour le cultivateur et l'agronome de notre région. Et, si nous serions heureux que le savant lui-même pût trouver, dans notre mémoire, quelques indications, quelques renseignements utiles pour la science, nous pensons qu'il intéressera, à ce titre la grande majorité des membres de notre chère Académie de Vaucluse.

DEYDIER, *notaire à Cucuron.*

S ENVIRONS

Les épidémies de peste à Avignon

Messieurs,

J'hésite presque à venir vous offrir mon modeste travail ; le sujet en est certainement connu de vous tous et ne peut éveiller qu'un intérêt relatif ; mais je sais votre bienveillance, et puis chacun ne doit-il pas apporter à l'édifice commun sa part de bonne volonté, sa pierre, si petite soit-elle ? — C'est le résultat de quelques heures d'étude passées au Musée il y a déjà deux ans, de notes prises dans différents ouvrages mis à ma disposition par notre aimable et sympathique secrétaire général. Les écrits si intéressants de Commin ont surtout retenu mon attention et m'ont suggéré l'idée de cette étude sur la peste. Ce sujet m'intéressait aussi plus particulièrement, parce qu'il me rappelait le souvenir de cet aïeul dont j'avais entendu raconter le dévouement dans mon enfance, à un âge où les impressions sont si profondes. J'ai été heureux de rencontrer son nom dans le cours de mes recherches, et je lis dans les pièces historiques sur la peste de 1720 à Marseille que Michel, médecin, vint s'offrir pour être nommé médecin des infirmeries, charge qui devait lui coûter la vie. Il institua, avec Audibert, chirurgien des Galères à Marseille, une méthode de traitement qui eut un grand succès, mais que malheureusement je n'ai pu retrouver. Pardonnez-moi, Messieurs, ce souvenir personnel en passant.

La peste a ravagé notre pays à différentes époques ; nous en trouvons les relations exactes dans l'histoire d'Avignon. Vous connaissez tous, Messieurs, l'ouvrage si complet d'Ignace Commin, et vous savez aussi que, né d'une famille italienne établie lors du séjour des papes, Commin fut consul en 1788 ; son père et son grand-père le furent également en 1727, 1755, 1759 et 1776.

Très attaché à sa patrie, il entreprit d'en écrire l'histoire. Nous

y lisons, narrés dans un style clair et précis, le récit des inondations, des famines, des pestes, les massacres de la Glacière, la procédure des assassinats, les séditions, les fastes consulaires, une biographie très détaillée de la Convention, etc., etc. Beaucoup d'auteurs, entre autres l'abbé André, ont puisé dans ses manuscrits, qui ont une valeur historique incontestable. Quelques-uns ont critiqué certaines parties de son œuvre, parce que, sans pitié, Commin indiquait les coupables et les flétrissait, à quelque rang qu'ils appartinssent. Cette opinion me semble injuste; l'histoire ne peut être jamais trop vraie et, à la lecture, Commin paraît très impartial. Croyez bien que je le suis aussi vis-à-vis de lui, quoique ayant des attaches avec sa famille, puisque j'ai épousé une de ses arrière-petites filles.

J'ai pris dans ses écrits une partie de mon étude, et j'y ai relevé neuf principales épidémies de peste pour Avignon. Le XIV[e] siècle, à lui seul, en compte cinq. La première, en 1348, fut appelée peste noire. Ses ravages furent effroyables et s'étendirent jusqu'aux pays les plus reculés. Le pape Clément VII évalua à 40 millions le nombre des victimes pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Notre voisine, Marseille, perdit 57,000 de ses habitants. Gui de Chauliac, médecin et professeur à Avignon, se distingua par son dévouement; je le retrouve encore dans la nouvelle épidémie qui sévit peu d'années après, en 1361. Du 28 mars au 25 juillet, la peste nous enleva 17,000 personnes, dont neuf cardinaux et 70 prélats. Le terrible fléau paraît de nouveau en 1374. Grande mortalité à Avignon ; on raconte que le pape Grégoire XI, effrayé, quitta la ville avec sa cour et se réfugia dans les lieux que la peste n'avait pas encore envahis. En 1388, épidémie plus meurtrière encore que la dernière. De nouveau le pape Clément VII et sa cour se retirèrent au château de Beaucaire. Neuf années après, en 1397, la peste reparaît, et l'histoire sans pitié nous apprend qu'aussi peu héroïque que ses prédécesseurs, le pape Benoît XIII fuit le fléau et se retire à Sorgues.

Le XVI[e] siècle ne compte que deux épidémies : en 1520 d'abord, où le Comtat fut très éprouvé, et en 1580. Les détails abondent sur cette dernière, qui fit les plus grands ravages, faute de surveillance et de soins. Depuis la porte du Rhône jusqu'au Puits-des-Bœufs, et de là, par la rue des Cordonniers jusqu'à la Place, il ne resta plus un seul habitant et ces rues furent fermées. On mura aussi les portes des couvents des Augustins et des Dominicains. Le nombre des malades était si grand que l'hôpital de

Champfleuri ne put suffire et qu'on fut obligé de construire des cabanes autour de Saint-Roch. Le quartier près de la Carreterie paraît avoir été le plus éprouvé. Une femme morte de la peste fut enterrée debout dans le cimetière de Saint-Symphorien, pour imiter ce qu'on fit à Rome sur l'ordre du pape, et ce qui, dit-on, arrêta le fléau. L'expérience ne réussit pas du tout à Avignon, la peste continua avec autant de violence jusqu'au 10 septembre 1581. Le journal de l'époque fait comprendre qu'il périt au moins la moitié des habitants.

Cinquante ans plus tard, une nouvelle épidémie se déclara, le 14 août 1629. Les communautés religieuses, alors fort nombreuses à Avignon, souffrirent beaucoup. Aux Grands Carmes, il ne resta qu'un frère, qui arbora le drapeau mortuaire sur le clocher. Les Cordeliers, les Grands et Petits Augustins durent être fermés. Un carme déchaussé, frère Laurent, se distingua par son dévouement, et ses soins aidèrent à sauver beaucoup de malades. Des 7,872 pestiférés qui entrèrent à l'hôpital Saint-Roch, il n'en périt que 2,835.

Nous arrivons enfin à la peste de 1721, la plus connue et la dernière qui ait affligé notre cité. Le fléau fut importé dans Avignon par des soieries contaminées venues de Marseille, malgré les précautions prises par les consuls et un cordon de troupes placé tout le long de la Durance, depuis la Chartreuse de Bonpas jusqu'au Rhône. La maladie avait déjà envahi la ville et plusieurs avaient succombé, que médecins et chirurgiens se refusaient à y croire. Un seul, M. Manne, chirurgien, malgré l'irritation des magistrats et du peuple, voulut exposer au vice-légat le danger de la situation. Convaincu de la présence de la peste, ce dernier donna des ordres immédiats pour s'en garantir. Ce fut un peu tard, et l'épidémie se manifesta d'une manière effrayante. Toute justice fut alors rendue à Manne, qui se dévoua pendant toute la durée du fléau. D'après les statistiques de l'époque, il mourut à Avignon 6,064 personnes, soit aux infirmeries de Saint-Roch, soit dans les différentes paroisses, y compris Morières et Montfavet, les quarantaines, le petit lazaret des enfants hors la ville et la Juiverie.

La peste finit en août 1722.

4,000 maisons de pestiférés furent échaudées et parfumées. Désinfections bien primitives et très imparfaites sans doute. Toutes les dépenses faites par les consuls s'élevèrent à la somme de 400,000 livres. Le vice-légat, les corps religieux, les confréries

de Pénitents firent fondre une partie de leur vaisselle et argenterie de leurs sacristies. La ville reconnut ces prêts en établissant des capitaux, dont elle payait l'intérêt à 4 °/₀. Cette dernière épidémie laissa après elle une grande misère, et Avignon mit des années à s'en relever.

A ce résumé je n'ajouterai que très peu de choses. Je vous ferai grâce d'une cinquantaine d'ordonnances ou mandements publiés par l'archevêque, relatifs à l'épidémie. On compta des actes de dévouement vraiment héroïques, en particulier dans le corps religieux. Je suis obligé d'avouer que certains médecins ne furent pas toujours à la hauteur de leur mission. Ils consentaient difficilement à aller voir les pestiférés, si ce n'est contre de fortes sommes. De sorte que les pauvres mouraient faute de soins, et que les hôpitaux, au dire des historiens, étaient de véritables charniers. J'aime cependant à faire une exception en faveur des médecins Allemand et Soube, qui furent à l'abri de ces critiques et qui firent leur devoir avec le plus grand dévouement.

L'encombrement des malades était tel qu'on dut construire, le long des remparts, des cabanes faites avec des claies (canisses).

Dois-je vous signaler qu'il y eut une telle quantité de cadavres que les corbeaux, hommes destinés à les transporter, ne suffisaient plus, et qu'on dut en faire venir des villes voisines. Les morts étaient enterrés nus et, signe caractéristique de la maladie, ne se raidissaient pas, les membres restaient souples.

Mes recherches ne m'ont indiqué rien de bien important au point de vue du traitement de la peste à cette époque. Il était plutôt chirurgical que médical et consistait surtout à ouvrir les bubons. On faisait des saignées au malade, on employait des sudorifiques, etc.

Je dois cependant, à ce sujet, remercier encore M. Labande, qui m'a indiqué un article paru, ces derniers mois, dans la *Revue historique de Provence*. Cet intéressant document, dû à la plume du docteur Alezais, est intitulé : « *La lutte contre la peste en Provence, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle* ». On peut le consulter avec fruit, et il est à supposer que les diverses méthodes de traitements indiquées ont été employées à Avignon lors des épidémies. Il me paraît curieux de vous citer de cet ouvrage ce que l'on recommandait autrefois, indépendamment de l'isolement, de l'interdiction des lieux contaminés, du contrôle des communica-

tions, des quarantaines etc. — Je trouve à l'article *Hygiène,* ceci : Nettoyer les maisons, faire du feu dans les rues avec des plantes aromatiques. Tuer tous les chiens et les chats. On ne dit rien des rats ; nous savons depuis que ce sont les vrais coupables. Avaler de l'ail, faire prendre aux enfants, chaque matin, un petit 1/2 verre d'urine, s'éloigner du souffle de toute personne, respirer de bonnes odeurs et parfumer sa maison, faire usage de remèdes calmants et adoucissants, boire à jeun, le matin, quelques tasses de thé ainsi que du jus de citron et d'orange. Comme vous le voyez, une série de remèdes plus bizarres, plus excentriques les uns que les autres ; et c'est, ajoute le docteur Alezais qui les rapporte, bien le cas de répéter, à propos de cette vieille thérapeutique, qui, à vrai dire, jusqu'au sérum de Yersin, n'avait guère varié : plus il y a de remèdes pour une maladie, moins ils sont efficaces. Les parfumeries ou désinfections étaient peut-être plus utiles. On employait comme parfumeurs les convalescents de la maladie, qui devaient paraître immunisés. J'ajoute que les parfums étaient doux et violents. Les parfums doux étaient composés de poix noire, sandaraque, résine ou colophane, soufre en poudre, goudron, huile de genévrier, auxquels on ajoutait de la térébenthine. On faisait fondre le tout dans des vases de cuivre. Les parfums violents étaient composés de soufre, résine, antimoine, orpiment, arsenic, cinabre, sel ammoniac, litarge, assa fœtida, cumin, euphorbe, poivre, gingembre, auxquels on ajoutait quelquefois du son.

Depuis 1722, notre pays n'a plus été atteint par le fléau meurtrier, mais dans ces dernières années on a pu craindre que la peste, qui faisait à Bombay de grands ravages, ne vint nous visiter. Les quarantaines rigoureuses, les mesures sanitaires qui ont été prises nous en ont préservés.

Permettez-moi, Messieurs, de compléter ce récit historique par un aperçu de la maladie qui nous occupe et quelques mots sur le traitement qu'elle comporte de nos jours.

La peste est infectieuse, épidémique et contagieuse. Le docteur Simond, de l'Institut Pasteur, nous dit que l'aspect du pestiféré est celui d'un malade atteint de la fièvre typhoïde grave avec un symptôme caractéristique : le bubon. Le malade meurt du 2e au 7e jour, mais ordinairement au 4e. Dans quelques cas, dit-il, le malade guérit au prix d'une longue convalescence, durant la-

quelle le bubon suppure. Quelquefois, ajoute encore le docteur Simond, la peste ne présente pas la même forme. Une inflammation pulmonaire intense se développe, et nous avons le tableau d'une véritable pneumonie infectieuse, avec frissons violents, élévation énorme de la température, oppression, crachements de sang. Le malade succombe vers le 3e jour. A mon avis, le tissu pulmonaire doit être frappé de gangrène.

La cause de la peste est demeurée inconnue jusqu'en 1894. Pasteur pensait qu'elle était due à un microbe, mais il était réservé à son élève, le docteur Yersin, de le découvrir un an avant la mort de son illustre maître. Le microbe de Yersin se trouve dans la catégorie des bacilles courts à bouts arrondis, appelés cocco-bacilles. Ce microbe a la forme d'un ovoïde et mesure deux millièmes de millimètre.

On a appliqué pour le traitement de la peste la méthode de Pasteur, employée déjà avec succès contre la rage, la diphthérie, le tétanos. Cette méthode, qui nous permettra peut-être un jour de guérir d'autres maladies microbiennes aussi redoutables : le choléra, la tuberculose, la fièvre typhoïde, la pneumonie infectieuse, touche de si près à la loi de similitude, qu'elle met en honneur l'axiome : *Similia similibus curantur*, connu en médecine depuis Hippocrate, et qu'elle jette, par ce fait, un vif éclat sur la doctrine homœopathique. J'ajoute, avec un maître éminent de l'École de Paris (1), qu'après les applications de la loi des semblables et de l'atténuation des virus au traitement des maladies par Pasteur, il faut reconnaître dans la sérumthérapie une déduction logique de l'œuvre de Hahnemann.

On guérit la peste par les injections d'un sérum, celui du cheval préalablement traité. Sans entrer dans les détails du mode opératoire, je vous dirai sommairement qu'on obtient ce sérum en faisant au cheval, au niveau de l'encolure, un certain nombre d'injections progressives avec un mélange où se trouvent les toxines sécrétées par les bacilles de la peste. L'animal est habitué ainsi peu à peu au poison ou virus, et à chaque injection il est en butte à une forte réaction : transpiration abondante, diarrhée, prostration, symptômes amoindris de l'intoxication. Ces phénomènes morbides sont cependant de courte durée. Après trois

(1) Le Dr P. Jousset, médecin de l'hôpital Saint-Jacques, professeur libre de clinique et de pathologie interne, ancien interne-lauréat (médaille d'or) des hôpitaux de Paris.

semaines environ, le sérum de ce cheval possède les propriétés curatives. On peut, dès lors, l'employer même comme préventif. Une injection dosée à 10 c. c., renouvelée tous les dix jours, préserverait de la maladie. Comme curatif, on injecte d'emblée 30 c. c. Si l'injection est faite en temps opportun, la fièvre décroît et les bubons diminuent.

La guérison, Messieurs, est le plus souvent la conséquence de ce merveilleux procédé. Grâce à lui, le corps médical est armé pour lutter contre la terrible visiteuse; mais encore faut-il, pour assurer sa victoire, qu'il fasse passer dans l'âme des populations menacées la confiance qui le soutient. Qui ne connaît les effets désastreux de la frayeur, de l'affolement qu'entraîne avec elle toute épidémie ? Quelles sont les folies et les lâchetés qu'engendre ce vilain mot : la peur ! En Égypte, à Jaffa, Bonaparte, qui savait cela, comme il savait tant de choses, visitait ses soldats atteints de la peste, les touchait, agissant ainsi sur leur moral, pendant que le médecin Desgenettes, feignant devant tous de s'inoculer le virus, déclarait hautement que la peste n'est contagieuse que pour ceux qui la craignent.

Réveiller les énergies, soutenir la volonté, ce vrai moteur de toutes nos facultés, voilà le complément de n'importe quel traitement, de quelque école qu'il nous vienne, et voilà surtout la belle part réservée au médecin.

Dr L. MICHEL-BÉCHET.

LETTRES INEDITES

DE ROVÈRE

MEMBRE DU CONSEIL DES ANCIENS,

A SON FRÈRE

EX-ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

1er janvier 1796 — 15 août 1797.

I.

Paris, le 11 nivôse an 4 de la Republique (1er janvier 1796).

J'etais bien en peine, mon cher ami, de votre silence ; je vous avais ecrit a mon retour a Paris, le 11 brumaire et le 17, pour vous annoncer ma rentrée au Corps legislatif et ma nomination aux Anciens (1), où je suis depuis cette epoque assis et tranquille, malgré les clameurs des jacobins, qui voudraient reprendre leur sanglant empire, ainsi que je l'avais prevu.

J'espère que je ne serai pas aussi longtemps privé de vos nouvelles, la voye de Gènes etant parfaitement ouverte a present. J'ai trouvé hier en rentrant votre lettre avec celle d'envoi du citoyen Descorches(2), qui se loue infiniment de vos politesses et des attentions que vous avés eues pour lui pendant son sejour a Livourne. J'avais appris la veille de vos nouvelles, par une

(1) La Convention nationale cessa ses fonctions le 4 brumaire an IV et le lendemain les conventionnels réélus par les assemblées électorales des départements tenues du 20 au 29 vendémiaire,— nous avons vu page 272 que Rovère avait été réélu dans le département de Vaucluse — se réunirent en Corps législatif. Après l'appel nominal, ils procédèrent au tirage au sort des 250 députés pris parmi les mariés ou veufs âgés d'au moins quarante ans, qui aux termes de la Constitution, devaient former le Conseil des Anciens. Le nom de Rovère sortit de l'urne ; il fut en conséquence proclamé membre de ce Conseil.

(2) Descorches (Marie-Louis-Henri), baron de Sainte-Croix, né à Sainte-Croix (Orne) le 17 septembre 1749, y décédé le 2 septembre 1830, d'abord officier aux gardes

LETTRES INEDITES

DE ROVÈRE

MEMBRE DU CONSEIL DES ANCIENS,

A SON FRÈRE

EX-ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

1er janvier 1796 — 15 août 1797.

I.

Paris, le 11 nivôse an 4 de la Republique (1er janvier 1796).

J'etais bien en peine, mon cher ami, de votre silence ; je vous avais ecrit a mon retour a Paris, le 11 brumaire et le 17, pour vous annoncer ma rentrée au Corps legislatif et ma nomination aux Anciens (1), où je suis depuis cette epoque assis et tranquille, malgré les clameurs des jacobins, qui voudraient reprendre leur sanglant empire, ainsi que je l'avais prevu.

J'espère que je ne serai pas aussi longtemps privé de vos nouvelles, la voye de Gènes etant parfaitement ouverte a present. J'ai trouvé hier en rentrant votre lettre avec celle d'envoi du citoyen Descorches(2), qui se loue infiniment de vos politesses et des attentions que vous avés eues pour lui pendant son sejour a Livourne. J'avais appris la veille de vos nouvelles, par une

(1) La Convention nationale cessa ses fonctions le 4 brumaire an IV et le lendemain les conventionnels réélus par les assemblées électorales des départements tenues du 20 au 29 vendémiaire,— nous avons vu page 272 que Rovère avait été réélu dans le département de Vaucluse — se réunirent en Corps législatif. Après l'appel nominal, ils procédèrent au tirage au sort des 250 députés pris parmi les mariés ou veufs âgés d'au moins quarante ans, qui aux termes de la Constitution, devaient former le Conseil des Anciens. Le nom de Rovère sortit de l'urne ; il fut en conséquence proclamé membre de ce Conseil.

(2) Descorches (Marie-Louis-Henri), baron de Sainte-Croix, né à Sainte-Croix (Orne) le 17 septembre 1749, y décédé le 2 septembre 1830, d'abord officier aux gardes

singulière voye, celle de Saliceti (3), qui s'etait beaucoup recrié sur la persecution que nous eprouvions, vous et moi, et qui rendait hautement justice a vos talents et a votre civisme.

J'ai donné les ordres les plus positifs pour faire payer votre domaine du *Large* (4) ; nous sommes encore admissibles et c'est fort heureux. La volerie a Bonnieux (5) ne fait que croître et enlaidir, il n'y a jamais rien ; c'est une chose insoutenable.

françaises (1766), quitta l'armée en 1780 pour entrer dans la diplomatie et successivement fut envoyé à Liége (1780), à Varsovie (1790), à Venise (1793) et à Constantinople (1793). Entre temps, il avait été fait chevalier de Saint-Louis en 1784 et maréchal de camp en 1792. Sa situation étant devenue des plus difficiles à Constantinople en raison de ses opinions réputées jacobines, il quitta cette ambassade pour occuper celle de Livourne en octobre 1795. Mis en disgrâce quelques mois après, les scellés furent apposés chez lui et ne furent levés que sur une motion du représentant Jean Debry, dans la séance de la Convention nationale du 4 brumaire an IV. Le baron Descorches, après avoir abandonné la carrière diplomatique, fut nommé par le premier consul préfet de la Drôme (2 décembre 1801). Membre de la Légion d'honneur dès l'an XII, il fut créé baron de l'Empire le 31 janvier 1810, puis officier de la Légion d'honneur le 30 janvier 1811.

(3) Saliceti (Antoine-Christophe), né à Bastia le 26 août 1757, mort à Naples le 23 décembre 1809. D'abord avocat, puis député de la Corse à la Constituante, membre de la Convention nationale et du Conseil des Cinq-Cents. Vota la mort du roi sans appel et sans sursis. Nommé commissaire à l'armée du Midi avec Barras, Robespierre jeune, Fréron, Gasparin et Ricord, il prit part, tant à Marseille qu'à Toulon, aux opérations de ses collègues. Passa ensuite à l'armée d'Italie en la même qualité ; fut rappelé comme terroriste après thermidor et décrété d'arrestation. Compris dans la loi d'amnistie votée par la Convention, il fut au mois de février 1795, nommé par le Directoire exécutif commissaire du gouvernement près l'armée d'Italie sous les ordres de Bonaparte. En frimaire an V, il fut destitué.

(4) Le domaine du *Large* comprenant ferme, bâtiments d'exploitation et terres labourables, prés, jardins, vignes, terres incultes, etc., complanté en muriers, saules, peupliers, amandiers, provenait des ci-devant Dominicains du couvent d'Avignon. Il avait été adjugé aux enchères comme bien national, le 24 ventôse an II (14 mars 1794, à Mathieu-Jouve Jourdan, chef d'escadron de la gendarmerie nationale, mandataire de Raymond Vernissac, ministre de la République française en Suède, et de Fleury Gombaud, trésorier de la 1re division de la gendarmerie nationale. Une partie de ce domaine fut ensuite cédé, par l'intermédiaire de Jourdan, à l'ex-évêque Rovère ; l'autre passa à un certain Marchand, de Paris, dont il sera question dans les lettres suivantes, qui opérait en grand sur les biens nationaux. C'est la partie de ce domaine advenue à Marchand que convoite Rovère jeune.

Le Large, situé sur le territoire de Saumanes (Vaucluse), avait une contenance de 88 salmées, en mesure du pays, soit 62 hectares environ. Il fut estimé, y compris les bâtiments, 35,200 livres. Faisait partie du même domaine une parcelle de terre située dans le voisinage, mais sur le territoire de la commune de L'Isle, de la contenance d'environ 3 salmées, qui fut estimée 1,200 livres. Ce qui pour les deux articles réunis portait l'estimation à 36,400 livres. C'est sur cette mise à prix que furent ouvertes les enchères et Jourdan fut déclaré adjudicataire de la totalité à 108,000 livres. (Voir aux Archives départementales de Vaucluse, répertoire des ventes des biens nationaux, t. II, fol. 34.)

(5) Bonnieux (Vaucluse), patrie des deux frères Rovère, 2,000 habitants environ ; bâti sur le penchant de la montagne du Luberon.

J'ai diné avant-hier chés le pauvre Savournin (6); il se meurt de la poitrine; l'idée d'être continuellement volé et pillé abrégera ses jours; il m'a chargé ainsi que toute sa societé, hommes et femmes, de vous faire mille carresses.

Saisseval (7) fait très bien ses affaires et je crois un peu trop finement pour ses associés.

Adieu, mon cher ami, vous aurés sçu les aventures de Carletti (8).

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(6) Savournin, dit aussi Savornin Sainte-Croix, résidant à Paris depuis 1793, était le frère de Jean-Philippe-Dominique Savournin, dit de Saint-Jean, qui en juillet 1793, était parti pour Portcros, une des îles d'Hyères, pour y exploiter des biens qu'il y possédait; mais l'escadre anglaise s'étant emparé de ces îles, elles furent dévastées et tous les habitants, parmi lesquels se trouvaient Savournin et sa fille, furent faits prisonniers. Ce Savournin avait été porté sur la liste des émigrés, mais le 1er vendémiaire an IV, il en fut rayé par l'administration du département de Vaucluse. Les deux frères Savournin étaient natifs d'Apt.

(7) Le marquis de Saisseval, porté au nombre des gentilhommes de la vicomté de Paris en 1789, était sous le Directoire un grand brasseur d'affaires et faisait l'agiotage. Il habitait en l'an IV à Paris, rue Bourbon, n° 68.

(8) Carletti (François-Xavier, comte de), né en Toscane vers 1740, mort à Florence le 11 août 1803. Venu à Paris pour signer un traité de paix entre la Toscane et la République française (9 février 1795), il y était resté accrédité comme ministre plénipotentiaire. Rusé diplomate, presque républicain dans les cercles politiques, il redenait homme de cour dans l'intimité de quelques dames qui avaient tenu un rang dans l'ancien régime.

Voici l'aventure à laquelle Rovère fait allusion :

Le Directoire négociait avec l'Autriche la remise de la duchesse d'Angoulême, sœur de Louis XVI, encore détenue dans la prison du Temple. Carletti, en galant homme, crut ne pas devoir laisser partir de Paris la cousine de son souverain, sans lui présenter ses hommages et en demanda la permission au ministre de l'intérieur. Le Directoire prit mal la chose et répondit à cette demande par la cessation immédiate de toutes relations avec le comte Carletti, et en lui enjoignant de se retirer sans délai du territoire de la République. Le ministre Charles Delacroix informait d'autre part le grand-duc de Toscane que son envoyé avait essentiellement manqué à ses devoirs, « en se permettant de vouloir rendre de prétendus devoirs à une personne que les lois constitutionnelles de la République ne considéraient que comme un individu isolé et sans qualité. » Cette mésaventure affecta vivement Carletti, au point même que, le 30 novembre 1795, au moment de son départ de Paris, il écrivait à un des conseillers de légation : « J'ai vu souvent la mort de près avec quelque courage : je n'en ai point pour supporter le coup qui me frappe ! »

II.

Au citoyen Rovère jeune à Nice.

Paris, le 2 ventôse an 4 de la Republique (21 février 1796).

Je reçois avec bien du plaisir, mon cher frère, votre lettre du 6 pluviose de Livourne et 18 de Nice; j'etais dans une peine affligeante sur votre silence. Vous m'aviés annoncé que vôtre santé etait alterée, et je craignais que les suites ne fussent cause de votre silence. J'ecris a Duprat (1) pour le remercier de son empressement et de sa sollicitude a vous retenir a Nice. Il n'y a rien a craindre a Bonnieux, ni dans la grande majorité et presque generalité des communes de notre departement; Avignon seul est livré aux Agricol Moureau (2) et compagnie. Les habitans de Bonnieux en masse, reunis a ceux des trois communes formant le canton (3), m'ont envoyé une attestation, qui doit vous les rendre bien chers; quasi toutes les communes du departement m'ont

(1) Duprat (Jean-Baptiste Benoit), né à Avignon, le 21 mars 1752, de Jean-André, marchand de soie, et de Marie-Anne Légier, tué à la bataille de Wagram le 6 juillet 1809, fut un des coopérateurs de la révolution avignonaise et servit comme lieutenant général avec Rovère aîné dans l'armée des braves brigands de Vaucluse, qui alla faire le siège de Carpentras (avril-mai 1791). Compromis pour sa participation, tout au moins morale, aux massacres de la Glacière, Duprat après avoir occupé quelques emplois politiques à Avignon, fut arrêté et incarcéré pendant quelque temps à Paris dans la prison du Luxembourg. A la chute de Robespierre, il fut élargi et quelques mois après, fut attaché à l'armée d'Italie avec le grade d'adjudant général chef de brigade, sur la recommandation expresse des représentants Poultier et Beffroy, délégués à cette armée. A partir de ce moment, Duprat fit toutes les campagnes de la Révolution et du commencement de l'Empire, fut fait membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII et promu enfin général de brigade le 4 juillet 1809, deux jours avant la bataille de Wagram.

(2) Agricol Moureau, né à Avignon le 6 novembre 1766, fils de Pierre-Roman Moureau et de Thérèse Nerly, décédé à Aix-en-Provence le 24 décembre 1842, appartenait à la congrégation de la Doctrine chrétienne et professa avec succès la rhétorique dans divers collèges de son ordre et notamment à Beaucaire, où il se trouvait au moment où éclatait la Révolution. Il en adopta les principes, prêta le serment constitutionnel et prit dès lors une grande part aux événements politiques qui agitèrent les départements du Gard et de Vaucluse. Jacobin effréné, il fit une guerre sans merci à Rovère aîné, lorsque celui-ci fut devenu un des chefs de la réaction thermidorienne. Après la Révolution, il fut avocat à la Cour d'appel de Paris, puis juge de paix du III[e] arrondissement. On lui doit de nombreuses brochures politiques et divers ouvrages de jurisprudence.

(3) Le canton de Bonnieux fut composé, par arrêté du Directoire du département de Vaucluse en date du 6 brumaire an IV, de :

donné les mêmes marques d'attachement, d'estime, en commençant par Sorgues (4). Je vous écrirai une lettre longue et detaillée, en reponse a toutes celles que vous m'avés adressées directement et indirectement; vous la trouverés a vôtre arrivée a Bonnieux, où vous êtes attendu avec bien de l'impatience. Je vous dirai en attendant qu'il serait peut-être imprudent que vous vous rendissiés au Large. J'ai compris par une dernière conversation avec un homme que vous connaissés (5), qu'ils ont grand interêt a cacher les dilapidations qu'ils vous ont faites. J'ai vû encore que c'etait le veritable motif de l'interêt apparent que l'on mettait a vous faire maintenir dans votre place. On a des correspondances très suivies avec les exclusifs de L'Isle (6). Je craindrais quelque accident, si vous alliés trop chercher justice dans ce moment; vous pourrés prier Alibert (7) de venir vous voir a Bonnieux et vous prendrés les renseignemens convenables.

Cet homme (Marchand) m'a assuré avoir payé la totalité de l'ac-

Bonnieux.	2,435	habitants, chef-lieu du canton.
Buoux.	216	—
La Coste.	512	—
Sivergues.	136	—

Le département de Vaucluse était divisé par le même arrêté, qui visait l'article 29 de la loi du 21 fructidor an III, en 39 cantons.

(4) Sorgues Vaucluse), petite ville distante de 10 kilomètres d'Avignon, comptait à cette date environ 2,500 habitants.

(5) Il s'agit d'un certain jacobin appelé Marchand, dont il va être question dans la lettre suivante.

(6) L'Isle, jolie petite ville à 21 kilomètres d'Avignon. Sa population était d'environ 6,000 habitants.

Les hommes du parti *républicain démocratique*, qui se disaient eux-mêmes en l'an IV « *exclusivement patriotes* de 89 » ou « *patriotes par excellence* » et bientôt les « *patriotes de 92* » et que leurs adversaires flétrissaient du nom de jacobins, d'anarchistes, de terroristes, ne furent bientôt plus appelés par eux que les *exclusifs*. Un rapport de police du 1er thermidor an V signala parmi les caricatures politiques celle-ci : « L'exclusif, homme d'une figure sinistre dans l'attitude du gladiateur Farnèse, tenant en arrière un poignard sur lequel est écrit *fraternité*, de la main en avant un pistolet pointé, et portant sur son bonnet le mot *liberté* ; de sa poche sortent des mandats et une légende portant : *2 septembre.* » Jusque sous le Consulat, la police se servit le plus souvent de cette appellation d'exclusifs pour désigner les opposants de gauche. D'autre part, les membres du club du Panthéon ou Panthéonistes, du club de la Réunion, du café Chrétien, les partisans de Babeuf ou *Babouvistes* sont appelés aussi exclusifs par le parti royaliste et les modérés. Ils prêchent la guerre sans merci aux royalistes, agitent sans cesse le spectre de la famine, prêchent le partage des biens pour réaliser le bonheur commun et vont jusqu'à la conspiration pour assurer la réalisation de leurs doctrines. Après Babeuf, les principaux chefs des exclusifs sont Buonarotti, Darthé, Germain, Drouet, Laignelot, Amar, Vadier, l'ex-général Rossignol, Félix Le Peletier, le marquis Antonelle, etc. (Voy. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, 1901.)

(7) Personnage non identifié.

quisition ; je n'ai pu me faire representer la rescription(7); il pretend être vôtre débiteur, malgré l'avance des quarante mille livres. Vous me donnerés le mot de cette enigme.

En totalité, vons pouvés être parfaitement rassuré sur l'état de Bonnieux et communes voisines, et sur l'attachement que l'on nous porte. Je n'aventure pas en vous pronostiquant que bientôt cet ordre des choses changera et que le Directoire executif avoue dejà qu'il s'est lourdement trompé, et que les vrais amis de la Constitution jouiront de l'estime qui est düe a leurs talents et a leurs vertus.

Bien des choses a Duprat (7); nous ne le perdons pas de vue, et j'espère qu'il sera vengé. Adieu, mon cher ami.

Vous trouverés la nôtre a Bonnieux.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

III.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 8 germinal an 4 de la Republique (28 mars 1796).

Il me tardait infiniment, mon cher frère, de recevoir de vos nouvelles et de vous sçavoir en route ou arrivé a Bonnieux où, j'espère, vous jouirés d'une tranquilité parfaite et vous dedommagerés des fatigues precedentes. Je n'ai pas vû ledit Marchand (1) depuis quelques jours ; il est rentré en grace

(8) Les *rescriptions* étaient des bons au porteur payables à la trésorerie en numéraire sur les rentrées de l'année. Le Directoire en avait émis pour 60 millions en janvier 1796.

(9) Duprat venait d'être suspendu de ses fonctions d'adjudant-général chef de brigade par arrêté du Comité de salut public du 25 vendémiaire an IV. Le 18 brumaire suivant, il écrivait lui-même à propos de cette suspension à Martel, membre du Conseil des Anciens : « Je ne puis attribuer la suspension dont je suis frappé qu'à l'arrestation de Rovère ; mais s'il fut mon frère d'armes dans la révolution d'Avignon, si j'ai vécu avec lui dans la plus grande intimité, dois-je être la victime d'une intrigue qui m'est étrangère, parce qu'il s'y trouve lui-même impliqué ? qu'ont de commun les agitations de Paris avec moi qui, à 300 lieues de distance, ne suis occupé que de mon service ? » etc... — La lettre est aux Archives de la guerre.

(1) Marchand (René-Joseph) habitait en germinal an IV, rue Faubourg-Saint-Honoré, près la rue Florentin. C'était un révolutionnaire ardent. En 1789, il avait rédigé la Chronique du Manège et fondé en 1791 le journal *les Sabots*.

Membre du Comité révolutionnaire de Paris, qui eut une si large part dans les

auprés de la dame Beraud ; je m'acquitterai de vos commissions auprès de lui. Je me suis mal expliqué, ou vous avés mal entendu, en supposant que j'avais les recepissés du payement national du Large ; je les lui ai demandés souvent, il a quasi toujours battu la campagne, m'assurant seulement que la totalité était payée. Je pense que si la Constitution de l'an trois (2) trouve beaucoup d'amis aussi zelés que nous dans le département de Vaucluse, vous pourrés avoir la totalité de ce domaine. Si au contraire l'opinion pantheoniste (3) prend, ces gens-là aimeront a avoir un point d'appui près Marseille, Toulon, Avignon.

La proposition, ou la demande que vous me faites relative a vous, mon frère, me persuade que vous êtes étranger a la situation presente des affaires d'Etat ; vous pouvés être persuadé que je ne laisserai pas echapper le moment : *Nondum tempus.*

journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, Marchand fut souvent employé par le Comité de Salut public à diverses missions. Il appartenait au club des Cordeliers. Arrêté le 2 mars 1794 par ordre du Comité de sûreté générale, il fut relâché à la suite de démarches très actives de ses collègues du club. Il prit part à la conspiration d'Hébert dont il était l'ami, mais fut assez heureux pour se soustraire à ses conséquences. Arrêté de nouveau après la journée du 9 thermidor, la société des Jacobins lui donna des défenseurs officieux et il fut rendu à la liberté.

Marchand se trouva aussi compromis dans les journées de prairial an III et fut traduit de ce chef devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loire. L'amnistie du 4 brumaire survint à propos : il en bénéficia. Depuis cette époque, on le trouve mêlé à toutes les conspirations, notamment à celle de Gracchus Babeuf, à la suite de laquelle il fut compris dans l'arrêté du 19 floréal an IV, qui ordonnait l'arrestation de Babeuf, Vadier, Drouet, etc., et autres complices de marque. Il dut se tenir caché pour éviter d'être saisi.

Plus tard, Marchand fut un des membres les plus en vue de la société du Manège, où il se fit remarquer par ses déclamations furibondes contre les royalistes et les modérés. Compris dans l'arrêté de déportation qui suivit le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), ce conspirateur incorrigible prit la fuite et se fit passer pour mort ; mais ayant reparu à Paris en 1804, il fut mis en surveillance dans une petite commune de la Normandie. Nous le retrouvons enfin en 1809, habitant à Paris, rue de Sevin.

Nous ignorons ce qu'était la dame Béraud, que nous trouverons au cours de ces lettres associée aux opérations du citoyen Marchand.

(2) La Constitution de l'an III, décrétée par la Convention le 5 fructidor an III, avait établi un Directoire composé de cinq membres, un Conseil des Anciens et un Conseil des Cinq-Cents, etc.

(3) Opinion panthéoniste, synonyme d'opinion jacobine. Le club du Panthéon qui s'établit dès le début du Directoire, dans le ci-devant couvent des Génovéfains, près le Panthéon, n'était en effet qu'une tentative de reconstitution de l'ancien club des Jacobins, qui avait été fermé le 21 brumaire an III. Le Directoire ordonna, le 8 ventôse an IV, la fermeture de la société du Panthéon, mais l'appellation de Panthéoniste continua à qualifier les partisans des idées démagogiques les plus exagérées, opposées à celles des républicains constitutionnels et directoriaux.

J'écris a Vernet (4) pour placer Clareton jeune (5) ; je lui en ai parlé avant son départ; c'est un très galant homme, très reconnaissant du service que je lui ai rendu a Nismes, l'an deux.

Je ferai tous mes efforts pour qu'il ne mesarrive pas au commissaire des guerres ; c'est une terrible chose qu'une revolution de six années.

Tous nos parents et amis me demandent de vos nouvelles.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

IV.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 16 germinal an 4 de la Republique (5 avril 1796).

J'ai reçû votre lettre, mon cher frère, en date du 4, qui m'annonçait votre prochain depart. Duprat m'apprend le surlendemain que vous avés trouvé l'occasion la plus favorable. Je presume que vous voilà rendu aux plaisirs champêtres, en attendant de reprendre la carrière politique.

Je vous remercie de l'envoi que vous m'annoncés de chocolat de Florence ; c'est une chose inappreciable a Paris. M. Carletti, qui etoit un fort brave homme, avait pris mes saucissons et mon vin de Condrieu (1) en échange de celui qui devait arriver et que je n'ai jamais vû. Vous m'aviés donné une commission de livres : le temps aigû qui a courü m'a empeché de la faire ; veuillés bien me la rappeler.

On vous a fort mal instruit sur la pretendue correspondance

(4) Vernet, natif de Nimes, était commissaire des guerres et fut longtemps employé dans la 8e division militaire.

(5) Clareton (Louis-Philippe-Édouard) était le plus jeune fils de Clareton (Jean-Baptiste-Édouard, époux de Marie-Adélaïde-Ursule Rovère (Voy. note 2 de la p. 258). Le fils aîné s'appelait Théodore-Benoit-Joseph.

Louis-Philippe-Édouard Clareton avait été nommé commissaire extraordinaire des guerres en résidence à Marseille et était arrivé à son poste le 16 février 1793.

(1) Condrieu, chef-lieu de canton (Rhône) ; 2,000 h. ; renommé de tout temps pour ses vins dits des Côtes-du-Rhône.

avec Dugrail (2) ; j'ignore ce qu'il est devenu, et je n'ai reçû de ses lettres depuis plus d'un an. Ce doit être quelque aimable anarchiste qui vous a donné ces veridiques renseignements.

J'ecris a Lapeyre (3) pour voir, si on pourrait pousser l'acqueduc de la grande fontaine dans le pré Perret (4). Pour peu que vous voyés jour a cette operation, ne la ratés pas, je vous prie. Si vous avés besoin d'argent, je vous en fairai toucher. On va nous payer notre arrieré en mandats territoriaux (5) ; je voudrais en placer sur un bien national. Indiqués-moi quelque chose de bon. Je n'ai pû joindre le brave Marchand ; il est difficile a joindre depuis qu'il s'est raccommodé avec la dame Beraud. Demain je fairai de nouvelles tentatives. On vient d'operer un grand changement dans une partie du ministère ; on attend une queue a cette comète (6).

(2) Talod-Dugrail (Jean-Louis-Marie-Bernard de), né en 1759 dans le département de l'Ardèche, époux de Anne de Serene d'Aquéria, vint à Avignon à la suite de Rovère aîné en 1793 et fut chargé par lui de plusieurs missions dans le département de Vaucluse ; il tourna au royalisme après thermidor. Il occupait à cette époque les fonctions de médecin en chef de l'hôpital militaire d'Avignon. Il fut compromis en l'an V, dans les journées de pluviôse, à Avignon. Déjà dans une lettre qu'il écrivait à Rovère aîné, le 3 messidor an III, le citoyen Trieune parlait de la jeunesse dorée de Dugrail et appelait ce dernier le Fréron d'Avignon.

(3) Ce Lapeyre, dont il sera souvent question dans les lettres de Rovère, avait pour prénoms Pierre-Elzéar ; il était né à Bonnieux le 19 avril 1749, fils de Joseph-Joachim de Lapeyre, notaire, et de Marie-Anne Bressy. Après avoir exercé diverses fonctions à Bonnieux et dans le district d'Apt, il fut nommé, en l'an III, administrateur du département de Vaucluse, et le 13 nivôse de la même année, un décret de la Convention, rendu à la sollicitation de Rovère aîné, le nomma juré près le tribunal révolutionnaire de Paris, tout en conservant sa place d'administrateur du département. Le 12 thermidor an III, un arrêté du représentant Boursault, délégué dans Vaucluse, nomma Lapeyre procureur-syndic près le district d'Avignon. En 1796, il succéda à son père comme notaire, à Bonnieux.

(4) Ce pré situé à Bonnieux, au quartier de la Riaille, n'était séparé du domaine de ce nom, appartenant à Rovère, que par un fossé molindinal. D'autre part, au quartier de *Font-couverte*, qui est peu distant du précédent, M. Perret (Jean-Baptiste), possédait une autre parcelle de pré, vis-à-vis le jardin du ci-devant couvent des Récollets, à l'endroit même où se trouve sous une voûte une sources très abondante qui pouvait fournir à l'irrigation de tous les prés voisins. En homme pratique, Rovère tenait essentiellement à donner par l'irrigation de la plus-value au pré Perret, dont il était devenu possesseur, par suite de l'inscription sur la liste des émigrés du propriétaire, l'abbé Augustin Perret.

(5) Pour remédier au discrédit des assignats qui tous les jours perdaient de leur valeur nominale, un nouveau papier monnaie, appelé MANDAT-TERRITORIAL, fut créé par la résolution du 20 ventôse an IV. Les mandats, hypothéqués sur les biens nationaux, devinrent la monnaie exclusive de la République. Tout désormais devait être payé en mandats territoriaux : appointements des fonctionnaires, créances, baux, intérêts des capitaux, impôts, achats des biens nationaux, etc.

(6) Le 15 brumaire an IV, le ministère fut ainsi formé : pour la justice, Merlin de Douai ; pour les relations extérieures, Charles Delacroix ; pour les finances, Gaudin ;

J'attends cette epoque pour vous faire payer de ce qui vous est dû. J'espère que les affaires prendront une tournure heureuse et que la Republique triomphera de tous ses ennemis.

Tous nos parents et amis me chargent de vous dire mille choses affectueuses. Le pauvre Savournin est bien mal ; je ne crois pas qu'il pousse la vie loin ; il est martyr de l'eau de veau et des abstinences spiritueuses ; il vous est sincèrement attaché, ainsi que sa compagne. Il parait que l'on va s'occuper serieusement du Midi, et de chasser des fonctions publiques le rebut et la lie du genre humain, placés par Fréron et compagnie (7) ; j'espère que

pour la guerre, Aubert-Dubayet, qui avait commandé à Mayence ; pour l'intérieur, Bénézech ; pour la marine, l'amiral Truguet. Le 15 nivôse an IV, Génissieu remplaça Merlin à la justice, qui reprit lui-même le portefeuille le 14 germinal de la même année. Le 19 pluviôse an IV, Petiet succéda à Aubert-Dubayet à la guerre. Ramel-Nogaret prit les finances le 25 pluviôse an IV. Enfin, un septième ministère, celui de la police générale fut créé le 12 nivôse an IV et attribué à Merlin de Douai, puis le 14 germinal, à Charles Cochon.

(7) Fréron (Louis-Marie-Stanislas), né à Paris le 17 août 1754, mort à Saint-Domingue en 1802, était publiciste quand éclata la Révolution. Il créa à cette époque, sous le nom de Martel, une feuille révolutionnaire intitulée : *L'Orateur du peuple*. Prit part à la journée du 10 août 1792 et fut membre de la Commune de Paris. Élu par l'assemblée électorale de Paris membre de la Convention nationale, le 14 septembre 1792, il prit place à la Montagne, et dans le procès du roi, vota la mort sans appel, ni sursis ; il fut ensuite envoyé en mission à Marseille, puis à Toulon, où il fut impitoyable pour les fédéralistes qu'il fit fusiller en grand nombre. A son retour à Paris, le club des Jacobins lui vota des félicitations, mais il n'encourut pas moins la haine de Robespierre, si bien que, pour s'en venger, Fréron se prononça contre lui dans la journée du 9 thermidor. Il abandonna en même temps la Montagne et devint un des plus fougueux réacteurs thermidoriens. On le vit à la tête de sa *jeunesse dorée*, composée de jeunes aristocrates élégamment vêtus, la tête poudrée et portant des cadenettes, parcourir les rues de Paris donnant la chasse aux Jacobins aux accents du *Réveil du peuple*, qui était la chanson royaliste à la mode.

Quand vinrent les mouvements du 12 germinal et du 1er prairial an III, Fréron fut adjoint à Barras pour marcher contre le faubourg Saint-Antoine. Au 13 vendémiaire cependant, il se prononça contre les sectionnaires royalistes de la capitale et reparut à la Montagne. Ses variations politiques l'ayant rendu suspect à tous les partis, il ne fut pas réélu dans les nouvelles élections de l'an III, mais à cette époque, il était de nouveau en mission dans le Midi, où la Convention venait de l'envoyer pour la deuxième fois. Pendant les deux mois qu'il y resta (du 8 brumaire au 1er germinal an IV), Fréron, à en croire Louis Jullian et Alexandre Méchin, qui l'y avaient accompagné, s'appliqua avec succès à remplir le mandat qu'il avait reçu de la Convention : mettre un terme aux assassinats, traduire les assassins devant les tribunaux, faire exécuter les lois des 3 et 4 brumaire, rendre à leur foyer les familles patriotes fugitives, forcer les déserteurs à rejoindre leurs drapeaux ; mais les modérés lui reprochent les représailles qu'il exerça contre eux, sa partialité pour les Jacobins qu'il nomma à toutes les places — ainsi d'Agricol Moureau, devenu président du tribunal criminel de Vaucluse, — et le terrorisme qu'il fit régner dans ce pays. Dénoncé par les députés Isnard et Jourdan, Fréron fut rappelé définitivement de sa mission et depuis végéta à Paris jusqu'au coup d'État du 18 brumaire, où il fut nommé par le premier consul sous-préfet de Saint-Domingue.

Vernet faira droit a ma requeste pour notre neveu et qu'il sera tout de suite placé a Nice ou ailleurs. Aynard (8) a abdiqué sa place de commissaire des guerres, pour prendre celle de garde magasin a Avignon ; je crois que Barbusse (9) est aussi dans les environs. Perillier (10), qui a eu soin de ces patriotes, m'avait promis de placer Clareton jeune ; tenés la main a cette œuvre meritoire de votre coté, en cas de negligence du coté de Vernet. Donnés-moi souvent de vos nouvelles.

Santé et amitié fraternelle.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

V.

Au citoyen Rovére jeune à Bonnieux.

Paris, le 28 germinal an 4 de la Republique (17 avril 1796).

Je comptais recevoir, hier ou aujourd'huy, mon cher frère, une de vos lettres datée de Bonnieux, ayant sû indirectement que vous deviés y être arrivé le 15 ou 16 courant. J'ai vû Marchand, qui m'a dit être encore vôtre débiteur et avoir fait les payements du Large en vôtre nom pour la moitié ; je n'ai pû arracher la quittance ; vous pourrés faire verifier le fait par Donis (1) ou par Piot (2) sur les registres du receveur du cy-devant district. Vous

(8) Personnage non identifié.

(9) Barbusse (Étienne), de Nimes, avait été nommé le 28 septembre 1793, par arrêté de Rovère et Poultier, chef des convois des armées des Pyrénées et d'Italie, en remplacement du titulaire, révoqué pour malversations et crime de fédéralisme. En octobre 1793, il était inspecteur des fourrages de l'armée d'Italie au district d'Orange. On le trouve encore garde-magasin des équipages et chevaux d'artillerie à Avignon.

(10) Périllier était commissaire ordonnateur des guerres.

(1) Jean-Baptiste-Louis de Donis ou Doni, fils de Jean-Baptiste de Donis, patrice Florentin, seigneur de Goult, etc., et de Françoise de Brunet, avait épousé en mai 1782 Caroline-Catherine-Gaëtane de Fournier d'Aultane, de Valréas. Il était au 7 février 1792 à Avignon, trésorier de la caisse des troupes stationnées dans le Comtat-Venaissin.

(2) Piot (Joseph-Louis-Joachim de), né à Avignon, en 1757, décédé le 22 septembre 1830, à sa maison de campagne de Sorguette, à L'Isle-sur-Sorgue, fils d'Agathange-Joachim et de Marie-Rose Cucurne, homme de loi, occupa divers emplois officiels pendant la Révolution. Il était procureur de la commune d'Avignon, lorsqu'il fut appelé, le 5 brumaire an IV, aux fonctions de commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de Vaucluse. Il fut confirmé dans ces

verrés par les papiers publics que les hommes probes et amis de l'ordre ont courû quelques dangers ces jours passés. Les anarchistes de germinal et de prairial aiguisaient de nouveau leurs poignards tyranniques. La chère constitution de 93 (3), la mort des vrais républicains, voilà les projets permanents de ces vampires insatiables de sang, et dont quelques incarcerations et une loi terrible adoptée de hier par les deux Conseils feront rentrer ces honnestes citoyens dans l'ordre, mais jamais dans la masse des lois (4). Il me tarde bien de pouvoir cultiver tranquillement les campagnes riantes de nôtre departement et de laisser aux amateurs empressés de l'autorité a venir s'en saouler jusque a satieté.

Il parait que les negociations de paix sont decidement rompues (5) ; vous pouvés calculer d'après cette donnée pour la vente des foins pour l'armée d'Italie. Tous les biens nationaux, provenant de la liste civile, sont soumissionés aux environs de Paris. Les biens patrimoniaux sont en donation en numeraire ; les

fonctions par le représentant Fréron en nivôse de la même année et les exerça jusqu'au 3 vendémiaire an VI, où il fut remplacé par Dugat, d'Orange. Sous le Consulat et l'Empire, il siégea comme juge et président au tribunal de 1re instance d'Avignon et y remplit pendant longtemps les fonctions de juge d'instruction. Il prit sa retraite après 1815. Piot avait été nommé membre du Conseil général du département de Vaucluse par arrêté du premier consul du 1er prairial an VIII. C'est lui qui, le 2 août 1815, dressa le procès-verbal concluant au suicide du maréchal Brune.

(3) Cette Constitution, promulguée le 24 juin 1793, avait pour base la souveraineté populaire s'exerçant par le suffrage universel au moyen des assemblées primaires, dans lesquelles tous les citoyens réunis étaient appelés même à sanctionner les lois dans le sens de l'acceptation ou du rejet. Essentiellement démocratique et rédigée par les montagnards, la Constitution de 1793, dite aussi *acte constitutionnel*, ne fut jamais appliquée en raison même de ses lacunes. Bientôt du reste s'établit le gouvernement révolutionnaire (10 octobre 1793). Mais la Constituiion de 1793 resta toujours l'idéal du gouvernement pour les montagnards.

(4) Le 27 germinal an IV, sur un message du Directoire, une loi pénale fut votée contre les provocateurs à la royauté, à la Constitution de 1793, au pillage des propriétés, au massacre des députés au Corps législatif, etc. Elle visait aussi ceux qui se trouveraient dans les rassemblements où se commettraient ces délits. La loi passa sans opposition. On en trouve le texte au *Moniteur*, n° 211 du 1er floréal an IV.

(5) La victoire de Loano remportée par l'armée d'Italie (23 et 24 novembre 1795), avait frappé le roi de Piémont d'une telle épouvante que, le 17 ventôse an IV (7 mars 1796), à son instigation et à celle de l'Autriche, l'Angleterre avait fait à la France des ouvertures en vue de la négociation de la paix. Ces ouvertures peu sincères n'étaient qu'une duperie qui ne trompa pas le Directoire. Il se prépara à reprendre les hostilités et l'offensive sur tous les points. En ce qui concerne le Piémont, Bonaparte suggéra le projet de forcer par une nouvelle victoire le roi de Piémont à la paix ou de lui enlever ses États, de franchir ensuite le Pô et d'enlever à l'Autriche la Lombardie et finalement d'affranchir l'Italie. Ces vues ayant été agréées, le Directoire nomma Bonaparte général en chef de l'armée d'Italie en remplacement de Schérer jugé incapable (4 ventôse an IV).

maisons de Paris sont a une baisse incroyable. Il n'y aura pas de changements pour les commissaires des guerres ; la réduction s'opèrera par mort ou par demission ; vous pouvés être tranquille sur le commissaire. Je presume que Vernet sera exact a me repondre pour Clareton jeune.

Tous nos parents et nos amis vous disent mille choses empressées. Deaulx (6) est employé dans l'armée de l'interieur en qualité d'adjudant general ; sa femme l'a quitté depuis deux ou trois mois.

Dites a Reboulet (7) que j'ai reçû les provisions annoncées, moins l'eau de vie dont je n'ai pas entendu parler. J'ai payé une somme enormissime pour le port, tandis que j'avais donné ordre d'user des charretes de Camusot (8).

Salut et sincére fraternité.

Signé : J.-S. Rovère.

VI.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 6 floréal an 4 de la Republique (25 avril 1796).

Il me parait que votre lettre du 22 germinal a eté ecrite dans un moment de morosité peu ordinaire ; vous vous en prenés a moi de n'avoir pas votre quittance du domaine du Large : vous

(6) Antoine-Secret-Raymond d'Eaulx habitait à cette époque à Paris, rue de Verneuil. Il avait le grade d'adjudant général. L'année suivante, il fut mis en réforme, et sur l'ordre du ministre de la guerre, dut se retirer à Avignon (12 germinal an V). Il quitta ensuite définitivement le service et vint habiter avec son fils Charles le château de Thorens, commune d'Andon, près de Grasse, où il vivait encore en 1819. Il avait épousé Angélique-Joséphine Clément ; était parent des Raymond-Modène et allié aux Fortia d'Avignon.

(7) Au livre des délibérations de la commune de Bonnieux pour l'an II, on trouve un certificat de civisme délivré au nommé Joseph Reboulet, dit *la Jeunesse*, qualifié de domestique du citoyen Rovère.

Le 5 pluviôse an II, comme mandataire de Rovère, représentant du peuple à la Convention, ce même Reboulet remet à la municipalité de Bonnieux pour être brûlés, deux livres manuscrits et divers autres papiers et titres de féodalité et censes diverses dudit Rovère.

Par délibération du conseil général de la communauté en date du 21 pluviôse an II, Joseph Reboulet est nommé membre du comité de surveillance. (Notes communiquées par M. Darriés, de Bonnieux.)

(8) Ce Camusot était préposé aux convois militaires pour l'armée d'Italie.

ne m'en avés pas chargé ; vous ne m'avés jamais mis dans vos confidences d'arrangement ; tout ce que j'ai pû et dû faire, je l'ai fait ; j'ai averti Marchand des projets de loi ; je lui ai offert de l'argent, il l'a refusé ; il m'a assuré qu'il avait payé et qu'il vous fairait passer le recepissé. Je ne loge plus dans sa maison depuis six mois (1) ; sa façon de penser et la mienne ne sont pas faites pour nous rapprocher ; cependant j'ai fait le sacrifice de tout ressentiment, et la recompense est une lettre, comme on l'aurait ecrite a un homme d'affaire de l'ancien regime dont on eut été mecontent.

Vous me parlés de venir a Paris pour terminer cette affaire qui l'est depuis longtemps, et dont vous pouvés vous assurer, comme je vous l'ai precedemment écrit, en faisant verifier le registre du cy-devant receveur du district d'Avignon. Votre voyage a Paris vous coûterait une somme equivalente a l'acquisition d'un autre domaine. Je n'ai aucun conseil a vous donner, car je m'apperçois depuis longtemps qu'ils n'ont pas beaucoup d'influence sur votre esprit ; mais si je me trompais et que la voix d'un frère put encore percer jusqu'a votre cœur, je vous dirais que lorsqu'on eprouve un revers en revolution, il faut opposer la philosophie et le calcul ; ces moyens nous ont deja reussi en partie, et il est probable que, sous peu de mois, nos ennemis seront confondus.

J'ignore ce que vous voulés me dire par ma prochaine ruine ; je crois qu'elle ne peut s'operer qu'en contractant des dettes ou en alienant des biens ; comme j'ai payé la majeure partie et que j'ai a ma disposition de quoi les solder toutes par les arrerages qui me sont dus, je ne vois nulle ruine, ni prochaine, ni lointaine.

Vous ne voulés pas me parler de mes affaires domestiques, parce que, dites-vous, je n'ai pas assés de confiance ; je sçais que je suis mal administré, mais les moyens que vous n'avés cessé de m'offrir sont encore plus mauvais. Affermer des biens, lorsque la monnoye ou les papiers monnoye varient tous les mois, est une absurdité ; d'ailleurs, la nature de nos biens n'est pas susceptible de ce genre d'exploitation.

J'ai sû, dans toutes les occasions perilleuses de ma vie, trouver des ressources dans la force de mon caractère et dans la stoïque philosophie que j'ai adoptée. Je m'occuperai toujours du plus pressant, qui est de sauver la chose publique, source d'ou s'ecouleront tous les autres remèdes.

Salut et fraternité.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(1) Voy. lettre III, note 1.

VII.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 10 floréal l'an 4 de la Republique (29 avril 1796).

J'avais bien prevû, mon cher frère, que votre lettre du 22 germinal avait eté ecrite *ab irato,* et que votre cœur n'y etait pour rien ; j'etais vivement affecté de voir que vous ne rendiés pas justice aux sentiments que je n'ai cessé de sentir pour vous, car lors de ma persecution de vendémiaire, je pressentis le coup qui allait vous frapper et j'annonçais a tous mes amis que c'etait la seule chose qui m'affectait (1). Vous voilà revenû a nôtre ancienne amitié, parlons de nos affaires domestiques.

Je vais deux fois par jour chés Marchand, pour guetter le moment de son retour ; il a eté soumissionner des biens nationaux : on l'attend a chaque instant. Je tiendrai la main a la cloture de vos comptes et a la revision des acquits.

Je vous fairai passer huit mille livres avant huit jours en mandats pour payer Gibert (2), Cornailles (3), Guillibert (4) et autres menües dettes. Je n'avais pas perdu de vue l'infante de Claret (5) ; vous recevrés pour tout le mois la somme de vingt-deux mille livres qui lui sont dües.

J'espére d'apres l'echelle de proportion de m'arranger avec M. la Salcette pour la rente viagère provenant de deux assignats de dix mille livres (6).

(1) Voy. page 271.

(2) Gibert Pierre-Charles-Gaspard), de L'Isle, devint maire sous le Consulat. Il ne cessa d'habiter L'Isle pendant toute la Révolution et ne fut porté sur aucune liste d'émigrés.

(3) Cornailles (Jean-Joseph), notaire à Vachères (Basses-Alpes), était créancier d'un capital à constitution de rente de 1,809 livres de Rovère aîné, en vertu d'un acte d'échange, portant soulte et obligation, reçu par Me Fabry, notaire à Bonnieux, le 10 mars 1779.

(4) Guillibert (François-Xavier), homme de loi d'Apt, était également un des nombreux créanciers de Rovère aîné.

(5) Il s'agit de Marie-Marguerite-Élisabeth de Chaix de Claret, première femme de Rovère. (Voy. page 252). Par acte du 26 juillet 1785, notaire Portelossy, à Marseille, Rovère, abusant d'une procuration de sa femme, avait vendu les biens de cette dernière au sieur Étienne Barthélemy, négociant à Marseille. D'où procès, qui se termina par un acte de transaction du 27 mars 1788, dans lequel Rovère se reconnut le débiteur de sa femme pour la somme de 21,000 livres.

(6) Colaud de la Salcette (Jacques-Bernardin), né à Briançon, le 22 décembre 1733,

On vous a mal instruit sur les biens nationaux de notre departement ; il en existe encore de première origine, a Bedarrides ; mais je verrai ce qu'il faudra faire.

J'approuve très fort votre projet de la muraille du pré Rouvil (7) ; je crois qu'il faudra refaire en partie celle de la terre Baudouin (8) et du petit pré entre deux, de manière a ne laisser que l'ouverture du fossé ; vous trouverés une infinité de pierres dans les vieux murs de separation, qui ne font qu'obstruer les prés et gâtent le coup d'œil ; vous pourrés prendre l'argent provenant de la premiere coupe des prés et luzernes de Sorgues. J'ai ecrit au frère Simon (9) de vendre cette premiere recolte ; son frere s'est impatronisé dans la gestion de nos affaires. Elles ne sont pas ameliorées ; vous me fairés plaisir d'y apporter la plus grande surveillance, en leur faisant beaucoup de compliments. Quoique les sources de la Riaille soient abondantes, vous êtes trop bon agriculteur pour n'avoir pas remarqué qu'en juillet, en aoust et septembre, on ne sçaurait trop en avoir (10).

Lapeyre m'a promis par ecrit de me ceder la vigne qui touche celle acquise de Vitalis (11) ; il avait pris vôtre arrivée pour l'epo-

mort à Paris d'une attaque d'apoplexie le 23 décembre 1796. Il était chanoine de la cathédrale de Die, quand il fut élu, le 5 janvier 1789, député du clergé aux États-Généraux par la province du Dauphiné. Élu membre de la Convention nationale par le département de la Drôme, le 9 septembre 1792, il vota dans le procès du roi pour la détention jusqu'à la paix, le bannissement ensuite et la mort en cas d'invasion. Il entra, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député du département des Hautes-Alpes.

(7) Rouvil-Jouffrois (Joseph), chevalier de Saint-Louis, un des plus riches propriétaires de Bonnieux.

(8) Baudouin (François), propriétaire à Bonnieux.

(9) Simon Hurard, ci-devant frère convers au couvent des Célestins de Gentilli (Sorgues), y était resté comme régisseur de Rovère aîné, quand celui-ci eut acheté ce bien national (Voir lettres suivantes). Son frère Jacques Hurard était également l'homme d'affaires de Rovère pour ses propriétés de Sorgues. Les deux frères Hurard, dont l'un Simon était tonnelier, et l'autre menuisier de profession, étaient natifs de Sorgues et s'étaient rendus l'un et l'autre acquéreurs de parcelles de terres appartenant aux Célestins. Tous deux avaient embrassé avec ardeur la Révolution.

(10) La source de la Riaille se trouve en tête du domaine de ce nom, dans l'enclos du château et du jardin, séparé du domaine du pavillon anciennement de M. Perret, par le fossé molindinal. Les eaux que débitent ces sources, sont très abondantes ; recueillies dans un immense bassin, elles sont ensuite réparties pour l'irrigation du jardin et des prairies qui dépendent de ce domaine.

Dès le commencement du XVIII[e] siècle, le domaine de la Riaille figure sur la tête de la famille Rovère, alors Royère. Note communiquée par l'érudit M. Darriès, de Bonnieux.)

(11) Par acte du 10 octobre 1792, notaire Lapeyre, de Bonnieux, Rovère aîné, alors député à la Convention nationale, avait acquis des sieurs Jean-Joseph Vitalis, bourgeois, et Jean-Vincent-Augustin-François-Xavier Vitalis, médecin, résidant à Nimes, une propriété avoisinant Bonnieux, dite la *Gardiole*, en nature de vigne.

que de cette cession ; vous traiterés cet objet avec delicatesse et legèreté apparente.

On annonçait et l'on annonce le renvoi du ministre Lacroix (12). J'attendais ce moment pour vous faire payer ; j'espère par le moyen d'Audiffret (13) en venir a bout.

Le jeune Clareton doit avoir reçû sa lettre d'avis pour se rendre a Nice auprès de Vernet, qui le traitera en ami ; ecrivés-moi souvent ; comptés sur mon inviolable attachement et mon empressement a ne pas laisser passer les occasions de vous être utile.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

VIII.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 16 floréal an 4 de la Republique (5 mai 1796).

Je reponds, mon cher frère, a votre lettre du 2 floreal ; j'approuve très-fort votre plan de conduite philosophique ; j'espère que vous ne resterés pas longtemps dans cet etat que j'ambitionnerais cependant beaucoup. Quant a vôtre projet de venir a Paris, je vous en dissuaderai par tous les moyens possibles ; nous sommes depuis longtemps sous les poignards des assassins, et surtout depuis environ quinze jours. Les exclusifs (1) demandent hautement la constitution de 93, la mort du Directoire executif et celle de tous les hommes probes des deux Conseils. Vous voyés que la perspective n'est pas riante ; d'ailleurs, on assassine sur les routes ; la demoralisation est a son comble ; tenés-vous tranquille dans votre retraite. Je ne perds pas un moment de vüe votre remboursement et votre replacement. Le premier peut arriver a chaque instant ; il faut attendre le moment propice pour

(12) Charles Delacroix de Constant ne quitta le ministère des relations extérieures que le 28 messidor an V, où il fut remplacé par Talleyrand.

(13) Audiffret, personnage que nous n'avons pu identifier.

(1) Voy. lettre II, note 6.

le second. Marchand est introuvable ; il court après les biens nationaux, peut-être fait-il une autre pointe ; nous nous retrouverons ; en attendant, je crois que vous ferés bien de donner vos ordres de loin pour le Large et pour Sorgues.

Quant au second, j'ai ecrit et j'ecris encore aujourd'huy au frère Simon de vendre la première coupe de prés et luzernes et de vous en faire passer le produit. Je fairai partir par le prochain courrier la somme de six mille cinq cent livres de mandats ; vous voudrés bien faire payer MM. Gibert, de L'isle, et Cornailles ; j'avais pensé comme vous sur l'infante de Claret (2), je vous fairai parvenir la somme qui la compète.

Je n'avais jamais douté des liaisons que notre juré (3) devait avoir avec nos voisins ; il faut en tirer partie pour l'acqueduc, et faites attention qu'il faut soutenir les eaux a la hauteur de la grande fontaine ; celles du pré Perret sont même supérieures. N'oubliés après cette negociation celle de la vigne ; j'ai sa lettre bien en règle pour m'en faire la cession a vôtre arrivée ; il faudra aussi couler a fond le billet de mille écus, en compensation de ce qu'il devait payer a Clareton, et qu'il n'a jamais fait.

Je ferai moi-même votre commission chés l'imprimeur Brion, rüe Vaugirard.

Votre delicatesse sur la depense est bien mal placée ; vous devés sçavoir que vous êtes le maitre de disposer de toutes choses. Le pauvre Savournin se meurt ; je ne doute pas de la permanence de l'imbecillité de son frère.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(2) *Infante* se disait ironiquement d'une femme dont on voulait suspecter la vertu.

(3) Il s'agit toujours de Pierre Lapeyre, qui avait été juré au tribunal révolutionnnaire de Paris, comme nous l'avons vu lettre IV, note 3.

IX.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 20 floréal an 4 de la Republique (9 mai 1796).

Ne vous impatientés pas, mon cher frère : mes tentatives ont eté vaines pour trouver le moyen de vous faire passer des mandats ; l'assassinat et le vol faits au courrier de Lyon ont derangé toutes les operations commerciales (1).

Nous sommes plus tranquiles depuis quelques jours. Le sejour de la campagne est infiniment preferable a celui de la capitale :

Beatus ille, etc.

Surveillés la recolte des foins de Sorgues. Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur ; je ne perds pas de vüe vôtre commission du Voyage dans les departements.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(1) Le 8 floréal an IV (27 avril 1796), le courrier de la malle de Paris à Lyon partit à 5 h. 1/2 du soir chargée de 112 dépêches, de 16,000 fr. en numéraire et de 7,792,000 fr. en assignats, représentant 5,000 à 6,000 fr. d'argent. A trois quarts de lieue de Lieursaint, sur les neuf heures du soir, quatre hommes à cheval arrêtèrent le postillon et emmenèrent la voiture vers un petit bois situé à peu de distance. Là, ils massacrèrent le postillon, Étienne Audebert, qui opposait une résistance désespérée, tandis que le voyageur de la voiture nommé Laborde, qui était de connivence avec eux, assassinait le courrier nommé Excoffon. Le vol était le mobile du crime.

Après une première instruction faite par Daubenton, juge de paix de la section du Pont-Neuf, l'affaire fut renvoyée devant le tribunal criminel de Melun pour cause d'incompétence du premier juge. Le 9 messidor an IV (27 juin), l'acte d'accusation était dressé, dans lequel Joseph Lesurques, Courriol et Guenot étaient représentés, d'après les dépositions très positives des témoins, comme faisant partie des quatre individus qui avaient commis le crime et qui avaient été précédemment arrêtés. Malgré leurs protestations d'innocence, Lesurques et Courriol furent condamnés à mort. Le pourvoi de Lesurques ayant été rejeté par la Cour de cassation, le Directoire envoya un message au Conseil des Cinq-Cents pour demander la révision du procès en faveur d'un homme que l'opinion publique regardait comme innocent. Le Conseil accorda un sursis et nomma une commission, dont le rapporteur M. Siméon conclut à l'ordre du jour pur et simple, qui fut en effet prononcé. Lesurques et Courriol furent décapités à Paris, le 30 octobre 1796. (Sur les détails de cette affaire, qui plus tard a été mise en scène sous forme d'un drame appelé le *Courrier de Lyon*, représenté pour la première fois à Paris au théâtre de la Gaîté, le 16 mars 1850, et sur les tentatives infructueuses faites à diverses reprises pour obtenir la réhabilitation de Lesurques, voir l'article *Lesurques* au Dictionnaire de Larousse.)

X.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 22 floréal an 4 de la Republique (11 mai 1796).

Je ne vous ecris que quatre mots, mon cher frère, pour vous dire que je me porte bien, que nous avons echappé par une espèce de miracle au fer des assassins : je me rapporte au journal de Jolivet (1), qui vous donnera le premier aperçu du plan destructeur, qui devait s'executer la nuit dernière. J'ajouterai qu'a chaque instant, on conduit dans les prisons des conspirateurs ; le plan etait combiné avec les departements (2).

Vous concevrés peut-être que je n'avais pas tort l'année passée d'être roide avec les assassins et les voleurs; ils ont fait assassiner le courrier de Lyon, pour avoir de l'argent pour corrompre les troupes.

Je vous fairai passer de l'argent au premier jour. J'ai reçu une lettre de Clareton jeune, qui m'annonce son depart pour Nice.

J'ai vû le citoyen Barbusse (3), que vous avés chargé du chocolat ; ses malles sont en route.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(1) Le journal de Jolivet n'est autre que le *Gardien de la Constitution*, rédigé par Jolivet. Il parut du 1er décembre 1791 au 30 juin 1792 et du 3 nivôse au 3 prairial an IV.

(2) Le 21 floréal, le Directoire avait envoyé au Conseil des Cinq-Cents un message ainsi conçu : « Un horrible complot devait éclater demain sur la pointe du jour; son objet était de renverser la Constitution française, d'égorger le Corps législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur, toutes les autorités constituées de Paris et de livrer cette grande commune à un pillage général et aux plus affreux massacres. Le Directoire exécutif, informé du lieu où les chefs de cette affreuse conspiration étaient rassemblés et tenaient leur comité de révolte, a donné des ordres pour les faire arrêter ; plusieurs d'entr'eux l'ont été, en effet, et c'est avec douleur que nous vous apprenons que parmi eux se trouve un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant délit. »

Par les papiers saisis chez plusieurs des conspirateurs, arrêtés dans la nuit du 19 au 20 floréal, le Directoire eut connaissance du plan de la conspiration et des noms des principaux chefs. Au premier rang des conjurés figurait Babœuf, surnommé Gracchus, natif de Saint-Quentin, âgé de 34 ans, auteur du journal périodique intitulé le *Tribun du Peuple*. Quarante-six individus furent d'abord arrêtés comme auteurs ou complices de cette conspiration.

(3) Voy. lettre IV, note 9.

XI.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 24 floréal an 4 de la Republique française (13 mai 1796).

Il me tardait de recevoir de vos nouvelles, mon cher frère : votre lettre du 11 m'est parvenue hier. Je vois avec chagrin que vous etes empechè par un rhume de jouir du plaisir de la campagne : de la ptisanne et du menagement.

Vous aurés vu par les papiers publics et verrés encore (car l'affaire n'est qu'a son premier developpement) quelles etaient les trames ourdies contre nos personnes et contre la Liberté par les hommes qui voulaient seuls être les patriotes. Souvenés-vous de nos conversations avec le brave Lapeyre, qui aurait eté exterminé comme moi, car le projet avait ses ramifications dans les departemens et notamment dans le nôtre.

Vous avés très fort raison : il faut d'abord payer ce que l'on doit, ensuitte voir d'acquerir. En consequence, je vous envoye un bon pour retirer sur Dervieux (1) a Avignon la somme de six mille cinq cents livres, que j'ai comptée hier a son frère qui part pour Lyon aujourd'huy. Vous voudrès bien payer les Benin (2) et Ducoureux (3), Gibert, de L'Isle, et Cornailles. Je vous enverrai bientôt la somme pour l'infante de Claret.

Quand au jas de Puyvert (4), je crois que ce serait une fort

(1) Dervieux (Jacques-Antoine) était déjà en 1790 directeur du bureau des coches et messageries à Avignon, où il habitait depuis quelques années.

(2) Personnage non identifié.

(3) *Idem.*

(4) Le domaine dit le Jas de Puyvert, dépendant du canton de Cadenet et provenant de l'émigré Castellane-Majastre (Joseph-Marie-Gaspard), fut vendu comme bien national le 16 ventôse an V (6 mars 1797) par lots séparés, qui furent acquis par divers particuliers, parmi lesquels nous ne trouvons pas le nom de Rovère.

C'était un immense domaine comprenant bâtiments de ferme, bergeries, pigeonniers, moulin à huile, bâtiment du garde et un tènement de terres de toute nature : prairies, bois et jusqu'à des îlots en Durance. La vente totale produisit 177,609 francs. Il était affermé avant la Révolution dix mille livres.

Quant au propriétaire Castellane-Majastre, seigneur de Cadenet et de Puyvert, né à Aix le 6 janvier 1758 et y résidant avant la Révolution, il avait émigré à Diétikan,

bonne acquisition; elle ne doit pas être d'un produit aussi fort que vous l'a dit nôtre ami Mathieu (5). Je vous prie de prendre toutes les instructions necessaires.

Vous devés vous rappeler, lors de vos scrupules sur les acquisitions, que je vous observai que si nous survivions a la Revolution il serait fort agreable d'avoir placé utilement ses economies, et que ce ne serait pas une ou deux acquisitions qui nous feraient perdre la vie. Nous avons echappé a Robespierre, a Louvet (6) et a present a sa nombreuse compagnie. Je persiste a faire cette acquisition, d'autant plus volontiers que nous sommes en traité de vendre le beau meuble des Indes, suivant le conseil que vous en aviés donné, et que cet objet nous produira beaucoup de mandats.

Quant au nombre des envieux, une fortune mediocre en a toujours plus que celle qui est reputée grande. Souvenés-vous de Pompée Jouffret (8), qui planait au-dessus de tous les autres par la simple croyance que l'on avait de ses tresors terrestres et maritimes.

Si vous jugés que j'ecrive a Lapeyre pour le faire sortir de sa langueur, je le ferai avec d'autant plus de plaisir que nous voilà *dechouanisés* tout a fait. Les plus scrupuleux peuvent juger a present quels sont les bons ou les mauvais citoyens.

---

en Suisse, où il mourut le 25 juin 1795. Il avait épousé à Paris, le 17 mai 1780, Armande-Louise-Adélaïde Béthune, dont il eut un fils Louis-Joseph-Alphonse et deux filles Louise-Henriette et Armande-Pauline-Marie. Sa veuve, alors âgée de 37 ans, habitait à Belleville (Paris) en l'an IX.

(5) Personnage non identifié.

(6) Robespierre et Louvet, noms trop connus pour qu'il soit nécessaire de donner sur eux une note biographique. On a vu page 271 que c'est sur la dénonciation de Louvet que Rovère et Saladin avaient été décrétés d'arrestation le 24 vendémiaire an IV.

(7) Pompée de Jouffret, seigneur de Fonture du bourg de Bonnieux, épousa, le 4 juin 1581, Madeleine Inguimbert, fille de Pierre Inguimbert, baron de Thèze, de Carpentras (Fabry, notaire à Sarrians). Le 30 décembre 1584, Pompée de Jouffret ou de Geoffroy donnait quittance à son beau-père, par devant Antoine Vitalis, notaire à Bonnieux, de 600 écus d'or à-compte des droits de sa femme sur l'héritage de son premier mari Jean-Antoine de Romilhon, professeur en droit de la ville de L'Isle. Madeleine Inguimbert avait eu outre sa dot de cent écus d'or, un don de son père, d'autres 50 écus d'or.

Au XVIII[e] siècle, messire Gaspard-Pompée-Marie de Jouffret de Fonture était, avec son frère Pierre-Hyacinthe, le plus riche propriétaire foncier de Bonnieux. Ils possédaient à eux seuls presque toute la plaine.

Cette famille de Jouffret de Fonture s'est éteinte en 1848 par la mort de M. de Rouis, qui était le petit-fils par sa mère de M. de Jouffret de Fonture.

C'est l'adjudant general Raymond d'Eaulx qui a conduit Drouet (8) à l'Abbaye.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

P. S. Je n'ai pu joindre le Jacobin Marchand; je ne doute nullement qu'il ne joua un rôle très actif dans cette affaire de carnage.

Vous avés bien fait d'ecrire a Donis pour verifier ses payemens.

— - - — —

XII.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 26 floreal an 4 de la Republique (15 mai 1796).

Après avoir eté en peine pour nous, mon cher frère, nous le sommes grandement pour tous les bons citoyens de nos departemens, puisque nous voyons dans les pièces de la conspiration qu'il existait des intelligences avec Avignon, Marseille, Toulon, etc., etc. Nous en avions déjà la crainte, lorsque le message d'hier nous en a donné la certitude (1). Il me tarde infiniment de recevoir de vos nouvelles et d'apprendre que vous et nos amis, les gens de bien, les vrais amis de la Republique et de la constitution de 1795, sont echappés au peril de ces patriotes exclusifs.

(8) Drouet (Jean-Baptiste), né à Sainte-Menehould (Marne) le 8 janvier 1763, était maître de poste dans cette localité lorsque sur sa dénonciation, Louis XVI en fuite fut arrêté à Varennes, le 21 juin 1791. Il fut élu le 3 septembre 1792 membre de la Convention nationale par l'assemblée électorale de la Marne, siégea à la Montagne, vota la mort du roi et se déclara l'ennemi implacable des Girondins. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il fut arrêté en prairial an IV, pour complicité dans la conspiration de Babeuf, s'évada dans la nuit du 9 thermidor et se réfugia en Suisse, puis aux Indes Acquitté par la Haute-Cour de Vendôme, il revint en France après le 18 fructidor, adhéra au coup d'État du 18 brumaire et fut nommé sous-préfet de Sainte-Menehould. Il occupa ce poste pendant toute la durée de l'Empire et fut élu, le 10 mars 1815, par l'arrondissement de Sainte-Menehould représentant à la Chambre des Cent-Jours. En 1816, il fut forcé de quitter la France comme régicide, y rentra ensuite sous un faux nom et mourut à Mâcon le 11 avril 1824.

(1) Ce nouveau message est encore relatif à la conspiration de Babeuf et à ses ramifications dans les départements.

Point de nouvelles de Marchand ; j'envoie au frère Simon deux lettres du ministre de la guerre repulsives des actes d'hostilité, que se proposaient Messieurs de l'administration centrale du departement de Vaucluse (2), en logeant une brigade de gendarmerie et un entrepot de bestiaux a Gentilli (3). Je lui ecris pareillement de vous compter l'argent provenant de la coupe des foins et luzernes, et de vous presenter ses comptes ; je crois que depuis vendemiaire il a plus songé a lui qu'a moi.

Je vous ai adressé par le dernier courrier un bon de six mille cinq cent livres en mandats sur Dervieux a Avignon ; je vous en fairai passer sous peu de temps la quantité necessaire pour payer Lapeyre ; ne perdés pas de vüe le jas de Puyvert, c'est une solitude infiniment plus agreable que celle que nous regrettons a juste titre du Pujet (4).

Pressés un peu le patriote Lapeyre pour l'aqueduc ; la chance commence un peu a tourner, vous le trouverés plus dispos.

(2) L'administration centrale du département de Vaucluse était composée, en prairial an IV, de Trie, président ; Bruny, Guérin, Delestrac, Guion, administrateurs ; Piot, commissaire du Directoire exécutif ; Domeny, secrétaire général.

(3) Le couvent des Célestins de Gentilli, situé à peu de distance de Sorgues, datait du milieu du XIV[e] siècle. C'était un séjour délicieux, tant par la richesse de l'édifice que par ses jardins magnifiques et ses belles eaux. En 1713, la reine de Pologne y reçut pendant trois jours la plus brillante hospitalité de la part des moines. Jacques III, roi d'Angleterre, y faisait de fréquentes visites pendant son séjour à Avignon. Enfin, il n'était pas un souverain, pas un prince qui, passant par le pays, ne s'y arrêtât pour le visiter. A la fin du XVIII[e] siècle, il n'y avait en résidence dans ce monastère que neuf religieux, dont sept pères et deux frères, y vivant dans le plus grand confort.

Ce couvent avec ses dépendances, ménageries, écuries, jardins, bosquets, parterres, allées d'arbres séculaires, bassins, eaux vives et son tènement de terres d'environ quarante-sept salmées (33 hectares), fut vendu comme bien national le 5 novembre 1793 et acheté par Rovère aîné au prix de 91,500 livres en assignats. Rovère eut non seulement l'immeuble, mais le mobilier, la bibliothèque, les archives, etc. Il fut mis en possession du tout dès le 11 novembre 1793. L'affaire était magnifique, car la terre de Gentilli valait à elle seule au bas mot 500,000 livres en numéraire. Cette acquisition fut souvent reprochée à Rovère par ses ennemis politiques, comme étant une immense escroquerie. C'est évidemment pour le défendre que, le 13 brumaire an III, le conseil général de la commune de Sorgues délibéra à son instigation « qu'il serait fait une attestation, signée des membres du conseil général et des autres citoyens, pour l'envoyer à la Convention nationale en faveur de Rovère, adjudicataire des ci-devans Célestins de Sorgues, pour prouver l'offre qui lui fut faite d'accepter cette maison au même prix qu'elle aurait été vendue aux enchères publiques, en reconnaissance des services insignes qu'il avait rendus à cette commune. » (Archives municipales de Sorgues : période révolutionnaire ; registre n° 1 des délibérations du conseil général.)

(4) Le Puget (Vaucluse), 130 habitants en 1793, sur le versant méridional du Luberon. Il n'y eut pas dans cette commune de ventes de biens nationaux et ne savons à quelle propriété Rovère fait allusion dans sa lettre.

Adieu, mon cher. Menagés votre santé : vous savés combien elle m'interesse. Giovanni m'a compté en assignats la somme de quatre cents livres, que vous lui aviés prêtée (5).

Salut, fraternité et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XIII.

Paris, le 28 floreal an 4 de la Republique (17 mai 1796).

Vous verrés, mon cher frère, par la note que je vous envoie, que j'avais raison de vous dire que je ne negligeais pas vos interêts et qu'il fallait attendre la circonstance favorable; j'espère que vous serés bientôt payé et l'année ne se passera pas sans que vous soyés placé.

Nous ne sommes pas entièrement gueris de la maladie dont les Jacobins nous travaillent; hier encore, ils voulaient tenter l'enlèvement de leurs prisonniers : on a pris des précautions.

Vous applaudirés sans doute a ma prevoyante amitié de vous empêcher de venir a Paris.

Salut, amitié et correspondance.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(5) Personnage non identifié.

XIV (1).

Lettre du citoyen Boulouvard, employé a la tête des bureaux des consulats de la Republique a Paris (2).

Paris, le 29 floreal an 4 (18 mai 1796)

Au citoyen Rovère, prêtre.

Vous me boudés sans doute, mon cher Rovère, puisque depuis votre depart de Paris vous ne m'avés pas donné le moindre signe de vie, quoique je vous aye ecrit deux ou trois fois. Peut-être allés-vous même jusqu'a m'attribuer en partie la supression de vôtre place, qui est l'ouvrage du Comité de salut public exclusivement. Pourquoi n'avés-vous pas pris Bagdad, comme je le voulais dans le tems? Je veux vous prouver que vous auriés tort de m'en vouloir : voyés mon empressement a vous adresser les pieces ci-jointes, qui vous interessent sans doute : il y a deux jours qu'elles sont arrivées par l'envoy de nôtre nouveau consul (3). Ainsy votre

(1) Sur les 116 lettres qui furent saisies au domicile de Rovère jeune, il n'y en avait en réalité que 112 qui fussent de son frere. Celle-ci est une des quatre écrites par des personnes étrangères.

(2) Boulouvard Pierre, né à Arles en 1752, suivait la carrière du commerce, lorsque la Revolution eclata. Il en adopta les principes avec modération, mais avec dévouement. Le parti des privilégiés se trouvant encore tout puissant à Arles, Boulouvard ne voulant pas rester spectateur impuissant des intrigues de ce parti, préfera s'expatrier. Il se retira d'abord a Avignon, puis a Paris en 1793. Bientot il fut nommé chef de la division des consulats au ministere des relations exterieures et y déploya des connaissances et du zele. On lui a attribué la rédaction du plan de la campagne d'Egypte. Il perdit son emploi en 1799 sous le ministere Talleyrand et fut désigné pour le consulat général de Gènes, mais l'événement du 18 brumaire le fit tomber dans une disgrâce complete. Durant l'existence du Conseil des prises, il se livra aux fonctions de défenseur des causes maritimes devant ce tribunal et s'y fit une réputation honorable. Il applaudit à la chute du gouvernement impérial, mais ne remplit plus aucune fonction officielle. Il mourut en 1823. Indépendamment de ses plaidoyers et de plusieurs articles de journaux, il a publié en 1790 un mémoire sur le *Projet de payer sept millions a la regence d'Alger*, dans lequel il se prononca en connaissance de cause contre le paiement proposé. Biographie des Bouches-du-Rhône. Paris, 1809, Moreau-Rosier. Boulouvard était déja, en 1793, chef du bureau du contentieux politique et consulaire au département des affaires étrangères. En l'an IV, il était chef du 7e bureau consulats, au même ministere. L'année suivante messidor an V, nous le trouvons chef de la division de Turquie, dernier poste qu'il occupa sous le ministre Charles Delacroix et qu'il perdit sous son successeur.

(3) Le nouveau consul à Livourne s'appelait Redon-Belleville, avec Caillassou comme vice-consul et chancelier.

trimestre de vendemiaire, brumaire et frimaire se trouvera acquitté, car cet effet sera payé sans retard d'une minutte.

Vous sçavés peut-être que je ne vois pas votre frère. Oh ! pour lui, il me boude certainement ; cependant je n'ai nul tort envers lui, a moins que ce n'en soit un de n'avoir pas eté dans la conspiration bien reelle, celle de vendemiaire ; il n'en est pas de même de lui a mon égard. J'ai sçû de très bonne part, et je l'ai appris avec la plus juste indignation, qu'il avait osé dire que j'etais un intriguant et c'est votre frère qui me fait un tel reproche ! Il est certain que je dois être sujet a des erreurs ou a des faiblesses, puisque je suis homme ; mais certes, il n'en fut jamais de plus éloigné de l'intrigue par mon caractère, par mes habitudes, par ma manière d'existence. Qu'on consulte ceux qui ont vû toute ma vie : ils diront tous que si j'ai acquis quelque talent, ce n'est pas pour l'intrigue ; en tous cas si je la possedais, je l'aurais mal employée, car en dernier resultat, je me trouve moins aisé que je n'etais il y a quatre ans, lorsque je vins habiter Paris, ou je me suis modestement renfermé dans les fonctions de ma place secondaire. D'ailleurs au char de qui me suis je attaché ? M'a-t'on vû suivre celui de Robespierre, des Jacobins, des divers comités de gouvernement, des faiseurs de la reaction sanglante du royalisme ? Avec quels brigans m'a-t-on vû associé ? Ai-je jamais eté le flatteur du peuple ? Quel sang ai-je versé ou fait verser ? Quelles depouilles ai-je partagées ? Quelle faction ai-je servie ? N'ai-je pas toujours eté uniquement l'homme de mes principes et opinions politiques ? Il est vrai qu'en l'an III j'ai tenté de me servir de l'influence de votre frère pour obtenir du gouvernement de ce temps là le succès d'une grande affaire, mais peut-il pour cela m'accuser d'intrigue ? N'etait-ce pas pour une cause bien juste et bien legitime que je m'employais (4) ? Le refus du gouvernement le couvre de honte aux yeux de ceux qui ont quelque idée saine sur la morale publique. En verité, votre frère a eté et bien injuste et bien impolitique en m'attaquant ; ignore-t-il que je suis peut-être un des hommes les plus profondement instruits sur toute sa conduite politique depuis 16 à 18 mois ? Pourquoi m'a-t-il provoqué avec tant de legèreté a rompre un silence qui lui etait utile ? Il devrait au contraire me sçavoir bon gré de la prudence avec laquelle je me suis conduit a son égard. Mais je finis mes reproches : je n'ai pû laisser echapper cette occasion de vous manifester ma sensibilité

(4) Nous ignorons à quelle affaire Boulouvard fait allusion.

sur le procedé indigne de votre frère. Vous pouvés, si vous le voulés, la lui faire connaître. Car je lui dirais ce que je viens de vous ecrire, si j'en avais l'occasion.

Je souhaite que vous jouissiés d'une bonne santé et d'une parfaite tranquilité. Adieu.

Salut et fraternité.

Signé : BOULOUVARD.

P. S.— Je suis toujours a la tête des consulats de la Republique. Si vous m'ecrivés, faites-le a l'adresse de mon domicile, rüe des Moulins, n° 530.

XV.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 4 prairial an 4 de la Republique (23 mai 1796).

J'ai reçu, mon cher ami, vos deux lettres des 18 et 24 floreal. Notre situation est approchant la même. Le Directoire surveille les coquins ; nous esperons dejouer les complots de ces cannibales. Je vous repondrai demain plus au long. Je vous remercie de l'excellent chocolat, que vous m'avés envoyé, et de la grande quantité. J'ai fait votre commission du *Voyage dans les departements :* vous recevrés deux cayers sous peu de jours (1).

Je ne puis pas joindre Marchand, je le soupçonne d'être dans la conspiration ainsi que sa dulcinée. Je crois qu'il nous faut nous attacher au jas de Puyvert, et nous nous arrangerons pour que vous ne mouriés pas de faim.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(1) *Voyage dans les départements de la France, y compris les pays rèunis,* enrichi de tableaux géographiques et d'estampes par les citoyens J. Lavallée, ancien capitaine au 46e régiment, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Paris et l'un des soixante de la Société philotechnique, pour la partie du dessin, et Louis Brion père pour la partie géographique. (Paris, chez Brion, dessinateur et éditeur de cet ouvrage, rüe de Vaugirard, n° 98, près l'Odéon.)

Cet ouvrage paraissait par cahiers coûtant chacun 2 francs pour Paris et 2 fr. 50 pour les départements et l'étranger. Le cahier 83 renferme le département de Vaucluse et parut en l'an VIII : 40 pp. avec une carte du département et 4 gravures. La collection complète (1792-1820) forme 13 volumes in-8°.

XVI.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 10 prairial an 4 de la Republique (29 mai 1796).

Je n'avais repondû, mon cher frère, que fort sommerement a vos deux lettres des 18 et 24 floreal, parce que les circonstances nous tiennent continuellement en haleine. Je vous dirai d'abord qu'après beaucoup de courses et de peines, j'ai rencontré Madame Beraud, que j'ai serieusement invitée a engager Marchand a s'aboucher avec moi pour terminer vos comptes. Elle m'a assuré que tout etait payé, et que la première fois que ce jacobin viendra a Paris, elle me l'enverrait. Je persiste toujours a croire qu'il n'est point etranger a la conspiration. Quant a nos affaires d'interest, vous auriés tort de douter un moment de mon desir de vous voir heureux, et des sacrifices que je serai toujours disposé a faire pour vôtre tranquillité, et l'assurance que vous serés indépendant de tout evenement.

Je m'apperçois que depuis vendemiaire dernier MM. Hurard disposent de ma proprieté de Sorgues approchant comme si elle leur appartenait. Dès que les fauteurs de la conspiration dans le Midi seront comprimés, j'espère que vous prendrés l'etat de Gentilli en consideration et que vous apporterés remède à la mauvaise administration. Quant a votre voyage de Paris, vous devés voir par les papiers publics que ceux qui ont le malheur d'y être, voudraient bien pouvoir en sortir : la force d'inertie et la patience sont les moyens les plus surs, quoique deplaisants quelquefois a l'impetuosité provinciale.

J'ignore ce qu'auront fait les agents du ministre des relations exterieures. On a deja netoyé une partie de ses bureaux et je crois que cette operation ira en croissant. On est encore fort indecis sur le parti que l'on prendra pour les soumissions. On crie beaucoup sur les accaparements des biens nationaux.

J'espère de vous envoyer bientôt les vingt-deux mille livres qui reviennent a l'infante de mes honoraires. Je n'ai pas reçu de vos nouvelles depuis la decouverte de la conspiration ; je crois qu'on ne s'en doutait guères a Bonnieux, quoique Avignon, Marseille et Aix fussent des points principaux des conjurés.

Le pauvre Savournin est mort depuis quelques jours, rêvant

toujours a ses chemises et a ses habits que son frère lui avait divertis. Dites bien des choses a La Jeunesse(1); j'ai reçu sa lettre et lui repondrai au premier jour.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XVII.

Paris, le 14 prairial an 4 de la Republique (2 juin 1796).

Je vois, mon cher frère, par votre lettre du 17 floreal qu'a cette epoque vous ne connaissiés point encore les dangers que nous avons courus, vous a Bonnieux, et moi a Paris, ou le signal devait être donné pour la ruine de la Republique. Le Directoire, dont l'aveuglement etait plus fort que celui de Tobie, commence a y voir clair. Nous sommes assurés que quasi tous ces coquins de nôtre departement et des voisins vont être destitués : ce qui necessairement mettra du calme dans les esprits.

On a fait deja beaucoup de reformes dans le ministère des relations exterieures (1); il en reste encore beaucoup a faire. Je fais agir

(1) C'est le surnom de Reboulet ; voy. lettre VI, note 7.

(1) Ce ministère fut primitivement ainsi constitué :

Charles Delacroix, MINISTRE.
Isabeau jeune, *secrétaire intime, chef du 1er bureau.*
Lamare, *secrétaire général, chef du 2e bureau.*
Flassan, *1re division politique (3e bureau).*
Mehée, *2e division politique (4e bureau).*
Darbault, *3e division politique (5e bureau).*
Caille, *4e division politique (6e bureau).*
Boulouvart, *consulats (7e bureau).*
Paganel, *contentieux (8e bureau).*
Reynier, *archives (9e bureau).*
Grandjean, les dépenses (*10e bureau*).

Par suite des renvois effectués, le ministère avait, en prairial an IV, la composition suivante :

Charles Delacroix, MINISTRE.
Guiriaudet, *secrétaire général.*

DIVISIONS POLITIQUES.

1re division : Durand, *chef.*
2e division : Boulouvard, *chef.*
3e division : Darché, *chef.*
4e division : Caille, *chef.*

CONTENTIEUX.

Paganel, *chef.*

ARCHIVES.

Reynier, *chef, garde du dépôt.*

FONDS ET COMPTABILITÉ.

Grandjean, *chef.*

pour le remboursement de ce qui vous est dû; j'espère que justice vous sera rendüe sous peu de temps sur cet objet, en attendant mieux.

Marchand est toujours invisible; je crois qu'il a de grandes raisons de se tenir caché. Il est etonnant que votre sagacité ne vous aye pas fait connaitre toute l'etendue de la noirceur de ces deux individus (2). Je ne suis pas surpris des tergiversations de Lapeyre, lorsqu'il s'agit de ceder; il serait plus actif s'il etait question d'acquerir; je ne doute pas que la decouverte de la conspiration ne fasse un grand effet sur son cœur sensible et aimant.

Tenés toujours fortement pour l'acqueduc dans le pré national (3); nous verrons ensuitte pour le bassin de la nouvelle source. Je pense comme vous qu'il est très instant de mettre a profit cette interessante decouverte et la votre aussi du coté de Lubac (4).

Je ne suis ni surpris ni faché de la haine dont m'honorent les atroces assassins, compagnons de Maignet (5) : ils ne me pardonnent pas d'avoir envoyé la Commission d'Orange à Avignon pour y être jugée; c'est ce grief secret qui les anime contre moi, ce qu'ils n'osent pas mettre dans leurs ecrits (6).

(2) Il s'agit dudit Marchand et de sa compagne la dame Béraud.

(3) C'était le pré Perret : voy. lettre IV, note 4.

(4) On donne généralement le nom de Lubac en Provence et dans le Comtat aux quartiers se trouvant au nord par leur position.

(5) Maignet (Étienne-Christophe), né à Ambert (Puy-de-Dôme), le 9 juillet 1758, était avocat, lorsqu'en 1790 il fut nommé un des administrateurs de son département. Député à la Législative (6 septembre 1791) et à la Convention nationale (6 septembre 1792), Il vota la mort du roi et fut successivement envoyé en mission à l'armée de la Moselle, à Lyon avec Couthon et dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. C'est dans cette dernière mission qu'il s'acquit sa triste célébrité par l'incendie du village de Bedouin et la création de la trop fameuse Commission populaire d'Orange.

Dénoncé par Rovère après thermidor pour sa conduite sanguinaire dans cette mission, il fut décrété d'arrestation, mais il bénéficia de l'amnistie du 4 brumaire an IV. A l'expiration de son mandat, il reprit sa profession d'avocat et fut en l'an VI élu haut-juré, puis maire d'Ambert. En 1816, il dut s'expatrier comme ancien régicide et se retira en Suisse, d'où il ne rentra en France qu'en 1830. Maignet fut presqu'aussitôt nommé bâtonnier de l'ordre des avocats et le demeura jusqu'à sa mort survenue le 13 octobre 1834, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Il mourut pauvre, ayant dépensé dans l'exil un patrimoine d'environ soixante mille francs.

(6) Le 21 floréal an II, le Comité de Salut public avait sur la demande du représentant Maignet, en mission dans les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, arrêté « qu'il serait établi à Orange une Commission populaire composée de cinq membres pour juger les ennemis de la Révolution qui seront trouvés dans les pays environnants et particulièrement dans les départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. » Ce tribunal de sang fut installé par Maignet en personne, le 15 prairial (3 juin) et fonctionna jusqu'au 18 thermidor (5 août) de la même année. Du 1er messidor (19 juin), date de son premier jugement jusqu'au 8 thermidor

Je vous enverrai bientôt les vingt-deux mille livres pour la demoiselle de Claret. Il faudra voir comment se décidera le Corps législatif pour les biens nationaux ; je ne suis pas surpris qu'il y ait beaucoup de soumissionnaires avant la loi qui oblige de consigner le quart.

Je dois vous aviser que la plupart des terroristes partent pour le Midi, notamment pour Toulon. Comme ces Messieurs professent la communauté des biens, ils pourront bien prendre leurs portions partout ou il la rencontreront.

Salut, amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(26 juillet) où elle rendit le dernier, la Commission populaire envoya dans cette période de trente-sept jours (44 séances) 332 victimes à l'échafaud, en condamna 116 à la prison et en acquitta 147, soit au total 595 jugements rendus ! Le 17 fructidor an II, Goupilleau de Montaigu, qui avait remplacé Maignet dans sa mission, prit un arrêté portant que tous les membres qui composaient la ci-devant Commission populaire seraient mis en état d'arrestation et conduits à Avignon dans la prison dite le *Fort*. Fauvety, un des juges, Viot, accusateur public, et Benet, greffier, avaient pu s'évader et s'étaient cachés, Fauvety et Benet à Paris, Viot à Avignon. Il ne restait à Orange que Roman-Fonrosa, Fernex, Melleret, Ragot, juges ; Barjavel, conseil de l'accusateur public ; Julian Cotier, son secrétaire ; Nappier, huissier, et Gaubert, secrétaire-adjoint, Ils furent arrêtés et conduits à Avignon, conformément à l'arrêté de Goupilleau. Viot fut saisi dans cette ville le 30 vendémiaire an III (21 octobre) et incarcéré avec eux.

Le tribunal criminel procédait à son enquête contre les prévenus, lorsqu'il reçut l'ordre de les transférer à Paris où Fauvety et Benet avaient été arrêtés à leur tour en octobre précédent. Ce ne fut cependant pas à Paris qu'ils furent jugés. La Convention nationale avait décidé que leur procès serait instruit à Blois ; mais sur une motion de Rovère, elle décréta, le 6 prairial an III (25 mai 1795), qu'ils seraient ramenés à Avignon et traduits devant le tribunal criminel de Vaucluse pour y subir leur jugement. Cette nouvelle translation eut lieu le 16 du même mois. Le 2 messidor an III (20 juin), Curnier, accusateur public près le tribunal criminel de Vaucluse, dressait l'acte d'accusation, puis les prévenus interrogés et les témoins entendus, le tribunal, sur la déclaration du jury, rendait le 7 messidor (25 juin) un jugement par lequel Fauvety, Roman-Fonrosa, Melleret, Ragot, Viot, Barjavel et Benet étaient condamnés à mort ; Nappier à 12 ans de fers et à l'exposition pendant six heures, et les autres acquittés. Les condamnés furent exécutés, le lendemain à 3 heures de l'après-midi, sur la place du Palais-des-papes, appelée alors place du Fort. Leurs cadavres furent jetés dans le Rhône, ainsi que celui de Nappier, qui pendant qu'il subissait l'exposition, avait été massacré à coups de pierres par la foule.

Nota. — Le jugement de Jullian Cottier ayant été renvoyé à quinzaine, il fut condamné, le 29 messidor (10 juillet) à 20 ans de fers et à six heures d'exposition. Mais craignant de subir le même sort que Nappier, il demanda et obtint d'être dispensé de l'exposition moyennant un surcroît de quatre ans de fers. Heureuse inspiration, car il bénéficia quelques mois après de l'amnistie décrétée par la Convention le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) pour tous les délits relatifs à la Révolution et le tribunal de cassation, en vertu de cette amnistie, annula, le 26 du même mois (17 novembre), le jugement qui le condamnait. Il fut donc remis en liberté.

XVIII.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 18 prairial an 4 de la Republique (6 juin 1796).

J'ai reçû, mon cher frère, votre lettre du 4 de ce mois. Je ne suis pas etonné des menées et des annonces des séides atroces de Robespierre et de Maignet. Je vais denoncer au ministre de la guerre M. Fouque le gendarme (1), comme la deputation des Bouches-du-Rhône a denoncé le curé d'Aubignan Arnoux (2), dont la correspondance a eté interceptée, contenant approchant les mêmes projets que celle de Fouque.

J'avois deja appris par le citoyen Rogier (3) que vous etiés a Avignon. J'espère que vous donnerés un coup d'œil a Sorgues et mettrés un frein aux voleries des patriotes, devenus exclusifs depuis le règne de Maignet.

Vous avés plus d'esprit que moi, mon cher frère, mais vous n'avés pas le calme necessaire en Revolution. Vous vous ennuyés a la campagne ; vous detestés le sejour des departements ou le

(1) Ce Fouque, capitaine du bataillon des grenadiers des Basses-Alpes, attaché à l'armée des Pyrénées, avait été nommé lieutenant de gendarmerie en résidence à L'Isle, par arrêté de Maignet du 2 prairial an II.

(2) Arnoux (Antoine-Laurent), natif d'Orange, était vicaire d'Aubignan au Comté Venaissin lorsque la Révolution éclata. Il se déclara immédiatement pour la réunion de cette province pontificale à la France et dirigea l'opinion publique dans ce sens.

Le curé Lagardette ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, Arnoux fut élu curé à sa place par l'assemblée électorale du département (août 1792) et se montra dès ce moment un ardent patriote. Il ne tarda pas à abdiquer ses fonctions sacerdotales, et en ventôse an II, il quittait Aubignan à la tête des gardes nationales du canton, dont il venait d'être élu commandant. Le 11 mars 1793, la Convention nationale avait rendu en sa faveur le décret suivant : « Le citoyen Laurent-Antoine Arnoux, curé d'Aubignan et chef de bataillon du canton, demande qu'il lui soit permis d'aller aux frontières, en conservant les droits que lui donne sur sa cure une nomination populaire, offrant de se faire remplacer pendant son absence.

« La Convention applaudit au zèle de ce citoyen, et sur la motion d'un membre, décrète :

« Que tous les citoyens salariés par la République, qui se consacreront à la défense de la patrie, conserveront le tiers de leur traitement et reprendront leur place à leur retour. » (Bibl. d'Avignon, ms. 2066, fol. 130.)

On croit qu'après la Révolution, Arnoux obtint une place de commis au Ministère de la guerre. On ignore la date de sa mort.

(3) Rogier, personnage non identifié, mais qui pourrait être le notaire de ce nom en exercice à cette époque à Avignon.

crime lève continuellement une tête altière et abreuvée de sang ; vous n'êtes pas le seul. Quel remède a apporter ? L'energie et la patience. Vous me demandés un consulat : vous savés que j'ai eté plus affecté de vôtre mesaventure que de tous les dangers dont j'ai eté environné (4).

Dans ce moment vous voulés être placé : la chose est impossible ; je n'ai nulle sorte de credit auprès des gouvernans. Je ne vais jamais au Directoire ni chés les ministres ; les services que je rends s'opèrent par *ricoché*. Je jouis de l'estime et de la confiance de tous les honnestes gens du Corps legislatif et de la capitale, mais je ne hazarde point encore la marche que je dois tenir après la paralysie de vendemiaire. Il faut reprendre ses forces morales avant de tenter d'obtenir ce que l'on a perdû precedemment; d'ailleurs, vous sçavés que Charles Lacroix, ministre des relations exterieures, est le terroriste le plus decidé ; qu'il avait placé dans ses bureaux tout ce qu'il y avoit de septembriseurs, d'assassins, de banqueroutiers, de compagnons de Babeuf, etc. On vient de faire quelques purgations (5) ; mais il reste une masse de corruption, qu'il faut enlever avant que les honnêtes gens puissent être placés. Vous me parlés de venir a Paris ; d'abord vous devés connaître la loi (6), qui chasse tous ceux qui n'etaient pas domiciliés depuis certaine epoque ; vous n'obtiendrés pas la permission de rester, et en vinssions-nous a bout, vous seriés brocardé tous les jours dans l'*Ami des lois* (7), dans l'*Ami du peuple* (8), dans Réal (9), dans Louvet (10), etc. Vous me mettriés dans l'impossibilité de saisir habilement le premier moment favorable.

(4) Rovère fait ici encore allusion au décret d'arrestation dont il fut frappé en vendémiaire an IV.

(5) Voy. lettre XVII, note 1.

(6) A la suite du message du 20 floréal an IV, signalant la conspiration qui devait éclater le 21 floréal dès la pointe du jour, les deux Conseils décrétèrent que tous les ex-conventionnels, tous les fonctionnaires destitués, tous les militaires sans emploi, etc., seraient tenus de quitter Paris dans trois fois 24 heures et de se retirer à dix lieues de cette ville, sous peine de déportation.

(7) L'*Ami des lois*, journal rédigé par Poultier. Il parut du 1er frimaire an IV au 30 nivôse an VIII.

(8) L'*Ami du peuple*, par Lebois, va du 29 fructidor an III au 7 ventôse an IV.

(9) Réal et Méhée, rédacteurs du *Journal des patriotes de 1789*, qui cessa de paraître le 30 thermidor an IV.

(10) Louvet de Couvret (Jean-Baptiste), rédacteur du journal la *Sentinelle*.

L'*Ami des lois*, l'*Ami du peuple*, le *Journal des patriotes de 89*, le *Journal des hommes libres* de Charles Duval et la *Sentinelle* étaient à cette époque les cinq grands journaux franchement républicains, ou si l'on veut jacobins, au dire de leurs adversaires. Ils défendaient avec ardeur les principes de la Révolution et faisaient une guerre acharnée aux royalistes et aux clichyens.

Souvenés-vous de l'année passée, quand vous vouliés me forcer la main avant que la poire fût mure ; une des principales causes de vôtre suppression doit être atribuée aux diverses lettres que vous adressates aux commissaires, pour une augmentation de traitement. Beaucoup de gens d'esprit n'ont pas toujours la tactique necessaire pour arriver a leur but. Reposés-vous sur mon amitié et le desir de vous être agreable.

Je ne suis pas surpris de ce que vous me dittes de Lapeyre ; je crois que vous auriés pû le prendre, en lui faisant entrevoir des vües d'ambition et en caressant ses idées argentines. Nous le verrons venir ; je tiens sa lettre. Je vais me mettre en quette pour trouver l'adresse du possesseur de la Maison basse (11) ; je crois que ce serait bien nôtre affaire. On presume qu'il va y avoir une loi relative au brigandage des soubmissions.

Deleutre (12) doit partir dans quelques jours, il vous portera la somme que je vous ai annoncée. N'oubliés pas l'acqueduc et autres reparations. Charmés votre ennui comme un vrai philosophe doit le faire, souvenés-vous du mot de Montesuma : « Si nous pouvions changer de situation, je vous donnerais bien des choses de retour » (13).

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

(11) La *Maison basse*, située à Lacoste, petite commune voisine de Bonnieux, appartenait au marquis de Sade, dont il sera question dans les lettres suivantes.

(12) On lit dans le *Journal des ecclésiastiques constitutionnels du département des Bouches-du-Rhône*, n° du 29 mars 1792 : « J'ai connu dix ans avant la Révolution un certain Deleutre à voix de stentor, beuglant à l'ancien Caveau du Palais-Royal et raisonnant *ab hoc* et *ab hac*, sur les arts, les sciences et surtout sur la musique. Je le vis ensuite orateur maçonnique de la loge du Contrat social, jouissant d'un local où les dupes se faisaient recevoir maçons et distribuant des catéchismes aux simples. Dans les moments de repos, il était ordonnateur de parties fines en tous genres, mais très dispendieuses, quoiqu'on y fît mauvaise chère. Le 13 juillet 1789, nommé électeur à force d'impudence et de parlage, il était l'interprète des ordres du traître Flesselles. »

C'est ce Deleutre, négociant, natif d'Avignon, que les patriotes de cette ville nommèrent leur député extraordinaire à Paris pour traiter de l'annexion à la France.

(13) Montesuma II, empereur du Mexique, vécut de 1466 à 1520. Battu par Cortès et fait prisonnier, il se laissa, dit-on, mourir de faim. On lui prête une foule de sentences philosophiques, dans lesquelles se revèle un esprit résigné et fataliste.

XIX.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 22 prairial an 4 de la Republique (10 juin 1796).

Je reponds a vôtre lettre d'Aix en date du 12, mon cher frère. Je suis charmé que vous ayés eté payé de votre trimestre, j'avais mis les fersau feu pour cela. Tout ce que vous ecrit Boulouvard (1) sont d'impudents mensonges. C'est lui qui vous a infiniment nui malgré des services signalés que je lui avais rendu. Vous auriés trés mal fait de rester a Livourne comme vice-consul : on n'attendait que cela pour vous declarer emigré ; aussi vous ai-je écrit dans le temps de ne pas hésiter a rentrer en France. Vous devés voir que vôtre seconde commission aneantissait la première de vice-consul.

Je suis satisfait aussi que vous ayés verifié par vous-mesme que votre acquisition du Large etait payée. Il est impossible de voir Marchand ; plus nous approchons de la fin de la conjuration, plus les conspirateurs doivent se cacher. Vous devés aller vôtre train pour vos operations de propriétés. Le règne des Jacobins ne sera pas de longue durée, ou nous n'aurons plus besoin de terres. Ils ont tenté avant-hier une nouvelle insurrection (2) ; il paraît que Tallien et compagnie (3) voulaient s'emparer du mouvement. La seance des Cinq-Cents a eté extrêmement interessante ; celle d'aujourdhuy le sera encore plus, s'agissant de la prevention contre Droüet. Comme je vous envoie des journaux et des pièces, je me dispenserai de politique, je repeterai seulement qu'avec la patience et l'energie nous viendrons a bout de tout.

(1) Voy. lettre XIV.

(2) Le 20 prairial, des rassemblements se formèrent dans la rue Verte et dans la rue Saint-Antoine. Les meneurs, parmi lesquels on voyait en effet des représentants du peuple, tentaient de soulever les faubourgs contre le Directoire et les deux Conseils en faisant répandre le bruit que le Corps législatif allait quitter Paris. Cette nouvelle tentative d'émeute avorta et le gouvernement ramena le calme sans effusion de sang.

(3) Tallien (Jean-Lambert, né à Paris le 23 janvier 1767, y décédé le 16 novembre 1820. Député du département de Seine-et-Oise à la Convention nationale, il vota la mort du roi. Envoyé en mission à Bordeaux, il s'y montra féroce jacobin jusqu'au jour où il épousa dans cette ville Mme de Fontenay, née Cabarus (1794). Il devint à partir de cette époque un ennemi acharné de Robespierre, qu'il fit décréter d'accusation le 9 thermidor ; mais, au 13 vendémiaire, il combattit les sections et pendant tout le temps qu'il siégea aux Cinq-Cents, favorisa de tout son pouvoir le parti jacobin.

Je ne suis pas faché que mon nom ne figure sur aucune soubmission ; on va prendre des mesures contre les accapareurs de biens nationaux, pour rendre leur condition un peu dure.

Je suis etonné que Dervieux n'aye pas fait honneur au mandat que je vous ai adressé ; il n'y a pas grand mal : ces effets gagnant journellement, les creanciers sont moins dans le cas de crier.

Je suis courroucé contre le frère Simon, et encore plus contre son frère, qui a l'audace de me demander deux mille francs en mandats, au moment de la recolte des foins et des cocons, pour une exploitation où il n'y a que la vigne qui oblige a quelque depense. Je crois que la translation de Reboulet a Sorgues serait susceptible de beaucoup d'inconvenients par votre future nomination á quelque emploi diplomatique ; alors il faudrait tomber entre les mains des devastateurs de nos meubles et effets. Je pense que si vous l'approuvés, après avoir reglé les comptes avec les frères Hurard, avoir fait un inventaire de ce qui nous apartient, — car ils doivent avoir volé les meubles tant qu'ils auront voulû, — il faudrait nommer l'abbé Roux regisseur de cette maison (4). Il est a Marseille a mourir de faim et a me precher misère ; il voudrait venir a Paris ; la chose n'est pas possible par l'excessive depense et plus encore par la difficulté d'y pouvoir rester. Je crois qu'il n'y a pas d'autre parti a prendre, a moins que de vouloir être continuellement les dupes de ces Hurard. Profités de la circonstance pour Lapeyre : la chute des jacobins et l'espoir d'avoir quelques places pourra le rendre malleable. Vous recevrés incessamment vos deux volumes de Voyages dans les departements.

J'avais bien raison de m'opposer a votre voyage a Paris ; nous sommes ici comme dans un camp, toujours dans le moment d'être assassinés ; cependant ne soyés pas en peine de mon imperturbable calme : si le destin nous est contraire, nous perirons en braves gens, sans craintes et sans remords.

Deleutre doit bientôt partir pour Avignon ; il vous portera des mandats et une tabatière.

Salut et sincère amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

(4) Roux (Jean-Joseph), dit Roux-Galline, natif d'Apt, ci-devant Minime du couvent de Toulon, était aumônier du fort Lamalgue au moment où éclata la Révolution. Il fut installé en qualité de curé constitutionnel d'Apt, le 12 juin 1791; abdiqua le 17 mars 1794 et vécut misérablement depuis cette époque. Au Concordat, il fut nommé curé de la paroisse Saint-Baudile à Nimes et mourut, dit-on, de la mort la plus édifiante en 1823.

XX.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 25 prairial an 4 de la Republique (13 juin 1796).

Je vous adresse, mon cher ami, une tabatière par le citoyen Cremieux (1), d'Avignon. Elle contient un portrait dont l'original m'est infiniment precieux et pour lequel je desirerais bien que vous prissiés quelque amitié (2).

Les choses sont toujours approchant dans le même etat : les jacobins ne se tiennent pas pour battus ; il faudra les battre tout de bon. On nous annonce divers changements dans le Ministère.

J'ai eté au moment de joindre Marchand ; il m'a echappé comme une anguille : je le guetterai.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XXI.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 2 messidor an 4 de la Republique (20 juin 1796).

Il me tardait, mon cher ami, de recevoir directement de vos nouvelles; nos amis m'en avaient donné des divers païs où vous avés passé. Je suis charmé que vous ayés reçu des politesses et amitiés de la part des bons et loyaux republicains de nos departements. C'est une chose inouie que Dervieux ne vous aye fait compter la modique somme de six mille six cents livres, que je lui ai comptée en numeraire dans mon cabinet. Je lui ecris aujourd'huy pour lui faire des reproches polis sur sa negligeance.

Vous me faites des reproches sur mes demarches sur les biens nationaux ; j'avais ecrit a trois personnes parce que je voulais

(1) Cremieux, personnage non identifié.
(1) Le portrait était celui de la femme de Rovère, ex-marquise d'Agoult.

choisir ; on vous a mal instruit sur l'etat de ces biens nationaux. Les diverses lois rendues posterieurement ont empêché les gourmands d'effectuer leur soumission. On m'offre la terre des Chartreux (1) a Bedarrides (2); en consequence je fais passer a Hurard a Sorgues, la somme de vingt-sept mille livres pour le quart et au dessus de la valeur ; je lui fairai compter avant dix jours treize mille livres pour confectionner la moitié et je prendrai des arrangements pour faire payer la totalité. J'ecris a Hurard de s'entendre avec vous pour terminer cette affaire. Je vous envoie sa lettre que je vous prie de ne pas egarer, parce qu'il y a si peu d'honnêtes gens dans le monde, qu'il faut avoir bon pied, bon œil.

Ce que vous m'annoncés de nos recoltes mangées est le complement des choses extraordinaires dont le tableau de la vie sera orné ; il est inconcevable que l'exploitation des meilleurs biens de notre departement absorbe plus que le produit.

Les affaires s'ameliorent journellement ; je ne perds pas de vue et je ne perdrai pas un instant pour vous procurer ce que vous desirés. Vous savés ce que je vous ai mandé dans ma dernière : *opportunité des circonstances et perspicacité a les saisir,* voilà mon ami, la vraie, la saine politique. Lapeyre m'a ecrit une grande lettre en date du 18 ; il suppose que vous devés être content de sa negociation. Je lui ecris pour le chauffer de près.

Vous aurés reçu trois cayers du Voyage dans les departements. Je vous ai adressé une tabatière a portrait ; tous nos parents et amis vous saluent. Je vous embrasse de tout mon cœur. Le petit Clareton doit être au quartier-général de l'armée d'Italie. Il est parti avec Périllier.

P. S. — Les mandats ne partiront pour Sorgues que par le prochain courrier, mais vous pourrès vous y rendre, ma lettre reçue, parce que celle du 4 arrivera a Sorgues avant celle d'aujourd'huy a Bonnieux.

Signé : J.-S. Rovère.

(1) Cette terre, sise à Bédarrides, dite le *Grand camp*, d'une contenance de quarante-six salmées quatre éminées (32 hectares), appartenait aux Chartreux de Villeneuve-lez-Avignon. Elle fut mise aux enchères comme bien national et adjugée, le 7 messidor an IV (28 juin 1796), à Isaac Bassaget, au prix de 68,122 livres. Bassaget avait été nommé, le 12 septembre 1793, ingénieur du département de Vaucluse par arrêté du conseil d'administration du département.

(2) Bédarrides (Vaucluse), 1,704 habitants en 1796.

XXII.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 3 messidor an 4 de la Republique (21 juin 1796).

Je vous ai fait passer hier, mon cher frère, la lettre du citoyen Hurard de Sorgues, en vous annonçant que je lui fairai passer par le courrier de demain une rescription de vingt-sept mille livres pour la soumission de la terre des Chartreux dite le *Camp,* sise a Bedarrides (1) ; je lui adresse effectivement par le même courrier une inscription de la tresorerie nationale de la somme de vingt-huit mille livres ; je vous prie de surveiller cette operation, et dans le cas ou il y aurait obstacle, de voir le citoyen Vaton (2), chargé des affaires du citoyen Roussière (3) de Courthezon (4) : il a plusieurs objets, ainsi que je l'ai vû par sa lettre a cet ancien commissaire des guerres ; vous voudrés bien me faire part de vos operations, pour que je donne les ordres necessaires pour les payements subsequents : activité et celerité.

J'ai ecrit a Dervieux pour lui rappeler que je lui ai compté six mille cinq cents livres de mandats, qu'il m'avait promis de vous faire toucher ; je ne conçois pas que des gens d'affaires puissent

(1) Voy. lettre précédente.

(2) Vaton (Pierre-Joseph), d'Avignon, homme de loi, devint en l'an VI secrétaire de l'administration centrale du département de Vaucluse. Le 22 thermidor de la même année, il fut arrêté et gardé à vue dans son domicile sur un mandat d'amener décerné de Paris par le juge de paix de la section Lepelletier, mais il parvint à s'évader le 9 fructidor.

(3) Roussières (Louis-Étienne), né à Courthézon le 26 septembre 1733, fils d'Étienne, commissaire principal des guerres, et de Jeanne Nicolas, fut nommé commissaire des guerres de la généralité de Paris par le crédit du maréchal de Richelieu. Il devint ensuite commissaire ordonnateur de la capitale et de l'Hôtel royal des invalides et chevalier de Saint-Louis. En 1780, il obtint sur sa demande d'échanger son département contre celui de la Provence.

Nommé, en 1781, intendant des troupes françaises commandées par le duc de Crillon pour l'expédition de Gibraltar, il fut à son retour admis par Louis XVI dans le conseil de la guerre et conserva le département de la Provence jusqu'en 1792, où il prit sa retraite. Pendant toute la durée de la Révolution il ne cessa d'habiter Paris, mais sa famille résidait à Courthézon. Sous le Consulat il revint dans ses foyers, s'occupa de littérature et fut associé à l'Athénée de Vaucluse. Il était membre du Conseil général du département de Vaucluse à l'époque de sa mort, survenue le 4 février 1807.

(4) Courthézon (Vaucluse), 2,261 habitants en 1796.

pousser la negligence a ce point. Serrés la boutonniere a Lapeyre pour qu'il finisse enfin cette negociation hydraulique ; voilà la bonne saison pour entreprendre cette operation.

On parle de la paix, il n'y a encore rien de certain (5), je ne perds pas vos interests de vüe: de la patience et de la moderation.

Vous m'aviés annoncé des procès verbaux d'Apt (6) ; ils me seraient extremement utiles pour mater le frère du bruleur de Bedouin (7).

Salut et amitié.

Signé : J.-S. ROVÈRE.

XXIII.

Au citoyen Rovère jeune à Bonnieux.

Paris, le 4 messidor an 4 de la Republique (22 juin 1796).

J'ai vû M. de Roussières, mon cher frère ; il m'a donné des details très satisfaisants sur la nouvelle acquisition ; il se chargera de faire faire les reparations et de nous l'affermer très avantageusement ; il y a longtemps qu'on laisse ce moulin dans le plus

(5) Voir lettre XXVIII, note 3.

(6) Apt (Vaucluse), 5,500 habitants en 1796. Des rassemblements d'hommes armés venaient d'y avoir lieu et des excès de tout genre y avaient été commis par les patriotes.

(7) Bédoin ou Bedouin (Vaucluse), au pied du mont Ventoux, 1,961 habitants en 1796. L'arbre de la Liberté y ayant été arraché par des mains inconnues dans la nuit du 1er au 2 mai 1794 (12-13 floréal an II), un arrêté de Maignet du 18 floréal condamna le malheureux village à être détruit par les flammes. Suchet, le futur duc d'Albufera, qui commandait alors le 4e bataillon de l'Ardèche, fut chargé de l'exécution de cet ordre (14 prairial). Mais qui faut-il entendre par « le frère du brûleur de Bedoin », dont parle Rovère? Serait-ce Suchet le jeune (Gabriel), né à Lyon le 6 novembre 1773, décédé à Paris le 28 février 1835, représentant de Largentière (Ardèche) à la Chambre des Cent-Jours ? Il servait aussi à Bedouin dans le 4e bataillon de l'Ardèche et fut député par son frère à Maignet pour le féliciter de son arrêté du 18 floréal. On pourrait aussi supposer que « frère » pris dans ce cas au figuré, doit s'entendre du fameux Fouque (Jacques-Joseph), d'Apt. Avec les autres membres du tribunal criminel dont il était président, il se trouva en effet à Bedouin pour instruire l'attentat du 12-13 floréal an II et fut le premier à stimuler le zèle des incendiaires.

affreux delabrement ; il nous conseille fort de ne pas l'echanger contre d'autres proprietés (1).

J'ai reçû hier votre lettre du 26, qui m'annonce que les estimations seront bientôt finies. Roussières a ecrit a Vaton et a sa femme, pour presser aussi cette operation ; on a eu le plus grand plaisir a faire connaissance avec vous, mais on vous sait mauvais gré de n'avoir pas voulu vous arreter a coucher. Je n'ai pû faire partir la procuration pour Vaton. Vous savés que la moindre affaire donne beaucoup de peine a Paris, je voudrais d'ailleurs trouver le moyen d'eviter de nouveaux frais pour vous ceder cet objet.

Je vous ai avisé que j'avais fait partir une rescription de vingt-quatre mille livres adressée a Hurard jeune ; ce qui consomme approchant la totalité du payement ; si cette somme n'était pas sufisante, il faudrait tout de suite faire le complement, car les mandats tombent journellement et au point ou il ne serait pas honnête a un representant de se presenter a la tresorerie. La poste est decidement accordée a Ferrier (2), qui part demain pour aller organiser un relai. Je lui donne une lettre pour vous ; il m'a parû très brave homme. Vous fairés tous les arrangemens que vous trouverés utiles et convenables pour nos interests. Je crois qu'il faut suspendre l'operation du grand bassin de Gentilli ; j'ai imaginé un moyen que l'on pratique sur la Seine, pour extraire du sable, qui m'a parû peu dispendieux et conservateur de tous les poissons qui periraient a coup sur par l'operation du delayement.

Je pense, mon cher frère, qu'il faut suspendre toute acquisi-

(1) Le 11 thermidor an IV (29 juillet 1796), vente nationale faite par les administrateurs du département de Vaucluse au prix de 39,600 francs, à Joseph-Stanislas-François-Xavier Rovère, membre du Conseil des Anciens, d'un moulin à deux tournants, situé à Courthézon, quartier de la Calanque, sur le bord de la Seille. Rovère avait été subrogé aux droits de Pierre-Joseph Vaton, soumissionnaire de cet effet, par acte du 16 messidor an IV aux minutes de Chambaud, notaire à Avignon. Ce moulin, d'un revenu net de 2,200 francs, appartenait à la marquise de Raymond-Modène et avait été affermé pour six années à Vincent Gaudibert, meunier à Vacqueyras, par acte du 1er décembre 1788 (notaire Autheman).

La vente fut faite en l'absence de Rovère aîné à son frère l'ex-évèque, qu'il avait constitué son procureur fondé par acte de procuration passé à Paris le 4 thermidor an IV, chez Sousset et Mathieu, notaires. Rovère jeune versa le jour même de la vente (11 thermidor an IV) un premier à-compte de 11,600 francs sur le prix du moulin. (Voy. Archives départementales de Vaucluse, Répertoire des ventes des biens nationaux, vol. I, n° 270).

(2) Ferrier aîné (Blaise). Il était encore maître de poste à Sorgues en l'an IX.

tion et nous borner sur nos economies annuelles a acheter quelques morceaux ou « *canton* » en provençal, [illegible] arranger.

Menagés votre santé et comptés toujours sur ma sincère amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

XXIV.

Au citoyen Rovère jeune à Sorgues.

Paris, le 4 messidor an 4 de la Republique (22 juin 1792).

Je vous adresse, mon cher frère, le citoyen Ferrier, notre ancien collègue a l'assemblée d'Avignon (1) ; il a obtenû la poste de Sorgues ; c'est un excellent voisin que nous aurons. Je vous prie de faire tout ce qui dependra de vous pour lui être utile dans son etablissement. Si nôtre local etait moins eloigné de la grande route, je lui aurais loué avec plaisir une partie des ecuries et un logement commode, desirant infiniment de lui être utile.

Salut et amitié.

Signé : J.-S. Rovère.

(1) Il s'agit de l'assemblée électorale d'Avignon, qui tint ses séances successivement à Avignon, à Sorgues, à Cavaillon et à Bédarrides, du 19 mars au 23 septembre 1791, où elle fut supprimée [par le décret de l'Assemblée nationale relatif à la nouvelle organisation des États d'Avignon et du Comtat réunis. C'est cette assemblée électorale qui, après avoir préparé l'annexion, la vota solennellement dans la séance tenue à Bédarrides le 18 août. Il a été déjà question page 261 du rôle qu'y jouèrent les deux frères Rovère.

(A suivre.) Dr Victorin Laval.

Nécrologie

Allocution prononcée par M. G. BOURGES, *président de l'Académie de Vaucluse, en la séance du 6 novembre 1902, à l'occasion du décès de M. Ernest Verdet, membre titulaire.*

Vous avez tous vivement ressenti la perte que notre compagnie a faite depuis notre dernière séance. Un collègue, que sa haute situation et sa grande valeur personnelle recommandaient à la considération de tous, M. Ernest Verdet, s'est éteint entouré de l'affection des siens.

Une délégation portant le poêle de l'Académie a assisté à ses funérailles, où se montrèrent avec éclat la reconnaissance de ceux qu'il obligea en si grand nombre pendant une existence qu'on aurait souhaitée plus longue, et l'estime particulière où le tenaient ses collaborateurs dans les sociétés et les commissions dont il faisait partie.

Ces sentiments prirent une forme plus précise dans les discours prononcés au nom de la Chambre de commerce, de la Société d'agriculture, de la Commission des hospices dont notre collègue, M. le colonel Fichaux, se fit l'organe. Avant eux, M. le pasteur Rey, ami du défunt, avait loué l'homme privé, le père de famille, le chrétien, en termes éloquents et émus.

Votre président n'a pas cru devoir prendre la parole en cette circonstance. Il aurait craint de prolonger, si peu que ce soit, cette cérémonie et ce qu'elle apportait de douloureuse émotion au fils et aux proches parents du défunt. Ces scrupules ne sont plus de mise dans l'intimité de nos réunions et le souvenir de M. Ernest Verdet n'occuperait pas la place qu'il mérite, si quelques mots ne lui survivaient pas dans nos Mémoires.

Tout a été dit, et en termes excellents, sur l'administrateur, l'industriel, sur le novateur qui ne craignait pas de jeter des sommes énormes dans les aléas d'une industrie peu connue, et il ne me resterait rien à ajouter à un éloge unanime, si un souvenir de ma première jeunesse ne venait à mon secours.

Il y a un peu plus de quarante ans, certaine étude peinte, un paysage, vue entre les mains d'un camarade, fixa mon attention et me sembla indiquer sinon un maître, au moins un artiste tout près de le devenir. Cette peinture, que je revois encore après tant d'années écoulées, M. Ernest Verdet en était l'auteur ; elle n'était pas la seule de sa main : bien d'autres l'avaient précédée, bien d'autres la suivirent. Le goût pour les beaux-arts que M. Verdet avait montré dès l'enfance s'était encore développé dans une institution célèbre où il fit une partie de son éducation. Qui n'a entendu parler du genevois Topffer ? Je ne crois pas cependant que la pâle et factice école du lac Léman ait laissé une forte empreinte sur un artiste aussi personnel et aussi épris de sincérité. Quelle qu'ait été cette influence et à quel degré que soit parvenu le talent de M. Verdet, il ne fut connu que d'un petit nombre. Il avait trop de souci de sa dignité pour le livrer au public en menue monnaie. En ces temps reculés, les jeunes gens qui s'essayaient aux beaux-arts, et ils étaient presque aussi nombreux qu'aujourd'hui, estimaient que la renommée est le prix d'efforts constants et prolongés. Aussi bien la petite presse n'était pas là pour recueillir la confidence hebdomadaire de leurs travaux même les plus insignifiants.

Les préoccupations qu'imposent la gestion d'une grande fortune et la direction d'une industrie dont de nombreuses familles tiraient leur subsistance, détournèrent M. Ernest Verdet de la peinture. Il se sépara de son maître J.-B. Reboul et ne conserva de son incursion dans le domaine des beaux-arts qu'un goût très épuré et très sûr et un zèle tout particulier pour tout ce qui touchait aux artistes et à leurs travaux. Cette disposition d'esprit en fit notre adhérent de la première heure. Il n'est pas mal à propos de rappeler ici que, dès ses débuts, notre société, fidèle à sa devise, s'intéressa vivement et non sans succès aux progrès artistiques de nos concitoyens. Le choix que nous fîmes de présidents tels que MM. le commandant Ducos et de Seynes en sont le témoignage.

Il m'a semblé que la figure que les orateurs nous ont tracée aux funérailles du 17 octobre n'était pas amoindrie par ces détails anecdotiques, qu'ils pouvaient en conséquence figurer dans un éloge funèbre et n'étaient pas indignes d'être portés à votre connaissance.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envoi du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1902, 1re livr.

II. — Dons des auteurs.

1° M. l'abbé Albert Durand, membre titulaire de l'Académie : Un Prélat constitutionnel, Jean-François Perier (1740-1824). — 2° M. le Dr P. Pansier, membre titulaire de l'Académie : Traitement électrolytique du xanthélasma; Histoire de l'ophtalmologie. — 3° MM. Gaston Darboux et Galien Mingaud : Les deux formes larvaires de Laria obtecta (Say). — 4° M. l'abbé Clavel, membre titulaire de l'Académie : Épreuves photographiques représentant : le château seigneurial de Lagnes, entrée latérale; l'abside de la chapelle du même château (intérieur); le *Retour du marché*, tableau de M. Paul Vayson au Musée-Calvet; la porte Limbert à Avignon. — 5° M. O. Comes, professeur à l'école supérieure d'agriculture de Portici : Chronographicals tables for tabacco in Asia, Africa, America, Europe and Oceania. — 6° M. le baron Guillaume Du Laurens, membre titulaire de l'Académie : Correspondance d'un garde du corps [Hector, baron du Laurens d'Oiselay] compagnie écossaise de S. M. le roi Louis XVIII à sa famille.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Société archéologique et historique de l'Orléanais : bulletin, t. XII (1901), n° 173; t. XIII (1902), n° 174. — Université de Lyon : Annales, nouvelle série, I. Sciences, médecine, fasc. 8 et 9 (1902). — Académie royale des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie de Stockholm : Musée des antiquités nationales de Stockholm, catalogue sommaire; — kongl. academiens manadsblad, années 1896 et 1900; — antiquarisk tidskrift foer Sverige (journal archéologique et historique), vol. 2 à 8, vol. 9, fasc. 1 à 3; vol. 10; vol. 11, fasc. 1 à 5; vol. 12; vol. 13, fasc. 1 à 3; vol. 14, fasc. 1 à 3; vol. 15, fasc. 1 et 2[1]; vol. 16, fasc. 1 à 4. — Société languedocienne de géographie : bulletin, t. XXV (1902), 2e et 3e trimestres. — Revue savoisienne, 1902, 2e et 3e trimestres. — Revue historique de Provence, 1902, n° 6. — Revue horticole des Bouches-du-Rhône, n° 576 à 579. — Société des antiquaires de Picardie : La Picardie historique et monumentale, t. II, n° 1; — monographie de l'église Notre-Dame cathédrale d'Amiens, t. I. — Société les Amis des sciences et arts de Rochechouart : bulletin, t. XII, n° 1. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : bulletin, 1902, n°s 7

à 10. — Revue de Saintonge et d'Aunis : bulletin des Archives historiques, XXII^e^ vol. (1902), 5^e^ et 6^e^ liv. — Académie delphinale : bulletin, 4^e^ série, 1901. — Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 35^e^ vol. (1901). — Bulletin historique du diocèse de Lyon, n^os^ 17, 18. — Société des sciences, lettres et arts de Pau : bulletin, 2^e^ série, t. 29 (1901).— Revue d'Auvergne, 1902, n^os^ 3 et 4. — Société d'études des Hautes-Alpes : bulletin, 1902, n^o^ 3. — Missouri botanical garden : Thirteenth annual report, 1902. — Société française d'archéologie : Congrès archéologique de France, séances générales tenues à Mâcon en 1899 et à Chartres en 1900. — Annales de Saint-Louis-des-Français, années 2 à 6 (1897 à 1902).— Anales del Museo nacional de Montevideo, 1^re^ parte del tomo IV (1902). — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1902, 143^e^ livr. — Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais, 1902, n^o^ 1. — Académie de Lille et de l'Université : bulletin, octobre 1902. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales : mémoires, 1902. — Bulletin de la Diana, t. XIII, n^o^ 2. — Société d'études des Hautes-Alpes, 1902, n^o^ 4.

Aperçu historique

SUR

LES SERRURES.

« Il n'y a point de machines plus communes que les serrures, écrit Réaumur dans l'*Art du serrurier* (1), mais il n'en est point qui soient aussi peu connues par ceux qui les emploient ; il est bien rare que l'on sache en quoi consistent l'excellence d'une serrure et le degré de sûreté qu'on peut en attendre. »

Les usages importants auxquels elles sont soumises et les services continuels qu'elles sont appelées à nous rendre devraient cependant, si notre curiosité était toujours raisonnablement excitée, éveiller en nous le désir de faire leur connaissance d'une manière plus approfondie. Il n'est, en effet, dans la serrurerie d'appartement, aucune pièce dont la confection exige plus d'ingéniosité et d'adresse ; aussi, au temps des anciennes corporations, était-ce presque toujours l'exécution d'une serrure que les statuts imposaient aux aspirants à la maîtrise. C'est le mécanisme qui a été et se trouve le plus répandu : à l'Opéra de Paris on n'en compte pas moins de 6,742.

On sait qu'une serrure est un appareil en forme de boîte, ordinairement rectangulaire ou carrée, renfermant un ou plusieurs verrous désignés sous le nom de pêne et qu'on ne peut mettre en mouvement que par le moyen d'une pièce connue sous le nom de clef. Cette espèce de boîte est composée d'un fond, appelé palastre, et d'un côté coudé appelé têtière, sur lequel ont été pratiquées une ou plusieurs ouvertures pour le passage des pênes. Les trois autres côtés de la boîte, formés par une bande de fer plat, coudée et fixée sur le palastre, constituent la cloison ; elle est fermée par une plaque, dite couverture ou foncet. L'intérieur renferme le mécanisme, qui se compose d'un ou

(1) Par Duhamel du Monceau, p. 59.

plusieurs pênes, d'un ressort pour arrêter ceux-ci, et de gardes fixes ou mobiles, qui défendent le mécanisme, que seule la veritable clef peut faire mouvoir.

La clef est la pièce à laquelle on a de tout temps attaché le plus de soin, on la considérait même comme un bijou. Elle est composée d'une poignée ou anneau, d'une tige pleine ou forée et du panneton ; c'est ce dernier qui entre dans la serrure par une ouverture ménagée dans le foncet ou dans le palastre ; il est évidé afin de livrer le passage aux gardes fixes. Quant au côté opposé à la tige, qui est taillé avec des dents pour soulever les gardes mobiles dans les serrures dites Fichet, on le désigne sous le nom de museau.

Il est bon d'être initié aux termes employés dans les serrures, pour bien comprendre leur fonctionnement.

* * *

Les serrures remontent à la plus haute antiquité. Des auteurs ont prétendu que les Égyptiens se servaient de serrures, et Denon dit avoir vu, sur les bas-reliefs du temple de Karnac, une image identique à celle des serrures modernes du pays dont il reproduit les dessins.

Voici la narration de Denon : « Nous séjournâmes à Kous ; le troisième jour nous arrivâmes au soleil levé à Karnac, dont je fis les honneurs aux nouveaux arrivés. Je vérifiai en même temps l'exactitude de mes premières appréciations. Parmi les nouvelles découvertes, que je fis à travers les décombres du temple, je citerai une figure que j'aperçus sur le mur extérieur : c'était celle d'un personnage faisant offrande de deux obélisques ; je remarquai la représentation d'une porte du temple, laquelle avait deux battants et se fermait avec la même serrure en bois dont on se sert encore actuellement. L'excessive chaleur ne me permit pas de m'arrêter un seul instant aux endroits où étaient situés ces deux bas-reliefs et par conséquent de les dessiner.

« La serrure égyptienne ferme la porte de la ville, celle de la maison, celle du petit meuble ; je l'ai placée à travers l'antiquité, parce qu'elle est la même que celle dont on se servait il y a quatre mille ans ; simple de conception, facile d'exécution, aussi sûre que les autres serrures, elle devrait servir à fermer toutes nos clôtures rurales. » (1)

(1) Vivant Denon, *Voyages dans la basse et haute Égypte pendant la campagne du général Bonaparte*, t. II, p. 21, pl. 139, nos 13, 14, 15 et 16.

L'image qu'il donne de la serrure moderne peut absolument suppléer au dessin de l'antique, puisqu'il n'a constaté entre elles aucune différence. Nous en avons exécuté une d'après les dessins qu'il a produits, afin d'en bien saisir tout le mécanisme.

La clef peut se combiner de mille manières différentes ; à l'une de ses extrémités sont fixées des chevilles en cuivre posées irrégulièrement ; dans le pêne ou barre horizontale, une longue entaille a été opérée pour le passage de la clef ; à l'autre extrémité sont pratiqués des trous à intervalles inégaux, qui correspondent aux chevilles de la clef ; le pêne coulisse dans un fort crampon en bois qui, tout en lui servant de guide, se trouve fixé à la porte ; dans ce crampon est entaillée une pièce en bois carrée, où sont percés des trous coniques disposés comme ceux de la clef et du pêne ; ces trous reçoivent des tiges coniques et mobiles en cuivre, qui tombent dans les trous ménagés dans le pêne et le paralysent ; mais, comme la clef a des tiges placées de la même façon, lorsqu'on l'introduit dans le pêne et qu'on la soulève, elle fait remonter les tiges mobiles, que nous appellerons gardes mobiles ; le pêne étant dégagé de ces obstacles, on lui imprime un mouvement de va et vient, et la serrure est ouverte, tandis que si l'on vient, au contraire, à pousser le pêne comme un verrou, à l'extrémité de sa course les gardes retombent dans les trous du pêne et la serrure est alors bien fermée. La décoration est fort simple ; seul le crampon, qui fait fonction de palastre, a des gravures composées de lignes droites et circulaires.

Le Musée-Calvet possède une serrure dont toutes les parties sont en bois. Le palastre représente la façade d'un édifice ; le pêne a sur un de ses côtés des encoches ou dents, les gardes sont mobiles et, placées au-dessus de ce dernier, glissent dans ses encoches ; la clef a sur la longueur de sa tige des dents disposées conformément à celle du pêne. Pour ouvrir la serrure, on introduit la clef par le côté ; après l'avoir soulevée, les gardes se dégagent du pêne que l'on tire de l'autre main et la serrure est ouverte. Cette serrure (haut. 0^m 25, larg. 0^m 13) faisait partie de la collection Calvet, catalogue 125, n° 22, où il est dit que l'on se servait encore de ces sortes de serrures en Égypte, à l'époque où notre armée française s'y couvrait de gloire lors de la brillante expédition de 1798.

Cette serrure est décrite dans l'*Art du serrurier*, publié en 1826 par Hoyau, ingénieur mécanicien (1) ; celui-ci nous apprend qu'elle

(1) Page 25, fig. 339 à 445.

est encore en usage en Normandie, où on l'utilise pour fermer les portes des fermes, et comme toutes ses pièces sont en bois, dit-il, elle résiste mieux que les serrures en fer aux intempéries des saisons. Elle est d'ailleurs fort simple et peu dispendieuse.

Nous avons reproduit celle de notre Musée, elle n'en diffère que par son ornementation.

Nous avons observé au Musée du Louvre une porte monolithe, qui fermait autrefois l'entrée d'un sépulcre situé près du village de Sour-Bahar. Cette porte possède une serrure, dont le mécanisme est plus perfectionné que celui de la serrure du temple de Karnac. Les chevilles ou gardes mobiles placées à sa partie supérieure entrent partiellement dans les trous du pêne ou verrou et enraient complètement son mouvement. Lorsqu'on voulait ouvrir la porte, il fallait introduire dans la serrure une clef spéciale, munie de dents ou de pointes correspondant aux trous du pêne ; ces pointes rencontraient dans l'intérieur du pêne des petites chevilles mobiles et les repoussaient ; ces secondes chevilles, dans leur mouvement ascensionnel, poussaient à leur tour les premières chevilles et les obligeaient à rentrer dans la partie supérieure de la serrure ; le verrou ou pêne, ainsi débarrassé de ses entraves, pouvait librement glisser de gauche à droite, et la porte était ouverte. Pour la refermer il suffisait d'actionner le pêne en sens contraire et de retirer la clef ; les chevilles verticales pénétraient dans le pêne en vertu de leur poids et la porte était fermée. Cette serrure a été montrée à M. Fichet, dont elle a fait l'admiration. Elle offre beaucoup plus de sécurité que les précédentes par la disposition des gardes mobiles d'inégale longueur. C'est alors que nous voyons apparaître pour la première fois sur le pêne les gardes fixes, qui par la suite ont été le plus souvent usitées.

Nous avons pu dessiner cette serrure dans tous ses détails grâce à l'obligeance de M. Héron de Villefosse, attaché à la Conservation des antiques. Elle est dépourvue de tout ornement, son poids est de 6 kil. 132, sa long. 0m. 170, sa larg. de 0 m. 086 et la longueur du pêne de 0 m. 287. Nous nous proposons d'en faire une reproduction.

Dans les vitrines des bronzes antiques du Musée-Calvet, on remarque les fragments d'une serrure trouvée dans les fouilles pratiquées à Vaison en 1838. Cette serrure devait fermer une *capsa* ou cassette en bois, profonde et de forme circulaire, qui était spécialement employée au transport des rouleaux ou volumes ;

elle est galbée suivant la forme cylindrique de ces bibliothèques. Ainsi que la serrure de nos malles, elle est à moraillon, afin que le couvercle soit maintenu fermé ; son mécanisme à mouvement de va et vient est semblable à celui des serrures égyptiennes, grecques et romaines, c'est-à-dire à gardes mobiles. Pour l'ouvrir, on dégage le cache-entrée qui vient de faire sa première apparition, on introduit la clef, à l'instar des serruriers qui veulent crocheter une serrure, on soulève la clef, les dents de celle-ci pénètrent dans les ouvertures du pêne et repoussent les gardes mobiles ; on fait ensuite glisser le pêne horizontalement de la moitié de sa course et l'on dégage le moraillon ; on continue la course et le 2e moraillon se trouve dégagé ; sans cette précaution il y aurait toujours un moraillon d'engagé. Ce système de fermeture est souvent reproduit dans nos coffrets modernes.

Cette dernière serrure est remarquable à tous égards, tant par son mécanisme que par sa décoration. La plaque extérieure ou couverture est en métal blanc semblable à celui des miroirs antiques ; elle est agrémentée d'un oiseau et d'ornements gravés et émaillés ; les clous pour la fixer sont en bronze, leur tête est moulurée et d'une exécution irréprochable ; malheureusement cette serrure est veuve de sa clef.

Nous l'avons reproduite le plus scrupuleusement possible, en substituant des éléments nouveaux aux parties en bois qui maintenaient le pêne et les gardes mobiles, et que le temps a réduits en poussière. Nous avons fait également une clef conforme à celles de cette époque. Bien que les documents nous aient fait alors complètement défaut pour la confection de cette serrure, elle n'en fonctionne pas moins normalement depuis une trentaine d'années. Les découvertes récentes de Pompei sont venues corroborer notre ouvrage élaboré par induction, tout en nous démontrant, non sans une certaine satisfaction, que nous n'avions pas fait de fausse manœuvre.

On découvre dans certaines fouilles des pênes et des petites pièces en bronze, dont l'usage nous échappe et qui souvent faisaient partie des ferrures et fermetures des coffrets que l'on déposait dans les sépultures. Ce genre de serrures à moraillon servait aussi à condamner les verrous qui fermaient les portes des maisons d'habitation.

Ces systèmes de serrures ont reçu dans l'antiquité diverses modifications, qui ont eu pour but d'en augmenter la sureté. On a également adopté dans l'intérieur quelques gardes fixes, ayant

pour rôle de défendre l'accès du pêne : le panneton de la clef représentait alors une plaque, qui formait la base des dents et qui était convenablement déchiquetée sur son pourtour pour livrer passage aux gardes fixes ; au moment où la clef était soulevée on repoussait, à l'aide de ces dents, les gardes mobiles qui fixaient le pêne.

Cette combinaison de gardes mobiles que nous venons d'examiner est cependant très simple et très ingénieuse ; on peut affirmer que notre système de serrures à gorges offre beaucoup d'analogie avec celui des anciens et qu'il est très difficile, sans le secours de la clef, d'ouvrir les serrures égyptiennes, grecques et romaines. Il faudrait pour cela avoir pris exactement l'empreinte des trous et fabriquer une clef identique ; mais il serait facile encore d'augmenter la difficulté, en amplifiant le nombre des chevilles ou gardes de la serrure. La serrure dite Fichet, avec ses gorges mobiles qui retombent dans le cran d'arrêt au moyen d'un ressort soulevé par la clef en laissant le pêne libre à sa poussée, repose en entier sur le même mécanisme sous une forme différente.

Souvent les portes étaient fermées par un loquet. On trouve un grand nombre de clefs en bronze, qui consistent en une plaque, de forme généralement rectangulaire et découpée à jour, de manière à offrir des figures variées. Cette plaque, qui devient le panneton de la clef, c'est-à-dire la partie qui doit agir sur les pièces de la serrure, est munie à l'autre extrémité d'un anneau ou poignée, plus ou moins ornée et située dans son plan. Ces clefs servaient à soulever les loquets ou à condamner des verrous. Traversant une entrée en forme de T renversé, elles étaient présentées perpendiculairement à cette entrée ; on les introduisait dans la fente horizontale et on les soulevait le long de la fente verticale que parcourait alors une partie retrécie de la clef ou tige très courte reliant à la poignée la plaque ou panneton. Ce dernier passait par des gardes fixes et soulevait le loquet, ou parfois d'autres pièces verticales mobiles, qui en tombant, par leur propre poids, fixaient le verrou dans la position de fermeture. Ces gardes fixes adoptées dans l'intérieur du vantail, au-dessous de la fente horizontale de l'entrée, servaient à garantir des atteintes du dehors les pièces qui retenaient le verrou ; c'était précisément pour livrer passage à ces gardes à travers le panneton, que celui-ci était déchiqueté de diverses manières.

Ces différentes sortes de clefs et leur fonctionnement se sont

propagés jusqu'à nous. Elles étaient appelées au XVIII[e] siècle, clefs cordelières. Il existe encore des fermetures de ce genre à la Chartreuse de Valbonne dans le Gard ; nous en avons en notre possession, que nous avons trouvées dans les ruines de l'ancienne Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon et dans les anciens couvents de la ville.

En parlant des serrures et clefs des anciens, il ne faut pas oublier de mentionner les clefs que l'on portait au doigt et que l'on désignait de ce fait sous le nom de clefs à bague. Elles consistaient dans un anneau présentant à un point de son pourtour et perpendiculairement à son plan une tige munie de son panneton, de telle sorte que lorsque le doigt était passé dans l'anneau, la tige de la clef et son panneton s'appliquaient en arrière sur la troisième phalange, laissant ainsi la main libre dans tous ses mouvements. Ces clefs sont en général petites ; ce qui s'explique fort bien par leur manière d'être portées ; il est bien probable d'ailleurs qu'on ne les utilisait que pour des cassettes ou petits meubles, dans lesquels on renfermait des bijoux précieux. Parmi les clefs à bague on en voit qui sont du genre des clefs tournantes ; mais il en est également qui appartiennent soit à un cadenas à ressort, soit au système des clefs à cordelière ou à soulèvement.

Si les serrures romaines sont relativement rares, les clefs de la même origine abondent au contraire non seulement en Italie, mais sur tous les territoires qui ont été occupés par les anciens maîtres du monde.

La clef présente toujours un grand intérêt à l'étude, soit par sa valeur propre, soit par les indices qu'elle peut être appelée à fournir sur le mécanisme de la serrure à laquelle elle appartenait.

Les clefs romaines sont de formes très diverses. Leur classification procède de la matière qui les compose : on distingue la clef entièrement en bronze, la clef exclusivement en fer et la clef où le fer et le bronze sont combinés ; dans ce dernier cas, le bronze est ordinairement à la poignée, le fer forme la tige et le panneton.

En classant les clefs suivant leur forme, on discerne trois catégories réellement typiques, qui peuvent être dénommées de la manière suivante : 1° les clefs à panneton ordinaire, 2° les clefs à dents, 3° les clefs à platine.

La clef à panneton la plus remarquable qui ait été trouvée dans les Gaules, appartenant à la période gallo-romaine, est

celle de Tarare, qui a figuré à l'Exposition de 1867. Cette clef, dont la poignée est en bronze, représente un personnage assis sur une outre ; d'une bonne exécution, elle est recouverte d'une patine antique, et n'a pas moins de 0 m. 24 de longueur. Elle a été découverte dans une vigne à peu de distance de Tarare. On peut déduire de sa dimension et de sa forme, qu'elle devait servir à fermer une porte de demeure considérable, ou tout au moins présumer qu'elle devait clore la porte d'un de ces celliers, dépendance ordinaire des vignobles où l'on déposait, après les vendanges, les vaisseaux remplis de vin nouveau, présomption suffisamment indiquée par l'image de Silène assis sur une outre. La tige en fer est forée, le panneton droit est coudé pour le passage des gardes fixes ; elle devait faire partie d'une serrure pène dormant à un ou plusieurs tours, système aujourd'hui de fabrication courante.

Le *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques,* par Rich, donne la figure d'une clef trouvée à Pompei ; elle est en bronze et sa grandeur indique qu'elle devait appartenir à une serrure de porte d'entrée ; son panneton est évidé pour le passage des nombreuses gardes fixes qui défendaient la serrure. Ces gardes, appelées pertuis, montrent que la serrure n'avait qu'un pène demi-tour.

Ce genre de gardes était beaucoup employé dans les serrures du moyen âge, ainsi que dans celles qui étaient imposées aux chefs-d'œuvre de maîtrise ; on les employait également dans les serrures des coffrets et coffres en fer des XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Le luxe des clefs antiques portait principalement sur la poignée ou anneau. Homère, dans son *Odyssée*, chant XX, nous dit : « Aussitôt Pénélope monte l'escalier le plus élevé du palais, prend une clef d'airain recourbée, à laquelle est adaptée une poignée d'ivoire, et se rend avec ses femmes dans la chambre de l'hyménée. »

La forme et la disposition des clefs romaines varient à l'infini. Chaque porte avait sa clef ; autant de meubles, autant de clefs, que l'on réunissait en trousseau et que parfois on enfermait dans des sacs soumis à une surveillance particulière. Fabius Pictor nous traduit dans ses *Annales* (1), qu'une romaine ayant ouvert un sac, où se trouvaient renfermées les clefs de la cave, ses parents la firent mourir de faim. Quand la femme romaine entrait pour

(1) Pline, *Hist. natur.*, XIV, XIII.

la première fois dans la maison de son mari, celui-ci lui remettait un trousseau de clefs, mais en cas de divorce il le lui reprenait.

Dans la Gaule, les serrures et leurs clefs s'exécutaient en fer, le pays étant très riche en minerai de fer. Les Gaulois avaient acquis une grande habileté dans l'art de les forger.

Nous avons exécuté une serrure, en nous servant des seuls outils de forge qui leur étaient connus et en nous inspirant des différents documents, découverts dans des fouilles et conservés au Musée de Saint-Germain. Ce genre de serrure se compose d'un pêne ou verrou élargi en son milieu et percé d'une rainure pour le passage de la clef ; divers trous sont percés à une extrémité de cette rainure ; deux pitons à double pointe servent de guide au pêne, sous lequel plusieurs ressorts sont placés afin de l'arrêter. Pour la faire jouer, on introduit la clef sur plat par l'ouverture horizontale pratiquée simultanément dans la porte et dans le pêne ; une fois introduite, on la renverse d'un demi-tour de main et en tirant à soi on fait pénétrer les dents de la clef, on presse les ressorts retenant le pêne que l'on entraîne au moyen de la clef comme poignée jusqu'à ce qu'il soit dégagé de sa gache. Pour fermer, il suffit de faire l'opération inverse.

Les clefs gauloises variaient surtout par la disposition des dents.

* * *

Les serrures romaines à clefs tournantes, les gauloises comme celles que nous venons de décrire ont été usitées jusqu'au XII[e] siècle. A cette époque le travail du fer ainsi que l'outillage se perfectionnent de plus en plus, de telle sorte que les serrures acquièrent dès lors une supériorité au point de vue décoratif.

Les portes des grandes armoires étaient fermées par des verrous appelés verterelles ; l'une des extrémités était généralement ornée d'une tête de chimère ou d'un grotesque, parfois en tête de diamant, servant à tirer la porte à soi. Ces verterelles étaient munies d'une partie plate soudée dans le milieu du verrou ; à l'autre extrémité un crampon appelé obéron entrait dans la serrure et condamnait le verrou. Cette pièce, c'est-à-dire le moraillon, qui était très souvent en usage et l'est encore de nos jours, était décorée d'un saint personnage, quelquefois d'une chimère ou animal fantastique.

Les verrous étaient souvent à huit pans et leurs côtés historiés de gravures. Ce genre de serrures, le plus souvent à bosse, était

ornementé de feuilles et de fruits soudés ou rivés sur le palastre.

Les coffrets possédaient le même genre de serrures, sauf le verrou ; le moraillon seul tenait au couvercle.

Aux XIII[e] et XIV[e] siècles les serrures des portes et des grilles des chapelles étaient généralement à bosse ; le pêne ou verrou était fixé sur le palastre par deux crampons ou embrasses qui le maintenaient ; une poignée mobile très ornée servait à tirer la porte et le pêne, lorsque celui-ci était dégagé de sa gâche. On condamnait le mouvement du verrou au moyen d'un tour de clef, dont le mécanisme résidait à l'intérieur de la serrure. Des ornements étaient rivés sur le palastre pour le renforcer, ainsi que pour guider la clef au cas où l'on était appelé à ouvrir la porte dans l'obscurité.

Ces sortes de serrures, à pênes extérieurs appliqués sur le palastre, servaient également à fermer les portes des meubles crédences ; elles étaient décorées d'ornements d'architecture gothique, se composant de deux plaques en fer découpées et appliquées sur un drap rouge, le tout fixé au palastre et formant un ensemble d'une grande richesse d'ornementation. Nous en possédons de très intéressantes.

Les portes intérieures étaient pourvues de serrures, pêne dormant ou demi-tour et dont le mécanisme était fixé sur le palastre et entaillé dans la porte. Trois côtés du palastre étaient découpés de dents de loup ou de feuilles de trèfle. Posées sur le parement extérieur de la porte, ces serrures avaient quelquefois un encadrement mouluré et les clous servant à les fixer étaient souvent ouvragés. Ces serrures s'ouvraient de l'extérieur avec la clef, et de l'intérieur avec une poignée rivée au pêne et traversant la porte ; elles étaient munies de gardes fixes appelées pertuis, rouets et rateaux. Nous possédons quelques-unes de ces serrures, que nous avons pu extraire de vieilles portes d'immeubles de la ville.

N'ayant pas à traverser la porte, leurs clefs étaient courtes et leur anneau souvent aplati ; la partie supérieure en pointe était percée d'un trou pour en permettre le passage dans les trousseaux. Notre collection renferme un grand nombre de ces clefs très variées et dont l'anneau n'est pas dépourvu d'intérêt.

Il y en avait aussi de longues avec l'anneau rond ; la tige ainsi que le panneton, souvent très élevé et très évidé pour le passage des gardes fixes, étaient la plupart du temps ornés de gravures très fortement accusées. Nous sommes en possession d'une clef

à anneau rond, qui devait être suspendue à la ceinture par une courroie ; il reste encore à l'anneau une agrafe avec des vestiges de cette courroie.

Nons avons vu une serrure du XV[e] siècle à la porte d'une armoire dans la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Pierre ; elle est très intéressante et nous montre avec quelle ingéniosité les maîtres serruriers avignonais savaient parfois augmenter la sécurité de leurs serrures. Comme à peu près celles de toutes ces portes qui fermaient autrefois les trésors d'église, elle possède deux mécanismes bien dissemblables, fixés sur le même palastre et servant à fermer le verrou verterelle par l'introduction des deux pênes dons l'obéron de ce dernier. Ces deux mécanismes ont chacun trois gorges mobiles superposées les unes sur les autres et séparées par une cloison ; un groupe bien distinct de gardes fixes servent à en défendre le mécanisme et chaque clef a son panneton différent.

Pour ouvrir cette serrure on introduit une première clef, qui, par son mouvement circulaire dégage un pêne ; même opération avec l'autre clef pour dégager l'autre pêne. Ce mécanisme a ceci de particulier que, par le mouvement du pêne, une pièce vient se placer sous l'entrée de la serrure, rendant de cette façon la clef prisonnière. Pour la sortir, il faut nécessairement refermer la serrure, de telle sorte qu'il est matériellement impossible par distraction de la laisser ouverte. Il est regrettable qu'elle soit dépourvue de toute ornementation.

Ces sortes de serrures à plusieurs pênes mus par des clefs différentes, servaient aussi à fermer les troncs fixes et portatifs, dont faisaient usage les moines quêteurs. On les faisait souvent à bosse, afin de ne pas affaiblir le bois par l'incrustation du mécanisme.

Les plus belles serrures qui aient été exécutées pendant la période gothique appartiennent aux bahuts. Quels ravissants spécimens sont conservés dans nos musées et collections particulières ! Le *Catalogue du Musée de Cluny*, au n° 5970, nous décrit une serrure provenant de la collection des Mazis : « Serrure du XV[e] siècle, provenant d'un bahut et richement décorée de figures et ornements d'architecture. Au centre, est la figure du Tout-Puissant tenant en main le globe surmonté de la croix ; il est entouré des Apôtres, dont quatre garnissent les niches élégantes des contreforts qui forment piliers ; trois sont placés au-dessous, dans les bases des mêmes contreforts, et les cinq autres occupent

la série des niches formant l'étage inférieur de la serrure. Au-dessus du tympan, qui est également orné et renferme une rosace d'une belle exécution, se trouvent deux cavaliers montés sur des animaux chimériques et la crête de l'entablement se rattache au moraillon par deux têtes de lion. Le moraillon lui-même est à double patte composée de deux contreforts, et c'est par l'abaissement d'une des deux figures d'apôtres, placées dans le bas, que se démasque l'ouverture donnant passage à la clef. Cette pièce est un chef-d'œuvre de serrurerie du XV^e^ siècle : hauteur 0 m. 24 ; largeur, 0 m. 16. »

La collection Spitzer possédait également une serrure très remarquable. Elle compte trois cadres se développant sur un même plan ; c'est une sorte de triptyque en fer, puisque les deux volets se replient sur le cadre central. Elle représente le Jugement dernier et mesure 0 m. 43 de long sur 0 m. 28 de haut ; dans cet espace relativement restreint, l'artiste serrurier a représenté trente-cinq personnages. Dans le centre, on voit Dieu le Père rappelant à lui les morts ; à sa droite, les Justes prient S. Pierre de leur ouvrir les portes du Paradis ; à sa gauche, on aperçoit l'enfer, dans lequel l'artiste a eu soin, suivant la coutume, de placer un évêque.

Les deux serrures que nous venons de décrire sont les plus beaux spécimens de la période gothique. Il en existe encore un grand nombre dans les musées et collections particulières, présentant aussi un grand intérêt.

Il est bon de remarquer que ces serrures n'ont entre elles aucune ressemblance parfaite. Nous en avons en notre possession et il nous a été donné d'en voir beaucoup, mais jamais deux pièces exactement pareilles, soit qu'il s'agisse de serrures, de bahuts de crédences, de serrures à bosses, à clinches ou à loquets. Elles se distinguent toujours par une grande variété de forme et d'ornementation.

Les plus belles serrures de bahuts semblent avoir été inspirées à l'artiste citadin par nos admirables églises gothiques. Les plus simples, et non les moins remarquables, paraissent être, pour la plupart, l'œuvre de l'artiste rural inspiré à son tour par l'église du village.

Les attaches des serrures, appliquées sur les meubles des XIV^e^ et XV^e^ siècles, sont très curieusement ouvragées, qu'elles représentent, soit des contreforts gothiques, soit des clous avec têtes de personnages, soit encore un gros bouton imitant la fraise de

nos jardins. Dans ce dernier cas, deux charmantes rosettes à 4 ou 5 lobes gravés et bouterollés accompagnent le bouton. Nous possédons des serrures pourvues de leurs crampons d'attache ainsi que de leurs clavettes ; ce qui permet de les enlever facilement.

Toutes ces serrures avaient une petite porte ornée de clous historiés ou d'armoiries, qui en obstruait l'entrée, d'où leur nom de cache-entrée. Outre qu'il servait de préservatif pour la poussière, ce cache-entrée empêchait encore l'introduction de la clef, de telle sorte que pour ouvrir la serrure il fallait connaître le secret qui était souvent fort ingénieux.

Avignon, au XIV[e] siècle, avait pris, sous le gouvernement des papes, un considérable développement. Les nombreuses et belles constructions que l'on édifia à cette époque, firent prendre un très grand essor à l'art de la serrurerie. Nous n'avons pu rencontrer de belles serrures, celles-ci ayant presque toutes disparu ; mais s'il faut juger de l'habileté de nos anciens maîtres par les magnifiques heurtoirs qui nous restent encore, il est à supposer qu'ils ont dû confectionner des serrures très remarquables. Nous avons en notre possession un de ces heurtoirs ayant appartenu à une porte de la rue Saboly, près l'église de Saint-Pierre. Nous possédons également une très belle serrure ornée de motifs d'architecture gothique et traitée de la même manière que le heurtoir. Est-ce le même serrurier qui a exécuté ces deux objets ? Nous avons trouvé cette serrure chez un chiffonnier à Avignon. M. Achard, ancien archiviste du département, dans son ouvrage sur *les Horloges et les horlogers d'Avignon* (1), nous montre qu'un nommé Pierre *de Pinu,* qui vivait en 1367, est qualifié, dans les documents de cette époque, d'habile serrurier d'Avignon ; serait-il l'auteur de cette serrure ?

Le serrurier Jean de Troyes, habitant la paroisse de Saint-Pierre, a été des premiers à construire des horloges ; d'après les documents recueillis par le savant archiviste, il y aurait eu, au palais des papes, une horloge en 1363 (2). Paris n'en avait pas encore. Nous possédons des horloges conservées dans des anciennes familles avignonaises ; leur ornementation est la même que celle des heurtoirs et serrures qui s'exécutaient alors à Avignon.

(1) Page 67, note 3.

(2) « Il fut payé, par ordre du pape, à frère Jean de Venise, la somme de vingt florins pour l'horloge qu'il avait confectionnée et posée à Avignon dans l'arrière-chambre du Saint-Père. » P. Achard, *Les horloges et les horlogers d'Avignon,* p. 67, d'après les Archives départementales de Vaucluse.

Au XVI[e] siècle, les serrures des portes d'entrée, à Avignon, étaient très grandes ; elles mesuraient en moyenne 0 m. 40 de long sur 0 m. 20 de haut ; la boîte était rectangulaire et dépourvue de toute ornementation. Elles avaient un fort pêne dormant, le plus souvent fourchu, que faisait mouvoir une grosse clef de 0 m. 20 à 0 m. 30 de long ; un autre pêne appelé clinche était soulevé à l'aide d'une petite clef. La clinche tenait la porte fermée comme les loquets ; on pouvait ouvrir celle-ci de l'intérieur en soulevant un anneau ou bouton. Nous possédons un de ces boutons, qui représente une tête humaine sculptée et d'un beau caractère.

Toute l'ornementation de ces serrures est appliquée sur les pièces qui constituent le mécanisme ; ainsi le pêne dormant est mouluré près de sa tête ; à l'autre extrémité une feuille d'ornement est découpée et gravée ; les crampons et les têtes de vis sont également gravés ; le ressort est mouluré et sa gorge est terminée par une grande volute. Une telle recherche dans la décoration avait uniquement pour but de maintenir le bon goût, qui devait présider à tous les travaux exécutés par nos maîtres serruriers, puisque une fois la serrure en place, toute cette ornementation devait ne plus se voir.

Sur le parement extérieur de la porte et au passage des deux clefs se trouvait fixée une entrée ou écusson, dans le style gracieux de la renaissance et souvent d'une grande richesse de composition ; les ornements composés d'animaux fantastiques, d'entrelas et de rinceaux, étaient repercés à jour, gravés et quelquefois repoussés.

Les serrures des portes intérieures ne possédaient qu'un seul pêne dormant à demi-tour ; on les appelle pour cette raison serrures à tour et demi. Une tige droite, fixée sur le pêne et terminée par un anneau, sortait de la porte et servait à faire mouvoir extérieurement le demi-tour sans la clef ; dans l'intérieur un bouton était relié au pêne qu'il faisait coulisser.

Les écussons ou entrées étaient de même très soignés dans leur composition et leur exécution ; au-dessus de l'ouverture de la clef était disposée une rainure pour le passage de la tige du demi-tour.

Toutes ces serrures ont été exécutées jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, sans qu'elles aient eu à supporter de notables changements.

Les serrures de bahuts ou coffres de mariage subirent une importante transformation au commencement du XVI[e] siècle. Au

lieu de les poser extérieurement, on les plaça à l'intérieur et comme, dès lors, elles ne jouaient plus un rôle décoratif et qu'on ne voulait pas cependant faire disparaître brusquement ce sujet de décoration, on fit les entrées de même dimension que les serrures apparentes avec crampons d'attache. L'ornementation était dans le goût du style gothique de transition. Peu à peu on les réduisit de grandeur et leur forme se modifia sensiblement.

Ces premières serrures furent à bosse ; la boîte devint ensuite rectangulaire, de 0 m. 20 de hauteur sur 0 m. 10 de largeur environ. Le mécanisme intérieur était composé de deux ou trois pênes, avec crampons, le tout mouluré et gravé ; le foncet était repercé à jour de jolis ornements et gravé, les clefs avaient la tige forée, le panneton droit était évidé pour le passage des gardes fixes, l'anneau aplati et de forme ovale se composait d'ornements et de chimères souvent gravés, le tout était repercé à jour.

A côté des serrures courantes, dont nous venons de donner un aperçu, nos maîtres serruriers se surpassèrent en produisant des spécimens de toute beauté, nous montrant par là que lorsqu'ils avaient affaire à des souverains ou à des mécènes, ils étaient capables d'exécuter des serrures d'une richesse infinie. Labarte, dans l'*Histoire des arts industriels* (1), nous raconte qu'elles étaient portées à un tel degré de perfection, et leur ornementation était d'un fini si achevé, qu'on les considérait déjà comme des objets d'art ; on les transportait d'un lieu à un autre, comme on aurait fait de tout meuble précieux. Une serrure du château d'Anet et quelques autres conservées au musée de Cluny, ainsi que celle du château d'Écouen, témoignent du talent du serrurier à cette époque.

Les clefs répondaient à ces riches serrures et étaient traitées comme des objets d'art. Rien n'est plus gracieux que les figurines en ronde bosse, les armoiries, les chiffres et les ornements, dont se trouve enrichie cette partie de la clef saisie par la main et que nous avons remplacée par un anneau commun. Ducerceau, l'illustre architecte qui nous a laissé de si belles constructions du plus plus pur style renaissance, a publié dans son *Recueil de modèles de serrurerie,* de ravissants modèles de clefs. Mathurin Jousse, maître serrurier à la Flèche, dans sa *Fidèle ouverture,* donne également quatre magnifiques types de clefs.

Dans ces dernières années, les clefs renaissance ont atteint des

(1) Tome I, p. 23.

prix très élevés. Nous avons admiré à une exposition rétrospective au Trocadéro une clef de composition et d'exécution de toute beauté, achetée à un duc italien au prix de 12,000 francs. A la vente de la collection Spitzer, des clefs ont été adjugées au prix de 3, 4 et 5,000 francs : c'est le prix qu'elles atteignent aujourd'hui.

A la dernière Exposition universelle, dans le petit Palais, nous nous sommes extasié devant ces vitrines, où étaient renfermés d'aussi merveilleux chefs-d'œuvre. Quelles combinaisons d'oiseaux fantastiques, sirènes, dauphins, chimères, s'associant pour varier à l'infini ! Tous ces motifs de décoration, plus riches les uns que les autres, enlevés dans la masse, évidés, sculptés, burinés, ciselés avec un soin extrême, deviennent des œuvres d'art d'un prix immense.

Au XVI[e] siècle, le développement que la serrurerie avait pris au moyen âge dans la cité des papes ne fit que s'accroître, à en juger par les travaux superbes qui nous sont restés. Sans nul doute, dans le nombre de ceux qui exerçaient cette intéressante profession, il a dû s'en trouver qui, par l'appât du gain et le manque de délicatesse, furent poussés à simplifier la fabrication des serrures, en supprimant des pièces intérieures que le client ne pouvait voir, telles que les gardes, une des pièces les plus difficiles à exécuter et dont l'absence nuisait beaucoup à la sécurité de la serrure. Des plaintes durent être portées aux consuls, qui leur imposèrent des statuts et règlements à l'instar du prévôt Étienne Boileau qui, au milieu du XIII[e] siècle, en avait édité de semblables pour les corporations parisiennes. Voici dans leur teneur les articles qui s'appliquent le plus directement aux serrures et aux clefs.

STATUTS ET RÈGLEMENTS, que les serruriers de la ville d'Avignon seront tenus d'observer en exerçant leur art dans ladite ville pour couper chemin a tous abus et meschancetées qui se pourront commettre a l'exercice dudit art, suivant la deliberation du Conseil tenu en la maison consulaire de ladite ville en l'année mil cinq cent septante cinq et le XIX septembre.

Premièrement, est statué qu'il ne sera permis a aucun serrurier tant de la ville qu'etranger d'ouvrir et tenir boutique dudit art, sans au prealable avoir fait son chef-d'œuvre, sçavoir une serrure ou autre pièce d'ouvrages de sarralierie, bien et dument reconnue et approuvée par les mêmes experts dudit art, lesquels seront tenus par ce faire

leur rapport de ce qu'ils en connaîtront selon Dieu et leur conscience, sans aucun suport ni dissimulation.

2.

Item, que tous serviteurs et compagnons dudit art, qui voudront lever boutique, seront aussi tenus faire chef-d'œuvre en pièce d'ouvrages, en la qualité que dessus, aux fins d'être approuvés suffisants par lesdits maîtres dudit art.

3.

Item, que une fois l'année tous les maîtres serruriers qui sont de present et seront a l'avenir en ladite ville d'Avignon se pourront assembler avec l'assistance d'un greffiier criminel et elire d'entre eux deux bailes des plus capables et suffisants, lesquels, en compagnie des experts de leur art auront puissance d'aller visiter les boutiques et ouvrages des autres maîtres serruriers, regarder et connaître si les ouvrages seront bien et duement faits selon leurdit art, et trouvant qu'il y ait faute et abus, le venir notifier a la justice et rapporter ce qu'ils auront connu moyennant leur serment ; et pourront prendre les serrures et autres ouvrages qu'ils trouveront mal faits, pour les faire voir a qui il appartiendra, sous peine d'amende arbitraire applicable au fisc ou autrement a l'arbitrage du magistrat, lesquels bailes ne pourront proceder a aucune visite sans être accompagnés desdits experts.

4.

Item, que tous serruriers qui feront serrures seront tenus les faire bonnes et su fisantes, garnies de toutes gardes, selon la forme des clefs desdites serrures, pour eviter les abus de plusieurs serruriers qui font les clefs belles et les serrures sans gardes, de façon que toutes clefs les peuvent ouvrir, dont s'ensuivent beaucoup de tromperies et larcins, et ce a la peine de trois livres tournois pour chacun et chacune fois applicables.

5.

Item, ne sera permis a aucun serrurier, soit maître ou serviteur, de faire contre-clefs sur aucun patron, cire ou autres quelconques, qui leur pourront être baillés par serviteurs, chambrières, femmes mariées ou enfants de famille et autres quelconques, sans expresse permission du magistrat, ains seulement sur les propres serrures qui leur seront portées pour y faire lesdites clefs, attendu que les abus, larcins et mechancetés se font par moyen des dites contre-clefs,

et ce a la peine d'être puni corporellement ou de plus grande amende comme faussaire et perpetuellement banni de ladite ville, ou de plus grande amende, comme il semblera bon a la justice.

6.

Item, qu'il ne sera permis a aucun maître ni serviteur d'aller ouvrir ou crocheter aucune serrure, sans le congé ou permission du maître de la maison, a peine de dix livres tournois quant aux maîtres, applicables comme dessus, et quant aux serviteurs d'être bannis de ladite ville.

7.

Item, que tous les maîtres ou serviteurs dudit art de serraillerie, qui se trouvera avoir commis fausseté ou autre meschanceté en ce qui concerne ledit art, sera privé de l'exercice d'icelui, banni perpetuellement de ladite ville et plus aigrement puni selon l'arbitrage de MM. les juges auxquels la connaissance de telles matières appartient.

8.

Item, que aucuns manins, chauderonniers, ou autre usant de forge et marteau, ne pourra user dudit art de serraillerie en matière neuve, faire ni vendre aucunes clefs neuves ou vieilles, et que par moyen des vieilles clefs qu'ils vendent, les serviteurs et chambrières ont commis par ci-devant plusieurs larçins aux maisons de leurs maîtres, ouvrant les serrures des portes et coffres, a peine de six livres tournois a chacun qui contreviendra, applicables comme dessus.

9.

Ne pourront aussi lesdits manins et chauderonniers tenir en leurs boutiques, vendre ou changer aucune ferramente neuve dudit art, comme serrures, pannes et verges de lit, ni autres semblables, sur ladite peine applicable comme dessus.

10.

Item, ne sera permis a aucun serrurier d'acheter ni vendre aucune clef, si n'est qu'ils les rompent tout aussitôt et les mettent en tel etat qu'ils ne puissent plus servir de clefs, a la peine de dix sols pour chacun qui contreviendra, pour chaque fois, applicable comme dessus.

11.

Que si par fortune aucun presentoit a vendre quelque vieille clef a aucun maître serrurier, sera tenu celui a qui l'on la presentera de la porter en la maison commune et la remettre entre les mains de

Messieurs les consuls, aux fins que ceux qui les auront perdues les puissent recouvrer ou autrement decouvrir s'il y avoit quelque abus ou mechanceté, a la peine de dix sols applicables comme dessus.

12.

Item, que les femmes veuves des serruriers de ladite ville d'Avignon pourront tenir boutique dudit art et le faire exercer par un ou plusieurs serviteurs toutefois capables, lesquels serviteurs seront approuvez et reçus par lesdits maitres experts et bailes, avant qu'ils puissent travailler pour lesdites femmes veuves.

13.

Item, que les enfants desdits maitres serruriers de ladite ville ne pourront ouvrir boutique qu'ils n'aient fait apparoir de leur suffisance auxdits experts et bailes dudit art (1).

Les statuts attachaient une grande importance à ce que les gardes des serrures fussent complètes ; ce qui s'explique aisément, puisque leur sécurité réside toute dans leur complication.

Lorsqu'un hôtel changeait de propriétaire et que des clefs avaient été égarées ou conservées, on refaisait entièrement les clefs et les gardes, sans toutefois changer les serrures, pour ne pas être entraîné à une dépense souvent considérable. Henri II était à peine monté sur le trône qu'il chargea son serrurier ordinaire de changer toutes les gardes des serrures du château de Saint-Germain.

Les chambellans portaient une clef en cuivre doré, dont l'anneau était orné du chiffre ou des armoiries du maître et terminé par une couronne fermée. Le duc de Saint-Simon nous raconte dans ses *Mémoires* que le sommelier et les gentilshommes de la chambre du roi d'Espagne portaient tous une grande clef qui sortait par la patte de leur poche droite ; le cercle en était ridiculement large et oblong, il était doré et rattaché à la boutonnière du coin de la poche avec un ruban qui voltigeait, de couleur indifférente. Cette clef ouvrait les portes des appartements du roi dans tous ses palais. En cas de perte d'une de ces clefs, on était tenu d'en avertir le sommelier, qui, sur le champ, faisait changer toutes les serrures et toutes les clefs, aux dépens de celui qui avait perdu la sienne ; ce qui lui en coûtait plus de 10,000 écus.

(1) Une copie de ces statuts fait partie de notre collection particulière. Une autre est conservée à la Bibliothèque d'Avignon sous le n° 933 des manuscrits.

La fabrication des serrures de quincaillerie est très ancienne. Au XVII[e] siècle, des serruriers indélicats en achetaient pour les vendre comme serrures de maître ayant été exécutées par eux. Dans les *Mémoires critiques sur l'architecture* par le président Fremin, publiées sous forme de lettres (1), on lit : « Le détail des tromperies enfle beaucoup mes lettres, cependant il est difficile de les rendre plus courtes ; il me reste à vous expliquer que ne m'engagerons pas à de si longues dissertations, c'est par celles des serruriers qu'il faut entrer en matière. Je ne connais dans ces ouvriers que deux voies de tromperies, l'une d'aller acheter des quincailleries de la vallée de Misère ou de la rue de la Ferronnerie, des serrures qui ne sont point garnies, ou dont les garnitures sont communes. » Et plus loin : « Afin de n'être pas surpris par les bourgeois qui pourraient aller chez le quincailler les surprendre, ils en ont trouvé un qui leur a fait deux différentes entrées, dont une est particulière aux serruriers. »

∴

A la fin du XVII[e] siècle, la fabrication des serrures avait déjà pris un certain développement. Nous en trouvons une preuve dans le *Livre commode des adresses de Paris pour 1692*, par Abraham du Pradel, où il est parlé des « légers ouvrages de serrurerie chez les marchands » (2). Il ne sera peut-être pas sans intérêt de connaître les prix des serrures à cette époque :

	livres	sols
Les serrures d'armoires polies, la pièce. . . .	2	»
Les serrures d'armoires communes, la pièce. . .	1	»
Les serrures communes des portes cochères. . .	12	»
Les serrures des portes cochères à deux pènes et deux clefs polies et bien travaillées.	20	»
Les serrures ovales de fléaux à deux pesles et deux clefs.	6	»
Les serrures polies garnies de tout.	5	»
Les serrures communes garnies de tout. . . .	1	»
Les fortes serrures de dix pouces.	4	10
Les serrures plus communes.	2	10
Une clef pour une serrure commune.	»	15
Une clef pour porte cochère.	1	10
Une barre de porte, un moraillon et la serrure. .	1	10

(1) Page 62.
(2) Tome II, p. 129.

Daviler, dans son *Cours d'architecture* (1), publié en 1710, nous raconte qu' « on a depuis quelque temps fait beaucoup de menus ouvrages de serrurerie, que les marchands vendent à la douzaine, ce qui est un grand soulagement pour ceux qui font bâtir, tant à cause du bon marché que parce qu'il ne faut que le temps pour les poser. On trouve des garnitures et des serrures pour les plus grands placards et cela a été si avantageux qu'on s'est même servi de cet expédient pour quelques maisons royales. Il faut avouer toutefois que ces sortes d'ouvrages ne peuvent être ni si bons, ni si convenables aux endroits où ils doivent être placés que ceux exécutés par les serruriers ».

Les serrures des portes cochères aux XVII[e] et XVIII[e] siècles étaient ornées de moulures et de gravures. Les serrures des portes intérieures étaient également très soignées ; les pièces de leurs mécanismes étaient exécutées avec une certaine recherche. Le palastre était souvent orné d'un encadrement en cuivre mouluré et doré sur le fond bleu de la serrure ; sur la cloison étaient fixées des pattes agrémentées d'ornements repercés à jour, qui servaient à les fixer à la porte ; elles avaient deux pênes, dont un à demi-tour qu'un bouton à chainette faisait mouvoir intérieurement. Nous possédons une intéressante serrure semblable, provenant d'une maison de la rue des Ortolans.

Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, les serrures furent l'apanage des serruriers ; le fer s'alliait parfaitement aux décors sombres dont la dorure était presque bannie. Les belles serrures à bosses, enrichies de figurines, d'armoiries et de feuillages, firent alors place à une serrurerie plus industrielle.

L'avènement du règne de Louis XIV porta également une grave atteinte aux serrures en fer forgé. Aussitôt que ce jeune roi prit en mains les rênes du gouvernement, la somptuosité et le faste rehaussèrent la majesté du jeune monarque ; dès lors le fer forgé, matière trop robuste et trop sévère dans ses effets, ne pouvait plus faire figure au milieu de l'orgie des dorures répandues à profusion sur les meubles, les grands cadres, les portes, les boiseries et les plafonds. Le bronze doré fit son apparition et la serrurerie suivit ce mouvement ; on eut recours à ce métal pour fabriquer les palastres, les boutons de serrures et les anneaux de clefs. La splendeur et la richesse de la décoration qui régnaient à cette époque s'accommodèrent beaucoup mieux de ces nouvelles matières, le cuivre et le bronze doré.

(1) Page 319.

Parmi les nombreuses productions de cette époque, nous signalerons les magnifiques serrures du château de Versailles, dues à la composition de Lebrun, peintre du roi. Dans ces serrures, les ornements, finement ciselés et travaillés avec la plus extrême délicatesse, montrent bien que les artistes n'avaient qu'un but : plaire au roi et entrer le plus possible dans ses goûts. Les attributs et les emblèmes de la royauté paraissent sur les serrures, comme ils paraissent sur la moindre chose que Sa Majesté daignera regarder dans son palais.

Quand Lebrun en fit la composition et les ornements, il dut se préoccuper avant tout de la décoration de la pièce où elles devaient trouver place, et de son côté le ciseleur de métaux dut employer toute son habileté et la connaissance de son métier pour dompter la matière en s'efforçant de la rendre délicate dans ses détails et somptueuse dans son ensemble.

Sous le règne de Louis XV, on voit apparaître les serrures avec gâches à répétition, le palastre en bronze ciselé et doré aux formes gracieuses et très fouillées, ainsi que les boutons et entrées de serrures fort jolis. Le dessin à la moderne, suivant leur expression et que nous appelons Louis XV, était toujours en rapport avec la richesse de la ciselure. Nous possédons une entrée et un bouton de serrure de cette époque en cuivre repoussé et doré au mercure ; ils proviennent de l'ancien hôtel d'Honorati à Avignon. Toutes ces riches serrures jouissent encore actuellement d'une grande renommée ; nos grands quincailliers parisiens recherchent avec avidité ces remarquables œuvres de serrurerie et les copient à loisir.

Quant aux serrures de fabrication courante, exécutées à Avignon et ailleurs sous ce règne, elles ont été très soignées. Le côté de la [illegible] opposé à la têtière est contourné capricieusement suivant la mode du temps. Les clefs simples ont leurs anneaux en [illegible] ; celles des portes d'armoires de Provence sont plus riches de composition, mais toutes sont d'une exécution irréprochable. Les [illegible] des grandes serrures de portes cochères ont beaucoup d'importance ; elles sont souvent évidées et [illegible] dans la masse d'un [illegible] très gracieux ; celles des portes intérieures sont moins épaisses, repercées à jour et de composition [illegible]. Il faut reconnaître que ces maîtres étaient des dessinateurs émérites, à en juger par les œuvres qu'ils nous ont laissées. Il est regrettable de le dire, mais combien de serruriers actuels sont loin d'égaler leurs devanciers, malgré la

facilité qui leur est donnée aujourd'hui d'apprendre à dessiner !

Sous le règne du pacifique souverain Louis XVI, les serrures et leurs accessoires furent encore assez riches ; l'emploi du bronze était presque général dans la décoration des belles serrures.

Louis XVI, raconte M. Maze dans le *Livre des collectionneurs,* fut un passionné de serrurerie ; il s'était fait construire un atelier où il aimait à se reposer des soucis de la politique. Là, en compagnie du serrurier Gamain, il travaillait le fer avec la facilité d'un parfait ouvrier. Louis XVI a forgé des clefs et des serrures, qui méritent doublement d'être recherchées ; elles sont marquées de deux L couronnées. Quelques-unes ont paru dans les ventes et ont atteint des prix très élevés.

Si la partie artistique des serrures est confiée au bronze ciselé et doré, les serruriers reportent alors toute leur science dans le perfectionnement du mécanisme. C'est ainsi que l'on voit apparaître les serrures à gardes mobiles perfectionnées et à combinaisons, qui jouent actuellement un grand rôle dans la fermeture de nos coffres-forts. Nous avons vu chez un amateur une de ces serrures à combinaisons, ayant été exécutée par Louis XVI.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, la serrurerie commença à se modifier, le serrurier devint mécanicien. Les coffres-forts de sûreté, les serrures aux ingénieuses combinaisons, les verrous à secret deviennent à la mode du jour et semblent répondre à un besoin. En effet, Mercier, à propos des nouveaux perfectionnements cherchés par le serrurier pour la sûreté des coffres et de la demeure privée, écrivait en 1783 : « La filouterie, fille du libertinage, étant devenue très ingénieuse, on s'est mis à contre-balancer l'industrieuse friponnerie, et il a fallu avoir recours à des serrures compliquées qui sont aujourd'hui de prodiges de mécanisme. D'un seul coup de clef, on imprime le mouvement à une multitude de pênes, qui s'élancent tous en même temps et dans toutes les directions, et font tous à la fois douze à quinze fermetures et même davantage ; l'auteur de la serrure ne peut lui-même l'ouvrir, s'il n'en a pas la clef. Tous les crochets, mus par des mains adroites, n'y feraient rien ; telle serrure punit la main qui ose la toucher ; telle autre n'offre qu'un vide apparent et trompe l'œil le plus subtil ; ici, il faut faire jouer un ressort imperceptible et indevinable ».

Les sociétés savantes encouragèrent les recherches. Le *Journal de Paris* inséra un article dans lequel la *Société libre d'émulation*

Parmi les nombreuses productions de cette époque, nous signalerons les magnifiques serrures du château de Versailles, dues à la composition de Lebrun, peintre du roi. Dans ces serrures, les ornements, finement ciselés et travaillés avec la plus extrême délicatesse, montrent bien que les artistes n'avaient qu'un but : plaire au roi et entrer le plus possible dans ses goûts. Les attributs et les emblèmes de la royauté paraissent sur les serrures, comme ils paraissent sur la moindre chose que Sa Majesté daignera regarder dans son palais.

Quand Lebrun en fit la composition et les ornements, il dut se préoccuper avant tout de la décoration de la pièce où elles devaient trouver place, et de son côté le ciseleur de métaux dut employer toute son habileté et la connaissance de son métier pour dompter la matière en s'efforçant de la rendre délicate dans ses détails et somptueuse dans son ensemble.

Sous le règne de Louis XV, on voit apparaître les serrures avec gaches à répétition, le palastre en bronze ciselé et doré aux formes gracieuses et très fouillées, ainsi que les boutons et entrées de serrures fort jolis. Le dessin à la moderne, suivant leur expression et que nous appelons Louis XV, était toujours en rapport avec la richesse de la ciselure. Nous possédons une entrée et un bouton de serrure de cette époque en cuivre repoussé et doré au mercure ; ils proviennent de l'ancien hôtel d'Honorati à Avignon. Toutes ces riches serrures jouissent encore actuellement d'une grande renommée ; nos grands quincaillers parisiens recherchent avec avidité ces remarquables œuvres de serrurerie et les copient à loisir.

Quant aux serrures de fabrication courante, exécutées à Avignon et ailleurs sous ce règne, elles ont été trés soignées. Le côté de la cloison opposé à la têtière est contourné capricieusement suivant la mode du temps. Les clefs simples ont leurs anneaux en cuisse de grenouille ; celles des portes d'armoires de Provence sont plus riches de composition, mais toutes sont d'une exécution irréprochable. Les entrées des grandes serrures de portes cochères ont beaucoup d'importance, elles sont souvent évidées et burinées dans la masse d'ornement très gracieux ; celles des portes intérieures sont moins épaisses, repercées à jour et de composition savante. Il faut reconnaître que ces maîtres étaient des dessinateurs émérites, à en juger par les œuvres qu'ils nous ont laissées. Il est regrettable de le dire, mais combien de serruriers actuels sont loin d'égaler leurs devanciers, malgré la

facilité qui leur est donnée aujourd'hui d'apprendre à dessiner !

Sous le règne du pacifique souverain Louis XVI, les serrures et leurs accessoires furent encore assez riches ; l'emploi du bronze était presque général dans la décoration des belles serrures.

Louis XVI, raconte M. Maze dans le *Livre des collectionneurs,* fut un passionné de serrurerie ; il s'était fait construire un atelier où il aimait à se reposer des soucis de la politique. Là, en compagnie du serrurier Gamain, il travaillait le fer avec la facilité d'un parfait ouvrier. Louis XVI a forgé des clefs et des serrures, qui méritent doublement d'être recherchées ; elles sont marquées de deux L couronnées. Quelques-unes ont paru dans les ventes et ont atteint des prix très élevés.

Si la partie artistique des serrures est confiée au bronze ciselé et doré, les serruriers reportent alors toute leur science dans le perfectionnement du mécanisme. C'est ainsi que l'on voit apparaître les serrures à gardes mobiles perfectionnées et à combinaisons, qui jouent actuellement un grand rôle dans la fermeture de nos coffres-forts. Nous avons vu chez un amateur une de ces serrures à combinaisons, ayant été exécutée par Louis XVI.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, la serrurerie commença à se modifier, le serrurier devint mécanicien. Les coffres-forts de sûreté, les serrures aux ingénieuses combinaisons, les verrous à secret deviennent à la mode du jour et semblent répondre à un besoin. En effet, Mercier, à propos des nouveaux perfectionnements cherchés par le serrurier pour la sûreté des coffres et de la demeure privée, écrivait en 1783 : « La filouterie, fille du libertinage, étant devenue très ingénieuse, on s'est mis à contrebalancer l'industrieuse friponnerie, et il a fallu avoir recours à des serrures compliquées qui sont aujourd'hui de prodiges de mécanisme. D'un seul coup de clef, on imprime le mouvement à une multitude de pênes, qui s'élancent tous en même temps et dans toutes les directions, et font tous à la fois douze à quinze fermetures et même davantage ; l'auteur de la serrure ne peut lui-même l'ouvrir, s'il n'en a pas la clef. Tous les crochets, mus par des mains adroites, n'y feraient rien ; telle serrure punit la main qui ose la toucher ; telle autre n'offre qu'un vide apparent et trompe l'œil le plus subtil ; ici, il faut faire jouer un ressort imperceptible et indevinable ».

Les sociétés savantes encouragèrent les recherches. Le *Journal de Paris* inséra un article dans lequel la *Société libre d'émulation*

proposait la meilleure construction d'une serrure à combinaisons. L'Académie royale, l'Académie d'architecture mirent le même sujet au concours.

Georget, maître serrurier à Paris, paraît avoir très bien réussi dans le genre des fermetures à secret fort en vogue sous Louis XVI. Dans le *Journal de Paris*, n° 110, on lit en effet la réclame suivante : « Le sieur Georget, maître serrurier, rue des Prêcheurs, qui s'occupe depuis longtemps de faire des découvertes dans son art, vient d'imaginer une fermeture de porte construite de manière que l'entrée des clefs diffère entièrement de celles dont on se sert maintenant. Cette innovation est d'autant plus utile que les fausses clefs, crochets et rossignols ne peuvent passer par l'ouverture que vient d'imaginer le sieur Georget. »

Nous citerons encore une autre réclame d'un serrurier qui s'est signalé par l'invention de serrures de sûreté et qui achèvera de montrer combien les fermetures à secret étaient l'objet des recherches du serrurier devenu mécanicien. L'*Almanach dauphin* (1777) nous apprend que Calippe, rue Dauphine, serrurier mécanicien, connu avantageusement pour nombre de serrures de sûreté, est particulièrement renommé pour celles qu'il vient de présenter à l'Académie sous le nom de Calippiennes. Les avantages de ces nouvelles serrures sont incomparables à tout ce qui a été exécuté dans ce genre de travail, en ce que l'entrée se condamne naturellement en fermant la porte, ce qui annonce dès lors qu'aucun instrument quelconque autre que la vraie clef ne peut y être introduit ; mais ce qui surprendra davantage, c'est que l'auteur met au défi le plus habile artiste de faire une clef, fût-elle même calquée sur la clef originale, capable d'ouvrir cette serrure. L'auteur fait encore observer qu'elle est adaptée sans aucune vis ni écrou apparent ; il défie pareillement de la démonter, sans briser la porte, si ce n'est toutefois en employant les moyens qu'il communiquera aux acquéreurs. Il résulte de l'énoncé ci-dessus que le propriétaire peut donner à sa propre clef la faculté d'ouvrir entre ses mains et la refuser entre les mains d'un étranger ; ce qui paraîtrait un paradoxe, si on était en état d'attester que l'exposé gît en fait et lui a mérité les éloges et l'approbation de l'Académie des sciences et d'architecture. » On voit que l'art de la réclame n'est pas né d'aujourd'hui.

Pour ajouter encore à l'inviolabilité des serrures, les habiles serruriers de cette époque faisaient des cache-entrée à secret, qui s'appliquaient sur la face extérieure du vantail et défendaient

l'accès de l'entrée de la serrure. Souvent remarquables pour la forme, ces cache-entrée furent toujours curieux par l'ingéniosité du mécanisme qui les fixait.

Les Anglais avaient à cette époque une supériorité marquée dans la fabrication de la serrurerie fine. C'est à Bramah, célèbre mécanicien anglais, qu'on doit la *serrure à pompe,* inventée en 1784. Dans cette serrure, les gardes mobiles consistent en des lames ou plaques d'acier superposées les unes aux autres, que la clef en tournant repousse parallèlement à l'axe de la tige d'une quantité précise pour chacune d'elles et qui seule permet de faire ensuite tourner la clef, partant de faire marcher le pêne.

En France, on s'était pris d'un certain engouement pour les serrures et les clefs d'Angleterre. Nous en possédons plusieurs dans notre collection. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux :* « Les serrures d'Angleterre sont fort à la mode aujourd'hui. »

Les serrures d'Angleterre sont communément à pêne dormant demi-tour, avec bouton double et verrou de nuit. Leur cloison est basse et, de même que le palastre, revêtue d'une couverture en cuivre poli, ou espèce de boîte d'une seule pièce. On les fixait sur le vantail de la porte au moyen de griffes intérieures, rattachées à la cloison par des vis à métaux ; de sorte que le revêtement en cuivre poli du palastre restait intact et ne laissait voir aucune vis d'attache. Ce système est encore employé par les quincaillers français.

L'embase des clefs de ces serrures, au lieu d'être près de l'anneau, comme pour les clefs françaises, se trouve au contraire près du panneton ; la clef étant dans la serrure, l'embase repose exactement soit sur l'extérieur du foncet, soit sur le revêtement en cuivre poli du palastre et règle ainsi la pénétration du panneton dans la serrure. Il s'est fait des clefs de ces serrures anglaises qui sont de véritables chef-d'œuvre comme exécution et délicatesse de dessin.

L'abolition définitive des maîtrises par le décret de l'Assemblée constituante, le 2 mars 1791, porta un coup funeste à l'exécution de ces admirables serrures, ainsi qu'à l'habileté de ceux qui les exécutaient. Il y avait certainement des abus dans les corporations d'arts et métiers qu'il fallait supprimer, mais pourquoi ne pas conserver ces épreuves professionnelles qui maintenaient le niveau de l'art et faisaient des ouvriers de véritables artistes ? Ne pourrait-on pas aujourd'hui décerner des diplômes de plusieurs degrés à ceux qui ouvriraient un atelier, après avoir subi un

examen professionnel ? On diplôme bien les architectes, etc. Ce serait le véritable moyen de pousser nos jeunes ouvriers à l'étude de leur profession ; tout le monde y trouverait son compte, ouvriers et clients.

***

Les serrures imposées aux aspirants à la maîtrise étaient généralement applicables aux coffres, elles étaient très rarement utilisées à cet effet, car on les conservait scrupuleusement dans les familles. Elles étaient à trois, quatre, cinq ou six fermetures ou pênes ; cette dernière, la plus difficile, était très souvent imposée comme chef-d'œuvre. D'après les statuts des serruriers, on présumait que cette serrure pouvait être confectionnée en trois mois, mais il fallait alors qu'elle fût très simple et sans ornement. Nous possédons de ces serrures, dont la partie artistique est inachevée, et nous en avons vu un certain nombre d'autres. Les experts s'attachaient particulièrement à l'invention ingénieuse du mécanisme et à la parfaite exécution de toutes les pièces qui étaient démontables, afin de mieux les examiner.

Les clefs avaient leur tige forée de différentes manières ; il y en avait à fleur de lys, à double étoile, à trèfle, à pique, en fer de lance, etc. Leurs gardes fixes étaient très compliquées ; on les dotait souvent de secrets, que l'on ne devinait que difficilement, afin d'intriguer les jurés qui les examinaient ; elles étaient presque toujours très ornées.

Il y avait un autre genre de serrure dite à la moderne, que l'on imposait aussi : « Il y a certainement longtemps, nous dit Duhamel-Dumonceau dans l'*Art du serrurier* (1), que ces sortes de serrures ont été véritablement modernes ; elles en conservent cependant le nom. Le 17e article des statuts des maîtres serruriers de Paris, tiré de ceux qui leur furent accordés par Charles VI en 1411, ordonne pour chefs-d'œuvre aux aspirants à la maîtrise les ornements dont elles sont surchargées. Ils sont semblables à ceux des églises gothiques ; ce qui prouve, du reste, qu'il faut chercher bien loin leur origine. L'ouvrage d'ailleurs était toujours très long ; la clef et la serrure étaient si chargées d'ornements évidés, de sculptures, de charnières et d'un si grand nombre de dents de râteaux fendues comme les dents des peignes et de forures difficiles, qu'il y avait des clefs qui ne pouvaient être finies en moins de six mois par un ouvrier diligent et habile ; la

(1) Page 203.

clef et la serrure ensemble l'occupaient près d'un an et quelquefois deux. »

Il est bien peu d'ouvrages qui n'auraient pu être confiés à un ouvrier ayant façonné de semblables clefs et serrures. Mais comme ceux qui étaient capables de les exécuter n'étaient souvent pas en état d'employer en pure perte le temps considérable qu'elles exigeaient, une ordonnance de police de 1699 ordonna l'exécution de serrures moins historiées, quoique de facture presque aussi difficile.

A ce sujet, le serrurier du roi Stanislas, Jean Lamour, dans son *Recueil de serrurerie,* publié en 1767 (1), dit : « L'art de la serrurerie, comme on le voit dans le détail de ces grands ouvrages, renferme bien des connaissances. Le talent de faire des serrures est un objet de travail tout différent et contient plusieurs parties très considérables, comme d'en connaître l'industrie, le secret, la beauté, la sûreté et la fidélité. On commence néanmoins dans cet art par apprendre à faire des serrures ; il faut un temps considérable pour s'y perfectionner.

« La serrure gothique, qui est gravée dans ce *Recueil,* paraît suffire pour n'en pas faire d'autres détails. Ces sortes de serrures sont admirables et de toute beauté, et ne se donnent ordinairement que pour expérience de chef-d'œuvre ; elles se nomment des serrures à la moderne, quoique très anciennes, car il y a plus de 400 ans qu'on en faisait ; celles que l'on fait aujourd'hui sont toutes différentes pour le goût. L'on en fait même pour des portes, dont les palastres ne sont pas si ornés, mais les anneaux des clefs sont beaucoup plus riches et tiennent seuls autant de temps à faire que le reste de la serrure. Ces sortes d'anneaux sont ornés de chapiteaux, de palastres, de vases, de pyramides et de quantité d'autres objets, tous différents les uns des autres.

« Ces sortes de serrures ne se posent ordinairement qu'en dehors, tant aux coffres qu'aux portes, et ne font qu'un demi-tour de clef, n'étant garnies que de pertuis et de dents de râteaux, depuis 3 pertuis jusqu'à 13 dents de râteaux, allant parfois jusqu'à 19 pertuis et 23 dents de râteaux. Ces sortes de garnitures sont en l'air et ne sont soutenues que sur un pied, ce qui empêche de faire le tour de la clef. Les forures des clefs ne sont ordinairement que des forures rondes ; elles sont ou simples, ou doubles, ou triples, et ne sont forées que de la hauteur du pilastre.

(1) Page 6.

« Une des parties qui est assez singulière à ce genre de serrures, c'est le secret du cache-entrée pour y mettre la clef. Ce cache-entrée est admirable, mais il est à volonté de celui qui fait le chef-d'œuvre. Il faut qu'il soit le seul qui le sache ; il ne doit pas être connu des maîtres qui reçoivent le chef-d'œuvre. Voyez le secret de cette serrure, je ne puis le dire ; en un mot, c'est le secret qui rend ces sortes de serrures très sûres et à l'abri de toutes surprises, étant dans l'impossibilité de les ouvrir sans en connaître le secret et sans la véritable clef. Mais les serrures de premier ordre de ce genre ne peuvent guère se faire en moins de deux années de travail. »

En 1627, Mathurin Jousse, maître serrurier à la Flèche, nous raconte que les serrures à pênes dormants, qui sont également données comme chefs-d'œuvre, depuis un pêne jusqu'à sept séparés, peuvent se poser tant sur les portes que sur les coffres-forts.

Il est assez facile de reconnaître l'époque approvimative où elles ont été exécutées, en comparant leur ornementation avec celle du jour. Les gothiques, appelées à la moderne, ne sont pas fidèles comme style ; elles se trahissent toujours par quelques motifs à la mode. Nous possédons des serrures de maîtrise de tous les genres ; il est aisé de faire cette observation.

* * *

Au commencement du XIX[e] siècle, les serruriers conservent encore leurs anciennes traditions. L'abolition des maîtrises ne les arrête point ; il semble même qu'ils recherchent encore avec plus de persévérance des mécanismes ingénieux qui les rendent incrochetables ; ils en arrivent ainsi à devenir d'habiles mécaniciens.

C'est alors que Chubb trouva la serrure à garnitures mobiles et à délateur, qui n'était qu'une modification de la serrure de l'anglais Baron, brévetée en 1778 et inspirée des serrures antiques. Cette série de nouvelles transformations était toute basée sur le même principe. M. Bramah, voulant conserver la réputation de sa serrure, fit offrir une somme de cent guinées à toute personne capable de la crocheter. L'américain Hobbs releva le défi, et, après cinquante-et-une heures de recherches, d'essais et de combinaisons de toutes sortes, il réussit à triompher et à gagner le pari. Le même Hobbs, serrurier émérite, inventa une serrure dite protectrice et, à son tour, porta un défi à ses confrères : ce fut un de ses compa-

triotes, M. Lenus Yale, de Philadelphie, qui lui prouva qu'il n'avait rien inventé de supérieur. Ce dernier finit par trouver une serrure, dont le système est adopté dans l'univers entier. D'après ce que nous venons de voir, tous ont perfectionné le mécanisme à garnitures mobiles, dit Fichet, sans l'avoir inventé.

On fit aussi des serrures de coffres-forts, dont le panneton de la clef était à grecque, et l'entrée massive de la serrure était de 0 m. 04 ou 0 m. 05 d'épaisseur, Elles avaient généralement trois clefs : la première ouvrait le demi-tour ; la deuxième, la plus grosse, faisait mouvoir la série de pênes dormants, et la troisième, souvent plus petite, condamnait tout le mécanisme. On confectionna également beaucoup de grosses serrures avec entrée à grecque et massive pour les portes cochères.

La serrure exécutée par Dauphine-Lange, qui remporta le prix au concours entre les sociétés de compagnonage en la ville de Marseille, est une croix de la Légion d'honneur. C'est la pièce la plus importante qui ait été exécutée en ce genre au XIX^e^ siècle, tant par le mécanisme que par le côté artistique ; elle a coûté à son auteur une année de travail sans interruption. Les visiteurs de l'Exposition universelle de 1900 ont pu l'admirer tout à leur aise.

Il y aurait beaucoup à dire sur les serrures faites en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, etc., tant sous le rapport du mécanisme qu'au point de vue artistique ; mais cette digression nous entrainerait beaucoup trop loin.

On a fait des serrures à sonnerie, à détonation lorsqu'on les ouvrait ; d'autres à compteur, laisant connaître combien de fois elles avaient été ouvertes durant la journée ; d'autres à combinaisons et sans clef. On en fabrique également qui ne peuvent s'ouvrir qu'après l'introduction d'une pièce de dix centimes dans une ouverture pratiquée sur le côté supérieur de la cloison ; on en fait aussi à double panneton, d'autres avec les dents du panneton mobiles, etc. Nous en avons recueilli un certain nombre, dont le mécanisme est des plus ingénieux et la décoration très intéressante.

Grâce au perfectionnement de l'outillage, on vend des coffres-forts avec serrures à combinaisons invisibles et à boutons d'une grande perfection d'exécution et d'une sécurité à toute épreuve On peut avoir aussi, dans des prix abordables, une bonne serrure de sûreté à garnitures mobiles, pour fermer l'entrée principale d'un appartement. Il faut cependant, avant tout, faire choix dans

les meilleures fabrications, de préférence dans celles qui ont le plus de garnitures et un délateur. Il est à remarquer que presque dans toutes ces serrures le demi-tour est facilement crochetable, et que pour qu'elle soit fermée, avec toute la sécurité possible, il importe de donner les deux tours de clef, pour faire mouvoir le pêne dormant.

En cas de réparation, s'adresser à un serrurier connaissant à fond le fonctionnement du mécanisme, afin de maintenir toujours la précision que les serrures doivent avoir.

BIRET.

Excursions entomologiques

A FARAMAN (CAMARGUE)

Dimanche, 18 novembre 1900, quatre heures du matin. La sonnerie du réveil me tire brusquement de mon sommeil. Allons, vite en bas du lit ! Il faut prendre le train de cinq heures.

Mon ami, M. Valéry Mayet, professeur de zoologie à l'École d'agriculture de Montpellier, un fervent de l'entomologie, m'a signalé la présence, dans le sable de la plage de Faraman, d'un rare petit lamellicorne, décrit par Mulsant, en septembre 1871, sous le nom de *Psammobius* (1) *basalis*. Notre savant collègue l'a rencontré à la mi-avril, au cours d'une excursion agricole, il y a quelques années, dans les dunes du bord de la mer, en ce coin reculé de la Camargue. J'ai décidé de pousser une pointe jusqu'à cet endroit pour tâcher de rencontrer la minuscule bestiole, une des raretés de la faune française.

Le chef de gare du Salin-de-Giraud a bien voulu me procurer une voiture qui me conduira jusqu'au phare de Faraman, dont j'ignore le chemin, même en consultant les cartes, d'ailleurs fort imparfaites, de l'état-major et du ministère de l'intérieur. Le gardien-chef du phare m'a assuré le vivre et le couvert pour tout le temps qu'il me faudrait. Je me suis adressé à ces deux personnes sans les connaître, et leur réponse a été des plus courtoises. Je tiens à les en remercier ici dès les premières lignes.

A cinq heures, je suis dans le wagon qui me conduit à Arles, où j'arrive au jour levant. Là, un omnibus me fait traverser la ville et m'amène à Trinquetaille, où je prends le train pour le Salin-de-Giraud. Le froid du matin est piquant. De petits nuages teintés de rose annoncent une belle journée. De nombreux chasseurs, la pipe aux dents, le sac bourré de provisions et de munitions sur

(1) Ce nom de *Psammobius* Heer est aujourd'hui préoccupé par celui de *Psammodes* Laporte.

l'épaule, le fusil d'une main et le chien de l'autre, prennent place à mes côtés dans les vastes wagons du chemin de fer de la Camargue, à couloir central, tout comme en Suisse. Ils s'égrènent de station en station, et vont battre jusqu'à ce soir les terrains vagues et salés, peuplés de soudes qu'on appelle ici *enganes*, les marais couverts de joncs de l'immense et giboyeuse plaine qui, monotone et plate comme le désert, se déroule lentement sous nos yeux.

Avant dix heures, je suis au point terminal de la ligne. De grandes cheminées, de vastes bâtiments d'usine, de petites maisons basses sans étage, aux toits de chaume surmontés d'une corne à l'une de leurs extrémités, servant de logement aux ouvriers, d'immenses tas de sel marin d'où sont extraits nombre de produits chimiques, voilà le Salin-de-Giraud.

Le chef de gare m'a tenu parole. Une voiture légère, à deux roues, attelée d'un de ces bons petits chevaux camarguais, qui rappellent tant les chevaux arabes, n'attend que moi pour partir. J'ai tôt fait d'y hisser mes deux ou trois paquets et de me jucher sur la banquette, à côté du conducteur. Hu ! dia ! nous voilà en route ! Le chemin est d'abord noir comme de l'encre. Il est uniquement formé de scories charbonneuses, détritus des mines voisines.

Il y a trois routes pour aller au phare de Faraman, toutes assez peu directes à cause des étangs qui nous en séparent. L'une va vers l'ouest, à travers les étangs, jusqu'au Vieux-Rhône, puis tourne dans le sud et ensuite dans le sud-est, en suivant jusqu'au phare la crête d'une digue. L'autre suit d'abord la première, puis va directement au sud, à travers les enganes, rejoindre, au sémaphore de Faraman, la digue du bord de la mer. Quant à la troisième, elle va trouver cette digue beaucoup plus à l'est, en filant dans le sud-sud-ouest dès le Salin-de-Giraud et en laissant sur la droite les vastes salines où s'évapore lentement l'eau de la mer.

C'est la première de ces routes que nous suivons. Après avoir dépassé les dernières cabanes du village, nous nous engageons dans un chemin horriblement boueux, bordé de tamaris au-dessus desquels tourbillonnent encore de véritables armées de moustiques, abondants, cette année, au point d'avoir constitué en septembre et octobre un véritable fléau. A notre droite est un marais qu'on appelle les baisses de Faraman ; à notre gauche, sont des étangs appelés étangs de Faraman, du Jonquet, de Boulein,

au-delà desquels se profile sur l'horizon plat la haute colonne du phare. Devant nous, deux cabanes jumelles, et un peu sur la gauche, un bâtiment muni d'une longue cheminée, appelé la machine, sont les seules saillies de la plaine qui attirent le regard. Des canards, des sarcelles, des bécassines s'enfuient de tous côtés, à grand bruit d'ailes, à notre approche. D'immenses vols de mouettes font des taches blanches comme de la neige, sur le miroir des eaux. Nous laissons, à droite, une construction où l'on entend un grand bruit de cascade. C'est une machine destinée à élever les eaux d'étangs déjà plus salés que la mer, et à les envoyer dans les salines de Giraud, où elles mettront près d'une année entière à s'évaporer.

Nous voici bientôt vers les deux cabanes aperçues tout à l'heure, deux cabanes exactement semblables, aux toits de joncs, auprès desquelles passe le chemin. Le Vieux-Rhône, pareil à un bras de mer, est maintenant devant nous. C'est une nappe d'eau profonde, assez fortement salée, très poissonneuse, par où la branche est du Rhône, ou branche de Port-Saint-Louis, appelée encore Grand-Rhône, se jetait jadis dans la mer. Mais de l'autre côté de cet étang, quel est donc le singulier pont en ruine, formé d'une vieille arche délabrée, que l'on aperçoit sur la droite ? C'est ce qui reste de la tour de Saint-Genest, une ancienne construction qui était à l'embouchure de ce bras du Rhône. Une digue suit la rive gauche du Vieux-Rhône. Nous la prenons et y cheminons jusqu'au phare, débarrassés maintenant des moustiques qui nous tourmentaient tout-à-l'heure. Nous passons près de la machine qui est sur le bord du Vieux-Rhône. Quelques pêcheurs ont là une cabane et quelques barques. Nous avons changé de direction maintenant et nous nous dirigeons dans le sud-sud-est, juste sur le phare de Faraman qui semble grossir au fur et à mesure que nous avançons. Nous nous éloignons du Vieux-Rhône, mais l'étang de la Galère commence à s'étendre sur notre droite, tandis que la digue que nous suivons est longée à gauche par un canal sur lequel passe un chaland chargé de charbon et remorqué par de forts chevaux. Ce canal dessert les différentes machines à eau et les approvisionne en combustible. A onze heures, nous sommes au phare de Faraman, après avoir traversé le canal sur un petit pont de bois.

La connaissance est vite faite avec M. Béraud, le gardien-chef, qui avait eu l'obligeance d'accepter si aimablement mes propositions de séjour chez lui. C'est un vieux marin, plein de bonne

humeur, à la figure franche et loyale, à l'accueil aussi simple qu'affable. Depuis de nombreuses années il a quitté la navigation pour vivre sur cette côte désolée, où l'attachent seuls l'amour du devoir à accomplir, le sentiment de l'importance du rôle d'un phariste. Une petite famille lui adoucit l'amertume de ce désert de sable, de boue et d'eau. Deux autres gardiens, avec femme et enfants, achèvent de transformer en une petite colonie ce coin perdu de nos côtes, d'autant moins fréquenté que s'il est déjà difficilement abordable par terre, il l'est encore plus par mer, à cause des perfides bas-fonds sablonneux qui éloignent jusqu'aux plus frêles embarcations et qui ont déjà causé trop de naufrages.

Immense, le phare se dresse à 41 mètres au dessus de nos têtes. C'est une haute colonne de pierres peinte en blanc pour être aperçue de loin pendant le jour, par les navigateurs. Ce soir nous verrons briller ses feux. Au nord du phare, la façade tournée en plein midi, s'élève un beau bâtiment à un étage avec le logement de l'administration au centre, ceux du gardien-chef au levant, et d'un autre gardien au couchant. Le troisième gardien a une maisonnette pour lui tout seul à quelques mètres en arrière. Toutes ces constructions ont été élevées sur un terre-plein, dont la masse a été empruntée aux environs immédiats qui se sont de suite tranformés en étangs. Elles sont donc entourées d'eau à peu près de toutes parts. Seule, la digue leur assure une communication avec la terre ferme. L'étang de Faraman baigne un des côtés de cette digue, tandis que celui de la Galère projette sur l'autre l'écume de ses eaux fortement saumâtres. Il n'est rien de plus pittoresque, de plus original que ce paysage, rien que les yeux soient moins habitués à voir.

Le bon M. Béraud vient m'arracher à la contemplation de ce singulier panorama d'étangs et de marais entrecoupés de flèches de sable et me rappeler à la réalité beaucoup plus matérielle d'un excellent déjeûner, où une délicate bouillabaisse m'a laissé un souvenir qui chatouille encore mes papilles linguales. Un splendide soleil donne un air de fête à notre repas et illumine la pièce où tout brille et reluit comme à bord d'un navire de guerre. Le parquet ciré ressemble à un miroir, les murs sont peints en un blanc éclatant, les cuivres ont des reflets d'or poli. Tout est tellement propre, si minutieusement frotté, qu'on ose à peine poser le pied par terre de peur d'apporter de la poussière et encore moins porter la main sur les plus petits objets de peur d'en ternir l'éclat. Non, vraiment je n'ai jamais vu nulle part une si minutieuse propreté.

Le déjeuner terminé, il me tarde d'aller explorer le bord de la mer. Une passerelle de bois, formée de simples planches posées sur des pieux enfoncés, sans barrière ni garde-fou, longue d'environ un demi-kilomètre, traverse l'étang peu profond de la Galère et mène à la plage (1). Vers l'extrémité de ce pont, j'aperçois une croix de bois à moitié renversée par le vent. Elle indique la tombe d'une femme espagnole, dont la mer a un jour rejeté le cadavre à peu de distance.

Non loin de là se dressent les ruines de l'ancien phare, dont la plupart des pierres ont servi à la construction du nouveau, celui que nous venons de quitter. La passerelle avait été établie par l'entrepreneur pour le transport des matériaux. Depuis 1892, elle a été achetée par les Ponts-et-chaussées, qui avaient installé pendant quelque temps un feu fixe dans ce qui reste du vieux phare.

Rongée en hiver par le vent d'est, la plage de Faraman, droite comme une ligne, recule petit à petit vers le nord, tandis qu'à l'ouest s'allonge la pointe de Beauduc. A un moment donné, le vieux phare, dressé sur cette grève au milieu de quelques gros blocs de maçonnerie, avait failli être séparé des terres avoisinantes. Sapé à sa base par l'assaut des vagues furieuses, menacé d'isolement en pleine mer, il a été condamné par l'administration et remplacé, il y a huit ans, par le nouveau phare, érigé à près d'un kilomètre dans l'intérieur des terres.

Les ruines du vieux phare sont lamentables, pénibles à voir. De la tour, il ne reste que la base, à moitié éventrée elle-même. Une maison, à moitié démolie par les coups de mer, était l'habitation des gardiens. Une autre maison plus petite, placée un peu en arrière, est envahie par des dunes de sable. Peu à peu, les gros blocs qui formaient une enceinte à ces diverses constructions s'enfoncent dans ce sol sans consistance. C'est là un spectacle désolant.

Vert l'est, le sémaphore de Faraman dresse sur l'horizon ses grands bras décharnés, tandis que vers l'ouest on n'aperçoit qu'un ancien poste de douaniers.

Maintenant allons chercher dans les dunes voisines l'insecte qui m'a conduit en ces lieux. Un peu en arrière de la plage, se dresse une série de petites élévations sablonneuses, coiffées de graminées, qu'on appelle ici des *montilles*. C'est là qu'habite le précieux

(1) Pendant l'hiver de 1901-1902, cette passerelle a été munie sur l'un de ses côtés d'une barrière en bois, ce qui la rend beaucoup plus pratiquable.

coléoptère. Je passe plusieurs heures à sa recherche, mais en vain. Je ne sais probablement pas m'y prendre. Mais, en fouillant dans les racines des graminées, j'ai le plaisir de mettre la main sur une rareté que je n'escomptais pas, un Histéride fouisseur, le *Xenonychus tridens* Duv., renflé comme une boule.

A la nuit tombante, je rentre au phare, la tête emplie de l'éternel bruit de la houle qui se brise au rivage.

Après le repas du soir, je monte jusqu'à la cime du phare par un escalier tournant admirablement entretenu, entièrement peint en blanc, avec rampe en bois ciré aux supports de cuivre poli. C'est la première fois que je visite un phare. J'admire l'appareil optique, admirable invention qui a immortalisé le nom de Fresnel, la gigantesque lampe à pétrole avec ses quatre mèches concentriques, l'ingénieux appareil d'horlogerie qui, mû par des poids, fait tourner autour du foyer lumineux une brillante ceinture de lentilles et de prismes semblables à d'énormes diamants.

Le feu de Faraman est à deux éclats blancs toutes les dix secondes. Les périodes de ce feu se succèdent de la façon suivante : éclat, 1 seconde ; éclipse, 2 secondes ; éclat, 1 seconde ; éclipse, 6 secondes. Total : 10 secondes. Ces chiffres ne sont toutefois pas rigoureusement exacts, car l'appareil optique, qui groupe la lumière en 5 faisceaux doubles, fait un tour complet sur lui-même en 47 secondes, au lieu de 50, quand il est bien réglé.

Une galerie circulaire extérieure coiffe le sommet de la tour, un peu en dessous de la lanterne. Une petite porte nous donne issue sur cette galerie. Brusquement, nous passons d'une clarté intense à une obscurité profonde et d'une chaleur élevée à la froidure d'une nuit de novembre. Tout est ténèbres autour de nous. La nuit est claire mais sans lune. Dans le lointain voici cependant briller un autre phare. Trois éclats blancs et un éclat rouge se succèdent de quinze en quinze secondes (1). C'est le feu du phare de Planier qu'on jugerait tout près. Au dessus de nos têtes cinq doubles faisceaux de lumière tournent dans la nuit et vont jusqu'à plus de trente kilomètres (exactement 18 milles), par temps ordinaire, avertir les marins de la présence de notre terre inhospitalière. Par temps clair, ce feu est même visible jusqu'à 21 milles (près de 39 kilomètres).

Aux époques de migration, les oiseaux qui voyagent la nuit

(1) Depuis le 1er janvier 1902, ce feu a été modifié et sa puissance beaucoup augmentée. Il n'est plus composé que d'éclairs blancs qui se succèdent de 5 à 5 secondes.

sont attirés, comme des papillons, par cette vive clarté qu'ils prennent pour la lumière du jour. Les grives, les merles, les étourneaux, les cailles, les rouges-gorges, viennent parfois en grand nombre s'abattre autour de la lanterne. Ceux qui ne se brisent pas la tête contre les glaces sont si surpris que, malgré leur défiance instinctive, ils se laissent aisément prendre à la main. Une nuit, me raconte le phariste de garde, ce fut le tour des roitelets (*Regulus cristatus* Charlet), dont plusieurs centaines purent être capturés en un moment.

Lundi, 19 novembre. — Mon sommeil de cette nuit a été bercé par la douce musique de harpes éoliennes. Le vent agitait les fils télégraphiques qui vont au sommet du phare et servent à la communication des gardiens entre eux. Leur vibration a produit cet harmonieux, bien que peu varié, concert.

A mon lever, je trouve le ciel légèrement nuageux. Il est d'un mauve violacé comme la mer, comme les étangs, comme les langues de terre qui les séparent les uns des autres, mais chacune de ces choses avec sa tonalité propre. Quelle teinte douce et mélancolique ! On dirait que la nature, à l'approche du triste hiver, commence à revêtir une livrée de demi-deuil.

Pendant l'absorption de la traditionnelle tasse de café, le vent achève de dissiper les nuages et le soleil ne tarde pas à se lever radieux. Aujourd'hui encore il fera une belle journée.

Tout de suite je recommence mes recherches sur la plage au bruit monotone des flots. Grâce à un fin tamis, au travers duquel je passe le sable des montilles, sable d'une grande finesse, je parviens à trouver l'insecte convoité, le *Psammodes basalis*, et je réussis même à en capturer plusieurs exemplaires.

L'heure du déjeuner arrive plus vite que je ne l'aurais voulu et plus vite aussi l'heure du départ. Voici la voiture d'hier qui vient me prendre. Avant de dire adieu aux gardiens et de serrer la main du brave M. Béraud, je monte encore au sommet du phare pour admirer le paysage. Au sud, c'est la mer qui s'étend à l'infini. Dans l'est, voici la pointe de Beauduc, la balise de Beauduc, le phare de la Gacholle, les Saintes-Maries-de-la-Mer dont on distingue à peine la monumentale église. Au nord, la Camargue étale ses landes et ses marécages, sans un relief, sans une saillie, dans la plate uniformité du désert. L'ouest est plus accidenté, car on aperçoit le Salin-de-Giraud avec ses blancs monticules de sel et ses cheminées fumantes, le port de Saint-Louis-du-Rhône, puis Fos et Port-de-Bouc, puis, plus loin, la chaîne rocheuse qui va du

cap Couronne à Marseille, et, tout-à-fait dans le lointain, les montagnes pelées qui s'élèvent entre Marseille et La Ciotat.

Le retour s'effectue par la digue de Faraman, qui file obliquement jusqu'à la mer. Là, elle change brusquement de direction et va vers l'ouest-nord-ouest. Nous la suivons encore jusqu'au sémaphore, peu distant de la plage. Ce poste à signaux permet au large de communiquer avec la terre. Il est relié à Arles par un fil télégraphique. Avec son haut mât et ses bras semblables à des vergues on pourrait le prendre pour la carcasse de quelque vieux navire rejetée là par un violent coup de mer. Plusieurs sémaphoristes l'habitent avec leur famille. C'est une autre petite colonie perdue dans cette lande immense.

Un chemin boueux, creusé de deux ornières profondes, remonte droit au nord et va rejoindre, près de la première machine, la route que nous avons suivie hier matin.

A cinq heures, je suis à la gare. Au moment où le train s'ébranle, le phare de Faraman s'allume et ses feux blancs géminés se mettent à fouiller l'horizon comme pour rechercher le fugitif et l'engager à revenir.

* * *

Les appels du phare ont été entendus et, le samedi 13 avril 1901, je suis retourné sur la plage de Faraman, toute pimpante de sa parure printanière, continuer les recherches commencées six mois plus tôt.

Avec M. Béraud, que j'ai été bien heureux de revoir, sa fille et un autre compagnon de route, nous avons, pour aller du Salin-de-Giraud au phare de Faraman, traversé à pied les salines, en suivant les petites digues qui contiennent l'eau de mer dans de vastes bassins carrés, où elle s'évapore peu à peu sous l'ardeur des rayons solaires. Nous passons ainsi sur un immense échiquier de marais salants. Le mistral souffle, encore chargé du froid de l'hiver. Il forme, sur ces nappes d'eau, rouges de saumure, des flocons d'écume blanche de sel, qui viennent s'entasser en de certains points comme des amas d'une neige immaculée. Le spectacle est curieux et vaut la peine d'être vu. Nous allons déboucher près du sémaphore, où nous retrouvons avec plaisir des connaissances d'il y a six mois. La digue à la mer et la digue de Faraman nous ramènent au phare à la nuit tombante, l'appétit vivement excité par les huit à neuf kilomètres que nous venons de parcourir.

Le lendemain matin, je retourne aux dunes de la plage. Je la trouve jonchée de débris de toutes sortes : planches, panneaux, portes, échelles, tonneaux, caisses, paniers, cordages, déjà à demi enfouis dans le sable. Ce sont les débris du naufrage de la *Russie,* ce beau navire français qui est venu s'échouer en ces sinistres parages, le 7 janvier dernier, à 5 heures du matin. Les détails de cette catastrophe sont encore trop frais à la mémoire de tous pour que je me permette de les raconter. Qu'il me suffise de rappeler que la *Russie* avait 102 personnes à bord, et que, pendant quatre jours et quatre nuits, ce beau vapeur est resté en perdition à 400 mètres de la côte sans pouvoir communiquer, d'aucune façon, avec les milliers de personnes accourues de tous côtés pour lui porter secours. Pendant ces quatre interminables journées, l'angoisse fut grande de part et d'autre, aussi bien chez les passagers et l'équipage en proie à toutes les affres de la mort, que chez les sauveteurs impuissants à les secourir et exposés à les voir périr à tout instant sous leurs yeux. Le quatrième jour, le 11 janvier, la mer enfin se calma et le sauvetage de tout le monde put s'opérer sans accident. Le navire lui même fut renfloué quelque temps après et ramené dans le port de Marseille.

Je pense à toutes les larmes, à toutes les douleurs, à toutes les souffrances dont ce rivage fut le témoin il y a trois mois à peine, tandis qu'un gai soleil de printemps illumine aujourd'hui le théâtre de ce sombre drame, et que la mer rieuse, autant que perfide, caresse doucement, de ses flots d'azur ourlés d'argent, le blond sable de la plage.

Puis, chassant ces tristes pensées, je me mets à l'ouvrage et je passe à mes recherches toute la journée ainsi que la matinée du lendemain.

Je remarque de nombreux menus débris sur le bord même de la mer. Ce sont des détritus charriés par le Rhône et rejetés par les flots sur la plage. Ils sont peuplés des mêmes insectes que l'on y trouve lors des crues du Rhône. Je ne m'y attarde pas, car je connais suffisamment cette population fluviale, qu'il est étonnant de retrouver ici, mais qu'il m'est trop facile d'étudier à Avignon même. Je m'attache surtout à la recherche des insectes propres à la zône maritime.

Le lundi, 15 avril, je retourne, dans l'après-midi, au Salin-de-Giraud, en modifiant encore une fois mon itinéraire, car, du sémaphore de Faraman, au lieu de remonter directement par le nord, j'ai suivi la digue à la mer, puis une chaussée qui file en

ligne droite vers le village en suivant un canal dérivé du Rhône avec, à droite les marais de l'île du Plan-du-Bourg riches en gibier d'eau, et à gauche le vaste damier des bassins remplis de rouge saumure.

∴

Le 3 novembre 1901, M. le docteur Remy Roux, Mme Rémy Roux et moi essayâmes d'atteindre Faraman en automobile. Nous ne pûmes arriver au Salin-de-Giraud, faute de route, et dûmes nous arrêter à la ferme de Chartrouse, près de la station de Peau-Dure. Tandis que mon confrère rentrait le même soir à Avignon, je pus me rendre, à l'aide d'une carriole, au phare de Faraman, où j'arrivai à la tombée de la nuit.

Le lendemain matin, j'essayai quelques recherches entomologiques, que des nuées de moustiques me forcèrent bientôt à interrompre. Je me contentai d'admirer la mer,qui fumait comme une gigantesque marmite d'eau bouillante. La température de l'eau étant bien supérieure à celle de l'air, il s'échappait de la mer d'abondantes vapeurs, qui venaient aussitôt se précipiter dans le froid de l'atmosphère. Le spectacle était des plus curieux. C'est de cette matinée que j'ai rapporté les deux croquis qui accompagnent ce récit.

∴

Au mois de mai 1902, du 3 au 7, je suis encore allé passer cinq jours complets à Faraman, en compagnie du bon M. Béraud, tant il est vrai que l'on aime à retourner aux lieux qui nous ont séduits une première fois.

J'ai de nouveau exploré cette plage avec tout le soin désirable, et c'est en nombre, cette fois, que j'ai capturé le *Psammodes basalis* et le *Xenonychus tridens* tant convoités.

Le 5 mai, M. Beraud et moi sommes allés visiter les travaux qu'on exécute à la pointe de Beauduc pour l'érection d'un nouveau phare que l'on a décidé d'installer en ce point à la suite du naufrage de la *Russie*. Ce sera seulement un phare de troisième ordre, assez semblable à celui de la Gacholle qu'on aperçoit dans le nord, au fond de l'anse de Beauduc. Malgre un mistral assez violent, j'ai fait en cet endroit une chasse très remarquable, en battant au-dessus d'une ombrelle les Salicornes des marécages environnants, sur lesquels abondait le rare *Coelopterus salinus* Muls. et qui m'ont en outre fourni le curieux *Pholidus insignis* Rey, bestioles toutes deux propres aux terrains salés.

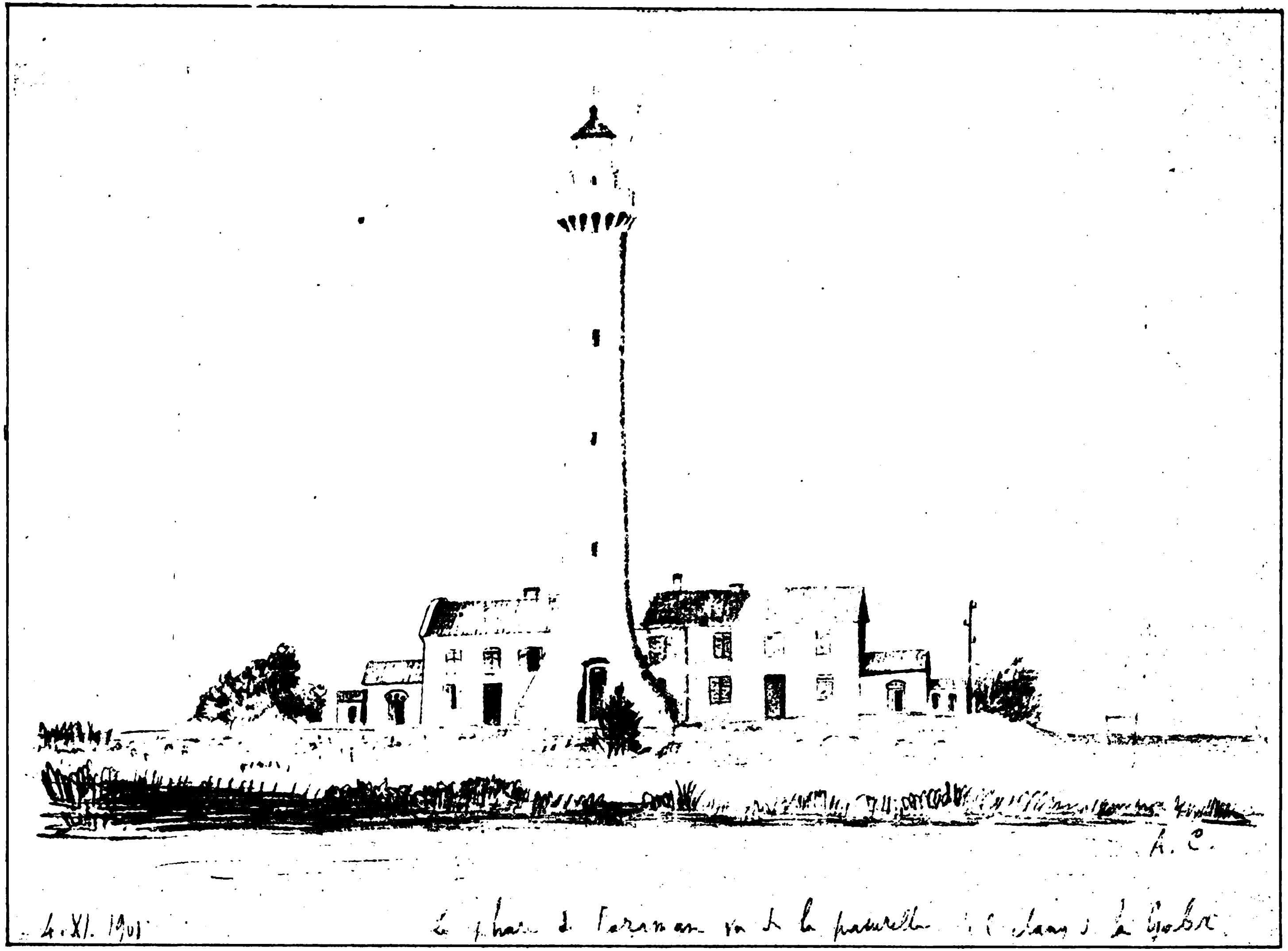
A. C.
4.XI.1901

Voici maintenant la liste des insectes coléoptères récoltés dans ces quatre excursions. Elle pourra servir à établir un jour le bilan des richesses zoologiques de la Camargue sauvage qui n'est qu'une partie de notre merveilleuse Provence.

Liste des insectes Coléoptères capturés a Faraman et a Beauduc.

Cicindela hybrida L. — Une variété de grande taille, courant au soleil sur la plage, par un seul exemplaire.

Cicindela flexuosa F. — Le type de l'espéce, une variété à bandes blanches élytrales étroites et une variété d'un beau vert tendre abondent en arrière des dunes du littoral.

Cicindela littoralis F. — Le type et une variété à taches blanches élytrales peu marquées sont communs sur le sable de la plage.

Eurynebria complanata L. — Sous les pierres autour du vieux phare; sous les débris de la plage.

Scarites arenarius Bon. — Court sur la plage à partir de 10 heures du matin.

Scarites laevigatus F. — Mêmes mœurs que le précédent.

Dyschirius numidicus Putz. — Sous des débris au bord de l'étang de la Galère.

Tachypus flavipes L. — Débris charriés à la mer par le Rhône.

Bembidion Andreae F. — Sous des débris de la plage.

Bembidion ustulatum L. — Même habitat.

Bembidion tenellum Erichs. — Même habitat.

Tachys scutellaris Steph. — Commun sous tous les débris de la plage.

Pogonus luridipennis Germ. — Sous les détritus de la plage.

Pogonus chalceus Marsh. — Avec le précédent.

Pogonus gracilis Dej. — Avec les précédents.

Pogonus testaceus Dej. — Avec les précédents.

Calathus mollis Marsh. — Dans le sable des montilles, au pied des graminées.

Poecilus striatopunctatus Duft. — Un exemplaire provenant des débris charriés par le Rhône jusqu'à la mer.

Amara aenea Degeer (*trivialis* Gyllh.).— Courant au soleil, dans les herbes, d'une touffe à l'autre. En tamisant le sable des montilles.

Amara ingenua Duft. — Bords de l'étang de la Galère.

Aristus clypeatus Rossi. — Débris de la plage.

Ophonus hirsutulus Dej. — Même habitat.

Harpalus aeneus F. — Avec les précédents.

Harpalus psittaceus Fourcr. (*distinguendus* Duft.). — Avec les précédents.

Harpalus neglectus Dej. — Avec les précédents.

Harpalus tenebrosus Dej. — Avec les précédents.

Harpalus dimidiatus Rossi (*caspius* Stev.). — Avec les précédents.

Harpalus autumnalis Duft. — Avec les précédents.

Anisodactylus nemorivagus Duft. — Avec les précédents et comme eux probablement charriés par le Rhône.

Dichirotrichus obsoletus Dej. — Commun sur les bords de l'étang de la Galère, sous des détritus. Aussi sur la plage.

Bradycellus distinctus Dej. — Rare, avec le précédent.

Amblystomus metallescens Dej. — Au pied des graminées, dans les montilles; au bords des étangs, sous les détritus.

Badister bipustulatus F. — Sable des montilles, détritus de la plage.

Chlaenius nigricornis F., var. *melanocornis* Dej. — Sous une pierre de la plage en allant à Beauduc.

Lionychus quadrillum Duft. — Débris charriés par le Rhône.

Polystichus connexus Fourcr. — Même habitat.

Brachynus psophia Dej. — Sable des montilles; au bord des étangs.

Hygrotus inaequalis F. — Sous des débris de la plage.

Bidessus pumilus Aubé. — Avec le précédent.

Hydroporus planus F. — Avec les deux précédents.

Cercyon quisquilius L. — Dans les crottins de chevaux.

Helophorus dorsalis Marsh. — Dans les débris de la plage.

Heterocerus fossor Kiesw. — Même habitat.

Aleochara nitida Grav. — Sous les petits cadavres. Déterminé par M. A. Fauvel.

Liogluta vicina Steph. (*umbonata* Er.). — Dans les débris de la plage. Même remarque.

Atheta atramentaria Gyll. — Débris de la plage. Même remarque.

Atheta fossterae Thoms. — Débris de la plage. Même remarque.

Phytosus balticus Kr. — Ce joli petit Staphylin se capture dans le sable humide recouvert par les débris que rejette la mer.

Tachyporus nitidulus F. — Sable des montilles; débris de la plage et des étangs.

Ocypus aeneocephalus Deg. — Débris des bords de l'étang de la Galère.

Philonthus dimidiatipennis Er. — Sous les débris du bord des étangs.

Eulissus fulgidus F. — Dans les débris apportés par les crues du Rhône.

Dolicaon biguttulus Lac. — Bords de l'étang de la Galère, sous des débris.

Lathrobium multipunctum Grav. — Débris charriés par le Rhône.

Paederus sanguinicollis Steph. — Débris charriés par le Rhône.

Oxytelus tetracarinatus Block. — Crottins de chevaux.

Bledius furcatus Ol. — Un seul exemplaire sur la plage.

Bledius spectabilis Kr. — Au fond de son terrier creusé dans la vase desséchée, sur le bord de l'étang de la Galère.

Pholidus insignis Rey. — En battant des Salicornes (*Salicornia frutiosa* L.) près du phare en construction de Beauduc. Seulement cinq exemplaires.

Parmulus densatus Rttr. — Dans les débris de la plage.

Cryptophagus fasciatus Kr. — En battant les graminées des dunes.

Meligethes brassicae Scop. — Sur les fleurs.

Dermestes Frischi Kugel. — Sous les cadavres de poissons, de mouettes, etc.

Dermestes undulatus Brahm. — Même habitat.

Pedilophorus nitens Panz. — Charrié par le Rhône.

Hister 4-maculatus L. — Sous les débris du littoral.

Hister bimaculatus L. — Crottins de chevaux.

Saprinus semipunctatus F. — Sous les cadavres de poissons. Commun.

Saprinus rufipes Payk. — En tamisant le sable des montilles. Assez rare.

Saprinus grossipes Mars. — Même habitat. Rare.

Saprinus crassipes Er. — Même habitat. Rare.

Saprinus rugifrons Payk. — Même habitat. Commun.

Saprinus dimidiatus Ill. — Même habitat. Très commun.

Xenonychus tridens Duv. — Rare espèce que j'ai recherchée spécialement. On la prend en tamisant le sable des montilles. Elle m'a paru vivre profondément, au milieu des racines des graminées.

Onthophagus taurus Schreber. — Crottins de chevaux.

Onthophagus vacca L. — Mêmes mœurs.

Onthophagus furcatus F. — Mêmes mœurs.

Oniticellus pallipes F. — Mêmes mœurs.

Aphodius fimetarius L. — Mêmes mœurs.

Aphodius nitidulus F. — Mêmes mœurs.

Aphodius inquinatus F. — Mêmes mœurs.

Aphodius prodomus Brahm. — Mêmes mœurs.

Aphodius sphacelatus Panz. (*punctatosulcatus* Sturm.). — Mêmes mœurs.

Pleurophorus caesus Panz. — Commun dans les débris du bord de la mer et probablement charrié par le Rhône.

Rhyssemus germanus L. — Même remarque que pour le précédent. Commun.

Rhyssemus verrucosus Muls. — Même remarque. Rare.

Rhyssemus algiricus Luc. — Même remarque. Rare.

Psammodes sulcicollis Ill. — Même remarque. Rare.

Psammodes porcicollis Ill. — Excessivement abondant dans le sable des montilles.

Psammodes basalis Muls. — Rare espèce que j'ai prise d'abord avec peine en tamisant au hasard le sable des montilles, puis que j'ai capturée en nombre, à mon dernier voyage, en passant seulement le sable placé au dessous des crottins de chevaux, à une certaine profondeur.

Trox hispidus Pontopp. — Débris de la plage ; charrié par le Rhône.

Pentodon punctatus Villers. — Errant sur la plage.

Serica holosericea Scop. — Un exemplaire dans le sable des dunes.

Epicometis hirta Poda. — Sur les fleurs.

Archontas (*Lacon*) *murinus* L. — Errant sur la plage.

Drasterius bimaculatus Rossi et var. *4-signatus* Küst. — Commun dans tous les débris.

Agriotes sordidus Illig. — Assez commune dans les dunes.

Cyphon variabilis Thunb. — Débris littoraux.

Psilothrix cyaneus Oliv. (*nobilis* Kiesw.). — Sur les fleurs.

Xyletinus bucephalus Illig. — Rare espèce méridionale. Hante les crottins de chevaux et de bœufs. Faraman, Beauduc.

Stenosis angustata Herbst. — Abondant dans le sable des montilles, au pied des plantes.

Pimelia bipunctata F. — Commun sur toute la plage. Sort du sable dès que le soleil devient ardent.

Opatrum sabulosum L. — Espèce bien commune en Provence et cependant rare à Faraman.

Gonocephalum pygmaeum Stev. — Probablement apporté par les crues du Rhône.

Gonocephalum rusticum Oliv. — Assez rare.

Gonocephalum pusillum F. — Commun.

Lichenum pictum F. — Court sur le sable chaud.

Ammobius rufus Luc. — Excessivement abondant en tamisant le sable des montilles.

Trachyscelis aphodioides Latr. — Commun dans les mêmes conditions.

Phaleria pallens Latr. — Très abondant dans les mêmes conditions.

Phaleria provincialis Fauv. — Espèce particulière au sable fin des embouchures du Rhône, décrite tout récemment. Le type de l'espèce a les élytres immaculés. La variété que j'ai appelée *Pueli*, en souvenir de mon ami Louis Puel, a une tache noire plus ou moins grande sur chaque élytre. Elle est plus rare que le type. Vit beaucoup plus près de l'eau que l'espèce précédente, aux dépens des cadavres de poissons, des crottins de bœufs et de chevaux, des déjections humaines, etc. Se prend aussi en tamisant le sable des dunes.

Helops pellucidus Muls. — Pas rare en novembre au pied des plantes, dans les montilles, autour du vieux phare.

Helops assimilis Küster. — En tamisant le sable des montilles.

Formicomus pedestris Rossi. — Sable des dunes ; débris littoraux.

Anthicus Rodriguesi Latr. — Mêmes mœurs.

Anthicus coniceps Mars. — Bords de l'étang de la Galère, sous des débris.

Anthicus humilis Germ. — Sable des montilles ; débris du bord de la mer.

Anthicus tenellus Laf. — Même habitat.

Anthicus 4-guttatus Rossi. — Même habitat.

Anthicus hispidus Rossi. — Même habitat.

Nacerdes melanura L. — Un exemplaire entièrement noir sortant des pieux de sapin dont sont confectionnées les digues à la mer.

~~*Otiorrhynchus armadillo*~~ Rossi. — Sur la plage; sorti des débris d'inondation charriés par le Rhône.

Otiorrhynchus vitellus Gyll. — Au pied d'une espèce de *Statice*. Particulier aux embouchures du Rhône. Espèce peu connue, rare.

Otiorrhynchus ligustici L. — Charrié par le Rhône.

Otiorrhynchus juvenus Gyll. — Au pied des plantes, en tamisant le sable.

Peritelus senex Boh. — Rare à Faraman. Sur les plantes.

Sitona cachecta Gyll., var. *variegatus* Fahrs.— Au pied des plantes, dans les dunes.

Cneorrhinus plagiatus Schall. — Abondant sur *Medicago marina* L. en fleurs au mois de mai.

Tanymecus palliatus F. — Des débris charriés par le Rhône.

Lepyrus palustris Scop. (*colon* L.). — Dans les débris du Rhône rejetés sur la plage.

Hypera pedestris Payk. — Dans les herbes des montilles.

Hypera variabilis Herbst. — Avec le précédent.

Coniatus tamaricis F. — Sur les tamaris.

Sphenophorus abbreviatus F. — Errant sur la plage.

Sphenophorus striatopunctatus Goeze (*mutilatus* Laich.). — Errant sur la plage. Probablement charrié par le Rhône.

Nanophyes tamaricis Gyll. — Sur les tamaris.

Nanophyes pallidulus Grav. — Avec le précédent et plus abondant encore.

Apion tamaricis Gyll. — Avec les précédents, mais plus rare.

Apion varipes Germ. — Sur *Medicago marina* L.

Lamia textor L. — Un seul exemplaire évidemment charrié par le Rhône.

Pachnephorus tessellatus Duft. — Charrié sur la plage par le Rhône.

Psylliodes pallidipennis Rosenh. — En tamisant les plantes qui coiffent le sommet des montilles. Pas rare.

Psylliodes dulcamarae Koch. — Débris des crues du Rhône.

Psylliodes puncticollis Rosenh. — Avec le *pallidipennis*. Pas rare.

Hallica lythri Aubé. — Débris de la plage.

Phyllotreta nemorum L. — Débris de la plage.

Cassida vittata Villers. — Sur les tamaris.

Anisosticta 19-punctata L. — Beauduc, en battant des Salicornes. Un seul sujet.

Coccinella 7-punctata L. — Commun partout.

Micraspis sedecimpunctata L. — Dans les herbes des montilles. Un seul sujet.

Hyperaspis reppensis Herbst. — Sur les tamaris.

Scymnus rufipes F. — Plantes des montilles.

Scymnus frontalis F. — Même habitat.

Scymnus bipunctatus Kugel. — Cette petite espèce et sa variété *nigricans* Weise abondaient en mai 1902 sur les Salicornes de Beauduc. Le type était beaucoup plus rare que la variété.

Coelopterus salinus Muls. — A Beauduc, sur *Salicornia fruticosa* L., le 5 mai 1902, en nombre. Cette espèce, propre aux terrains salés, remonte au moins jusqu'à Avignon, peut-être à la suite des vents du sud. Je l'ai prise plusieurs fois en face d'Avignon, dans le département du Gard, en battant des genêts épineux (*Genista scorpius* D C).

Dr A. CHOBAUT.

ERRATA

A LA NOTICE GÉOLOGIQUE ET AGRONOMIQUE DE LA RÉGION DE CUCURON.

1° *Corrections au texte.*

Pages 321, colonne gauche, ligne 12, au lieu de ***Balanus scalpellum*** sp., lire : ***Scalpellum*** sp.

326, colonne droite, ligne 3, au lieu de ***hemisphericus***, lire : ***hemisphœricus***.

— — ligne 19, au lieu de molasse grise à ***Pecten Fuchsi***, lire : molasse jaune de Cucuron.

328, ligne 19, au lieu de ***Taurinensis***, lire : ***Torinensis***.

333, ligne 21, après ***Mytilus Suzensis*** Font., ajoutez l'espèce suivante : ***Mytilus Torinensis***, Michelotti.

337, colonne droite, ligne 2, au lieu de ***Segmenticna***, lire : ***Segmentina***.

343, ligne 25, supprimer la lettre *s* du mot ***Cardiums***.

344, ligne 9, au lieu de ***Limnea***, lire : ***Limnaea***.

2° *Corrections à la carte géologique.*

Quelques légères déviations dans le trait noir et dans le tracé des couleurs ont été commises par le graveur sur quelques points de la carte, mais elles sont peu importantes.

A la ***Légende*** de la carte géologique, deuxième couleur, au lieu de ***Hippariou***, lire : ***Hipparion***.

Séances de l'Académie.

PROCÈS-VERBAUX.

AVRIL-DÉCEMBRE 1902.

Séance du 17 avril 1902. — Présidence de M. le Dr Laval, président.

Présents : MM. Laval, Bourges, Labande, Amic, Penne, Alphant, Martin, Delmas, Arnaud de Fabre, Paul, Gouell, Levézou, Chobaut, Biret, Martin, Châtelet, Manivet, Michel-Béchet, Avon, Laroche, de Vissac, Mouzin, Pellat, Pansier et Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. le Président annonce les candidatures suivantes au titulariat : MM. Daumet Emmanuel ; Puthod, administrateur-directeur de la société des mines de Sainte-Paule et de Ternand ; Épinat Pierre, industriel, tous de Lyon, présentés par MM. le Dr Auguiot, J.-L. Faure et Gouillon.

M. Châtelet, bibliothécaire de l'Académie, est désigné comme secrétaire-adjoint pour la rédaction des procès-verbaux des séances.

M. le Président transmet à l'Académie l'invitation de la Société française d'archéologie, qui tiendra son congrès annuel à Troyes et Provins.

Il est heureux d'adresser ses cordiales félicitations à M. le Dr Chobaut, qui, sur la présentation de l'Académie, a été décoré des palmes d'officier d'académie, à l'occasion du récent congrès des Sociétés savantes.

L'ordre du jour appelle l'installation du nouveau Bureau. M. le Dr Laval, président sortant, remercie ses collègues des encouragements qu'il a reçus d'eux ; en transmettant ses pouvoirs à son successeur, il est heureux de le féliciter et de voir auprès de lui des collaborateurs dévoués. M. G. Bourges, nouveau président, dans une improvisation émue, remercie l'Académie et son ancien président de leurs sympathies, il les assure de son dévouement le plus sincère.

La parole est ensuite donnée à M. Biret, le savant et très avisé collectionneur d'objets de serrurerie. M. Biret a écrit sur les serrures une notice historique qui démontre son érudition : il a étudié les serrures antiques, dont il explique aujourd'hui le mécanisme.

M. le Dr Chobaut fait le récit de son excursion à la grotte que notre collègue, M. Martin, vient de découvrir dans la colline de Thouzon : il énumère toutes les curiosités naturelles qui s'y trouvent et transmet ses observations sur la faune, très restreinte malheureusement, de cette grotte.

La lecture du mémoire de M. le Dr Auguiot, intitulé : *De l'impression psychologique des fables sur les âges de la vie*, est renvoyée, faute de temps, à la prochaine séance.

MM. Daumet, Puthod et Epinat sont admis membres titulaires de l'Académie.

Séance du 1er mai 1902. — Présidence de M. G. Bourges, président.

Présents : MM. Bourges, Biret, Laval, Penne, Alphant, Arnaud de Fabre, Laroche, de Vissac, Pansier, Michel-Béchet, Genin, Amic et Avon. — Excusé : M. Labande.

En l'absence du secrétaire des séances, la lecture du procès-verbal est renvoyé à la prochaine réunion.

M. le Président, au nom de M. le Dr Auguiot, donne lecture de son mémoire intitulé : *De l'impression psychologique des fables sur les âges de la vie.* C'est une étude philosophique, dont l'Académie apprécie tout l'intérêt. A ce propos, M. le Président rappelle les sympathies que M. le Dr Auguiot ne cesse de témoigner à notre société : chacun de nos collègues a présent à la mémoire le don de la statue du *Bon Génie* par M. Fontan, qu'il a fait, par notre intermédiaire, à la ville d'Avignon

M. Biret continue la lecture de son *Aperçu historique sur les serrures* : c'est maintenant le moyen âge qu'il étudie. Il montre les formes diverses qu'ont revêtues alors les serrures et leurs clefs et tire de nombreux exemples de la collection qu'il possède.

La communication de M. J. Delmas sur Seyne-les-Alpes est renvoyée à une séance ultérieure.

Séance du 5 juin 1902. — Présidence de M. G. Bourges, président.

Présents : MM. Bourges, Labande, Delmas, de Vissac, Camatte, Dr Penne, Dr Michel-Béchet, Dr Laval, Dr Alphant, Avon, Bonnecaze, abbé Levezou, abbé Grimaud, abbé Vallat, Genin, Biret, Capeau, Manivet, Laroche, Châtelet.

A l'ouverture de la séance, M. le Président rappelle que dans une précédente réunion, une excursion aux ruines et à la grotte de Thouzon avait été projetée. L'Académie, après un débat contradictoire, laisse à son Bureau le soin d'en fixer la date.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Martin, architecte à Avignon, par MM. Levezou, Laval et Alphant ;

Chapuis, publiciste à Villefranche (Rhône), par MM. Épinat, Puthod et le Dr Augulot.

M. le Président donne la parole à M. Biret pour la lecture de la dernière partie de son étude sur l'histoire des serrures. Notre collègue passe en revue la fabrication de ces objets de Louis XIV à nos jours. M. le Président, se faisant l'interprète de l'Académie tout entière, remercie M. Biret de son intéressante communication sur cette partie de l'histoire de l'art.

M. Delmas lit ensuite un résumé de son Histoire de Seyne-les-Alpes ; il représente surtout la misérable situation des habitants de ce pays au XVIIIe siècle et l'enthousiasme qu'ils montrèrent pour la Révolution, dont ils attendaient toute espèce de bienfaits.

M. le Dr Michel-Béchet soumet à l'Académie une note sur les différentes épidémies de peste à Avignon. En outre des faits purement historiques, notre collègue nous fait connaître les divers remèdes et les mesures prophylactiques employées pour arrêter le fléau.

M. le Président fait ensuite au nom de M. Deydier une communication sur un agneau à six pattes. Elle donne lieu à quelques observations de certains membres, qui regrettent que la partie anatomique ait été un peu trop sacrifiée à la partie descriptive.

MM. Chapuis et Martin sont à l'unanimité admis comme membres titulaires de l'Académie.

Seance du 9 octobre 1902. — Présidence de M. G. Bourges, président.

Étaient présents : MM. Bourges, Labande, de Vissac, Vayssières, Amic, Dr Michel-Béchet, Dr Gouell, Dr Alphant, Dr Pansier, Dr Penne, Avon, Deydier, Bayol, Genin, Didiée et Méritan.

M. le Président annonce à l'Académie la distinction dont vient d'être l'objet un de de ses membres : M. Destandau, qui a été nommé correspondant du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts le 1er mai de cette année. Au nom de l'Académie, M. le Président lui adresse ses félicitations.

Sont présentés à l'élection, 1° comme membres titulaires :

MM. Bruno Lavauden, avocat à Avignon, par MM. Laval, Pansier et Bonnecaze ;

Giraud de La Boulie, par MM. l'abbé Valla, Bonnecaze et Labande ;

Frédéric Vécat, adjoint au maire de Lyon ; Félicien Annequin, secrétaire général de la Chambre des avoués de Lyon ; Jean Berger, pharmacien à Lyon, par MM. J.-L. Faure, Limasset et Châtelet.

2° Comme membres correspondants : MM. les docteurs Barrier à Meyzieu (Isère) et Devars à Barcelonette, présentés par MM. J.-L. Faure, Châtelet et Limasset.

M. le Président annonce le décès de M. Ludovic Vallentin, président de la Société d'archéologie de la Drôme, membre de l'Académie de Vaucluse et père de notre estimé collègue M. Roger Vallentin. Il signale les travaux du défunt sur le Dauphiné et adresse à sa famille les condoléances de l'Académie.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. l'abbé Méritan sur le livre de M. l'abbé Durand. Perier, évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon, tel est le sujet que M. Durand a traité avec une grande richesse d'informations et une critique impartiale et sûre. Après avoir étudié la jeunesse de Perier, son éducation à l'Oratoire et ses premières années de professorat dans les divers collèges oratoriens, l'auteur a fait l'histoire du schisme dans le Puy-de-Dôme, et a retracé les diverses circonstances de l'élection de Perier, alors simple supérieur du collège d'Effiat. Puis après avoir raconté comment prit fin l'Église constitutionnelle, malgré les diverses tentatives qui furent faites notamment par Grégoire, Clément, Saurine et quelques autres pour lui redonner un peu de vie, notre collègue montre le rôle de Perier à l'époque du Concordat. Nommé à l'évêché d'Avignon, où comme dans la plupart des diocèses de France, tout était à refaire, Perier se révéla comme un habile administrateur que la difficulté de la tâche ne put rebuter, pas plus d'ailleurs que l'hostilité trop tenace d'une partie de son clergé. Démissionnaire en 1817, il vécut à Avignon dans la retraite, l'isolement et l'abandon jusqu'en 1824.

M. le pasteur Destandau communique à l'Académie, par l'intermédiaire de M. le secrétaire général, un document inédit sur les *Suites d'une élection aux Baux en 1650*. En quelques mots préliminaires, notre collègue fait rapidement l'historique du fait auquel se rapporte ce document et en indique les conséquences. Cette pièce sera d'ailleurs insérée dans nos Mémoires, où l'on pourra se rendre compte de son importance au point de vue de l'histoire de la ville et du château des Baux.

A la fin de la séance, MM. Bruno Lavauden, de La Boulie, Frédéric Vécat, Félicien Annequin, Jean Berger sont élus membres titulaires, et MM. Barrier et Devars, membres correspondants de l'Académie, à l'unanimité des membres présents.

Séance du 6 novembre 1902. — Présidence de M. G. Bourges, président.

Présents : MM. Bourges, de Vissac, Labande, Laval, Vionnet, Avon, Alphant Pansier, Michel-Béchet, Penne, Destandau, du Laurens, Joleaud, Moural, Genin, Biret, Bonnecaze, Bayol, Didiée, Manivet, Capeau, Tourtet, de La Boulie et Méritan.

Le procès-verbal de la présente séance est lu et adopté.

Sont présentés aux suffrages de l'Académie comme membres titulaire ;

MM. le baron d'Avon de Collongue, ministre plénipotentiaire en résidence à Cadenet, par MM. de Gérin-Ricard, de Vissac et Labande ;

le marquis de Ripert-Monclar, ancien ministre plénipotentiaire de France, par MM. de Faucher, l'abbé Requin et Labande.

M. le Président fait en quelques mots l'éloge de M. Ernest Verdet, membre titulaire de l'Académie, décédé il y a quelques jours. Il rappelle avec quelle intelligente et active générosité M. Verdet s'occupa de l'art et des artistes et présente à sa famille les condoléances de l'Académie.

M. le secrétaire général communique ensuite une lettre de remerciements de M. l'abbé Durand, pour l'accueil que l'Académie a fait à son ouvrage sur Perier.

La parole est donnée ensuite à M. le pasteur Destandau, qui communique à ses collègues plusieurs documents inédits sur les privilèges concédés à la ville des Baux par le roi René. Ces documents, de dates différentes, renferment la nomenclature de différentes grâces, faveurs et privilèges, notamment la première sur le sel, la pêche, l'élevage et la pâture, ainsi que sur les donations entre vifs et les actes de justice, citations et procès. La deuxième, du 2 avril 1442, confirme et reconnaît les concessions précédentes sur les péages, leudes, gabelles, tailles et impôts. Elle rétablit la baronnie des Baux dans son état primtif, qui avait subi un préjudice assez grave par la vente du château de Mouravon au sire d'Arlatan. La troisième, de 1444, concède aux habitants de n'être pas appelés à comparaître en justice ailleurs que devant leurs viguiers.

M. le Dr Laval communique ensuite une note inédite sur Agricol Viala. Sur le fait de sa mort tous sont d'accord. Mais on diffère sur l'interprétation à donner à l'acte qui amena sa fin tragique. Notre collègue rappelle les circonstances dans lesquelles le fait s'est produit, les préliminaires de l'événement, la situation des partis dans Avignon. Il donne des détails très précis sur l'opinion des contemporains sur la mort de Viala, et lit le document qui éclaircit un fait trop souvent dénaturé. C'est un procès-verbal dressé par la municipalité de Noves, relatant la mort de Viala, confirmé d'ailleurs par un autre procès-verbal du même jour, 5 juillet 1793, et par une lettre de Rovère datée du 24 juillet 1793, rendant compte de l'état du département de Vaucluse et des événements qui s'y sont déroulés. Il résulte de tous ces documents que Viala commit un acte courageux, mais non héroïque, dont Agricol Moureau, oncle du défunt, sut heureusement tirer parti.

La communication de M. Labande sur les origines du couvent des Célestins est mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance, l'heure tardive ne permettant pas à notre collègue de la faire à celle-ci.

M. le baron d'Avon de Collongue, ministre plénipotentiaire en résidence à Cadenet, et M. le marquis de Ripert-Monclar, ancien ministre plénipotentiaire, sont admis à l'unanimité membres de l'Académie de Vaucluse.

Séance du 4 décembre 1902. — Présidence de M. Bourges, président.

Présents : MM. Bourges, Labande, Requin, Avon, Joleaud, Chobaut, Penne, Remy Roux, Tourtet, Giraud de la Boulie, Delmas, Biret, Arnaud de Fabre, Michel-Béchet, Perrin, Genin, Châtelet, Laval, Deydier, Alphant et Méritan.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés aux suffrages de l'Académie comme membres titulaires :

MM. Henri Puymaly, lauréat de l'Académie de Bordeaux, par MM. Jean-Louis Faure, Vécat et Annequin ;

le capitaine Reboulet, du 58e d'infanterie à Avignon, par MM. Laval, Mouzin et Labande.

Comme membre correspondant : M. Henri Marchand, sous-directeur honoraire au ministère de l'agriculture, par MM. J.-L. Faure, Vécat et Annequin.

M. le Président fait l'éloge de nos collègues décédés récemment : M. Müntz, dont les travaux sur l'art et l'histoire de l'art sont présents à toutes les mémoires ; M. de Berluc-Pérussis, une des gloires du félibrige et un fervent de l'histoire locale ; M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, et en quelques mots émus, il rend hommage à la mémoire d'Antoine Grivolas, frère de notre collègue et un de nos meilleurs peintres de fleurs.

Il rappelle que le dimanche 16 novembre dernier, l'Académie a pu, grâce à l'obligeance de notre collègue M. le commandant Moural, visiter les bâtiments de l'ancien couvent des Célestins. Aux nombreux visiteurs qui s'étaient rendus à la convocation de l'Académie, M. Labande a fait une conférence, retracé à grands traits l'histoire du monastère, la construction des divers bâtiments et montré quelle était la disposition des locaux avant leur appropriation aux services militaires.

La parole est donnée ensuite à M. l'abbé Requin pour sa communication sur les faïences de Moustier, dont il a préparé l'histoire. Après avoir montré pourquoi cette histoire n'est pas faite et pourquoi il est nécessaire de la faire, notre collègue rappelle les origines de la fabrique des faïences et donne les noms des premiers artistes : Pierre Clerissy était faïencier en 1679, et M. l'abbé Requin démontre avec une grande clarté soit la filiation des divers artistes qui ont porté ce nom, soit l'histoire de la fabrique elle-même et des peintres qui s'y sont distingués ; enfin, il retrace les diverses étapes de la décadence d'une fabrique qui eut ses heures de grande célébrité. Notre collègue donne ensuite d'intéressants détails sur le genre de faïences de Moustiers, leurs styles divers, les caractères qui les différencient, style à mascaron, style à dentelles, style Bérain, sur la coloration et notamment sur les dessins sertis au manganèse, qu'on avait crus jusqu'ici caractéristiques de Saint-Jean-du-Désert et que M. l'abbé Requin pense avoir aussi appartenu à Moustiers.

M. Delmas fait ensuite le récit d'une excursion au lac d'Allos. M. Delmas est un alpiniste émérite qui aime la montagne, sait observer les beautés de la nature, rendre le charme des paysages et au besoin relever l'histoire des différents pays qu'il traverse.

La lecture de M. Bourges sur Madagascar est, vu l'heure tardive, renvoyée à une séance ultérieure. — Cependant M. Joleaud demande la parole pour une courte communication.

Il fait part à ses collègues de ses observations : 1° sur la multiplication dans le Vaucluse d'un insecte parasite des feuilles du platane, très nuisible à cet arbre en Algérie ; 2° sur les dommages causés aux poiriers, cette année, par le *Gymnosporangium Sabinæ, Wint.*, qui avait été très abondant, vers la fin de l'hiver, sur les genévriers d'Avignon et qui s'est répandu ensuite sur tous les poiriers.

A la fin de la séance, MM. Henri Puymaly et Reboulet sont nommés membres titulaires et M. H. Marchand, membre correspondant de l'Académie.

Le Secrétaire,
J. MÉRITAN.

Le Président,
G. BOURGES.

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADÉMIE

Depuis la publication du dernier fascicule des Mémoires.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1° Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1902, 2° livr. — 2° Bulletin historique et philologique du même Comité, 1902, n°s 1 et 2.

II. — Dons des auteurs

1° M. Henry Marchand, membre correspondant de l'Académie de Vaucluse : Tu seras agriculteur, histoire d'une famille de cultivateurs : — Les Vacances de Prosper ; la ménagerie Bouscairas ; — Les Concours agricoles. — 2° M. le Docteur Imbert de la Touche, membre titulaire de l'Académie de Vaucluse : Traitement de la neurasthénie par l'action combinée de l'électricité et de la médication hypodermique ; — Le Livre d'or de l'Institut d'électrothérapie ; — Soins et développement de la voix parlée et chantée ; — Causeries médicales sur l'électrothérapie.

III. — Envois des Sociétés correspondantes.

Société archéologique et historique de l'Orléanais : bulletin, 1902, n° 175. — Académie des sciences, histoire et archéologie de Stockholm : manadsblad, 1897. — Société d'ethnographie : mémoires de l'Alliance scientifique, t. VII, part. 1 et 2 ; bulletin de la Société d'ethnographie, n°s 89, 102. — Société historique et archéologique de Bâle : Basler Zeitschrift, t. II, fasc. 1. — Académie de Lille : bulletin, 1902, fasc. 11. — Société archéologique de Montpellier : mémoires, t. II (1902), 3e fasc. — Accademia di conferenze storico-giuridiche : studi e documenti di storia e diritto, anno XXIII, fasc. 3 et 4. — Société des antiquaires de la Morinie : mémoires, t. XXVII (1901-1902). — Commission historique du département du Nord : bulletin, t. XXV (1901). — Société des Amis de l'Université de Clermont : revue d'Auvergne, XIXe année (1902), n° 5. — Revue horticole de Marseille, n°s 580 et 581. — Société de statistique de Marseille : répertoire des travaux, t. 45 (1901-1902). — Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart : bulletin, t. XII (1902), n° 3. — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire : bulletin, 1902, n°s 11 et 12. — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : bulletin, 144e livr. — Comité de l'art chrétien : bulletin, t. VII (1902), n° 46. — Revue de Saintonge et d'Aunis : 1903, 1re livr. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1903, n° 19. — Académie de Lille : bulletin de l'Université de Lille, 1902, décembre. — Annales de Saint-Louis-des-Français, 7e année, 2e fasc. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers : bulletin, troisième série, t. IV, 2e livr. — Annales de l'Université de Lyon : nouvelle série, I. Sciences, médecine, fasc. 10, Contributions à l'étude de la classe des Nymphéinées par J.-B.-J. Chifflot ; — II. Droit, lettres, fasc. 9, Bibliographie critique de l'histoire de Lyon, par Sébastien Charléty ; — fasc. 10, Au musée de l'acropole d'Athènes, études sur la sculpture en Attique, par Henri Lechat. — Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère : bulletin, 4e série, t. VI (1902).

Table du tome XXI

(2me DE LA 2me SÉRIE. — ANNÉE 1902.)

Pages.

Bibliothèque de l'Académie : volumes et fascicules reçus. . . 191, 295, 399, 452

BIRET. — Aperçu historique sur les serrures. 401

BOURGES (Gabriel). — Allocution prononcée en la séance du 6 novembre 1902, à l'occasion du décès de M. Ernest Verdet. 397

CHOBAUT (Dr A.). — La Grotte de Thouzon. 285

— Excursions entomologiques à Faraman (Camargue). . . . 431

DEYDIER. — Notice géologique et agronomique de la région de Cucuron. . . 297

— Errata. 445

Installation du nouveau Bureau : discours de MM. le Dr Victorin Laval et Gabriel Bourges. 193

LABANDE (L.-H.). — Études d'histoire et d'archéologie romane. Provence et Bas-Languedoc. I. Églises et chapelles des environs de Bagnols-sur-Cèze (nord-est du diocèse d'Uzès). *Seconde partie.* 1

LAVAL (Dr Victorin). — Lettres inédites de Rovère, membre du Conseil des Anciens, à son frère ex-évêque constitutionnel du département de Vaucluse. 1er janvier 1796-15 août 1797. . . . . 241, 353

MICHEL-BÉCHET (Dr L.). — Les Épidémies de peste à Avignon. 345

Procès-verbaux des séances. 185, 447

SAGE (J.). — Jean-Ignace Jalla-Lagardette, curé d'Aubignan. 199

ANNÉE 1901

ET

SUPPLÉMENT DES ANNÉES 1894 A 1900 (1).

1047. A la douce Mémoire de Thérèse-Julie-Adèle-Eudoxie Rieux, décédée à Robion le 5 mai 1901. — *Avignon, Aubanel frères,* in-8°.

1048. Académie de Vaucluse. Table des Mémoires. Première série. 1882-1900. — *Avignon, F. Seguin,* in-8°.

1049. ADVIELLE (Victor).— Compte rendu de la remise au Musée de l'hospice national des Quinze-Vingts aveugles de Paris du médaillon de l'abbé J.-H.-R. Prompsault, ... exécuté par M^me^ la duchesse d'Uzès, douairière. — *Paris, chez l'auteur,* in-8°.

1050. Affaire du Musée Calvet contre la ville d'Avignon. Mémoire sur l'appel relevé par MM. Félix Digonnet, ... Julien Bonnet, ... le vicomte Hélen des Isnards, ... le D^r^ Alfred Pamard,... Alphonse Sagnier, ... et le D^r^ Arnaud de Fabre, administrateurs du Musée-Calvet, du jugement rendu par le tribunal civil d'Avignon, le 26 avril 1900, dans l'instance engagée par les appelants contre M. Pourquery de Boisserin, maire d'Avignon ... — [*Avignon, F. Seguin*], in-4°.

1051. Affaire du Musée-Calvet contre la ville d'Avignon. Arrêt du 11 juin 1901.— *Avignon, F. Seguin,* in-8°.
Cour d'appel de Nimes.

1052. ALESSSI (Giuseppe). — Il Petrarca precursore degli umanisti, studio. — *Messina, A. Trimarchi,* in-8°.

1053. Annales de l'Académie de littérature [érigée dans le Petit Séminaire d'Avignon]. [Voir n^os^ 570, 728 et 901.]. — *Bulletin de l'Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire Bienheureux-Pierre-de-Luxembourg d'Avignon,* p. 27 et 69.

1054. Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse, publié par L. Duhamel, ... Année 1901. — *Avignon, P. Bernaud et C^ie^,* in-8°.

1055. Annuaire d'Avignon, de la banlieue, du Pontet, de Montfavet, etc. Administrations, commerce, industrie. 1901. Edition Ad. Capeau ... — [*Avignon, F. Seguin*], in-8°.

1056. Association amicale des anciennes élèves du collège de jeunes filles d'Avignon, fondée en 1897 ... Statuts ... — *Avignon, E. Millo,* 1898, in-8°.

1057. Association civile en participation des tapis d'Avignon divisée en 1800 parts ... Statuts.— *Avignon, F. Seguin,* in-8°.

BAUSSY (Emile). — V. Général (Le) d'Anselme dénoncé, n° 1101.

1058. BAYLE (Gustave). — L'ancienne Chapelle du petit Palais [des évêques et archevêques d'Avignon]. — *Bulletin de l'Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire Bienheureux-Pierre-de-Luxembourg d'Avignon,* p. 120.

1059. BEC (Fortuné). — De la Mortalité des enfants du premier âge dans le département de Vaucluse. — *Montpellier, G. Firmin et Montane,* in-8°.

1060. BÉRETTA (A.).— Origine et traduction de l'inscription celto-grecque de Malaucène (Vaucluse).— *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme,* p. 5.

1061. BOYER D'AGEN.— Mistral et Jasmin. — *Nouvelle Revue,* 1^er^ juillet.

(1) Les publications dont le millésime n'est pas indiqué sont de l'année 1901.

1062. Bruguier-Roure (L.). — Rapport sur le concours pour le prix des anciens élèves du collège Saint-Joseph d'Avignon lu à la distribution solennelle des prix, le 27 juillet 1901.— *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole libre Saint-Joseph d'Avignon*, p. 182; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1063. Brunel (Chanoine). — Panégyrique de saint Agricol, prononcé le 8 septembre [1901]. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 448, 460 et 486.

1064. Buchenau (A.). — Zum Versbau Mistral's. — *Marburg*, in-8°.

Caillod (Joseph). — V. Martin (Anfos) et Caillod (Joseph), n° 1126.

1065. Calmet (Abbé P.). — Sommaire des bulles de Clément VI concernant le diocèse de Rodez. — *Annales de Saint-Louis-des-Français*, t. VI (1901-1902), p. 201.

1066. Canal (Le) de Saint-Julien. Historique et documents (1171-1818).— *Cavaillon, Mistral*, 2 vol. in-8°.

1067. Cantiques à l'usage des pélerins du diocèse d'Avignon. — *Avignon, F. Seguin*, 1899, in-8°.

Capeau (Ad.). — Voir Annuaire d'Avignon, n° 1055.

1068. Capeau (Edmond). — Excursion au Mont-Ventoux. Impressions. — *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole libre Saint-Joseph d'Avignon*, p. 190.

1069. Centenaire de l'Académie de Vaucluse. 1801-1901. Mémoires et comptes rendus. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1070. Charpenne (P.). — Les grands Episodes de la Révolution dans Avignon et le Comtat. — *Avignon, H. Guigou*, 4 vol. in-8°.

1071. Chartier (F.-L.). — Un Document inédit sur Mirabeau. Pétition à l'Assemblée nationale [par un prétendu juif avignonais, Moyse, contre Mirabeau, son débiteur].— *Revue des études historiques*, 1900, p. 105.

1072. Cicerone de la ville d'Avignon pour l'année 1901, créé par J. Dol. — [*Avignon, F. Seguin*], in-8°.

1073. Clemen (O.). — Deux Consultations de François Lambert, d'Avignon. — *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, Bd XXII, Heft 1.

1074. Clément VI. — Clément VI (1342-1352). Lettres closes, patentes et curiales se rapportant à la France, publiées ou analysées d'après les registres du Vatican par Eugène Déprez, ... Premier fascicule... — *Paris, A. Fontemoing*, in-4°.

Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.., 3e série, III, 1.

1075. Cochin (Henry).— Le Frère de Pétrarque et le livre du « Repos des religieux » [Voir n° 924.] — *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, mars-avril, novembre-décembre.

1076. Comice agricole de Carpentras. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 127.

1077. Compte rendu des concours et expositions agricoles tenus à Orange les 23, 24, 25 et 26 août 1901. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 185.

Coulon (Auguste).— V. Jean XXII, n° 1110.

1078. Crescini (V.). — Di un « Conseill » male attribuito a Raimbaut de Vaqueiras. — *Rendiconti de l'Accademia dei Lincei*, 21 avril.

1079. — Rambaldo di Vaqueiras e Baldovino imperatore. — *Atti del reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, 1900-1901, t. LX, part. 2, p. 871 ; — *Venezia*, in-8°.

1080. — Rambaut de Vaqueiras et le marquis Boniface I de Montferrat (nouvelles observations).— *Annales du Midi*, p. 41.

1081. Dauvergne (Le docteur Prosper). — [*Avignon, F. Seguin*], in-fol.

1082. Découverte de reliques et d'objets d'art dans la cathédrale d'Apt. [*Signé :* A. G.]. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 234.

Déprez (Eugène).— V. Clément VI, n° 1074.

1083. Des Essarts (Emmanuel).— Poètes contemporains. Le félibre Félix Gras. — *Revue d'Auvergne*, mai-juin; — *Clermond-Ferrand, Montlouis*, in-8°.

1084. Develay (V.). — Pétrarque épistolier. — *Carnet historique et littéraire*, novembre 1901, janvier 1902.

1085. Digonnet (F.). — Notice historique sur le Musée-Calvet d'Avignon. 2e édition. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1086. Documents sur la Révolution dans Vaucluse. Extraits des délibérations du Directoire du département, [publiés par L. Duhamel]. — *Annuaire administratif... de Vaucluse*, 2e partie, p. 1.

Dol (J.).— V. Cicerone de la ville d'Avignon, n° 1072.

1087. Downer (C.-Alfred). — Frédéric Mistral, poet and leader in Provence. — *New-York, Macmillan*, in-12.

Duhamel (L.). — V. Annuaire, n° 1054; — Documents sur la Révolution, n° 1086; — Roussel (Ernest), n° 1161.

1089. — Le Cardinal de Brogny, son origine, sa famille, ses alliances. — *Revue savoisienne ;* — [*Annecy, Abry*], in-8°.

1090. — Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras. Tome I. — *Paris, Plon-Nourrit et C^ie^*, in-8°.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements, t. XXXIV.

1091. — La Cour pontificale et les Jésuites sous Clément XIII, d'après une correspondance secrète d'un agent de la ville d'Avignon à Rome. 1757-1768. — *Revue historique de Provence*, p. 453, 513, 627, 686, 746.

1092. DÜHREN (D^r^ Eug.). — Le Marquis de Sade et son temps. Etudes relatives à l'histoire de la civilisation et des mœurs au XVIII^e^ siècle. Traduit de l'allemand par le D^r^ W. Riga. — *Paris, A. Michalon*, in-8°.

1093. Éclairage (L') électrique à Avignon. Protestation adressée au Conseil municipal par le syndicat des maîtres d'hôtel, restaurateurs et limonadiers. — *Avignon, J. Roche et Rullière frères*, 1900, in-8°.

1094. EHRLE (R. P. Fr.). — Die Chronica actitatorum temporibus Benedicti papae XIII, von Martin d'Alpartil. — *Akten des fünften internationalen Kongresses katolischer Gelehrten (München, Herder)*, in-8°.

1095. Expositions et concours organisés à Orange par la Société départementale d'agriculture de Vaucluse avec le concours de la ville d'Orange, les 23, 24, 25 et 26 août 1901. Règlement et programme. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 135 ; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

FAURE (Maurice). — V. ROUSSEL (Ernest), n° 1161.

1096. Fédération (La) l'Isloise, société civile et coopérative de consommation ... à L'Isle (Vaucluse). Statuts. Règlement de la caisse de retraite et règlement intérieur. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1097. FILIPPINI (F.). — Cola di Rienzo e la curia Avignonese. — *Studi storici*, 1901, fasc. 3 ; 1902, fasc. 1.

1098. FRAKNOI (V.). — Petrarca és Nagy Lajos. — *Budapest Akadémia*, in-8°.

FURTWAENGLER. — V. MICHON (E.), n° 1132.

1099. GACHOT (Edouard). — La Question d'Avignon. [Les remparts.] — *L'Armée illustrée*, 20 juillet, p. 453.

1100. GAUCKLER. — Note sur quelques mosaïques romaines de Provence. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et archéologiques*, p. 336 ; — *Paris, imp. nat.*, 1902.

[Mosaïques d'Arles, d'Aix, de Villelaure, de Vaison, de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Carpentras.]

1101. Général (Le) d'Anselme dénoncé (1793). Communication de M. E. Baussy. — *Nouvelle Revue rétrospective*, janvier.

1102. GINISTY (Paul). — La Marquise de Sade. — *Paris, E. Fasquelle*, in-18.

1103. GOELLER. — L'Administration financière des souverains pontifes sous Jean XXII. — *Roemische Quartalschrift*, Heft 3.

1104. GORI (F.). — Deux Monuments de Rieti relatifs à un évêque et à un antipape français et à un antipape suisse [Gérard de Soissons et Clément VII]. — *Bolletino della R. deputazione di storia patria per l'Umbria*, 1900, 2^e^ fasc.

1105. HALLER (J.). — Pétrarque. — *Sonntagsbeilage zur Vossischen Zeitung*, n^os^ 5-8.

1106. HÉRON DE VILLEFOSSE. — Note sur le *Praefectus fluminis Ovidis*. — *Académie des inscriptions et belles-lettres (mémoires)*. 1900, p. 458.

[Il s'agit d'un fonctionnaire chargé de l'entretien du cours de l'Ouvèze.]

1107. — Mosaïques romaines découvertes à Villelaure (Vaucluse). — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1900, p. 167.

1108. Hospices et hôpitaux d'Avignon. Canal de l'Hôpital. Projet de rattachement à la prise commune de Bonpas (rive droite de la Durance). Rapport de M. Henri Paul... Délibération de la commission administrative. — *Avignon, E. Millo*, in-8°.

1109. KRAUS (F.-S.). — Francesco Petrarca e la sua corrispondenza epistolare (trad. Diego Valbusa). — *Florence, Sansoni*, in-16.

Biblioteca critica della literatura italiana.

1110. JEAN XXII. — Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII (1316-1334) relatives à la France, extraites des registres du Vatican, par Auguste Coulon,... Troisième fascicule. — *Paris, A. Fontemoing*, in-4°.

Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome... 3^e^ série : lettres des papes d'Avignon se rapportant à la France, I, 3.

1111. JOANNE (Adolphe). — Géographie du département de Vaucluse. 6^e^ édition. — *Paris, Hachette et C^ie^*, in-16.

1112. LABANDE (L.-H.). — Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon. Tome III, 2e partie [table générale]. — *Paris, Plon, Nourrit et Cie*, in-8°.

Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements, t. XXIX.

1113. — L'Occupation du Pont Saint-Esprit par les Grandes Compagnies (1360-1361). Ravages exercés par les routiers dans le Comtat ; taille payée par les Comtadins pour leur expulsion. — *Revue historique de Provence*, p. 79 et 146.

1114. LAFAYE (G.). — Découverte de trois mosaïques antiques à Villelaure, près d'Apt (Vaucluse). — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, p. 117.

1115. LAUGIER (J.). — Un double Ducat d'Avignon. — *Gazette numismatique française*, t. I, 1897, p. 443.

1116. LAURENS (Jules). — La Légende des ateliers. Fragments et notes d'un artiste peintre (de 1842 à 1900). — *Carpentras, J. Brun et Cie ; Paris, Fischbacher*, in-8°.

1117. LAVAL (Dr Victorin). — Centenaire de l'Académie de Vaucluse. Discours prononcé le 4 août 1901 à la séance publique... — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1118. LE GALLO (E.). — L'Affaire de Bédoin. — *Révolution française*, octobre.

1119. LESTRADE (Abbé). — Lettres inédites de cardinaux et de prélats toulousains. [Georges d'Armagnac...] — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1900-1901, p. 285.

1120. LÉVI (I.). — Un Recueil de consultations de rabbins de la France méridionale. — *Revue des études juives*, 1899, janvier-mars, p. 103 ; juillet-septembre, p. 76.

[Détails sur les communautés juives de Carpentras, Limoux, etc., au commencement du XIVe siècle.]

1121. Libre (Lou) nouvial de Madoumaiselo Roso Laforguo e dal viscomte Bernat d'Armagnac. — *Montpellier, Hamelin*, in-4°.

[Documents sur le cardinal Georges d'Armagnac.]

1122. LOUBET (Joseph). — A Théodore Aubanel (poème). — *Paris, Duc*, in-32.

1123. MAISONVILLE (R.). — Le Palais des papes à Avignon. — *France illustrée*, 19 novembre.

1124. MANIVET (Paul). — En Avignon. — *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole libre Saint-Joseph d'Avignon*, p. 200.

1125. Marquis (Le) de Sade devant la science médicale et la littérature moderne, par le docteur Jacobus X... — *Paris, librairie des bibliophiles*, in-8°.

1126. MARTIN (Anfos) et CAILLOD (Joseph). — Notice sur Agricol Perdiguier, compagnon menuisier, dit Avignonais-la-Vertu, représentant du peuple à la Constituante de 1848 et à l'Assemblée législative de 1849. — *Avignon, Guigou*, in-18.

1127. MEFFRE (Abbé Joseph). — Une Ame sacerdotale. Notes intimes sur Monsieur Crévoulin, (originaire d'Apt). — *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 2e année, 1897-1898, p. 141.

1128. MÉNABE (A.). — L'Union commerciale. Société de secours mutuels des employés et comptables des maisons de commerce de la ville d'Avignon, fondée en 1882. Rapport sur la question de l'admission des dames et demoiselles de la corporation et projet d'annexe en société mixte présenté à l'assemblée générale du 18 décembre 1901. — *Avignon, A. David*, in-8°.

1129. MÉRET (C.). — Frédéric Mistral. — *Revue des poètes*, novembre.

1130. MÉRITAN (Abbé J.). — Les Troubles et émeutes d'Avignon. Pévoulins et Pessugaux (1652-1659). — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 1 ; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1131. MICHON (Etienne). — Statues d'Apt conservées à Chatsworth-House. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, p. 300.

Cf. Furtwaengler, Ancient sculptures at Chatsworth-House. — *Journal of hellenic studies*, p. 209-218 et pl. XIII-XVII.

Cf. encore Reinach (Salomon), dans les *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 821.

MOREL (H.). — V. ROUSSEL (Ernest), n° 116.

1132. MUGNIER (F.). — Antoine Govéan, professeur de droit [à Toulouse, Avignon, Grenoble, Mondovi]. Sa famille, son biographe Etienne Catini. — *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XL, mémoires, p. 5.

1133. MÜNTZ (Eugène). — L'Iconographie de la Laure de Pétrarque. — *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 4e série, *Bulletin italien*, t. I, n° 2, p. 85.

1134. NOLHAC (Pierre de). — Encore un Portrait de Pétrarque. — *Gazette des beaux-arts*, 1er avril, p. 292.

1135. NOURRIT (G.-Eugène). — Nouveaux Récits d'un missionnaire vauclu-

sien. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 341, 583, 607 ; — *Bulletin des anciens élèves de l'Ecole libre Saint-Joseph d'Avignon*, p. 203.

1136. Œuvre des vocations sacerdotales ou des séminaires du diocèse d'Avignon. (Année 1901). — *Avignon, Seguin*, in-8°.

1137. PANSIER (Dr P.). — Les Médecins d'Avignon à l'Académie de Vaucluse en 1801. J.-C. Pancin (1743-1808), J.-B.-Antoine Pamard (1763-1837). — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1138. Papes (Les) français, par C. P. — *Tours, Mame et fils*, in-8°.

1139. Paroisse (La) des Imberts, commune de Gordes, de 1732 à 1796. [*Signé* : O.]. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 210, 270, 329, 437, 559, 571.

PAUL (Henri). — V. Hospices et hôpitaux d'Avignon, n° 1108.

1140. PAULET (Abbé L.). — Eyguières ; son histoire féodale, communale et religieuse. — *Marseille, Ruat*, in-8°.

[De l'ancien diocèse d'Avignon.]

1141. Perte (La) du Rhône. [*Signé* : P.S.]. — *Revue des traditions populaires*, octobre.

1142. Petrarca y su Laura. — *Revista contemporanea*, 15 juillet.

1143. PFLUGK-HARTTUNG (Von). — Louis de Bavière et la chancellerie de Jean XXII. — *Historisches Jahrbuch*, 2e et 3e trimestres.

1144. PIEYRE (Adolphe). — Une Statue à Fléchier. — *Revue du Midi*, n° 9, septembre.

1145. POLI (Vicomte de). — Deux Livres de raison (comté Venaissin). — *Revue des questions héraldiques ; — Vannes, Lafolye*, in-8°.

1146. POUPARDIN (René) — Le Royaume de Provence sous les Carolingiens (855-933 ?). — *Paris, E. Bouillon*, in-8°.

Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes... 131e fascicule.

1147. [QUEYTAN (F.).] — Allocution prononcée dans l'église Saint-Pierre en Avignon, à l'occasion de l'inauguration de l'orgue d'accompagnement, le dimanche 22 décembre 1901. — [*Avignon, F. Seguin*], in-8°.

1148. Rapport sur les conférences ecclésiastiques tenues en 1900 dans les divers doyennés du diocèse d'Avignon. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

1149. REDON (Abbé F.). — Notice sur la vie et les œuvres de l'abbé Pougnet, architecte religieux. — *Avignon, Aubanel frères*, in-8°.

Cf. *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 75, 134 et 246.

1150. — Le Père Françon, sa vie séculière. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 568, 595, 604 et 628.

1151. — Sainte-Garde pendant la Révolution. 1789-1816. — *Association fraternelle des anciens élèves du petit séminaire de Notre-Dame-de Sainte-Garde. Compte rendu de la 15e assemblée générale*, 2e partie, p. 1 ; — *Carpentras, J. Seguin*, in-8°.

REINACH (Salomon). — V. MICHON (Etienne, n° 1123.

1152. REQUIN H.). — Les Boiseries du chœur de l'église Saint-Pierre [d'Avignon]. — *Semaine religieuse du diocèse d'Avignon*, p. 626.

1153. — Documents inédits sur le sculpteur François Laurana. — *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, p. 498.

1154. — La Question de l'imprimerie à Avignon en 1444 et en 1446. Réponse à M. Bayle. — *Revue historique de Provence*, 1901, p. 709 ; 1902, p. 1 ; — *Marseille*, 1902, in-8°.

1155. RICARD (M.). — Concours et expositions agricoles tenus à Orange les 23, 24, 25 et 26 août 1901. Discours prononcé à la distribution des récompenses. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 118 ; — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1156. — La Viticulture en Vaucluse et les caves coopératives. — *Le Progrès agricole et viticole*, 3 novembre.

1157. RIEU (A.). — Monographie du canal de Vaucluse... — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

Syndicat des usiniers du canal de Vaucluse.

RIGA (Dr W.). — V. DÜHREN (Dr Eug.), n° 1092.

1158. ROBERT (Ulysse). — Philibert de Chalon, prince d'Orange, a-t-il pris part au sac de Rome en 1527 ? — *Annales franc-comtoises*, janvier-février, p. 1.

1159. — Philibert de Chalon, prince d'Orange (1502-1530). Lettres et documents. — *Boletin de la real Academia de la historia*, juillet-septembre, octobre, novembre, décembre (*à suivre*).

1160. ROUAIX (P.). — A propos des Vernet. — Les Vernet dessinateurs de modes. — *Revue de l'art ancien et moderne*, 1897-1901.

1161. ROUSSEL (Ernest). — Une ancienne Capitale : Orange, par Ernest Roussel ; photographies de H. Morel, avec une préface de M. Maurice Faure, un avant-propos, un aperçu de l'histoire d'Orange,

par M. Duhamel... — *Paris, A. Gautherin; Orange, A. Chastel*, in-12.

1162. ROUSSET (Antonin). — Oppède et ses environs. Fragments d'archéologie et d'histoire du Comtat-Venaissin. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 89, 149; — *Marseille, Ruat*, 1902, in-8°.

1163. SALEMBIER (L.). — Deux Conciles inconnus de Cambrai et de Lille durant le grand schisme. Le synode de Lille de 1384. — *Revue des sciences ecclésiastiques*, juillet.

1164. SCHEFFER-BOICHORST (Paul). — Die Erhebung Wilhelm's von Baux zum Könige Arelat's. — *Berlin, G. Reimer*, in-8°. (Extrait des *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften.*)

1165. SEGRÉ (C.). — Chi accusò il Petrarca di magia. — *A Ernesto Monaci per l'anno XXV del suo insegnamento gli scolari. Scritti vari di filologia (Roma, Forzani)*, p. 397.

1166. — Un Inglese ad Avignon nel 1333. — *Nuova Antologia*, 16 juin.

1167. SERRURE (C.-A.). — Les Monnaies des Voconces. [Cf. n° 395.] — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1896, p. 81.

1168. SILVIUS. — Dévotion des Vivarois au tombeau d'Urbain V au XIV^e siècle. — *Revue du Vivarais*, t. IX, p. 307.

1169. Société des cycles et automobiles du Midi (ancienne maison Marius Boyer et C^ie) à Avignon (Vaucluse)... Statuts. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1170. Société des engrais chimiques d'Avignon. Statuts. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1171. Société vauclusienne des Amis des Arts. Exposition, mai 1901. Catalogue. — *Avignon, F. Seguin*, in-8°.

1172. Statuts de la Société d'agriculture [de Vaucluse]. — *Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse*, p. 38.

1173. Statuts de la Société du sou des écoles laïques d'Avignon, fondée le 18 mai 1879, reconstituée le 19 février 1900. — *Avignon, E. Millo*, 1900, in-8°.

1174. Syndicat des fossés et roubines du territoire d'Avignon. Compte administratif que présente M. le Directeur du syndicat pour l'exercice 1900. — *Avignon, F. Seguin*, in-4°.

1175. Titres et travaux scientifiques du D^r A. Chauffard, ... — *Paris, Masson et C^ie*, in-4°.

VALBUSA (Diego). — V. KRAUS (F.-S.), n° 1109.

1176. VALLENTIN (Roger). — De l'Envoi à la Cour des monnaies des boîtes de l'atelier de Villeneuve[-lez-Avignon]. 1622. — *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1896, p. 137.

1177. VALOIS (Noël). — Le *Livre des Révélations* de Marie Robine, dite la Gasque d'Avignon. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1900, p. 303.

1178. VANDEN CORPUT (D^r). — Le Marquis de Sade était-il fou? — *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. 43, col. 263.

1179. VÉRAN (Jules). — La Femme dans l'œuvre du poète Théodore Aubanel. — *Revue des langues romanes*, p. 293; — *Montpellier, imp. centrale du Midi*, in-8°.

1180. VERNET (Abbé Félix). — Une Bulle de Clément VI sur la fête des fous à Vienne. 26 octobre 1344. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, janvier-mars.

1181. VIDAL (Abbé J.-M.). — Rapport fait au pape Clément VII au sujet des bénéfices vacants dans le royaume de Castille par la mort du cardinal Gomez (1391). Candidats du roi; candidats de la cour d'Avignon. — *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 6^e année, 1901-1902, p. 1.

1182. VISSAC (Baron Marc de). — Les jolies Filles d'Avignon. Causerie faite à la séance publique du Centenaire de l'Académie de Vaucluse, le 4 août 1901. — [*Avignon, F. Seguin*], in-12.

1183. WAHL (A.). — L'Abbé de Salamon. — *Preussische Jahrbücher*, Bd CIV, Heft 2.

1184. WIECKI (Wiktor). — Frederi Mistral. — *Przeglad Powszechny*, septembre.

1185. — José Roumanille. — *Przeglad Powszechny*, avril.

1186. WULFF (Fredrik). — L'« Amorosa reggia » del Petrarca. — *Rivista d'Italia*, fasc. 10; — *Roma, Società editrice Dante Alighieri*, in-8°.

1187. — La Canzone « Che debb'io far? », selon les manuscrits autographes de Pétrarque (Vat., lat. 3196 et 3195). — *Lund, E. Malmstroem*, in-4°. Lunds Universitets arsskrift, Bd 38, afdeln 1, nr. 1.

1188. — Petrarcas första redaktion af canz. « Che debb'io far? » — *Uppsatser i romansk filologi tillaegnade professor P. A. Geijer... den 9 avril 1901*, p. 141.

Feuillet à supprimer lors du brochage ou de la reliure